



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





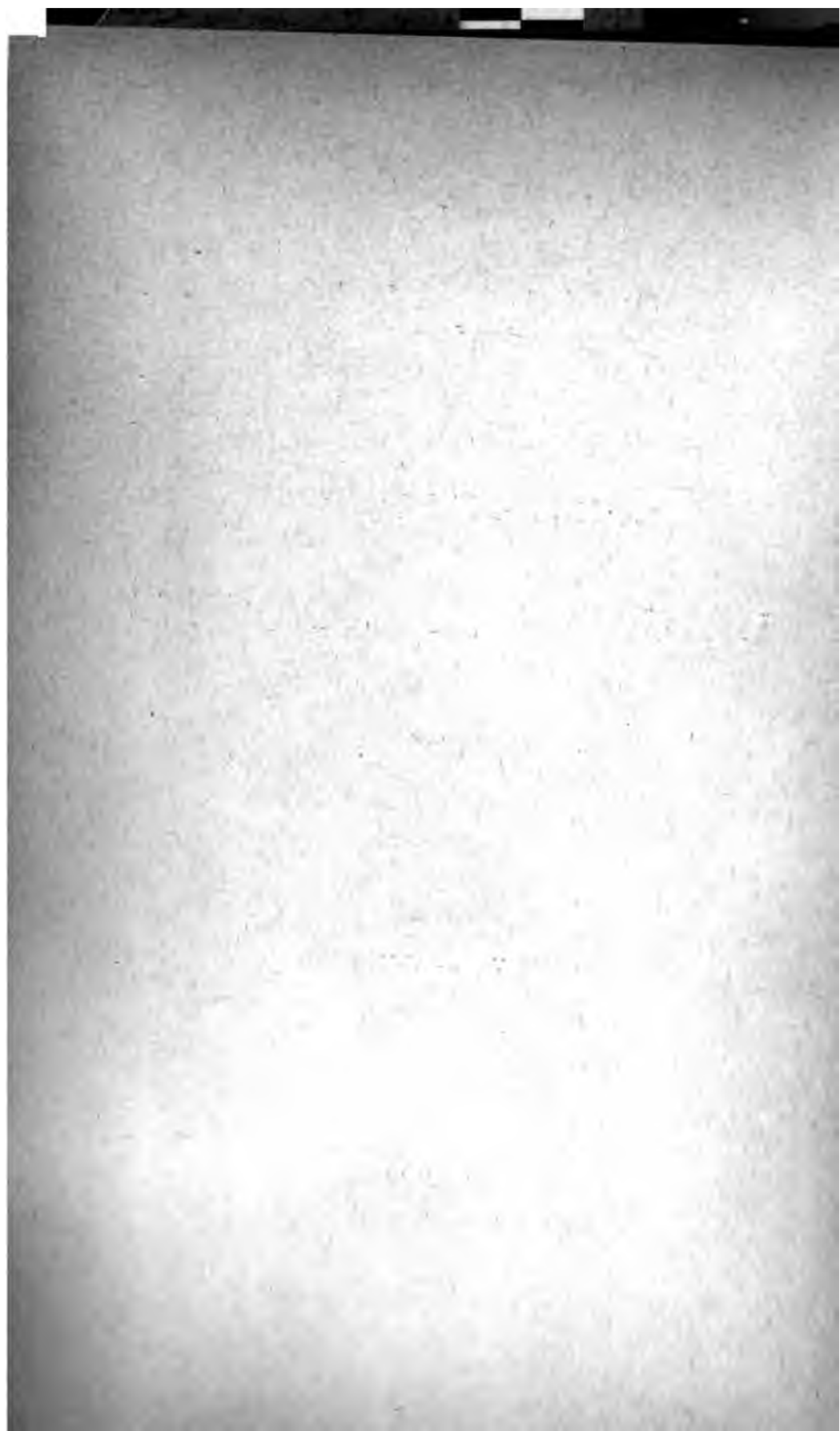


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ NORMANDE
D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME VII. -- ANNÉE 1899

LOUVIERS
IMPRIMERIE EUG. LAMBERT, RUE DU MALLIY



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ROY WOOD
JAN 1950
WATER

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME VII. — ANNÉE 1899

REVUE
DE
L'ÉPIQUE
LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1900

80108

ROY WOOD
JAN
1961

RÉSUMÉ DES SÉANCES

RÉUNION DE BERNAY, LE 23 AVRIL 1899

La réunion des membres de la Société avait été fixée, par les lettres de convocation, à la gare de Serquigny à l'arrivée des trains de Paris et de Caen, à 8 heures 40 du matin. Notre collègue, M. Fouquet, député de l'Eure, avait bien voulu nous servir de guide dans l'excursion projetée au menhir du Crocq, dans la matinée, et à Menneval, pour l'après-midi.

A l'heure fixée, nous sommes réunis sur le quai, MM. Montier, président ; Coutil, vice-président ; Izambert, archiviste ; Védie, Lerenard-Lavallée, Chédeville, Dobigny, Fouju, Thierry, Desloges, Gallerand, Brasseur, membres de la Société, sous la direction et la conduite de M. Fouquet, montent le coteau qui domine au nord la vallée de Serquigny, au travers des bois de M. Galtier. La vue est charmante : arrivés au sommet du coteau, nous redescendons dans une petite gorge, et nous apercevons bientôt, au creux du vallon, au milieu d'une plaine de blé verdoyante, se dresser le menhir du Crocq ou du Croc.

La roche qui le compose est un poudingue gréseux du groupe tertiaire sparnassien. Il mesure 2^m75 dans sa plus grande largeur et 2^m30 de hauteur. Son épaisseur est de 0^m50 à la base et de 0^m50 dans les trois quarts de sa hauteur.

Aucun dolmen n'est connu aux environs, aucune fontaine à légendes ou à guérisons miraculeuses ne se rencontre dans le voisinage. Peut-être des recherches ultérieures mettront-elles au jour l'existence d'un dolmen encore caché sous la terre et dont ce menhir serait l'indicateur ? Peut-être aussi, ce mégalithe n'a-t-il été primitivement placé que pour servir de limite entre deux peuplades ou pour commémorer un événement dont le souvenir nous est aussi inconnu que la race qui a dressé ce grès au milieu du vallon ? ?

Nous redescendons à la gare de Serquigny pour reprendre le train qui doit nous ramener à Bernay. A la sortie du bois, nous

quittons la route et redescendons à travers champs. Les vestiges de l'occupation romaine sont mêlés aux silex néolithiques. Les deux civilisations sont superposées et leurs débris sont faciles à recueillir. Les silex néolithiques sont nombreux sur le versant des coteaux entre les bois et la rivière. Nous en ramassons un certain nombre et nous retrouverons, l'après-midi, des outils de même nature à Menneval.

Rentrés en gare, nous prenons place dans les wagons où nous trouvons M. THIEULLEN que M. le Président avait invité à la réunion pour y exposer ses théories sur les « *instruments usuels de l'âge de la pierre* », le Dr Leroy et plusieurs amis qui accompagnaient M. Thieullen.

Le déjeuner avait été préparé à l'*Hôtel de France* : au dessert M. Fouquet porte un toast à la Société et à son Président.

M. Montier a répondu en remerciant notre aimable collègue, au nom de la Société, de l'agréable excursion qu'il nous avait ménagée le matin et du zèle qu'il déployait pour étendre le cercle de nos études préhistoriques. M. Thieullen, de son côté, boit à la prospérité de la Société normande, la remercie de l'invitation qui lui avait été transmise, commence l'exposé de ses opinions, de façon à économiser le temps consacré à la séance publique, et à pouvoir discuter, dès l'ouverture de cette séance, sur les pièces exposées à l'appui des nouvelles théories.

On connaît déjà le système de notre savant collègue : l'homme préhistorique ne se servait pas seulement, pour les besoins de son industrie, des pierres taillées qui s'imposent à nous par la perfection de leur forme. En dehors de ces pièces de choix, de luxe pour ainsi dire, il utilisait des silex taillés, dépourvus, il est vrai, du conchoïde de percussion, mais qui peuvent se classer en cinq ou six types principaux : la pointe, la double pointe ou bicoque, le ciseau à bec, le croissant concave, etc....

M. Thieullen prétend que ces silex qui existent par milliers dans les ballastières se retrouvent encore, avec les mêmes types, dans l'industrie néolithique de la surface. Ce sont ces pièces jusqu'alors dédaignées des préhistoriens, parce qu'ils n'y voient aucune taille intentionnelle, aucun indice de travail volontaire, que M. Thieullen appelle : « les véritables instruments usuels de l'âge de la pierre ».

Il a donné d'ailleurs tous les développements avec dessins de pièces à l'appui, dans deux publications qu'il a bien voulu offrir à

notre Société et qui figurent dans sa bibliothèque, savoir : *Les véritables instruments de l'âge de la pierre*, Paris, décembre 1897, et *Lettre à M. Chauvet*, décembre 1898. Ainsi préparés par une discussion générale, nous arrivons à la séance.

La séance publique de la Société s'est ouverte à 1 heure et demie. En dehors des membres de la compagnie, M. Boivin-Champeaux, ancien premier Président à la cour de Bourges, M. Bardin, plusieurs professeurs du lycée et diverses autres personnes assistent à la réunion.

M. Montier donne d'abord connaissance d'un mémoire de M. Voisin, de Cherbourg, sur la station néolithique de Biville. Il expose sur le bureau les silex de cette station envoyés par M. Voisin et l'Assemblée décide que le mémoire sera publié dans le Bulletin de l'année.

La parole est ensuite donnée à M. Thieullen qui, continuant le développement de ses théories, met sous les yeux des auditeurs, des séries complètes de silex ayant des formes générales identiques quoique trouvées sur des points différents de la France, dans les ballastières et même à la surface du sol. Il demande si on peut nier la taille intentionnelle de ces pièces ?

Plusieurs membres font remarquer que, dans cette série, il y avait lieu d'en écarter d'abord plusieurs dont la taille est fort problématique. M. Thieullen fait une série d'une douzaine environ de types différents et consulte l'Assemblée sur le point de savoir si ces pièces dénotent un travail humain intentionnel ?

L'Assemblée, sauf deux membres, reconnaît une taille intentionnelle sur ces silex. M. Chédeville fait des réserves formelles, en soutenant que des brisures de cette nature sont naturelles et qu'on en observe de pareilles dans diverses roches écrasées ou broyées par suite des mouvements géologiques du sol. Par conséquent, selon lui, si sur quelques-unes de ces pièces, on peut relever des tailles industrielles, le plus grand nombre n'en présente aucune.

M. Chédeville ne peut admettre non plus que les silex perforés naturellement aient servi de sifflets ; il ne voit là qu'une application de nos idées modernes à des objets façonnés naturellement par les lois de la décomposition des minéraux suivant le milieu duquel ils sont extraits.

L'opinion de l'assemblée est visiblement hésitante. La con-

viction de M. Thieullen rend sa discussion ardente, colorée d'images, pressante dans ses déductions.

M. le Président demande à l'Assemblée de n'apporter, dans le jugement des théories exposées, aucune idée préconçue. L'esprit doit se dégager, en quelque sorte, des notions précédemment admises pour le classement des objets par époques et vérifier si les pièces dont les séries sont sous les yeux sont des produits portant la trace ou l'empreinte d'un travail humain ? Si oui, la théorie de M. Thieullen y trouverait sa confirmation.

Or, le meilleur moyen de se faire une conviction solide est de se mettre soi-même, chacun de son côté, à ramasser ces pièces. à les classer, à les comparer et surtout à les étudier dans leurs formes et dans le mode suivi par les brisures dont ils sont affectés. De cette enquête personnelle faite par les membres de la Société, isolément, jailliront peut-être des convictions dans un sens ou dans l'autre ; mais l'idée aura été creusée, acceptée ou rejetée après mûr examen.

M. le Président engage donc chacun de ses collègues à se livrer à cette étude spéciale ; et, il sera heureux, dans les séances suivantes, de donner la parole à ceux de ses collègues qui voudront bien faire connaître le résultat de leurs études comparatives sur ces questions.

MM. Plaisance et Brasseur font ensuite, sur le bureau, la présentation de fort belles pièces nouvellement trouvées par eux.

Après la levée de la séance, la Société s'est dirigée par la jolie route côtoyant la rivière de la Charentonne, vers le *village de Menneval* où M. l'Abbé Dubois, curé de cette paroisse, nous attendait pour nous faire les honneurs de sa collection préhistorique.

Cette collection, commencée depuis peu de temps, contient les silex des différents types du néolithique qu'il a ramassés sur le plateau juste au-dessus de l'église de Menneval. La station a fourni à M. l'abbé Dubois de très beaux grattoirs, des lames, des tranchets en quantité, peu de haches polies, peu de pointes de flèches.

Depuis Serquigny le plateau renferme de nombreux outils et les collectionneurs pourront y faire d'abondantes et intéressantes découvertes.

M. l'abbé Dubois a le mérite d'avoir le premier signalé cette station.

Dans le bois de M. le comte Dauger, le long du sentier qui conduit de l'église au plateau, nous avons pu examiner, en descendant, un grès dont la cavité a servi de polissoir. Mais s'agit-il d'un polissoir destiné aux haches en pierre de l'époque néolithique ou plus simplement d'un polissoir servant à aiguiser la cognée des bûcherons modernes ? La question est délicate : cependant, en raison de la forme ovale de la cuvette, nous inclinons à penser que ce bloc de grès a été utilisé pour le polissage des haches en pierre.

A la rentrée au presbytère, un lunch abondant, approvisionné de pâtés, de cidre pétillant et de vins généreux, attendait les membres de la Société. M. l'abbé Dubois a fait fête à nos collègues : il a bu au Président et à tous nos confrères présents et absents. M. Montier l'a remercié au nom de tous de son excellent accueil, l'a vivement félicité de ses découvertes et de l'esprit d'initiative dont il avait fait preuve et qui lui avait si bien réussi. Les langues se sont déliées sous l'influence du bon vin et de la gaieté communicative du bon abbé. C'est avec peine qu'on s'est décidé à le quitter pour regagner le train qui devait remporter nos collègues loin de cette jolie ville de Bernay et de nos hôtes d'un jour.

Nous devons, pour être complet et juste, dire que c'est à notre excellent collègue, M. Fouquet, que nous devons cette bonne journée et qu'au moment de le quitter, sur le quai de la gare, M. le Président s'est fait en termes heureux l'interprète de la Société pour lui exprimer à nouveau les sentiments de reconnaissance et de gratitude de tous ceux qui avaient eu la bonne fortune de participer à l'excursion de Bernay-Menneval.

Le présent procès-verbal a été rédigé d'après les documents fournis par M. Montier.

Le Président,
A. MONTIER.

Le Secrétaire,
L. DE VESLY.

RÉUNION DE HONFLEUR, LE 15 AOUT 1899

La petite ville de Honfleur était en fête cette année. Plusieurs de ses enfants, artistes et érudits, avaient voulu évoquer le passé de leur vieille cité et organisé une exposition rétrospective et ethnographique à laquelle ils avaient invité la Société du Préhistorique en Normandie.

Notre président, M. Montier avait répondu à cette gracieuse invitation en nous convoquant pour le 15 Août à Honfleur ; il avait de plus fait appel aux collectionneurs, possesseurs d'outils ou d'armes trouvés dans les environs.

C'est ainsi que nous avons pu examiner dans deux vitrines placées dans la vieille église Saint-Etienne, devenue le musée des souvenirs du Vieux-Honfleur, de nombreuses pièces prêtées par MM. Romain, de Ville-d'Avray, Montier, Gosselin, de Bolbec, Delcroix et Valette. — La nomenclature et la description des objets exposés figureront comme des annexes au présent procès-verbal.

Après la visite des instruments exposés dans l'église Saint-Etienne, nos collègues se sont rendus dans les divers bâtiments composant la véritable exposition du « Vieux-Honfleur ». Là, ils ont admiré, groupés en des scènes bien ordonnées, les costumes de nos aïeux, ainsi que les différents objets servant à leur vie de chaque jour.

Les galeries parcourues à la hâte, les congressistes se sont dispersés dans les salles de l'Exposition de peinture où le buste de E. Boudin était exposé en avant d'un panneau formé par la réunion de plusieurs de ses toiles si fines et d'une impression si juste. Puis, après quelques minutes d'examen données aux œuvres de Renouf, le peintre de la « Barque du pilote » nos collègues se sont séparés pour que chacun pût examiner l'exposition selon ses goûts et son esthétique personnels.

Au préalable, rendez-vous avait été pris pour se rendre à la ferme Saint-Siméon, où le déjeuner devait être servi pour midi. Il y a belle lurette que l'heure est sonnée lorsque nous arrivons sous les pommiers peints par Isabey et dont Dumas a décrit les vertes frondaisons et le jus blond des fruits pressés dans de vastes tonneaux.

A table prennent place : MM. Montier, Ad. de Mortillet, qui a amené plusieurs de ses amis ou élèves de l'École d'anthropologie : MM. Blin, Giraud, Branthonne, de Villemereuil, D^r Regnault, etc..... Notre Société est représentée par MM. Carré, Delarue, Fouju, Fortin, Langlassé, Normand, Quesné, Védie et le secrétaire soussigné.

L'heure des toasts arrivée, M. Montier lève son verre et boit à M. de Mortillet qu'il salue comme le digne fils de notre regretté maître et le sympathique ami de notre Société.

M. Adrien de Mortillet remercie en termes émus M. Montier du souvenir qu'il a bien voulu accorder à la mémoire de son père et tout le monde allait se lever lorsque deux détonations annoncent le commencement des régates.... Les torpilleurs décrivent sur la baie de Seine une vaste courbe que jalonnent des bouées et immédiatement une flottille de barques de pêche hissent leurs voiles qui piquent de taches blanches la surface des eaux.

Devant ce beau spectacle, M. Quesné propose de tenir la séance. Cette motion est acclamée et la table du repas se transforme vite en table de travail. Cependant M. le Président fait observer que quelques membres pourraient se rendre à la Mairie, ainsi que le disait le programme et qu'il ne faudrait pas les laisser dans l'attente, ni ne pas profiter de la salle mise gracieusement à sa disposition par M. le maire de Honfleur.

Il est alors convenu que des délégués vont se rendre à la Maison municipale pour ramener nos collègues au milieu de nous et que la seconde partie de la séance se tiendra au lieu primitivement fixé.

Après quelques minutes d'attente, M. Romain est amené à la ferme Saint-Siméon, et la séance commence par le dépouillement de la correspondance. Celle-ci comprend des lettres d'excuses de MM. Coutil, Dubus, Delcroix, Angérand, Gallerand, Morel, Rouxel, Valette, etc.... M. Delcroix ayant perdu son frère, M. Montier propose de lui témoigner toutes nos sympathies en cette douloureuse épreuve. Adopté.

M. Montier entretient ensuite l'assistance des démarches qu'il a faites auprès de M. Bertin, le propriétaire du dolmen d'Aubergenville. Ces démarches, il doit l'avouer, n'ont pas eu le succès qu'il en espérait.

M. Ad. de Mortillet croit, qu'un jour ou l'autre, on pourra créer un musée du Préhistorique et arriver ainsi à sauvegarder beaucoup de précieux documents.

M. Montier lit ensuite un mémoire de M. Gallerand sur un marteau hache en silex. Puis il propose l'admission d'un nouveau membre, M. Douville, à Salverte, présenté par lui et M. Romain. Cette candidature est adoptée.

Il est 3 heures et demie de l'après-midi lorsque les membres du Congrès abandonnent les ombrages de la ferme Saint-Siméon pour regagner la salle de l'Hôtel de Ville de Honfleur. Cette salle était déjà connue de la plupart de nos collègues qui avaient

visité le matin le Musée de peinture installé dans les étages supérieurs de l'édifice municipal.

M. Montier donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la réunion de Bernay. Le procès-verbal est adopté sans observations.

M. Romain, qui a apporté quelques échantillons d'ossements et de silex provenant de la station paléolithique sous-marine de la plage du Havre, les soumet à l'examen et lit un intéressant mémoire sur ses découvertes successives du Havre et sur les stations néolithiques de la Bergerie et du Mont-Canisy qui se trouvent dans les environs de Honfleur. Ce travail sera inséré dans le Bulletin.

Il est 5 heures lorsque M. le Président constatant qu'aucun autre sujet ne se trouvant à l'ordre du jour, lève la séance et fait connaître que la prochaine excursion aura lieu à Marcilly-sur-Eure.

ADDENDA AU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE TENUE A HONFLEUR

Le Président de la Société normande d'Etudes préhistoriques avait prié ses collègues possédant des pièces ou outils se rattachant à la baie de Seine et à la région de Honfleur de vouloir bien les exposer dans le Musée que la Société du Vieux-Honfleur a consacré à la gloire des illustres enfants de l'antique cité et à l'histoire de la région.

MM. Romain (du Havre), Gosselin (de Bolbec), Valette et Delcroix (de Pont-l'Évêque), Montier (de Pont-Audemer) avaient adressé des séries de silex taillés se rattachant directement à la région de Honfleur.

L'espace était limité et nous avons eu le regret de ne pouvoir exposer les très belles pièces que nous avait envoyées notre collègue, M. Plaisance, et qui provenaient de Saint-André et du plateau de ce nom.

M. Montier avait envoyé une série de belles pièces de Saint-Maclou et une autre série paléolithique des briqueteries de Saint-Germain et de Tourville. Ces pièces ont déjà été décrites dans le Bulletin (années 1894 et 96, pages 71 et 182).

M. Romain exposait son admirable collection de la station sous-marine du Havre. Jamais il n'avait été donné encore de l'admirer sous un meilleur jour et avec un classement plus suggestif. On peut dire que cette collection était le « clou » de l'Exposition paléolithique. Notre collègue avait également envoyé des séries de pointes de flèches et d'outils néolithiques venant de Vasouy-Villerville, Pennedepie (environs de Honfleur).

M. Valette montrait des séries peu nombreuses, mais très belles, d'outils néolithiques : haches polies, grattoirs, lames, pointes de flèches, etc.... provenant de Saint-Julien-sur-Calonne, Surville, Saint-Hymer, Montreuil, Menneville-la-Pipard, Villerville, Tourville, Le Torquesne, Cambremer, Drubec, Le Vieuxbourg, Gonnevill-sur-Dives, Clarbec, Reux, Le Mesnil-Jean. A noter notamment la très belle pierre triangulaire provenant de cette dernière localité et cataloguée par M. Valette sous le n° 84.

Une très belle pointe de flèche de cette collection exposée sans indication de provenance, doit être de provenance américaine.

M. Delcroix, de Pont-l'Evêque, présentait d'admirables séries d'outils néolithiques et notamment de très curieux et minuscules grattoirs provenant de Reux, Blanville, Druval, Rumesnil, Repentigny, Saint-Ouen-le-Pin et Heuland.

La rive droite de la Seine était représentée dans la même vitrine par M. Romain (voir le mémoire déposé), et par M. Gosselin, de Bolbec. Ce dernier exposait une très intéressante et très complète série néolithique de la station de Saint-Jean-de-Folleville : 10 percuteurs, 5 nuclei, 15 perçoirs, 22 tranchets, etc..... La série des ciseaux et des tranchets présentait une analogie des plus frappante avec celles exposées par M. Montier, et provenant de Saint-Maclou.

M. Gosselin avait aussi envoyé quelques belles pièces moustériennes provenant des environs de Bolbec.

Parmi la Société du Vieux-Honfleur, notre appel avait trouvé un écho dans la personne de M. le vicomte de Ville-d'Avray qui, depuis longtemps, s'occupe d'études géologiques et préhistoriques. Il avait exposé tout à la fois des pièces se rattachant à l'âge de la pierre et à l'âge du bronze recueillis aux environs de Honfleur.

Il convient de noter : 1° Parmi la série de l'âge de la pierre : une très belle pointe moustérienne trouvée dans le gravier des rivières à Vasouy ; un beau burin magdalénien trouvé dans les environs du menhir de la Bergerie, à Villerville ;

2° Dans l'âge du bronze ; quatre belles haches à talon sans indication de provenance.

M. de Ville-d'Avray avait joint à sa collection diverses pièces appartenant à M. Renout. Nous devons tirer, hors de pair, deux très belles haches polies en roche noire et d'une grande densité dont nous n'avons pu faire exactement la détermination minéralogique.

Ces diverses collections étaient exposées dans deux grandes vitrines longues, placées au centre et dans le sens de la nef de l'ancienne église Saint-Etienne de Honfleur devenue le nouveau Musée. Elles y ont vivement attiré l'attention du public.

Les Bulletins de la Société avaient été exposés dans le centre de l'une des vitrines et les visiteurs ont pu ainsi apprécier l'œuvre de notre Compagnie et se rendre compte de la vive impulsion qu'elle a su donner, en Normandie, aux Etudes préhistoriques.

Le Président,
A. MONTIER.

Le Secrétaire,
L. DE VESLY.

RÉUNION DE MARCILLY-SUR-EURE, LES 7 ET 8 OCTOBRE 1899

Conformément à la décision prise à la réunion d'Honfleur, la Société avait été convoquée par le Président, pour les 7 et 8 Octobre, à Marcilly-sur-Eure, afin d'étudier le Camp ou refuge aujourd'hui appelé le « Camp Harrouard ».

Notre collègue, M. Védie, avait bien voulu se charger du soin de prendre à l'avance les mesures nécessaires pour trouver les ouvriers à employer sur les fouilles et assurer de vivres les excursionnistes.

Marcilly-sur-Eure est une localité située sur la rivière de l'Eure, ainsi que son nom l'indique. La belle rivière coule, en cet endroit, dans la direction du Sud au Nord, entre des coteaux d'une altitude de 130 mètres environ qu'ombragent, sur la rive droite, la forêt de Dreux, et sur la rive gauche des bosquets détachés de la forêt de Roseux.

Le cours de l'Eure sert de limite sur près de 20 kilomètres aux départements de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. La largeur de la vallée varie de 2 à 3 kilomètres entre les crêtes qui vont en s'élargissant vers Anet où la rivière, déjà grossie depuis Saint-

Georges, des eaux de l'Avre, reçoit plusieurs ruisseaux descendus de vallons étroits ou échappés de sources jaillissant au milieu des prairies.

La crête des coteaux est percée de place en place de brèches où s'engagent des chemins qui facilitent l'accès des plateaux. C'est une de ces valleuses formant un promontoire aigu sur la rive droite de l'Eure et vis-à-vis Marcilly qui a depuis longtemps attiré l'attention des archéologues et reçu successivement les noms de « Fort » de « Refuge » et de Camp Harrouard » que la Société devait explorer et faire pratiquer des fouilles.

Le camp d'Harrouard est constitué comme la « Cité de Limes » comme le « Camp des Anglais » à la Roque, comme celui de Freneuse-sur-Risle, etc... par une enceinte triangulaire défendue de deux côtés du triangle par une vallée abrupte, et à la base, vers le plateau, par un retranchement formé d'un fossé profond avec rejet de terre du côté du camp. Ce fossé présente une ouverture en gueule d'environ 25 mètres et, malgré les éboulis considérables qui l'ont comblé en partie, il se trouve encore en contre-bas d'environ 12 mètres au-dessous du sommet du talus. Le terre-plein ou le sommet du retranchement est aujourd'hui coupé sur toute sa longueur par un fossé qui sert de limite entre deux propriétaires. Sa longueur est d'à peu près 800 mètres et va d'une vallée à l'autre.

Une entrée placée vers le milieu du rempart, (vers Sorel), permet l'accès du camp et un chemin praticable aux voitures a été établi en travers du fossé.

La description topographique de ce camp serait incomplète si nous ne notions pas une particularité qui a été signalée à M. le Président par notre collègue, M. Plaisance, et qui est surtout visible dans le retranchement près de la brèche d'entrée.

Nous voulons parler de la calcination des silex sur la surface du talus.

En effet, sur la plus grande partie de ce talus, on peut constater, sous une couche de 0^m40 à 0^m60 de terre végétale, l'existence d'une bande de silex variant de 0^m25 à 0^m40 d'épaisseur, craquelés, brûlés et même réduits en poussière par l'action d'un feu intense. Trois tranchées faites en divers points, sur la longueur du retranchement ont permis de constater ce phénomène, lequel d'ailleurs a été signalé dans un grand nombre de levées analogues, défendant des refuges retranchés.

On le rencontre à Freneuse-sur-Risle et M. Montier l'a mentionné dans une note parue dans le Bulletin de 1897 (*Ateliers et stations néolithiques du département de l'Eure*, par L. Coutil, page 186). Cette calcination n'est pas un procédé de construction employé pour consolider le retranchement, et les hypothèses les plus diverses ont été soulevées dans le but d'en rechercher la cause. On pourra d'ailleurs s'en référer sur ces divers points à la note rédigée par notre Président sur la levée de Freneuse et pour plus de développements au mémoire de M. L. Coutil, présenté au Congrès de l'A. F. A. S. tenu à Nantes, en 1898 (pages 561 et suivantes).

Dans ce travail, M. Léon Coutil cite les découvertes faites au camp Harrouard, par MM. Lanquetin et Tellot, de Dreux, et des études qui permettent d'affirmer que le promontoire a été occupé successivement par les hommes des âges paléolithiques et du bronze, les gallo-romains et les peuplades des diverses invasions franque, normande et anglaise.

Dans l'exploration, à laquelle se sont livrés les membres de la Société d'Etudes préhistoriques, il a été rencontré, à la surface du sol, une grande quantité de silex taillés et particulièrement de débris de taille. Peu d'outils sont remarquables par la finesse du travail. Il n'a point été trouvé de tranchet du type si commun au Campigny et dans un grand nombre de stations néolithiques de la Normandie, mais beaucoup de lames, de burins, de grattoirs lourds et massifs. Des silex craquelés, fendillés et conservant la trace du feu ont été recueillis en abondance sur le sol où leur couleur blonde les faisait facilement reconnaître. Des débris de tuiles romaines, de poteries gauloises, etc.... ont été également ramassés sur le sol.

On peut donc affirmer que le camp Harrouard a été habité dès une haute antiquité et qu'il n'a cessé d'être occupé qu'à une époque relativement moderne.

Et maintenant, mentionnons les fouilles qui furent entreprises. Le samedi 7 octobre, quatre fouilles furent pratiquées : elles amenèrent la découverte de percuteurs, de lames taillées, de deux fragments de pierre à broyer le grain, de débris de pesons ou torchères de tisserand, en terre cuite, de fragments de poterie noire et grise, et enfin d'un débris de côte de mouton ou de cerf ? dont l'extrémité est finement découpée en dents de peigne.

Les membres de la Société retournèrent dîner à Dreux où ils

couchèrent à l'*Hôtel du Paradis*. Ils retrouvèrent là, les attendant, MM. Adrien de Mortillet et plusieurs membres de la Société d'Excursions scientifiques qui avaient accompagné M. de Mortillet, leur Président.

Le lendemain, dimanche 8 octobre, les fouilles du camp Harrouard ont continué sous la direction de M. Védie. De nouvelles tranchées furent ouvertes, mais aucun fond de cabane ne put être découvert, et les résultats obtenus furent les mêmes que ceux de la veille.

De nombreux débris de poteries dont M. de Mortillet croit pouvoir rattacher une partie à l'époque du bronze et à l'époque gauloise furent seuls mis à jour avec d'assez nombreux silex taillés.

Avant de regagner Marcilly-sur-Eure pour le déjeuner, plusieurs de nos collègues ont visité les ruines du mégalithe de la « Femme brûlée » ou Pierre des Druides.

Il ne reste de cette allée couverte qu'une table fragmentée en trois parties dont la plus grande mesure 3^m90 de longueur sur 2^m00 d'épaisseur et au N.-O. un bloc de grès de 1^m70 sur 1^m35 dont huit encoches indiquent qu'il a servi de polissoir, et quelques supports du vestibule.

Une partie des sociétaires n'avait pas quitté Dreux et dans la matinée s'était rendue chez M. Tellot, pour visiter ses collections. Grâce à l'entremise d'un fort aimable cicérone, M. Champagne, ami de notre collègue M. Védie, et grand collectionneur lui-même, l'autorisation nécessaire fut vite accordée.

M. Tellot est un vieillard de 83 ans, mais encore vert et toujours heureux de laisser admirer ses richesses artistiques et archéologiques. Il voulut faire lui-même les honneurs de sa belle collection. Il a jadis exploré et fouillé en tous sens le camp Harrouard et en a rapporté des haches polies et de très belles pièces de l'époque néolithique : perçoirs nombreux, grattoirs, haches taillées et polies. Il y a également ramassé des haches et diverses pièces de bronze. Mais, ce qui fait par dessus tout la richesse des collections de M. Tellot et de sa maison un véritable musée, ce sont ses faïences de Rouen, de Nevers, de Delft et de Moustiers ; ses ivoires du Moyen âge et de la Renaissance ; ses tableaux et ses gouaches des meilleurs maîtres du XVIII^e siècle ; ses meubles Louis XIV et Louis XV ; ses bahuts, etc., etc... Cette admirable collection demanderait un gros volume in-4^o pour en

dresser le catalogue. Nous ne pouvons rien citer dans ce court procès-verbal.

Au déjeuner nous trouvons de nouveaux collègues, arrivés le matin ; ce sont : MM. Fortin, Deslandres, Izambert, Richard Leroux, ainsi que MM. Deschâtres, Tournez et Gaberel, des Excursions scientifiques. •

Le propriétaire du champ Harrouard, qui avait si gracieusement permis de fouiller son terrain, assistait au déjeuner. M. le Président le remercie, au dessert, des facilités qu'il avait procurées à la Société et a bu à sa santé. Il a de même exprimé à M. Champagne toute la gratitude des membres de la Société, qui avaient profité de sa courtoisie et de celle de M. Tellot.

Après le déjeuner, dans une courte réunion, il a été donné lecture du procès-verbal de la réunion d'Honfleur et M. Desloges a présenté les instruments qu'il a recueillis aux environs de *Rugles* et auxquels il donne le nom de cette station.

La communication de M. Desloges est d'ailleurs résumée par lui en ces termes :

Ces instruments des types primitifs : Chelléen, Acheuléen, Moustérien ont été récoltés à la surface du sol où tous les âges se trouvent confondus. La pierre polie seule y est très rare.

Cette station comprend les parties des terres de La Chesnaye-Rugles et de Maurepas-Ambenay, et qui s'étendent sur les crêtes des coteaux de la rive gauche de la Risle au pied desquels s'élève le dolmen d'Ambenay. Les instruments du type « Moustérien » ont été récoltés à deux mètres au-dessous de l'argile des briqueteries de la rive droite. Il est donc présumable que de ce côté les dépôts diluviens sont restés en place, alors que sur la rive gauche, où tous les types se coudoient à la surface du sol, ces mêmes dépôts auront été balayés et jetés dans la vallée.

Nos collègues, MM. A. de Mortillet et R. Fortin ont déterminé les ossements présentés comme ayant appartenu au bœuf et au sanglier ou cochon. Ces ossements faisaient partie d'un dépôt considérable découvert au pied même du château de Rugles à 2^m50 dans les alluvions de la vallée, immédiatement au-dessous des poteries samiennes dont quelques beaux débris ont passé sous nos yeux, ainsi qu'un grand bronze de Néron.

Enfin, le petit lot d'ébauches de pointes de flèches dans lequel feu M. G. de Mortillet a reconnu de très curieux débris prove-

nant d'un atelier de taille de pointes de flèches, a été récolté sur le flanc du coteau de la rive droite au pied duquel passait la voie romaine de Condé à Glos-la-Ferrière par Rugles, à proximité (150 mètres environ) du dépôt d'ossements.

Au sommet de ce même coteau, appelé « *Bailli* », on voit encore un groupe d'énormes roches. Des fouilles pratiquées sous l'une d'elles ont amené, à 1^m80 de profondeur, de nombreux charbons.

De l'ensemble de ces découvertes sur un espace relativement restreint on peut déduire, en tenant compte de la station paléolithique située sur la rive gauche :

1° Que le dépôt d'ossements a été formé de débris de repas ;

2° Que ces débris ont été amoncelés au pied de la colline par les tailleurs de pointes de flèches, dont les ébauches présentées, révèlent l'emplacement de l'atelier ;

3° Que les charbons trouvés sous la voûte de la roche, laquelle mesure 19 mètres de pourtour, indiquent incontestablement que cette roche a servi d'abri aux premiers industriels de la région : les tailleurs de pierre de la fin du magdalénien, pré-décèsseurs directs de l'homme des dolmens.

Par ce rapide exposé établi sur des documents certains il résulte que, sur ce petit coin de notre belle Normandie, formé des territoires de Rugles et d'Ambenay, il nous faut reporter la présence de l'homme à des temps encore insoupçonnés.

M. Montier ne pense pas, en l'absence de toute découverte d'outils, du type magdalénien bien caractérisé, faite dans le sol et parmi les charbons de l'abri sous roche, que l'on puisse voir, en cet endroit, une station magdalénienne.

Des outils de ce type peuvent se trouver quelquefois dans les champs, isolés ou disséminés ; mais à l'époque néolithique on retrouve assez souvent des formes magdaléniennes. C'est en faisant des fouilles dans l'épaisseur des couches du sol que l'on pourra réellement déterminer l'âge de cet abri, par la nature des silex et des débris de repas s'il s'en trouve. M. Desloges voudra certainement étudier ce point spécial. En effet, nous ne connaissons pas dans le département de l'Eure, une seule caverne, un seul abri datant de l'époque magdalénienne ; et, une découverte de cette nature serait des plus intéressante pour nos études.

Nous ne voulons pas clore le présent procès-verbal sans y mentionner la visite faite, le dimanche, par nos collègues qui se

sont rendus directement de Dreux au déjeuner de Marcilly. Ils ont reconnu, en passant, non loin du moulin de Cocherelle, les intéressants vestiges d'un dolmen.

Les ruines de ce mégalithe ont été décrites par notre vice-président, M. L. Coutil, dans l'intéressant mémoire déjà signalé et lu au Congrès de Nantes en 1898.

A mentionner également les ouvrages offerts à la Société par M. Raoul Fortin et dont voici la nomenclature :

1° *Note sur quelques découvertes d'objets des époques mérovingienne et gallo-romaine, en Normandie*, R. Fortin. Louviers, 1899. — Extrait du Bulletin de la Société d'Études préhistoriques.

2° Collection de M. Deglatigny. — Extrait des procès-verbaux du Comité de géologie.

3° *Note sur les véritables instruments de la pierre*, 1899.

4° *Le paléolithique, le néolithique et les monuments mégalithiques de la Seine-Inférieure*, par J. Gallois, 1899.

Ces trois tirages à part extraits du Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen.

Le présent procès-verbal rédigé au moyen des notes et documents fournis par MM. Montier, Deglatigny et Desloges, par le secrétaire soussigné.

Le Président,
A. MONTIER.

Le Secrétaire,
L. DE VESLY.

DÉCOUVERTE

D'UNE NOUVELLE STATION PRÉHISTORIQUE

A BIVILLE, CANTON DE BEAUMONT-HAGUE

(MANCHE)

Longtemps on a cru notre pays moins bien partagé que certaines contrées, au point de vue des instruments, armes et outils, laissés par l'homme primitif. A part quelques pointes de flèches trouvées dans des tumulus, quelques ébauches de haches rencontrées isolément en deux ou trois endroits, rien de bien intéressant n'avait été signalé.

Ce n'est qu'en 1879, que M. Henri Menut, président de la Société artistique et industrielle de Cherbourg, qui, à cette époque, dirigeait les travaux d'établissement d'une batterie, à Bretteville-en-Saire, commune située à 8 kilomètres de Cherbourg, découvrit la première station préhistorique véritablement importante. Cette station comprenait les différentes époques de l'âge de la pierre. M. Menut a publié, pour la première fois, dans le tome xxv (année 1886) des *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*, un exposé des patientes recherches qu'il poursuivit en cet endroit pendant plusieurs années.

Dans ce même volume, M. Bigot, aujourd'hui professeur de géologie à la Faculté des sciences de Caen, signalait une deuxième station découverte par lui, cette même année (1886), à la pointe de la Hougue (Saint-Vaast). Les silex trouvés en cet endroit par M. Bigot, appartenaient à l'époque Robenhausienne, alors que ceux rencontrés à Bretteville par M. Menut, présentaient diverses époques bien caractérisées⁽¹⁾.

Enfin, à la séance de l'Académie des sciences, du 7 mars de cette année (1898), M. Em. Blanchard présentait une note de M^{gr} Le Nordez, évêque de Dijon, signalant une troisième station de la même époque, découverte au mont d'Huberville, près Valognes.

A ces trois premières stations, nous pouvons aujourd'hui en

(1) Voir : *Essai sur la station préhistorique de Bretteville et Le Préhistorique en Basse-Normandie*, du même auteur.

ajouter une quatrième, située à Biville, commune de la Hague, à 17 kilomètres de Cherbourg. — Je dois la connaissance de cette station à l'un de mes amis, M. Harmois, adjudant au 25^e de ligne, qui la découvrit, lors des manœuvres exécutées, en 1897, dans cette région ; il la visita de nouveau au cours des manœuvres de cette année et y recueillit de nombreux éclats et déchetts, accusant avec la plus grande évidence, le travail intentionnel de l'homme préhistorique.

Une excursion faite en commun, le 5 octobre dernier, nous en a fourni un nombre plus grand encore.

Les gisements de silex taillés se trouvent à 2 kilomètres environ du village de Biville, dans les immenses dunes qui bordent le rivage de la mer. Nous visitâmes d'abord le premier gisement reconnu par M. Harmois ; il occupe la surface d'un plateau de forme elliptique de 100 mètres environ, dans sa plus grande longueur et où la roche affleure. Les silex taillés avec plan de frappe et bulbe de percussion y sont très abondants, ainsi que dans un large ravin s'inclinant à l'ouest vers la mer, où ils ont dû être entraînés par l'écoulement des eaux. Un grand nombre d'éclats sans forme voulue et des nucléus s'y rencontrent également, ce qui montre, à n'en pas douter que nous sommes ici en présence d'un vaste atelier de fabrication.

En continuant nos recherches, nous avons trouvé deux autres gisements qui, comme le premier, occupent de vastes plateaux ravinés par les eaux ; les silex s'y trouvent à la surface, mélangés à de nombreux débris de roches, ou légèrement implantés dans le sable.

Ces différents gisements se trouvant sur une même ligne et à une distance relativement courte les uns des autres (500 à 600 mètres), on peut supposer qu'avant l'envahissement des sables, ils ne formaient peut-être qu'un seul et même atelier d'une très grande étendue.

A l'est des dunes et à quelques centaines de mètres du rivage actuel, nous avons observé dans le fond de plusieurs vallées formées par de hauts monticules de sable, des quantités de galets roulés, parmi lesquels de volumineux rognons de silex ; le banc de galets qui s'étend sur le rivage en est également très fourni ; les hommes qui occupaient cette contrée aux époques préhistoriques avaient donc sous la main la matière première en abondance, cela nous explique l'importance de cette station.

La plupart des silex recueillis, lors de notre excursion, sont de petite dimension, tous sont recouverts d'une belle patine généralement blanche pour ceux ramassés à l'air libre, ou faune lorsqu'ils sont enfouis dans le sable, il s'en trouve également de teinte bleuâtre ; beaucoup ont leurs angles arrondis et sont très lustrés par le frottement du sol.

La période néolithique est parfaitement caractérisée à la station de Biville par de nombreuses pointes et ébauches de flèches, des grattoirs avec retouches sur les bords, des perçoirs, des couteaux, appartenant à l'époque robenhausienne.

La période paléolithique semble y être également représentée par certains types, mais le nombre restreint des instruments paraissant appartenir aux époques chelléenne, moustérienne et magdalénienne que nous y avons recueillis ne nous permet pas, quant à présent, d'être trop affirmatif sur ce point ; le moustérien semblerait cependant être le mieux représenté après le robenhausien.

Les recherches suivies que nous nous réservons de faire à cet important atelier nous permettront, nous l'espérons, de pouvoir établir si, de même qu'à Bretteville, nous sommes en présence d'un centre de fabrication où se seraient succédé les différentes époques de l'âge de la pierre.

En attendant qu'il nous soit donné de faire sur cette intéressante question un travail plus étendu, nous avons pensé qu'il était bon de signaler, dès maintenant, cette nouvelle découverte et de prendre date.

En terminant, nous tenons à adresser à M. Henri Menut, nos bien sincères remerciements et l'expression de notre reconnaissance pour toute la complaisance qu'il a bien voulu mettre à nous aider dans la classification de nos silex ; en les comparant à ceux de la riche collection recueillie par lui à Bretteville, nous avons pu constater la grande analogie qui existe entre les instruments types de ces deux stations.

A^e VOISIN,

Bibliothécaire-archiviste, conservateur au Musée de la Société archéologique et historique de Caen, membre de la Société académique de la même ville, membre correspondant de la Société d'archéologie d'Avanches et de Mortain.

NOTES
D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE
SUR LE
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

PAR M. A. VOISIN

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

BEAUMONT-HAGUE. — En 1837, en creusant les fondations d'une nouvelle chapelle collatérale, on découvrit, à deux pieds de profondeur, un squelette réduit en poussière ; il était entouré de quelques morceaux de poterie ou tuiles et de plusieurs pièces en bronze. Deux de ces pièces étaient des plaques ornées de boutons en forme de bulle. Entre ces boutons était gravé un ornement frété losangé. Il y avait en outre un crochet également en bronze, probablement destiné à attacher ces plaques, sans doute mérovingiennes.

CHERBOURG. — En 1689, lors de la démolition du château de Cherbourg, on découvrit plusieurs médailles gauloises d'un or assez grossier ; il y avait d'un côté un visage d'homme et de l'autre un cheval fort mal faits.

CARNEVILLE. — Vers 1820, une grande quantité de coins en bronze ont été trouvés près de la *longue pierre* de Carneville. Des coins semblables avaient déjà été découverts dans le bois de Carneville, sous une grosse pierre ; d'autres au hamceau d'Inglemare, près du château.

COUVILLE. — Vers l'année 1786, on a trouvé à Couville, un nombre considérable de pièces gauloises en électrum, en argent et en billon. M. Ed. Lambert, dans son « *Essai sur la numismatique gauloise* », p. 157, les décrit sous le nom de monnaies armoricaines.

RÉTHOVILLE. — Le 5 avril 1845, un cultivateur de cette commune, en bêchant son champ, trouva, à 60 centimètres de

profondeur, 300 coins en bronze, pesant ensemble 35 kilogr. Des fragments de bois pourri se trouvaient dans la douille des plus grands coins.

Des découvertes semblables ont eu lieu à différentes époques dans les terrains compris entre les églises de Réthoville et de Vrasville.

SOTTEVILLE. — En 1830, une trentaine de coins en bronze furent trouvés près du hameau de Psalmonville.

TOLLEVAST. — Une découverte de 1800 coins en bronze a été faite dans cette commune.

TONNEVILLE. — Au mois de février 1863, des ouvriers occupés à l'extraction des blocs destinés à l'endiguement de l'anse Sainte-Anne, rencontrèrent à une profondeur de 60 centimètres environ, une trentaine de coins en bronze, tous de même forme, mais de deux grandeurs différentes. Les uns avaient 13 centimètres de longueur, les autres 8 seulement. Tous étaient creux et munis, près de la douille, d'un anneau de suspension, quelques-uns semblaient encore porter la trace de l'emmanchement.

VAUVILLE. — Des coins en bronze ont été découverts en 1788, à la *Terrasse* et à la *Butte de César*. D'autres furent trouvés plus tard sur le terrain nommé le *Château de Milleharis*.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES

BRIX. — En 1854, un certain nombre de médailles gauloises furent trouvées dans la forêt de Brix.

CARTERET. — En 1835, on trouva des couteaux en bronze et quatre bracelets d'or dans une pièce de terre nommée *Le Clos-des-Monts*.

SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT. — Au mois d'octobre 1895, on a découvert dans cette commune une certaine quantité de haches en bronze.

GOUEY. — 50 haches en bronze ont été trouvées à Gouey, au mois d'août 1850.

HUBERVILLE. — A la séance de l'Académie des sciences du 7 mars 1898, M. Em. Blanchard a présenté une note de M^{sr} Le Nordez, signalant la découverte d'un atelier de l'époque néolithique, faite par lui au mont d'Huberville, à 3 kilomètres nord de Montebourg et à 5 kilomètres sud-est de Valognes. On y a recueilli des couteaux, des grattoirs, ainsi qu'un grand nombre d'éclats de silex sans forme déterminée.

SAINTE-MÈRE-EGLISE. — Au mois de novembre 1860, des travaux de terrassement exécutés dans la propriété des *Noires-Terres*, amenèrent la découverte de 80 coins en bronze dont plusieurs étaient dans un bel état de conservation.

VIERVILLE. — En creusant un fossé dans la pièce de terre dite de *la Butte*, dépendant du château de Vierville, situé entre l'église et le Pont-Pourret, on trouva, en 1826, un tumulus contenant beaucoup d'ossements humains non brûlés.

YVETOT. — Des haches en bronze ont été maintes fois découvertes dans cette commune.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

SAINT-JAMES. — Une fouille pratiquée, en 1840, dans une prairie située sur le bord de la rivière de Beuvron, amena la découverte d'une barque longue de 6 mètres environ, large de 75 centimètres et formée d'un seul tronc de chêne creusé à la manière des pirogues caraïbes. Elle renfermait des ossements d'une blancheur parfaite, que l'on reconnut provenir de deux cadavres, mais qui tombèrent en poussière, dès que l'on voulut les saisir.

GLATIGNY. — En 1873, deux hachettes en bronze ont été trouvées en cet endroit, sur la lande de *Beuvais*.

Des disques en pierre polie, présentant un grand vide circulaire au milieu ont été découverts sur la même lande.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES

COUTANCES. — En 1872, une belle hache en bronze et deux pièces gauloises ont été trouvées à quelques pas du sanctuaire de la Roquelle, à un kilomètre de Coutances.

GAVRAY. — Des haches en bronze, creuses et munies d'un petit anneau sur un des côtés, furent trouvées à Gavray, en 1807.

HAMBIE. — Des coins en bronze ont été trouvés près de la maison de M. Bonté-Martinière.

HAYE-DU-PUITS (LA). — Une hache en silex a été trouvée dans le bois de *Haut-Regard* ; elle a été donnée au musée de Cluny par M. Lecoq de la Garde.

MUNEVILLE-LE-BINGARD. — En 1869, M. Lecesne, propriétaire à Muneville-le-Bingard, a découvert dans un champ lui appartenant et situé près de la voie romaine de Coutances à Cherbourg, un vase en terre blanche contenant environ 40 kilogrammes de coins creux en bronze, parfaitement conservés, la plupart tels qu'ils étaient sortis du moule. Les plus grands avaient 18 centimètres de longueur, les plus petits, 6 centimètres.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO

BRÉVENDS. — En 1832, dans une pièce de terre nommée le *Jardin-Guerric*, dépendant de la ferme du château de Brévends, on fouilla un long tumulus dans lequel on ne trouva que des cendres et des os à demi brûlés.

SAINT-HILAIRE-PETITVILLE. — En 1820, 18 coins en bronze furent trouvés en creusant un fossé sur la terre de la *Juliennerie*.

MARIGNY. — Des haches en bronze ont été trouvées dans cette commune, on en a également découvert à *Méautis*, près de Carentan.

NOTE

SUR

MES SILEX TAILLÉS AU MUSÉE DU VIEUX HONFLEUR

L'homme primitif qui habitait le sol normand, dès les commencements de l'époque quaternaire, a laissé dans les limons des plateaux et même à la surface du sol, de nombreuses traces de son existence.

Il taillait la pierre et surtout le silex pour fabriquer ses armes et ses outils.

Ce n'est qu'après une longue suite de siècles que nous voyons l'homme de la période paléolithique perfectionner sans cesse son industrie, employer l'os concurremment avec le silex, et enfin pendant la période néolithique, polir ses haches, construire des cités lacustres et élever ces monuments de pierre si remarquables, les dolmens et les menhirs.

La Société normande d'Etudes préhistoriques ayant invité ses membres à exposer au musée du Vieux-Honfleur les silex taillés recueillis à Honfleur et dans les environs ; je me suis attaché à présenter deux stations typiques appartenant aux périodes paléolithique et néolithique.

Permettez-moi, puisque l'occasion se présente, de vous entretenir quelques instants de la curieuse station paléolithique sous-marine de la plage du Havre.

Mon intention n'est pas de refaire l'histoire de cette station que j'ai décrite, en 1894, dans la Revue de l'Ecole d'Anthropologie et dans le Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, mais d'augmenter cette étude par de nouveaux renseignements.

Vous avez sans doute remarqué par les nombreux spécimens que j'ai exposés, la variété des types, la diversité des formes et le cachet particulier de cette station. A côté de jolies haches soigneusement taillées sur les deux faces, du type acheuléen, j'ai cru devoir y joindre des outils grossiers, des ébauches en un mot,

de grands éclats et divers instruments taillés sur une seule face, du type moustérien ; en outre, des racloirs, des lames de silex, et des outils dont l'usage est assez problématique.

Depuis douze années que j'explore avec un soin tout particulier, la station de la plage à chaque marée, j'ai pu recueillir jusqu'à présent près de 400 pièces environ.

En tenant compte du nombre fort respectable de jolies pièces que plusieurs de mes collègues du Havre possèdent dans leur collection, je puis affirmer sans exagérer que plus de 600 instruments acheuléens et moustériens ont été recueillis dans la station sous-marine ; et je ne parle pas, bien entendu, de la quantité d'outils plus ou moins en bon état que je n'ai pas ramassés.

La faune y est également très importante, car j'ai trouvé de nombreux ossements d'éléphant, de bœuf, de cheval, de cerf et d'autres espèces non déterminées. Tous ces os et ces outils mélangés dans le limon quaternaire indiquent suffisamment qu'ils sont de la même époque, et, détail caractéristique, les os sont fossilisés à tel point qu'ils sont passés presque à l'état de pierre ; ils diffèrent totalement de ceux de nos briqueteries. Malgré leur dureté, les os qu'on recueille sont pour la plupart brisés en plusieurs morceaux, cela tient uniquement à ce que chaque fois que nous avons une tempête ou même un fort coup de vent O.-N.-O., la lame produit de profonds affouillements qui bouleversent tout le fond de la station, l'épaisse couche d'argile est fortement attaquée et laisse à nu les os et les silex qui s'entrechoquent, roulent et se brisent ; aussi, la cassure est-elle toute fraîche et semble le plus souvent faite de la veille ; il m'est bien des fois arrivé de reconstituer des os avec les débris récoltés plusieurs années après que j'avais trouvé les premiers fragments.

De plus, je pourrais citer maints exemples où j'ai trouvé plusieurs haches les unes à côté des autres au milieu d'un amas de déchets de taille et, dernièrement, je recueillais au niveau des plus basses mers, une grosse vertèbre cervicale et trois haches dans l'espace de un à deux mètres.

Je confirmerai ce que j'ai déjà dit il y a plusieurs années, que ce gisement géologique forme une vaste terrasse qui prend naissance au delà de Gravelle-Sainte-Honorine, pour se continuer en longeant le pied des coteaux de Gravelle, d'Ingouville et finir, en passant par le quartier Saint-Vincent-de-Paul, à plus de 800 m.

de l'extrémité du rivage. Or, c'est précisément entre le rivage et l'extrême limite de la terrasse qu'on rencontre l'industrie et la faune du quaternaire inférieur.

Depuis la découverte de cette station, bien des travaux ont été exécutés en pleine terrasse et jusqu'à présent, on n'a jamais signalé sur aucun point une industrie semblable à celle dont vous avez vu les échantillons.

En résumé, ces quelques explications corroborent celles que j'ai données dans la description de la station de la plage. L'ouvrier primitif occupait un endroit privilégié ; l'emplacement de son atelier était alors abrité par un cap, qui s'avancait plus en avant dans la mer, car notre littoral offrait un aspect tout différent de celui qu'il présente actuellement ; il avait en abondance le silex de la craie cénomaniennne pour fabriquer ses armes et ses outils, la pêche et la chasse pour subvenir à son existence.

Les stations néolithiques sont assez rares dans les environs d'Honfleur, car les endroits qui pourraient être intéressants à étudier sont généralement couverts de pâturages, aussi n'y ai-je recueilli que fort peu de silex taillés.

A Villerville, au lieu dit La Bergerie, il existe une petite station près du beau menhir la *Grosse Pierre*, sur les terres de M. Ricard, mais elle a été insuffisamment explorée pour présenter un plus grand nombre d'échantillons.

Par contre, près de Trouville, nous avons là un véritable atelier. Il occupe le sommet du mont Canisy, cet îlot corallien perdu au bas de la vallée de la Touques, entre Trouville et Villers-sur-Mer ; les deux points les plus intéressants à visiter sont le Vieux-Deauville et la butte de Bénerville.

Ces deux localités, situées à 100 mètres d'altitude, sont caractérisées par une grande abondance de petits outils soigneusement taillés, à patine profonde blanchâtre et bleuâtre ; j'y ai récolté plus de 300 silex taillés, parmi lesquels, de petits éclats, de minuscules grattoirs, des tranchets, perçoirs, pointes de flèches, nuclei, etc...

En un mot, c'est l'outillage à peu près ordinaire de nos stations en plein air ; toutefois, l'industrie y est généralement petite, elle a même une certaine analogie avec celle de l'atelier de tranchets de La Coudraye, près de Montivilliers, où tous les outils et surtout les tranchets sont de petite taille.

L'argile à silex manque complètement au sommet du mont Canisy, et, la terre cultivable y est tellement peu épaisse que la charrue entame le calcaire corallien ; il est probable que l'ouvrier primitif a dû chercher dans les environs les matériaux nécessaires à la confection de son industrie, car les nombreux percuteurs qu'on y rencontre nous montrent que l'outillage a été fabriqué à l'endroit où nous le trouvons actuellement.

G. ROMAIN.

15 août 1899.

OBJETS EN BRONZE

TROUVÉS A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

à GONFREVILLE-L'ORCHER, PRÈS HARFLEUR (Seine-Inférieure)

RECUEILLIS PAR M. TOUTAIN-MAZEVILLE

NOTICE DESCRIPTIVE

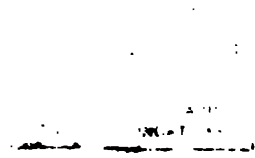
PAR A. DUBUS

Economiste des Hospices du Havre

Depuis fort longtemps, le sol d'Orcher livre à la curiosité des amateurs les dépôts qui lui ont été confiés jadis ; c'est ainsi que M. Toutain-Mazeville, avocat et propriétaire, habitant la commune de Gonfreville-l'Orcher, a pu recueillir les types principaux de la plupart de ces trouvailles pour les conserver à la science ; aussi, ne saurions-nous trop remercier M. L. Toutain fils, d'avoir bien voulu consentir à se dessaisir de ces objets en notre faveur, avec un désintéressement qui ne peut avoir d'égal que le soin jaloux que nous mettrons à les conserver dans notre collection.

Nous devons également tous nos remerciements à notre excellent ami, M. Seguin, à l'intermédiaire duquel nous devons d'avoir été mis en rapport avec M. L. Toutain fils.

Dès la période néolithique, le plateau d'Orcher à Harfleur, depuis le *Camp-Dolent* jusqu'au *Mont-Cabert* était habité, ainsi qu'en témoignent les nombreux outils découverts et récoltés depuis plusieurs années, tant par les amateurs et collectionneurs du Havre, que par nous-même. Tout l'outillage néolithique y est représenté, depuis le traditionnel grattoir généralement court et épais ou discoïde, jusqu'aux pointes de flèches, ces dernières cependant sont très rares. La pierre polie semble faire défaut ; mais par contre, on y trouve le tranchet le plus souvent de forme étroite et relativement longue, ainsi que le ciseau. Toute cette industrie semble refléter les dernières manifestations de l'âge de la pierre ; laquelle a pu, à cet endroit, se confondre et faire





PHOT. LECERF, ROUEN

TROUVAILLES DE GONFREVILLE-L'ORCHER (Seine-Inf.)

DEMI-GRANDEUR

*Moule de Lance et Moule de Hache à ailerons
(Face externe)*

soudure, si nous pouvons nous exprimer ainsi, avec les débuts de l'âge du bronze.

Pour cette période, M. Deville, M. l'abbé Cochet et plus récemment, M. Toutain-Mazeville, dans une note communiquée à la Société des Antiquaires de Normandie, nous ont permis de constater, qu'antérieurement à 1836, un dépôt de hachettes en bronze, dont le poids n'était pas inférieur à dix kilogrammes, a été découvert à Orcher.

En 1836, une dizaine de hachettes en bronze furent trouvées sur la *ferme de Turgauville*.

En 1845, on en recueillit six, qui furent brisées par les ouvriers qui les avaient déterrées. M. Dubocage, de Bléville, en sauva quelques-unes qu'il remit au musée du Havre.

En 1858, on découvrit à nouveau, au hameau de *Notre-Dame-des-Bois*, les deux valves bien complètes d'un moule de lance en bronze (pl. I et II, fig. 1 et 2), avec quarante hachettes du même métal; elles étaient disposées en rouc.

En 1859, nouvelle découverte à la *Côte des Quesnaux*, de trente-neuf hachettes empilées les unes sur les autres, avec une seule valve d'un moule en bronze de hachette à ailerons et à anneau latéral (pl. I et II, fig. 3).

En 1891, autre découverte par un ouvrier du nom de Ferrey, de dix-huit hachettes à talon, dont une seule à anneau latéral (pl. III, fig. 5); elles ont été également trouvées empilées les unes sur les autres, au même lieu dit, la *Côte des Quesnaux*.

Nous devons avouer, à notre surprise, qu'aucune des hachettes trouvées dans ces découvertes multiples, tant parmi celles que nous connaissons, que parmi celles que nous possédons, ne se rapporte au moule trouvé en 1859. De même, n'avons-nous aucune connaissance de trouvailles pouvant se rapporter au moule de lance recueilli en 1858.

La présence de moules avec toutes ces hachettes ne fait cependant que confirmer l'opinion émise par M. l'abbé Cochet : à savoir, qu'au hameau de *Notre-Dame-des-Bois*, il remarqua l'emplacement d'une fonderie; aussi, ne désespérons-nous pas de trouver un jour des objets s'y rapportant.

Nous possédons un type de chacune des dernières découvertes. D'abord une hachette à talon arqué, lame unie avec les angles arrondis; elle mesure seize centimètres sur quarante-cinq millimètres de largeur de lame (pl. III, fig. 1).

La seconde hachette est à talon rectangulaire, elle mesure également seize centimètres avec cinq centimètres de largeur de lame ; elle est ornée d'une ligne en relief partant de l'épaule du talon pour diviser la lame en deux parties égales jusqu'au tiers de sa longueur (pl. III, fig. 4).

La troisième est une hachette à douille quadrangulaire, à anneau latéral avec bourrelet et filets ; elle mesure treize centimètres sur trente-cinq millimètres de largeur à la base (pl. III, fig. 3).

La quatrième également à douille quadrangulaire, avec anneau latéral, d'un plus petit modèle, ne mesure que sept centimètres, sur vingt-trois millimètres de largeur à la base ; elle est également ornée d'un bourrelet avec filets en dessous (pl. III, fig. 2).

Un cinquième type, le seul à anneau de la découverte de 1891, nous a été cédé par son détenteur, M. Brandois. C'est une hachette à talon arqué, avec anneau latéral non évidé. Les côtés de la lame sont relevés, une petite ligne médiane la divise en deux parties égales sur toute sa longueur, les angles sont très arrondis. Cette pièce mesure quinze centimètres, sur six centimètres à la base de la lame (pl. III, fig. 5).

La valve du moule de hachettes à ailerons et à anneau latéral mesure cent quatre-vingt-cinq millimètres ; extérieurement, ce moule est orné sur les côtés et à la base d'un filet qui en dessine bien le contour. A la tête, un anneau descend jusqu'à la naissance des deux côtés intérieurs des ailerons faisant saillie ; au-dessous, on peut remarquer deux lignes s'entrecroisant, avec boules à l'extrémité inférieure.

Intérieurement, ce moule est entouré d'une rainure profonde. On voit dans le haut, le cône destiné à recevoir le métal ; à droite et à gauche, les événements ménagés pour laisser sortir l'air (pl. I et III, fig. 3).

Les deux valves du moule de lance ont vingt-neuf centimètres. Extérieurement, ce moule est d'un fort joli travail, qui le rend très léger et prouve que le goût du décor était déjà en honneur à cette époque. Il comprend en effet, sur chaque valve, trois côtes longitudinales qui en dessinent très finement la forme, avec légers reliefs à l'emplacement des ailerons.

Intérieurement, les deux parties sont munies de chaque côté : l'une de trois petits trous, l'autre de trois petits pitons correspondants et destinés à bien les relier.



PHOT. LECHE, ROUEN

TROUVAILLES DE GONFREVILLE-L'ORCHER (Seine-Inf.)

DEMI-GRANDEUR

*Moule de Lance et Moule de Hache à ailerons
(Face interne!)*

NEW YORK
101
NY

Les lances sorties de ce moule étaient à légers ailerons avec tige longitudinale.

A l'extrémité du manche, un cône est ménagé pour recevoir le métal, ainsi que des événements destinés à laisser passer l'air (pl. I et II, fig. 1 et 2).

Une autre hachette à bords droits, avec bouton ovale au milieu de la lame, ce qui permettait de pouvoir s'en servir, soit à la main, soit emmanchée, nous a été également cédée par M. Brondois. Elle a été trouvée, en 1891, dans la basse falaise, immédiatement au-dessous du *Camp de César*, à Sandouville ; elle mesure seize centimètres sur soixante-quinze millimètres. Cette hachette ayant été trouvée à la même époque que celle à talon et à anneau décrite ci-dessus, nous faisons une digression à notre communication sur Orcher, à titre de simple renseignement (pl. III, fig. 6).

Nous savons qu'une voie romaine partant de Lillebonne aboutissait à Harfleur, en passant par Gonfreville-l'Orcher.

De cette époque, M. Toutain-Mazéville a recueilli, au commencement de l'année 1871, dans les environs du parc d'Orcher, un porte-lampe en bronze de dix-huit centimètres de hauteur, admirablement patiné, d'un travail et d'une conservation remarquables, et le support seul d'un second objet absolument semblable.

Au mois d'avril suivant, on découvrit au même endroit, quatre médailles, dont une en or anépigraphie et les trois autres en argent, une de Jules César, une se rapportant à la famille Rutilia et la troisième à la famille Plautia.

SÉPULTURE MÉROVINGIENNE

DÉCOUVERTE A GONFREVILLE-L'ORCHER, EN 1878

PAR M. TOUTAIN-MAZEVILLE

DESCRIPTION DU MOBILIER FUNÉRAIRE, PAR M. A. DUBUS

Nous devons encore à M. Toutain-Mazeville la découverte, en 1878, d'une sépulture mérovingienne à Orcher.

Cette sépulture renfermait, à côté d'un squelette d'une taille ordinaire, au front bas et tuyant, trouvé à une profondeur de quatre-vingts centimètres : 1^o un fer de lance de quarante-quatre centimètres, 2^o trois agrafes de ceinturon en bronze étamé, 3^o une contre-plaque en bronze sans ornements, 4^o une boucle de ceinturon en bronze étamé, 5^o une petite boucle à laquelle manque son ardillon, 6^o une tête d'ardillon en bronze étamé, 7^o une pièce d'applique ajourée, en bronze, 8^o une aiguille en bronze, 9^o des forces ou ciseaux en fer, 10^o un vase en terre noirâtre d'une grande finesse, avec des traits irréguliers, qui bordent le col (pl. IV, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

Indépendamment des objets décrits, M. Toutain-Mazeville, dans une note communiquée à la Société des Antiquaires de Normandie, mentionne comme trouvées dans la même sépulture, des fibules en bronze, ainsi que des débris de boucles en fer, de couteau et de scramasaxe, à peu près détruits par l'oxydation. Ces derniers objets nous faisant actuellement défaut, n'ont pu être reproduits ; il en est de même des quatre médailles mentionnées ci-dessus, trouvées en 1871.

Notre communication n'a d'autre mérite que de récapituler ce qui a été dit et écrit à différentes époques et dans diverses publications ; elle a surtout pour but de payer un tribut de reconnaissance à la mémoire de M. Toutain-Mazeville, qui a si bien su conserver ces précieux souvenirs.

25 Février 1900.



PHOT. LEFRÈRE, ROUEN

TROUVAILLES DE GONFREVILLE-L'ORCHER (Seine-Inf.)

DEMI-GRANDEUR

N^{os} 1-5 : Haches à talon trouvées en 1891 — N^o 6 : Hache à talon trouvée en 1858

N^{os} 2-3 : Haches à douille trouvées en 1859

N^o 6 : Hache à bords droits avec bouton au centre trouvée dans la basse falaise au-dessous du Camp de César, à Sandouville (Seine-Inf.)

NEW YORK
1917

EXPOSITION
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHERBOURG

PAR LÉON COUTIL

Parmi les diverses expositions organisées cette année, en Normandie, la Société artistique et industrielle de Cherbourg avait songé, elle aussi, à apporter son appoint d'efforts pour l'enseignement de son histoire locale, en groupant les documents historiques et archéologiques de sa région. Le moment avait été fort bien choisi par les organisateurs, parmi lesquels nous comptons trois de nos collègues : M. Menut, président de la Société artistique ; M. Voisin, secrétaire de cette Société, promoteur de l'exposition, et M. G. Rouxel : à ces noms, il convient d'ajouter celui du commandant Lottin, le sympathique conservateur du musée de Cherbourg, qui avait transporté une partie de ses intéressantes séries préhistoriques, auprès desquelles d'autres collectionneurs de la région s'étaient groupés.

La période paléolithique était représentée par la station moustérienne de Bretteville-en-Saire, signalée et décrite par M. Menut ; quelques instruments acheuléens de Néhou et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, ainsi que des éclats de Saint-Vaast-la-Hougue.

La période néolithique offrait des haches polies en roches diverses de Saint-Vaast-la-Hougue, Bricquebec, une belle pointe de flèche en silex translucide du tumulus de Beaumont-Hague ; de nombreux grattoirs, tranchets et pointes de Biville, recueillis par M. Voisin, qui en exposait d'autres de Bretteville, Huberville, Couville, des Flamands, près Cherbourg, de Hêmevez, près Montebourg, et de Saint-Vaast.

M. Goubaud, de Saint-Vaast-la-Hougue, en exposait provenant de cette localité, de Gatteville, Orglande, Quettehou, du moulin Crabet à Gatteville.

Enfin, M. Lemarquand, de Saint-Vaast, avait envoyé quelques instruments provenant d'Huberville, près Valognes.

Nous ne saurions oublier une curieuse ardoise portant des lignes gravées et disposées en diagonale, avec quelques points terminaux : elle mesure 0^m18 sur 0^m095 et 15 millimètres d'épaisseur ; elle a été recueillie par M. Menut sur l'emplacement de la station moustérienne de Bretteville ; nous la croyons cependant plus récente, car dans cet endroit, une station néolithique était superposée au gisement moustérien ; l'ardoise peut provenir de ce niveau archéologique.

Les monuments mégalithiques de la Manche étaient représentés à cette exposition. Nous y avons retrouvé les planches de notre Inventaire, publié en 1896. D'autres photographies nous montraient de curieux groupes de rochers en grès et en granit, qui ont été décrits jadis, par MM. de Gerville, Ragonde, Le Fillastre et Jouan, comme étant des dolmens ; ce sont *la Roche trois pieds* ou *l'Oraille*, de Martainvast ; la *Table aux Fées*, du Mesnil-au-Val ; la *Roche qui pend*, d'Octeville.

Dans une notice publiée dans la *Normandie monumentale* sur l'allée couverte de Bretteville-en-Saire (département de la Manche), l'auteur classe ces blocs également comme dolmens et citant notre Inventaire, semble nous faire partager son opinion ; nous maintenons au contraire que ces blocs sont *naturellement placés*.

Il en est de même pour la *Pierre au Rey*, de Flamanville, citée dans le même ouvrage (p. 56 et 58), à laquelle on a consacré deux clichés, ce qui est beaucoup d'honneur pour ce groupe de blocs de granit, où une niche à lapins fixe seule l'attention.

Dans notre Inventaire, nous doutions que ce fût un dolmen, car n'ayant pu aller visiter ce monument, situé à l'extrémité ouest de la presqu'île du Cotentin, nous avions prié M. Jouan de le voir ; M. Corbière nous en avait fait quelques dessins. L'indication d'un vestibule central et de supports maintenant une table, permettait de supposer que ce fût un dolmen. Mais une visite faite cet été nous a permis de constater qu'il n'y avait pas de vestibule, que les blocs affectant toutes espèces de formes, généralement sphériques, présentaient un groupement naturel, comme on l'observe, du reste, sur d'autres points de cette falaise.

La seule chose intéressante de ces blocs de granit, ce sont les dix raies plus ou moins parallèles, hautes de 0^m50, occupant un mètre de largeur et gravées dans le granit à un centimètre environ de profondeur. Ces gravures n'ont pas d'analogie avec celles des dolmens du Morbihan ; la patine est ancienne et comme elles

ont nécessité un véritable travail, on cherche en vain une interprétation. Certes, il eût été aussi facile de donner à ces raies la forme de lettres ou de tout autre dessin, puisqu'un douanier, pour occuper ses loisirs, a bien gravé une tête humaine qu'il a rehaussée de peinture.

Cette digression sur les mégalithes de la Manche, la plupart en ruines, nous amène à signaler la destruction, vers la fin de mars 1899, des derniers vestiges de l'allée couverte de la lande Saint-Gabriel, commune de Tourlaville, près Cherbourg, que l'on désignait sous le nom des *Pierres Pouquellées* ou *Encouplées* ; les supports étaient enfoncés à 1^m20 dans le sol. (Voir notre description dans le Bulletin de 1895, tome III, p. 135 et 136). En construisant une redoute, le service du Génie a fait disparaître cet intéressant monument, qui avait été sauvé des mains des carriers, vers 1833, par M. Ragonde.

M. Voisin a du reste protesté contre la destruction de ce monument, dans le dernier Bulletin de la Société artistique et industrielle de Cherbourg ; cette destruction est d'autant plus regrettable que l'emplacement de cette allée couverte ne se trouve pas dans la zone des travaux de la redoute.

L'époque du bronze, qui a doté tous les musées de la Manche était bien représentée à l'exposition. Le musée de Cherbourg occupait naturellement la place la plus importante ; on remarquait le moule en bronze pour haches à douille, de Bricquebec ; les épées, les rasoirs, couteaux, bracelets de Lessay et d'Huberville ; ainsi que de nombreuses haches aux formes variées.

La collection de M. Paviez avait donné une hache à talon, à nervure médiane et anneau latéral trouvée à Maupertus, ressemblant à une autre hache exposée par le service des constructions navales et provenant de la mare de Tourlaville.

M. Goubaud, de Saint-Vaast-la-Hougue, exposait une centaine de petites haches à douille, trouvées à Saint-Germain-de-Tournebut, et une hache provenant d'Orglande.

La commune d'Huberville a fourni à M. Lemarquand une petite hache à douille et la cachette de Couville, trois autres exemplaires et une hache de plus grandes dimensions analogues à la collection de notre collègue M. Voisin, qui y avait joint aussi quelques exemplaires de la cachette de Saint-Germain-de-Tournebut.

La Société archéologique de Valognes avait envoyé onze

haches à douille, avec bourrelet et anneau latéral, portant sur les côtés deux nervures se dirigeant vers le taillant, de la cachette de Portbail, trouvées en 1875 et conservées au musée-bibliothèque de Valognes.

La période gallo-romaine était moins riche ; c'était encore le musée du commandant Jouan qui avait été surtout mis à contribution ; nous citerons des statuettes un peu frustes, en bronze, de Digulleville, ainsi que les figurines en terre cuite de Vénus, de Latone, de Rixus, des chevaux avec ou sans cavalier, trouvées dans les mielles de Cherbourg. L'objet le plus remarquable de cette découverte était exposé par M^{me} Fauvel ; c'est une statuette en bronze de Mercure, portant son caducée surmonté d'une perle de verre ; sa hauteur est de 0^m15.

Pour la période franque et carolingienne, nous citerons un sarcophage et une plaque en ardoise, avec une inscription incomplète rétablie ainsi : *Barthouvinus hic requiescit*. Quelques plaques de ceinturon, dont une décorée d'un cheval, appartenant à M. Le Carpentier, complètent la partie qui intéresse le plus nos lecteurs.

Les temps historiques étaient abondamment représentés par des documents prêtés par l'arsenal. Des portraits d'hommes célèbres, des vues de monuments, des manuscrits rappelaient tout un passé curieux, ainsi que des tableaux et esquisses du peintre J. F. Millet.

Les bibelots attiraient l'attention des amateurs, qui pouvaient étudier les grès de Saussemesnil, de Néhou et de Vindefontaine ; les fines porcelaines de Valognes et les glaces de Tourlaville.

Nous ne nous étendons pas davantage sur cette partie de l'exposition dont nous avons rendu compte en son temps⁽¹⁾, et qui du reste sort du cadre de notre recueil.

(1) *Journal des Arts*, Samedi, 2 septembre 1899.

ETUDE
DE
LA PRÉHENSION DES SILEX TAILLÉS
DE L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

PAR GASTON MOREL

INTRODUCTION

I

Il y a quelque dix ans, j'accompagnais, dans une excursion, un groupe de collectionneurs de silex taillés.

Bien que nous eussions parcouru, tout un après-midi, des champs récemment labourés, rares étaient les spécimens de l'industrie néolithique que nous avons pu recueillir.

Attendant à la gare de Saint-Aubin, le train qui devait nous ramener à Evreux, je remarquai, parmi le ballast répandu sur la voie, un caillou me paraissant avoir une forme originale. L'ayant ramassé, je le fis voir à mes compagnons de promenade, incontestablement plus experts que je ne l'étais alors en paléolithographie, l'offrant, sans regret, à qui voudrait le prendre.

Après un minutieux examen, la plupart de ces connaisseurs en préhistoire se mirent à peu près d'accord et déclarèrent que ce silex, sans aucune valeur, était un instrument amygdaloïde que son fabricant avait, sans nul doute, rejeté parce qu'un défaut naturel existant sur une de ses faces l'avait empêché d'en terminer convenablement la crosse.

Si j'avais possédé une suffisante expérience, j'aurais pu timidement risquer cette objection : que le défaut en question étant visible sur le silex non dégrossi puisqu'il était situé sur la gangue, il eût été plus simple pour l'ouvrier qui avait essayé d'en faire un instrument approprié à son idée, de choisir une autre pierre avant de commencer son travail. Mais, je le répète, j'étais un profane bien novice en la matière : je dus me contenter de l'explication qui m'était si gracieusement offerte.

Mon caillou me resta donc pour compte et, rentrant chez moi, je le déposai comme un bibelot quelconque sur la cheminée de mon atelier.

Depuis, très souvent, il m'arriva d'examiner ma trouvaille, me posant, à son sujet, de nombreux points d'interrogation restés assez longtemps sans réponses satisfaisantes.

Un jour vint, cependant, où je fus étonné, en le prenant d'une certaine façon, de voir combien, en cette position, il s'adaptait commodément dans ma main.

Renouvelant maintes fois cette expérience, j'acquis la conviction que ce silex, si dédaigneusement rejeté par d'experts collectionneurs, était un joignard remarquablement approprié à son usage⁽¹⁾.

Cette découverte me donna le désir de chercher de nouveaux instruments de pierre afin de me rendre compte si les hommes des âges préhistoriques s'étaient souvent préoccupés de la préhension des armes ou des outils qu'ils avaient fabriqués.

Parcourant les briqueteries et, plus particulièrement, les champs en labour situés sur les plateaux dominant Rouen, Dieppe et Evreux; profitant de chaque voyage que mes occupations m'obligeaient à faire: je ne perdis aucune occasion de rechercher sur le sol sillonné par les soes des charrues ou creusé par les pioches des ouvriers, tous les silex taillés que je pourrais récolter.

Ainsi, pendant dix ans, j'en amassai un nombre considérable dont il me serait bien difficile de donner une évaluation approximative, en ayant rejeté successivement la plus grande partie.

Car, si trop souvent je constatai, après lavage, que des silex que, tout d'abord, j'avais cru travaillés, n'étaient que de vulgaires cailloux sectionnés par des choes accidentels; bien des fois, aussi, des pierres contenant des marques indubitables de taille intentionnelle étaient trop abîmées par les instruments aratoires, ou ne présentaient nullement, au point de vue des formes, assez d'intérêt pour qu'on les conservât.

M'étant débarrassé de ces scories, de plus je procédai pour le reste par élimination, ne réservant que les silex qui paraissent avoir été des outils complets, non détériorés, et ayant des formes

(1) Voir note publiée à ce sujet par le Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques, tome vi.

utilisables dans les actions de frapper, broyer, couper, trancher, gratter, percer, scier, etc.

Je ne rejetai pas, cependant, les formes intactes qui ne répondent à aucune des actions dont je viens de donner la sommaire nomenclature : pensant, avec quelque raison, je crois, que nos prédécesseurs des premiers âges de l'humanité avaient dû, par des conditions particulières d'existence, être soumis à des besoins les obligeant à créer certaines industries dont nous ne pouvons nous former qu'une bien vague idée, dans l'état actuel de notre civilisation.

L'hypothèse que m'avait inspirée l'analyse de mon poignard de pierre, puis, plus tard, celle d'un autre grand silex que j'ai cru pouvoir qualifier de serpe, en raison de son usage probable, devint une certitude lorsque j'eus très attentivement observé un grand nombre d'instruments préhistoriques, choisis parmi la collection que j'ai rassemblée.

Peu à peu, j'acquis l'inébranlable conviction que parmi les outils ou les armes de silex contenus dans la couche superficielle du sol, beaucoup portent des marques évidentes, indéniables, d'adaptation à la main humaine.

Bien plus, je suis persuadé que, hors certains cas très rares, les retouches que les collectionneurs ont d'autant mieux remarquées, qu'elles donnent de la valeur et un caractère d'authenticité aux pièces sur lesquelles on les trouve, n'ont pas été faites dans le but d'ornementer ces silex, mais dans celui d'en rendre l'usage ou le maniement plus facile.

Ces petites tailles, si minutieusement exécutées pour la plupart, symétrisent ou équilibrent la forme ou le poids des côtés opposés de certaines armes : pointes de poignards, de lances, de javelots et de flèches ; elles créent des rugosités formant des points d'appuis différents pour ligaturer plus solidement les pièces qui doivent avoir une hampe ou un manche ; elles dégagent ou parfont des pointes perforantes ou des lames coupantes ; elles strient un des côtés des silex plats ayant servi de scies ; enfin, donnant matière aux plus curieuses observations, elles déterminent des places pour mettre les doigts ou empêcher ceux-ci de glisser sur les instruments qui se tenaient à la main.

Pour moi, ces derniers sont les plus nombreux : car je ne doute pas que ceux qui furent emmanchés aient relativement été en très petit nombre.

A part les pierres portant des perforations artificielles comme : les herminettes ou haches à tranchant horizontal, les casse-têtes, les haches-marteaux ; les pierres non trouées qu'on faisait pénétrer en des cavités cylindriques ou coniques évidées dans des andouillers de cervidés ou dans des manches en bois, comme les haches polies trouvées dans les habitations lacustres ; les silex munis de hampes ou de manches, tels : les tranchets et les pointes de flèches aigües ou à tranchants transversaux ; enfin, sauf encore, quelques gouges ou ciseaux très courts fixés dans des cornes de cerf et des scies incrustées dans des poignées en bois ; les autres instruments étaient tenus, soit avec la main entière, soit, simplement, entre le pouce, l'index et le médius.

Du reste, lorsque, par de nombreuses et patientes observations, on a constaté combien grande fut l'habileté des tailleurs de silex, on acquiert la conviction que ces adroits praticiens devaient préférer fabriquer un outil et son manche d'une seule pièce, parce qu'il avait ainsi une solidité beaucoup plus grande, que de faire séparément et manche et outil, qu'il eût ensuite fallu réunir par des ligatures ou une cimentation quelconque.

En agissant ainsi, n'étaient-ils pas logiques ?

Ils n'associaient plusieurs matières que lorsqu'ils y étaient absolument obligés.

En effet, aurait-on pu faire des flèches, des lances, des zagaies, des javelots, nécessitant l'union de pointes tranchantes ou perforantes à des hampes plus ou moins longues, solides, bien que relativement légères, sans ligaturer des fragments de roches aigüisés à l'une des extrémités de baguettes en bois ? Eût-on pu, pratiquement, fabriquer des armes ou des outils destinés à être lancés à la volée, comme des haches, par exemple, sans allier des manches peu lourds, quoique résistants, à des pierres compactes, conséquemment pesantes ? Les tranchets qui devaient agir comme de puissants ciseaux, puisque leurs lames coupantes s'élargissent parfois du tranchant à la petite face jusqu'à former un angle de 45° avec le plus grand côté, n'auraient pu guère être utilisés sans être munis d'un manche en bois sur l'extrémité libre duquel on pouvait frapper avec un maillet ou un marteau de pierre.

Mais relativement au nombre considérable de formes d'outils qu'ont su créer les hommes de l'époque néolithique, hardiment on peut dire que ceux dont je viens de parler sont exceptionnels.

Peut-être pourrait-on encore admettre l'hypothèse d'un outillage fait en majorité d'instruments composés de plusieurs matières, dans le cas où la rareté des pierres pouvant être taillées les aurait rendues précieuses : mais l'expérience n'a-t-elle pas surabondamment prouvé que les hommes vivant pendant les périodes préhistoriques, savaient aller chercher les roches dont ils avaient besoin, dans les endroits où elles gisaient abondamment. Ils les importaient même, là où elles faisaient entièrement défaut.

A ces raisons qui semblent militer en faveur de l'opinion que la plupart des instruments de silex de l'époque néolithique en particulier, et très probablement des périodes antérieures de l'âge de pierre, étaient d'une seule pièce, j'ajouterai les observations personnelles que j'ai faites sur des séries d'outils dont les figures jointes à la présente étude, mettront quelques caractéristiques échantillons sous les yeux du lecteur.

Si celui-ci tient compte des marques de préhension que ces instruments contiennent, il sera bien obligé de convenir que dans le maniement de ces silex, des emmanchements quelconques, loin de présenter quelque avantage, auraient plutôt nui à leur bonne utilisation.

II

Si pendant les premières années de mes recherches, je m'appliquais, en parcourant les briqueteries et les champs, à recueillir des formes semblables à celles décrites dans les ouvrages ou les mémoires relatifs aux sciences préhistoriques, plus tard, sans dédaigner ces sortes de pierres que leur précieuse exécution rend très intéressantes, mes préférences se portèrent, tout spécialement, sur d'autres silex présentant des aspects tout différents, et dont, à part quelques échantillons classés parmi les éclats sans valeur, je n'avais pas rencontré d'analogues dans les collections publiques ou particulières qui m'ont passé sous les yeux.

Et précisément ces formes nouvelles que je n'ai vues représentées ou décrites dans aucun ouvrage faisant autorité, m'intéressèrent à tel point que, souventes fois, m'étant demandé si le moment n'était pas venu de publier le résultat de mes études de préhistoire, j'attendais encore : pensant que des trouvailles subséquentes viendraient, peut-être, me fournir d'inédites configurations affirmant ou modifiant même les conséquences que je pourrais tirer de mes observations.

Cependant, sous peine de consumer sa vie en de perpétuelles recherches, ne faut-il pas arriver à cet instant, quelque peu redouté, où l'on doit mettre dans la confiance de ses travaux, non seulement un public favorable aux nouveautés scientifiques, mais encore une érudite minorité ne pouvant accepter des idées nouvelles que sous bénéfice d'inventaire ?

C'est donc, tout particulièrement, à ces spécialistes connaissant les découvertes et les observations faites en matière préhistorique par nos illustres devanciers et nos savants contemporains, que je m'adresse, espérant arriver à leur faire partager mes convictions.

Je tâcherai de leur prouver que l'outillage de l'époque néolithique était beaucoup plus compliqué, au point de vue des formes, qu'on ne l'a pensé jusqu'ici.

A côté des outils à formes constantes, maintes et maintes fois décrits, j'en montrerai d'autres qui, pour un même usage, présentent des configurations très différentes nous donnant à penser que, dans la plupart des cas, l'ouvrier d'alors, en se taillant un instrument de travail, semblait beaucoup moins se préoccuper de donner à la pierre qu'il œuvrait tel ou tel faciès préconçu, que de profiter de sa forme naturelle qu'il se contentait, avec le minimum de travail possible, d'approprier à l'usage qu'il lui destinait. Ai-je besoin d'ajouter que parmi les pierres ou les silex bruts qu'il avait amassés ou parmi les éclats obtenus par la percussion, il devait choisir, avant de commencer son travail d'appropriation, celui dont la configuration lui permettrait d'arriver plus vite au but qu'il s'était proposé d'atteindre ?

J'indiquerai les surfaces de prises naturelles ou artificielles contenues dans les divers instruments représentés.

On verra qu'en dehors des formes primitives et des fractures accidentelles dont les fabricateurs ont évidemment tiré parti, ils auront su créer des cavités ou cupules, des sillons ou gouttières, des suites de tailles spéciales occupant des faces ou des arêtes entières; enfin, des échancrures produites par des suites d'assez fines retouches situées sur certaines parties appartenant aux bords.

Ces petits travaux d'appropriation et d'adaptation permettent à l'observateur attentif de se rendre assez facilement compte de l'usage de l'outil sur lequel on les remarque, parce qu'ils font pressentir de quelle main il devait être pris et aident à trouver quelle position exacte il devait occuper en celle-ci.

Je n'oublierai pas, lorsque l'occasion s'en présentera, de faire

remarquer plusieurs outils réunis à la fois sur la même pierre : multiples lames ayant, dans certains cas, le même usage, et dans d'autres, au contraire, des fonctions différentes.

Les premières séries de silex reproduits appartiennent au genre CISEAU dont j'ai trouvé de très nombreux spécimens de toutes les formes et de toutes les dimensions.

Plus tard, poursuivant le but que je me suis imposé, je continuerai par l'étude d'autres outils de genres différents : lames, couteaux, scies, grattoirs, etc., en profitant à leur égard des observations faites précédemment.

Puissent ces remarques, ces hypothèses appuyées sur des faits, engager d'autres chercheurs à marcher dans la même voie.

Loin de craindre la concurrence, je l'appelle de tous mes vœux, sachant que des découvertes identiques faites de divers côtés à la fois donneront lieu à des comparaisons, à des appréciations différentes peut-être, mais qui, faites de bonne foi et sans parti pris, provoqueront des discussions, lesquelles ne sauraient être, si je ne me trompe, que fécondes en résultats.

Rouen, Décembre 1899.

CHAPITRE I

CISEAUX

Parmi les livres spéciaux donnant des descriptions et des dessins d'instruments néolithiques, il en est deux qui, certainement, font autorité. L'un : *le Musée préhistorique*, a été publié en France par MM. G. et A. de Mortillet ; l'autre, *les Ages de la pierre*, a été écrit par le savant anglais, John Evans.

Lorsque après avoir étudié le premier de ces ouvrages avec toute l'attention qu'il mérite, on voit, dans les vitrines du musée de Saint-Germain, la plupart des pierres, dont les images — quelque peu synthétisées en une exécution très personnelle — ont précédemment passé sous les yeux, on reconnaît celles-ci dans leurs caractéristiques détails.

Dans le second, des gravures sur bois exécutées avec la conscience, la minutie qui distinguent les artistes anglais, ne laissent à l'observateur, aucun doute sur la vérité des formes représentées.

On peut donc, en toute confiance, se fier à ces deux sources d'informations, et tabler, avec assurance, sur les documents qu'elles contiennent.

C'est pourquoi, parmi tant d'autres travaux intéressants, j'ai choisi ceux que je viens de citer, et je vais, en quelques lignes, résumer ce qu'ils donnent relativement au premier outil que je me propose d'étudier.

Dans la cinquante-deuxième planche du *Musée préhistorique*, MM. de Mortillet ont reproduit un certain nombre de ciseaux droits de dimensions variées.

Les formes danoises sont représentées par quatre spécimens, indiquant les différentes phases par lesquelles passe l'outil, pour arriver de la grossière ébauche à sa forme définitive.

Le premier a l'aspect irrégulier d'un prisme naturel aux angles grossièrement abattus. Le tranchant seul offre une courbe régularisée au moyen d'assez fines retouches. Ce silex mesure près de 20 centimètres de hauteur.

Le deuxième représente une ébauche plus avancée que la précédente. Il porte des traces de polissage aux deux extrémités,

comme s'il avait été fait avec une hache polie endommagée. Un peu plus petit que celui dont je viens de parler, il n'a que 15 centimètres de hauteur.

Le troisième, exactement de même dimension que le premier, est un échantillon caractéristique des récoltes du Danemark, qu'on n'oublie pas quand, une fois, on l'a vu. Très régulièrement rectangulaire dans les coupes qu'il pourrait donner, il est soigneusement taillé par éclats sur ses quatre faces, et ses arêtes sont régularisées par de fines retouches. Le bout coupant forme un angle très aigu et ne porte aucune trace de polissage.

Enfin, le dernier, entièrement poli, est fusoïde, puisque la tête et le tranchant sont un peu plus étroits que la largeur médiane. Sa hauteur égale 15 centimètres; ses coupes, perpendiculaires à son axe, donneraient des rectangles dont les côtés seraient légèrement convexes.

Ces quatre silex, extrêmement intéressants, appartiennent au Musée de Saint-Germain où ils portent les n^{os} 94, 185, 126 et 191.

Dans le même document, la pierre fournit encore deux curieux exemples.

L'un est un très court ciseau quadrangulaire, en pierre brune, engagé dans un manche en corne de cerf. Il provient des habitations lacustres de Ltringen (Suisse). Cet outil, dont la lame entière est polie, ne pouvait réellement servir qu'à la condition d'être muni d'un manche.

L'autre instrument de pierre est en jadéite. Il mesure un peu moins de 6 centimètres de hauteur avec une largeur maxima de 25 millimètres. Extérieurement, il présente quatre plans curvilignes : deux formant les grandes faces et les deux autres, beaucoup plus étroits, constituant les côtés. Les extrémités supérieure et inférieure se terminent par deux tranchants dont l'un est droit tandis que l'autre est arrondi. Pour pouvoir, alternativement, tirer parti de ces deux lames il semble qu'il fallait employer un manche mobile contenant un profond sillon dans lequel on faisait pénétrer, sans l'endommager toutefois, l'un ou l'autre tranchant.

Après les ciseaux de pierre dont je viens de parler, viennent quelques outils de même espèce mais fabriqués avec des os de bœuf.

Un de ces outils est fait avec une extrémité inférieure de canon éclaté, son tranchant est poli. Il provient de la station lacustre de Wangen, lac de Constance (Suisse).

Un deuxième, remarquable par sa longueur, qui ne mesure pas moins de 27 centimètres, provient des tourbières de Portellette, à Abbeville (Somme).

Mais le plus intéressant de tous est de moindre dimension, puisqu'il n'a que dix centimètres de hauteur. Il est fait avec un os ayant conservé, en haut, la totalité d'une tête articulaire et qui, obliquement coupé dans le sens de sa longueur, diminue en forme de coin, jusqu'à son extrémité inférieure. Cet instrument, recueilli dans un dolmen à Bougon (Deux-Sèvres) et qui appartient actuellement au Musée de Niort rappelle à s'y méprendre les os que je me souviens avoir vu, il y a une quarantaine d'années, entre les mains des bûcherons enlevant sur les arbres le bois pelart avec lequel on fait le tan. Peut-être s'en servent-ils encore aujourd'hui ?

John Evans dans les *Âges de la pierre*, donne six dessins à trois projections de ciseaux dont le plus grand a une longueur de 17 centimètres et le plus petit, 9 centimètres seulement.

Parmi ces six instruments, quatre ont des tranchants taillés. Le cinquième, très remarquable, non parce qu'il possède une lame à chaque extrémité, ce qui n'est pas excessivement rare, mais en ce que ses deux tranchants occupent des positions perpendiculaires. « Par sa forme et son caractère, dit John Evans, ce ciseau ressemble exactement au ciseau à froid, en acier, dont se servent les mécaniciens ». Puis il ajoute : « Il est difficile de dire si cet instrument servait d'ermurette, de hache ou de ciseau ».

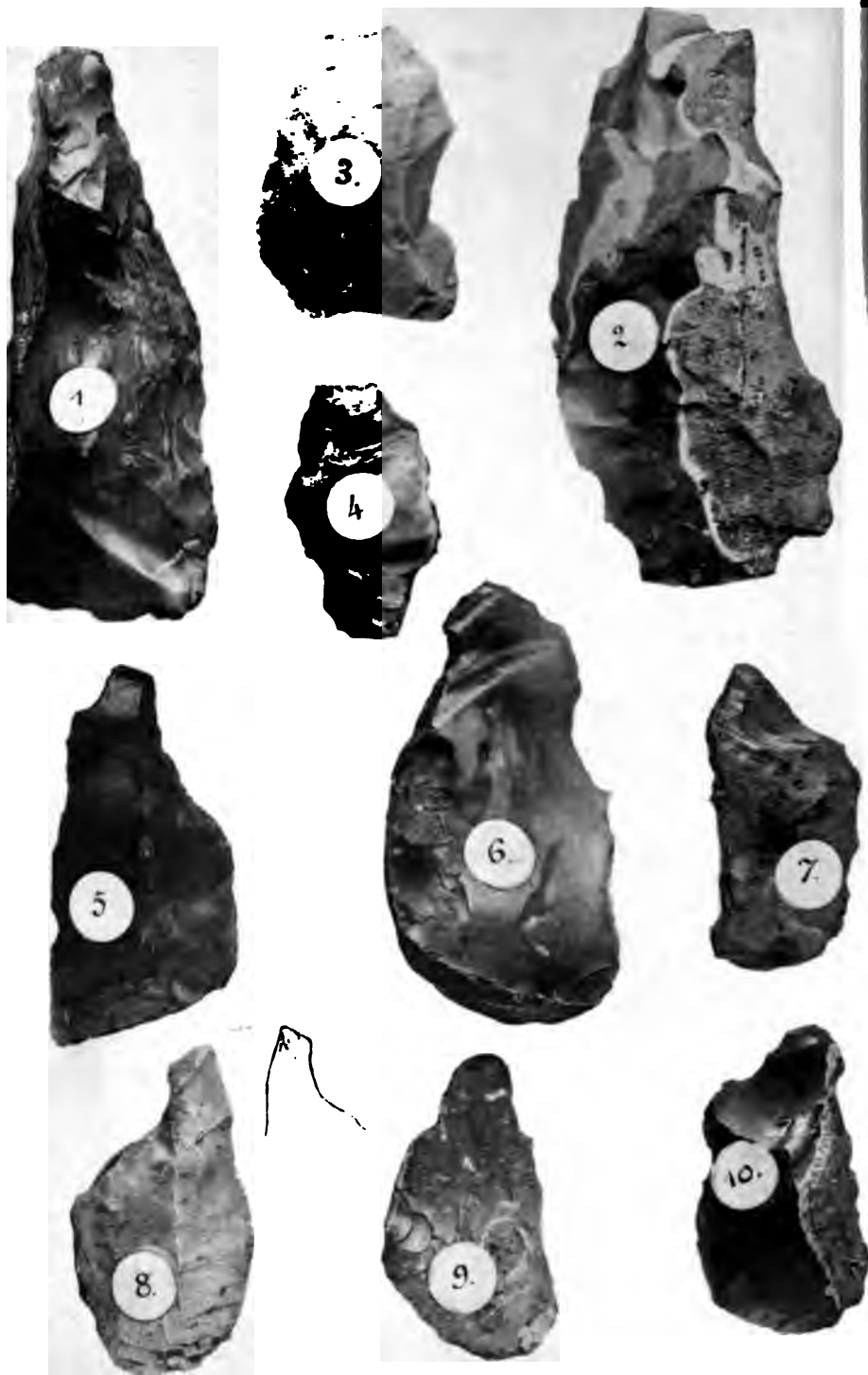
Plus loin, relativement à un des spécimens dont il donne l'image, le savant anglais dit : « On trouve parfois de petits ciseaux qui semblent avoir servi d'outils à main pour tailler le bois, par exemple ».

Suit la description d'un de ces outils, puis d'un autre semblable, et l'indication que l'abbé Cochet en a trouvé un analogue à Londinières.

C'est à peu près tout ce qui a été dit relativement à l'outil qu'on a qualifié de ciseau.

Je possède quelques spécimens d'instruments de même genre que ceux dont parlent ces ouvrages. Certains portent des marques de préhension que je crois évidentes, mais qui ne sauraient convaincre ceux qui, depuis longtemps, n'ont pas spécialement étudié cette question.

NEW YORK
LIBRARY
OF THE
SOCIETY AND
FOUNDATION



PHOT. LECLERC, ROUEN

CISEAUX NÉOLITHIQUES.

C'est pourquoi les laissant de côté, quant à présent, me contenterais-je de donner des vues phototypiques d'assez nombreux silex qui, comparés entre eux, présentent des formes analogues ou différentes, mais qui ont, certainement tous, servi de ciseaux à main.

Pl. I. — N° 1. — Silex noir veiné de gris, contenant une traînée de gangue sur sa partie antérieure.

DESCRIPTION. — *Face antérieure.* — Son aspect général donne un long triangle à peu près isocèle dont le sommet, sectionné, serait remplacé par une lame coupante. Ce tranchant, fait d'une seule taille, est très bien préparé par la direction des éclats et les retouches environnantes. Les deux grands côtés du triangle sont latéralement occupés par des tailles intentionnellement émoussées sur les arêtes qu'ils forment avec la face postérieure, afin que les doigts ne soient pas blessés en appuyant assez fortement sur eux. La limite inférieure, qui primitivement devait être tranchante, a presque totalement été abattue par une suite de retouches assez larges.

Le milieu de la face, dont les bords viennent d'être décrits, est creusée en *cupule* avoisinée par *deux sortes d'échancrures* se dirigeant obliquement et presque parallèlement vers le bord droit.

Face postérieure. — Cette face, gauchie d'aspect, est unie, sauf quelques retouches d'appropriation du dessous de la lame de l'outil.

PRÉHENSION. — Ce ciseau a été particulièrement fait pour la main droite, bien qu'on eût pu, moins facilement cependant, s'en servir de l'autre main. Il pouvait être saisi de deux façons différentes. Dans le premier cas, certainement le plus fréquent, l'outil était placé entre le pouce, l'index et le médium : le bord inférieur s'appuyant sur la paume de la main ; le pouce était allongé contre le côté gauche du silex ; l'index et le médium, traversant obliquement l'outil, passaient dans les *deux échancrures* et repliaient dessous leurs phalanges unguéales.

Lorsque l'ouvrier désirait que le ciseau agit comme un levier ou creusât de courbes concavités, il posait obliquement la face postérieure et inférieure du silex sur l'index et le médium de la main ouverte : l'index soutenait l'outil ; la phalange repliée du médium le maintenait, et la phalange unguéale du pouce venait se placer dans la *cupule* située sur le milieu de la face antérieure.

OBSERVATION. — Lorsqu'on regarde cet outil de telle sorte que son grand axe soit vertical, on peut observer que le tranchant du ciseau est à peine obliqué de gauche à droite.

REMARQUE. — Ce ciseau pourrait être confondu, comme forme, avec un long tranchet. On ne peut pas affirmer qu'il n'ait, primitivement, servi à cet usage.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 2. — Silex veiné de gris, ayant conservé sa gangue sur tout le côté gauche.

DESCRIPTION. — F. A. — Simple éclat, si peu travaillé que l'idée ne me serait pas venue de le qualifier de ciseau, si une *échancrure de dégagement de lame*, fort bien faite, n'existait sur le côté gauche du tranchant. Au-dessous de cette échancrure apparaît une petite suite de *retouches* que je crois *préhensives*. Plus bas encore, existe une *petite lame* très coupante dont on a très bien pu se servir. Sur le bord droit la gangue du silex forme deux sortes d'*échancrures naturelles*. Le bord inférieur est la surface de frappe.

F. P. — Cette face est unie et contient à sa base le conchoïde des éclats obtenus par percussion.

PRÉHENSION. — Outil pour la main droite, pouvant comme le précédent, être employé avec un moins bon effet, de la main gauche. Examinons ces deux situations.

Main droite. — La position que ce silex devait occuper dans la main droite, a une grande analogie avec celle du précédent. Il n'y avait de différence que pour le pouce qui, au lieu de se poser à plat contre le bord gauche, ne pouvait présenter que le dessous de sa phalange pliée, contre la *partie retouchée* au-dessous de l'échancrure de dégagement de la lame. Les autres doigts se plaçaient presque identiquement : l'index et le médium avant de se replier en dessous, traversaient des *échancrures naturelles* qui existent sur la gangue formant le bord droit au lieu de passer, comme pour le cas précédent, dans des sillons artificiels.

Main gauche. — Le ciseau pouvait encore couper quand on le tenait de la main gauche. Dans ce cas, le bord inférieur du silex s'appuyait contre la paume de la main, l'extrémité de l'index coïncidait avec les *retouches préhensives* du côté gauche de l'ins-

trument, et le pouce prenait son appui dans la première *échan-
crure naturelle*.

OBSERVATION. — Le grand axe de l'outil étant vertical, le tranchant du ciseau se rapproche plus encore de l'horizontalité que celui de l'outil précédent.

REMARQUE. — Cet instrument si sommaire, qu'on peut le confondre avec un simple éclat, est très probablement un double outil puisqu'en plus du tranchant du ciseau il contient une *lame* coupant encore admirablement.

PROVENANCE. — Blosserville-Bonsecours, près Rouen.

N° 3. — Petit éclat de silex gris.

DESCRIPTION. — F. A. — De forme irrégulière, plus haute que large, elle présente un petit bord supérieur qui a une arête, très rectiligne, rendue coupante par une série de petites retouches formant un biseau à limite inférieure concave. Le côté droit n'offre aucune particularité. Le côté gauche possède une échan-
crure pouvant avoir eu pour but de créer une lame tranchante ; mais comme rien ne prouve une intention nettement exprimée, je ne puis insister sur cette hypothèse.

F. P. — La face postérieure ne présente rien d'intéressant à signaler.

PRÉHENSION. — Ce silex que j'ai recueilli en place, au fond de la terre végétale précédant la couche d'argile, est probablement la forme la plus simple du ciseau néolithique. Saisi entre le pouce, l'index et le médius, il peut être utilisé aussi bien de la main droite que de la main gauche.

OBSERVATION. — Le tranchant du ciseau placé dans la même position que les précédents, est horizontal.

PROVENANCE. — Briqueterie de Caudecôte, près Dieppe.

N° 4. — Petit silex gris.

DESCRIPTION. — F. A. — C'est le côté plat de ce silex que je considère comme sa face antérieure parce qu'il contient le biseau de la partie tranchante du ciseau. Cette face ne renferme pas d'autre particularité.

F. P. — L'autre côté, au contraire, est taillé par longs éclats séparés par des arêtes. Sur son bord gauche, une taille forme un *sillon* assez profond donnant une excellente surface de prise,

PRÉHENSION. — Comme le précédent, on peut indistinctement employer cet outil avec les deux mains, en le tenant entre le pouce et les deux premiers doigts. Lorsqu'on s'en servait de la main droite, l'extrémité de l'index coïncidait avec le *sillon* dont il a été question sur la face postérieure.

OBSERVATION. — Le tranchant est horizontal.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 5. — Silex noir à parties grises transparentes.

DESCRIPTION. — F. A. — Forme irrégulière limitée, en haut par un petit tranchant obtenu d'une seule taille très habilement faite et rappelant celle du n° 1 ; puis, à gauche, par une échancrure de dégagement et un long bord oblique retouché dans sa plus grande partie ; à droite du tranchant : une longue *échancrure* ayant à la fois, dû servir à dégager la lame du ciseau et à produire, en même temps, une surface de préhension ; le bord inférieur est le résultat d'une fracture oblique. Sur ce silex une côte part du tranchant du ciseau et descend jusque près de l'extrémité inférieure où elle se bifurque.

F. P. — Rien de remarquable n'existe sur la face postérieure.

PRÉHENSION. — Instrument pour la main droite seulement, il était saisi entre l'index et le médium en dessous et le pouce prenant son point d'appui, tantôt sur la partie la plus basse de l'*échancrure* du côté droit, tantôt sur le côté gauche de l'arête médiane.

OBSERVATION. — Tranchant oblique vers la droite.

REMARQUE. — Les tranchants des n°s 1 et 5 sont faits par une seule concavité qu'on ne dût obtenir qu'avec une extrême adresse. Ces deux ciseaux viennent du même endroit. Peut-être sont-ils sortis de la même main ?

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 6. — Silex gris marbré de noir.

DESCRIPTION. — F. A. — La face la plus intéressante est le côté plat. Le tranchant du ciseau, oblique à droite et dont le biseau contient trois petites tailles contiguës détermine avec le bord supérieur gauche, un angle dont les côtés sont à peu près égaux. Ce petit bord se termine, en bas, à une *petite encoche* se perdant dans la gangue de la pierre qui forme une courbe enveloppant le reste du côté gauche ainsi que le bord inférieur. Du

côté droit, à la suite de la lame du ciseau, existent une petite encoche de dégagement, une courte arête droite émoussée, puis une assez grande *échancre* de préhension très caractéristique, séparée par un petit sommet d'angle assez saillant, d'une *arête* verticale que des retouches *excavent* vers la face antérieure.

F. P. — La face postérieure est largement faite par trois tailles que séparent une arête bifurquée. Une taille amincit, de ce côté, le tranchant du ciseau.

PRÉHENSION. — Main droite seulement. Extrémité du pouce pliée contre la partie supérieure de la gangue, l'ongle butant sous la *petite encoche* gauche. Index et médius traversant obliquement le silex, articulation phalangino-phalangettienne du premier doigt s'infléchissant dans la *grande échancre* droite, le médius se pliant contre l'*arête excavée*.

OBSERVATION. — Tranchant obliqué vers la droite.

PROVENANCE. — Le Valnais, hameau de Saint-Pierre-de-Manneville (Seine-Inférieure).

N° 7. — Silex gris veiné de blanc.

DESCRIPTION. — F. A. — Une petite lame, très bien faite, taillée en biseau aussi bien en dessus qu'en dessous. A gauche, une arête oblique à laquelle succède une *direction verticale retouchée* dans toute sa hauteur, moins une très petite partie inférieure. A droite, une assez longue encoche formant un angle obtus rectiligne, sur laquelle je ne table pas, car elle peut être accidentelle ; un petit bord oblique et une direction verticale dentelée par des chocs. En bas, un côté irrégulier retouché.

F. P. — Unie, mais légèrement courbée de haut en bas ; lame de ciseau amincie par une taille.

PRÉHENSION. — Main droite. Entre le pouce, dessus ; l'index, dessous et près du tranchant ; le médius contre le *bord retouché* du côté gauche, la partie inférieure réservée servant de point d'arrêt.

OBSERVATION. — Tranchant obliqué vers la droite.

REMARQUE. — Ce ciseau ayant deux biseaux, un de chaque côté, peut avoir servi de la main gauche en le retournant, d'autant plus, qu'en cette nouvelle position, il se tient fort bien et peut tailler.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 8. — Silex gris clair à marbrures bianchâtres.

DESCRIPTION. — Contrairement à la position occupée par chacun des ciseaux précédents, celui-ci a, sur la planche le représentant, le biseau du tranchant en dessous, parce que le côté qui le contient n'offre pas d'autre particularité intéressante.

F. A. — L'autre côté qui, pour la circonstance, est devenu la face antérieure a une forme extrêmement curieuse. En haut existe le tranchant du ciseau, admirablement dégagé à gauche par une suite oblique de tailles formant un *bord de prehension*. A droite, une *lame coupante* suit le ciseau. Le reste de l'outil est façonné par trois longues tailles verticales, aboutissant à la surface de frappe. Les bords gauche et droit sont coupants.

F. P. — La face postérieure est plate et contient un conchoïde de percussion. En haut et à gauche, le tranchant excavé du ciseau est obtenu par trois tailles se confondant.

PREHENSION. — Main droite. Pour se servir de ce ciseau on le tenait entre les phalanges unguéales; du pouce placé en dessus de la face postérieure, du médias soutenant le bas de la face opposée et de l'index dont la face interne venait presser sur le *bord de dégagement* du tranchant. La surface de frappe était appuyée sur l'auriculaire.

En retournant le silex et mettant le pouce sur la taille médiane du côté à facettes, alors que les deux doigts suivants maintiennent l'autre face, on peut faire agir la *lame coupante* à droite du ciseau.

OBSERVATION. — Tranchant oblique vers la droite.

REMARQUE. — Cet outil ne laisse aucun doute sur la double fonction qu'il remplissait. Absolument complet, il est intact et admirablement combiné pour les deux usages auxquels il était destiné.

PROVENANCE. — Briqueterie du Mesnil-Esnard, près Rouen.

N° 9. — Petit silex gris veiné de blanc.

DESCRIPTION. — F. A. — Fabriqué avec un éclat à conchoïde en creux d'un côté et en relief de l'autre. Le tranchant, semi-circulaire et coupant sur tout son pourtour, est ingénieusement aiguisé par trois tailles adjacentes : une longue et deux beaucoup plus petites.

F. P. — Sur cette face le tranchant du ciseau est régularisé avec un soin tout particulier.

PRÉHENSION. — Son tranchant arrondi le rendant apte à couper à gauche et à droite, cet instrument a été, sans nul doute, employé alternativement par chaque main. Le côté droit de l'arc coupait quand le ciseau était tenu entre les trois premiers doigts de la main droite : le pouce étant en dessus et placé dans la *cavité formée par le conchoïde en creux*. C'était, au contraire, le côté gauche de l'arc qui taillait lorsque l'outil était pris par la main gauche.

OBSERVATION. — Tranchant circulaire.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 10. — Silex noir, côté droit ayant encore sa gangue.

DESCRIPTION. — F. A. — Comme le précédent, le tranchant de ce ciseau détermine une convexité assez régulière. Il est formé par deux tailles séparées par une arête. Après sa lame, cet outil est extérieurement limité : à gauche, par une petite *encoche*, une convexité, une *échancrure* et un bord presque vertical ; à droite, par un bord qu'irrégularise les aspérités de la croûte du silex qui le couvre ; en bas et à gauche par une *direction oblique très régulière* suivie, à droite, d'une limite presque horizontale produite par la surface de frappe.

Le dessus, taillé à grands éclats, est formé par *trois assez grandes dépressions* et deux plus petites, séparées les unes des autres par des arêtes. La plus petite et la plus haut placée de ces dépressions amortit le tranchant du ciseau. Les autres, ont certainement servi de surfaces de prises.

F. P. — Ce côté est plat et contient un conchoïde de percussion en relief. Il est taillé contre la *limite oblique très régulière* dont il a été question dans la description de la face antérieure.

PRÉHENSION. — Ce double ciseau pouvait être employé des deux mains. Les *trois grandes dépressions* de la face antérieure, les *échancrures* des bords servaient alternativement de points d'appuis.

OBSERVATION. — Tranchant circulaire.

REMARQUE. — Cet outil contient, très probablement, une autre lame située sur la face postérieure où, près de la surface de frappe, on remarque quelques retouches ayant dû avoir pour but de rectifier une *arête coupante de direction oblique*.

PROVENANCE. — Boisguillaume, près Rouen.

Pl. II. — N° 11. — Cette pierre est un exemple d'instrument obtenu à peu de frais. Elle représente à peu près la moitié d'un assez long silex en rognon, séparée du reste par percussion.

DESCRIPTION. — F. A. — La face antérieure est presque entièrement recouverte par la gangue, sauf à gauche de la partie supérieure où le tranchant du ciseau ainsi qu'une assez longue surface de dégagement sont ménagés puis, en bas où, par l'enlèvement de la croûte, on a formé une sorte de dépression. Au-dessous de la longue taille de dégagement du ciseau existe une *encoche* si grossièrement faite qu'elle semble accidentelle, si l'on ne constate son utilité en essayant de se servir de l'outil.

F. P. — Plane avec conchoïde en relief. Remarquable courbure du plan de la lame sur la poignée de l'outil. A droite, taille de l'*encoche* citée plus haut.

PRÉHENSION. — Placé dans la main droite ce ciseau ne peut que maladroitement présenter son tranchant. Tenu par la main gauche, au contraire, la sorte de crosse formant sa partie inférieure appuyée dans le fond de la main ; l'extrémité de l'index arrêtée par la *grosnière encoche* de gauche, pendant que l'extrémité du pouce agit, en sens inverse, contre une petite *éraflure cupulaire* située au-dessus et près du dégagement de la lame : il présente son tranchant dans une position extrêmement favorable.

OBSERVATION. — Le grand axe de l'outil étant vertical, la lame coupante est franchement obliquée vers la gauche.

PROVENANCE. — Blosseville-Bonsecours, près Rouen.

N° 12. — Outil en silex gris formé par un éclat assez rudimentairement travaillé.

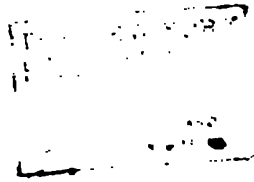
DESCRIPTION. — F. A. — La lame du ciseau, obtenue par un seul éclat, est dégagée, de chaque côté, en arrière. A gauche du taillant un assez long bord oblique contient, en bas, une *encoche* fort irrégulière. A droite, au-dessous du tranchant et séparée de lui par la petite taille de dégagement, une lame coupante assez exiguë est suivie d'une superbe *échancre de dégagement* à sa partie supérieure et de *préhension* pour le reste.

Le dessus de l'outil forme un *plateau* qu'une arête bifurquée sépare de deux versants allant vers les deux grands bords latéraux.



IMP. FIGURE. ROUES

CISEAUX NÉOLITHIQUES.



F. P. — Plate, sans intérêt, à part les deux tailles de dégagement du dessous de la lame du ciseau.

PRÉHENSION. — Cet outil pour la main droite, peut se prendre de deux façons. Pour le faire agir directement on le saisit entre l'extrémité du pouce placée dans l'*encoche* gauche, l'index fléchi, à son articulation phalango-phalangiennne, dans la *grande échancrure* de droite. Pour qu'il agisse en levier, le pouce vient se placer sur le *plateau* de la face antérieure alors que l'index et le médius, placés dans une direction perpendiculaire à l'axe de l'instrument, maintiendront celui-ci en arrière.

OBSERVATION. — Le tranchant est obliqué vers la droite.

PROVENANCE. — Saint-Léger, faubourg d'Evreux (Eure).

N° 13. — Petit silex gris noir recouvert de sa croûte dans sa partie inférieure.

DESCRIPTION. — F. A. — Cette face n'offrirait nul intérêt si sa limite supérieure, presque horizontale, n'était dépassée à sa gauche par un petit tranchant de ciseau, de même direction, et très habilement œuvré. A droite et en arrière de ce tranchant existent des *tailles*, à la fois, de *dégagement* et de *préhension*.

F. P. — Plate. A remarquer en haut, le dégagement de la lame et la régularité de la forme de celle-ci.

PRÉHENSION. — A l'usage de la main droite, cet instrument ne peut donner un facile travail qu'à la condition d'être saisi entre le pouce placé sur le milieu de la face antérieure et l'extrémité de l'index appuyant en arrière dans la *cavité de dégagement*, pendant que le médius et l'annulaire s'opposent au pouce.

OBSERVATION. — Tranchant à l'extrémité gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Belleville-sur-Mer, près Dieppe.

N° 14. — Mauvais silex gris blanchâtre couvert de sa gangue sur un côté.

DESCRIPTION. — F. A. — Cet outil a une grande analogie de forme avec le précédent. Il a, certainement, été taillé pour accomplir un identique travail. Le dessus de sa lame, moins précieusement fait que celui du n° 13, est, cependant, fort adroitement combiné.

Le dessus de la face antérieure est dominé par un *grand plan* légèrement *creusé* dans sa partie supérieure.

F. P. — Une *cassure*, probablement *accidentelle* mais dont on a su profiter, dégage en arrière le tranchant du ciseau, et remplace ainsi les tailles intentionnelles de l'instrument décrit avant celui-ci.

PRÉHENSION. — Ce que j'ai dit pour l'outil précédent s'applique exactement au maniement de ce ciseau, le pouce dessus, l'index, le médus et l'annulaire en arrière.

OBSERVATION. — Taillant à l'extrémité gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 15. — Silex gris noir recouvert de sa gangue sur la plus grande partie de la face antérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — De forme irrégulière il pourrait, cependant, s'inscrire dans un triangle équilatéral dont le sommet serait en bas. Il a donc, en synthétisant sa forme, trois bords principaux : le bord supérieur, de direction horizontale contenant, en allant de gauche à droite, *deux échancrures* assez régulières, séparées par un angle vif, puis une petite lame de ciseau légèrement concave en avant, mais droite en arrière ; le bord gauche formant une ligne brisée à trois directions ; enfin, le bord droit, à peu près rectiligne en sa plus grande longueur, mais, changeant de direction, dans le bas, pour former un *quatrième petit bord* produit par l'abattement du sommet inférieur du triangle.

Le dessus de la face antérieure contient encore la croûte du silex, excepté à la partie supérieure taillée en biseau par un seul éclat, puis, sur une partie du côté droit, ainsi que dans le bas, où quelques retouches ont été faites.

F. P. — Ce côté est absolument uni, avec excavation générale de la partie médiane.

PRÉHENSION. — Employé de la main droite, cet instrument ne donnerait rien de bon comme travail, et on ne pourrait s'expliquer le but que son fabricant s'est proposé en taillant les *deux échancrures* précédant la lame. Il n'en est pas de même si on le suppose tenu par la main gauche : l'extrémité de l'index dans l'*échancrure* près du ciseau, l'extrémité du médus, dans l'autre

encoche et le pouce, agissant inversement sur le *quatrième petit bord* ou arête inférieure du silex : la face antérieure tournée vers la paume de la main.

Ce ciseau, ne pouvant avantageusement servir de la main droite ne doit pas, pour cela, être considéré comme un outil à l'usage d'un gaucher, car je crois, qu'immobilisé entre les doigts ainsi qu'il vient d'être dît, la main droite faisait agir contre sa lame la matière qu'il s'agissait de travailler.

OBSERVATION. — Taillant à l'extrémité droite du bord supérieur.

REMARQUE. — L'outil qui vient d'être décrit et analysé au point de vue de la préhension est certainement, un des plus curieux et un des plus probants qu'il m'ait été donné de recueillir. J'en possède un autre venant du même endroit, taillé, sans nul doute, en vue du même but, mais ne présentant pas des formes intentionnelles aussi arrêtées ni aussi définies.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 16. — Silex gris ayant conservé sa gangue sur une très petite partie qui forme une arête saillante.

DESCRIPTION. — F. A. — La face antérieure présente un corps continué, en haut et à gauche, par une sorte de prisme triangulaire que termine un biseau tranchant, admirablement taillé. Le bord gauche de cette lame et celui du corps de l'outil, se confondent dans une même direction générale et sont retouchés dans presque toute leur étendue. Le bord droit de la lame donne une assez grande concavité avant d'arriver au sommet de l'angle mixtiligne que forme cette courbe avec le bord droit du corps de l'outil. Ce bord dont l'arête avec la face postérieure est abattue par des retouches, se dirige presque verticalement vers le côté inférieur qui, très obliquement, rejoint le bas du bord gauche de l'outil.

La lame et le corps de l'outil sont intérieurement divisés en quatre plans séparés par des arêtes venant toutes se rencontrer en un point culminant. La lame et le corps ont ainsi chacun *deux facettes* opposées très bien disposées pour l'usage de l'outil et sa préhension facile.

F. P. — Cette face est assez unie mais on peut remarquer sur elle une incurvation réunissant le plan du dessous de la lame

avec celui du corps. Cette sorte de gouttière est très favorable à la préhension du silex et à son fonctionnement.

PRÉHENSION. — Cet outil, à l'usage de la main droite, peut être tenu entre le pouce et l'index : la phalange unguéale du pouce contre la *facette à gauche* de la partie inférieure de la face antérieure ; la phalange de l'index contre la *facette de droite*, la phalangine passant au-dessous et l'extrémité de la phalangette venant buter contre le pouce. Ces deux doigts entourent alors entièrement tout le corps de l'instrument.

Il peut aussi être employé en le tenant entre les phalanges unguéales des trois premiers doigts : le pouce sur la face gauche du corps du silex, l'index et le médium sous l'arête séparant la facette droite de la face postérieure.

OBSERVATION. — La lame occupe la partie supérieure gauche de l'outil.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 17. — Silex gris noirâtre.

DESCRIPTION. — F. A. — Ce ciseau a un facies presque symétrique avec le précédent lorsqu'on les met en regard. Comme lui, il possède un corps prolongé en haut mais à droite par une longue lame terminée par un tranchant en biseau. Cette lame est divisée par une arête médiane qui, partant du biseau, traverse toute la hauteur du silex pour se terminer à la base. A la droite de cette arête un plan descend obliquement vers le bord du même côté. Ce bord est vertical de direction et contient, dans son tiers inférieur, une *petite encoche* creusée parmi les retouches qui le garnissent dans toute sa longueur. A gauche du taillant du ciseau une arête aiguë verticale forme le bord gauche de la lame, suivie par un petit bord oblique, puis par une *échancre* creusée *en arrière* par l'enlèvement d'un fort éclat. Après cette échancre commence le bord gauche du corps de l'outil constitué par trois arêtes ayant une petite épaisseur : la première, légèrement obliquée de droite à gauche ; la deuxième, verticale avec une cavité en avant, et la dernière, oblique de gauche à droite, pour arriver au bord inférieur, qui est horizontal et déterminé par la surface de frappe du silex. Aussi bien que le bord droit, tout le bord gauche est retouché.

La face antérieure contient trois principaux plans : un à

gauche de la lame et au dessus du corps dont il est séparé par une arête se bifurquant avec celle traversant toute la hauteur du silex. La face oblique à droite de cette ligne séparative est le deuxième plan. Quant au troisième, le plus grand de tous, il forme le dessus du corps et contient une *dépression* favorable à la préhension.

F. P. — Unie, avec conchoïde. La lame du ciseau présente une courbure remarquable, déjà constatée sur d'autres outils. Sous le bord incurvé réunissant la lame au corps de l'outil, existe une *petite cupule* ovoïde produite par l'enlèvement d'un éclat.

PRÉHENSION. — Ce ciseau a été admirablement approprié pour servir de la main gauche. La prise la plus rationnelle est la suivante : Maintenu, en dessous, par l'index passant contre la *cupule* de la face postérieure, et le médius, moins sa phalange qui se replie contre la *petite encoche* du bord droit ; le pouce vient s'appuyer sur la face antérieure, au-dessous de la lame, où il bute contre une aspérité, ce qui donne de la force à l'action qu'il peut exercer sur le ciseau. Dans certains cas, le pouce devait changer de place sans que les autres doigts eussent besoin de se déranger : il s'approchait alors de l'extrémité coupante de la lame.

OBSERVATION. — Longue lame a la partie supérieure droite de l'outil.

REMARQUE. — Ce ciseau est un des plus intéressants exemples du raisonnement qu'employaient, dans la confection de leurs instruments, les hommes de l'époque néolithique.

PROVENANCE. -- Navarre, près Evreux.

N° 18. — Silex noir pointillé de gris avec gangue sur tout le bord droit.

DESCRIPTION. — F. A. — Très irrégulière de forme, elle présente une assez lourde lame de ciseau terminée par un tranchant dont le biseau est minutieusement taillé en table. Le tranchant de l'outil est suivi à gauche, par une concavité supérieure contenant une échancrure de dégagement assez épaisse suivie d'une arête mince, au contraire. Le bord gauche est très court et *échanuré*. A droite, la croûte du silex décrit une ligne brisée à trois directions donnant d'abord une convexité, puis une *concavité*. Le bord inférieur est horizontal et entièrement retouché sur son épaisseur.

La face antérieure a été primitivement taillée par trois grands éclats. La table du tranchant du ciseau est tout ce qui reste du

premier ; le deuxième forme toute la partie supérieure de l'outil en le traversant de droite à gauche ; et le dernier, qui est *triangulaire*, a été retaillé pour obtenir une légère excavation.

F. P. — Cette face est unie et arquée sous la lame.

PRÉHENSION. — Ce ciseau, pour la main gauche, est très originalement taillé. Il peut être pris dans l'index replié seul : la phalange contre l'*échancrure* du bord gauche, la phalangine derrière et la phalange serrant la *concavité* du bord droit. Selon l'occurrence, la phalange unguéale du pouce vient s'appuyer sur une des déclivités formant la face antérieure de l'outil, de préférence, cependant, sur la *triangulaire*.

OBSERVATION. — lame en haut et à droite de l'outil ; tranchant nettement incliné vers la gauche.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 19. — Silex gris ayant conservé une partie de sa gangue sur la partie postérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — L'aspect général de cette pierre représente une sorte de poignée à peu près rectangulaire, plus haute que large, de l'angle supérieur droit de laquelle sort obliquement une pointe terminée par un biseau. Ce biseau est taillé en table comme celui du précédent silex décrit. Le bord supérieur, commun à la poignée et à la pointe saillante ou lame du ciseau, commence au biseau dont j'ai parlé, qui est immédiatement suivi d'une échancrure de dégagement ne laissant aucun doute sur l'intention qui a guidé le fabricant ; puis descend vers le bord gauche où il se termine presque horizontalement. Le bord gauche est presque vertical. Le bord droit descend sous la lame où il contient une *échancrure*, prend une direction verticale et enfin s'incline vers le bord inférieur, donnant ainsi naissance à une *courte arête oblique retouchée* en toute son étendue. Cette dernière et très petite limite, remonte, par tailles successives, vers le bord gauche.

La face contient trois déclivités séparées par une arête bifurquée en forme d'Y dont le côté oblique droit serait moitié plus long que l'autre.

F. P. — Unie, elle a une incurvation caractéristique de la lame sur le corps de l'outil et possède un conchoïde en relief.

PRÉHENSION. — La déclivité gauche de la poignée, ou corps de l'outil, devait être tenue serrée contre la première phalange de l'index, en dessus, et les deux autres phalanges du même doigt, en dessous. L'extrémité interne de la phalangette du pouce se plaçait dans l'*échancrure* située sous la lame. La main étant fermée, l'extrémité du médius venait s'appuyer sur la *courte arête émoussée* terminant le bord droit de la face antérieure.

Comme celui qui précède, ce ciseau ne peut servir qu'à la condition d'être tenu par la main gauche.

OBSERVATION. — lame saillante en haut et à droite de l'outil.

PROVENANCE. — Blossesville-Bonsecours, près Rouen.

Je vais décrire quatre petits outils que je qualifie de ciseaux, aussi bien que ceux qui précèdent et ceux qui suivront. Je ne crois pas qu'il soit utile, quant à présent, de discuter quels genres de travaux les hommes de l'époque néolithique pouvaient exécuter avec de si minuscules instruments.

Ils contiennent des caractères de préhension qui me semblent aussi évidents que ceux que j'ai remarqués sur la série dont l'analyse vient d'être faite, mais bien que les indiquant, je n'insisterai pas sur eux, craignant que leur petitesse ne les rende contestables.

N° 20. — Silex gris noirâtre avec patine très brillante.

DESCRIPTION. — F. A. — Taillé par trois longs éclats, la face antérieure contient en son milieu une *surface creuse*. En haut, une lame assez large, relativement à la grandeur de l'outil, est dégagée, à gauche, par une échancrure intéressant le dessus, et à droite par une autre encoche taillée en dessous.

F. P. — Plate, avec conchoïde altéré par la lame sous laquelle on remarque la trace de l'esquille d'éclatement.

PRÉHENSION. — Pouvant à la fois servir aussi bien de la main droite que de la main gauche, car le tranchant de la lame est bifurqué. Dans les deux cas, ce petit outil était tenu entre le pouce et l'index, l'extrémité du médius soutenant le bord inférieur.

OBSERVATION. — lame à deux tranchants bifurqués.

PROVENANCE. — Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure).

N° 21. — Silex gris.

DESCRIPTION. — F. A. — Le grand axe de l'outil étant consi-



déré comme horizontal, on remarque sur la face antérieure de cet outil, en commençant par la gauche du bord supérieur, un petit tranchant suivi d'une échancrure de dégagement et probablement de préhension suivie d'une direction oblique de forme irrégulière. Le bord gauche et le bord droit sont très petits et presque parallèles. L'arête inférieure ne présente rien d'intéressant.

Le dessus de la face donne une dépression sous le tranchant du ciseau à laquelle succède en haut et à droite : un petit *plateau triangulaire* et au-dessous : une déclivité obtenue par un seul éclat.

F. P. — Unie, mais incurvée dans le sens de sa plus grande dimension. Retouches sous l'échancrure de dégagement de la lame.

PRÉHENSION. — Outil pour la main droite seulement. Tenu entre le pouce, placé sur le *plateau triangulaire*, l'index et le médium soutenant le silex en dessous.

OBSERVATION. — Lame à gauche.

PROVENANCE. — Bihörel, près Rouen.

N° 22. — Silex gris noir lustré, admirablement taillé.

DESCRIPTION. — F. A. — Ce curieux instrument possède, dans le haut, deux lames de ciseau, l'une à gauche et l'autre à droite, séparées par une très petite échancrure. Ses bords sont irréguliers, l'inférieur a conservé la gangue primitive.

Sur le milieu est une taille en forme de plateau allongé entouré de quatre principaux versants se dirigeant vers les bords.

F. P. — Unie, mais très *incurvée*. On remarque une *dépression* taillée près d'un des petits tranchants.

PRÉHENSION. — Ce petit ciseau pouvait, alternativement, servir de l'une ou de l'autre main. Il était, dans les deux cas, tenu entre le pouce, l'index et le médium. Lorsqu'on essaye de l'employer de la main droite on reconnaît l'utilité de la *dépression* signalée sur la face postérieure. Si, au contraire, on le fait couper de la main gauche on se rend compte combien l'*incurvation* de la même face est propice à sa préhension.

OBSERVATION. — Lames à gauche et à droite.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

NEW YORK
JUL 10 1954
THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
THE STATE EDUCATION DEPARTMENT
ALBANY, N. Y.

PRÉHENSION. — Par sa disposition, cet outil devrait être un instrument à l'usage de la main droite, la lame coupante étant située à l'intersection des bords supérieur et gauche, mais les deux obliquités du tranchant du ciseau, considéré, soit verticalement, soit horizontalement, sont deux obstacles à sa bonne utilisation dextre. Au contraire, il coupe facilement lorsqu'on le tient de la main gauche. Je le considère donc comme fait pour cette extrémité. Dans ce cas, l'outil est posé sur la phalange de l'index, la base appuyé sur le médium replié et le pouce venant se placer dans la *dépression cupuliforme* de la face antérieure. Pris ainsi l'outil devait parfaitement remplir son office.

La *seconde lame de ciseau* servait également de la même main, le silex simplement tenu entre le pouce et l'index, la partie plate de son bord gauche s'appuyant sur le médium infléchi.

OBSERVATION. — lame à gauche du bord supérieur de l'outil incliné du même côté, et de plus, obliqué d'avant en arrière.

REMARQUE. — Comme on vient de le voir, cet instrument est double. Les deux lames avaient des usages identiques.

PROVENANCE. — Berneval-sur-Mer, près Dieppe.

N° 25. — Eclat de silex, gris brun, très plat.

DESCRIPTION. — F. A. — A gauche du bord supérieur de l'éclat, est un biseau de ciseau obtenu par une seule taille concave. A la suite de cette lame, en allant vers la droite, on remarque une échancrure, en forme de croissant creux, finement retouchée sur son arête qu'elle rend ainsi plus coupante. Pour cette raison, cette *courbe tranchante* pourrait bien être un deuxième outil placé près du premier. Du reste, quand on examine avec attention les contours de ce silex qui, en raison de sa minceur, peut facilement tourner entre les doigts, on constate *deux autres lames coupantes*, l'une, sur le bord gauche, produite par une simple taille et l'autre sur le bord inférieur, régularisée par une petite suite de retouches.

Le dessus du silex est creusé par de larges éclats donnant, à la place du conchoïde en creux, trois cavités limitées par des arêtes assez saillantes qui sont très favorables à la prise et au maintien du silex entre les doigts.

F. P. — Cette face est gauchie et ridée par la fracture rubanée de l'éclatement. Elle contient un conchoïde en relief.

PRÉHENSION. — Saisi entre les phalangettes des trois premiers doigts de la main droite, le multiple outil devait, selon l'occurrence, prendre la position qui lui permettait d'accomplir le plus facilement le travail qu'il devait fournir.

OBSERVATION. — Pour le ciseau, lame à gauche du bord supérieur.

REMARQUE. — Outil multiple dont les lames diverses servaient à des actions différentes.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 26. — Silex noir recouvert en grande partie de sa gangue sur la face antérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — Irrégulièrement quadrangulaire, cette petite pierre n'est que très sommairement travaillée. Une petite lame de ciseau paraît avoir été ménagée dans le haut et à gauche du bord supérieur.

F. P. — Plate, sans rien d'intéressant.

PRÉHENSION. — Entre le pouce, l'index et le médius de la main droite.

OBSERVATION. — Tranchant de ciseau à gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Ancienne briqueterie de Louviers (Eure).

N° 27. — Silex brun noirâtre avec gangue sur les bords droit et inférieur.

DESCRIPTION. — Très grossièrement taillé sur les bords, cet outil n'a de remarquable que sa lame de ciseau, extrêmement coupante et très ingénieusement placée. Il est probable que dans sa taille l'ouvrier a dû profiter d'un heureux hasard.

Le dessus contient une taille de dégagement de la lame et un excellent plan de préhension.

PRÉHENSION. — Main droite : pouce dessus ; index passant sur le bord supérieur et pliant sa phalange unguéale en arrière pendant que le bord inférieur du silex est soutenu sur l'articulation phalangino-phalangettienne du médius.

OBSERVATION. — Lame à gauche du silex.

PROVENANCE. — Berneval-sur-Mer, près Dieppe.

N° 28. — Silex noir veiné de gris.

DESCRIPTION. — F. A. — En forme de trapèze. Son bord supérieur, le moins long des quatre, est déterminé, à gauche, par une échancrure de dégagement, suivie, à l'extrémité droite, par une lame de ciseau dont le biseau est précieusement taillé. Une seconde échancrure de dégagement succède à la lame et commence le bord droit. Sur les autres côtés il n'existe rien méritant d'être signalé.

Le dessus de la face postérieure est occupé par une taille formant une *cupule* placée au-dessous de la lame du ciseau.

F. P. — Rien de curieux, à part la régularité du tranchant et des deux côtés de la lame du ciseau. L'obliquité de l'*épaisseur* du bord inférieur permet de la voir de ce côté.

PRÉHENSION. — Main gauche. Le pouce dans la *cupule* de la face antérieure, l'index placé en arrière et le médius agissant contre l'*épaisseur* oblique du bord inférieur.

OBSERVATION. — Lame au bord supérieur droit.

PROVENANCE. — Amfreville-la-Mivoie, près Rouen.

N° 29. — Petit silex gris avec marbrures blanches.

DESCRIPTION. — F. A. — Ce petit outil, sommairement, mais très intelligemment taillé, forme un pentagone irrégulier, dépassé en un de ses sommets par une petite lame semi-circulaire coupant sur tout son pourtour. Au-dessous de deux facettes obliques se dirigeant vers la lame, pour former, par leur rencontre, l'arête aboutissant au milieu du biseau du ciseau, existe une *grande surface* à peu près plane occupant tout le reste de la face antérieure.

F. P. — Délimitation très nette du dessous de la lame.

PRÉHENSION. — Main droite ou main gauche. Pouce sur la *grande surface* du côté antérieur, index et médius serrant le silex contre l'autre face.

OBSERVATION. — Lame vers le milieu du silex et coupant à droite et à gauche.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 30. — Silex gris rougeâtre ayant conservé une partie de sa gangue.

DESCRIPTION. — F. A. — Cet outil forme un quadrilatère irrégulier dont le bord supérieur, arrondi du côté gauche, se dirige horizontalement vers le bord droit où il se termine par une petite lame saillante légèrement creusée par une taille. Sur toute sa longueur le bord supérieur est retouché. Les bords gauche et droit s'écartant un peu l'un de l'autre en descendant, sont obliques en sens inverse. Le bord inférieur est déterminé par la crôte du silex.

Le dessus contient *trois* principales *facettes* qui ont dû, selon l'occurrence, donner trois excellentes surfaces de préhension.

F. P. — Entièrement plate, elle n'a de remarquable que la découpe si nette, qu'elle semble faite à l'emporte-pièce, du dessous de la lame du ciseau et de l'arête au bord supérieur de l'outil avec la face postérieure.

PRÉHENSION. — Cet outil, *probablement* pour la *main gauche*, aurait, dans ce cas, été tenu entre l'index plié : la phalange contre le bord gauche du silex, la phalange passant derrière et la phalangette contre les retouches du bord droit. Le pouce venait s'appuyer sur une des *facettes* de la face antérieure.

En le retournant, il servait *peut-être* de la *main droite* ce qui rendrait explicables les retouches du bord supérieur qui deviendrait ainsi un bord préhensif.

OBSERVATION. — Lame à l'extrémité droite du bord supérieur.

PROVENANCE. — Saint-Pierre-de-Manneville (Seine-Inférieure).

N° 31. — Grossier silex gris ayant conservé sa gangue sur la presque totalité de sa face antérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — A première vue, les tailles de cet outil semblent accidentelles, mais en examinant celles-ci de plus près, on arrive à deviner les intentions de celui qui les a fabriquées. Le bord supérieur contient, à gauche, la lame du ciseau, dont le tranchant, au lieu d'être parallèle aux faces antérieure et postérieure, est placé dans une situation perpendiculaire à ces deux plans. Le biseau coïncide donc avec le bord gauche et le dessous de la lame (dont la largeur est déterminée par l'épaisseur du silex), est concave et a un bord coupant demi-circulaire.

Sur la face antérieure, deux tailles seulement ont enlevé la gangue : l'une au-dessous de la lame a dégagé celle-ci, et l'autre, à droite de la première, a produit une *dépression concave*.

F. P. — Plate et fruste comme un éclatement de silex produit par un choc quelconque.

PRÉHENSION. — Main droite. Entre le pouce logé dans la *dépression concave* et les extrémités de l'index et du médius, agissant en sens inverse sur la face postérieure.

OBSERVATION. — Lame à gauche du bord supérieur du silex.

REMARQUE. — Je possède plusieurs échantillons de cette façon de tailler les tranchants de ciseau dans l'épaisseur des silex. Les ciseaux construits ainsi doivent plus puissamment agir que les autres, parce que pour s'en servir il faut croiser les os de l'avant-bras en les mettant en pronation, ce qui augmente la force d'action de la main.

PROVENANCE. — Le Valème, près Evreux (Eure).

N° 32. — Fragment grossier de silex presque entièrement recouvert de sa gangue en dessus et plat de l'autre côté.

DESCRIPTION. — F. A. — Ce caillou, qui me semble n'être qu'une ébauche, ne porte des marques de travail humain que dans une *cavité* adroitement creusée sur un de ses bords et déterminant une lame de ciseau très différente de celles précédemment décrites.

PRÉHENSION. — Cet outil ne me paraissant pas achevé, je n'ai que peu de chose à dire sur son maniement probable. Tel quel, cependant, il pourrait servir aussi bien de la main droite que de la main gauche.

OBSERVATION. — Lame occupant tout le bord supérieur avec bords suivants obliqués en sens inverse.

REMARQUE. — Cette ébauche sur laquelle, seul, le tranchant du ciseau est achevé, nous donne un exemple de la façon dont les hommes de la période néolithique procédaient pour la confection de leurs outils.

PROVENANCE. — Mont-aux-Malades, près Rouen.

N° 33. — Silex blanchâtre dégagé de sa croûte seulement sur la partie supérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — De forme très irrégulière, cet outil a sept bords. Seul, le bord supérieur est intéressant parce qu'il

forme la lame dont le biseau est obtenu au moyen de retouches semblables à celles qu'on remarque autour des grattoirs.

Sous ce tranchant de ciseau le silex est dégagé de sa gangue par quelques tailles.

F. P. — Plate, avec conchoïde en creux ; seule, l'arête coupante est très rectiligne.

PRÉHENSION. — Main droite ou main gauche. Pouce en dessus, index et médius en dessous.

OBSERVATION. — Lame à direction horizontale avec obliques inverses à droite et à gauche.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 34. — Grossier silex débarrassé de sa gangue, seulement sur la lame de l'outil.

DESCRIPTION. — F. A. — Le bord supérieur seul présente un certain intérêt, parce qu'il est occupé tout entier par la lame du ciseau qui est légèrement concave et dont le tranchant est aiguisé par des éclats et de fines retouches. La projection horizontale du tranchant du ciseau donnerait une *sinuosité* légèrement arquée en aile de moulin.

Le dessus du silex, recouvert de sa croûte, forme une concavité naturelle favorable à la prise de l'outil.

F. P. — Plate, avec conchoïde en relief. Place de l'esquille d'éclatement en creux, facilitant la préhension de ce côté.

PRÉHENSION. — Main droite, plutôt, et main gauche à l'occasion. Pouce en dessus, index et médius en dessous. Je donne la préférence à la première de ces deux prises pour les raisons suivantes : Si l'on voulait se servir de cet outil on s'apercevrait que lorsqu'on fait agir la main droite, c'est tout particulièrement, le côté gauche de la lame du ciseau qui coupe. Quand la main gauche, au contraire, est le moteur de l'action à accomplir c'est l'extrémité opposée de l'arête coupante qui taille. Dans le premier cas, en raison de sa *sinuosité* la courbe étant tangente à l'objet à dégrossir entame facilement celui-ci tandis que dans le second cas l'extrémité droite de la lame présentant à la matière à œuvrer une arête concave ne peut agir avec efficacité. On ne pourrait tenir l'outil de la main gauche que si l'on faisait agir sur sa lame, avec la main droite, une baguette qu'il s'agirait de dégrossir.

OBSERVATION. — lame à direction très peu oblique. A gauche : petite échancrure naturelle. A droite : petit bord oblique retouché.

PROVENANCE. — Saint-Jacques-sur-Darnétal, près Rouen.

N° 35. — Silex gris entièrement dégagé de sa gangue.

DESCRIPTION. — F. A. — De forme heptagonale un peu plus haute que large. La lame de l'outil occupe tout le bord supérieur. A gauche un bord oblique, échancré pour le dégagement de la lame, est suivi d'un bord presque vertical. A droite, un bord incliné, quelque peu retaillé, puis un bord vertical suivi d'un autre, plus petit, obliquement dirigé vers la base. Ces deux derniers côtés sont retouchés dans toute leur épaisseur. En bas, une direction presque horizontale formant une des arêtes d'une longue surface de frappe.

Au dessous de la lame et séparée d'elle par une arête saillante existe un *conchoïde en creux* très avantageux au point de vue de la préhension.

F. P. — Plate avec conchoïde en relief.

PRÉHENSION. — Indifféremment de l'une ou de l'autre main. Pouce dans le *conchoïde en creux*, index et médus sur la face postérieure.

OBSERVATION. — lame horizontale dégagée par deux plans obliques inverses.

PROVENANCE. — Mont-aux-Malades, près Rouen.

Pl. IV. — N° 36. — Grand silex gris d'assez mauvaise qualité.

DESCRIPTION. — F. A. — Très irrégulier de forme, cet outil possède un bord supérieur horizontal dont plus du tiers médian est occupé par une grande lame ayant le tranchant fortement altéré par l'usage. Dans l'origine cette lame de ciseau devait être beaucoup plus saillante. Le bord gauche a deux directions : La première, presque verticale, la seconde, plus grande, se dirige obliquement vers le bord inférieur. Le bord droit, d'abord vertical avec deux *encoches* presque contiguës, devient oblique en son tiers inférieur. Le bas du silex a une arête inclinée suivie d'une autre horizontale.

F. P. — Plat en dessus et en dessous il ne présente de ce



PHOT. COURTESY



dernier côté qu'une seule remarque intéressante : le soin que le fabricant de cet outil a mis à limiter et préciser les deux extrémités de la lame du ciseau.

PRÉHENSION. — Cet outil peut s'employer des deux mains.

Main droite. — Le pouce s'appuyant contre le *second côté* du bord gauche, l'index et le pouce traversant l'angle inférieur droit du silex et repliant sur les *deux encoches* du bord droit, l'un sa phalange et l'autre ses deux dernières phalanges.

Main gauche. — L'index et le médius repliés sous les deux parties du bord gauche, la main en dessus de l'outil, et l'extrémité du pouce dans l'*encoche* supérieure du bord droit.

OBSERVATION. — Tranchant de la lame horizontal.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 37. — Rognon de silex presque entièrement recouvert de sa gangue.

DESCRIPTION. — *Côté antérieur.* — Ce caillou est un exemple frappant d'adaptation, à peu de frais, d'une forme naturelle sur laquelle on a abattu toutes les aspérités gênantes, et profité de celles qui pouvaient être utiles ainsi que des creux situés sur la croûte de la pierre. On peut dire qu'il possède une poignée informe, mais excellente au point de vue de la préhension, et une lame dont l'extrémité est ingénieusement taillée en tranchant de ciseau. Cette lame a été préparée par une longue taille qui a enlevé un long éclat sur l'espèce de branche qui sort obliquement du corps du silex ; une seconde taille en a aminci l'extrémité afin de produire un tranchant qu'une forte retouche en arrière a aiguisé. Le haut de la poignée forme une sorte de cylindre presque horizontal d'avant en arrière, dont une base, produite par sectionnement, est visible sur le côté antérieur. Ce grossier cylindre est réuni à la lame du ciseau par une surface naturelle contenant une *cupule* dont les bords ont été régularisés par quelques retouches. La partie inférieure de l'outil est un cône à génératrices irrégulières continuant, d'un côté, la lame du ciseau et se raccordant, de l'autre côté, avec le dessous du cylindre. Le sommet de ce cône est émoussé par l'enlèvement de quelques petits éclats.

Côté postérieur. — En arrière le silex est entièrement recou-

vert de sa croûte, excepté sur une aspérité abattue et derrière le tranchant du ciseau qui, comme je l'ai déjà dit, a été ainsi aiguisé.

PRÉHENSION. — *Main droite.* — L'index et le médium entourant le cylindre de la poignée, l'annulaire supportant le dessous. Le pouce s'appuyant sur la *cupule*, et le sommet du cône posant dans le fond de la main.

OBSERVATION. — *Lame à gauche de l'outil.*

REMARQUE. — Les outils de cette espèce, c'est-à-dire ceux qui ont été fabriqués avec de simples cailloux appropriés à un usage déterminé, en profitant, le plus possible, de leurs formes primitives, sont très rares, bien qu'on ait dû en faire un très grand nombre. Leur rareté s'explique par l'épierrement des terrains. Gros, épais, ils peuvent être saisis avec facilité. Il en faut une moindre quantité pour grossir un tas ou remplir une corbeille. Raisons poussant les ramasseurs de cailloux à les choisir de préférence aux autres. Très probablement, bien longtemps avant qu'on s'occupât de préhistoire, les chemins furent solidifiés avec ces sortes de silex sectionnés par la masse du casseur de pierres. C'est très fâcheux, car ces outils, si frustes, mais si bien accommodés à leurs usages, sont tellement intéressants pour le chercheur qu'il les préfère à ces jolis silex à multiples facettes enlevées avec tant d'art.

Mieux que ces derniers, ils nous parlent de ces ancêtres oubliés pendant tant de siècles. Ils nous révèlent certains côtés de leur intelligence ; ils nous font part de leurs idées, et assister presque à leurs travaux.

Grâce à ces pierres, les réflexions que nous pouvons faire sur les hommes d'une époque perdue dans un brumeux passé, ne sont plus seulement des hypothèses, mais des idées reposant sur des faits : aussi doit-on amèrement déplorer leur destruction.

N° 38. — Silex gris, équarri sur ses côtés, conservant de notables parties de gâgne en avant et en arrière.

DESCRIPTION. — C. A. — Cet outil n'est peut-être qu'une ébauche. Cependant, tel que, il pourrait être utilisé. Ses bords sont très épais. Le bord supérieur est formé par l'arête coupante du ciseau ayant un biseau largement dégagé en avant. Le bord gauche descend par une courbe continue jusqu'au point le plus

bas du silex. Le bord droit s'éloigne obliquement de l'axe de l'outil dans une direction très régulière. Le bord inférieur formant un angle droit avec le précédent revient vers le bord gauche.

Au-dessous du biseau du ciseau existe une *cupule* obtenue par l'enlèvement d'un fort éclat.

C. P. — Sur ce côté on peut remarquer en haut, une taille très habilement faite ayant servi à aiguiser le tranchant du ciseau.

PRÉHENSION. — Main droite ou main gauche, mais préférablement la première. Entre le pouce et l'index sur les bords et le médius en arrière.

Il pourrait être tenu d'une autre façon dans laquelle la *cupule* placée sous le ciseau pourrait servir, mais je n'insiste pas, cette pierre n'étant probablement qu'ébauchée.

PROVENANCE. — Boisguillaume, près Rouen.

N° 39. — Rognon de silex dont la gangue est enlevée sur quelques petites parties.

DESCRIPTION. — C. A. — Cet outil forme une sorte de cylindre aplati en avant et en arrière. Le côté antérieur est dégagé de la croûte en haut et à gauche, ou une large lame de ciseau a été creusée. Cette lame est un peu en saillie sur le bord supérieur. Les bords gauche et droit déterminés par la forme naturelle n'ont rien de particulier. Dans le bas du bord inférieur et à droite, la gangue a été enlevée sur une *place circulaire*.

C. P. — Aucune trace de travail humain, sauf sur le bord supérieur dont, en raison de son obliquité en arrière, on voit l'épaisseur présentant à gauche une surface plate et ronde suivie du dessous du tranchant du ciseau aiguisé, de ce côté, par une taille large et profonde.

PRÉHENSION. — Main droite. Entre le pouce allongé contre le bord gauche, l'index traversant obliquement le bord droit, le médius suivant la même direction que l'index, mais repliant sa phalange en arrière ; l'annulaire soutenant le bas du silex dont la *partie circulaire* dénudée porte sur le fond de la main.

OBSERVATION. — Lame à gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Olendon (Calvados).

N° 40. — Silex noir en forme de coin, dégagée de sa gangue

en avant et en arrière, mais l'ayant conservée sur la plus grande partie de ses épaisseurs.

DESCRIPTION. — C. A. — De forme triangulaire, il a trois bords. Le bord supérieur, à peu près rectiligne, contient à droite, une large lame coupante de très peu de saillie. Le bord gauche, très mince d'abord, va en s'élargissant jusqu'à la base du silex. Travaillé, dans le haut, le reste est recouvert de gangue. Le bord droit est dégagé de sa croûte, dans sa moitié supérieure environ, par de larges tailles ayant dû avoir pour but de faciliter la préhension.

C. P. — A remarquer, la régularité du tranchant et quelques grossières tailles de dégagement de la lame.

PRÉHENSION. — Main gauche. L'index contre le bord gauche, la base dans le fond de la main, le pouce contre le bord droit, les trois derniers doigts soutenant en arrière. Cet outil se tient aussi très bien de la main droite.

OBSERVATION. — Lame à droite du bord supérieur de l'outil.

PROVENANCE. — Saint-Martin-en-Campagne, près Dieppe.

Les quarante ciseaux dont les descriptions et les images ont, successivement, passé sous les yeux du lecteur, sont des pièces prises, plutôt que choisies, parmi un grand nombre d'outils du même genre appartenant à ma collection.

Il m'eût été facile d'en présenter d'autres, sur lesquels j'aurais pu faire remarquer d'intéressantes particularités. N'aurais-je pas risqué, en agissant ainsi, de lasser la patience de ceux qui ont bien voulu m'accorder une bienveillante attention ?

Je me suis contenté de faire juste le nécessaire : en rassemblant des documents inédits, en montrant des faits ignorés, en provoquant des observations nouvelles venant à l'appui des dires que j'ai exprimés en commençant.

Je n'ai pas la prétention d'avoir, immédiatement, séduit les fervents adeptes des sciences préhistoriques aussi disposés qu'ils soient, par leur esprit éclectique, à accepter la vérité d'où qu'elle vienne.

Car ce n'est pas seulement par l'étude des divers facies qu'a pu prendre un même outil et des rapports que ces formes présentent avec les mains qui devaient les saisir, qu'on peut arriver à convaincre incontinent ceux pour qui ces nouveautés ont besoin d'être contrôlées.

Il faut d'autres preuves. Elles viendront par la suite.

A mesure que des outils destinés à divers usages seront analysés, ce qui peut encore sembler obscur s'éclaircira.

A force de constater les mêmes faits on comprendra mieux leurs causes efficientes.

C'est à quoi tendront les documents que je soumettrai, dans les communications suivantes, à l'appréciation de ceux qui, avec moi, voudront bien continuer ce genre de recherches.

Dès à présent, je pourrais — car depuis dix ans que je m'occupe de cette question, pas un jour ne s'est écoulé sans que j'y aie songé — donner des appréciations, faire des hypothèses sur les travaux que pouvaient exécuter les hommes de la période néolithique, avec les instruments dont je viens de montrer quelques échantillons caractéristiques. Je ne crois pas que le moment soit encore venu d'entrer dans cette voie.

Ne faut-il pas avant, fournir des faits de plus en plus nombreux, de plus en plus convaincants, prouvant non-seulement la multiplicité des formes, mais aussi, des genres d'outils qu'employèrent nos ancêtres de l'âge de la pierre et faire passer ces idées, si simples, que je m'étonne qu'on ne s'en soit pas occupé plus tôt, dans le domaine des choses dont il n'est plus permis de douter?

Avant de commencer l'étude des GOUGES, je me propose, comme complément à la présente étude, de donner l'analyse et la description de certains ciseaux appartenant aux collections de plusieurs d'entre nos collègues.

Je ne doute pas que MM. Costard, Couil, Deglatigny, Desloges,

Fortin, Fouju, Le Marchand, Montier, — pour ne citer que ceux chez lesquels j'ai la certitude de trouver de ces outils de pierre — voudront bien m'aider dans la tâche que je me suis imposée, en consentant à me confier, pour très peu de temps, quelques-uns de leurs silex, afin que, pièces en mains, je puisse les analyser et en prendre des reproductions photographiques.

Je leur en adresse, d'avance, mes meilleurs et plus confraternels remerciements.

G. M.

L'AGE DU BRONZE

EN NORMANDIE

DÉPARTEMENT

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PAR

LÉON COUTIL

Pour dresser cet Inventaire, nous avons recherché, tout d'abord, dans les publications historiques ou archéologiques publiées en Normandie, les documents qui auraient pu être consacrés à cette question. Nous avons principalement consulté : *la Seine-Inférieure historique et archéologique* de l'abbé Cochet, publiée en 1866, son *Répertoire archéologique* et les *Bulletins de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*.

Nous mentionnerons pour mémoire les indications topographiques de la *Carte préhistorique de la Seine-Inférieure*, publiée par M. de Vesly, en 1877, et dressée d'après les documents signalés ci-dessus.

Nous avons tenu à contrôler les découvertes signalées par l'abbé Cochet, non pour douter de sa bonne foi, mais pour étudier de nouveau ces objets. Nous avons pu nous convaincre que des pièces indiquées par lui comme étant au musée de Rouen, et bien qu'il en fût Conservateur jusqu'à sa mort, survenue en 1875, ne se trouvaient pas dans ce musée, à moins que certaines étiquettes ne se soient détachées des objets.

Il serait grand temps, du reste, d'en refaire un grand nombre, presque complètement effacées ; car il s'agit de sauver de l'oubli ces précieux objets, représentant les patientes recherches des archéologues qui ont enrichi ce musée. Le sympathique conservateur de ce musée, M. G. Le Breton, y songe du reste.

Nous avons étudié aussi le musée de Dieppe, qui renferme des vases de l'époque du bronze, documents fort précieux, que

nous avons pu photographier, grâce à l'extrême obligeance de M. Millet ; ceux de Neuchâtel-en-Bray, de Fécamp et du Havre.

Aux collections publiques, on doit ajouter celles de M. Dubus, du Havre, qui possède deux moules de lances à œillets et la valve d'un autre moule en bronze pour haches à ailerons provenant, tous deux, de Gonfreville-l'Orcher, ainsi qu'une vingtaine d'objets trouvés à Gonfreville-l'Orcher, aux Grandes-Ventes, Bouelles, Lucy, Sainte-Adresse, Routes, Honfleur et Sandouville.

Nous ne saurions oublier la lame d'épée, trouvée dans la Seine, à Bardouville, ni les trois haches à talon, à douille et à anneau, ainsi que la faucille, trouvées à Muchedan, arrondissement de Dieppe ; objets renfermés dans une collection de Rouen, la seule dont l'accès est interdit aux préhistoriens.

Aux riches trouvailles de Criquebeuf, de la forêt d'Eawy (les Grandes-Ventes), du Hanouard, Tourville-la-Chapelle, Gonfreville-l'Orcher, Muchedan, Orival (forêt de la Londe), Rosay, et surtout celle de Déville-lès-Rouen, qui a pu être conservée dans son entier et qui enrichit le musée d'antiquités de Rouen, nous souhaitons de voir s'ajouter de nouveaux documents ; nous tenions à grouper et à rappeler, mais surtout à préciser les anciennes découvertes et à y joindre toute une série de documents non encore publiés ; nous espérons ne pas avoir commis d'oublis, qui dans tous les cas seraient involontaires.

DESCRIPTION DES OBJETS EN BRONZE

RECUEILLIS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

ARDOUVAL. — Canton de Bellencombre

M. La Caille, antiquaire à Arques, possédait une hachette en bronze à ailerons, mesurant 0^m16 de longueur, avec anneau latéral, trouvée en 1877, en arrachant un arbre à Ardouval. Elle était posée à angle droit sur une autre hache semblable ; l'oxy-

dation avait fait adhérer ces deux instruments l'un contre l'autre (1).

AUMALE. — Chef-lieu de canton

Le musée de Neuchâtel-en-Bray possède une hache de transition, du type à bords droits et des haches à talon ; elle porte un léger talon et un cercle en dessous ; elle ressemble au n° 18, pl. III, publié dans notre première partie, provenant de Dieppe (Rosendal), et faisant partie des collections du musée de Rouen.

AUBERMESNIL-LES-ÉRABLES. — Canton de Blangy

L'abbé Cochet rapporte que M. Parisy possédait une hache en bronze recueillie, en 1856, au hameau des Erables (2).

BARDOUVILLE. — Canton de Duclair

En effectuant des dragages dans la Seine, on a trouvé dans cette localité une lame d'épée en bronze, qui fait partie d'une collection rouennaise dont le propriétaire désire ne pas être connu.

BELLENCOMBRE. — Chef-lieu de canton

Vers 1836, des hachettes en bronze ont été trouvées dans la plaine qui avoisine le château (3).

BELLENGREVILLE. — Canton d'Envermeu

Dans l'ancien cimetière de Saint-Sulpice de Bellengrevillette, on a trouvé, en août 1843, des hachettes en bronze, avec d'autres objets antiques (4).

BEZANCOURT. — Canton de Gournay

Dans la forêt de Lyons, au triage du Câtelier, non loin de la Feuillie, M. Guichard, garde forestier, a trouvé une hachette en bronze, une flèche et un poignard (5).

BOUELLES. — Canton de Neuchâtel

Lorsqu'on exploita la briqueterie des Hallais, vers 1850, les

(1) *Bull. Commiss. des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. IV, 2^e livr., 1877, p. 220.

(2) *Seine-Inf. hist. et arch.*, 1866, p. 556.

(3) Cochet. *Seine-Inf.*, p. 270.

(4) Guilmeth. *Description géog. hist. mon. et stat. des arr. de Dieppe*, t. IV, p. 230.

(5) Cochet. *Seine-Inférieure*, p. 586.

travaux amenèrent la découverte d'un cimetière gaulois et dans le voisinage fut trouvée l'extrémité d'une épée en bronze, avec grosse nervure médiane, sans filets, les chanfreins seuls apparaissent, la pointe est brisée, et la partie conservée mesure 0^m15. (Collection de M. Dubus, du Havre).

Au hameau de Cornemesnil, on a trouvé, en 1869, une hache plate unie, le taillant a été un peu martelé et légèrement évasé; longueur 0^m13, largeur au taillant 0^m055. (Collection de M. Dubus, du Havre).

Un instrument semblable fut trouvé dans la même commune, en exploitant un tas de cailloux. (Collection Courty, de Neuchâtel).

LA BOUILLE. — Canton de Grand-Couronne

Une épée en bronze a été retirée de la Seine, près de Caumont (Eure); l'épée déposée au musée de Rouen, en janvier 1843, indique comme provenance Caumont⁽¹⁾. La garde est maintenue à la poignée au moyen de trois rivets pour la poignée et de deux de chaque côté, pour la garde qui est arquée. La lame est indépendante de cette poignée, à encoches, à filets et à arête dorsale accompagnée de deux filets parallèles, elle rappelle celle de Pressagny-l'Orgueilleux (Eure), sa longueur totale est de 0^m64 (Pl. I *bis*, fig. 5, des épées de la Seine-Inférieure). C'est à tort que M. l'abbé Cochet⁽²⁾, et M. de Vesly⁽³⁾, indiquent cette découverte comme ayant eu lieu à la Bouille.

Lors de l'acquisition, M. Deville avait offert à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure un dessin de cette épée; il n'existe plus dans les cartons.

BRETTEVILLE-SAINT-LAURENT. — Canton de Doudeville

En défrichant la motte gallo-romaine de Beauville-la-Cité, on a trouvé deux haches en bronze, qui furent achetées par un ferblantier de Luneray⁽⁴⁾.

(1) *Procès-verbaux de la Commiss. des Antiquités de la Seine-Inf.*, t. 1, 1818-1848, p. 331.

(2) Cochet. *Seine-Inf.*, p. 154.

(3) De Vesly. *Carte préhist. de la Seine-Inférieure*.

(4) Extrait du *Récueil d'Yvetot*, 12 décembre 1896. *Les origines de la France contemporaine; les Gaulois, leur industrie*, par M. Levezier.

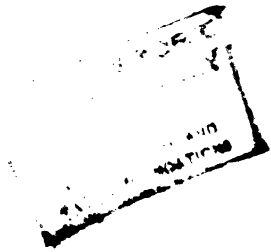


PHOT. TICHAU, RACUN

Echelle au 1/3

ÉPÉES ET POIGNARDS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE
(MUSÉE DE ROUEN)

L'épée n° 6 est du type de Halstatt; elle a été trouvée à Oissel en 1853



CAUDEBEC-EN-CAUX. — Chef-lieu de canton

L'abbé Cochet signale la découverte de haches en bronze, qui se trouveraient au musée de Rouen ⁽¹⁾.

Nous ignorons si ces armes y ont figuré ; mais actuellement, elles n'y sont plus.

M. Guérout a dit aussi avoir recueilli, en 1831, au Mont Calidu, quelques haches en bronze.

Une seule est vraie ; nous avons vu sa collection au musée de Caudebec-en-Caux, où se trouvent deux haches en bronze grossièrement fabriquées par un faussaire.

CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF. — Canton d'Elbeuf

Dans son *Histoire d'Elbeuf*, Guilmeth cite la découverte de haches en bronze dans cette localité. Nous n'insistons pas sur cette indication, car ses assertions sont souvent exagérées, sinon inexactes.

D'après M. Drouet ⁽²⁾, la collection de M. Lalun, de Louviers, renfermait des armes de bronze trouvées à Caudebec. Nous avons étudié sa collection offerte au musée de Louviers ; elle ne renferme pas de haches ou instruments de bronze de cette localité.

M. Drouet, dit dans le même passage, qu'il possède *un objet de l'époque du bronze* ? trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf, place de l'Orme, dans la propriété de M. Buhot ; mais il a négligé de préciser sa forme.

CLÈRES. — Chef-lieu de canton

Le *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen*, publié par l'abbé Cochet, en 1875 (p. 105), signale la présence à ce musée d'une hache à talon, trouvée à Clères ; l'étiquette a dû se détacher, car on pourrait la chercher en vain aujourd'hui.

COLLEVILLE. — Canton de Valmont

M. Delaporte a recueilli, dans cette commune, en 1859, une hache à bords droits, avec indication de talon au milieu. (N° 19 de notre pl. III, des haches de bronze de la Normandie).

Nous l'avons signalée et décrite dans notre étude générale

(1) Cochet. *Seine-Inf.*, p. 477.

(2) *Caudebec-lès-Elbeuf*, par H. Saint-Denis, et *Recherches sur Uggate*, par J. Drouet, 1887, p. 3.

comme ayant été trouvée à Dieppe, parce que cette hache porte actuellement cette indication au musée de Rouen ; mais la planche publiée par l'abbé Cochet, l'indication du nom du donateur et l'année correspondent avec la seconde partie de l'étiquette ; il y aurait donc lieu de rectifier la provenance.

CRIQUEBEUF. — Canton de Fécamp

Au dessous et à droite de la route de Criquebeuf à Yport, en faisant un petit chemin, un cantonnier, découvrit une cachette d'objets en bronze : une lance dont la pointe est brisée, pouvant mesurer 0^m16, lorsqu'elle était complète ; la largeur maximum des ailerons est de 0^m037.

Il y avait aussi trois haches à douille avec anneau latéral, mesurant 0^m09, 0^m105 et 0^m115 ; cette dernière porte sur les côtés trois raies avec point terminal ; nous en possédons une analogue trouvée aux environs de Verneuil (Eure). Pl. II, fig. 25, 1^{re} partie.

Nous pouvons aussi rapprocher cette hache des nos 1, 2 et 4, pl. V, de la découverte de Péret, lieu dit Boutarès, décrite par Cazalis de Fondouce, trois portaient cinq lignes parallèles ; cette cachette comprenait 75 haches à douilles, les unes carrées, les autres rondes à l'intérieur.

A Criquebeuf, il y avait aussi deux gouges et une lame en très mauvais état : ces objets appartiennent à M. Leborgne, de Fécamp.

Le musée du Havre possède une autre hache à douille et à anneau, de Criquebeuf ; il n'y a pas de bourrelet à la douille, ce qui est anormal ; un très léger filet limite seulement le sommet de la douille ; elle mesure à l'extérieur 0^m04 sur 0^m10 de hauteur.

Nous n'avons pu savoir si elle venait de la même découverte.

DÉVILLE-LÈS-ROUEN. — Canton de Maromme

Le 4 septembre 1880, en ouvrant une fosse dans les terrains nouvellement annexés au cimetière de Déville, le long du bois Larchevêque, le fossoyeur découvrit à 1^m50 de profondeur, une agglomération d'objets de bronze pesant 9 kilos et représentant 162 objets ou fragments, déposés au musée de Rouen. Parmi eux se trouvait un moule pour haches à douilles. Il est utile de rappeler que M. Autin, maire de Déville, s'empressa d'intervenir et ayant reçu la visite de M. Gouellain, ce dernier les fit donner au musée de Rouen.



PHOT. LEFÈRE, ROUEN

ACHETTE DE FONDEUR DE DÉVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Inf.)

(MUSÉE DE ROUEN)

NEW YORK
LIBRARY
IN X 100
1924

M. Gouellain a publié dans le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (t. v, 2^e livr., 1882, p. 319, 320 et 321), l'inventaire sommaire de cette cachette de fondeur. Nous avons dû changer quelques déterminations, qui n'étaient pas exactes et les compléter devant les objets eux-mêmes. Voir aussi *Bull. Antiq. Normandie*, t. xi, années 1881 et 1882, p. 192, quelques lignes y sont consacrées, et *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, p. 389-390, séances tenues à Orbec, en 1882.

Voici la description de ces objets :

1^o Moule en bronze pour haches à douille, avec gros bourrelet et filet en dessous, anneau sur le côté et traces d'ailerons simulés sur deux côtés. Un exemplaire en bronze a été fondu dans ce moule et se trouve à côté du moule, au musée de Rouen.

Longueur du moule, 0^m17; longueur de la hache à douille, 0^m13; largeur du taillant, 0^m048.

Nous rapprocherons de ce moule celui de Bricquebec découvert en 1827; on l'avait cru tout d'abord trouvé à Quettetot ou à Théville (Manche), le fondeur qui l'avait acheté ne se rappelant pas exactement la provenance. Il y avait même deux moules dans cette trouvaille; le second trop déformé par l'oxyde fut brisé.

Le département de la Manche a fourni un autre moule pour haches à douille, mais il était en grès; on sait que les moules des stations du bronze de la Suisse sont aussi en pierre, généralement en molasse.

Le Calvados en a donné un autre, trouvé à Saint-Martin-Don, avec d'autres objets de bronze, reposant sur de la cendre et des charbons.

Les moules sont rares dans notre région, nous décrivons plus loin le moule pour haches à ailerons et le moule pour lances, tous deux en bronze, trouvés à Gonfreville-l'Orcher. (Collection de M. Dubus, du Havre).

Le moule pour haches à ailerons de Gonfreville rappelle beaucoup un autre spécimen conservé au musée de Troyes. (N^o 100 du catalogue de M. Leclerc).

2^o Six haches à douille, à anneau, sauf une sans anneau. Deux portent des simulacres d'oreille sur le côté, comme celles de Saint-James et Pont-Hébert (Manche), et l'une, en plus, a deux points dans l'intervalle des lignes courbes simulées, comme celle de Saint-Senier-sous-Avranches (Manche) du musée d'Avranches,

et de la cachette du Petit-Villatte (Cher) décrite par M. P. de Goy⁽¹⁾.

Deux autres sont unies, l'une est large, vers le taillant, qui est arrondi. On trouve dans ce groupe de six haches à douille, une particularité dans la disposition de l'anneau placé horizontalement le long du manche, au lieu d'être vertical.

Une autre n'a pas d'anneau, elle a deux dépressions sur le côté; c'est plutôt un ciseau; elle ressemble à celle de Vaudrevanges, près Sarrelouis, Allemagne. (Musée de Saint-Germain).

3° Une autre hache est à ailerons et à anneau; elle est en deux fragments.

4° Trois jets de fonte, provenant des sommets de haches.

5° Les quatre gouges sont courtes; une seule porte un filet au col. En Normandie, nous en connaissons une analogue au musée de Caen; elle provient de la cachette de Port-en-Bessin (Calvados); celles de Venat (Charente) et de Notre-Dame-d'Or (Vienne), musée de Poitiers, en ont donné d'analogues.

6° Trois faucilles à languette et trou de rivet, avec traces de point de coulée au dos: l'une d'elles est peu usée, on voit encore dans la courbure une certaine quantité de métal et des stries. Ce type à trou se rapproche de celui de la palafitte d'Auvernier, tandis que les faucilles de France provenant des cachettes de Réallon, de la Poype (Isère) et de Larnaud, ont un bouton saillant correspondant au cran de nos faux actuelles. La cachette de Venat (Charente) n'a fourni qu'une faucille et elle était à trou.

La cachette du Petit-Villatte a cependant fourni les deux modes d'attaches, un exemplaire à trou, et deux à bouton en relief; celle de Courdemanche (Marne) a donné deux faucilles à trou de rivet, les nervures de la douille ne contournent pas le dos de la lame comme celle de Déville.

7° Poignée d'épée que M. Gouellain appelle poignée de couteau ou de poignard, avec fragment de lame; on ne distingue pas la trace des rivets qui fixaient l'une à l'autre: la poignée est ornée de trois groupes de lignes horizontales et parallèles. Ce modèle, avec son large pommeau et sa garde très courte, avec petite échancrure médiane, est peu répandu. Le *Musée préhistorique* de MM. G. et A. de Mortillet, renferme deux armes à peu près

(1) Pierre de Goy. *La cachette de fondeur du Petit-Villatte* (commune de Neuvy-sur-Barangeon), dessins par le V^o A. de la Guère.



1407. 1411. 1418

CACHETTE DE FONDEUR DE DÉVILLE-LÈS-ROUEN (Seine-Inf.)

(MUSÉE DE ROUEN)

THE UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
AND
ARCHIVES

semblables, pl. LXXXI ; le n° 907 provient de la Thièle (Suisse), au musée de Berne ; le n° 908 de la Hongrie, musée de Saint-Germain. La cachette de fondeur de Courdemanche (Marne) en a donné une offrant quelque analogie, mais la poignée est décorée de nombreuses gravures et le pommeau est très petit.

8° Quatre fragments de lame, avec arête saillante et quelquefois des lignes gravées sur les chanfreins de la lame et la pointe d'une des épées.

9° Une bouterolle de lance formée d'un tube en forme de tronç de cône allongé, ornée d'un bouton à l'extrémité et de filets. La cachette du Petit-Villatte (Cher) en a donné une analogue. Nous en voyons plusieurs de reproduites dans le *Musée préhistorique*, pl. LXXXII, fig. 924, de Larnaud (Jura), au musée de Saint-Germain ; et pl. LXXXIII, fig. 953, de Rieux-Mérinville (Aude), au musée de Narbonne, fig. 952 de la Fausse-Rivière, plaine des Laumes, musée de Saint-Germain, et dans la cachette de Manson (Puy-de-Dôme).

10° Un fragment de pointe de lance assez courte et une autre complète mesurant 0^m075.

11° Un anneau mince, de 0^m05, auquel est accolé un tube carré portant des ouvertures rectangulaires sur trois faces et aux deux extrémités ; c'est une pièce dont l'emploi est difficile à concevoir et dont nous ne connaissons pas d'analogue. M. Gouellain a supposé, sans justifier sa détermination, qu'il servait à supporter un coffret, ou à maintenir des guides.

12° Un disque percé d'un trou légèrement concave ; sorte d'applique de 0^m05 de diamètre. Il en a été trouvé ailleurs dans des cachettes de bronze. Le musée d'Avranches (Manche) en possède un semblable. Nous pouvons citer encore celui de Venat (Charente), n° 219, pl. XVIII. Dans la cachette de Manson (Cantal), se trouvent trois disques plats à bords légèrement tranchants, avec trou central, (pl. XI, fig. 1 et 5), ils sont légèrement concaves, les diamètres sont 0^m073, 0^m07, 0^m065 ; il y avait trois disques à peu près semblables ; l'un d'eux avait encore au centre une sorte de tige de bronze (rivet), longue de 0^m046, ses deux extrémités légèrement aplaties, en forme de tête, se noyant dans l'épaisseur de la plaque, qui est de 2 millimètres au centre ; en sorte que si la tige joue librement, elle ne peut sortir d'aucun côté ; sa longueur exclut toute idée d'application sur cuir ou sur étoffe. La plaque a une courbure régulière, qui semble inten-

tionnelle, la partie concave offre une gravure formée de trois traits. La Suisse a fourni des disques analogues (V. Gross, pl. xxv).

A Réallon, on a trouvé un disque de même nature (Chantre, *Album*, pl. xxii, fig. 16), on peut aussi rapprocher ces ornements des disques à douilles de Publy (Chantre, *Album*, pl. li, fig. 6 et 8). Dans le cimetière de Pougues-les-Eaux, on a trouvé deux disques en bronze percés à leur centre, ornés de cercles concentriques et de chevrons. J. Evans en décrit un autre, qui est une véritable plaque d'applique, avec quatre tenons. (*L'Age du bronze*, fig. 501, p. 43); il a été trouvé dans les cavernes de Heathery-Burn.

13° Une douzaine de bracelets de formes différentes, que M. Gouellain avait dénommés à tort armilles; l'un de ces bracelets creux, en dedans et bombé en dehors, a perdu sa forme primitive; la partie médiane et externe est ornée de cinq lignes parallèles.

Deux autres bracelets pleins, sont décorés de raies et ouverts; un autre également est plein, il a été ouvert et allongé; quatre autres sont fins et petits, leur diamètre est de 0^m11, c'étaient sans doute des bracelets d'enfant.

Une sorte de grand torques, formé d'une tige torse auquel sont passées douze perles en bronze, accompagnait ces parures, ainsi que deux spirales de fil de bronze ayant la forme d'un ressort; son diamètre est de 0^m48, les extrémités s'amincissent et se terminent en crochets; il a été reproduit dans la 8^e livraison, du 15 août 1898, de la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*. Il en existe un plus petit, à peu près semblable, dans la cachette de Fresné-la-Mère (Calvados).

14° Deux fragments de tubes de différentes grosseurs.

15° Deux boutons avec trou d'enfilage ou queue pour l'appliquer.

16° Un objet en forme de croix, avec trou d'attache à l'intersection des deux tiges.

17° Quatre fragments de plaques de bronze estampé de lignes formées par des points parallèles. M. Gouellain croyait que c'était un fond de miroir; mais rien ne permet de le supposer puisque la surface n'est pas unie et on n'a pas encore trouvé des miroirs à l'époque du bronze.

18° Un sifflet semblable à celui de Port-en-Bessin (Calvados) et de Manson (Puy-de-Dôme). Comme celle de Déville, cette

cachette a fourni des bracelets ouverts, des spirales, un disque et un objet ressemblant au suivant.

19° Petit objet avec boucle, ayant pu faire partie d'un mors.

20° Quatre anneaux ou bagues de différentes épaisseurs, deux sont creux, variant comme diamètre entre 0^m03 et 0^m015.

21° Tube avec des échancrures aux extrémités et tenon sur un côté, cet objet est placé à gauche, à côté des gouges, sur notre planche.

22° Jets coniques provenant de la fonte des sommets de haches à ailerons ; ces culots occupaient le sommet du moule. On peut se reporter à la planche représentant le moule de Gonfreville-l'Orcher pour observer l'empreinte de ces culots.

23° Nous signalerons plusieurs blocs informes de bronze, sortes de lingots destinés à la fonte.

Nous ne savons ce que M. Gouellain a voulu décrire comme :

1° Pièce de garniture intérieure pour la gaine d'un poignard.

2° Petit cylindre strié à la façon des armilles, de 0^m028 de hauteur ; c'est sans doute celui que nous avons placé à droite du torques et au-dessus des pièces d'applique.

3° Fragment non ébarbé, de forme bizarre, de 0^m04 (amulette). Le poids total des objets était de neuf kilos, y compris quelques blocs de métal non ouvrés.

Cette cachette est une des plus importantes, comme intérêt, parmi celles dont on a pu sauver les épaves.

DIEPPE. — Chef-lieu de canton

Le musée de Rouen possède une hachette du type de transition de la hache à bords droits et de la hache à talon (voir notre 1^{re} partie, pl. III, fig. 18). Les bords droits existent dans la partie supérieure, mais ils se soudent au centre formant un arc de cercle et une indication de talon. L'étiquette de provenance porte *Dieppe (Rosendal) 1869* ; cette dernière indication de *Rosendal*, correspond au nom d'une propriété particulière de Dieppe.

Cette découverte a été signalée à la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (T. I, 1869, 3^e livr., p. 378).

Le musée de Dieppe possède une hache à bords droits, sans patine, l'extrémité opposée au taillant a été sciée, lors de la découverte, par un ouvrier ignorant ; elle mesure encore 0^m14 de longueur, sur 0^m05 au tranchant, elle rappelle le n° 8, pl. III, de

notre 1^{re} partie, trouvée dans l'Eure (musée de Saint-Germain). On ignore la provenance de la hache du musée de Dieppe.

On a trouvé dans la rivière d'Arques, une longue lance de bronze très effilée, mesurant 0^m25 de longueur totale et 0^m035 seulement de largeur pour les ailerons, la douille est percée de deux trous de rivet. Don de M. Condor.

Les travaux effectués à Dieppe, de 1882 à 1885, à 7 mètres de profondeur, jusqu'au niveau des tourbes, pour le creusement des bassins de demi-marée et du bassin à flot, ont amené diverses découvertes ; nous rapporterons seulement celles qui intéressent l'époque du bronze.

1^o Une hache à ailerons rabattus et à anneau, dont le sommet, très court, est identique aux nos 9 et 11, pl. III de notre 1^{re} partie, trouvées à Chambray et à Léry (Eure) ; elle a été trouvée dans le bassin de demi-marée, à la cote de 1 mètre au-dessus du zéro des marées, c'est-à-dire sur les graviers.

2^o Une épée pistilliforme en bronze mesurant 0^m60 ; la poignée faisant corps avec la lame est munie de trois trous de rivets et la garde en porte deux autres de chaque côté ; la naissance de la lame offre deux encoches, comme les épées de Vernon et des Andelys (Eure), pl. I de notre première partie ; elle a été trouvée dans le bassin à flot, à peu de distance d'un crâne humain, à la cote de 2 mètres au-dessus du zéro des marées, c'est-à-dire sur la glaise grise, à la base des sables coquillers.

3^o L'extrémité d'un fourreau ou d'une bouterolle en bronze ornée de trois nervures saillantes, comme sur celui de Combon (musée d'Évreux) ; il rappelle plutôt celui de Rampan (Manche), du musée de Saint-Lô ; celui-ci mesure 0^m22 et celui de Dieppe 0^m28 ; la section de ces deux fourreaux ou bouterolles est de forme losange, très allongée, leur diamètre maximum est de 45 millimètres.

Ces trois objets font partie des collections du musée de Saint-Germain.

Ces découvertes ont donné trois vases en terre noire un peu sableuse, bien cuits, façonnés avec un tour quelque peu imparfait ; le troisième seul a une forme qui rappelle bien la céramique de l'époque du bronze ; les autres ont plutôt des formes gauloises ; si bien que l'on peut se demander si ces trois vases ne sont pas gaulois, c'est-à-dire plus récents que les armes décrites ci-dessus.

1° Une jatte ou terrine en forme de cône tronqué renversé, munie d'un rebord saillant ; son diamètre est 0^m195 ; elle a été trouvée dans la tourbe, à la cote 0^m50 au-dessus du zéro des marées, auprès d'un chêne. La forme de ce vase nous paraît bizarre ; c'est la première fois que nous la rencontrons.

2° Un petit vase sphéroïdal, agrémenté de multiples rayures gravées horizontalement, et de lignes verticales polies ; sa hauteur est de 0^m11 ; il a été trouvé à la cote 2^m30 au-dessus du zéro des marées.

3° Un vase de forme carénée, orné de quelques rayures horizontales incisées, sa hauteur est de 0^m16 ; il a été trouvé, comme le précédent, à la cote de 2 mètres. Ce vase a vraiment tous les caractères de la céramique de l'époque du bronze.

De nombreuses cornes de cerf, d'auroch et de sanglier, se trouvaient dans le voisinage de ces objets, ainsi qu'une roue de char en bois.

M. Milet, conservateur du musée de Dieppe, a consacré une étude détaillée sur l'ensemble des découvertes ⁽¹⁾, accompagnée d'un plan des bassins ; nous avons dû rectifier un petit détail pour la hache qui est à ailerons, et qu'il avait signalée comme étant à douille.

DOUDEVILLE. — Chef-lieu de canton

D'après l'abbé Cochet (*Seine-Inf.*, p. 429), le musée de Rouen posséderait une hachette en bronze trouvée à Doudeville, en 1840, au milieu d'ossements humains.

Nous n'avons pas vu cette hachette au musée, à moins que l'étiquette ne se soit détachée.

LES ESSARTS-VARIMPRÉ. — Canton de Blangy

En 1864, on a trouvé dans la forêt d'Eu, près le poteau Duhême, une hache en bronze, plate, avec partie correspondant à la douille très étroite, le taillant évasé, sans bords droits, avec trace d'épaulement médian : elle mesure 0^m165 ; elle appartenait à M. de Giraucourt.

L'abbé Cochet l'a reproduite (page 552) dans sa *Seine-Inférieure historique et archéologique*.

La trouvaille de Combon (Eure) a donné une hache beaucoup plus petite, qui lui ressemble un peu.

(1) *Bull. Comm. des antiq. de la Seine-Inférieure*. T. VII, 2^e livr., année 1886, p. 295 à 307.

Une hache analogue est conservée au musée de l'Académie royale de Dublin (1).

John Evans en reproduit une de même forme, mais sans bourrelet médian ; elle a été trouvée à Lawhead, près Edimbourg (fig. 20) ; elle mesure 34 centimètres, ce qui est une très grande taille pour une hache de bronze.

Cette forme est tout à fait exceptionnelle. Nous ignorons ce qu'est devenu l'original.

ETRETAT. — Canton de Criquetot-l'Esneval

Le musée de Rouen possède une hache en bronze à talon, à anneau latéral et long triangle en dessous, donnée par M. Dupont Delportes, en 1842 ; sa longueur est de 0^m 15 ; elle rappelle un peu celle de Condé-sur-Iton (pl. iv, fig. 15, de notre première partie de l'*Age du bronze*).

FÉCAMP. — Chef-lieu de canton

Le musée de Rouen possède une hache à bords droits, avec talon médian, les bords se prolongent jusqu'au taillant qui est évasé et poli ; tandis que sur l'exemplaire de Montivilliers, ils s'arrêtent au centre ; elle porte comme provenance : (Fécamp, 1859, don de M. Delaporte). L'abbé Cochet a indiqué sa véritable provenance dans sa *Seine-Inférieure historique et archéologique*, en désignant Colleville, localité voisine, où M. Delaporte avait acheté cette hache.

Nous avons reproduit cette hache dans notre 1^{re} partie de l'*Age du bronze en Normandie* (pl. III, n° 19).

FESQUES. — Canton de Neuchâtel-en-Bray

L'abbé Cochet, a signalé la découverte d'une hache en bronze dans cette commune, en 1858 (2).

LA FEUILLIE. — Canton d'Argueil

L'abbé Cochet indique (*Seine-Inf. hist.*, p. 578, et *Rép. arch. Seine-Inf.*, p. 159) que le musée de Rouen possède une hachette en bronze trouvée dans cette localité ; mais nous n'avons pas vu

(1) Wakeman. *A hand-book of irish antiquities*, p. 153.

(2) Cochet. *Rép. arch. Seine-Inf.*, p. 237 ; voir aussi *Bulletin Commiss. Antiq. de la Seine-Inférieure*, t. 1, p. 414.

dans ce musée d'instrument portant comme provenance la Feuillie, à moins que l'étiquette ne se soit détachée de cette hache.

GONFREVILLE-L'ORCHER. — Canton de Montivilliers

Les notes de l'abbé Cochet (*Seine-Inf. hist. et arch.*, p. 578) et la courte notice publiée, en 1864 (p. 597-598), dans le *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, par M. Toutain-Mazeville, reproduite par l'abbé Cochet, dans la *Revue de Normandie* (t. 1, p. 445, 31 juillet 1867), ainsi que la description plus complète donnée récemment par M. Dubus, du Havre, nous apprennent, qu'avant 1836, une première cachette de haches de bronze, dont le poids n'était pas inférieur à 10 kilos fut découverte dans cette localité.

D'après l'abbé Cochet, dans le courant de l'année 1836, dix autres haches furent trouvées auprès d'un tertre nommé le *Camp Dolent*, près de la ferme de Turgauville.

En 1845, on en trouva six autres, dont quatre furent brisées par les ouvriers ; par bonheur, deux furent sauvées par M. Dubocage, de Bléville ; il en remit une au musée du Havre, elle mesure 0^m165, elle est à talon et en dessous de l'épaulemeut existe une petite nervure saillante ; l'autre fut donnée par lui au musée de Rouen, autant que l'on peut en juger par l'étiquette placée sur une hache à talon analogue, munie d'une arête médiane allant vers le taillant ; elle mesure seulement 0^m145.

Quelques années plus tard, en 1858, au hameau de *Notre-Dame-des-Bois* et sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, on découvrit les deux valves d'un moule de lance en bronze, ainsi que quarante haches disposées en rond. Ce moule est le seul connu de son genre jusqu'ici ; il mesure 0^m29 de longueur et 0^m05 de largeur extérieure (mesures prises au centre des ailerons). A l'extérieur, on remarque trois nervures saillantes formant avec les deux bordures extérieures quatre parties concaves. L'intérieur donnait une lance mesurant 0^m265 de longueur, munie d'une boucle ou œillet à la base des ailerons.

Pour permettre l'emboîtement des deux valves et les clore, d'un côté du moule, il y a trois petits trous et sur l'autre valve du moule, trois petits tenons.

Au centre de la douille et de chaque côté, on remarque un trou rond ; on a cru que c'était un évent, ce qui n'est pas vraisemblable, mais c'était pour pouvoir passer une tige de bois ou

de métal et ménager, pendant la fonte, le trou du rivet pour l'emmanchement.

A la base du moule, on remarque une partie plus large et légèrement évasée pour verser le métal. Ce moule, qui appartient à M. Dubus, du Havre, est signalé par M. Chantre, (T. I, p. 33, n° 52).

Le musée du Havre possède trois haches à talon provenant de la même découverte de 1858, l'une mesure 0^m16 de longueur ; sous le talon, on voit une petite cavité triangulaire ; la seconde mesure 0^m15, sous l'épaulement existe une ligne médiane en relief ; la troisième mesure 0^m155, sous l'épaulement se voit un triangle avec longue ligne médiane se dirigeant vers le tranchant.

La collection de M. Dubus renferme une quatrième hache de la découverte faite sur l'emplacement de la chapelle de Notre-Dame-des-Bois, en 1858 ; elle mesure 0^m16 ; sous l'épaulement existe une nervure médiane ; sur les bords et parallèlement, deux autres nervures se dirigeant vers le tranchant, jusqu'au tiers de celui-ci. Cette hache se rapproche d'une autre trouvée, en 1891, appartenant aussi à M. Dubus, et des haches de Tourville-la-Chapelle, surtout de celle de la forêt de Roumare, cavée du Biessart (musée de Rouen), que nous avons reproduites sur la planche III de notre première partie de l'Age du bronze en Normandie.

L'ancienne collection G. de Mortillet, cédée au musée Peabody, à Cambridge, près Boston (Etats-Unis), en renfermait une autre de la trouvaille de 1858.

L'année suivante, en 1859, eut lieu, à la *Côte des Quesnaux*, une autre découverte de trente-neuf haches placées les unes sur les autres ⁽¹⁾, et une seule valve de moule en bronze pour hache à ailerons et à anneau latéral, mesurant 0^m185 de longueur et 0^m06 de largeur ; la hache obtenue dans ce moule mesure 0^m155. Ce moule porte à l'intérieur une rainure profonde destinée à l'emboîtement d'une contre-partie formée d'un filet saillant, qui manque ici. Dans le haut existe un cône intérieur pour le coulage du métal, et de chaque côté, un évent circulaire. L'extérieur est assez élégant, il est muni d'un anneau pour fixer les deux côtés ; au-dessous se voit une cavité et de chaque côté, deux proéminences, correspondant aux cavités intérieures des ailerons ; plus bas, deux lignes croisées en X terminées dans le bas par un point saillant ;

(1) *Bulletin Commiss. Antiq. de la Seine-Inf.*, T. II, 1849 à 1866, p. 101.

sur les bords et à la base, se voit un filet longitudinal saillant formant le contour et rappelant ceux du moule à lance.

Ce moule, appartenant aussi à M. Dubus, est signalé dans l'ouvrage de M. Chantre. (t. I, p. 32, n° 51).

À l'intérieur et à l'extérieur, ce moule ressemble à un exemplaire en bronze du trésor de Vaudrevanges, trouvé près Sarrelouis (Allemagne), qui a été cédé au musée de Saint-Germain (n° 8, 102; reproduit dans le *Musée préhistorique* de MM. G. et A. de Mortillet, pl. LXXIV, fig. 764, 764 bis, 765). La seule différence consiste pour l'extérieur, en ce qu'il n'y a pas d'X en relief et, à l'intérieur, en ce que la rainure qui sert pour l'emboîtement ne contourne pas les bords de la hache jusqu'au sommet du moule.

La Catalogue des bronzes du musée de Troyes, publié en 1898, par M. Le Clerc, reproduit (pl. XII, fig. 100 a, 100 b et 100) un autre moule en bronze pour haches à ailerons, qui est analogue à ceux-ci; l'extérieur n'est pas orné, il porte seulement un anneau, il mesure 0^m18 de longueur et 0^m053 à la base; il a été trouvé à Champigny (Aube).

Le musée de Lausanne (pl. XXXIV, fig. 2 a, 24, 038) reproduit sous ses trois faces un autre moule de bronze pour haches à ailerons, provenant de la grande Cité de Morges. Il est curieux de remarquer, qu'entre les ailerons se trouve un signe en croix, indication qui se trouve aussi sur le moule de Gonfreville, mais sur l'envers du moule. C'est le seul moule en bronze trouvé en Suisse.

Nous pouvons rapprocher ce moule, surtout pour la forme et les dimensions intérieures, d'un autre moule complet du musée de Rouen, également en bronze, pour hache à ailerons et à anneau: la seule différence consiste dans l'extérieur qui est uni, il ne possède qu'un petit anneau pour fixer les deux valves, l'une à l'autre. Ce moule a été trouvé, en 1841, à Paris, à la Villette, en construisant les fortifications du pont de Flandre.

Les moules en bronze sont rares, et nous pouvons signaler pour la Normandie, ceux de Bricquebec (Manche), pour haches à douille; un seul a été conservé, il se voit au musée de Cherbourg. Un autre semblable, mais non décoré au revers, fait partie de la cachette de Déville (musée de Rouen).

La collection de M. Dubus renferme aussi deux haches à anneau et à douille quadrangulaire; la plus grande mesure 0^m13 de longueur sur 0^m03 de largeur au tranchant. La plus petite a

également un bourrelet au col et un petit filet en dessous, avec anneau latéral ; elle mesure 0^m07 de longueur sur 0^m023 de largeur au tranchant ; c'est la forme des petites haches trouvées en si grand nombre à Couville et Saint-Germain-de-Tournebut (Manche).

Jusqu'en 1891, on n'a pas signalé d'autres découvertes ; cette année-là, un ouvrier du nom de Ferray recueillit dix-huit haches à talon, dont une seule à anneau latéral ; elles étaient également empilées, à peu près au même endroit, toujours à la *Côte aux Quesnaux*.

De cette dernière découverte, M. Dubus possède deux haches à talon ; l'une toute unie à talon un peu arqué, mesurant 0^m16 sur 0^m045 au tranchant ; l'autre à talon également arrondi, mais débordant moins sur les côtés de la hache, mesurait également 0^m16 de longueur sur 0^m05 de largeur au tranchant, les bords sont légèrement saillants et au centre, sous l'épaule, existe une petite nervure se dirigeant vers le taillant.

Il a été question de cette découverte à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure du 19 mars. M. Pelay y lut un article de journal relatif à ces dix-huit haches, il concluait aussi par ce fait à la présence d'une *fonderie de cuivre* en cet endroit, hypothèse qui est en tous points téméraire, puisque les haches sont en *bronze* : du reste, ce n'est pas la quantité des objets de cette trouvaille qui suffirait à prouver la présence d'une fonderie en cet endroit.

Dans la séance suivante du 24 juin, une photographie de M. Palfroy fut déposée aux archives de la Commission ; elle nous montre cinq de ces haches à talon, avec triangle creux en dessous ; une seule a un triangle plus large, avec ligne médiane allant rejoindre le sommet.

M. de Merval ajoutait que l'une d'elles était à douille.

Ces cinq découvertes de haches représentaient successivement, avant 1835, au moins dix haches ; en 1836, dix haches ; en 1846, six autres ; en 1858, quarante ; en 1859, trente-neuf, enfin en 1891, dix-huit autres ; soit un total de cent vingt-trois haches et deux moules, l'un pour des lances et l'autre pour haches à ailerons. Comme détail curieux, parmi ces vingt-trois haches, il n'y en a pas une à ailerons qui ait été conservée ; cependant, comme nous n'en connaissons que dix trouvées, avec ce moule et qui aient été conservées, il se peut fort bien que dans le nombre

de celles qui ont été égarées, il s'en soit trouvé à ailerons, ainsi que des lances.

Ces détails suffiraient à faire rejeter, à eux seuls, l'idée d'une fonderie à Orcher, ainsi qu'on l'a prétendu; puisqu'on ne connaît pas dans les collections normandes d'objets sortis de ces moules.

Jusqu'à présent, il est plus sage de dire qu'en ce point, il y a eu cinq cachettes et que peut-être en existe-t-il encore d'autres; l'endroit mérite donc d'être observé par les archéologues de la région.

GONNEVILLE-LA-CITÉ. — Canton de Criquetot-l'Esneval

Un sieur Désert, serrurier à Bacqueville, avait acheté une hache de bronze trouvée à Bacqueville, vers 1890. Nous n'avons pu nous procurer de renseignements plus complets sur cet instrument.

LES GRANDES-VENTES. — Canton de Belleencombre

Dans la forêt d'Eawy, à la vente dite de la *Mare du Four*, des terrassiers ont trouvé, pendant l'été de 1863, quatre-vingts haches de bronze à talon, avec triangle sous l'épaule et raie médiane. Généralement, ces haches ont le taillant évasé, martelé et poli; deux ou trois seulement avaient des anneaux de suspension; presque toutes mesurent 0^m15; elles étaient cachées sous un tas de cailloux. Beaucoup de ces haches furent offertes par l'administration forestière au musée de Saint-Germain, d'autres aux musées de Rouen, de Caen, du Havre, de Dieppe, de Neuchâtel et de Fécamp (1).

Le musée de Rouen en possède six dont une avec double bourrelet sous le talon, dans le genre du n° 17, pl. III, 1^{re} partie, trouvée à Giverny (Eure); une autre avec ligne médiane traversant le triangle et se dirigeant vers la pointe, une autre sans ligne médiane; leur longueur varie entre 0^m15 et 0^m16. Le musée de Neuchâtel en possède trois à talon sans anneau, avec nervure médiane.

La collection de M. Dubus, du Havre, en renferme cinq à talon; l'une sans dessins sous le talon, le taillant arrondi et aiguisé, longueur 0^m17; les trois autres avec triangle creux et

(1) Cochet. *Seine-Inférieure hist. et arch.*, p. 272, et *Rép. arch.*, p. 12. Cet ouvrage représente deux haches à talon, avec triangle creux et ligne médiane au centre,

nervure médiane, l'une dépassant le sommet et une quatrième avec triangle creux sans raie; leur longueur varie entre 0^m155 et 0^m165.

M. Chantre, dans son ouvrage sur le bronze, a signalé une autre hache à talon et à anneau latéral d'une forme très bizarre (pl. 139), il la place dans le groupe danubien, mais rappelant les types décrits par John Evans dans son *Age du bronze* (fig. 137 à 142 et 144). Nous l'avons représentée, d'après une restitution de ce dessin (pl. II, fig. 26, de notre 1^{re} partie). Sous l'épaule existent trois nervures, deux sont le prolongement des bords droits formant la continuation de la douille supérieure; au centre existe une autre ligne qui s'arrête avant le tranchant et se termine par un cercle portant un point central.

Le musée de Rouen possède une pointe de lance mesurant 0^m22, lorsqu'elle était entière, la douille est longue, les ailerons peu larges munis de chanfreins, elle mesurait 0^m17 de longueur, dans son état normal, car la pointe est brisée: l'étiquette porte (*Grandes-Ventes, forêt d'Eawy, 1863*), elle vient donc de la même découverte.

Le musée de Dieppe possède six haches de la découverte de 1863, elles sont toutes à talon, l'une avec triangle et raie médiane; quatre autres avec ligne médiane se dirigeant vers le taillant, le triangle est plus ou moins large; sur l'une, la ligne médiane partant du sommet n'est que la continuation des deux côtés du triangle. La plus curieuse offre deux triangles concentriques sans cavité et sans raie médiane; c'est le seul exemplaire connu en Normandie; car il y a bien des triangles concentriques, mais avec longue raie médiane, comme celle d'Étretat (Seine-Inférieure) et de Condé-sur-Iton (Eure). Le musée de Louviers (Eure), en possède une de cette forme, provenant aussi de la découverte des Grandes-Ventes, en 1863.

On voit en outre, au musée de Dieppe, une hache à talon avec nervure médiane et une autre toute unie, comme celle de Tourville-la-Campagne (pl. IV, fig. 5 de notre première partie).

GUERBAVILLE-LA-MAILLERAIE. — Canton de Caudebec-en-Caux

L'abbé Cochet nous apprend (*Seine-Inf. hist. et arch.*, p. 491), qu'on a trouvé, vers 1820, dans la forêt de Brotonne, quartier du Tors, des haches en bronze et des lingots de même métal; à côté étaient des tuiles romaines.

LE HANOUARD. — Canton d'Ourville

L'abbé Cochet rapporte (*Seine-Inf.*, p. 443 et *Rép. arch.*, p. 527), que vers 1841, en faisant la route départementale n° 19, de Cany à Yvetot, on a trouvé, dans la traverse du Hanouard, un dépôt de bronze pesant 7 kilos 500 ; il consistait en vingt haches et cinq bracelets ; il ajoute que deux haches et deux bracelets sont reproduits dans les cartons de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; ces dessins n'existent plus ; un des bracelets a été reproduit par l'abbé Cochet.

Le bracelet reproduit par l'abbé Cochet est plein et décoré de zones de raies parallèles croisées, ou de demi-cercles et de points, avec les deux branches très rapprochées, diamètre extérieur 0^m085 ; cette forme nous paraît plutôt gauloise que de l'âge du bronze.

La hache que le musée de Rouen possède est à talon avec petit creux triangulaire en dessous, elle est très allongée et mesure 0^m18 de longueur sur 3 centimètres seulement au taillant (don de M. Fortin. Voir notre pl. IV, fig. 4 de la 1^{re} partie), elle rappelle un peu celle du Mont-Roty.

Une autre hache du musée de Rouen provenant de cette découverte, est à talon, avec triangle et nervure médiane, sa longueur est de 0^m15 (don de M. Fortin).

HARFLEUR. — Canton de Montivilliers

En 1846, lorsqu'on fit le chemin de fer de Paris au Havre, dans la traverse de Harfleur, on découvrit un *dépôt de bronze* composé de hachettes et d'autres objets (Abbé Cochet, *Seine-Inf.*, p. 344 et *Rép. arch.*, p. 302). Nous avons vu dans la collection de M. Dubus, du Havre, une petite hachette à talon sans dessins sous l'épaule, elle mesure 0^m105 ; elle a été trouvée entre Graille-Sainte-Honorine et Harfleur. Cette découverte doit se confondre avec la seconde trouvaille de Gonfreville-l'Orcher.

LE HAVRE. — Chef-lieu de canton

Le musée du Havre possède une hachette à talon, avec triangle très indiqué en dessous ; provenant des éboulements du cap de la Hève, en 1862 ; elle mesure 0^m16 de longueur.

L'abbé Cochet rapporte que le musée du Havre en possède trois à talon et il en reproduit deux ; l'une à anneau, portant sous l'épaule, une nervure médiane ; l'autre est sans anneau et

toute unie, le taillant est large et arrondi, ces haches mesurent également 0^m16 de longueur (1).

Trois autres haches auraient été trouvées dans une excursion géologique de la Société havraise d'Études diverses, non loin du vallon des Signaux, à peu de distance des phares (2).

HEURTEAUVILLE. — Canton de Duclair

En 1830, on a trouvé dans la tourbe, à 3 mètres de profondeur, onze hachettes en bronze dont quelques-unes furent offertes au musée de Rouen.

En 1835, la même collection départementale reçut de M. Doucet, maire du Trait, plusieurs objets provenant de la *Harelle* de Heurteauville.

Les pièces principales consistaient en une hache de bronze à talon, les bords de la douille se prolongent vers le milieu de l'épaule pour former un triangle, si bien que le talon est peu saillant ; c'est une forme intermédiaire entre les haches à bords droits et les haches à talon ; toutefois, cette dernière forme est plus caractérisée sur cette hache.

Il y avait en outre un vase en bronze de forme ronde, un bout de lame d'épée aussi en bronze et un javelot entier de même métal (3).

Dans son *Catalogue du musée d'Antiquités de Rouen* (p. 105), l'abbé Cochet dit que le musée possède une hache à douille trouvée, en 1798, à Heurteauville ; il existe encore à ce musée une hache à talon, au taillant martelé, avec triangle sous l'épaule, sans ligne médiane.

HONFLEUR. — Chef-lieu de canton

La collection de M. Dubus, du Havre, renferme une hache à douille et à anneau, longue et étroite ; elle mesure 0^m13 de longueur sur 0^m03 au taillant, le collet est muni d'un gros bourrelet, au-dessus duquel se trouve une partie du collet de fusion et au-dessous, un petit filet à la hauteur de l'attache de l'anneau.

(1) Cochet. *Seine-Inférieure hist. et arch.*, p. 335 ; voir aussi : 'Bull. Commiss. antiq. Seine-Inf.', t. II, de 1849 à 1866, p. 228.

(2) Extrait du *Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Havre*, publié en 1870 dans les *Bull. Soc. d'Études diverses du Havre*.

(3) Cochet. *Seine-Inférieure hist. et arch.*, p. 174 et 175 et *Rép. arch.*, p. 302 ; voir aussi : 'Bull. Commiss. antiq. Seine-Inférieure', t. I, de 1818 à 1847, p. 217, séance du 7 mai 1835.

La même collection possède une hache à douille analogue, trouvée à Routes, canton d'Ourville.

JUMIÈGES. — Canton de Duclair

Dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* (p. 310), l'abbé Cochet rapporte qu'en abattant un chêne dans le bois de Jumièges, en 1857, on a trouvé trente haches en bronze dans un vase. Nous ne savons ce qu'elles sont devenues.

LONDINIÈRES. — Chef-lieu de canton

L'abbé Cochet signale un poignard en bronze recueilli, en 1860, par M. Havard, greffier de la justice de paix et conservé par lui. (*Seine-Inf. hist.*, p. 527).

Nous avons reproduit ce petit poignard (1^{re} partie, pl. 1 bis, fig. 1), qui est aujourd'hui au musée de Rouen : l'étiquette porte, *don de M. Havard, en 1860*, tandis que l'abbé Cochet l'indique dans son ouvrage, comme trouvé en 1867 ; c'est un poignard avec base large et arrondie, portant les traces de trois encoches pour rivets, une au centre et deux de chaque côté ; sa longueur est de 0^m11.

M. Cahaingt a donné au musée de Saint-Germain trois haches à talon comprises sous le même numéro 14,001 ; l'une ne porte pas de traces de dessins sous l'épaule ; les autres, un triangle en creux peu visible.

LUCY. — Canton de Neuchâtel

Au lieu dit le *Haut-Goulet*, on a trouvé une hache plate assez grande, avec le taillant légèrement arqué, mesurant 0^m125, (collection Dubus) ; dimensions plus grandes que celle de la hache de Bouelles, et celles que l'on trouve actuellement. Nous nous promettons de faire analyser ces deux haches pour savoir si elles sont en cuivre pur.

LILLEBONNE. — Chef-lieu de canton

Le musée de Rouen possède une lance mesurant 0^m15 de longueur, qui a beaucoup servi ; la nervure est très plate ; sur les ailerons, on remarque trois facettes, ce qui est rare ; la douille possède deux trous de rivets.

La même collection en possède une autre de 0^m155 ; la douille est large à la base et munie de trous de rivets, le long de la nervure médiane existe un filet gravé et un chanfrein.

La collection Baudon, à Mouy (Seine-et-Oise), possède une hache trouvée dans cette localité. (Chantre. *Age du bronze*, 3^e partie, *Statistique*, p. 82).

MONTIVILLIERS. — Chef-lieu de canton

L'abbé Cochet nous apprend (1), qu'en 1836, on a recueilli sur cette commune une hachette en bronze qui aurait été donnée au musée de Rouen.

Nous avons bien vu à ce musée une hachette à bords droits s'arrêtant au centre, avec naissance de talon médian ; le taillant a été martelé, mais l'étiquette porte qu'elle a été découverte en 1854 ; elle mesure 0^m14 de longueur. Nous l'avons reproduite dans notre première partie de l'*Age du bronze en Normandie* (pl. III, n^o 20).

M. Chantre signale cette découverte et une autre de trois haches ayant appartenu à la collection Bonvoisin, à Montivilliers et deux autres haches acquises par M. Taurin, pour le musée de Rouen. Nous ignorons ce que sont devenues actuellement ces haches.

Une épée trouvée sur cette commune a été acquise, en 1835, par M. Deville pour le musée de Rouen ; elle est citée par l'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* (1872, p. 146) ; mais il est surprenant de ne pas la voir signalée dans ses deux éditions du *Catalogue du musée d'Antiquités de Rouen*, publiées en 1868 et 1875. Parmi les huit épées de ce musée, il en existe une qui n'a pas d'étiquette et que MM. G. et A. de Mortillet ont représentée (pl. LXXXII, fig. 915 de leur *Musée préhistorique*), en indiquant qu'elle avait été trouvée dans la Seine, à Rouen.

Cette épée n'ayant plus d'étiquette, nous n'avons pu retrouver sa provenance exacte. Les catalogues du musée d'antiquités de l'abbé Cochet, n'indiquent qu'une seule épée pour Rouen (pl. 1 bis, fig. 7).

Dans son premier *Catalogue du musée d'Antiquités de Rouen*, publié en 1836, M. Deville ne signale pas d'épée, à la page 20 ; mais dans la 3^e édition, parue en 1838, il en indique une à la page 28, sans donner toutefois la provenance ; comme cette épée a été donnée par M. Deville, il est probable qu'il s'agit de l'épée de Montivilliers.

(1) Cochet. *Seine-Inférieure hist. et arch.*, p. 341.

Toutefois, il est étonnant de ne plus la retrouver mentionnée dans les éditions publiées par l'abbé Cochet, en 1868 et 1875.

Nous trouvons une autre mention de cette épée⁽¹⁾. Dans le compte rendu de la séance du 19 janvier 1864, M. Pottier offre aux archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure le dessin exécuté, par M^{lle} Emilie Pottier, de diverses *épées gauloises*, trouvées dans la Seine et déposées au musée d'antiquités de Rouen. Il est bien regrettable que ce dessin ait disparu, car nous aurions été absolument fixés sur la forme de l'épée de Montivilliers.

Nous tenons cependant à réclamer pour le département de la Seine-Inférieure cette épée de forme rare, que nous avons omis de signaler sur notre planche 1 *bis* des épées de la Seine-Inférieure.

Dans son ouvrage, *l'Age du bronze* (tome I, p. 125, n° 258), M. Chantre a signalé aussi cette épée, d'après le *Répertoire archéologique*, de l'abbé Cochet.

MONT-ROTY. — Canton de Gournay

Nous possédons une hachette à talon d'une forme de transition entre la hachette à bords droits et celle à talon ; elle a été trouvée à la limite des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, au Mont-Roty. Les côtés de la douille se terminent en s'arrondissant, le talon est peu indiqué de façon à former ainsi une sorte d'arc de cercle en dessous : cette hache a été martelée et polie au taillant, qui va en s'évasant, la longueur totale est de 0^m14, ce qui est la mesure moyenne ; mais elle est très étroite et mesure seulement 2 centimètres de largeur (pl. III, fig. 16). Cet instrument ressemble à une hache du musée du Louvre, salle des bronzes, n° 2,978 ; nous n'avons pas eu d'autre indication de provenance.

MUCHEDENT. — Canton de Longueville

Partout en Normandie et même dans d'autres régions, nous avons toujours pu étudier très facilement les collections publiques et particulières ; mais nos démarches n'ont pas eu le même succès pour les trois haches et la faucille de Muchedent, qui sont à l'abri de tout regard, comme des beautés de harem, dans une collection rouennaise.

(1) *Bulletin Comm. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. II, de 1849 à 1866, p. 264, voir aussi, dans le même volume, la page 216, pour la séance du 2 avril 1835.

NEUCHÂTEL-EN-BRAY. — Chef-lieu de canton

Dans le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, il est question d'une pointe de javelot trouvée dans cette commune.

OISSEL. — Chef-lieu de canton

Le musée de Rouen possède une longue lance que l'on cru être une épée; la base manquant, il est difficile d'affirmer que ce soit plutôt une lance qu'une épée; mais comme la nervure médiane est très saillante, arrondie et creuse jusqu'à l'extrémité, malgré la faible largeur des côtés qui est de 0^m03, il faut plutôt supposer que c'est une lance très effilée, dont les ailerons mesurent 0^m35 de longueur. Du reste, les ailerons ont perdu de leur largeur primitive, car ils ont été usés sur un grès; ils sont tranchants et la pointe a été aussi aiguisée.

Le Musée préhistorique de MM. G. et A. de Mortillet a reproduit (pl. LXXIII, fig. 755) une longue lance de 25 centimètres trouvée en Suède, à Sollvallen-Upland (musée d'Upsal), d'après les *Antiquités suédoises*, n° 101, de O. Montelius; mais sur cette lance, les ailerons se rétrécissent vers la douille, tandis que sur celle d'Oissel, ils s'arrêtent carrément.

Nous ne connaissons pas d'analogue à cette longue et étroite lance (pl. I bis, fig. 3, des épées de la Seine-Inférieure), sauf la lance en fer Hallstattiennne du tumulus d'Avezac, fouillé par M. Piette. (*Mémoires*, 1879, pl. XI, fig. 2).

Les mêmes draguages ont fourni au musée de Rouen une épée à lame pistilliforme, avec arête médiane, trois trous de rivets à la poignée et deux de chaque côté de la garde; la longueur totale est de 0^m71 (voir notre pl. I bis, fig. 4).

Des draguages antérieurs avaient donné au même musée, en 1851, une autre épée de la fin de l'âge du bronze, dite de Hallstatt. (Pl. I bis des épées et poignards du département de la Seine-Inférieure, fig. 6.) L'épée est pistilliforme, on remarque des crans à la lame, près de la garde, des filets se prolongent de cette garde vers la pointe. La poignée porte trois rivets, à tête concave, ainsi que deux de chaque côté de la garde; la longueur est de 0^m72; mais comme la pointe manque, ainsi que l'extrémité de la poignée, cette mesure pouvait mesurer environ 76 à 78 centimètres⁽¹⁾.

(1) *Revue Archéologique*, t. 10, p. 104, à l'article la Bouille, a reproduit cette

Cette épée ressemble complètement à celles de Sainte-Cécile et de Jonquières (Vaucluse), reproduites par M. Morel, dans son album de la *Champagne Souterraine* (pl. XLII, fig. 5 et 6); ce qui donne de l'intérêt à ces armes, c'est qu'elles possèdent leurs bourettes en forme d'accent circonflexe.

Elle ressemble encore à celles du tumulus des Barrières, à Miers (Lot), et à une autre du musée de Saint-Germain, trouvée dans les environs de Besançon (Doubs); elles sont reproduites dans le *Musée préhistorique* de MM. G. et A. de Mortillet (pl. xcvi, fig. 1199 et 1200). Le cimetière gaulois de Villement⁽¹⁾, commune de Saint-Oustrille (Indre) en a donné d'autres, pl. 1, fig. 1, 3, 5; le n° 6 de cette planche provient de Déols, près Châteauroux. M. Buhot de Kersers a décrit une autre épée en fer, de même forme, de Lunery.

Enfin les dragages exécutés à Oissel, en 1883, ont donné au musée de Rouen un grand poignard à lame effilée et arête médiane, avec deux gros rivets à la base, mesurant 0^m33 de longueur et 38 millimètres à la base (pl. 1 *bis*, fig. 8 des épées et poignards de la Seine-Inférieure).

ORCHER

Se reporter à la commune de Gonfreville-l'Orcher.

ORIVAL. — Canton d'Elbeuf

En 1895, une découverte de haches à talon comprenant un certain nombre de variétés, eut lieu dans la forêt de la Londe.

Nous avons connu cette découverte par M. Brument, marchand d'antiquités à Rouen, qui en avait acheté une dizaine d'exemplaires. Nous possédons cinq de ces haches; M. Dobigny deux; M. Deglatigny et un amateur des Andelys deux autres. Il devait sans doute y avoir d'autres instruments, qui sont faciles à reconnaître, à cause de leur patine verte et rugueuse. Ces haches mesurent en moyenne 0^m16. Les unes sont à triangle, avec petite raie médiane; nous en possédons une seule ayant un point au milieu du triangle, particularité que nous avons relevée

épée, à côté de celles de la Bouille et de Rouen; il l'a simplement signalée à la page suivante, sans la décrire, ainsi que dans ses *Catalogues du musée d'Antiquités de Rouen*, (édition de 1868, p. 71, et celui de 1875, p. 105).

(1) A. des Méloises. *Un cimetière gaulois à épées de bronze*, découvert à Villement, commune de Saint-Oustrille et Thisay (Indre).

pour les six haches de Fourmetot (Eure), (pl. iv, n° 25 de notre 1^{re} partie et le n° 5 de la pl. v, des Baux-Sainte-Croix, au musée d'Evreux); on y voit aussi parfois deux points accolés, comme sur un exemplaire du Boulay-Morin (pl. iv, fig. 2, de notre première partie; collection Oursel, à Evreux).

La planche iv de notre première partie reproduit du reste trois de ces haches. Le n° 7 offre une ligne saillante, sous le talon se dirigeant vers le tranchant; le n° 17 montre un triangle dont les lignes sont saillantes, la ligne correspondant à la hauteur prolonge vers le tranchant; sur les côtés, les arêtes sont saillantes. Enfin, au n° 27 se trouve représentée une hache ayant sous l'épaule quatre raies, dans le genre de la hache des Baux-Sainte-Croix (Eure), du musée d'Evreux (pl. iv, fig. 7 et 12); cette dernière vient du camp de la Roque-sur-Risle (Eure).

La collection de M. Deglatigny, de Rouen, renferme une hache de la trouvaille d'Orival; elle est à talon, avec légère ligne médiane fine et peu saillante, l'emmanchement est carré, comme sur les haches de Tourville-la-Chapelle.

ROUEN. — Chef-lieu de canton

M. Dubus, du Havre, possède dans sa collection une hache avec légers bords droits, dans le premier tiers de la hauteur, et un taillant évasé; elle a été trouvée à Rouen, en 1891, elle mesure 0^m16 de longueur.

Deux haches à talon, avec triangle allongé, mesurant 0^m15 de longueur, sont signalées par l'abbé Cochet, dans sa *Seine-Inférieure historique* (p. 89), édition de 1866; elles ont donc été trouvées à Rouen, avant cette date.

Au Mont-Saint-Aignan, en 1831, on a trouvé une hache à talon, avec triangle creux en dessous, et une ligne médiane se dirigeant vers le tranchant; le taillant est martelé et évasé. (Don de M. Billard au musée de Rouen).

En 1861, on a trouvé une hache à talon, avec triangle en dessous, sans ligne médiane, au taillant évasé; la longueur est de 0^m16. (Don de M. Bellamy au musée de Rouen).

M. Taurin a donné au même musée six haches à talon provenant des travaux exécutés dans l'enclos Saint-Louis, en 1850; trois sont à anneau latéral, trois sans anneau; l'une de ces dernières est décorée d'un triangle sous le talon, avec ligne centrale se dirigeant vers le tranchant; une autre également sans anneau

et à talon porte un triangle, sans creux médian sous le talon ; la troisième, de même forme, est ornée d'un triangle à peine visible, très petit et sans cavité.

Parmi les trois autres, munies d'un anneau, l'une est fruste et porte des traces de triangle sous l'épaule ; l'autre offre un petit triangle plus indiqué, avec ligne médiane. Enfin, sur la troisième, la douille est arrondie vers le talon, elle fait saillie vers le centre, une nervure va de ce talon vers le tranchant et deux triangles concentriques appuient leur base sur ce talon, comme sur la hache n° 15 (pl. IV, 1^{re} partie) provenant de Condé-sur-Iton (Eure) ; elle ressemble aussi à celle d'Étretat.

On a trouvé dans la Seine, à Rouen, en 1860, une épée en bronze mesurant 0^m60 ; la poignée fait corps avec la lame, elle est munie de cinq trous de rivets et de quatre autres trous, de chaque côté de la garde ; un de ces trous est bouché par un rivet ; la lame de cette épée porte sur les côtés un petit chanfrein, mais elle n'a pas de nervure centrale (pl. I bis, n° 7) ; un appendice ou pommeau termine la poignée, ainsi que cela se présente sur les épées de Venat (Charente) pl. IV, fig. 17 et 19 de la description de MM. Chauvet et Georges. Une épée trouvée en Hongrie, du musée de Budapest, reproduite dans le *Musée préhistorique* (pl. LXXXII, n° 917), lui ressemble complètement.

Dans sa *Seine-Inférieure historique* (1866, p. 90 et 154), à la fig. 1 et parmi les trois épées, l'abbé Cochet a reproduit une épée trouvée à Rouen, dans les draguages de la Seine, en 1860. Mais le dessin qu'il en donne ne correspond pas du tout à l'exemplaire du musée de Rouen, qui a été aussi trouvé, en 1860, dans les mêmes draguages. L'épée qu'il a reproduite est à nervures, avec base rectiligne, munie de quatre rivets, dans le genre de celle des Andelys (pl. I de notre première partie). On ne peut admettre que si l'abbé Cochet avait alors connu l'épée du musée de Rouen, il ne l'ait pas reproduite à côté ; car il a bien fait graver en dessous, au n° 2, l'épée d'Oissel, qui lui ressemble beaucoup.

Il a donc dû y avoir deux épées de trouvées, en 1860, l'une à base droite et à rivets, sans poignée, dans le genre de celles de Condé-sur-Noireau (Calvados) et une autre, avec poignée faisant corps avec la lame et une garde, acquise par le musée, tandis qu'on ignore ce qu'est devenue la précédente.

Dans le *Musée préhistorique*, MM. G. et A. de Mortillet, ont reproduit (pl. LXXXII, fig. 915), une grande épée très pistilliforme,

avec encoches latérales à la base ; l'âme de la poignée est très plate ; les rivets ont été remplacés par des encoches longitudinales, ainsi que cela se voit sur la planche 1 de notre première partie de *l'Age du bronze en Normandie*, sur les poignées des épées de Pont-de-l'Arche, de Vézillon et de Combon (Eure) ; mais la garde porte des rivets ; la lame est complètement lisse, sans chanfreins, ni filets. Le *Musée préhistorique* indique qu'elle a été trouvée dans la Seine, à Rouen ; actuellement, elle ne porte plus d'étiquette, il est donc difficile de dire si cette attribution de provenance est exacte, ou si cette épée ne serait pas celle qui fut trouvée à Montivilliers et acquise, en 1836, par M. Déville, pour le musée de Rouen.

La collection de M. Ternisien, de Saint-Saëns, renferme trois haches à douille et à anneau latéral ; la plus grande est allongée et mesure 0^m135 de longueur ; le col porte deux petits filets ; les deux autres sont très petites, elles mesurent 50 et 72 millimètres de longueur. Ces trois haches à douille ont été trouvées dans les bois, aux environs de Rouen ; nous ne pouvons préciser la provenance exacte.

Le musée de Saint-Germain-en-Laye a acheté à M. Charvet, trois haches à talon, qui auraient été trouvées aussi à Rouen ; elles portent les n^{os} 629, 630 et 631 du Catalogue de ce musée. Deux de ces haches portent encore les sutures du moule, l'une a une légère cavité triangulaire sous le talon ; l'autre une petite raie médiane dans ce triangle ; la troisième porte un simple petit triangle creux ; elles mesurent environ 0^m15 de longueur.

ROSAY. — Canton de Saint-Saëns

Dans la forêt d'Eawy, près de la route forestière de la Fonte, à la limite des communes de Saint-Saëns et de Rosay, à un endroit assez rapproché des nombreuses fosses creusées pour l'extraction du poudingue, un ouvrier a trouvé, en avril 1896, six haches à talon, une lance, un bracelet entier et un autre en deux parties ; ces neuf objets étaient recouverts par des pierres.

M. Ternisien, de Saint-Saëns, les a présentés à la réunion de la Société normande d'Études préhistoriques, tenue aux Andelys, le 28 juin 1896 ; c'est par erreur que l'on a indiqué alors qu'elles provenaient de Saveaumare, près de la gare de Montérolhier-Buchy (1).

(1) *Bull. Soc. norm. d'Étud. préhist.*, t. IV, année 1896, p. 11, et t. V, p. 35.

Deux haches à talon portent sous l'épaule un large triangle allongé avec nervure médiane; sur une, cette ligne se prolonge vers l'extrémité du tranchant, tandis que sur l'autre, qui n'a pas été aplatie au marteau au sommet et au taillant, elle ne dépasse pas le sommet du triangle; elles mesurent 0^m155 de longueur.

La troisième porte un talon moins arrondi et en dessus apparaît un relief légèrement triangulaire se terminant par une arête se dirigeant vers le tranchant; longueur totale de la hache 0^m17; le tranchant a été poli, ainsi que sur la suivante.

La quatrième est identique, sans ornement sous le talon: les deux douilles mesurent 0^m07, cette mesure est presque toujours la même, mais la précédente offre une partie inférieure beaucoup plus longue. Ce qui constitue le caractère de ces haches, c'est d'abord les bords de l'emmanchement qui sont plus saillants et le peu de largeur du tranchant et du corps de la hache, qui mesurent 35 et 45 millimètres, dimensions qui d'ordinaire varient entre 50 et 65 millimètres.

Au musée de Dieppe, on voit deux haches analogues, venant de la forêt d'Eawy (Grandes-Ventes). Nous en avons reproduit d'analogues sur nos planches III, fig. 26, de Brionne (Eure), et pl. IV, fig. 5, de Tourville-la-Chapelle (Seine-Inférieure) de notre première partie de *l'Age du bronze*.

La lance mesure 0^m23 de longueur et les ailerons 0^m035 dans leur plus large développement; la douille est longue, elle mesure 9 centimètres et porte deux trous pour la fixer au manche, au moyen d'une goupille.

Le bracelet entier et légèrement ouvert, mesure 58 millimètres de diamètre intérieur, il est gravé de dessins très fins formés de zones espacées de 37 millimètres et formées par 3, 4, 6 et même 7 lignes parallèles, entre lesquelles se voit un dessin composé de 4 ou 5 lignes parallèles se coupant diagonalement, les angles intérieurs formés par les entrecroisements sont ornés d'une ligne de points. Cette ornementation est très fréquente à cette époque. Ce bracelet formé d'une tige mi-ronde de 2 centimètres de largeur a été diminué de longueur sur un côté qui a été coupé, puis resserré.

L'autre bracelet est plus petit, plus ouvert, le diamètre est à peu près le même, quoique brisé en deux fragments, la tige est mi-ronde, mais elle a seulement 11 millimètres de large, l'orne-

mentation finement gravée se compose aussi de zones de 2 centimètres formées de 7, 8, 9 ou 10 lignes parallèles, entre lesquelles se trouve au centre, une sorte de feuille de fougère cernée de points et au-dessus, des lignes parallèles et perpendiculaires à celles qui forment les zones ; le bronze de ces bracelets est très rouge.

FORÊT DE ROUMARE

Se reporter à la commune de Val-de-la-Haye.

ROUTES. — Canton d'Ourville

En 1857, on a trouvé à la limite des communes de Routes et Doudeville, une hache à douille et à anneau, mesurant 9 centimètres ; le collet est saillant, séparé un peu du filet du dessous par une gorge un peu plus large que sur les exemplaires si fréquemment trouvés dans la Manche.

En 1859, M. Grenier a trouvé, en arrachant un arbre, deux ou trois haches à douilles, à anneau, l'une mesurait 0^m105 et l'autre 0^m130 ; elles sont reproduites dans la *Seine-Inférieure historique* de l'abbé Cochet, p. 445.

SAINTE-ADRESSE. — Canton du Havre

Dans sa *Seine-Inférieure historique* (p. 335), l'abbé Cochet signale et reproduit trois haches à talon, sans dessins ; l'une à anneau latéral, mesurant 0^m16 ; celle qui a un anneau porte une nervure médiane ; elles proviennent des éboulements de la Hève.

Dans un *Rapport sur les sépultures gallo-romaines*, publié en 1870, par la Société havraise d'Études diverses, on dit (p. 22) que le musée du Havre possède trois de ces haches, acquises par la ville, avant 1872. Trois autres ont été recueillies dans une excursion géologique, non loin du vallon des Signaux, situé à peu de distance des phares.

Nous avons rappelé cette découverte précédemment pour la commune du Havre.

SAINTE-VALÉRY-SOUS-BURES. — Canton de Londinières

Le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* de l'abbé Cochet signale la découverte d'une hachette de bronze, à Sainte-Valéry-sous-Bures⁽¹⁾. Il y a donc lieu de relever une petite erreur

(1) Cochet. *Bull. Commiss. antiq. de la Seine-Inférieure*. 1868, t. 1, 2^e livr., p. 268.

commise sur la Carte préhistorique de la Seine-Inférieure, qui a indiqué cette découverte à Saint-Valery-en-Caux.

SANDOUVILLE. — Canton du Havre

La collection de M. Dubus renferme une hache à bords droits, à taillant martelé, poli et évasé, avec un bouton au milieu de la tige de la hache formant épaulement ou talon. C'est une forme de transition intéressante et unique dans nos collections normandes. Cette hache mesure 0^m16 de longueur, sur 0^m075 au tranchant ; elle a été trouvée, en 1891, dans la basse falaise, au-dessous du *Camp de César* ; elle provient sans doute d'un éboulement des terres de ce camp.

TANCARVILLE. — Canton de Saint-Romain-de-Colbosc

La collection de M. de La Potterie, de Rouville, près Pont-de l'Arche, renferme une hache à talon, avec triangle creux et raie médiane, dont la longueur est de 0^m15 ; elle a été trouvée dans le canal de Tancarville, dans des draguages.

LE TILLEUL. — Canton de Criquetot-l'Esneval

En mai 1842, le sieur Marais découvrit en labourant dans le vallon d'Antifer, un vase de bronze renfermant 18 haches, celles du musée de Rouen sont à talon avec emmanchement quadrangulaire ; elles mesurent 0^m15 et 0^m16 ; plusieurs ont un anneau sur le côté. L'abbé Cochet en a reproduit une unie, avec simple raie médiane sous le talon (*Seine-Inférieure*, p. 354).

M. Girardin, chimiste à Rouen, a analysé, en 1852, cette hache qui a donné : cuivre 85,85, et étain 14,15, il y avait des traces de plomb ; ce bronze ressemble à celui d'un poignard antique provenant d'Égypte et conservé au musée de Rouen.

TOURVILLE-LA-CHAPELLE. — Canton de Bolbec

L'abbé Cochet, dans sa *Seine-Inférieure* (notes de la page 14 et p. 314), signale la découverte de 30 ou 40 haches, en 1854, elles étaient à 0^m50 de profondeur dans le sol. Trois ou quatre sont au musée de Rouen, six au musée de Dieppe.

Au musée de Rouen, nous n'en avons vu qu'une à talon et à taillant martelé, sans triangle sous l'épaulement, (pl. IV, 1^{re} partie, fig. 5). Nous retrouvons la même disposition sur deux haches de la même trouvaille, déposées au musée de

Dieppe et sur une hache de Combon Eure ; deux autres de cette découverte portent trois lignes saillantes sous l'épaulement, l'une au centre et les deux autres au bord ; longueur 0^m105 et 0^m11 (pl. III, fig. 25 de notre première partie, et d'autres haches trouvées dans la forêt de Roumare, cavée du Biessart (le Val-de-la-Haye) n° 27 de la même planche, et les haches de Gonfreville-l'Orcher (pl. III, fig. 4 et 5 de la Seine-Inférieure).

TOURVILLE-LA-RIVIÈRE. — Canton d'Elbeuf

En perçant le tunnel de Tourville, en 1841, on découvrit cinq bracelets dont trois sont décorés de raies et de chevrons composés de lignes parallèles accolées. Deux sont plats en dessous, avec trois faces sur le dessous ; les autres sont ronds et les extrémités se recouvrent (musée de Rouen) ; leur diamètre mesure 0^m065 et 0^m07. (Se reporter à la planche des bracelets).

LE VAL-DE-LA-HAYE. — Canton de Grand-Couronne

Le musée de Rouen possède une hache à talon, avec trois lignes parallèles en dessous de l'épaulement se dirigeant vers le taillant et au sommet, la trace d'un trou d'enfilage, longueur 0^m16 (pl. III, fig. 27, 1^{re} partie). Une autre hache avec ligne médiane partant de l'épaulement et se dirigeant vers le tranchant ; elle a été trouvée dans la forêt de Roumare, cavée du Biessart.

Le même musée possède une autre hache à talon, trouvée aussi dans la forêt de Roumare, en 1845 ; elle porte un triangle à bords saillants et longue ligne médiane saillante, le tranchant est arrondi.

Une quatrième à talon a le dessous uni, le taillant est évasé et poli ; la cinquième porte de légères dépressions sous le talon.

Des haches de cette découverte ont été analysées par un chimiste rouennais fort distingué, M. de Girardin, vers 1860, elles ont donné 78 parties de cuivre, sur 20 d'étain et 2 de zinc ou de plomb.

VENTES (LES GRANDES)

Se reporter à la commune des Grandes-Ventes.

YPORT. — Canton de Fécamp

Se reporter à l'article Criquebeuf.

L'abbé Cochet signale la découverte d'une hache en bronze

1945
Y
1945

trouvée dans les défrichements du bois des Hogues, opérés vers 1865 (1).

YVETOT. — Chef-lieu de canton

Le musée de Rouen possédait un très beau bracelet d'or aux branches ouvertes, trouvé à Yvetot ou aux environs, en 1843 ; il mesurait 0^m075 de diamètre extérieur maximum, sur 0^m06 de petit axe ; il pesait 1 kilogr. 600 grammes. Cette pièce rare a été reproduite dans la *Seine-Inférieure historique* de l'abbé Cochet, p. 422.

Elle a été volée au musée d'antiquités de Rouen, en 1900.

PAYS DE CAUX ?

Le musée de Rouen possède une hache à ailerons rabattus et à anneau latéral, mesurant 0^m16 de longueur totale, portant comme seule provenance : *Pays de Caux* ?

Le même musée possède deux petites haches à douille et à anneau latéral, avec bourrelet au sommet de la douille, leur longueur est de 0^m07, elles rappellent celles de Rouen (collection de M. Ternisien, à Saint-Saëns) et surtout celles des trouvailles faites dans la Manche, à Couville, Tonneville, Beauchamp et Balleroy (Calvados), déposées au même musée.

NOTE ADDITIONNELLE

Nous avons signalé à l'attention des personnes présentes, à la séance tenue à Rouen, le 28 février 1900, plusieurs instruments faux en bronze, qui avaient été présentés.

L'un d'eux, à formes étranges, avait surtout frappé notre attention ; nous avons remarqué qu'il avait été coulé dans un moule en bois de sapin dont les veines avaient laissé leurs empreintes sur le métal.

Ces instruments avaient été achetés à Dreux, où nous avons

(1) Cochet. *Seine-Inférieure historique*, p. 371.

déjà reconnu de grossières contrefaçons dans plusieurs collections de cette localité.

Les faussaires ont essayé d'écouler aussi leurs produits à Rouen ; nous avons vu à la vitrine d'un marchand d'antiquités, une hache à douille et à anneau des plus bizarres. Fort heureusement, jusqu'ici, leurs produits affectent des formes anormales ; il est à souhaiter que les brocanteurs les gardent toujours, et voyant ainsi que l'écoulement ne s'en fait pas, ils n'encourageront pas ce commerce illicite.

Nous conseillons aux préhistoriens débutants et désireux d'augmenter rapidement leurs collections de ne jamais acheter chez les brocanteurs, des objets dont l'authenticité est presque toujours douteuse et dont on ne connaît jamais la provenance certaine : ce sont des documents de peu de valeur pour nos études.

De cette manière, nous n'aurons plus besoin de rectifier des assertions comme celles du D^r Guérout, de Caudebec-en-Caux, à propos de ses recherches au *Calidu*, où il a décrit des pièces fausses, comme ayant été trouvées dans cet endroit.

PRÉSENTATION DE SILEX NÉOLITHIQUES

FAITE A LA SÉANCE
DE LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

Tenue à Rouen, le 25 Février 1900

PAR L. QUENOUILLE

Continuant ses recherches dans la vallée d'Andelle (Eure), M. Quenouille a présenté à la réunion du 25 février 1900 :

1° Deux haches polies en roche d'un vert foncé, trouvées dans la rivière d'Andelle, à Pont-Saint-Pierre (Eure).

La plus grande a 11 centimètres de longueur sur 5 de largeur au tranchant, avec 1 centimètre 1/2 à son maximum d'épaisseur.

L'autre a 7 centimètres 1/2 de longueur sur 4 centimètres 1/4 de largeur au tranchant et 1 centimètre à son maximum d'épaisseur.

2° Une hachette polie en silex de Pitres (Eure), ayant à peine 8 centimètres de longueur sur 4 de largeur au tranchant et 2 centimètres à son maximum d'épaisseur.

3° Une hachette polie en grès siliceux bleuâtre, à veines blanches, ayant, sur la moitié opposée au tranchant, conservé la trace d'un fin piquage; elle a 6 centimètres de longueur sur 4 de largeur au tranchant et 1 centimètre à son maximum d'épaisseur; elle a été recueillie à la Neuville-Champ-d'Oisel (Seine-Inférieure).

4° Un ciseau poli en silex confectionné avec une hache polie fort rétrécie par un retaillage exécuté presque d'un bout à l'autre, sauf vers l'extrémité; 12 centimètres de longueur sur 3 de largeur au tranchant; maximum d'épaisseur 2 centimètres; du Mesnil-Bénard, commune de Saint-Saens (Seine-Inférieure).

M. Quenouille a appelé aussi l'attention, notamment sur une série de cinq petits silex, représentant assez bien des pointes de

flèches et que M. G. de Mortillet eût rangés, à l'aurore du néolithique, dans son époque *tardenoisienne*; il les a trouvées à Romilly-sur-Andelle. L'un d'eux, de forme elliptique, plat en dessous, avec une ligne droite dorsale en dessus, des retouches latérales et de très légers crans vers la base d'emmanchement opposé à la pointe, a été fait avec une lame en silex jaune cireux du Grand-Pressagny (Indre-et-Loire); il a un peu plus de 3 centimètres de longueur.

A Romilly-sur-Andelle, outre des percuteurs, des pierres de jet, des lames, des tranchets, des morceaux de haches polies en silex, etc.; M. Quenouille a recueilli dans les labours, après les pluies, deux petits tranchets ou flèches à tranchant transversal, dont l'un est un silex noir (d'environ 2 centimètres de longueur); une pointe de flèche en silex blanchâtre, ayant un retrait serré circulaire au milieu de sa base et de 3 centimètres de longueur sur 2 centimètres 1/2 de largeur à la base; enfin 8 pointes de flèches ou plutôt ébauches de pointes de flèches et pointes de flèches imparfaites, de diverses longueurs et couleurs, de forme généralement amygdalaire ou triangulaire, taillées sur les deux faces.

M. Quenouille a joint à ces objets curieux deux petits tranchets, six petites lames-couteaux et deux grattoirs, dont l'un est en silex noir et l'autre très allongé en silex blond très clair, objets provenant également de Romilly-sur-Andelle.

Il montre également comme objets de comparaison avec les pointes de flèches ébauchées ou manquées de Romilly-sur-Andelle, cinq pointes analogues trouvées dernièrement au Mesnil-Bénard, commune de Saint-Saens (Seine-Inférieure); une de la Dordogne, une de Montmorillon (Vienne), de Manneville (Eure), et la dernière d'Harfleur (Seine-Inférieure).

Voici deux petits éclateurs à pointes mousses et comme polies ayant pu servir au taillage et à l'écaillage par petits éclats des pointes de flèches en ébauches et ensuite à des évidements semi-circulaires entre les crochets et le pédoncule pour parfaire la pièce voulue. Ces deux objets proviennent du Mesnil-Bénard, commune de Saint-Saens (Seine-Inférieure).

Une autre pointe de flèche en silex gris à crochets et à pédoncule, a été trouvée le 22 mai 1899, à Osmoy (Seine-Inférieure), par M. Gaston Maréchal, jeune et zélé préhistorien, qui résidait

ndes-Ventes (Seine-Inférieure), où il vient de décéder
rément. Sa mort si cruelle pour sa famille sera également
t regrettée par notre Société. M. Gaston Maréchal était
'cheur patient, souvent heureux, très obligeant, ne
t pas de partager avec des collègues les fruits de ses
es, et portant haut l'amour de la science préhistorique,
e contrée encore peu connue.

NÉCROLOGIE

M. LEGRELLE

Un de nos membres les plus appréciés parmi les historiens de notre Normandie, M. Arsène Legrelle, docteur ès-lettres, s'est éteint, à Versailles, à l'âge de soixante-cinq ans, le 11 octobre 1899. Il avait voulu donner à notre Société jeune encore, l'appui de sa haute sympathie et s'était fait inscrire des premiers parmi nos membres sociétaires.

Nous empruntons au *Journal de Rouen* quelques renseignements sur cette carrière tout entière consacrée aux études historiques et littéraires.

M. Arsène Legrelle, né à Elbeuf, en 1834, fut un ancien élève du Collège de Rouen, où il remportait, en 1853, le prix d'honneur de philosophie. Il compléta ses succès de collège par le diplôme de docteur ès-lettres de la Faculté de Paris. Il se fit inscrire au barreau de Rouen, où il ne plaïda guère, pour se livrer à son goût pour les Arts et pour les Lettres. Il fit plusieurs éloges académiques, suivis de travaux historiques d'une plus haute portée et qui furent couronnés par l'Académie.

Mais ses œuvres capitales furent *Louis XIV et Strasbourg, essai sur la politique de la France en Alsace*, arrivé à sa quatrième édition en 1884, et la *Diplomatie française et la Succession d'Espagne*, qui ne compte pas moins de quatre forts volumes in-4°, puisés dans les Archives du ministère des affaires étrangères et de la guerre.

En 1893, il donnait encore *Une négociation entre Berwick et Malborough; 1708-1709*, et, en 1897, *La Révolte des Camisards*. Membre de plusieurs sociétés savantes de notre ville, il ne l'oublia pas. Nommé président d'honneur de la Société de l'Histoire de Normandie, en 1894, il fit un discours fort intéressant sur l'histoire du *Régiment de Normandie*, à partir de 1617 jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne, et dans ce discours se trouve le nom d'un autre historien normand, M. Chéruel, qui avait été son inspirateur et son guide, lorsqu'il le retrouva à Paris.

Enfin, au début de ce mois, *la Normandie littéraire* donnait une étude sur « *Saint-Amant* », poète rouennais, signée du nom de Arsène Legrelle, de sorte que les dernières lignes tracées par la plume de ce laborieux bénédictin auront été pour Rouen et la Normandie, « sa province natale, cette *petite* patrie, souvent plus « chère que la grande, parce qu'en des temps malheureux nos « meilleurs souvenirs d'enfance et nos exemples de familles « semblent s'y concentrer ».

La Normandie perd en lui un historien qui l'honore et dont les nombreux et savants travaux ont éclairé d'un jour nouveau les Annales de la France; la *Société normande d'Etudes préhistoriques* un sociétaire dévoué, entouré du respect et de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu, nous lui adressons notre dernier hommage.

A. M.

M. MARÉCHAL

L'année 1899 aura été pour notre Société une des plus cruelles, depuis sa fondation.

Un de nos plus jeunes collègues, M. Maréchal, des Grandes-Ventes, qui était entré dans nos rangs, presque à la fondation de la Société, et qui nous avait déjà donné une série de renseignements sur les cantons de Blangy et d'Aumale, a été atteint, au début de l'année par une affection épidémique; notre collègue était à peine âgé de vingt-neuf ans. Habitué à parcourir les champs, avec ses parents, agriculteurs à Foucarmont, il s'intéressa de bonne heure à la recherche des instruments en silex, encouragé par un amateur de la localité, M. Parisy-Dumanoir.

M. Maréchal avait fait de nombreuses découvertes dans le canton de Blangy; nous lui devons notamment la connaissance de la station du Buc. Le premier, dans cette région, il avait recueilli des pointes de flèches en silex au Mont-Aubel, au Fond du Buc (canton de Foucarmont) et plus récemment, à Osmoy, près Bures (canton de Londinières); ces délicats instruments en silex font aujourd'hui partie de la collection de M. L. Quenouille, de Pont-Saint-Pierre (Eure).

Dans les excursions inhérentes à sa profession d'huissier, il explorait fréquemment les environs des Grandes-Ventes.

Nous rappellerons la communication qu'il fit à la réunion de Dieppe, où il présenta des objets néolithiques, notamment une grande hache en silex finement taillée et une sorte de scie de forme scandinave, provenant des couches supérieures du li^{on} de la briqueterie de Notre-Dame-d'Aliermont.

Après avoir donné, tout d'abord, le produit de ses recherches aux collectionneurs de sa région, M. Maréchal avait commencé une collection d'autant plus intéressante, qu'il l'avait recueillie lui-même.

Notre jeune et regretté collègue était l'obligeance même, laissera le meilleur souvenir dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. Il avait pris soin, heureusement, de présenter à notre Société, M. Roussel qui, nous en sommes assurés, continuera ses recherches trop tôt interrompues.

L. COUTIL.

M. DE CONTADES

Le 17 juillet 1899, nous avons eu la douleur d'apprendre le décès d'un de nos collègues les plus distingués, M. de Contades, enlevé trop rapidement à l'affection de ses nombreux amis, à l'âge de cinquante-trois ans.

Le comte Gérard de Contades descendait du maréchal de Contades, dont le nom est attaché glorieusement à nos campagnes d'Outre-Rhin, pendant le règne de Louis XV et qui fut gouverneur de Strasbourg; une des principales promenades de cette ville a même conservé son nom. Sa mère, la marquise de Contades, descendait de la famille Desson de Saint-Aignan; elle lui communiqua, dès l'enfance, un vif amour pour son pays natal, affection que notre collègue affirma jusqu'à ses derniers moments; il le prouva, du reste, en délaissant son beau domaine de l'Anjou, pour venir résider dans son manoir plus modeste de Saint-Maurice-du-Désert.

En 1870, il s'engageait à l'âge de vingt-quatre ans, et faisait la campagne franco-allemande, comme officier d'ordonnance du général de Malherbe.

Rentré dans la vie privée, il se livra à la musique et aux lettres ; il publia quelques romances, qui eurent un certain succès et une étude consacrée à *Cyrano de Bergerac*. Après avoir donné quelques articles aux journaux, son goût pour les études historiques s'accusait ; il donna alors des *Portraits et Fantaisies*, consacrés à des personnages de la région ornaise, où la note mélancolique et narquoise paraît dominer.

Vers cette époque, il s'occupa de préhistorique ; en 1886, il consacra une étude aux *Monuments mégalithiques de Joué-du-Bois* ; il décrivit le premier les dolmens de la *Pierre-au-Loup* et de la *Grandière*, ainsi que le *menhir des Outres*.

L'année suivante, il publiait *Passais et ses monuments mégalithiques*, avec le dolmen de la *Table-au-Diable* et le *menhir du Perron*, qu'il indiqua pour la première fois ; ces études archéologiques sont accompagnées de notes historiques, qui les encadrent avantageusement.

Nous ne saurions oublier que notre collègue fouilla et dégageda, en 1880, la belle allée couverte de la *Grotte des Fées*, à la Sauvagère ; elle mesure 14^m70 ; c'est un des plus jolis monuments à cloison de la France. Nous en avons proposé l'achat à la Commission des monuments mégalithiques ; mais la mort de M. G. de Mortillet, qui en était président et ensuite celle de M. Ph. Salmon, puis celle de M. de Contades, pourront bien retarder cet achat, qui se fût fait dans d'excellentes conditions.

Ayant reconnu dans le voisinage une autre allée couverte, nous devons l'explorer ensemble. M. de Contades devait acquérir le terrain, en même temps que celui de la *Grotte des Fées* ; ces projets vont subir un retard, si toutefois ils peuvent réussir ; car notre collègue seul aurait pu faire cet achat avantageusement.

Avec M. de la Sicotière, il provoqua la fondation de la Société historique et archéologique de l'Orne, dont les bulletins renferment presque chaque année ses travaux historiques. Nous y trouvons successivement une biographie de la baronne de Lougué, Catherine d'Harcourt ; l'ermitage de la Héraudière ; le passage de Molière au château de la Ferrière ; Balzac, alençonnais ; une histoire de la maison de Boisdeffre et de nombreuses études que l'on retrouvera mentionnées dans la bibliographie sommaire que nous avons rédigée, en attendant celle que MM. J. Appert et W. Challemel doivent publier prochainement. Ses œuvres sont charmantes, l'esprit et la grâce se disputent à l'érudition, ils

portent l'empreinte d'un gentilhomme et d'un écrivain de race.

A une timidité réelle que l'on pouvait prendre pour de la froideur ou du dédain se joignait une réserve dont il se séparait rarement.

Ses biographies cantonales publiées sous le nom modeste d'*Essais* n'ont pu être terminées : l'auteur rêvait de les compléter par un dictionnaire topographique du pays. Il conservait ce travail pour ses vieux jours, escomptant les longues heures de réclusion qu'il aurait à passer dans le silence de son logis de prédilection, lorsque l'âge affaiblirait ses forces.

Que de pages délicieuses seraient encore sorties du vieux manoir, où les souvenirs inédits s'entassaient en foule avec les éditions rares, et dont il avait fait sa principale résidence.

L'histoire locale était devenue pour M. de Contades l'une des préoccupations de son esprit.

Nommé vice-président, dès la fondation de la Société historique de l'Orne, il devint secrétaire général, en 1889. Il se distingua encore dans ces fonctions, par des rapports très étudiés et remarquables. Il collaborait en outre à d'autres recueils, publiés par des sociétés savantes ; notamment à celui de la Société des Antiquaires de Normandie, dont il fut le directeur, et à la Revue normande et percheronne, à laquelle il donna des études sur la *Chouannerie* et l'*Emigration*, des portraits, des études sportives, qui lui donnèrent une autorité indiscutable et lui valurent d'être élu à la présidence de la Société historique de l'Orne, en 1895.

Comme son mandat expirait, se sentant déjà souffrant, il voulut se retirer, mais il dut céder aux sollicitations de ses confrères.

Une première opération, subie au mois d'avril 1898, parut enrayer les progrès du mal. Pendant l'été, il présida encore les fêtes charitables qu'il avait fondées, à Bagnoles, quelques années auparavant.

Le mieux n'avait été qu'apparent ; il réagit encore et à force d'énergie, il put présider l'inauguration du monument du poète G. Le Vasseur, son ami.

Quelques jours après, il se décidait à tenter la seule chance de guérison qui lui restât ; il survécut encore à cette grave opération et fit même, peu de temps après, un voyage en Italie ; mais il dut revenir précipitamment de Naples.

A partir de février 1899, son état s'aggrava, et au mois de

juin, il quittait Paris pour terminer ses derniers jours dans son manoir de Saint-Maurice, qu'il affectionnait tant.

Après avoir eu un instant d'espoir, il vit que ses jours étaient comptés ; avec un calme et une résignation rares, il prit soin d'assurer la continuation de certaines œuvres charitables, connues de lui seul ; car chez lui, la charité était une vertu de famille.

Ses dernières paroles pleines de résignation furent : « Oh ! que c'est long, cette agonie qui ne veut pas finir ». Il s'éteignit en appelant un des siens et laissant à tous le sublime enseignement d'une vie laborieuse et d'une mort admirable.

Bibliographie des ouvrages de M. de Contades. — Journal d'un fourrier de l'armée de Condé, Jacques du Thiboult du Puisect, 1882. — Mémoire sur le prieuré de la Ferté-Macé, 1883. — Rasnes, 1884. — Ex libris normands, 1884. — Souvenirs du comte de Contades, 1885. — Trois lettres de Nicolas Vauquelin, sieur des Yvetaux, 1886. — Armand Malitourne, 1886. — Monuments mégalithiques de Joué-du-Bois, 1886. — Passais et ses monuments mégalithiques, 1887. — Portraits et fantaisies, 1887. — La Chaux, 1888. — A Monsieur de la Sicotière. Souvenir, 1890. — Rapport sur les travaux de la Société historique et archéologique de l'Orne, en 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895. — Emigrés et Chouans, 1893 et 1895. — Jeanne d'Arc, par Thomas de Quincy, traduction précédée d'une étude, 1891. — Discours de l'inauguration du buste de G. Le Vavasseur, 1898. — Essais, dans la *Revue normande et percheronne*, de M. L. Dubois. — La Croix du Fresne ; le Frère de la Rose-Croix ; les Attelages d'autrefois ; Meniljean ; les Yvetaux et la maison de Vauquelin ; le portrait du marquis de Gramby ; les Livres et les voitures.

L. COUTIL.

M. PARMENTIER

La fin de l'année 1899, qui a amené tant de deuils précipités, n'a pas épargné notre Société ; nous avons encore eu la douleur d'apprendre le décès de M. Parmentier, entrepreneur de constructions, aux Thilliers (Eure).

Notre collègue occupait les quelques loisirs du dimanche, en allant dans les champs chercher des silex travaillés. Plusieurs fois, il rentra chez lui avec de fort belles pièces, notamment un certain jour, avec une très belle hache polie de 27 à 28 centimètres de longueur, trouvée aux environs de Vesly; d'autres instruments aussi intéressants furent donnés par lui à M. Michel, des Andelys. Nous possédons des silex et une hache de bronze d'Eragny, qui proviennent de sa collection.

Notre collègue avait exploré quelques sépultures franques, triage des *Tombes*, près Vesly; il se proposait de continuer recherches et de fouiller une villa romaine, lorsqu'il fut enlevé dans la force de l'âge, le 27 décembre 1899.

Cette fin si rapide nous a privés encore d'un collaborateur qui travaillait modestement, mais apportait néanmoins son tribut d'efforts à l'œuvre scientifique que nous poursuivons depuis une dizaine d'années.

L. COUTIL.

M. PHILIPPE SALMON

L'anthropologie préhistorique a été de nouveau frappée, bien cruellement, en la personne de M. Philippe Salmon, enlevé le 17 février 1900, à l'âge de soixante-seize ans.

Dès la fondation de notre Société, il avait offert plusieurs de ses ouvrages pour notre bibliothèque et depuis, presque chaque année, il nous adressait ses nouvelles publications, parmi lesquelles nous citerons : le *Dictionnaire archéologique de l'Yonne*, paru en 1878, et le *Dictionnaire paléontologique de l'Aube*, en 1882.

Depuis cette époque, il publia de nombreuses monographies dans *l'Homme*, les *Matériaux*, la *Revue de l'École*, les *Bulletins de l'Association française pour l'avancement des sciences*, où parurent : *les Monuments mégalithiques acquis par l'Etat. Le grand menhir de Lockmariaker* (1885); *la Fabrication des pierres à jeu en France* (1885).

L'année suivante, il publia une classification : *Age de la pierre ouvrée. Période néolithique, division en trois époques*, où il introduisit deux appellations nouvelles, *le Campignien et le Carnacéen*.

En 1889, il donna avec le Dr Ficatier, *l'Yonne préhistorique et l'Age de la pierre à l'Exposition universelle de Paris, 1889*.

L'industrie, l'art et les races humaines préhistoriques ; les nombreuses planches sont dues à M. A. de Mortillet.

Il compléta ce travail, en 1891, par sa *Division industrielle de la période paléolithique quaternaire et de la période néolithique*, suivie de ses *Exposés méthodiques*, où se retrouvent la plupart des planches éditées, en 1889.

Un de ses meilleurs ouvrages parut, en 1896, sous le titre de *Dénombrement et types des crânes néolithiques de la Gaule* ; c'est un exposé concis et très consciencieux ; du reste, la concision et la méthode étaient les qualités dominantes de Philippe Salmon ; elles provenaient de son ancienne profession ; elles avaient été justement appréciées de ses anciens confrères, qui le nommèrent secrétaire général du Comité des Notaires.

En 1896, il résuma l'évolution de l'*Ecole d'Anthropologie*, depuis sa fondation en 1875, jusqu'à cette date ; il s'occupait aussi, très activement, de la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, à laquelle il donna : l'*Anthropologie au Congrès de Saint-Etienne*, puis l'*Anthropologie au Congrès de Boulogne-sur-Mer*.

L'an dernier, il fit reprendre des fouilles dans un fond de cabane, voisin de ceux que M. de Morgan avait explorés à Campigny-sur-Bresle (Seine-Inférieure). Il a donné avec MM. d'Ault du Mesnil et Capitan, le résultat de ses recherches sous le titre : *le Campignien, fouille d'un fond de cabane au Campigny*.

Il avait succédé, comme président de la Commission des monuments mégalithiques, à M. G. de Mortillet, mais il eut à peine le temps de diriger ses travaux ; toutefois, comme vice-président, il avait rendu de grands services à ce Comité, en provoquant et en négociant l'achat des monuments de Carnac.

Jusqu'à sa dernière heure, M. Salmon se dévoua à l'archéologie préhistorique et par un pieux sentiment, il a institué l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques sa légataire universelle, voulant ainsi lui assurer l'existence. « Le présent don, a-t-il dit dans son testament, a pour but l'entretien et le développement de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, dont j'ai l'honneur d'être le sous-directeur ».

Telles furent les dernières décisions de cet homme de bien, qui a voulu donner, jusqu'à la fin, l'exemple de son dévouement à la science.

L. COUTIL.

PROGRAMME DES DIFFÉRENTS COURS

AVANT TRAIT

AUX SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

ÉCOLE DU LOUVRE

Dix-huitième année (1899-1900)

- ARCHÉOLOGIE NATIONALE. — M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, conservateur du musée de Saint-Germain, *professeur*; M. Salomon Reinach, conservateur-adjoint du musée de Saint-Germain, *professeur suppléant*, traitera des religions populaires, en particulier de celles de la Gaule, tous les vendredis, à 10 heures 1/2 du matin. La première leçon aura lieu le vendredi 8 décembre.
- ARCHÉOLOGIE ORIENTALE ET CÉRAMIQUE ANCIENNE. — M. Heuzey, membre de l'Institut, conservateur des antiquités orientales et de la céramique antique, *professeur*; M. E. Pottier, conservateur-adjoint des antiquités orientales et de la céramique antique, *professeur suppléant*, étudiera les terres cuites de Tanagre, les origines, le sens et la destination, le développement plastique de ces figurines, tous les mercredis, à 5 heures. La première leçon aura lieu le mercredi 6 décembre.
- ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNE. — M. Pierret, conservateur des antiquités égyptiennes, *professeur*, continuera à étudier les grands monuments du musée du Louvre, tous les mardis, à 10 heures et demie du matin. La première leçon aura lieu le mardi 5 décembre.
- DÉMOTIQUE, COPTE, DROIT ÉGYPTIEN. — M. E. Revillout, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes, *professeur*. Les cours commenceront le lundi 4, mardi 12 et samedi 16 décembre.

EPIGRAPHIE ORIENTALE. — M. Ledrain, conservateur-adjoint des antiquités orientales, *professeur*. « Epigraphie assyrienne ». Inscriptions de la collection Sarzec, tous les jeudis, à 5 heures du soir. La première leçon aura lieu le jeudi 7 décembre.

EPIGRAPHIE PHÉNICIENNE ET ARAMÉENNE. — Inscriptions araméennes du Louvre, à partir du vendredi 8 décembre.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

(Année 1899-1900)

COURS D'ANTHROPOLOGIE. — M. E. T. Hamy, *professeur*, membre de l'Institut, commencera ce cours le mardi 20 mars 1900, à 3 heures, dans l'amphithéâtre des nouvelles galeries, rue de Buffon, n° 2, et le continuera les samedis et mardis suivants, à la même heure.

Les leçons de cette année seront consacrées à l'étude de l'Europe. Le cours sera complété par des conférences qui auront lieu les jeudis, à 3 heures, dans le laboratoire d'Anthropologie, rue de Buffon, n° 61.

COURS DE GÉOLOGIE. — M. Stanislas Meunier, *professeur*. — Le professeur exposera l'histoire des idées relatives à l'origine des principales catégories de formations géologiques. Ce cours aura lieu les mardis et samedis, à 5 heures, dans l'amphithéâtre de la galerie de Minéralogie, pendant le semestre d'été. Il sera complété par des excursions géologiques annoncées par des affiches spéciales.

COURS DE MINÉRALOGIE. — M. A. Lacroix, *professeur*, commencera ce cours le 3 novembre 1899, à 3 heures, dans l'amphithéâtre de la galerie de Minéralogie et le continuera les mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Le professeur étudiera, au point de vue de leurs propriétés physiques et chimiques, de leur gisement, de leur rôle géologique et de leur synthèse, les minéraux appartenant aux groupes des sulfates, des phosphates, etc., en insistant sur ceux qui se rencontrent en France et dans les colonies françaises.

Des conférences sur la composition minéralogique et la structure des roches éruptives et des roches sédimentaires métamorphiques, auront lieu au laboratoire de Minéralogie rue de Buffon, n° 61, les lundis, à 10 heures du matin à partir du 6 novembre.

COURS DE ZOOLOGIE Mammifères et Oiseaux. — M. Milne Edwards, professeur, membre de l'Institut, commencera ce cours le vendredi 2 mars 1900, à 2 heures. Le professeur traitera de l'histoire des mammifères au point de vue de leur organisation, de leur classification et de leur distribution géographique.

Les leçons auront lieu les mercredis et vendredis, à 10 heures et les lundis, à 10 heures, dans la salle des cours de la galerie de Zoologie, elles seront complétées par des conférences faites dans les galeries ou dans la ménagerie, à des jours et heures qui seront indiqués par des affiches spéciales.

COURS DE PALÉONTOLOGIE. — M. Gaudry, membre de l'Institut, professeur ; M. Marcellin Boule, docteur ès-sciences, professeur intermédiaire, commencera ce cours le mercredi 7 mars 1900, à 3 heures et demie, et le continuera le vendredi et le mercredi de chaque semaine, à la même heure.

Ce cours aura pour objet la Paléontologie de la France et particulièrement l'étude des fossiles du plateau central. — Les leçons seront faites dans l'amphithéâtre des nouvelles galeries, rue de Buffon, n° 2. Des leçons complémentaires seront données les lundis dans la galerie de Paléontologie.

COURS DE L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE

15, rue de l'École de Médecine

1899-1900 (XXIV^e année)

ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE. — M. Capitan. — Les bases des études préhistoriques : stratigraphie, pétrographie, paléontologie, industrie. Le lundi, à 4 heures.

ANTHROPOLOGIE ZOOLOGIQUE. — M. P.-G. Mahoudeau. —

L'origine de l'homme (troisième partie). La généalogie des hominiens. Le lundi, à 5 heures.

ETHNOGRAPHIE ET LINGUISTIQUE. — M. André Lefèvre. — Formation et développement de la langue et de la nation françaises aux XIII^e et XIV^e siècles. Le mardi, à 4 heures.

ETHNOLOGIE. — M. Georges Hervé. — Ethnologie de l'Europe : 1^o Les Basques (suite), 2^o L'Alsace. Le mardi, à 5 heures.

TECHNOLOGIE ETHNOGRAPHIQUE. — M. Adrien de Mortillet. — Les procédés industriels des peuples primitifs anciens et modernes. Le mercredi, à 4 heures.

ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE. — M. J.-V. Laborde. — Les sensations et les sens spéciaux dans leurs rapports avec les fonctions intellectuelles et instinctives (suite) : le sens de l'audition, de l'espace et de l'orientation. Les canaux semi-circulaires et leur fonction ; anthropogénie et évolution. Le mercredi, à 5 heures.

GÉOGRAPHIE ANTHROPOLOGIQUE. — M. Franz Schrader. — L'humanité devant les grands phénomènes terrestres. Le vendredi, à 4 heures.

ANTHROPOLOGIE PHYSIOLOGIQUE. — M. L. Manouvrier. — Anthropologie sexuelle (anatomie et physiologie). Le vendredi, à 5 heures.

SOCIOLOGIE (*Histoire des civilisations*). — M. Ch. Letourneau. — La condition des femmes dans les diverses races et civilisations. Le samedi, à 4 heures.

CONFÉRENCES DE LINGUISTIQUE ET D'ETHNOGRAPHIE. — M. Paul Regnaud. — Les origines de la civilisation indo-européenne. Le samedi, à 5 heures.

COURS D'ANTHROPOLOGIE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS

M. le Dr Verneau a commencé son cours le mercredi 18 octobre 1899 et l'a continué les samedis et mercredis suivants. Les leçons ont eu lieu à 8 heures et demie du soir, dans la salle des Prévôts, à l'Hôtel-de-Ville.

Le professeur a traité cette année des principales races humaines,

Publication de la Revue de la Société dans les colonnes françaises
et dans les pages de prospectus.

MUSÉE GUIMET

Conférences publiques et gratuites de dimanche, à 2 heures et 1/2
après-midi, pour l'année 1909-1910.

- 26 novembre. — M. A. FOUCHER : Les pèlerinages hindous du
Cachemir.
- 3 décembre. — M. E. DESHAYES : Notes sur l'art et les artistes
du Japon.
- 10 décembre. — M. E. GUIMET : Les colonies de l'ancienne
Égypte.
- 17 décembre. — M. M. COURANT : La religion en Corée, ses
principales formes, son développement.
- 24 décembre. — M. DE MILLOUÉ : La condition de la femme
dans l'Inde ancienne. La femme dans la littérature et au
théâtre.
- 14 janvier. — M. E. DESHAYES : Notes sur les ciseleurs, les
laqueurs, les sculpteurs de Netzkés.
- 21 janvier. — M. DE MILLOUÉ : Comment s'est fondé le pouvoir
temporel des Dalai-Lama.
- 28 janvier. — M. DESHAYES : Les estampes du musée Guimet.
Les acteurs.
- 4 février. — M. LAFAYE : Le culte isiaque d'après les monuments.
- 11 février. — M. DE MILLOUÉ : La tradition historique et la
mythologie dans les poèmes épiques de l'Inde. (Le ramayana).
- 18 février. — M. PH. BERGER : La religion carthaginoise, d'après
les monuments.
- 25 février. — M. E. DESHAYES : Les estampes du musée Guimet.
(Les Courtisanes).
- 4 mars. — M. S. REINACH : De l'origine des prières pour les
morts.

- 11 mars. — M. DE MILLOUÉ : La tradition historique et la mythologie dans les poèmes épiques de l'Inde. Le mahabharasa.
- 18 mars. — M. POTTIER : Les terres cuites de Tanagra.
- 25 mars. — M. BABELON : Le camée dans la parure et le luxe des temps anciens.
- 1^{er} avril. — M. DESHAYES : Les estampes du musée Guimet. (Sujets divers).
- 8 avril. — M. E. GUIMET : Les philosophes de la Chine.
-

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

Recettes :	
En caisse le 31 mars 1899 Fr.	933 50
Vente de bulletins	65 5
Cotisations encaissées :	
Exercice 1898-1899 Fr.	30 »»
» 1899-1900	725 »»
» 1900-1901	165 »»
Intérêts de la Caisse d'épargne (31 déc. 1899) . .	25 80
Recettes diverses	59 50
	<hr/>
Fr.	<u>2.004 02</u>
Dépenses :	
Factures Izambert, imprimeur Fr.	617 50
Factures diverses pour tirage de planches.	220 80
Frais de poste et de banque	21 10
Gratifications et frais divers	21 95
Espèces en caisse et à la Caisse d'épargne.	1.122 67
	<hr/>
Fr.	<u>2.004 02</u>

Rouen, le 31 mars 1900.

Le Trésorier.

LOUIS DEGLATIGNY.

Vu, Le Président :

L. COUTIL.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES D'HONNEUR

- CARTAILHAC, rédacteur de la *Revue L'Anthropologie*, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.
- GAUDRY, membre de l'Institut, professeur de Paléontologie au Muséum, 7 bis, rue des Saints-Pères, Paris.
- HAMY, membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Muséum, directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, au laboratoire d'Anthropologie, Muséum d'histoire naturelle, Paris.

BUREAU

- MM. COUTIL, Président ;
MONTIER,) Vice-Présidents ;
FERRAY,)
DE VESLY, Secrétaire ;
IZAMBERT, Secrétaire-Adjoint et Archiviste ;
DEGLATIGNY, Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | | |
|-------------|--|------------------|
| MM. VÉDIE ; | | MM. CHÉDEVILLE ; |
| FORTIN ; | | PLAISANCE. |

COMITÉ DE PUBLICITÉ

- MM. COUTIL, MONTIER, FORTIN, CHÉDEVILLE, ROMAIN.

MEMBRES

- I. D'ACY, 40, boulevard Malesherbes, Paris.
- ANGÉRARD, notaire, Président de la Société d'Etudes diverses, rue du Quai, Louviers.
- D'AULT DU MESNIL, conservateur du Musée, Président de la Commission des monuments mégalithiques 1, rue de l'Eauette, Abbeville.
- BACHELAY, E., agriculteur à Brémontier-Merval, par Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

- MM. BENNER, C., conseiller d'arrondissement, rue de Blainville, 5, et rue Pouchet, 18, Rouen.
- BIGOT, professeur agrégé à la Faculté des sciences, 113, rue de Geole, Caen.
- BOULE, M., assistant de paléontologie au Muséum, 57, rue Cuvier, Paris.
- BOURY (Comte de), conseiller général, château d'Amfreville-la-Campagne (Eure), et à Rouen, 12, rue Beffroi.
- BRASSEUR, conducteur des ponts et chaussées à Gournay-en-Bray.
- BRUNON (D^r), directeur de l'Ecole de médecine, 1, rue de l'Hôpital, Rouen.
- BUZOT (Félix), Saint-Saëns.
- CAHAINGT, professeur au lycée, Le Havre.
- CAHEN, A., 36, rue du Grand-Croissant, Le Havre.
- CARRÉ, Manneville-sur-Risle (Eure).
- CHASSANT, conservateur du Musée, Evreux.
- CHAUVET, notaire, Président de la Société archéologique de la Charente, Ruffec (Charente).
- CHÉDEVILLE, chef de service des lignes de l'Eure, Pacy-sur-Eure.
- COLLIN, E., correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, 30, rue Saint-Marc, Paris.
- CONTADES (Comte de), Président de la Société historique et archéologique de l'Orne, St-Maurice-du-Désert (Orne).
- COSTARD, artiste peintre, Verson (Calvados).
- COUTIL, membre du Comité des Travaux historiques et de la Commission des monuments mégalithiques, les Andelys (Eure).
- DAMIENS, 32, rue Vilaine, Evreux.
- DECHERVOIS, H., conseiller d'arrondissement, Conches.
- DEGLATIGNY, négociant, rue Blaise-Pascal, 11, Rouen.
- DELCROIX, V., entrepreneur de travaux publics, Pont-l'Evêque.
- DESCHAMPS, instituteur à Condé-sur-Risle (Eure)
- DESLANDRES, E., Verneuil (Eure).
- DESLOGES, Rugles (Eure).
- DOBIGNY, les Andelys (Eure).
- DOLLFUS, Président de la Société géologique de France, 45, rue Chabrol, Paris.

- MM. DOUVILLE, E., à Salverte, par le Gros-Theil.
 DUBUS, économe de l'Hospice, rue Gustave Flaubert, Le Havre.
 DUCLOS, instituteur, Campigny (Eure).
 FERRAY, conseiller général, Evreux.
 FORTIN, R., Président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.
 FOUCANIER, A., receveur d'enregistrement, à Saint-André (Eure).
 FOUQUE, instituteur, Neaufles, par Gisors (Eure).
 FOUCHER, fabricant d'orgues, 17-19, rue de la Vêga, Paris.
 FOUJU, G., membre de l'Ecole d'Anthropologie, correspondant de la Commission des monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris.
 FOUQUET, C., député, 161, boulevard Haussmann, Paris.
 GADEAU DE KERVILLE, H., homme de sciences, 7, rue Dupont, Rouen.
 GALLERAND, instituteur, Plessis-Sainte-Opportune.
 GIRAUX, L., 22, rue Saint-Blaise, Paris.
 GOSSART, architecte départemental, Evreux.
 GOSSELIN, 20, route du Havre, à Bolbec.
 GOUJON, P., Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).
 GRATRY (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-la-Place, Sées.
 GUÉVEL, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).
 HOMMAIS (Dr), médecin de l'Hôpital, Sées.
 ISAMBARD (Dr), député, Pacy-sur-Eure.
 IZAMBERT, imprimeur-éditeur, Louviers (Eure).
 LAINÉ, instituteur à Pont-Audemer (Eure).
 LE BRETON, conservateur des Musées d'antiquités, de céramique et de peinture, rue Thiers, 25 B, Rouen.
 LECŒUR, manufacturier à Evreux.
 LECOQ (Dr), curé de Guiseniers (Eure).
 LE MARCHAND (Augustin), ingénieur-constructeur, les Chartreux, Petit-Quevilly, près Rouen.
 LENNIER, conservateur du Muséum d'histoire naturelle et Président de la Société géologique de Normandie, Le Havre.
 LERENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, Bernay.
 LEROUX, R., banquier à Saint-André (Eure).

VÉDY, A., fabricant de courroies, place du Square du
Champ-de-Mars, Louviers.

VESLY (de), architecte, de la Commission des antiquités de
la Seine-Inférieure, 21, rue des Faulx, Rouen.

VOISIN, A., antiquaire, secrétaire de la Société historique
et archéologique de Cherbourg, 16, rue des Fossés,
Cherbourg.



TABLE DES GRAVURES

	Pages
Objets en bronze trouvés à Gonfreville-l'Orcher, près Harfleur (Seine-Inférieure), recueillis à différentes époques par M. Toutain-Mazeville. Notice descriptive, par A. Dubus.	
Planche I. — Trouvailles de Gonfreville-l'Orcher. . . .	33
» II. — » » 	34
» III. — » » 	36
Étude sur la préhension des silex taillés de l'époque néolithique, par G. Morel.	
Planche I. — Ciseaux néolithiques.	51
» II. — » 	58
» III. — » 	67
» IV. — » 	74
L'âge du bronze en Normandie. — II. Département de la Seine-Inférieure, par L. Coutil.	
Planche I <i>bis</i> . — Épées et poignards du département de la Seine-Inférieure	84
» II <i>bis</i> . — Cachette de fondeur de Déville-lès-Rouen.	86
» III <i>bis</i> . — Cachette de fondeur de Déville-lès-Rouen.	88
» IV <i>bis</i> . — Bracelets en bronze et en or; épées et bouterolles de la Normandie.	114



1997

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE BULLETIN

	Pages
Résumé des séances et des excursions.	I à 20
Découverte d'une nouvelle station préhistorique, à Biville, canton de Beaumont-Hague (Manche), par A. Voisin.	21-23
Notes d'archéologie préhistorique sur le département de la Manche, par A. Voisin	24-27
Note sur mes silex taillés au musée du Vieux-Honfleur, par G. Romain.	28-31
Objets en bronze trouvés à différentes époques à Gonfreville-l'Orcher, près Harfleur (Seine-Inférieure), recueillis par M. Toutain-Mazeville, notice descriptive, par A. Dubus.	32-36
Exposition historique et archéologique de Cherbourg, par L. Coutil.	37-40
Etude de la préhension des silex taillés de l'époque néolithique, par G. Morel.	41-80
L'âge du bronze en Normandie, département de la Seine-Inférieure, par L. Coutil	81-116
Présentation de silex néolithiques, faite à la séance de la Société normande d'Etudes préhistoriques, tenue à Rouen, le 25 février 1900, par L. Quenouille. .	117-119
Nécrologie	120-127
Programme des Cours de l'Ecole d'Anthropologie. . .	128
Cours de l'Ecole du Louvre.	128-129
» du Muséum d'Histoire naturelle.	129-130
» de l'Ecole d'Anthropologie.	130-131
» d'Anthropologie de l'Hôtel-de-Ville de Paris. .	131-132
» du Musée Guimet.	132-133
Situation financière de la Société.	134
Liste des membres de la Société.	135-139
Table des gravures.	141



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ NORMANDE
D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME VIII. — ANNÉE 1900

LOUVIERS
IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

—
1901

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
265709
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R. L.

RÉSUMÉ DES SÉANCES

RÉUNION A ROUEN, LE 25 FÉVRIER 1900

Le Dimanche 25 Février 1900, la Société normande d'Etudes préhistoriques s'est réunie à Rouen, en l'hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô.

La séance a été ouverte, vers 10 heures du matin par M. Montier, président en exercice. Y assistaient : MM. Chédeville, Coutil, Deglatigny, Desloges, Dubus, Ferray, Fortin, Fouju, Izambert, Morel, Plaisance, Romain, Quesné, Quenouille et Léon de Vesly, secrétaire.

M. Coutil demande la parole pour exposer le projet du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques qui doit se tenir à Paris, pendant l'Exposition, sous la présidence de M. Alexandre Bertrand. M. Coutil propose que la Compagnie souscrive à ce Congrès, où elle pourra exposer ses bulletins. Cette proposition est acceptée.

Il est ensuite statué sur l'admission de deux nouveaux membres : MM. Albert Cahen, du Havre et Lecœur d'Evreux. Le premier, présenté par MM. Romain et Dubus, et le second, par MM. Coutil et Regnier.

Puis la parole est donnée à M. Dubus, du Havre, sur la découverte d'objets en bronze découverts à Gonfreville-l'Orcher, par M. Toutain-Mazeville.

Cette intéressante communication est écoutée avec une grande attention. M. Montier fait observer que le moule de lance mérite les honneurs de la reproduction.

M. Coutil appuie cette opinion et fait un rapprochement entre les moules de hachettes trouvés à Cherbourg et à Rouen (Déville). Il fait de plus quelques remarques sur les haches à bords droits et à talon et il est convenu que M. Dubus voudra bien faire un résumé des découvertes faites à Gonfreville-l'Orcher, pour que son étude prenne place dans le prochain Bulletin.

M. Quenouille qui a apporté une série de hachettes néolithiques recueillies par lui, à Pont-Saint-Pierre et à Romilly-sur-Andelle, fait une communication sur ses découvertes, ainsi que sur des pointes de flèches trouvées à Mesnil-Besnard et à Osmoy par M. Maréchal.

Sur ce dernier objet, M. Montier fait quelques réserves notamment sur l'épaisseur de la flèche.

Après consultation de l'assemblée, il est décidé que le travail de M. Quenouille figurera dans le Bulletin.

M. Fortin obtient la parole et soumet à l'examen de ses collègues, des silex trouvés aux environs de Sérifontaine et de Neufmarché, par un de ses amis, qui croit que les silex ont été intentionnellement retouchés.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Montier, Coutil et Chédeville, il est bien établi que les silex examinés portent les traces de retouches par trop modernes. Cette opinion était d'ailleurs celle de M. Fortin, qui a tenu à la faire appuyer par ses collègues les plus compétents.

M. Desloges fait ensuite une communication sur les observations qu'il a recueillies dans un grand nombre d'excursions et qui tendraient à infirmer la classification adoptée dans l'archéologie préhistorique.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Montier, Fouju et Chédeville, M. Desloges reconnaît l'erreur dans laquelle il était tombé et remercie des explications qui lui ont été données.

M. Fouju qui lui aussi a opéré des fouilles au Campigny après MM. Salmon, d'Ault, D^r Capitan, etc., etc., a fait une bonne et curieuse moisson qu'il expose à la Société.

Il cite les recherches opérées par MM. Fréchon et Blin, ce qui lui permet de montrer les richesses archéologiques cachées au fond des cabanes du Campigny et qui ont pu être recueillies après les premières explorations. Puis M. Chédeville explique l'étymologie du mot Campigny, il offre de rédiger une note pour le Bulletin ; proposition qui est acceptée.

M. Morel obtient la parole après M. Fouju et expose avec une grande clarté les remarques très curieuses qu'il a faites sur des entailles intentionnelles pratiquées par les ouvriers préhistoriques. Pour M. Morel, ces entailles servaient pour utiliser le silex et pouvaient le prendre, tantôt de la main droite, tantôt de la main gauche, selon l'usage de l'outil et son emploi.

M. Dubus a cru remarquer que des perçoirs avaient pu être employés par les deux mains. — Après cette observation, M. Montier remercie M. Morel de ses études, qui ont ouvert une voie nouvelle à l'archéologie préhistorique.

M. Plaisance a apporté un poignard en bronze et deux haches du même métal. M. Coutil démontre que le poignard est intéressant ; mais que les hachettes sont d'une antiquité douteuse.

Le même membre fait une communication sur deux marteaux-haches en diorite polie.

L'un a été trouvé au Camp Harrouard (Eure-et-Loir), au cours d'une journée de recherches faites, avec fouilles, par MM. le D^r Oursel, Védie et Plaisance, au mois de janvier 1897.

Il gisait à une profondeur de 0^m75 environ dans un terrain composé d'humus, d'ossements et de silex. Ce marteau, cassé au niveau du trou destiné au manche, présente, à la cassure, des arêtes absolument vives.

Cette remarque montre que le marteau-hache n'a pas été roulé depuis sa cassure ; les autres arêtes sont arrondies ; les deux faces non bombées présentent une surface travaillée en creux suivant la forme parfaitement géométrique de l'outil.

Les ossements au milieu desquels a été trouvé le marteau-hache ont appartenu à divers animaux.

Le second marteau, absolument du même type que le premier provient d'une ballastière de Pont-l'Évêque (Calvados). Il est également cassé au niveau du trou ; les arêtes formées par le fabricant sont aussi émoussées et beaucoup moins lisses que celles du marteau d'Harrouard. Les faces non bombées présentent le même travail en creux remarqué sur le premier.

Les recherches de MM. Oursel, Védie et Plaisance au camp d'Harrouard amenèrent aussi la découverte d'un poids en terre cuite de forme pyramidale à base quadrangulaire.

M. Plaisance termine sa communication en disant qu'il a trouvé à Saint-André, dans l'arrondissement d'Evreux, et non loin de la gare, trois haches du type moustérien. Ces armes gisaient dans une carrière d'argile, entre le tertiaire et le quaternaire, leur platine est blanche ou d'un ton ocre clair.

Pendant cette communication, le bureau récoltait les bulletins de vote parvenus par la poste et M. Montier ouvrait immédiatement le scrutin.

L'urne contenait 40 bulletins dont 16 déposés par les membres

présents et 24 insérés dans des lettres. Le dépouillement pour la nomination donne :

à M. Coutil, 21 voix,
 à M. Ferray, 17 »
 à M. Fouju, 1 »
 à M. Fortin, 1 »

En conséquence, M. Coutil est élu président pour deux ans.

M. Coutil remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font et de la confiance qu'ils veulent bien lui accorder.

M. Montier cède alors le fauteuil au nouvel élu et la séance continue sous la présidence de M. Léon Coutil.

L'ordre du jour appelle l'élection des Vice-Présidents : MM. Montier et Ferray obtiennent chacun 12 suffrages et sont élus Vice-Présidents.

Il est ensuite décidé par acclamation que le trésorier, l'archiviste et le secrétaire seront maintenus dans leurs fonctions et il ne reste plus à élire que deux membres du conseil d'administration.

Cette formalité donne onze suffrages à M. G. Morel et neuf à M. Bigot. En conséquence ils sont proclamés administrateurs.

Avant de lever la séance, M. Ferray, maire d'Evreux, interpellé par le Président, s'offre à donner dans l'Hôtel de Ville d'Evreux un local pour la bibliothèque de la Société et à tenir ainsi la promesse faite depuis longtemps à M. Montier. Celui-ci remet alors au nouveau Président les ouvrages appartenant à la Compagnie, reçus pendant ses deux années de présidence.

Il est midi lorsque la séance est levée. Maître Gaster a déjà fait sentir ses lois et on se rend à l'Hôtel de France pour le déjeuner confraternel.

Suivant l'usage traditionnel, M. Montier lève son verre à la santé de son successeur et à la prospérité de la Société. M. Coutil répond en quelques mots au toast aimable qui vient de lui être porté et dit qu'il espère avec la collaboration de tous, arriver à continuer l'œuvre si bien commencée par l'honorable M. Montier.

Il est deux heures de relevée, lorsque les membres de la Société d'Etudes préhistoriques se rendent au Muséum d'histoire naturelle. — Les uns admirent les types d'armes et d'outils nouvellement installés dans de belles vitrines, par les soins de M. le Dr Pannetier ; les autres plus préoccupés de recherches des

objets similaires à ceux contenus dans leurs collections prennent une part moins grande à l'étude de l'ensemble, mais tous reconnaissent les efforts faits par le savant directeur du Musée pour arriver à faciliter les études.

Pendant que nous parcourons les nouvelles galeries d'histoire naturelle, quelques-uns de nos collègues se rendent chez M. Deglatigny pour visiter la collection d'objets préhistoriques récemment organisée par notre dévoué trésorier.

L'assemblée consultée a émis l'avis que la prochaine réunion se tiendrait à Evreux, pour la période d'automne, car avec l'Exposition universelle, il ne saurait y avoir de réunion d'été.

Le congrès dont il a été parlé au début du présent compte-rendu devant en tenir lieu.

Le Président,

Signé : L. COUTIL.

Le Secrétaire,

Signé : L. DE VESLY.

RÉUNION A EVREUX, LE 25 OCTOBRE 1900

La seconde réunion annuelle avait été fixée à Evreux, afin de permettre aux membres de la Société d'étudier l'emplacement des constructions romaines du Vieil-Evreux.

Dans la matinée, à onze heures, les membres du Comité de publicité se sont réunis et ont choisi les mémoires qui doivent composer le tome VIII de nos Bulletins.

Le Bulletin comprendra :

- 1° Résumé des séances de l'année.
- 2° Visite des dolmens de Trye-Château et de de Boury, organisée par la Société d'Etudes scientifiques.
- 3° Note sur un maxillaire inférieur de « *Felis leo* » trouvé dans la ballastière de St-Aubin-Jouxte-Boulleng, par M. Fortin.
- 4° Nouvelles stations néolithiques de la vallée d'Andelle, par M. Quenouille.
- 5° Station néolithique des Petites-Dalles (Seine-Inférieure), par M. Loisel.
- 6° Contribution à l'étude de la période néolithique dans les environs du Plessis-Sainte-Opportune, par M. Gallerand.

7° L'époque mégalithique en Normandie. — Département de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — par M. Coutil.

8° Les prétendus ossements humains quaternaires découverts au Quartier, près les Andelys, en Octobre 1900, par M. Coutil.

9° Étude de la préhension des silex de l'époque néolithique (suite), par M. Morel.

10° Communication de MM. Fouju, Coutil, Piette et Thioulien au Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de 1900.

— Fouilles du Campigny (canton de Blangy-sur-Bresles, Seine-Inférieure), en 1897, 1898 et 1899, par M. Fouju.

— Passage du paléolithique au néolithique, par M. Coutil.

— Les pierres à figures à retouches intentionnelles, à l'époque du creusement des vallées, par M. Thioulien.

— Le premier âge du bronze en Normandie. (Analyse des bronzes), par M. Coutil.

— Catalogue des objets exposés au Trocadéro par les membres de la Société.

BIBLIOGRAPHIE

La station néolithique de Céton et son mobilier, par l'abbé Godet.

La carte agronomique de l'arrondissement de Bernay, par M. Camille Fouquet, député.

La séance était présidée par M. Coutil, président. Étaient présents : MM. Chédeville, Deslandres, Desloges, Deglatigny, Fortin, Fouju, Fouquet, Gallerand, Lecœur, Loisel, Izambert, Plaisance, Quenouille et Quesné.

S'étaient excusés par lettres : MM. Ferray et Montier, vice-présidents ; de Vesly, secrétaire ; Cahen, Dauville, Lainé, Lerenard-Lavallée, Leroy et Rouxel, membres.

Le président donne la parole à M. Gallerand, instituteur au Plessis-Sainte-Opportune, qui présente une série d'instruments néolithiques. Le plus curieux est un morceau de diorite, trouvé à Sainte-Opportune, en 1900 ; il mesure 0^m21 de longueur sur 0^m035 d'épaisseur ; une des extrémités est cubique et un polissage récent se remarque à une des extrémités ; il est impossible de se prononcer sur l'emploi de ce fragment, qui affecte la forme d'une pierre à faulx.

Un autre instrument en silex, sorte de marteau, trouvé près

de Tiron, ne nous paraît pas bien déterminé. Par contre, une hache plate polie, en diorite verdâtre, trouvée à la Commanderie, près Renneville, et mesurant 0^m15 est un instrument remarquable.

La commune de Barc a fourni à notre collègue une hache plate amygdaloïde et quaternaire, ainsi qu'une autre plus arrondie, trouvée à Brosville.

La période néolithique est représentée par un large grattoir en silex, un grattoir concave un peu fruste en silex noir et une scie à une seule encoche, trouvée au Plessis-Sainte-Opportune en 1900. Un grattoir à bec et une pointe retouchée proviennent de la briqueterie de Beaumontel ; un gros grattoir de Grosley, un tranchet épais d'Angerville-la-Campagne, un racloir latéral du Champ-Dolent, une pointe de flèche à pédoncule un peu épaisse, ainsi qu'un grand éclat avec encoche au centre, trouvés tous deux au Val-Gallerand, en 1899.

L'ardeur de M. Quenouille ne se ralentit pas un seul instant et, à chacune de nos réunions, nous le voyons nous présenter de nouveaux documents. Installé depuis deux ans à peine dans la vallée d'Andelle, il est peu d'endroits qu'il n'ait déjà explorés et nous devons l'en féliciter.

M. Quenouille nous a présenté une série d'instruments néolithiques vraiment fort jolis : une hache polie en jadéite, une herminette en chloromélanite, une hache en quartz légèrement verdâtre, des pointes de flèches à pédoncules, peu finies comme travail, provenant des environs de Pîtres, des petits tranchets de 2 à 3 centimètres, des petites pointes allongées, deux percuteurs avec trou naturel, ayant pu servir de marteau, un pic en grès lustré de Romilly, un poinçon et un retouchoir, où la gangue est conservée, des grattoirs à pointes et à encoches latérales, à pointe médiane ou concave en bec de perroquet, un perceur à trou (animalisé), un ciseau au tranchant très épais, en roche verdâtre (diorite ?), un poignard en silex du grand Pressigny.

Avec ces instruments, M. Quenouille a exposé un beau poignard à manche, un ciseau poli de forme cubique et un marteau-hache de Melgaard (Danemark).

Après ces diverses présentations, M. Fortin a résumé verbalement la notice qu'il doit donner au Bulletin sur la branche droite d'un maxillaire inférieur de lion (*Felis leo*), trouvée dans la ballastière de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, vers 1875. En se basant sur les aspérités que présente cet os, et en les comparant

Avec l'autre os trouvé dans la couche néolithique, il faudra admettre que ce n'est pas néolithique. Ce fait surprendra la plupart de ceux qui ont étudié la faune recueillie dans la basilique de Saint-Aubin, qui a donné surtout des ossements quaternaires de la faune chaude auquel ce lion semblerait appartenir. M. Fortin fait circuler le moulage très exact de ce maxillaire dont l'original appartient au musée d'Elbeuf.

On discute ensuite pour savoir si on doit accepter comme un emmanchement néolithique l'os que présente, sous toutes réserves M. Fortin, et qui a été trouvé dans les dragages de la Seine entre Léry et Poses, dans les argiles grises plastiques.

Après cette intéressante communication, M. Loisel présente quelques silex ocreux néolithiques qu'il a recueillis cet été sur les falaises, aux Petites-Dalles. L'outillage n'a rien de particulier ni de soigné, mais il a cependant donné une pointe de fleche à barbelures et à pedoncule rectangulaire à la base, d'un fini de taille qui n'a d'égal, en Normandie, que celle du tumulus de Beaumont-Hague pres Cherbourg, et de celles trouvées aussi sous des tumulus du Finistère par M. du Chatellier, ou dans les dolmens de l'Aveyron par M. Cartailhac.

Il est à souhaiter que M. Loisel puisse étudier plus complètement cette station, qui doit renfermer d'autres instruments aussi parfaits.

Afin de ne pas prolonger la séance et retarder le départ pour le Vieil-Evreux, M. Coutil résume en quelques mots les communications qu'il voulait faire et qui seront publiées dans le Bulletin. Il présente le squelette trouvé récemment au Chantier, près des Andelys, sur lequel la presse locale a publié des fantaisies sans bornes, qui prouvent que leur auteur n'a pas de connaissances suffisantes en anatomie et en géologie. Le crane et la cavité thoracique, encore empâtés dans le dépôt calcaire des pentes, sont ceux d'un enfant d'une dizaine d'années et non d'une vieille femme préhistorique, au profil simiesque, comme l'ont prétendu les journalistes. Notre collègue montre les épiphyses à peine formés, les côtes très petites et la canine qui est encore dans l'alvéole au-dessus de la dent de lait. Du reste, le Journal des Andelys est coutumier de ces canards archéologiques, il a raconté l'année dernière la découverte, toujours près des Andelys, d'un prétendu champignon fossile...., etc.

M. Coutil analyse ensuite la notice sur la station néolithique

de Ceton (Orne), publiée par l'abbé Godet, dont il sera fait mention à la bibliographie; il résume sa communication au Congrès de 1900, sur l'industrie primitive du cuivre et les analyses des instruments de bronze de la Normandie; il esquisse en outre une autre notice qu'il doit donner au Congrès des Sociétés savantes en 1901 à Nancy, et qu'il réserve pour le Bulletin, sur l'époque gauloise en Normandie, il présente seulement quelques-unes des planches qui doivent accompagner ce travail.

Notre sympathique collègue, M. C. Fouquet, député de l'Eure, offre à la Bibliothèque un exemplaire de sa carte agronomique de l'arrondissement de Bernay, qui fera l'objet d'une communication ultérieure.

M. Fouju donne, au nom de la Société des Excursions scientifiques, le médaillon de l'éminent professeur, G. de Mortillet, exécuté par le mouleur de la Société d'Anthropologie, M. Flandinette, médaillon qui a été composé d'après le moulage posthume et qui nous rappellera la sympathie que le maître n'avait cessé de témoigner à notre jeune Société et que nous retrouvons auprès de son fils, M. Adrien de Mortillet.

Notre collègue, M. Fouju, nous présente aussi des photographies. L'une d'elles nous montre la tombe de G. de Mortillet, avec la couronne que notre Société avait offerte pour ses funérailles; d'autres reproduisent l'allée couverte de Boury, celle de Trye et une vieille gravure du même monument, reproduite dans les bulletins de la Société polymatique et de la Société d'Anthropologie de Paris.

Enfin, M. Fouju résume sa notice sur l'excursion et les fouilles des 7 et 8 Octobre 1899, au camp Harrouard, publiée dans le bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à midi.

A une heure et demie, on se met en route, pour les ruines du Vieil-Evreux.

Grâce au plan d'ensemble des ruines, exécuté au polycopie par M. Coutil, d'après celui de l'Album des Ebuoviques de Bonnin, on peut se rendre compte de l'emplacement des édifices.

En arrivant, M. Coutil appelle l'attention de ses collègues sur un dessus de sarcophage, placé devant le puits, en avant de la chapelle; cette pierre, ornée d'une croix du XI^e ou du XII^e siècle, rappelle un autre sarcophage du musée de Rouen.

On a remarqué, au-dessus de la porte de la basilique, seulement la
 partie supérieure d'un fronton orné de deux statues et quelques
 fragments de sculpture. En face de la porte, on a découvert l'emplacement
 d'un autre monument, dit de la Vierge.

Au nord de la basilique, on a trouvé des débris, ainsi nommé à cau-
 ses des nombreux monuments de mosaïque qui s'y rencontrent.

Dans le jardin du théâtre, à l'ouest, se trouva
 récemment quelques débris. Bonnin a donné un plan exact, et qui
 mesure le plus de 200 mètres sur 250.

C'est en sondant les murs, pour en lever le plan, que
 Bonnin trouva le buste de Jupiter et les élégantes statuette de
 Mercure, d'Apollon, d'une jeune fille, ainsi que d'autres figu-
 rines et d'innombrables débris recueillis par le musée d'Evreux.

A 350 mètres à l'ouest de la basilique et de ses dépendances,
 on voit les thermes, vaste édifice de 120 mètres de longueur. On
 distingue encore les piliers des hypocaustes, mais, bien que ces
 thermes, comme le théâtre, soient la propriété du département,
 quarante années sont passées sur ces ruines et pendant ce temps
 les hommes en ont fait plus disparaître que pendant les 1700 ou
 1800 années précédentes.

De la basilique, on ne retrouve aucun relief des fondations ;
 tout a été rasé pour faciliter la culture.

Près des thermes existe encore une dépression qui a pu être
 un réservoir ; enfin, dans le Champ des os, une sorte de petit
 hémicycle. De ce point part un aqueduc se dirigeant vers la
 station du Vieil-Evreux, où se rendent quelques excursionnistes,
 afin d'examiner les piles qui existent encore.

Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons au
 compte-rendu des premières fouilles de Rever, publiées en 1827,
 (*Mémoire sur les ruines du Vieil-Evreux*, département de l'Eure,
 publié par ordre de la Société de l'Eure, Juin 1827). On
 consultera aussi l'*Album des Antiquités des Eburoniques*, publié
 en 1841 par Bonnin, à la suite de ses fouilles de 1840 ; la table
 est de M. Chassant. Quant au texte, il manque, la mort
 ayant surpris Bonnin avant qu'il ait pu le rédiger et ses notes
 ayant été perdues.

Il a été à plusieurs reprises question de reprendre ces fouilles ;
 la chose paraît assez difficile maintenant. Il y a encore beaucoup à
 trouver, mais il faudrait jalonner les points fouillés antérieu-
 rement et faire des sondages importants. Lorsque Rever et

Bonnin ont fouillé, les substructions existaient encore, tandis que maintenant tout est nivelé.

Souhaitons néanmoins qu'un archéologue, animé de l'ardeur des Rever et des Bonnin, complète l'étude de cet ensemble remarquable de constructions et augmente les richesses du musée d'Evreux.

Le sol de la basilique contient certainement bien des trésors, puisque Bonnin ne cherchait qu'à dresser un plan et s'est borné à suivre les murs.

Le sous-sol est encore riche et attend les bonnes volontés pour livrer ses secrets.

Pour le Secrétaire,

L. DEGLATIGNY.

Le Président,

Signé : L. COUTIL.

SÉANCE TENUE A ROUEN, LE 16 DÉCEMBRE 1900

Le dimanche 16 décembre 1900, à une heure et demie, a eu lieu à Rouen, dans une des salles de l'Hôtel des Sociétés savantes, la réunion de fin d'année de notre Société.

Étaient présents : MM. Coutil, président ; Deglatigny, trésorier ; Dobigny, Fortin, Morel, Dr Oursel, Quenouille, Quesné, Ternisien et Védie.

S'étaient excusés par lettres : MM. Angérard, Desloges, Ferray, Fouju et de Vesly.

Ce dernier a, en outre, informé notre Président que des raisons de santé l'obligeaient à se démettre de ses fonctions de Secrétaire.

Des remerciements lui sont votés pour les services qu'il a rendus à la Société, en rédigeant ses procès-verbaux avec sa compétence et son zèle bien connus. La nomination de son successeur sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Foucanier, receveur de l'Enregistrement à Saint-André (Eure), obligé de s'éloigner de la région normande, a le regret de donner sa démission de membre de notre Société.

La lecture du procès-verbal de la séance du 25 février 1900 est faite par M. Fortin ; ce procès-verbal est adopté.

M. le Dr Oursel, adjoint au maire d'Evreux, informe la

Société que les livres et documents nous appartenant sont maintenant réunis à la Bibliothèque d'Evreux, dans un meuble spécial. Le catalogue en a été fait par M. Lambert, bibliothécaire de la ville, auquel on pourra s'adresser pour les prêts.

Des remerciements sont votés à M. Ferray, maire d'Evreux, à M. le Dr Oursel, adjoint, et à M. Védie, pour le dévouement dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

Les membres présents sont d'avis qu'il sera bon d'élaborer un règlement relatif au prêt des volumes et décident en même temps que les Statuts de la Société seront insérés dans le Bulletin, ce qui n'a pas encore eu lieu.

M. Ternisien demande si l'on ne pourrait pas choisir, comme but d'une des prochaines excursions, le Tréport, où l'on pourrait visiter la collection de M. Beurain, agent-voyer, qui contient une grande quantité de fossiles et d'antiquités préhistoriques.

M. le Président remercie M. Ternisien de ce renseignement, qui pourra être utilisé plus tard, les excursions de 1901 ayant été arrêtées à la séance d'Evreux ; il profite de l'occasion pour rappeler ce programme. La première excursion aura lieu à Bueil, Ivry et Garennes, la seconde à Rugles, et la troisième à Fécamp. La proposition de M. Ternisien ne pourra donc être prise en considération que pour 1902.

M. Quenouille entretient la Société d'une station néolithique qu'il a découverte à Fleury-sur-Andelle. Cette station lui a fourni tout l'outillage de l'époque : percuteurs, retouchoirs, grattoirs, pics, tranchets, couteaux, perçoirs, haches en silex taillées ou polies, pointes de flèches en silex parfaites ou ébauchées, etc.

Il montre un aiguisoir portatif en roche d'un gris verdâtre, de forme rectangulaire, et une hachette ovoïde en grès blanc siliceux, jauni par le contact de l'oxyde de fer.

C'est au nord du centre de cette station néolithique qu'il a découvert aussi les vestiges d'une fabrication spéciale, qui a débité par morceaux un groupe de blocs erratiques de grès blanc et gris jaunâtre.

Cette fabrication néolithique a laissé quantité d'éclats de taille, ébauches de mollettes et de percuteurs, la plupart de la grosseur du poing ou des deux poings, taillés à éclats courts, dont les angles sont restés vifs. A côté de ces pièces en grès, se trouvent de nombreux percuteurs en silex, dont les angles

émoussés indiquent le service. Ces silex sont évidemment les **marTEaux** qui ont débité les blocs de grès.

M. **Q**enouille montre, comme échantillons, quelques-unes de ces mollettes et percuteurs en grès, ébauches ou rebuts, et place en regard quelques-uns des marTEaux ou percuteurs en silex qui **avaient** pu les produire, le tout ramassé sur un espace relativement **restreint**. Il fait en outre voir, près de ces objets, des mollettes et percuteurs en grès terminés, qui ont servi et qu'il a recueillis, à **peu** de distance, sur le sol de la station.

Il présente ensuite quelques objets intéressants trouvés ailleurs : **d'abord**, de Lyons-la-Forêt, une belle hache en roche basaltique **noire**, longue d'environ 0^m16, rugueuse comme une râpe, les parties tendres de la surface ayant disparu, rongées par le temps ; **puis**, de Pont-Saint-Pierre, une grande pointe de flèche blanche très plate, à bords légèrement dentelés, à pédoncule carré et à ailerons bien évidés, de 0^m037 de longueur ; enfin une sorte de **pointe** de flèche en silex gris, de forme triangulaire, ayant, presque au centre, un trou naturel de suspension de 2 millimètres de diamètre. Cette pièce, très finement taillée, semble avoir été une **amulette**, comme l'ont été ces très petites hachettes percées en roche grise ou verte, en jade même, que l'on rencontre parfois sur le sol et, plus souvent, dans le mobilier funéraire des dolmens.

Après cette intéressante communication, M. G. Morel annonce qu'il prépare la suite du travail publié dans le Bulletin de 1899 sur la préhension des outils de silex de la période néolithique des âges de la pierre. Il continuera l'étude des ciseaux choisis non seulement dans sa collection, mais encore parmi les outils recueillis par d'autres personnes s'occupant de préhistoire. Puis il décrira les quelques gouges qu'il a pu découvrir ou qu'on a eu l'obligeance de mettre à sa disposition.

Ce travail pourra, comme le premier, employer une quarantaine de pages, illustrées de quatre planches hors texte.

M. **T**ernisien présente un certain nombre de silex taillés trouvés par lui dans ses fouilles ou ses excursions. Certaines de ces pierres sont très remarquables ; des pointes délicatement taillées, des scies fort curieuses et quelques petits ciseaux attirent tout particulièrement l'attention.

M. **C**outil, poursuivant ses recherches archéologiques, résume son travail sur l'époque gauloise en Normandie qui doit figurer au Bulletin de 1900 ; il fait passer sous les yeux

de ses collègues les dessins et photographies d'objets recueillis dans des sépultures à grand torques à tête de serpent, lancees, miroirs, le tout en fer, objets trouvés à Lery ; vases Marnois et du Vandreuil ; torques, bracelets et anneaux d'Alizay ; vases, casques et fibules du Vandreuil (Eure), la plupart dans les musées de Louviers et de Reims. Les vases de Moulincaux, Caudebec-lès-Elbeuf, Bouclès, les Essarts-Varimpré, Sainte-Beuve-en-Rivière, de la collection Courtin et du musée de Neufchâteau-en-Bray (Seine-Inférieure). Le Calvados est représenté par des dé couvertes des casques en bronze de Bernières-d'Ailly, les sept bracelets de bronze de Saint-Pierre-sur-Dives, dont un de forme originale et termine par deux mains, les bracelets de bronze de Bernouville, Canchy, Saint-Germain-le-Vasson, la Cambe, Creully, les bracelets de lignite et les vases de Mondeville. L'Orne a donné quelques débris de poteries de Crochemelier et les bracelets de Lande-de-Gault, Montmerrei et Nonant-le-Pin. La Manche n'a fourni que le vase marnien de Genest et les torques de St-Quentin.

Les départements de l'Orne et de la Manche, trop éloignés de la zone de recherches de M. Coutil, n'ont été qu'imparfaitement étudiés par lui.

M. Deglatigny fait ensuite une communication verbale au sujet des monuments mégalithiques, si intéressants, d'Aubergenville (Seine-et-Oise) et des pierres sculptées, conservées dans le parc de M. Bertin, dont la Société a pu constater le mauvais état de conservation.

Il donne lecture d'une notice de M. Guégan, communiquée par M. Cartailhac, sur les nombreuses traces de monuments mégalithiques existant encore sur la rive gauche de la Seine, entre Epone et Aubergenville. Il pense qu'il y aurait lieu de faire une excursion dans la plaine et les bois en question pour étudier l'état actuel de ces restes intéressants.

Il rappelle ensuite les tentatives infructueuses faites jadis par M. de Mortillet et plus récemment par notre Société, pour obtenir de M. Bertin qu'il autorisât le transfert au musée de Saint-Germain des deux pierres sculptées provenant du dolmen appelé le *Trou aux Anglais*. Ces pierres, restées couchées à terre, souffrent beaucoup des pluies et de la gelée ; les figures gravées ou sculptées seront bientôt invisibles.

M. Deglatigny a pu se faire présenter à M. Bertin par un parent de ce dernier ; il en a reçu le meilleur accueil et a obtenu

enfin l'autorisation d'enlever et de faire transporter à Saint-Germain les pierres sculptées et même tout ce qui reste de la sépulture en question.

La première pensée de notre Trésorier avait été de reconstituer le monument *in situ* ; mais M. Bertin ne voulut pas y consentir, en donnant comme motif que le terrain sur lequel il se trouvait allait être converti en champ d'épandage par la ville de Paris et que, replacées dans les bois, les pierres sculptées ne tarderaient pas à être détériorées par les touristes.

En attendant l'enlèvement, M. Bertin a bien voulu donner les ordres nécessaires pour que les pierres sculptées fussent placées verticalement de manière à moins souffrir de la mauvaise saison.

Muni de l'autorisation donnée par M. Bertin, M. Deglatigny a vu ensuite M. Salomon Reinach et s'est, par son entremise, mis d'accord avec M. Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain.

Notre musée national recevra volontiers, tout ou partie du monument, et prendra à sa charge les frais d'installation dans les fossés du Château de Saint-Germain.

Les études, en vue du transport des pierres, seront faites par le personnel du musée ; mais elles seront, comme les frais de transport, à la charge des archéologues qui s'intéressent à la conservation de ce curieux monument.

Bien qu'ayant engagé et conduit les pourparlers en son nom personnel, notre trésorier a pensé qu'il convenait de donner à la Société l'occasion de s'associer à cette œuvre. Il propose d'ouvrir une souscription, en vue de la constitution d'un capital de garantie, sur laquelle la Société normande d'Etudes préhistoriques pourrait s'inscrire pour une somme minimum de 50 francs.

Cette proposition est adoptée et la liste de souscription reçoit aussitôt un certain nombre de signatures.

La somme exacte nécessaire au déplacement des restes du monument ne sera connue qu'ultérieurement et M. Deglatigny aura soin de tenir la Société au courant de l'affaire qu'il a entamée et tient à mener à bonne fin.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Pour le Secrétaire,
L. DEGLATIGNY.

Le Président,
L. COUTIL.

VISITE DES DOLMENS
DE
TRIE-CHATEAU ET DE BOURY
ORGANISÉE PAR
LA SOCIÉTÉ D'EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

A la suite du congrès d'anthropologie et d'archéologie pré-historiques, tenu à Paris du 20 au 25 août, la Société d'Excursions scientifiques avait jugé à propos d'organiser une excursion d'une journée permettant aux membres étrangers du congrès d'étudier quelques monuments mégalithiques de la région de Paris.

Cette excursion eut lieu le dimanche 26 août, sous la conduite de M. A. de Mortillet, président de la Société; elle se fit dans les environs de Gisors, sur les limites des départements de l'Eure et de l'Oise, aux confins de la Normandie.

Une trentaine de personnes y ont pris part, parmi lesquelles nous citerons : M. Georges Grant-Mac Curdy, professeur d'anthropologie préhistorique à l'Université de New-Haven, (Amérique du Nord); M. le Dr Deichmüller, professeur et conservateur du musée préhistorique de Dresde (Allemagne); M. le Dr R. Beltz, conservateur du musée grand-ducal de Schewerin (Allemagne); M. Lehmann-Nitsche, directeur du musée d'anthropologie de la Plata (République Argentine); M. V. Boigisic, ancien ministre de la Justice du Monténégro; M. Jean Altchewky et M. Th. Volkov, directeur des matériaux pour l'Ethnologie Ukraïno-Ruthène (Russie).

A leur arrivée à Gisors, les excursionnistes furent reçus par notre collègue M. Marcellin, géologue et membre du congrès qui, à la demande de M. Coutil, notre président, empêché de prendre part à cette excursion, avait bien voulu le remplacer et guider les excursionnistes pendant tout le cours de la journée.

La Société normande d'Études préhistoriques était représentée à cette excursion par MM. A. de Mortillet, Marcellin, Giroux et le signataire de ce compte-rendu.

Dans la matinée, nous avons visité le dolmen de la Bellée,

sur le territoire de Boury (Oise). La course était un peu longue, mais les excursionnistes décidèrent néanmoins de la faire.

Nous admirons, en chemin, une curieuse maison en bois de Renaissance et nous arrivons peu après à l'extrémité de la

Les trois kilomètres que nous avons devant nous pour traverser le bois de la Bellée sont franchis sans qu'il se produise un instant de retard dans notre colonne. Nous suivons M. Marcellin, qui s'engage sous bois et bientôt, au bord d'un petit chemin, nous trouvons le dolmen.

Nous entourons M. Adrien de Mortillet, afin d'entendre ses explications concernant ce monument ; il rapproche les représentations féminines qui se trouvent à l'entrée du dolmen de la Bellée des curieuses statues-menhirs du Tarn et de l'Aveyron présentées dans une des séances du congrès par M. l'abbé Herniet, qui les a découvertes. M. de Vesly a publié sur ce monument, en 1882, une notice accompagnée d'une planche, dans le bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de Seine-Inférieure et, tout récemment, M. Couil a donné dans ce bulletin (t. II, p. 36), un résumé des différentes notes, ainsi que des planches concernant le dolmen de la Bellée.

Nous laissons les photographes prendre quelques clichés et nous revenons à Gisors, où un confortable déjeuner nous attend, à l'Hôtel de Babel.

La confusion des langues qui aurait pu se renouveler dans cet endroit prédestiné ne se produisit pas, grâce à nos collègues étrangers, qui tous parlaient parfaitement le français. Les conversations entre voisins de table furent des plus agréables et des plus tenues, au point que, sans notre Président, nous allions dépasser l'heure du départ du train. En levant son verre, il nous dit combien il regrettait que le temps lui manquât pour remercier les savants étrangers qui avaient bien voulu se joindre à la Société d'Excursions scientifiques ; mais comme nous devions tout de même prendre le soir un repas en commun et que le temps n'était guère moins limité, il le ferait au diner. Avant de quitter Gisors, nous venions à remercier notre dévoué guide, M. Marcellin, de son zèle et de sa même obligeance et à boire à sa santé. Nous applaudissons et nous levons nos verres, nous nous associons aux sentiments exprimés par M. de Mortillet. Quelques pas suffirent pour gagner la gare ;

nous montons en wagon et dix minutes après, nous descendons à la gare de Trie-Château.

Nous côtoyons d'abord la ligne du chemin de fer, sur une longueur d'environ 500 mètres ; puis, nous prenons un sentier sous bois. Des coupes récentes en ont défiguré l'aspect habituel et comme les sentiers se croisent, nous nous égarons. Nous sommes obligés d'envoyer des éclaireurs à la recherche des dolmen et bientôt, des appels joyeux annoncent qu'il est retrouvé.

Nous sommes bientôt réunis autour du monument, près duquel plusieurs personnes de Trie-Château, prévenues de notre excursion par un journal local, s'étaient déjà donné rendez-vous parmi lesquelles l'instituteur de Trie-Château, sa famille M. Sinoquet, qui mit à la disposition des excursionnistes de très jolies photographies du dolmen.

Après nous avoir fait remarquer l'ensemble majestueux du dolmen et nous avoir donné les dimensions du monument M. de Mortillet ajouta qu'il y avait peu de dolmens ayant été reproduits autant de fois que le dolmen de Trie. Cela tient à ce qu'il est connu depuis fort longtemps ; il l'était déjà, de l'époque romaine, puisque des fouilles faites dans ce monument par notre collègue M. de Vesly et M. Fitan ont amené la découverte d'objets romains. Depuis longtemps aussi, des légendes et des pratiques superstitieuses sont attachées à ce monument.

L'une d'elles nous fait savoir qu'il est sorti de terre, progressivement, à la manière des plantes. Les habitants des communes de Trie-Château, de Trie-la-Ville et de Villiers-sur-Trie y amenaient leurs jeunes enfants pour les préserver ou les guérir de maladies entantines. Cette préservation ne s'étendait que sur les enfants des communes ci-dessus ; il suffisait de les exposer sur la table ou de les faire passer, de certaine façon, par le trou rond de l'entrée du dolmen.

Une ancienne gravure publiée en l'an VII de la République et retrouvée par M. Deniker, membre de la Société d'anthropologie de Paris, représente une paysanne faisant passer son enfant par le trou du dolmen de Trie.

Comme au dolmen de la Bellée, les photographes tiennent à emporter un souvenir ; nous sommes même invités à joindre à l'aspect sévère du monument, nos mines plus ou moins préhistoriques.

Nous continuons notre promenade en passant par la ferme d

Illiauré, où une pierre figurant un dolmen nous avait été signalée. M. Gustave Dumoutier, fit quelques fouilles sous cette pierre en 1885 ; elles amenèrent la découverte de quelques ossements de cheval. Nous avons vu cette pierre, qui fait saillie sur le sol de toute son épaisseur et qui présente une surface assez grande pour pouvoir être une table de dolmen ; mais rien, jusqu'à présent n'a prouvé que d'autres pierres l'accompagnent et puissent permettre cette hypothèse. Elle occupe le centre d'une petite station néolithique signalée par M. Dumoutier, où les excursionnistes, en peu de temps, ont pu ramasser à la surface du sol différents objets tels que : percuteurs, grattoirs, tranchets, dont un très beau, et des éclats de haches polies.

C'est à Trie-Château, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de l'Ecu, qu'eut lieu notre dîner et c'est là que nous retournerons, si quelque découverte nous y ramène.

Au dessert, notre président, M. de Mortillet, présenta les excuses de M^{me} et de M. Th. Wilson, de Washington, de M. Léon Coutil, président de la Société normande d'Etudes préhistoriques, de M. H. Chapelet et de M. Emile Collin.

Ensuite, il rappela les services déjà rendus par notre jeune Société ; il parla de nos projets pour l'avenir et il termina en portant un toast aux excursionnistes étrangers, membres du congrès, regrettant de ne pouvoir mieux recevoir ceux qui nous reçoivent si bien, lorsque nous nous rendons dans leur pays.

M. Lehmann-Nitsche prenant la parole, au nom de nos compagnons étrangers, remercia la Société d'Excursions scientifiques et en particulier M. de Mortillet de l'intéressante visite que nous venons de faire aux monuments mégalithiques des environs de Paris, dont l'agréable souvenir le suivra dans les Pampas de l'Amérique du Sud.

« La vie s'en va, dit-il, il n'en reste que des souvenirs ; celui d'aujourd'hui sera pour moi l'un des meilleurs ».

Ensuite M. Volkov, compagnon assidu de nos excursions, terminant la série des toasts proposa, avant de nous séparer, de boire à la mémoire de notre cher et regretté maître, Gabriel de Mortillet.

Nous ne pouvions mieux terminer cette excursion, dont le souvenir, si poétiquement exprimé par M. Lehmann, restera gravé dans la mémoire de ceux qui y ont pris part.

G. FOUCY.

NOTES DE GÉOLOGIE NORMANDE

PAR R. FORTIN

VIII

SUR UN FRAGMENT DE MACHOIRE

DE *FELIS LEO* Lin. (race *Spelæa* Goldf.)

DES GRAVIERS QUATERNAIRES DE SAINT-AUBIN-JOUXTE-BOULLENG

(Seine-Inférieure)

Bien que l'objet de cette note rentre plutôt dans le domaine de la paléontologie que dans celui de la géologie et que l'on puisse s'étonner de voir figurer sous le titre de « Notes de géologie normande » une étude qui intéresse la paléontologie, j'ai tenu cependant à conserver la désignation sous laquelle j'ai commencé la publication de mes observations sur les terrains de notre région et les fossiles que l'on y rencontre.

Dans l'avant-propos du premier fascicule de ces notes, j'ai, d'ailleurs, annoncé qu'elles s'adresseraient aussi bien à la géologie qu'à la paléontologie ou même à la préhistoire, sciences qui, de fait, s'enchaînent et se complètent.

Le titre importe peu, du reste, et ce court préambule expliquera que si la concordance entre le titre et l'objet de cette étude n'est pas rigoureuse, elle est, du moins, conforme à mon programme initial.

Il existe au Muséum d'histoire naturelle d'Elbeuf une pièce fort intéressante pour la faune quaternaire de notre région normande, pièce dont la découverte n'est pas toute récente.

Il y a trois ans, quand j'ai commencé, sur l'invitation de M. L. Coulon, directeur de ce musée, à classer et à déterminer les ossements fossiles que possède le musée, j'ai trouvé parmi ces ossements une mandibule incomplète de carnivore ne portant qu'une étiquette ainsi libellée : *Collection Noury. — Elbeuf, Saint-Aubin.*

Je m'informai auprès de collègues qui avaient été en relations avec Noury et j'appris que, lors de l'Exposition géologique et paléontologique du Havre, en 1877, organisée par la Société géologique de Normandie à l'occasion du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Noury avait envoyé à cette exposition une collection d'ossements fossiles provenant des environs d'Elbeuf, parmi lesquels un maxillaire de carnivore; que, dans le Bulletin publié par la Société géologique de Normandie, à la suite de l'exposition, il était fait mention de ce maxillaire attribué par M. A. Gaudry à un *Felis leo*; et qu'enfin, depuis la rentrée au Muséum d'Elbeuf des ossements qui avaient figuré à l'exposition, Noury avait considéré comme perdue la mâchoire de lion qui nous occupe.

J'ai donc eu la satisfaction, au cours de mon travail de classement, de retrouver cette pièce égarée parmi une quantité d'ossements plus ou moins bien conservés et de la tirer ainsi de l'oubli auquel elle paraissait vouée.

Ainsi que je viens de le dire, il a été fait mention de notre mâchoire dans le Bulletin de la Société géologique de Normandie (t. VI, 1879, p. 793). Elle y est indiquée comme ossement de *Felis leo* et comme étant, à titre provisoire, l'une des six pièces caractéristiques qui représentaient, à l'exposition, la faune des bas niveaux du quaternaire de la Seine-Inférieure.

Depuis cette époque, M. L. Coutil, dans une étude sur les limons des environs de Rouen (*Bull. de la Soc. normande d'Etudes préhist.*, t. 1, p. 121) signale ce maxillaire d'après les renseignements verbaux qu'il tenait de Noury et l'indique comme mâchoire de tigre, provenant des ballastières de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.

Si les ossements de mammifères se rencontrent assez fréquemment dans les dépôts quaternaires de notre région, les restes de carnivores sont rares. Des découvertes d'ossements d'*Ursus spelæus* ont été souvent citées, mais il n'en est pas de même de ceux de grands félins qui sont d'une extrême rareté. En raison de cette rareté et de l'état de conservation de la mâchoire du musée d'Elbeuf, il m'a paru utile de faire connaître cette pièce et d'attirer sur elle l'attention des chercheurs. Ce sera un nouvel apport à nos connaissances sur la faune quaternaire normande et peut-être ces lignes pourront-elles contribuer à

préserver de l'oubli ou de la destruction des pièces similaires qui pourraient, un jour ou l'autre, être découvertes.

Le peu de matériaux d'étude et de comparaison dont je dispose ne m'eussent pas permis d'établir d'une façon indiscutable l'espèce à laquelle appartient cette portion de mâchoire. Aussi ai-je eu recours à M. A. Gaudry, le savant professeur de Muséum dont l'irréprochable affabilité, cette fois encore, ne m'a pas fait défaut. Je lui en remercie de tout cœur ma gratitude.

J'ai donc envoyé à M. Gaudry, d'abord un moule, puis ensuite et sur sa demande, la pièce elle-même. En me la voyant, le distingué savant m'écrivit que, d'après le moule, les dents lui paraissent plus tranchantes comme dans le fig. n° 1 qu'avec l'âge grand, cette apparence disparaissant et que la mâchoire était bien d'un lièvre et non d'un furet.

M. Gaudry a bien voulu me donner des indications pour comparaison de notre mâchoire de Saint-Aubin avec quelques autres espèces de lièvres etes dans des ossements qu'il me cite.

Cette communication trouvera sa place dans le cours de votre remarquable et intéressante description de la mandibule de Saint-Aubin, par elle accomplissant ses vœux.

Notre ossement fossile consiste en l'une des branches, celle qui est dirigée vers le haut et le devant de la tête. Le corps de la mandibule est assez épais et se termine à l'extrémité antérieure, de la base de la branche, par un petit os, le condyle de l'os maxillaire inférieur. Les autres extrémités de la mandibule sont les os maxillaire et maxillaire inférieurs.

La partie antérieure de la mandibule est intacte et se termine par un petit os, le condyle de l'os maxillaire inférieur. Les autres extrémités de la mandibule sont les os maxillaire et maxillaire inférieurs. La partie antérieure de la mandibule est intacte et se termine par un petit os, le condyle de l'os maxillaire inférieur. Les autres extrémités de la mandibule sont les os maxillaire et maxillaire inférieurs.

Les ossements fossiles sont les os maxillaire et maxillaire inférieurs :

1. Os maxillaire inférieur (fig. n° 1) : ossement de la mandibule de l'apex de la mandibule.

Du bord inférieur au bord alvéolaire, hauteur prise au milieu de la carnassière, du côté interne : 0^m051.

Hauteur de l'extrémité antérieure, à la naissance de la symphyse : 0^m058.

Distance de l'angle postérieur de la mâchoire au bord antérieur du trou alvéolaire postérieur : 0^m071.

Du bord antérieur du trou alvéolaire postérieur à la naissance la symphyse : 0^m116.

Épaisseur de la mandibule, au niveau du trou alvéolaire postérieur : 0^m023.

Épaisseur de la mandibule, à la partie moyenne, entre la première molaire et la carnassière : 0^m022.

Épaisseur de l'extrémité antérieure, de la naissance de la symphyse au bord externe de l'alvéole de la canine : 0^m030.

Hauteur de la mâchoire, du bord inférieur à l'extrémité de la première molaire : 0^m058.

Hauteur de la mâchoire, du bord inférieur à l'extrémité de la seconde molaire : 0^m065.

Hauteur de la mâchoire, du bord inférieur à l'extrémité du premier lobe de la carnassière : 0^m065.

Longueur de la première molaire (couronne) : 0^m017.

Épaisseur — — — : 0^m0095.

Hauteur — — — : 0^m012.

Longueur de la seconde molaire — : 0^m027.

Épaisseur — — (lobe postérieur de la couronne) : 0^m013.

Hauteur — — — : 0^m015.

Longueur de la carnassière (couronne) : 0^m0265.

Épaisseur — — : 0^m014.

Hauteur — — : 0^m016.

Diamètre transversal de l'alvéole de la canine : 0^m0275.

Distance du bord alvéolaire postérieur de la canine à la première molaire : 0^m019.

Distance du bord alvéolaire postérieur de la canine à la seconde molaire : 0^m038.

Distance du bord alvéolaire postérieur de la canine à la carnassière : 0^m065.

Espace occupé par les trois molaires : 0^m068.

J'arrive maintenant à l'examen comparatif de la mâchoire de

Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng avec les quelques autres mâchoires de la même espèce qui m'ont été indiquées par M. Gaudry ou que j'ai pu étudier dans les ouvrages que je possède.

Chez le lion, la seconde molaire (4^e prémolaire) (pl., fig. A, B, C, 2) est très grande proportionnellement à la carnassière (pl., fig. A, B, C, 3). Ce caractère est bien visible sur notre lion de Saint-Aubin.

Le denticule antérieur de la première molaire (3^e prémolaire) (pl., fig. A, B, C, 1) est en général plus saillant chez les lions vivants que sur notre fossile. Le bon état de conservation de cette dent permet de se bien rendre compte de cette particularité et de voir que ce denticule est fort peu saillant. Sur une mâchoire de lion fossile trouvée dans le *diluvium* de Grenelle (Paris) ce denticule est aussi plus saillant que sur notre pièce. Mais, M. Gaudry me fait savoir que M. Filhol lui a montré, dans la collection du Muséum, un lion actuel où le denticule antérieur est aussi réduit.

La saillie plus ou moins prononcée de ce denticule se retrouve donc sur les lions fossiles comme sur les lions actuels, mais en général, la saillie est plus forte chez les lions actuels.

P. C. Schmerling, dans ses *Recherches sur les ossements fossiles des Cavernes de la province de Liège* (1833-1834), reproduit à la planche XIV du T. II, fig. 5, une première molaire inférieure (3^e prémolaire) où « se trouve une élévation antérieure qui est surtout visible en dedans ». Le même auteur donne, à la figure 11 de la même planche, la reproduction d'une mâchoire inférieure du côté droit de *Felis spelæa*, où le denticule antérieur de la première molaire n'a qu'une faible saillie.

Cuvier (*Recherches sur les ossements fossiles*, 1836), reproduit, pl. 198, fig. 6, d'après Goldfuss, un crâne de la grande espèce de *Felis* ou *Felis spelæa*, où ce denticule n'a qu'une faible saillie.

Dans sa *Description des ossements de FELIS SPELÆA découverts dans la caverne de Lherm (Ariège)*, 1871, E. et H. Filhol ont figuré à la pl. v, les deux faces, interne et externe, d'une mâchoire de *Felis spelæa*. De même que sur les pièces que je viens de citer, la première molaire possède un denticule antérieur fort peu développé. Il en est de même sur la mâchoire reproduite, pl. 6 du même ouvrage.

Notre mâchoire de Saint-Aubin présente en tout des dimen-

sions plus faibles que celles du *Felis spelæa* de la grotte de Lherm⁽¹⁾.

D'après M. Gaudry, notre mâchoire est aussi plus faible que dans le *Felis spelæa* de Santenay (Côte-d'Or) et que dans celui du *diluvium* de Grenelle (Paris) et surtout le corps de la mandibule est beaucoup moins élevé.

M. Gaudry m'apprend qu'il y a d'autre part, dans la galerie du Muséum (anatomie) un crâne de lion actuel avec des dents aussi fortes que celles du lion de Saint-Aubin. Il existe aussi dans la galerie de paléontologie du Muséum, le moulage d'une mandibule provenant d'une caverne de Château, près Cluny, que M. Bertrand, professeur de géologie à Lyon, avait montrée en 1876 à M. Gaudry; cette mandibule indique un lion à dents plus petites que celles du lion de Saint-Aubin.

En résumé, nous avons donc une série de lions de dimensions décroissantes qui s'établit ainsi :

Les plus grands : lions de Lherm (Ariège);

Ensuite : lions de Santenay (Côte-d'Or) et de Grenelle (Paris);

Puis : lion de Normandie (Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng) et un individu actuel d'Afrique;

Enfin : lion de Cluny (Saône-et-Loire) et les lions actuels ordinaires.

L'étude des ossements du grand *Felis* quaternaire a donné lieu à diverses interprétations quant à la valeur spécifique de ce carnassier. Quelles conclusions peut-on tirer de cette étude? En d'autres termes, le *Felis spelæa* des temps quaternaires constitue-t-il une race distincte, ou bien est-ce une espèce intermédiaire entre le lion et le tigre actuels, ou bien est-il l'ancêtre direct du lion actuel?

Il ne m'appartient pas de formuler une opinion à ce sujet, mais il n'est pas hors de propos de résumer en quelques lignes les conclusions auxquelles ont été amenés les auteurs qui ont traité cette question.

Goldfuss, qui a créé le nom de *Felis spelæa*, fait de cet animal une espèce distincte du lion actuel.

(1) Voir : E. et H. Filhol, Description des ossements de *Felis spelæa* découverts dans la caverne de Lherm, 1871.

Cuvier ⁽¹⁾ établit la comparaison du crâne du *Felis spelæa* avec ceux du lion, du tigre et du jaguar, et le considère également comme une espèce distincte.

Pour Laurillard, le grand *Felis* quaternaire constitue une espèce différente du lion actuel.

Pictet a formulé la même opinion.

Blainville en fait une espèce particulière d'après les caractères tirés de l'examen des différentes parties du crâne et d'autres ossements du squelette, caractères qui se retrouveraient en partie chez le lion et en partie chez le tigre actuels.

MM. Boyd Dawkins et W. Ayshford, qui ont décrit plusieurs crânes de *Felis spelæa* ⁽²⁾, concluent « qu'il n'y a pas lieu de considérer le *Felis spelæa* comme une espèce distincte du lion actuel, dont il ne serait qu'une variété plus robuste ». Ils ajoutent que « si sa taille, souvent pareille à celle des lions actuels, est parfois supérieure, ce fait s'explique sans peine par la plus grande facilité que cet animal éprouvait pour vivre et se développer à l'aise, à une époque où il n'était pas, comme aujourd'hui, contraint de se soustraire continuellement à la poursuite de l'homme ».

D'autre part, MM. E. et H. Filhol, après avoir fait une étude minutieuse du crâne de *Felis spelæa* et avoir établi les analogies qu'il présente avec celui du lion et avec celui du tigre, en arrivent à cette conclusion : « Il nous est donc impossible de nous ranger à l'opinion de MM. Boyd Dawkins et Ayshford Sandford ; et, tout en reconnaissant le mérite et l'exactitude des observations de ces savants, nous croyons être autorisés, par les résultats de nos recherches, à considérer, d'accord avec Goldfuss, Cuvier, Blainville, M. Gervais, etc., le grand chat des cavernes comme une espèce distincte, offrant des caractères propres au lion, des caractères propres au tigre et même au jaguar, et distinguant de ces espèces par des caractères qui lui sont particuliers » ⁽³⁾.

Une autre portion de mâchoire de *Felis* a été trouvée dans

(1) Cuvier, *Recherch. sur les ossem. fossiles*, 4^e édit., 1835, t. VII, p. 454.

(2) *Paleontographical Society*, vol. XVIII, 1864, et vol. XXI, 1867, *vide* E. et H. Filhol.

(3) E. et H. Filhol, *Descript. des ossem. de Felis spelæa* découverts dans la caverne de Lherm, 1871, p. 3.

(4) E. et H. Filhol, *Descript. des ossem. de Felis spelæa* découverts dans la caverne de Lherm, 1871, p. 48.

Caverne du Gros-Roc, près de Saintes, et a fait l'objet d'une étude de la part de M. H. Filhol (1). Celui-ci, après avoir comparé cette mâchoire avec les mêmes ossements fossiles connus de *Felis spelæa* et de *Felis tigris*, et avoir établi les rapports et les différences que cette mâchoire présente avec celles que je viens de citer, croit devoir considérer le félin de la Caverne du Gros-Roc comme une race du *Felis spelæa*, tendant à revêtir les formes du *Felis leo* actuel.

M. Marcellin Boule, professeur de paléontologie au Muséum, a publié une *Note sur des restes de glouton et de lion fossiles de la Caverne de Lherm (Ariège)* (2). Il termine ainsi son étude : « Pour ma part, après revision des matériaux que possède le Muséum de Paris, je ne suis guère partisan de cette multiplicité des espèces. Les documents recueillis un peu partout ne me paraissent se rapporter qu'à une même forme riche en variations individuelles, mais, somme toute, plus voisine, par l'ensemble de ses caractères, du lion que du tigre. Le mieux serait, à mon sens, de considérer le grand chat des cavernes comme une simple race très polymorphe du lion actuel et de l'appeler *Felis leo*, race *spelæa*. L'étude des nombreux matériaux recueillis un peu partout nous permet de constater, une fois de plus, la plasticité des espèces quand on les considère dans les temps géologiques. »

Enfin, M. Gaudry, dans la lettre qu'il m'a adressée au sujet de la mâchoire du lion de Saint-Aubin, m'écrit en matière de conclusion : « Je pense que le *Felis spelæa* est un *Felis leo* dont la taille était d'abord plus grande et qui a successivement diminué. »

Avant de terminer cette étude, il me reste maintenant à rechercher à quel niveau des alluvions quaternaires il convient de rapporter la mâchoire du lion de Saint-Aubin.

L'étiquette collée sur la pièce ne contient, en dehors du lieu de provenance, aucune indication à ce sujet et il est fort probable que Noury ignorait lui-même à quel niveau elle avait été recueillie.

Il existe, dans les graviers de Saint-Aubin, plusieurs niveaux

(1) H. Filhol, Note sur une portion de mâchoire de *Felis* trouvée dans la caverne du Gros-Roc, près de Saintes, *Bull. de la Soc. philomatique de Paris*, 8^e série, t. III, 1890-91, p. 177, pl. 2.

(2) *L'Anthropologie*, 1894, t. v, n^o 1, Janv.-Févr., p. 10.

fossilifères. Dans les couches profondes, on rencontre l'*Elephas primigenius*, le *Rhinoceros tichorhinus*, l'*Ursus spelæus*, l'*Hippopotamus major*, le *Bison priscus*, l'*Equus caballus*, etc. Dans les couches sableuses plus rapprochées de la surface du sol, on trouve, indépendamment de quelques-unes des espèces ci-dessus désignées, le *Bos primigenius*, le *Cervus elaphus*, le *Cervus tarandus*, l'*Ovis aries* et un petit équidé d'une taille beaucoup inférieure à celle de l'*Equus caballus* des couches profondes, quoique celui-ci soit encore commun à ce niveau. Avec ces derniers, on rencontre des silex taillés franchement néolithiques, qui permettent d'assigner un âge relatif à ces mammifères ; ils sont donc néolithiques. Or, la majeure partie des ossements recueillis à ce niveau supérieur présentent un aspect un peu différent de ceux des niveaux inférieurs. En outre, beaucoup des ossements néolithiques portent en creux, à leur surface, de petits sillons irréguliers, simulant une sorte de vermiculation déterminée par les radicelles des plantes. Ce genre de sculpture ne se remarque jamais sur les ossements du niveau inférieur ; il est particulièrement discernable sur la mâchoire du lion de Saint-Aubin et la vermiculation est bien visible sur les deux faces de l'ossement. Il est donc rationnel d'admettre que cette mâchoire provient des couches sableuses supérieures et qu'elle est contemporaine du *Bos primigenius*, du *Cervus elaphus* et du petit équidé. Le lion de Saint-Aubin serait, par conséquent, un lion néolithique.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

Maxillaire inférieur, du côté droit, de *Felis leo* Lin. (race *Spelæa* Goldf.), de grandeur naturelle.

Fig. A. — Face externe.

Fig. B. — Face interne.

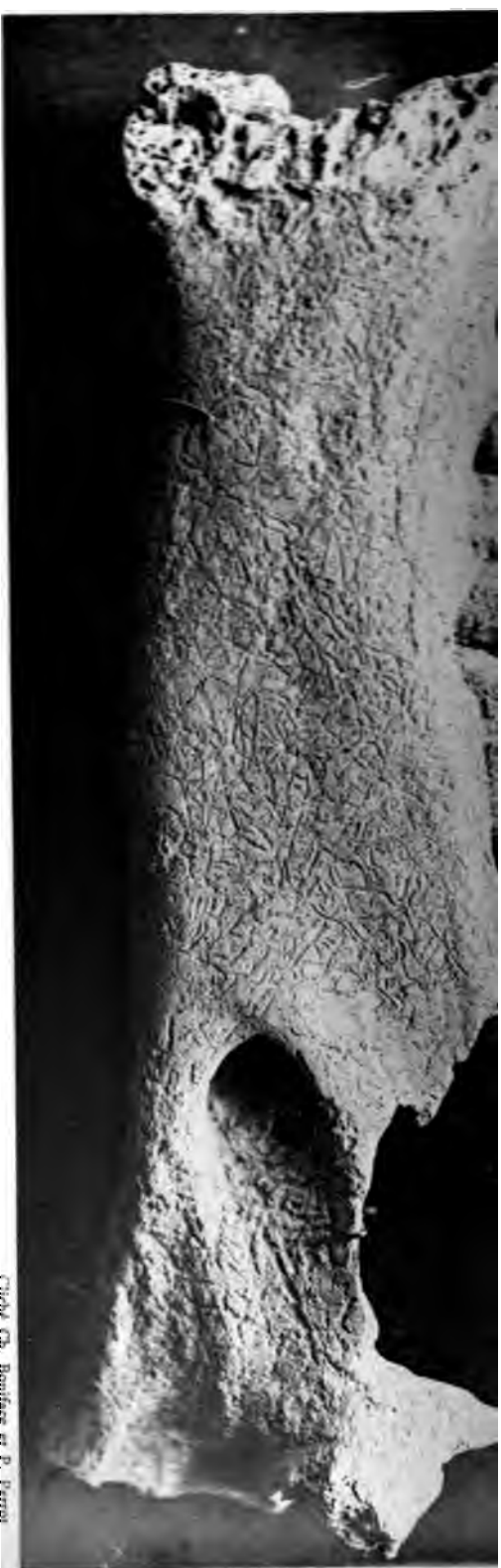
Fig. C. — Vue de dessus.

1. — Première molaire (3^e prémolaire).

2. — Deuxième molaire (4^e prémolaire).

3. — Troisième molaire ou carnassière.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Roman, imp. Lescot

Fig. B

Cliché Ch. Boniface et P. Perrin

FELLS LEO Lim. (race Svecia Gornj)

des gravières quaternaires de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng

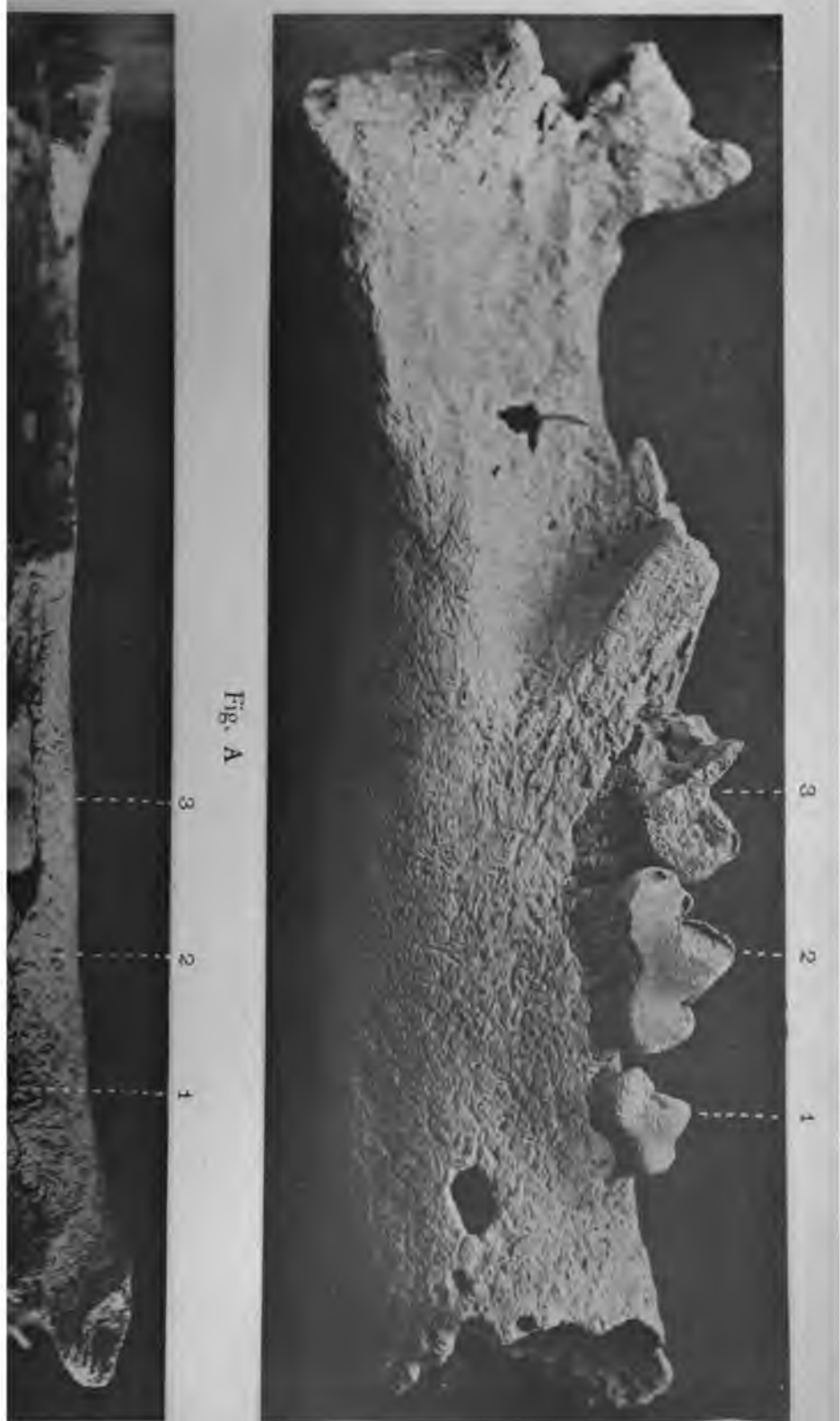


Fig. A

END OF
FILM
END AND
FILM TO BE REWIND

ÉTUDES ET RECHERCHES

NÉOLITHIQUES

DANS LE BASSIN DE L'ANDELLE INFÉRIEURE

ET SUR

LES COTEAUX DE LA LIEURE ET DU FOUILLEBROC

PAR L. QUENOUILLE

C'est dans un cadre charmant de côtes boisées abritant des prairies verdoyantes, le plus souvent à la surface de coins de terre cultivés en vallée ou sur les molles ondulations léchées autrefois par les crûes de l'Andelle, c'est tantôt sur le sol de jardins pleins de fleurs et d'arbres à fruits, près de cette Andelle à nom sanscrit et de ses dérivations plus ou moins anciennes, même au milieu des bûches, des graviers et des sables de son lit, c'est tantôt au-dessus de gros bouquets de bois, débris de la vieille forêt de Longboël, au sommet des dentelures des plateaux qui bordent la vallée, entre deux rides de ravins ou sur les flancs des longs vallons qui servent d'égouttoirs au *haut pays*; c'est encore dans les éclaircies calmes d'une fraction de cette forêt de Lyons, si propice aux rêveries, avec ses futaies de hêtres feuillus; c'est enfin dans tous ces beaux sites, appréciés des peintres et des touristes, que nous avons fait de nombreuses découvertes.

Nos découvertes se rapportent en grande partie aux temps néolithiques; aussi, nous occuperons-nous spécialement de celles-là.

Deux années nous ont mis à même de publier un ensemble de découvertes qui ne pourront que s'accroître avec le temps, bien que pendant cette belle vallée d'Andelle, à présent théâtre principal de nos investigations, surtout dans son bassin inférieur, ait déjà été, et depuis de longues années, étudiée par beaucoup de savants et de chercheurs, parmi lesquels nous citerons Léon Coutil, président de la Société normande d'Études préhistoriques, aux Andelys; Revert, ancien instituteur à Pont-de-l'Arche; Leber,

cultivateur et antiquaire, à Pitres; Lancelevée, président de la Société des Sciences naturelles d'Elbeuf, à Elbeuf-sur-Seine; Thiéculin, des anciennes fonderies de Romilly-sur-Andelle; Sommier fils, cultivateur à Romilly; Monneyron, ancien receveur de l'Enregistrement de Fleury-sur-Andelle; Ancourt, instituteur à Fleury, et Genelle, instituteur à Pitres.

Nous mentionnerons seulement, pour mémoire, quelques silex acheuléens et moustériens, que nous avons trouvés, à la surface du sol, sur les avancées du plateau qui domine Pitres, à la Neuville-Champ-d'Oisel; à Pitres et vers le Manoir, au-dessus du confluent de la Seine et de l'Andelle; sur le plateau qui s'étend entre Flipou et Amfreville-sous-les-Monts; à Douville, au-dessous du cimetière; enfin sur le plateau, au-dessus de Ménesqueville, et à Ménesqueville, près de la gare, dans une briqueterie entamant une terrasse argileuse sur la rive gauche du Fouillebroc, qui se réunit presque aussitôt à la Lieure. Ces deux modestes ruisseaux mêlent ainsi leurs eaux, avant de se joindre à l'Andelle, à Charleval.

Autrefois, une briqueterie, dont le sol appartient à M. Couturier, de Fleury-sur-Andelle, était en exploitation à Radepont et avait fourni à Lancelevée, d'Elbeuf-sur-Seine, ainsi qu'à Léon Coutil, de nombreux échantillons de l'industrie moustérienne.

Les objets recueillis consistaient en gros *nuclei*, en raclours et en lames très longues, en silex variant entre 0^m12 et 0^m22 de longueur sur 0^m03 de largeur.

Par exception, une trentaine de lames ou de pointes en quartzite ou grès quartzeux de couleur noirâtre furent trouvées dans un coin de la briqueterie. Ces objets-là étaient mal taillés, à cause de la nature de la roche; ils variaient, comme mesures, entre 0^m04 et 0^m20 de longueur (1).

Dans son livre sur *Le Préhistorique dans la Normandie*, de Pulligny signale la découverte de dents de mammoth à Romilly-sur-Andelle (2).

Nous croyons que cette découverte était due au creusement des fondations de la filature occupée actuellement par M. Gustave Peynaud, des habitants de la commune nous ayant assuré

(1) *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. I, année 1893, p. p. 46 et 47.

(2) *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. I, année 1893, p. 47.

qu'alors beaucoup de vieux ossements d'animaux avaient été trouvés.

Après ces renseignements préliminaires, voici maintenant, en ce qui concerne les temps néolithiques, l'exposé des résultats de nos recherches personnelles dans le bassin de l'Andelle inférieure et sur les côteaux qui dominent les ruisseaux de la Lieure et du Fouillebroc. Pour la clarté, nous rapprocherons parfois ces résultats des découvertes faites par d'autres sur les mêmes points, mais, dans ce cas, avec toute la brièveté possible ; nous ne refaisons pas le travail qui a été fait par Léon Coutil pour les arrondissements des Andelys, de Bernay, d'Evreux, de Louviers, et par Montier pour l'arrondissement de Pont-Audemer, travail publié sous ce titre : « *Ateliers et Stations humaines néolithiques du département de l'Eure.* »

Le Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques (T. IV, année 1896) a publié cet important travail auquel, en *addenda* si l'on veut, dans le tome VIII et pour une faible portion du département de l'Eure, pour un coin minuscule du département limitrophe de la Seine-Inférieure, nous n'ajoutons que quelques documents qui ne pouvaient alors être connus, puisqu'ils étaient la plupart enfermés dans le sol d'où la charrue, inconsciemment, les a remontés à la surface.

LA NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL (Seine-Inférieure)

Cette commune est située sur le plateau élevé, qui borde la rive gauche de l'Andelle. Ses terres de culture, dans la partie s'étendant au-dessus des bois de Pitres, restes de la forêt de Longboël, nous ont livré des objets intéressants, dont le plus remarquable est une scie double (pl. A), très finement taillée sur les deux faces qui sont très légèrement bombées. Cette scie porte une encoche à chacune de ses extrémités ; elle est en silex gris-bleu foncé et lustré, comme s'il était verni.

On connaît ce genre de scie double en Normandie ; mais, rarement, les échantillons, que l'on peut rencontrer, présentent la perfection de celui-ci ; généralement, ils sont faits d'une lame large, plate en dessous et accourcie aux deux bouts munis chacun d'une encoche plus ou moins marquée.

L'échantillon de la Neuville-Champ-d'Oisel a été jugé remarquable par les savants français et étrangers auxquels nous

l'avons montré, lors du Congrès anthropologique, tenu à Paris, vers la fin du mois d'août 1900.

A Rouen, le 25 février de la même année, à une réunion de la Société normande d'Études préhistoriques, nous avons présenté divers objets néolithiques (1), au nombre desquels figurait, provenant de la Neuville, une hachette polie en grès siliceux bleuâtre, à veines blanches, ayant, sur la moitié opposée au tranchant, conservé la trace d'un fin piquage. Cette hachette, qui est dans notre collection, a 0^m06 de longueur sur 0^m04 de largeur au tranchant et 0^m01 à son maximum d'épaisseur (pl. F). Depuis cette époque, la Neuville-Champ-d'Oisel, outre la sc³ double, nous a donné d'abord un joli *nucleus* en silex gris-bleu sur lequel ont été enlevées des lames étroites qui, toutes, ont atteint les extrémités (pl. A); ensuite, des morceaux de haches polies en silex, des percuteurs, des lames-couteaux, des perceuses, rarement, des tranchets et enfin des grattoirs ordinaires. Les grattoirs sont bien les outils néolithiques les plus répandus, parce qu'ils servaient le plus souvent au grattage, à l'*écharnage* en terme de tannerie, des peaux des nombreuses bêtes tuées à la chasse; on rencontre les grattoirs presque à chaque pas, et ils sont pour ainsi dire inévitables.

Il semble qu'il y ait eu, à la Neuville-Champ-d'Oisel, une station néolithique, ou tout au moins qu'elle ait existé dans le voisinage, des objets que nous venons d'énumérer; ce qui donnerait à penser qu'ils ont pu être, les uns perdus, les autres jetés par les hommes néolithiques, là où nous les avons ramassés.

M. Guiffard, propriétaire-cultivateur à la Neuville, y a trouvé quelques outils néolithiques qu'il conserve à côté d'anciennes faïences de Rouen et de Nevers.

FLIPOU ET AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS

Sur le plateau, en face de celui qui porte la Neuville-Champ-d'Oisel, s'étend entre des bois une plaine dont le sol, remué par la culture, a révélé, de place en place, l'existence de haches en silex, en diorite, et de divers objets en silex.

Leber de Pitres, et Revert, ancien instituteur à Pont-de-l'Arche, y ont récolté des instruments polis et des outils en silex.

(1) *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. VII, p. p. 117 et 118.

Pour notre part, nous avons ramassé, aux mêmes endroits, des grattoirs, des tranchets, un perçoir, un percuteur, des couteaux, une mauvaise pointe de flèche en silex transparent, trois hachettes en silex bleuâtre et une autre très endommagée, vers Amfreville, aux *Deux-Amants*, où il y avait aux siècles passés une abbaye-prieuré, née peut-être d'une légende sentimentale.

PITRES

En redescendant du plateau dans la vallée de l'Andelle, vers sa jonction à la Seine, nous trouvons Pitres, où l'on connaît, depuis longtemps, une station néolithique. Les grattoirs, grands ou petits, ronds ou allongés, les percuteurs en silex et en grès, les lames-couteaux, les lames-scies, les ciseaux taillés, les tranchets petits ou grands, les pics étroits et pointus, etc., y abondent.

C'est principalement entre l'église de Pitres et la commune du Manoir que, depuis trente ans environ, Leber, tout en travaillant à la culture des champs, a recueilli un grand nombre de silex néolithiques, spécialement aux *Pendants*, où existait un grès plein de cavités, pierre vénérée de temps immémorial et qui fut transportée, il y a plusieurs années, dans un herbage de Pitres pour continuer à attirer les offrandes des malades et des pèlerins.

L'écart des *Bureaux* ou *Burôts* a fourni à Leber des haches polies en silex et en diorite avec des grattoirs, des lames, des ciseaux et des tranchets semblables à ceux des *Pendants*.

Léon Coutil⁽¹⁾ dit que les haches polies faisaient défaut aux *Pendants*, d'après les recherches forcément sommaires auxquelles il s'était livré en cet endroit ; mais il mentionne une hache en jade de 0^m15 de longueur, plusieurs haches en chloromélanite, une en serpentine et un couteau retouché en silex du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), trouvés sur divers points de la commune.

Nous avons rencontré, dans nos incessantes recherches, qui ne datent par ici que de deux ans, nous avons rencontré aux *Pendants*, comme ailleurs à Pitres, des hachettes et des ciseaux retaillés à même des morceaux de haches polies en silex où le tranchant subsistant avait été soigneusement utilisé ; cependant la plupart de ces instruments retaillés étaient en silex différents des silex employés habituellement sur la station des *Pendants*.

(1) *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, T. IV, année 1896, p. 176.

Ainsi nous possédons des Pendants un étroit ciseau, fait du tranchant d'une hache polie en silex, d'un brun violacé, avec nuances verdâtres ; un côté de la hache existe avec son poli primitif, tandis que l'autre côté est tracé par un retaillage qui a rétréci des deux tiers l'outil nouveau (pl. E).

De plus, nous avons recueilli, toujours aux Pendants, une hachette en serpentine verdâtre (pl. F) et une autre très plate, en diorite (pl. H).

Les silex de cette station appartiennent en grande partie au sous-sol du coteau, d'où ils avaient été tirés par des fouilles, probablement plus étendues que profondes.

Ce coteau, qui va de Pitres au Manoir, en longeant un ancien bras desséché de l'Andelle, se compose d'alluvions graveleuses d'où les néolithiques, en les extrayant, choisissaient les meilleurs et les plus gros silex, gris, bleus, noirs, blancs, jaunâtres, rougeâtres, zonés et de couleur transparente, pour les employer à la confection de l'outillage et de l'armement de leur époque.

Des silex sénoniens, arrachés aux collines crayeuses, qui forment la bordure du plateau voisin, vinrent bientôt s'adjoindre aux silex des graviers, comme se taillant plus aisément que ceux-ci et se prêtant mieux à la taille de longues pièces.

Des *nuclei* ou noyaux, moyens et petits, se rencontrent de temps à autre ; certains paraissent être devenus des pierres de fronde.

Nous avons essayé de classer méthodiquement nos objets de Pendants et de la plaine de Pitres ; par exemple, les grattoirs sont rangés par types : les grattoirs allongés ; les grattoirs ronds les grattoirs crénelés ; les grattoirs à pointe (pl. A) ; les grattoirs où l'écorce du silex semble, par son contour irrégulier, reproduire grossièrement des têtes d'hommes ou des animaux, sorte de camées volontaires ou involontaires ; les grattoirs très petits, etc.

Certains grattoirs, dans leur circonférence écrasée, mâchés par des chocs répétés, paraissent des percuteurs destinés à la taille des petits objets.

Nous n'avons trouvé qu'un seul grattoir à fines dents de scie, qu'un seul au pourtour poli et qu'un seul très petit à pédoncule comme une pointe de flèche à retraits ou à double barbelure (pl. A).

Sans exagération aucune de notre part, les grattoirs que

Depuis deux ans, nous avons ramassés à Pîtres, se montent à plus d'un millier !

Les couteaux, plus ou moins étroits, les lames-scies sans encoches ou avec une seule encoche, ne sont pas rares (pl. A); ces objets sont petits ou moyens; nous n'avons de Pîtres qu'un couteau étroit en silex noir, retouché à la pointe et mesurant 0^m11 de longueur (pl. E).

Les éclats à dos retouché, minuscules, petits ou moyens, sont fréquents; parfois très arqués, ils affectent une forme de serpette, de faucille ou de croissant, et alors ils ne sont pas communs. Ainsi nous avons rencontré un instrument en silex blond et transparent, analogue à la scie danoise qui elle est taillée sur les deux faces, tandis que l'instrument en question n'est qu'une lame sans épaisseur, à dos arqué et retouché finement, ongue de 0^m06 avec quelques dentelures de scie espacées sur le ranchant tiré droit et compris entre les deux extrémités de l'arc; ce que l'on peut appeler le dessous de cet objet curieux est plat et lisse (pl. A).

Aux Pendants et dans les champs environnants, abondent les pierres de fronde en silex, taillées à éclats courts, grosses comme les noix ou comme des œufs de pigeon; leur grand emploi a nul doute au développement en nombre des pointes de flèche en silex (pl. E).

Pour tailler les genres d'objets, que nous avons déjà énumérés et ceux que nous énumérerons encore, les hommes néolithiques, en plus des forts percuteurs qui fendaient les blocs et les rognons de silex, se servaient de percuteurs circulaires aplatis ou de percuteurs allongés, étroits, écrasés aux deux bouts; ces derniers outils, confectionneurs eux-mêmes d'armes et de divers instruments, arrivent, en perdant de leur volume, à être confectionnés en retouchoirs formés d'une lame peu épaisse, étreécie sur les côtés et que l'usage rendait mousse aux extrémités.

Nous avons de Pîtres des retouchoirs, de 0^m04 à 0^m05 de longueur sur environ 0^m005 de largeur et d'épaisseur, qui pouvaient être employés à évider par pression les barbelures des pointes de flèche en silex et à régulariser leurs bords (pl. C).

La station de Pîtres nous a fourni environ 350 à 400 tranchets en silex, grands, moyens, petits et de diverses formes, étroits, triangulaires, larges; nous n'en avons conservé qu'une centaine et nous avons donné le surplus (pl. C).

Quelques tranchets à biseau double marquent un passage, lorsqu'ils sont étroits, au ciseau arrondi, par la taille d'abord, ensuite par le polissage et, lorsqu'ils sont larges, à la hache polie.

Parfois, ce qui est rare, le tranchet a un tranchant arqué en dessous et en dessus une concavité en manière de gouge.

Certains ciseaux, étroits et arrondis, se rétrécissent encore vers leur tranchant qui se termine par un biseau d'une petitesse extrême (pl. H).

Ce petit biseau ressemble tout à fait aux biseaux que Gaston Morel a su découvrir sur des éclats en silex où souvent des encoches, pratiquées par de fines retouches, apparaissent, pour ce genre d'outils, comme des points de préhension manuelle (1).

Quelques pics en silex de 0^m12 à 0^m16 de longueur figurent dans notre collection ainsi que des perçoirs et des coches-grattoirs (2) ou grattoirs concaves ou grattoirs à encoches.

Certains perçoirs, certains coches-grattoirs sont très curieux et nous en reparlerons dans un instant.

Nous n'avons trouvé à Pîtres qu'un fragment de plaque piquée en silex, ayant servi à broyer le grain.

Cette rareté de la meule dormante, sur laquelle se promenait la molette, l'abondance des grattoirs, des couteaux avec ou sans pointe, des lames-scies, des pierres de fronde et de jet, enfin le voisinage immédiat de cours d'eau, sembleraient indiquer, pour la station de Pîtres, une population adonnée plus à la chasse et à la pêche qu'aux travaux d'une agriculture naissante.

Le genre d'outillage, couteaux, scies, perçoirs, coches-grattoirs, indique clairement une partie des travaux auxquels cette population se livrait : travail du bois en casse-têtes, en manches d'outils et d'armes ; travail de l'os en poinçons, en épingles et travail des bois de cerf en pics, en poignards, en marteaux, en gaines de hachettes polies, de ciseaux, de tranchets et en harpons à un ou plusieurs rangs de barbelures.

En conséquence, nous rattacherons à la station-atelier des Pendants, sinon tout à fait à ses débuts, au moins à une époque un peu plus avancée dans le néolithique, les pics et les gaines en

(1) *Etude de la préhension des silex taillés. Ciseaux*, par Gaston Morel, dans le *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. VII, année 1899.

(2) Coches-grattoirs est le terme dont se servent dans leur *Préhistorique*, MM. G. et A. de Mortillet.

bois de cerf, trouvées à Pitres au niveau de la Seine, lorsqu'on dériva l'Andelle pour créer l'usine de l'abbé Vaurabourg, usine qui ne put jamais dépasser une certaine hauteur de maçonnerie.

Ces objets font aujourd'hui partie des collections Léon Coutil et abbé Lecoq ⁽¹⁾.

On trouva aussi des restes de pilotis, indiquant qu'il y avait eu là un groupe d'habitations élevées au-dessus de l'eau par l'homme, peut-être plus pour la facilité de son alimentation que pour sa défense.

Les Pendants ont enrichi notre collection de tranchets minuscules qui peuvent être des armatures de flèche à tranchant transversal (pl. C).

De Baye, dans une grotte de la Marne, a rencontré une de ces extrémités probables de flèche, encore fixée dans le crâne humain qu'elle avait frappé aux temps néolithiques. La connaissance de ce fait a beaucoup contribué à faire classer les petits tranchets comme des armatures de flèche.

Parmi nos petits tranchets, nous en remarquerons un en silex gris bleu-clair, bien taillé, et qui présente, sur son tranchant, une aspérité centrale. Au-dessus de cette fine pointe, il y a une petite tache noire, entourée de deux courtes lignes blanches; ce qui simulerait, grâce à la précision de petites retouches, la pointe un nez, la tache un œil. Au-dessous de la pointe, on voit des retouches qui dessinent une bouche et un menton. Au-dessus de la tache œil, le tranchant a été un peu coupé de biais comme pour tracer le sommet d'une tête humaine (pl. I).

Cette figuration semblerait due à autre chose qu'au hasard; nous la décrivons cependant, plutôt à titre de curiosité qu'à titre purement archéologique.

Nous pouvons montrer aussi des perçoirs et des grattoirs concaves dont les formes, naturellement favorables à des représentations, le sont devenues plus encore par des contours s'écartant des types ordinaires, par de petites taches, de petites cavités ou de petites perforations existantes à l'endroit de l'œil (pl. I).

Nous réunirons ces perçoirs et ces grattoirs concaves sous la qualification d'*outils figuratifs*, sans que cette qualification implique

(1) *Ateliers et stations humaines néolithiques du département de l'Eure*, par Léon Coutil; *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. IV, année 1896, p. 176.

pour cela une croyance absolue à une figuration voulue, fantaisiste, rituelle ou amuletique.

Cette qualification comprend nécessairement l'être humain, mais tout au haut de l'échelle de la vie, bien que l'homme ne soit, aux yeux du transformisme qui sont ceux d'illustres et fiers savants, qu'un animal *arrivé*.

La planche I reproduit quelques-uns de nos outils ou silex figuratifs qui sont, après des milliers d'années, comme vivants à nos yeux actuels par le souvenir atavique de vraies têtes humaines vues, de vrais animaux vus, en dépit de tout, que les figurations soient dues à une réalité d'intention ou à l'effet d'un hasard de taille surprenant. Au surplus, ce que nous voyons, les ouvriers néolithiques ont pu le voir, même sans avoir provoqué, par une taille intentionnelle, des figures sur les silex, en profitant d'accidents naturels; des yeux sont des yeux et, aux temps néolithiques, s'ils différaient des nôtres, les yeux ancestraux n'en différaient que par plus de puissance, n'étant pas distraits, fatigués comme les nôtres, par tant de travaux variés, par tant de spectacles mondains, par tant de lectures et d'études absorbantes.

Si l'on osait admettre la figuration intentionnelle ou même remarquée sur les silex néolithiques, que nous qualifions trop prudemment peut-être d'outils figuratifs, il faudrait alors les regarder en grande partie, non comme des outils ayant chacun l'apparence de quelque chose, mais comme des pierres-fétiches créées par l'homme afin de suppléer aux hasards des rencontres.

C'est ainsi que de nos jours, chez les Ouébias, sauvage peuplade de la Nouvelle-Calédonie, et qui en sont encore à l'emploi de la pierre polie, il y a des pierres-fétiches recherchées pour les propriétés qu'on leur attribue en raison d'une forme définie et comme *rationnelle*, en rapport avec le but à atteindre ou l'aide à obtenir.

A ce sujet, nous empruntons à l'article intitulé : « *Chez les Ouébias en Nouvelle-Calédonie* », publié sous la signature de M. Jules Durand, dans *le Tour du Monde*, les curieux renseignements suivants :

« Un simple examen des pierres-fétiches des Ouébias révèle
« ce à quoi elles sont destinées.

« Au moment d'une pêche problématique, hasardeuse même,
« la pierre-fétiche est placée dans l'eau, à l'avant des pirogues,
« et sa vertu est telle que le poisson sera infailliblement attiré
« dans les filets.

« Doit-il (le Ouébia) aller à la chasse aux pigeons cachés
 « dans les bois ou aux canards méfiants sur les mares ? Il emporte
 « encore son fétiche qui rappelle le canard, le pigeon. Il ne se
 « contente même pas de la forme, le fétiche a des nuances, une
 « couleur qui le complètent. A-t-il besoin de soleil pour vivifier
 « ses champs et désire-t-il que sa clarté bienfaisante se répande
 « dans la campagne assombrie ? Il placera dans la plantation trop
 « humide un bloc merveilleux qui ne laisse aucun doute sur son
 « intention. On y remarque des veinules quartzeuses, rutilantes,
 « qui partent d'une ligne d'horizon, montent en traits de feu
 « dans l'espace, percent la nue de rayons ardents et éclairent le
 « ciel de joyeuses et vivifiantes clartés.

« Veut-il de la pluie ? La sécheresse n'a que trop duré, tout
 « est grillé dans la brousse. Pas de ridicules et vaines incantations,
 « d'aléatoires prières, la nature ne saurait pour si peu s'émouvoir ;
 « elle n'est satisfaite que par quelque chose qui vienne d'elle, qui
 « porte sans ambiguïté et en soi sa signification. Le fétiche est
 « trouvé ; on le dépose sur le sol calciné et une ondée bienfaisante
 « tombe, inclinée : telles sont les stries naturelles de la pierre
 « qui imitent la pluie. On renait à l'espoir ; les sources couleront
 « pour fournir l'eau nécessaire aux tarodières canaques, et la
 « brousse, auparavant desséchée, brûlée de soleil, s'embellira de
 « pousses nouvelles et de fleurs éclatantes. Merveilleux espoir !
 « Il semble qu'à des désirs surnaturels, ici l'observation s'unit et
 « que le fétiche, bien choisi, a presque sa raison d'être.

« Les pierres n'ont aucune portée, aucune influence spirituelle ;
 « elles n'agissent pas sur les âmes des ancêtres, n'ont de pouvoir
 « que sur les choses de la terre, ne s'occupent que des besoins
 « immédiats de l'indigène.

« Si les unes fournissent le temps favorable aux pirogues, la
 « brise attendue, la marée abondante, le gibier à foison, d'autres
 « activent la croissance de l'igname, principal aliment des
 « Canaques, ou font mûrir les régimes sur les bananiers.

« Par exception, il en est une qui possède un sens symbolique :
 « C'est celle qui contient « le gros lézard », expliquent les
 « Ouébias. Elle sert à épouvanter l'intrus. Et, pour faire sortir
 « l'affreux reptile qu'elle renferme, il suffit de la mettre sur le
 « feu. Comment de l'Egypte ou du Gange — car il s'agit évidem-
 « ment ici du crocodile vénéré dans ces régions — cette croyance
 « a-t-elle abouti en Nouvelle-Calédonie ? Les Canaques n'ont

« jamais vu de crocodile ; il n'en existe pas dans leurs rivières.
 « Mais la crédulité au fétiche, transmise par d'antiques migrations,
 « nous le présent au passé ⁽¹⁾ ».

Est-il permis de penser que les peuplades néolithiques de nos vieux sols d'Europe, tout comme les peuplades canaques de la Nouvelle-Calédonie, ont eu des pierres-fétiches, que l'on peut reconnaître telles et apprécier, lorsqu'elles sont complétées dans leurs figurations par des taillages bien marqués accentuant les accidents naturels qui y contribuent dans la mesure la plus favorable ?

Il y a là une question qui inspire à beaucoup le désir d'éviter comme une fatigue périlleuse l'étude des choses nouvelles et controversées.

Quant à nous, nous traitons la préhistoire avec impartialité ; nous décrivons ce que nous trouvons, ce que nous voyons, sans imposer rien à personne, puisque nous ne nous imposons rien à nous-même que la recherche paisible de la vérité, en examinant les documents extraits du sol, quels qu'ils soient.

Les observations exactes ont toujours leur intérêt, surtout si elles ne sont pas accompagnées d'idées préconçues, qui pourraient les dénaturer, et c'est ainsi qu'elles peuvent devenir utiles à un moment donné, lorsqu'avec le temps elles ont acquis leur valeur réelle dans l'apaisement des polémiques.

Mais bornons là nos réflexions et reprenons la revue des objets néolithiques, que nous avons recueillis aux *Pendants*, en mentionnant beaucoup de petits éclats triangulaires minces.

Ces éclats semblent, les uns des pointes de flèches grossières, les autres des acheminements à la confection de pièces plus parfaites.

A force de parcourir la station des *Pendants*, nous avons réussi à y découvrir une pointe de flèche en silex clair et transparent, à pédoncule et à double barbelure ; une autre en silex gris-bleu, mais seulement commencée ; puis une troisième triangulaire en silex clair et transparent, taillée sur les deux faces ; de même qu'une quatrième en silex gris-bleu opaque avec veines blanches (pl. D).

Il est probable que l'emploi habituel de la pierre de fronde,

(1) *Le Tour du Monde*, t. vi, nouvelle série, 43^e, liv. du 27 octobre 1900, p. p. 508, 509 et 510.

prouvé par l'abondance des silex taillés pour le jet, a, comme nous l'avons déjà dit, nu au développement en nombre des pointes de flèche dans une localité, pourtant si riche en industrie néolithique primitive.

Autant les moyennes pointes triangulaires, ressemblant vaguement aux pointes moustériennes, sont communes, autant les burins de type magdalénien sont rares; ces derniers instruments paraissent avoir été remplacés par d'étroits ciseaux à biseau minuscule qui, tenus de côté, remplissaient le même office.

Nous avons de Pitres un marteau en silex, à trou naturel, ressemblant à un percuteur (pl. B).

Ce marteau est en silex gris-blanc, ses arêtes sont émoussées à dessein, plutôt qu'écrasées par une percussion due au service; cette sorte de piquage léger atteint même, près du trou, une partie faible de l'objet; une fissure qui ne le détériore pas dans sa forme, s'est produite au bord du trou, mais postérieurement au piquage, comme on peut s'en assurer par un examen attentif.

Ce marteau, de 0^m068 de longueur sur 0^m051 de largeur, serait donc un objet de fantaisie, puisqu'il ne pourrait pas servir d'une manière efficace; peut-être, au lieu d'être emmanché, était-il suspendu? Il a pu ainsi compléter un mobilier funéraire, à la façon de ces haches polies sur le tranchant et non coupantes.

Notre collection comprend de diverses provenances normandes plusieurs marteaux analogues en silex, assez bien taillés et ayant un trou naturel à parois résistantes et à diamètre large propice à l'entrée d'un manche en bois.

M. le Curé de Vesly (Eure), bien avant nous, vers 1880, avait recueilli à Pitres un petit marteau-hache; mais ce marteau très usé, était en diorite et son tranchant s'écartait de 0^m05 de l'axe du trou d'emmanchement, il n'était pas muni d'une partie plate pour frapper à la partie opposée au tranchant (1).

Un autre genre de marteau en silex, un marteau-hache à double encoche latérale, que sa petitesse désigne comme une pièce votive ou une amulette a été ramassé par nous aux Pendants (pl. H).

Dans son ouvrage : « Ateliers et stations humaines néolithiques du département de l'Eure », Léon Coutil parle d'un

(1) *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. IV, année 1896, p. 197.

anneau en schiste violacé, de sa collection, mesurant 0^m16 de diamètre extérieur et 0^m11 à l'intérieur, rencontré près de la rue de l'Abbaye à Pitres, d'un autre en jade trouvé entre le sable et l'humus dans la ballastière de la Compagnie de l'Ouest, située entre Pitres et le Manoir, mesurant 0^m072 de diamètre (coll. de M. Lecoq) et d'un autre plus petit trouvé à Pitres et qui mesure 0^m075 de diamètre extérieur également de sa collection (1).

M. Coutil a classé ces anneaux en pierre comme des bracelets; il a prouvé cet emploi dans une étude communiquée au Congrès de l'Association française tenu à Caen en 1893 et par des exemples fournis par des localités voisines, Notre-Dame-du-Vaudreuil et Saint-Pierre-la-Garenne, où des squelettes furent exhumés portant au bras plusieurs de ces disques en schiste (2).

Le docteur Capitan, dans une communication faite au XII^e Congrès international d'anthropologie à Paris en a montré un en jade venant du Japon. Quel est, en ce pays, l'usage de ces anneaux? « M. Capitan l'a démontré au moyen d'une petite « statuette japonaise en bois (netzké) qu'il met sous les yeux des « membres du Congrès. Elle représente un animal à museau « pointu, accroupi, revêtu de vêtements humains. Une sorte de « manteau étroit, pendant dans le dos et devant la poitrine, est « retenu au-dessus du sein gauche par un petit anneau en jade, « miniature du grand anneau présenté. Or cette petite statuette « représente une légende japonaise classique, le blaireau Tanouki « qui, poursuivi par un chasseur, a volé les habits d'un bonze « qui se baignait, s'en est revêtu et a ainsi pu échapper couvert « de ce costume sacré. L'anneau de jade caractérise en effet le « costume des bonzes. On peut s'en rendre compte sur un grand « bas-relief japonais dont l'auteur publiera la reproduction. On « retrouve d'ailleurs un anneau tout à fait analogue figuré sur la « poitrine du grand prêtre dans des manuscrits mexicains de la « collection Aubin (Boban). Il semble donc que ces objets ont « un caractère religieux; c'est ce qui explique leur présence dans « les sépultures en Gaule et ceux d'Extrême-Orient ou du « Mexique : grosse question qui soulève des problèmes com-

(1) *Idem*, p. 177.

(2) *Anneaux en pierre trouvés en Normandie et spécialement dans le bassin de la Seine*, par L. Coutil. — Association française pour l'avancement des sciences, réunion tenue à Caen en 1893.

« plexes. Il est toujours licite de poser un point d'interrogation,
 « en présence d'une pareille identité de forme et peut-être d'usage
 « d'ordre religieux.

M. A. de Mortillet affirme que ce sont là des bracelets purs et simples⁽¹⁾.

L'opinion du docteur Capitan a d'ailleurs été contestée par plusieurs membres du Congrès.

M. Coutil a rapproché les anneaux trouvés en France des anneaux en marbre des Touaregs qui sont plus épais. M. le docteur Hamy a fait remarquer que ceux-ci ne sont pas à proprement parler des bracelets, mais des anneaux portés au haut du bras.

Si nous n'avons recueilli à Pitres qu'un quart d'anneau en schiste gris-bleu foncé, mesurant dans son entier 0^m065 de diamètre intérieur (pl. B), en revanche nous avons trouvé au lieu dit les Pendants, en outre de menus débris de poteries néolithiques, deux fusaïoles perforées en terre cuite; l'une est en terre grossière, rougeâtre, avec des graviers dans la pâte, l'autre en terre grisâtre plus fine, sans parcelle aucune de graviers siliceux et ornée de stries rayonnant en biais autour de la perforation centrale (pl. B).

Certains préhistoriens pensent que ces fusaïoles ont servi de boutons; nous ne nous prononcerons pas sur leur usage, laissant aux recherches de l'avenir le soin de le déterminer.

Les Pendants nous ont donné aussi deux perles; l'une est faite d'une sorte de scorie vitreuse de couleur d'ambre pâle, avec trou mal pratiqué; l'autre se compose du moule intérieur en calcaire d'un petit cidaris, au centre duquel la main de l'homme a évidé un trou régulier (pl. B).

M. Chéderville, de Gisors, possède une perle analogue en fibrolithe, à veines rougeâtres, qu'il a recueillie en examinant minutieusement les déblais du dolmen de Cocherel, près de Pacy-sur-Eure. Cette fibrolithe percée était certainement une perle ou un grain de collier, tout autant ornemental qu'amuletique. On sait que le dolmen de Cocherel, fouillé en 1685, a été décrit par Lebrasseur, en 1722, avec une précision qui nous étonne pour l'époque.

Maintenant, il ne nous reste plus qu'à formuler nos conclu-

(1) XII^e Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, Session de Paris, 20-25 août 1900, art. publié par la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, X^e année, p. 394.

sions sur la station de Pitres, les *Pendants*, à laquelle nous adjoignons divers annexes, les *Burots*, le *Manoir* et les abords du pont sur l'Andelle, là où fut commencée l'usine de l'abbé Vaurabourg, morte à son éclosion.

Nous la regardons comme une station présentant des exemplaires de tous les temps néolithiques, depuis leur aurore jusqu'à leur déclin. Les alluvions de graviers, charriés aux temps paléolithiques par la Seine et l'Andelle, au point où elles commençaient à mêler leurs eaux, ont attiré par leur affleurement, une population néolithique de chasseurs et de pêcheurs avides de silex faciles à exploiter. C'est ainsi que le coteau peu élevé des *Pendants*, sorte de petit plateau secondaire, devint un atelier avec exploitation de morceaux de silex variés, jaunes, transparents, blancs, bleu-gris, bleuâtres, zônés et noirs. Le silex noir fin était recherché par la facilité avec laquelle il s'éclatait, se taillait et s'écaillait sous la pression du retouchoir.

A ces genres de silex s'adjoignirent bientôt les silex des collines crayeuses qui, à quelque distance, abritaient la station au Nord-Ouest. Ce fut un progrès : ces silex de la craie se présentaient en rognons plus sains que les morceaux de silex des alluvions fluviales de cailloux roulés, se taillaient mieux et pouvaient donner de plus grandes pièces.

Au début cependant, la plupart des haches polies en silex paraissent par la nature de celui-ci, avoir été importées de stations plus avancées ; les fragments de grès ayant servi à polir sont rares aux *Pendants*, de même que les haches polies, véritablement en silex local, et ces haches-là sont petites, ce qui indique leur insertion dans des gâines en bois de cerf traversées d'un trou pour le passage d'un manche en bois qui butait contre le bout pointu de la hache.

Souvent les haches polies en silex étranger sont retaillées, étréciées en ciseaux ou accourcies ; on les employait jusqu'à usure presque complète : on voit des morceaux courts de haches polies qui ont servi de percuteurs ou, plus petits, de pierres de fronde.

Ensuite le temps amena des progrès sur place ; de plus, la domesticité de l'homme, qui ne comptait que le chien, s'accrut du bœuf, de la chèvre, du mouton, amenés sans doute par des émigrations asiatiques ; enfin l'agriculture, mais une agriculture restreinte et rudimentaire, prit naissance.

C'est alors que la population, en augmentant, se porta sur

les hauteurs boisées ou buissonneuses, où elle promena ses troupeaux et dont elle cultiva les fertiles clairières, à portée des mares naturelles ; c'est alors aussi qu'elle descendit dans les prairies herbeuses, près des eaux poissonneuses, au-dessus desquelles, tout proche des rives ou autour des îles, elle établit des groupes de huttes — à l'aide de pilotis — dont la matière était empruntée aux chênes des forêts voisines.

Il se passa donc à Pitres ce qui se passa un peu partout dans les vallées, principalement dans celles d'une certaine largeur : les huttes des *Pendants*, graduellement abandonnées, peu à peu sur leurs terrains graveleux et maigres, firent place à des sépultures dans lesquelles se déposa un mobilier spécial plus ou moins riche, plus ou moins semblable à celui des vivants et conforme aux usages de la peuplade voisine.

Les anneaux en pierre, trouvés sur certains points et qui généralement accompagnent les sépultures de la fin du néolithique, semblent en témoigner, quoique bien faiblement par ici.

Mais ce mouvement d'abandon aux morts d'une partie des terrasses et des côteaux dans les vallées n'eut pas à Pitres, les sépultures s'étant par là dispersées davantage, l'intensité de concentration que nous avons signalée à Londinières sur une ondulation de terres en majorité argileuses, au lieu appelé *Champs* ou *plaine des Marettes*, au-dessus du confluent de l'Eaulne et de la Héhenne⁽¹⁾.

Au champ des Marettes, l'ancienne station des vivants était en grande partie devenue une vraie station des morts, bien caractérisée par des haches polies en silex ou plutôt par leurs innombrables morceaux, auxquels parfois un retaillage, peut-être rituel, avait redonné une apparence d'objets entiers : usages qui nous font confondre, dans beaucoup de stations, le mobilier ébauché, perdu ou négligé des ancêtres qui avaient vécu là, avec le mobilier offert à des morts, leurs descendants, par de nouvelles générations, lorsque les habitations, sous l'empire de certaines nécessités, peu à peu ou rapidement se furent déplacées.

Voilà pourquoi, sans doute, la partie visible de la station de Pitres, celle des champs, dont on retrouve chaque année les

(1) *Inventaire des découvertes pour les temps néolithiques dans l'arrondissement de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure)*, par L. Quenouille, t. v, année 1897, p. p. 81, 82, 83, 84 et 85, dans le *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*.

vestiges, après les labours et les pluies; voilà pourquoi cette station, qui contient une infinité de pièces des débuts du néolithique, en fournit infiniment moins du milieu et de la fin de cette période, les sépultures des morts ne s'y étant pas successivement concentrées comme aux *champs des Marettes*, à Londinières, par suite du déplacement des habitations : déplacement instinctif, qui mettait les hommes encore plus près de l'eau, de l'eau indispensable à toute civilisation qui commence, qui dure ou qui finit.

ROMILLY-SUR-ANDELLE

Cette commune était d'avance désignée à notre attention par quelques découvertes enregistrées au Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques⁽¹⁾ : une hache en diorite, entrée au musée de Rouen, de 0^m12, des haches en silex de 0^m18, l'une près de la forêt de Longboël, au triage du *Perruquet*, et une autre au bord de la *Fosse-au-Loup*.

M^{me} Toutain, qui habite l'été au *Moulin-Pouchet*, conserve comme lui venant de sa mère, M^{me} Launay, une hache en serpentine, mentionnée il y a peu d'années par M. Lancelevée d'Elbeuf, dans le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles* de cette ville et qui aurait été trouvée dans les défrichements de la forêt de Longboël.

M. Sommier fils, cultivateur à Romilly, possède des haches polies brisées, en silex et une entière en pierre noire, qu'il a ramassée sur les terres de sa ferme, vers le lieu dit le *Perruquet*.

Toutes ces haches appartenaient probablement à des mobiliers de sépultures néolithiques, démolies par d'anciens défrichements et *échêtées* par le passage des charrues sur des pentes et des côteaux caillouteux.

Une autre découverte paraît se rapporter au voisinage d'habitations dans les anciens marais de Romilly, c'est celle d'une hache polie en roche étrangère, composée de quartz et d'éléments rouges et jaunâtres, recueillie par M. Thieulin⁽²⁾, lors du creusement d'un canal devant les fonderies que remplacent aujourd'hui diverses industries, notamment une grande verrerie appartenant à M^{me} Veuve Lasnier, qui est la providence de ses nombreux ouvriers.

(1) T. IV, année 1896, p. 153.

(2) *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, T. IV, année 1896, p. 153.

Lorsque, non loin du canal artificiel toujours existant, on fit les fondations de maisons ouvrières, il ne nous fut possible de récolter, à la surface de déblais tourbeux, que plusieurs grands éclats à patine d'un blanc jaunâtre, en regrettant de n'avoir pas suivi attentivement, dès leur début, les travaux de terrassement.

— A Romilly, ce que l'on appelle *le Marais* et ses alentours immédiats semblent avoir été très habités à l'époque néolithique ; aussi les jardins et quelques endroits cultivés, au milieu des prairies, renferment-ils quantité d'éclats de silex à patine blanche ou d'un blanc jaunâtre, au milieu desquels on ne rencontre plus guère que de petits objets.

Cette patine blanche ou d'un blanc jaunâtre, due à un séjour dans des terres chargées de calcaire ou qui l'ont été et à des contacts ferrugineux, différencie essentiellement beaucoup les silex travaillés de Romilly-sur-Andelle de ceux de Pitres ; à Pitres, les silex travaillés sont généralement sans patine ; souvent aussi un simple lustré, une sorte de vernis indique leur gisement tant de fois séculaire, dans des sables et des graviers depuis longtemps remués par la culture.

Romilly contient à peu près les mêmes instruments que Pitres, mais avec des variations en nombre selon leur espèce : haches polies entières, brisées, retaillées ou à l'état de débris ; scies avec ou sans un cran à une extrémité ; percuteurs en silex de la grosseur d'un poing d'homme ou d'enfant ; retouchoirs dont quelques-uns très petits ont pu servir à la confection de pointes de flèche ; perçoirs, etc.

A Romilly, contrairement à ce qui a lieu à Pitres, où ils sont abondants, les tranchets ordinaires ne sont pas plus fréquents que les petits tranchets qui forment transition du type tranchet au type du tranchet minuscule regardé comme armature de flèche et que l'on qualifie de flèche à tranchant transversal (pl. C).

Les *nuclei* sont en rapport de petitesse avec les couteaux qui en ont été tirés ; il y en a de minuscules (pl. A).

Les couteaux étroits allant de 0^m08 à 0^m02 de longueur, parfois retouchés sur un côté ou à la pointe, rarement sur les deux côtés, paraissent à Romilly plus parfaits qu'à Pitres ; jusqu'à présent, nous avons pu à Romilly ramasser une centaine de ces couteaux, choisis avec soin pour leur travail, leur patine ou leur couleur (pl. E).

Certaines lames affectent la forme triangulaire des pointes moustériennes.

Les grattoirs de Romilly, moins nombreux que ceux de Pitres et plutôt petits que grands, varient peu dans leurs types.

Quant à la pierre de fronde, elle est infiniment plus rare à Romilly qu'à Pitres, où elle est d'une abondance extrême.

En revanche les pointes ou ébauches de flèche, de forme amygdalaire ou triangulaire, paraissent assez nombreuses à Romilly qu'elles distinguent ainsi de Pitres, où il est très difficile de trouver une flèche quelconque avec ou sans pédoncule et double barbelure, par suite, comme nous l'avons déjà remarqué, de l'emploi probablement plus usuel de la pierre de fronde.

Depuis deux ans, surtout cette année, nous avons bien recueilli à Romilly une quarantaine de pointes de flèche triangulaires ou amygdalaires et nous en recueillerons assurément d'autres avec le temps; là aussi, depuis quelques mois, nous avons commencé à trouver des pointes de flèche finies; nous en avons déjà six : deux sont en silex clair et transparent et une troisième en silex gris-brun, à patine blanche à peine jaunie au contact d'oxydes de fer, ces trois là à pédoncule et à double barbelure; une quatrième pointe de flèche en silex jaune n'a qu'une seule barbelure; puis une cinquième sans pédoncule possède une entaille à la base et enfin une sixième, également sans pédoncule, montre une base à deux barbelures qui forment entre elles une concavité en croissant de lune (pl. E).

En outre, à Romilly, nous avons rencontré sept petites pointes de flèche (?) de type tardenoisien, dont une très remarquable, légèrement losangée, longue de 0^m040 et large de 0^m012 à son maximum de largeur, paraît être en silex jaune cireux du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), à moins qu'elle ne soit peut-être en silex jaune local d'aspect semblable (pl. C).

À côté de ces petites pièces, nous classerons d'autres pièces, également petites, une dizaine d'armatures de flèche en silex à tranchant transversal (pl. C).

Parmi les objets les plus intéressants de Romilly, qui ont pris place dans notre collection, nous citerons un marteau en silex gris-blanc, ayant un trou naturel de 0^m011 de diamètre, long de 0^m078, non finement taillé, cependant suffisamment pour être reconnaissable (pl. B); un petit grattoir en silex à pédoncule (pl. A); un autre, mais avec trou naturel au point de départ d'un

appendice pédonculaire, pièce vraisemblablement amuletique (pl. B) ; un grattoir carré avec trou naturel à la base (pl. B) ; une sorte de toute petite hachette, surtout bien taillée près d'un trou naturel situé vers son bout pointu (pl. B), et un poinçon en silex gris-brun dont le haut est terminé par un rognon pouvant servir de manche pour la préhension manuelle (pl. E).

Sur la planche B, où sont représentés la plupart des silex dont nous venons de parler, mais à titre de comparaison avec la petite hachette à trou naturel, nous avons ajouté une petite hachette en roche étrangère grise, trouvée dans le département de la Somme, à Gauville, sur la limite de la Seine-Inférieure, par notre regretté collègue, Gaston Maréchal, qui nous l'avait généreusement donnée. Cette hachette est perforée de main d'homme, au bout opposé à son tranchant, et un peu détériorée par une fissure qui atteint le trou ; nous sommes heureux de pouvoir la reproduire ici (pl. B), d'autant plus que nous n'avions fait qu'en parler sommairement dans notre *Inventaire des découvertes pour les temps néolithiques* dans l'arrondissement de Neufchâtel-Bray (Seine-Inférieure) (1).

Romilly nous a encore fourni un ciseau ou pic en grès bleu lustré, très étroit, plat en dessous et à dessus en dos d'âne ; malheureusement cassé, mais long encore de 0^m09, il pouvait avoir, entier, de 0^m18 à 0^m20 de longueur.

Nous n'omettrons pas de parler de trois objets que nous avons ramassés à Romilly et qui appartiennent à une catégorie de pièces que l'on peut sans peine distinguer d'objets analogues, naturels et roulés, très abondants dans les alluvions de silex arrachés à la craie : ce sont trois géodes ou boules creuses en silex, ouvertes comme des vases, dont deux munies d'un rudiment de manche ; des tailles assez prononcées, autour de l'ouverture, les caractérisent toutes les trois.

A Romilly, l'usage de la poterie n'aurait donc pas empêché l'usage accidentel ou rare des vases et écuelles en pierre s'adjoignant aux récipients en peaux de bêtes et en bois.

A une époque très historique, les Romains se servaient d'outres en peaux pour contenir le vin et parfois d'urnes funéraires en pierre, notamment en marbres précieux, pour renfermer les cendres des morts. De nos jours, les Espagnols, à

(1) T. V, année 1897, p. 58, du *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*.

travers les âges, ont conservé des Romains l'usage antique des outres en peaux pour transporter dans les régions montagneuses, à dos de mulet, le produit de leurs vendanges jusqu'aux gares de chemins de fer ou jusqu'aux ports d'embarquement où les vins sont mis en barriques.

Afin de ménager la place et de donner néanmoins une idée des vases siliceux de Romilly, nous reproduisons, seulement à cause de sa perfection relativement plus grande et de ses dimensions moindres, un petit vase semblable qui vient de Puisieux-en-Bray (Oise) (pl. E).

Ce dernier objet, avant de faire partie de notre collection, a figuré pendant plus de trente ans, à Gournay et à Neufchâtel-en-Bray, dans la collection, aujourd'hui dispersée, de M. Achille Hoart, artiste peintre, décédé depuis plusieurs années.

Le vase ou écuelle de Puisieux-en-Bray n'est absolument qu'une boule creuse, à ouverture naturelle fort élargie dans le sens de l'intérieur par une série de tailles, de plus en plus fines, qui ont formé de nombreuses et courtes marches d'escalier, à patine d'un blanc jaunâtre. Sur lui, ainsi que sur les vases de Romilly, les tailles à arêtes vives, traces des éclats enlevés, n'ont été ni émoussées, ni modifiées, si faiblement que ce soit, par aucun entre-choquement de déplacement, par aucun roulement de vagabondage, comme cela se voit sur les silex d'alluvions, charriés, de siècle en siècle et de chute en chute, par des eaux rapides.

Le vase de Puisieux a pour manche un étroit rognon siliceux qui tient à sa panse et a été accourci à dessein.

Autrefois, sur la station néolithique du Mesnil-Bénard (commune de Saint-Saëns, Seine-Inférieure), nous avons ramassé deux vases en silex, qui nous avaient semblé trop peu précis pour être mis dans notre collection ou cités dans notre *Inventaire des découvertes pour les temps néolithiques* dans l'arrondissement de Neufchâtel-en-Bray.

Ce qui nous a encouragé à parler de nos trois vases en silex de Romilly-sur-Andelle et à reproduire, comme type, celui de Puisieux-en-Bray qui a une grande perfection de taille, c'est ce que nous avons lu dans *Le Préhistorique*, ouvrage récemment paru, de MM. G. et A. de Mortillet, au sujet d'une volumineuse géode siliceuse, comparable à une grande marmite en pierre et qui figure au musée de Saint-Germain-en-Laye : « Cette géode « siliceuse, recueillie par Lartet et Christy à la Magdaleine

« (Dordogne), mesure 0^m40 sur 0^m41. Les parois sont très
 « solides, mais l'intérieur était entièrement vide, formant un
 « récipient de 0^m23 sur 0^m29, d'une contenance de cinq litres
 « environ. Cette géode était placée contre un foyer, comme le
 « démontrent les altérations produites par le feu sur son côté le
 « plus développé. Elle servait évidemment à réchauffer les aliments
 « ou avoir de l'eau chaude (1). »

Nous trouvons également, dans l'ouvrage de MM. de Mortillet, sur des espèces de lampes en pierre de l'époque magdalénienne, des détails qui indiquent qu'elles avaient parfois une sorte de manche comme deux de nos vases en silex de Romilly et comme celui de Puiseux, mais beaucoup plus long.

Ainsi, cet ouvrage mentionne une lampe en grès cénomane rouge, trouvée dans la grotte de *Mouthiers*, vallée de la Boesme, près d'Angoulême, et signalée par Trémeau de Rochebrune :
 « C'est une plaque de grès à dessous arrondi, à dessus plat,
 « creusée d'un godet très peu profond; elle ressemble à un
 « mortier, mais elle s'en distingue par un appendice qui se
 « prolonge d'un côté en forme de manche, long et épais. De
 « Rochebrune, décrivant ce godet, dit: La pierre a été brûlée
 « sur le bord de la courbe opposée au manche et dans un petit
 « espace allant en diminuant vers le centre de la cavité (2). »

Sur nos trois vases en silex de Romilly et sur celui de Puiseux, il n'existe aucune trace de brûlure indiquant qu'ils seraient des lampes; leurs dimensions moindres les font ressembler à des jattes ou à des écuelles à boire; l'analogie avec la lampe magdalénienne, qui vient d'être décrite, se borne au manche pour ceux de nos vases en silex qui en sont pourvus.

Nos vases en silex peuvent être rapprochés de « cette moitié de petite géode qui a pu servir de jouet ou de godet », trouvée dans l'allée couverte de Dampmesnil, lors des fouilles entreprises, en 1895 et 1896, sous la direction de M. Imbert, avec le concours de M. Collin, et qui ont donné (avec cette géode) trois pointes de flèche triangulaires à pédoncule en silex gris, une perle de collier en os, deux haches en silex dont une brisée, un percuteur, des lames de diverses grandeurs, des dents d'animaux, des os

(1) *Le Préhistorique*, origine et antiquité de l'homme, par Gabriel et Adrien de Mortillet, 3^e édition, ne comprenant que le Paléolithique, p. 191.

(2) *Le Préhistorique*, par G. et A. de Mortillet, 3^e édition, p. 191.

humains, des centaines de dents humaines, des fragments de poteries néolithiques, enfin deux deniers romains en bronze qui n'appartenaient pas évidemment au mobilier funéraire du monument ⁽¹⁾.

On peut aussi rapprocher nos vases en silex de ces vases en stéatite, en forme de grandes cuillers avec manche grossier, qui ont été recueillis en Californie (Amérique), à la suite d'exploitation de sables aurifères, notamment dans le comté de Tuolumne, près du village de Sonora, et qui étaient accompagnés de mortiers et de pilons, de pointes de lance et de flèche, d'anneaux et autres objets dont l'usage est incertain. Cette industrie paraît correspondre au robenhausien, quoique souvent avec une perfection plus grande ⁽²⁾.

Dans la Normandie, aux temps historiques, au lieu d'avoir été élargies en vases, à un trou formant ouverture, les boules creuses en silex ont parfois été soigneusement bouchées, après avoir reçu dans leurs flancs un précieux dépôt de monnaies.

Voici, empruntés à l'abbé Cochet ⁽³⁾, pour la Seine-Inférieure, deux exemples de boules creuses en silex employées comme tire-lires :

« En 1761, à Neuville-Ferrières, soixante-cinq médailles « consulaires (en argent) furent trouvées par un laboureur. Elles « appartenaient aux familles Julia, Pompeia, Cassia, Marcia, etc. « Ces pièces, aujourd'hui perdues, étaient enfermées dans une « tire-lire en silex, bouchée avec du ciment. »

« En 1866, à Etrimont, territoire de Fresnoy-Folny, on « découvrit un caillou formant une tire-lire renfermant douze « deniers en argent de deux empereurs romains Trajan et « Vespasien. »

Quant au département de l'Eure, les localités de Bourg-Beaudouin et de Paix, près des Andelys, ont donné chacune une tire-lire en silex contenant des monnaies gauloises qui sont signalées dans l'*Inventaire*, publié par L. Coutil ⁽⁴⁾.

Les silex tire-lires nous paraissent avoir été peu employés, le

(1) *Inventaire des menhirs et dolmens de l'Eure*, par L. Coutil (*Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. IV, année 1896, p. 55).

(2) *Le Préhistorique*, par MM. G. et A. de Mortillet, 3^e édition, p. p. 59 et 60.

(3) *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, par l'abbé Cochet, p. p. 226 et 250.

(4) *Inventaire des Monnaies gauloises du département de l'Eure*, par L. Coutil, 1896.

bronze et la terre cuite pouvant les remplacer avec avantage et sans nécessiter aucune recherche.

C'est ainsi que la commune de Foucarmont (Seine-Inférieure) a fourni quelques boules en terre cuite rougeâtre, épaisses, plus grosses que le poing et ayant un trou rond pour l'introduction dans leur intérieur de monnaies à fort relief ; ces boules en terre reproduisent assez exactement les boules en silex.

Quelque temps avant sa mort, Gaston Maréchal nous avait appris la découverte, à Dancourt (Seine-Inférieure), d'une de ces boules en terre, remplie de monnaies gallo-romaines en argent.

Dans la collection qu'il formait aux Grandes-Ventes, où il habitait en dernier lieu, Gaston Maréchal, originaire de Foucarmont, conservait deux de ces boules.

Grâce à ses indications, nous étions arrivés à en acquérir trois, qui provenaient de l'ancienne collection Parisy-Dumanoir ; mais nous n'en avons plus que deux, ayant donné la troisième à M. Harel, antiquaire à Longueville. Un opercule du trou que l'on bouchait, quand la boule était remplie, figure dans notre collection ; il est de même poterie que les boules.

Par leur matière et le contenu de celle de Dancourt, ces boules en terre cuite nous semblent remonter au V^e siècle de l'ère chrétienne, à ce moment lamentable des invasions germaniques où la peur faisait cacher tant de choses.

De nos jours, chez les marchands de vaisselle, on voit des tire-lires en faïence ou en porcelaine, de la couleur et de la forme du fruit qu'elles représentent, pomme ou poire ; mais leur trou ne consiste qu'en une fente étroite par où passent facilement nos monnaies régulières et sans relief gênant.

La simple tire-lire en silex est apparentée de si près aux vases et aux récipients en silex et en pierre des temps paléolithiques, néolithiques, même des temps actuels, chez les sauvages, que nous avons cru devoir citer quelques faits qui montrent comment, dans la succession des âges, elle a pu être remplacée d'une manière analogue et rappelant assez son aspect primitif malgré le changement de matière.

Il est cependant un emploi du silex creux que nous ne saurions nous dispenser de rapporter, à cause de son caractère spécial ; nous en connaissons un exemple particulier dans le département de la Seine-Inférieure et cet exemple ne doit pas être isolé : dans l'église d'Orival-sous-Bellencombre (commune de Saint-Hellier), on voit un silex creux qui contient de l'eau bénite,

Ce bénitier peu ordinaire, dans lequel se sont trempés les doigts de plusieurs générations, n'est vieux que d'environ deux cents ans, du même temps que l'église où il est placé, une église de briques rouges avec des *châlmes* de silex équarris, d'avant la Révolution.

C'est un fort rognon de silex de la craie sénonienne, avec une cavité naturelle à bords régularisés par des tailles qui, ayant enlevé des portions de son écorce blanche, mettent à nu la teinte noire de sa matière ; il est, par un tenon ménagé à cet effet, solidement fixé dans le mur à l'intérieur de l'église et près de la porte d'entrée.

Enfin un dernier fait : aujourd'hui les petits enfants, dans les campagnes, pour leurs buvettes, qu'ils accompagnent de gaies dinettes sur l'herbe, se servent de moitiés de boules creuses ou de boules à large ouverture rencontrées dans leurs jeux ; mais eux les petits enfants contemporains, en enfants insoucians du mieux, emploient tel quel le silex creux qui remplace le verre à boire, pour lequel il faudrait courir à la maison, ils n'ont plus que l'instinct de se servir de ces silex dans leurs jeux, différant en cela des magdaléniens et des néolithiques qui eux paraissent s'en être servis à l'âge adulte dans leurs besoins, même dans leurs fantaisies, en l'y adaptant, parfois, par des tailles plus ou moins nombreuses, plus ou moins caractérisées.

C'est souvent, en étudiant les petits enfants, surtout les petits campagnards, que nous nous rendons compte de l'usage de certains objets ayant appartenu à des populations qui, par leur existence antique et primitive, étaient, par rapport à nous, comme des populations de grands enfants.

Maintenant, il ne nous reste plus, pour compléter nos renseignements concernant Romilly-sur-Andelle, qu'à mentionner la découverte de silex travaillés s'écartant des types habituels, tels que des perçoirs et des grattoirs concaves ou ayant des coches multiples, à figurations animales ou humaines, que créent d'abord des contours spéciaux de taille et que complètent ensuite assez heureusement des accidents naturels, taches, cavités ou trous aux endroits où serait l'œil.

Comme nous l'avons dit, en parlant de silex analogues trouvés à Pitres, nous constatons un fait, une ressemblance, quelle qu'en soit la cause ; d'ailleurs cette constatation sans prétention ne nous sert guère qu'à différencier ces silex-là, d'autres silex.

C'est ainsi que parmi nos perçoirs de Romilly, il s'en trouve un, en silex à patine bleuâtre, qui représente une tête imprécise de quadrupède où l'œil serait un trou naturel conservé (pl. I), à côté de ce genre de perçoir, pour servir de comparaison, nous en avons reproduit un du Mesnil-Bénard (commune de Saint-Saens (Seine-Inférieure), en silex gris-blanc, simulant une tête d'oiseau à bec aigu ayant également un trou pour œil (pl. I).

Les grattoirs concaves à plusieurs coches, donnent lieu à des profils humains, accentués parfois par des accidents naturels ou des tailles qui surprennent.

Ils donnent lieu aussi à des figurations assez parfaites parmi lesquelles nous citerons les suivantes : une silhouette de lapin avec son moignon de queue en silex gris-brun ; un canard entier en silex blond ; un faisan en silex gris-bleu à longue queue ; enfin un petit coq en silex de même couleur, avec bec, crête ou huppe, œil marqué par une tache noire, cou, poitrine, corps, pivot pour les pattes et appendice se relevant en panache qui retombe comme retomberaient les plumes flexibles d'une queue, le tout découpé par des creux et des contours protubérants à fines retouches (pl. I).

Avec ou sans jeu de mot, ce coq est le coq de nos silex-outils figuratifs ; lors de la réunion à Pont-Audemer de la Société normande d'Etudes préhistoriques, le 16 juillet 1893 ; nous avons vu un silex-outil du même genre et semblablement animalisé dans la belle collection de silex néolithiques exposée par M. Carré, de Manneville-sur-Risle.

Pendant que nous écrivions ces lignes, en face de nos silex-outils à figurations qui, même dues à des besoins de taille et d'emploi, étonnent, autour de nous se produisait comme l'illusion d'un coup de vent tempêteux, sans qu'il y eût aucun souffle dans l'air, et subitement se dressait devant nous comme une vision de l'ombre souriante de Boucher de Perthes qui grandissait aussitôt, grandissait démesurément pour disparaître dans un rayon de soleil ou plutôt d'immortelle gloire.

Effet complexe d'imagination reconnaissante et d'éclatante réalité !

C'est que Boucher de Perthes, que nous avons connu dans notre adolescence, fut un merveilleux et génial précurseur, en fait de paléolithique, en même temps qu'il donnait une vive impulsion aux études et aux recherches néolithiques ; c'est qu'il

s'est immortalisé par ses belles découvertes enfin appréciées ; c'est qu'après lui a surgi une armée de chercheurs dont la masse, dirigée par d'excellents chefs, a perfectionné d'une manière indestructible la partie indiscutable et la plus facilement appréciable de ses découvertes, tandis que quelques hommes, de haute valeur, eux aussi ⁽¹⁾, ont essayé bravement de reprendre toutes les audaces du maître, toute la partie aventureuse de sa science, en se lançant en éclaireurs d'avant-garde, loin, très loin, plus loin que lui encore, sur un terrain glissant, semé dans la nuit du passé de découvertes et de dangers.

PONT-SAINT-PIERRE

De même que Pontoise est la traduction de *Briva Isaræ* ou *Isaræ briva*, de même le nom de cette commune, aux temps gaulois ou gallo-romains, peut avoir été *Briva Andelæ*, *Andelæ briva* ou *Andelobriva* en un seul mot, soit en français, traduit du latin, *Pontandelle* ; mais là, le nom de la rivière, aux approches du moyen âge, a été remplacé par celui du patron de l'église, un des premiers apôtres du christianisme, saint Pierre, dont l'image se gravait de jour en jour plus puissante dans des esprits fervents.

L'eau a toujours attiré les hommes et contribué à dénommer leurs habitations. Aux temps néolithiques, sur le territoire de Pont-Saint-Pierre et à peu de distance au-dessous des ruines de l'abbaye de *Fontaine-Guérard*, l'Andelle paraît avoir été divisée, très anciennement, en deux bras qui, avant de se réunir vers le Marais de Romilly, laissaient entr'eux un inégal et insensible renflement de terres calcaires mêlées de sables et de quelques silex d'alluvions.

C'est vers le centre et sur les pentes si légères de ce renflement que Pont-Saint-Pierre s'est bâti peu à peu, entre deux faibles dérivations de l'Andelle grossie, depuis longtemps, du bras disparu qui a laissé comme un sillon dans le voisinage de l'église, non loin de la bordure abrupte du haut plateau qui domine la rive droite.

Les découvertes néolithiques augmentent à mesure que l'on approche de la place de Pont-Saint-Pierre située au centre du renflement calcaire.

(1) Thicullen. *Les Pierres-figures à l'époque du creusement des vallées*, 1900 et 1901. — F. Pérot. *Silex taillés de la période néolithique*, donnant des profils humains ou d'animaux, 1899.

A Pont-Saint-Pierre, il semble y avoir eu une station néolithique de vallée, qui a pu avoir des pilotis d'habitations permanentes sur chacun des bras de la rivière d'Andelle.

Nous pensons être le premier qui ait commencé à explorer, d'une façon suivie, cette station que nous avons signalée, le 5 février 1900, lors d'une réunion à Rouen de la Société normande d'Etudes préhistoriques.

Aux *Marettes*, lieu dit de la commune de Pont-Saint-Pierre et qui y confine, nous avons trouvé des silex travaillés, la plupart à patine blanche ou d'un blanc jaunâtre et de petite dimension : une grande pointe de flèche en silex blanc, très finie, très plate, à pédoncule et à double barbelure, de 0^m037 de longueur ; trois pointes de flèche amygdalaires, plutôt ébauches que pièces achevées, et une autre sorte de flèche en silex gris, bien taillée sur les deux faces, assez mince, avec perforation naturelle de 0^m002 de diamètre à égale distance de ses côtés et à 0^m013 de la base et à 0^m018 du sommet qui est coupant, presque droit, au lieu d'être absolument pointu (pl. D).

Cette pièce est très curieuse en ce que, suspendue, sa tête devient la base et qu'elle ressemble ainsi aux modernes pendoques polies, en forme de pointes de flèche et réunies en colliers, de Costa-Rica.

Des *Marettes* sont encore sortis des morceaux de poteries néolithiques, trois petits tranchets ou armatures de flèche à tranchant transversal, de nombreux grattoirs petits ou moyens, des couteaux et des lames, des tranchets, un percuteur, etc.

Mais dans les jardins, pourtant déjà bien épierrés, derrière les maisons bordant à droite et à gauche la route nationale qui sert de grande rue, nos investigations se sont montrées plus fructueuses, notamment dans les jardins Ligny-Bocquet, Blantron, demoiselle Planquois et Saint-Pierre ; là nous avons recueilli beaucoup de grattoirs, de couteaux, de petits fragments de haches polies en silex, de petits éclats et d'esquilles de taille, un ciseau étroit, taillé à même une hache polie dont une partie seule du tranchant avait été conservée (pl. G), et enfin un petit ciseau poli en roche d'un vert clair qui ressemble à une des belles variétés de la serpentine (pl. G).

Malheureusement, ce petit ciseau qui n'a que 0^m04 de largeur est cassé, à peu près à sa moitié ; complet, il pouvait avoir environ de 0^m08 à 0^m09 de longueur, ses côtés sont à bords

presque droits, arrondis sur les angles ; il nous a été donné par M. Saint-Pierre, débitant de tabacs et receveur-buraliste, qui l'avait trouvé en défonçant une portion de jardin, près de la berge gauche d'un ruisseau de dérivation qui deux pas plus loin s'échappe de la rivière d'Andelle.

Notre collection contient, provenant de l'Andelle, deux haches en serpentine d'un vert foncé, l'une de 0^m11 de longueur sur 0^m06 de largeur (pl. F) et l'autre de 0^m075 de longueur sur 0^m070 de largeur au tranchant. Ces pièces ont été présentées à la séance de la Société normande d'Etudes préhistoriques, tenue à Rouen le 5 février 1900.

Depuis cette époque, l'examen du lit de l'Andelle et des affouillements de ses berges nous a donné une petite hache-herminette en roche serpentineuse d'un beau vert clair de 0^m07 de longueur sur 0^m045 de largeur au tranchant (pl. F) ; une autre hache en même roche de 0^m09 de longueur sur 0^m044 de largeur, et une troisième hache-herminette en chloromélanite de 0^m074 de longueur sur 0^m043 de largeur au tranchant (pl. F) et (pl. H).

On nous a apporté dernièrement une hache en diorite très altérée, longue de 0^m08 et large de 0^m057 au tranchant, trouvée dans un coin de jardin dans le bourg même.

Au dessus de la rive gauche de la vallée, au sud, un chemin pierreux, presque inaccessible aux voitures et qui passe près de la *Motte-du-Bourg*, conduit, au milieu des bois à une petite plaine cultivée, que l'on appelle *le Coudray*.

Sur le sol de ce lieu dit nous avons ramassé en plusieurs excursions, une demi-douzaine de haches polies en silex, entières, retaillées ou fragmentées, dont une de grandeur moyenne et à tranchant oblique a été donnée par nous au musée d'antiquités de la ville d'Evreux, avec d'autres pièces préhistoriques.

Entr'autres pièces dignes de mention trouvées là, nous possédons une sorte de marteau à encoches en silex gris-blanchâtre, taillé grossièrement, mais curieux en ce sens qu'au lieu d'avoir à un bout une pointe et à l'autre un tranchant ou un tranchant et une tête carrée, il a deux pointes aiguës ; il a 0^m102 de longueur et une largeur au milieu, en ne tenant pas compte des encoches, de 0^m053 ; la profondeur de chaque encoche est de 0^m008.

Au-dessus de la rive droite de l'Andelle, sur le plateau où est assis l'écart appelé *le Cardonnay*, nous avons recueilli quelques morceaux de haches polies en silex, une hache taillée entière de

0^m13 de longueur sur 0^m06 de largeur au tranchant, des grattoirs, des tranchets, des couteaux, un étroit ciseau mal taillé, à patine d'un gris-rose, long de 0^m16, etc.

Au Cardonnay, on rencontre parfois des silex néolithiques qui ont une patine ocreuse, rougeâtre plutôt que jaune.

L'avenir nous réserve sans doute, sur le territoire de Pont-Saint-Pierre, des séries d'intéressantes pièces; nous nous ferons toujours un plaisir de les signaler en temps opportun.

DOUVILLE

Au-dessus du cimetière, nous avons recueilli très peu de silex travaillés; grattoirs, couteaux, un bout de hache polie, etc.

Les instruments en silex et les éclats de taille deviennent moins rares vers la *Vallée-Grout*.

RADEPONT

M. Langlois, adjoint au maire de Pont-Saint-Pierre, possède une hache polie en silex qu'il a ramassée, il y a quelques années, sur le territoire de cette commune.

Quand on fit le chemin qui mène au nouveau cimetière, au-dessus de l'ancienne église, on trouva une hache très polie en silex jaunâtre paraissant venir du bassin de la Seine; elle a 0^m13 de longueur sur 0^m06 de largeur au tranchant, bien que l'autre extrémité ait été accourcie de plusieurs centimètres, probablement pour la commodité de l'emmanchement.

Une moitié de hache polie en silex bleu provient des champs environnants; elle est retournée sur un côté, de manière à reformer une hache triangulaire n'ayant que 0^m065 de longueur sur 0^m060 de largeur au tranchant; nous avons acquis cette hache l'été dernier, en 1899, en même temps que celle en silex jaune.

Le hameau de *Bonnamare*, situé sur la hauteur qui domine la rive gauche de l'Andelle, nous a fourni un bout de hache polie, des tranchets, des grattoirs et un couteau en silex gris-noir, très mince, long de 0^m131 sur 0^m035 de largeur.

Sur le plateau, au-dessus de la rive droite de la vallée, les terres de la ferme des *Essarts* nous ont donné une petite hachette taillée en silex gris-blanchâtre et quelques lames-couteaux.

FLEURY-SUR-ANDELLE

A quinze cents mètres du bourg, dans le vallon des Vaux,

nous avons ramassé quelques silex taillés, sans importance, près d'un menhir appelé *la Pierre Saint-Martin*, et, à soixante mètres de là, d'une pierre également vénérée, dite *la Pierre Saint-Victor*. Ces deux pierres, mentionnées par Léon Coutil dans *l'Inventaire des menhirs et dolmens de France* ⁽¹⁾ et dans les *Ateliers et stations humaines néolithiques du département de l'Eure* ⁽²⁾, sont des blocs calcaires de l'étagé sénonien de d'Orbigny.

Mais la Pierre Saint-Martin est de beaucoup la plus importante et la plus en vue ; elle a 1^m90 de hauteur, 1^m50 de largeur et 0^m75 d'épaisseur ; dans ses parties moins dures, la pluie a fini par creuser avec le temps des sillons et des trous à travers lesquels les pèlerins passent des cordelettes et des rubans blancs *pour nouer la maladie*.

Généralement, les menhirs annoncent le voisinage de sépultures néolithiques ; celles que la Pierre Saint-Martin et la Pierre Saint-Victor semblent annoncer sont à découvrir.

Sur un autre point du territoire de Fleury-sur-Andelle, nous avons été plus heureux dans nos recherches qui nous ont amené à découvrir une station néolithique abondante en objets de divers genres. Là, depuis moins d'un an, nous avons recueilli quelques petits silex de type tardenoisien, des percuteurs en silex et en grès, des molettes en grès et en silex, une ébauche de flèche triangulaire en silex transparent agatisé, une pointe de flèche en silex clair, entière, à pédoncule et à double barbelure (pl. D) et une autre triangulaire, également en silex clair, mais dont il ne reste plus que la moitié, la partie la plus large, des tranchets moyens et petits, de forme étroite ou triangulaire, des grattoirs minces ou épais, allongés ou ronds dont deux sont pourvus sur un côté de leur tranchant d'un petit trou naturel qui, par la place occupée ne paraît guère avoir été utilisé ; de grands ciseaux-haches taillés dont un a le tranchant convexe sur une face, concave sur l'autre à la façon d'une gouge ; des hachettes polies en silex, les unes entières et les autres brisées, mais en morceaux indiquant des pièces massives et très polies ; une hache polie en grès blanc-jau-nâtre siliceux, dont le haut est piqué, presque aussi ronde qu'un œuf de 0^m08 de longueur sur 0^m04 au tranchant (pl. G) ; de grands et de moyens pics, dont l'un ressemble à un poignard

(1) *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. iv, année 1896, p. 47.

(2) *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. iv, année 1896, p. 152.

grossier avec manche ; des pierres de jet ou de fronde ; des *couteaux moyens et petits* ; de grands couteaux mais brisés ; des *noyaux ou nucléi* ; des perçoirs et des grattoirs concaves en silex *figurations humaines ou animales*, dont l'une, avec ses encoches *en service*, reproduirait assez exactement en profil, une tête de *reval* ayant l'œil marqué par un accident naturel, une cavité *roite* et en demi-cercle (pl. I), etc.

La plupart de ces objets ont été tirés de forts rognons de silex *intérieur gris, gris-bleu et même noirâtre*, appartenant à un *flèvement* de la craie au sommet de la station. Là, il y a moins *objets*, mais les éclats et les déchets de taille sont innombrables.

Sur le sol de la station, on rencontre quelques petits couteaux, *roits et réguliers*, en silex noir ou en silex transparent provenant *de graviers d'alluvions* ; ils sont presque tous dépourvus de patine *branche ou bleuâtre*, et, comme ceux de Pitres, contrairement à *la plupart* de ceux de Romilly-sur-Andelle et de Pont-Saint-*erre*, ils ont conservé, à peu de chose près, la teinte des silex *si* les ont fournis.

Enfin nous avons recueilli un grattoir concave très mince, *en* taillé, avec très petit trou naturel vers la base (pl. A) et une *plaquette* roulée en roche d'un gris verdâtre, de forme *rectan-*
gulaire, à bords droits et qui est légèrement polie aux deux bouts, *comme si* on avait voulu les faire couper, mais cette plaquette, *si* a 0^m095 de longueur, 0^m062 de largeur, sur 0^m018 à son *aximum* d'épaisseur, nous paraît un aiguiseur mobile pour le *tranchant* des instruments polis.

C'est au nord de Fleury-sur-Andelle, à une distance d'environ *100* mètres du centre de la station néolithique, dont nous venons *de* parler, que dernièrement, nous avons fait une curieuse découverte ; elle consiste simplement à avoir aperçu et apprécié, sur un *espace* relativement restreint, quantité de percuteurs en silex aux *angles* plus ou moins émoussés et écrasés, mêlés à des ébauches *de* percuteurs et de molettes en grès blanc jaunâtre ou grisâtre, *que* la charrue a indistinctement, silex et grès, écartés dans tous *les* sens à la surface du sol ; seulement ces pièces, généralement *de* la grosseur du poing ou des deux poings, sont lourdes et n'ont *pas* le coup d'œil séduisant des belles pièces néolithiques ; c'est *leur* réunion sur un petit espace, qui fait leur intérêt avec les *déductions* que l'on peut tirer de leur aspect.

Les angles émoussés ou écrasés des percuteurs en silex

indiquent leur service, tandis que les arêtes vives des percuteurs et des molettes en grès montrent que ceux-ci et celles-ci étaient fabriqués avec ceux-là : c'est tout naturel que l'on trouve ensemble les outils-marteaux et leurs produits, pièces ébauchées ou manquées (pl. J) :

La plupart des ébauches de percuteurs et de molettes en grès conservent une portion quelconque, toujours lisse de la surface des blocs arrondis de grès erratiques, desquels elles ont été détachées par des coups violents, avant d'être taillées à éclats courts, bien différents, quand on les examine, des calles plates des carrières modernes.

Ces ébauches de percuteurs et de molettes en grès, qui accompagnent des percuteurs-marteaux en silex, sont évidemment des vestiges d'une fabrication de pièces spéciales pour lesquelles on avait utilisé un groupe de grès erratiques en saillie sur le sol que des extractions de silex avaient découverts.

Il est probable que, dans toute la contrée environnante, d'autres blocs de grès ont été semblablement utilisés, à mesure sans doute que les hommes des temps néolithiques les rencontrèrent épars dans l'argile à silex qui précède la craie dont elle est une décomposition tassée et souvent ravinée.

C'est ainsi que de nos jours encore les ouvriers carriers brisent et taillent pour d'autres besoins les grès que l'on trouve de place en place dans divers travaux de terrassement.

A Fleury-sur-Andelle dans le voisinage immédiat des nombreux percuteurs-marteaux en silex et des ébauches de percuteurs et de molettes en grès, que nous venons d'apprécier, nous n'avons rencontré que deux percuteurs de grès pouvant avoir servi, un morceau de forte hache polie en silex gris, quelques longs éclats également en silex et de nombreux fragments ou déchets de taille en grès.

A l'Exposition de 1900 à Paris, au Trocadéro, l'Ecole d'anthropologie avait placé dans une vitrine quelques exemplaires d'objets taillés en grès blanc à teinte grise ou jaunâtre, grands tranchets, pics et sortes de haches grossières provenant d'une découverte faite dans la forêt de Fontainebleau, près de Nemours, par M. Fouju, en remuant des déchets amoncelés. Avec ces grès travaillés ou près d'eux on n'avait rencontré que des percuteurs en grès contre un seul en silex ramassé beaucoup plus à l'écart.

Cette découverte forestière, qui concerne le travail du grès

aux temps néolithiques, ne présente qu'une lointaine analogie avec notre découverte champêtre d'un coin d'atelier utilisant la même matière et où l'on rencontre des percuteurs et des molettes en grès à l'état d'ébauches ou de pièces manquées, près de percuteurs ou outils-marteaux en silex qui eux avaient servi à les produire, comme le témoignent l'émoussement et l'écrasement molents de leurs angles primitifs.

CHARLEVAL

Cette localité industrielle doit son nom à Charles IX, roi de France, et à la vallée où elle est assise ; mais antérieurement son nom français, *Noyon-sur-Andelle*, indique une origine gauloise : *Noviodunum* ; dans les idiômes gaulois *novi*, *novio* signifie neuf, nouveau, aussi prairie, et *dunum*, *dun*, *din*, ville, forteresse.

Noviodunum ou *Noyon* serait donc la forteresse des prairies ou forteresse neuve. Un linguiste éminent, Arbois de Jubainville donne à ce nom la signification de forteresse neuve et il cite des *Noviodunum* dans tous les pays occupés par la race gauloise ; citons seulement *Noyon-sur-Aisne*, dont il est parlé, dans les *Commentaires de Jules-César*, sous le nom de *Noviodunum*, environ une vingtaine d'années avant l'ère chrétienne.

On voit dans les prairies, à gauche du *Pont-d'Andelle*, des mouvements de terrain, dont quelques-uns peuvent remonter au-delà de cette époque et être en partie les traces, avec leurs vestiges, des fortifications gauloises, indiquées par l'étymologie.

Nous avons fait à Charleval deux excursions, au cours desquelles nous avons ramassé dans les champs, au-dessus du cimetière actuel, un beau tranchant de hache polie en silex, quelques grattoirs, quelques lames, trois tranchets, deux perçoirs courts et un percuteur en grès, grand comme un œuf de dinde et qui porte des traces d'usage. Pour du néolithique, c'est peu par rapport à un passé illustre dans l'histoire.

Léon Coutil⁽¹⁾ ne mentionne également que peu à Charleval, deux haches près du *Pont-d'Andelle*. Selon lui, entre Charleval et Transières, il existerait des cavités, sortes de cavernes qui ont pu être habitées. On fait en ce moment des études de Charleval à Serqueux pour le tracé d'un chemin de fer qui doit entamer la côte de Transières ; dans dix-huit mois environ, les travaux de

(1) *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. IV, année 1896, p. 157.

cette ligne commenceront, on pourra sans doute alors donner une époque aux cavités signalées.

MÉNESQUEVILLE

Jusqu'à présent Ménesqueville même ne nous a donné que d'insignifiants silex néolithiques ; en nous portant sur le plateau qui domine la gare, au dessus des bois, les silex travaillés augmentent, sans pour cela être encore bien nombreux ; mais alors il faut les attribuer, en raison de la distance et de la topographie, à la commune suivante.

GAILLARBOIS (LE)

A droite et à gauche de la route qui vient de Ménesqueville, dans les terres qui la bordent sur le plateau, on rencontre des silex travaillés.

En deux excursions, nous avons ramassé une demi-douzaine de haches polies en silex, bouts ou tranchants, des tranchets, des couteaux dont quelques-uns à dos retouché, un *nucleus*, des perçoirs, des percuteurs en silex, des grattoirs ronds ou allongés, etc. ; mais la plus intéressante pièce que nous ayons rencontrée avec ces objets, c'est un grand marteau-hache à encoches, pointu à un bout et formant hachette à l'autre ; il a figuré avec des pièces du canton de Saint-Saëns et du même genre, parmi les objets que l'Ecole d'anthropologie avait exposés en 1900, au 1^{er} étage du Palais du Trocadéro ; car nous avons envoyé des marteaux-haches néolithiques et quelques pointes moustériennes, trouvées à Critot dans les limons de la briqueterie. Tous ces objets ont été donnés par nous à M. A. de Mortillet et à l'Ecole d'anthropologie.

Rappelons bien haut ici que le Jury des récompenses de l'Exposition universelle de 1900, a décerné une médaille d'or, pour son exposition particulière et rétrospective à l'Ecole d'anthropologie de Paris.

Nous autres préhistoriens normands nous avons l'honneur, si faiblement que ce soit, d'avoir participé à ce résultat mérité : en effet, outre nos objets, on pouvait voir dans les vitrines de l'Exposition organisée par l'Ecole d'anthropologie, des spécimens de la station paléolithique de Saint-Julien-de-la-Liègue et d'autres de la curieuse station néolithique du même territoire, envoyés par M. Coutil ; un lot important de haches acheuléennes, grandes et moyennes, de la plage du Havre, propriété de M. Romain et

deux grandes haches amygdalaires des dépôts de graviers, l'une d'Oissel, l'autre de la ville d'Eu, appartenant à M. Giraux de Paris, membre de la Société normande d'Etudes préhistoriques.

LISORS

C'est la première station de chemin de fer après Ménesqueville. Lisors est situé sur le Fouillebroc, petit ruisseau qui, vers Ménesqueville, va se joindre à un autre ruisseau non moins petit, la Lieure. Autour de la gare et en remontant le vallon le long de la ligne du chemin de fer, sur les pentes qui dominent légèrement la rive gauche du Fouillebroc, nous avons ramassé des silex travaillés consistant en couteaux-lames, grattoirs, tranchets, percuteurs, pierres de jet, deux tranchants de haches polies, un en diorite, l'autre en silex gris-blanc et perçoirs dont l'un assez grand est en silex gris-bleu avec de larges veines roses.

Assurément il y a à Lisors des silex travaillés ; mais on ne les y trouve pas en nombre qui permette d'y placer une station néolithique suffisamment caractérisée.

En avançant dans la plaine, vers le Mesnil-Verclives, nous n'avons presque plus rencontré de silex travaillés.

MESNIL-VERCLIVES

Le Mesnil-Verclives est comme étagé, entre les herbages et les arbres, sur les pentes d'une butte qui de loin ressemble à une île de verdure au milieu de la plaine.

Sachant que l'abbé Lecoq, Léon Coutil et Dobigny avaient acquis des haches et des instruments de cette localité, nous avions la conviction, en y allant, que nous en trouverions sur les pentes et dans les alentours. Une déception nous attendait : les beaux objets, ramassés par d'autres personnes peut-être, étaient partis ou étaient restés cachés dans la terre ; notre récolte ne fut que de quelques lames et de quelques grattoirs. En manière de dédommagement, nous fîmes l'ascension facile de la butte du Mesnil-Verclives et nous pûmes admirer à notre aise de son sommet, par un temps clair, le vaste panorama qui se déroule sur la plaine environnante jusqu'à Etrépagny.

ROSAY

De retour à Ménesqueville, nous gagnons à pied Rosay, qui est assis sur la Lieure.

Notre courte visite en cette commune ne nous a montré que de rares silex mal travaillés ou plutôt des éclats de taille, épars çà et là, presqu'en face du château.

LYONS-LA-FORÊT

En cette localité, nous avons réussi à rencontrer une belle hache en roche basaltique noire de 0^m163 de longueur sur 0^m055 de largeur au tranchant ; ses parties tendres ayant été rongées par le temps, sa surface est devenue rugueuse comme une râpe (pl. G¹).

Des haches polies en silex et en diorite avaient déjà été rencontrées à Lyons-la-Forêt par divers chercheurs. Le musée de Saint-Germain-en-Laye conserve une hache verdâtre en diorite donnée par Boucher de Perthes ; elle est mentionnée dans les *Ateliers et stations humaines néolithiques du département de l'Eure*⁽¹⁾.

Chez M. Vardon, aimable collectionneur qui demeure sur la place de Lyons, nous avons remarqué, au milieu d'une foule de pièces curieuses et d'intéressants bibelots de toutes les époques, une grande hache polie en silex, malheureusement abîmée au tranchant et une sorte de marmite ronde en silex avec son couvercle.

Voici la description sommaire de cette géode qui a été trouvée et ouverte de nos jours et qui eût pu l'être, pour servir de vase, soit aux temps magdaléniens, soit même aux temps néolithiques ; c'est pour cela seulement que nous la citons, puisque nous avons déjà parlé de vases analogues dans notre étude consacrée à Romilly-sur-Andelle. Son intérieur présente une vaste cavité à parois tapissées de concrétions transparentes, ressemblant à des grains de raisin ou à de grosses gouttes d'eau subitement figées ; elle est munie d'un couvercle qui s'adapte parfaitement et qui s'enlève à volonté ; car ce couvercle arrondi, qui comprend à peine le quart de l'objet, a été horizontalement et régulièrement décollé par plusieurs coups secs et précis donnés sur les côtés de la panse.

Nous pensons que des recherches néolithiques seraient fructueuses à Lyons-la-Forêt et dans les terres des triages environnants, notamment dans celles du triage de *la Bosse* ; au nord et à l'est de Lyons, dans les pièces de terre cultivées, nous avons trouvé sur le sol des morceaux de haches polies en silex,

(1) *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. IV, année 1896, p. 155.

de nombreux grattoirs, des tranchets, des perçoirs, des couteaux, des *nucléi*, des percuteurs, des molettes en silex et une pointe de flèche triangulaire en silex transparent.

Avant nous, M. Fréchon, artiste peintre de talent, en villégiaturant à Lyons, avait ramassé les mêmes genres d'objets, toute une série qui fait partie de la belle collection d'objets paléolithiques et néolithiques rassemblée par ses soins, rue Coquerel, à Saint-Aignan-lès-Rouen.

L'origine de Lyons est gauloise ; c'était un *Lugdunum*, le nom antique même de Lyon sur le Rhône ; des idiomes gaulois, *lug*, *lough*, *loch*, lac, amas d'eau, étang, et de *dunum*, *don*, *dun*, *din*, bourgade sur un coteau, ensuite forteresse et enfin toute espèce d'agglomération topographique humaine.

Dans ces interprétations, on retrouve l'ensemble du site actuel de Lyons-la-Forêt, bâti sur un coteau baigné par la Lieure qui, à ses pieds, dans les temps gaulois, pouvait former une sorte d'étang naturel.

L'été, on voit accourir à Lyons et s'établir dans ses hôtels, en villégiature bienfaisante, des citadins fatigués du bruit des grands centres et amateurs de bonnes et saines promenades, le plus souvent sous l'immense et protecteur *velum* des arbres de la belle forêt environnante.

Ainsi, ils se retrempe, corps et âme, avant de rentrer dans l'agitation continuelle des villes et sans avoir remarqué le simple préhistorien qui, près d'eux, a pu passer, pressé de gagner les champs qui l'attirent et où il espère faire de savantes récoltes, insoupçonnées de la foule et qui n'amoindriront en rien les récoltes très matérielles en grains, en fourrages, des cultivateurs.

Telles sont les études qui résument deux années d'incessantes recherches.

Si elles ont complété seulement par des renseignements nouveaux ou des aperçus personnels les renseignements publiés précédemment sur Pitres, Romilly-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, en revanche elles ont fait surgir deux stations néolithiques ignorées : Pont-Saint-Pierre et Fleury-sur-Andelle, celle-là avec ses instruments polis en roches étrangères, celle-ci avec ses vestiges de fabrication d'objets spéciaux en grès, tels que

percuteurs et molettes, à l'aide de percuteurs ou d'outils-marteaux en silex ; elles ont signalé en diverses localités, où elles étaient inconnues, des pointes de flèche en silex et elles ont révélé près de nous, à Romilly-sur-Andelle, un petit atelier, où se confectonnaient la majorité de ces pointes de flèche, dont différents types ont été recueillis par nous avec de nombreuses pièces, préparées ou manquées ; enfin, elles n'ont pas oublié, partout où elles les ont rencontrés, mais en les appréciant avec la plus extrême prudence, ces perçoirs en silex et ces grattoirs à encoches multiples qui, par leurs figurations humaines et animales, étonnent étrangement, si on ne les attribue qu'à des besoins d'usage, à des hasards de taille autour d'accidents naturels, taches, petites cavités ou perforations.

Nous avons fait de notre mieux ; ceux qui viendront après nous pourront faire mieux encore, avec des renseignements plus amples, avec des résultats de fouilles désirables qui apprendraient beaucoup et qu'il leur serait loisible d'interpréter avec les ressources d'une science toujours grandissante.

Peut-être nous saura-t-on gré de nos recherches, où nous avons employé trois éléments essentiels de succès et d'étude : persévérance, temps et réflexion ?

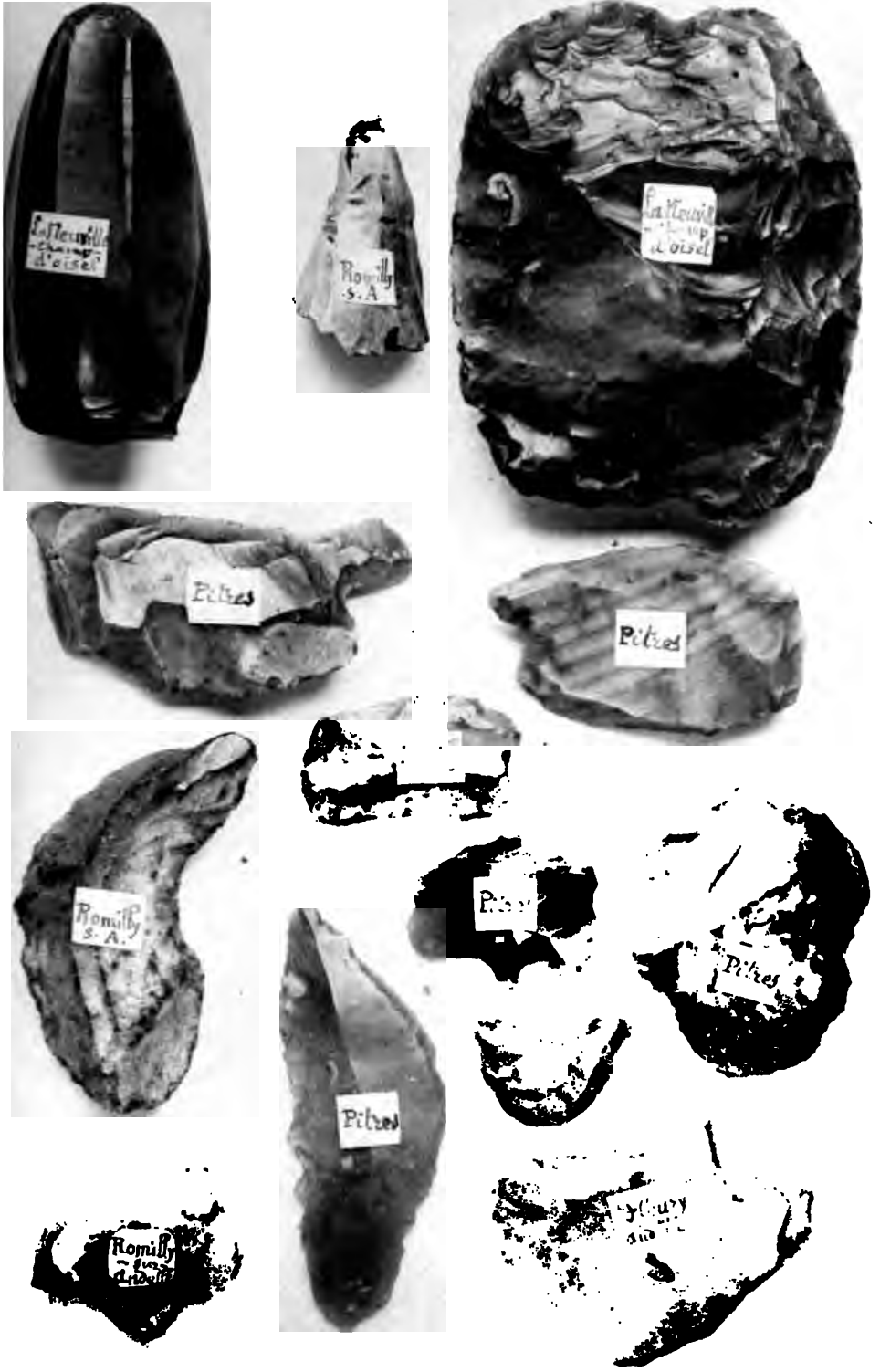
Pont-Saint-Pierre, 12 décembre 1900.

I. QUENOUILLE.

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE A

1. *Nucleus*, de la Neuville-Champ-d'Oisel (Seine-Inférieure).
2. Autre très petit, de Romilly-sur-Andelle (Eure).
3. Scie double taillée sur les deux faces, avec encoche à chaque extrémité, de la Neuville-Champ-d'Oisel.
4. Scie à encoche en silex blond, de Pitres (Eure).
5. Scie à encoche en silex zonné, de Pitres.
6. Petite scie à encoche, de Romilly-sur-Andelle.
7. Lame à dos arqué retouché, avec quelques dents de scie sur la partie coupante, de Pitres.



Grandeur naturelle

Nuclei, scie double, scies, lames arquées, grattoirs à pointe, à queue et concaves, dont un à petit trou naturel

WORK
AND
STUDY

COLLECTION QUENOUILLE



IMP. LECLAP, BOUEN

Grandeur naturelle

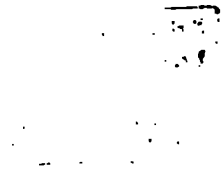
Objets troués, de diverses provenances

WORK
SHEETS
AND
DRAWINGS

COLLECTION QUENOUILLE



Objets troués, de diverses provenances



COLLECTION QUENOUILLE



LEZERS, ROUEN

Grandeur naturelle

Petits silex, petits tranchets ou armatures de flèche à tranchant transversal, s tranchets et retouchoirs, écailliors, de Pont-Saint-Pierre, Romilly-sur-Andelle et Pîtres (Eure)



8. Autre lame à dos retouché, de Romilly-sur-Andelle.
9. Grattoir à pédoncule, de Pitres.
10. Grattoir concave minuscule, de Romilly-sur-Andelle.
11. Grattoir à pédoncule, de Romilly-sur-Andelle.
12. Grattoir concave avec petit trou naturel, de Fleury-sur-Andelle (Eure).
13. Grattoir à pointe, de Pitres.

PLANCHE B

1. Marteau taillé en silex gris-blanc, à trou naturel, de Romilly-sur-Andelle.
2. Marteau en silex gris-blanc, forme perceur, à trou naturel, de Pitres.
3. Grattoir carré, à trou naturel, de Romilly-sur-Andelle.
4. Fusaiïole côtelée en terre cuite, de Pitres.
5. Autre également en terre cuite, de Pitres.
6. Petite hachette en roche grise, à trou perforé de main d'homme, de Gauville (Somme).
7. Silex blond, taillé en forme de hachette, à trou naturel, de Romilly-sur-Andelle.
8. Perle en scorie vitreuse jaune ambre pâle, de Pitres.
9. Perle faite d'un petit cidaris en calcaire perforé au centre, de main d'homme, de Pitres.
10. Quart d'anneau ou de bracelet en schiste gris-ardoise, indiquant pour l'objet entier environ 0^m065 de diamètre intérieur, de Pitres.
11. Grattoir à queue en silex gris-bleu, avec perforation naturelle, de Romilly-sur-Andelle.

PLANCHE C

- 1^{re} rangée : Sept petits silex de type tardenoisien, de Romilly-sur-Andelle.
- 2^e rangée : Deux petits tranchets ou armatures de flèche à tranchant transversal, de Pitres, et trois petits tranchets ou armatures de flèche, de Romilly-sur-Andelle.
- 3^e rangée : Un petit silex, de Pitres ; un petit silex, de Fleury-sur-Andelle ; un petit silex, de Romilly-sur-Andelle ; un petit tranchet ou armature de flèche, du même lieu, et un autre, de Pitres.

4^e rangée : Transition du petit tranchet ou armature de flèche au tranchet ordinaire : un de Romilly-sur-Andelle, un autre de Pont-Saint-Pierre et deux petits tranchets de Pitres.

5^e rangée : Un petit tranchet, de Pitres, un autre, de Romilly-sur-Andelle, et, superposés, deux retouchoirs ou écaillonniers par pression, outils employés à la confection des petits objets et des pointes de flèche, l'un de Romilly-sur-Andelle, l'autre de Pitres.

PLANCHE D

Au commencement de la 1^{re} rangée, on voit une pointe de flèche triangulaire, bien taillée, en silex gris, avec trou naturel d'environ 0^m002 de diamètre vers le centre de l'objet ; c'était probablement une amulette. Provenance : Pont-Saint-Pierre.

Remarquons aussi parmi beaucoup de pièces, dont plusieurs évidemment ne sont que des préparations à des pièces plus parfaites et au commencement de la 3^e rangée, une grande pointe amygdalaire en silex gris-bleuâtre, de Romilly-sur-Andelle.

La 4^e rangée compte une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures, pièce manquée ou non achevée, de Pitres ; une grande pointe de flèche en silex blanc, très plate, dont les côtés ont des dentelures de scie, avec pédoncule carré, mais dont une des deux barbelures est légèrement endommagée, de Pont-Saint-Pierre, puis une flèche à retraits et à pédoncule, de Fleury-sur-Andelle, et enfin une autre flèche avec entaille à la base, de Romilly-sur-Andelle.

La 5^e et dernière rangée comprend une petite pointe de flèche, très évasée, à patine d'un blanc jaunâtre et à laquelle il manque un peu du pédoncule, de Romilly-sur-Andelle ; une flèche avec échancrure à la base en croissant de lune compris entre les barbelures, du même endroit ; puis une pointe de flèche en silex clair et transparent, très mince, avec pédoncule et barbelures, et enfin une pointe de flèche en silex transparent, bien taillée, quoiqu'à faible pédoncule et à retraits latéraux, plutôt qu'à barbelures, de Romilly-sur-Andelle.

PLANCHE E

1. Sorte de vase, écuelle ou godet en silex, à manche, analogue aux vases de Romilly-sur-Andelle, qu'il remplace sur cette



Grandeur naturelle

Objets en silex et couteaux de diverses provenances

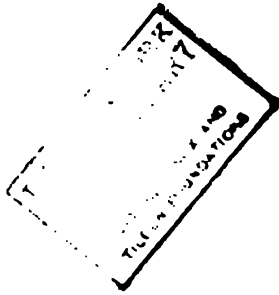
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

COLLECTION QUENOUILLE

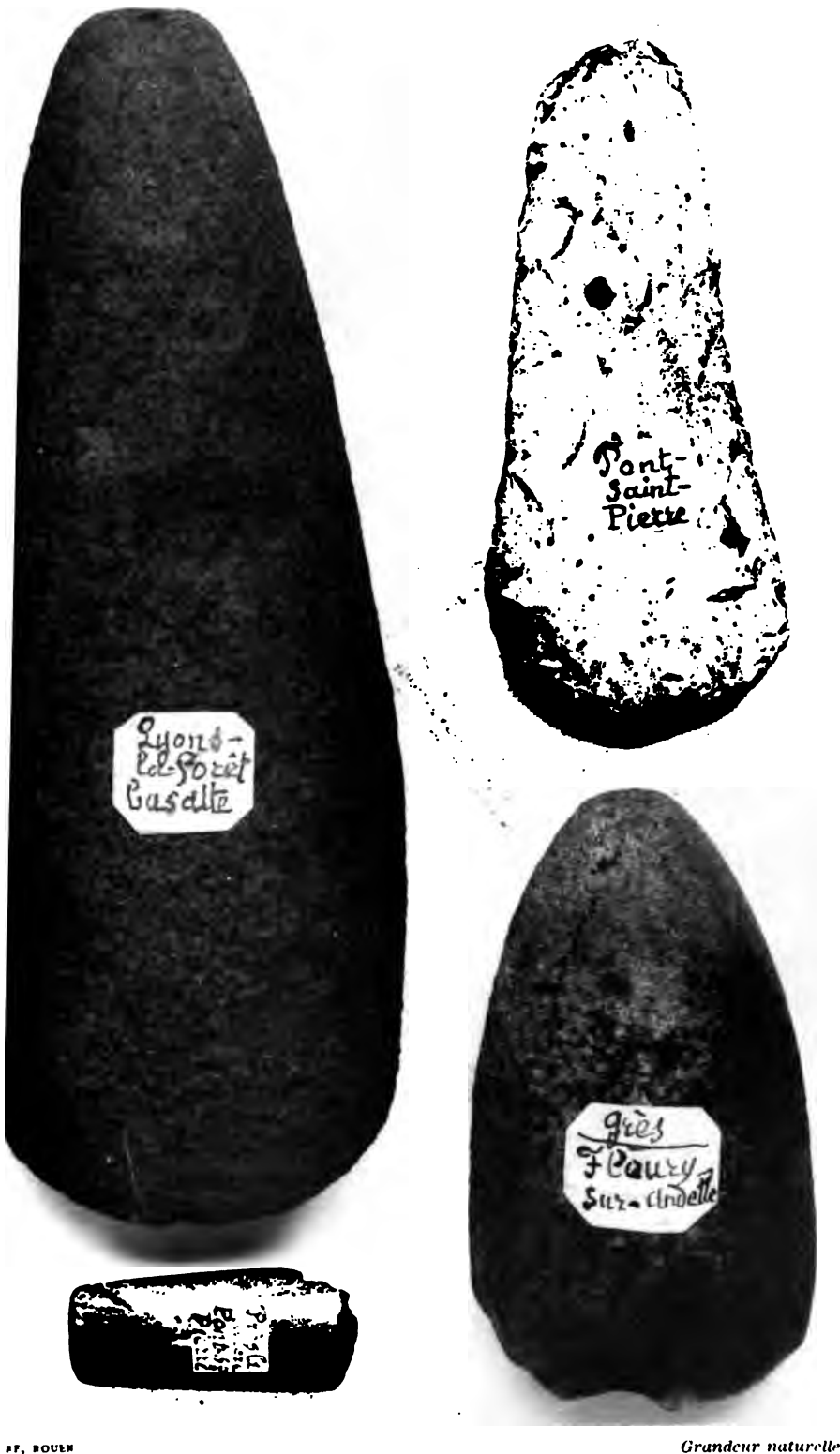


Grandeur naturelle

nes polies en roches diverses (Seine-Inférieure et Eure)



COLLECTION QUENOUILLE



RF, ROUER

Grandeur naturelle

Haches polies et objets divers,
de Lyons-la-Forêt, de Pont-Saint-Pierre et de Fleury-sur-Andelle (Eure)



COLLECTION QUENOUILLE



Haches polies, ciseaux et hache-marteau à encoches, vallée d'Andelle (Eure)

NEW YORK
LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

planche, à cause de ses dimensions moindres, de Puisieux-en-Bray (Oise).

2. Grand couteau en silex noir, de Pitres.
3. Pierre de fronde, de Pitres.
4. Ciseau étroit fait avec un côté et une partie de tranchant d'une hache polie en silex d'un brun violacé, de Pitres.
5. Poinçon en silex avec rognon naturel pour manche, de Romilly-sur-Andelle.
6. Petit perceur très pointu, de Pitres, et quelques petits couteaux en silex, dont un retouché, de Romilly-sur-Andelle.

PLANCHE F

1. Hache polie, en serpentine d'un vert foncé, de Pont-Saint-Pierre.
2. Herminette polie, en serpentine d'un vert clair, du même lieu.
3. Hache polie, en grès bleu siliceux, à veines blanchâtres, de la Neuville-Champ-d'Oisel (Seine-Inférieure).
4. Herminette polie, en chloromélanite, de Pont-Saint-Pierre.
5. Hache polie, en serpentine verdâtre, de Pitres.

PLANCHE G

1. Hache, en roche basaltique d'un gris-noir, de Lyons-la-Forêt (Eure).
2. Ciseau-hachette, en silex à patine blanche, poli au tranchant, de Pont-Saint-Pierre.
3. Petit ciseau poli, étroit, en roche d'un beau vert d'herbe, cassé et semblable pour la forme, avec ses côtés à bords presque droits, aux ciseaux du Danemark, de Pont-Saint-Pierre.
4. Hache polie, en grès blanc siliceux, de Fleury-sur-Andelle.

PLANCHE H

1. Hache polie, en serpentine, de Pont-Saint-Pierre.
2. Ciseau taillé, en silex gris, à petit biseau, de Pitres.
3. Ciseau, en silex blanc, légèrement poli, de Romilly-sur-Andelle.
4. Hache en diorite, très plate, de Pitres.
5. Hache-marteau, en silex blanchâtre, à encoches, du même lieu.

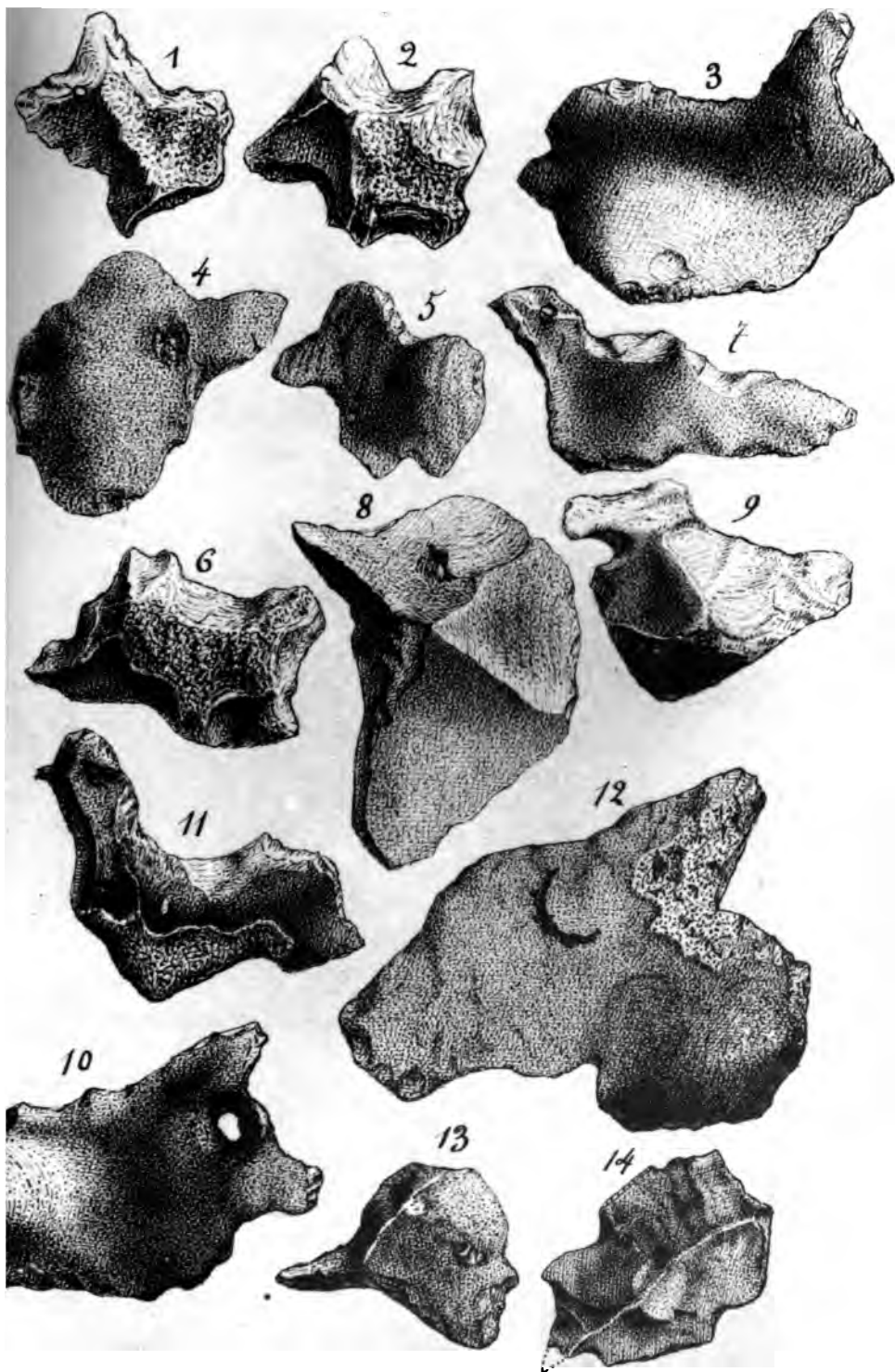
PLANCHE I

Sur cette planche, qui réunit quelques outils et silex figuratifs, les objets n'ont pas d'étiquettes pouvant nuire à leur aspect ; il y a seulement, près de chacun d'eux, des numéros d'ordre, auxquels correspondent les numéros ci-dessous avec les provenances et l'indication des sujets qui paraissent être représentés en silhouettes, soit par des intentions, soit par des hasards de taille complétant des accidents naturels, tels que taches, cavités ou trous, à l'endroit de l'œil :

Numéros

1. Silex à pointes et à concavités, représentant grossièrement un quadrupède, de Romilly-sur-Andelle.
2. Sorte de quadrupède, même provenance.
3. Lapin arrêté contre terre, avec sa queue courte, l'oreille au vent, le nez pointu et l'œil marqué par deux cavités, même provenance.
4. Tête de chien (?) en silex gris-bleu clair, avec tache d'un blanc jaunâtre pour l'œil, même provenance.
5. Petit quadrupède, en silex noirâtre, de Romilly-sur-Andelle.
6. Sorte de quadrupède, en silex jaunâtre, de Pitres.
7. Espèce d'oiseau, peut-être un faisan (?), avec bec et petite cavité pour l'œil, de Romilly-sur-Andelle.
8. Sorte de tête d'oiseau, avec œil marqué par un trou naturel, et avec bec très bien taillé, du Mesnil-Bénard, commune de Saint-Saëns (Seine-Inférieure).
9. Canard en silex blond, de Romilly-sur-Andelle.
10. Quadrupède en silex gris-clair, entièrement à patine bleuâtre, ayant l'oreille au vent, le museau carré et un trou naturel pour œil.

Trou naturel n'est pas tout à fait exact ; car il y avait à l'autre face, c'est-à-dire à même le dessous de l'objet par rapport à notre dessin, il y avait, traversant presque le silex peu épais, une cavité, à parois d'écorce, ayant environ 0^m01 de diamètre. Alors, le fond de cette cavité naturelle a été perforé, de main d'homme, par l'enlèvement d'une esquille circulaire due au choc violent, sec, précis, produit verticalement de haut en bas et par conséquent portant dans tous les sens, d'une pointe en os dur sans doute, tenue droite et sans déviation entre des parois qu'il ne



FACTIF, POUCEN

Grandeur naturelle

Silex figuratifs, de Pitres, Romilly, Fleury-sur-Andelle (Eure)
et du Mesnil-Bénard, commune de Saint-Saëns (Seine-Inférieure)

THE
LIBRARY
OF THE
CONGRESS
PHOTODUPLICATION SERVICE
AND
TITELINK FOUNDATION

fallait pas qu'elle touchât, sous peine de séparer en deux parties l'objet ; pour plus de sûreté, celui-ci devait être placé, sa cavité au-dessus d'un trou de dégagement pratiqué à même un morceau de bois plat, à la surface duquel il était nécessaire qu'il posât bien, afin d'éviter un contre-coup dangereux.

Ainsi donc, déjà déterminé dans ses contours par des tailles communes à tous les silex travaillés, le silex, dont nous parlons, présente trace certaine d'une volonté humaine primitive, ayant appris à réaliser ses intentions, à prévoir des effets spéciaux dans un genre de travail exceptionnel, comme nous le voyons ici dans l'enlèvement adroit d'une simple esquille qui a créé un trou parfait là où il n'y avait qu'une cavité et qui, au-dessous de cette cavité naturelle, autour de l'ouverture artificielle de moindre diamètre (environ 3 millimètres), a laissé une dépression régulière, très visible sur le dessin, une sorte de petite cuvette évāsée, témoignage assuré d'un tour de main néolithique ayant réussi.

A l'article Romilly, nous avions oublié, en mentionnant ce curieux silex figuratif, de donner à son sujet ces détails minutieux, rigoureusement exacts, dont l'intérêt n'échappera à personne. En les donnant maintenant, nous réparons un oubli qui n'aura été que momentané et nous satisfaisons notre conscience de préhistorien.

Provenance : Romilly-sur-Andelle.

- . Petit coq en silex gris-bleu. Ses contours sont délimités par de fines retouches formant presque partout des bords droits. Par ce mode de taille, lorsque l'on ne l'examine pas de très près, il paraît fait comme à l'emporte-pièce ; nous avons décrit cet objet à l'article Romilly et cela nous dispense de plus amples explications.

Provenance : Romilly-sur-Andelle.

- . Tête de cheval en silex gris-clair, très reconnaissable et bien taillée, surtout sur la face opposée à la face reproduite.

Provenance : Fleury-sur-Andelle.

- . Profil humain en silex gris-bleu clair, tracé sur le coupant d'une armature de flèche à tranchant transversal.

Provenance : Pitres.

14. Profil humain en silex de même nuance que le précédent. Comme il n'a pas été décrit à l'article Pitres, nous le décrivons ici. Pour le front, très fines retouches; la nuque est indiquée par une entaille qui se répète plus faible près d'une barbiche dont la pointe est légèrement endommagée; la bouche et le nez sont faits à petits éclats; un trou naturel minuscule dans une toute petite veine transparente marque l'œil. Cet objet est encore plus remarquable quand on le regarde à contre-jour.

Provenance : Pitres.

PLANCHE J

A cause de leur grosseur et du nombre que nous y faisons figurer, les objets reproduits et qui proviennent tous de Fleury-sur-Andelle sont réduits de moitié sur cette planche.

Elle comprend :

- 1^{re} rangée : Une ébauche de percuteur ou de molette en grès à angles vifs; une molette en grès, à surface plate portant traces d'usage; une molette en grès de forme générale ronde, aux angles arrondis et polis.
 - 2^e rangée : Une molette en grès, à surface plate portant traces d'usage; un petit percuteur en grès, aux angles écrasés; une ébauche en grès de percuteur ou de molette, à angles vifs.
 - 3^e rangée : Un percuteur en silex, très écrasé; un percuteur plat en silex, écrasé sur son pourtour, avec une seule dépression centrale naturelle, le faisant ressembler aux marteaux *lacustres* en quartzite de la Suisse, marteaux qui ont, une sur chaque face, deux dépressions circulaires permettant de les tenir d'une certaine manière, entre le pouce et l'index; une molette allongée en grès, à surface plate portant traces d'usage.
 - 4^e rangée : Un percuteur en silex écrasé seulement aux angles; un petit percuteur plat en silex gris noirâtre, légèrement écrasé sur son pourtour; un autre percuteur en silex, rond et écrasé sur toute sa surface.
-

COLLECTION QUENOUILLE



LECHER, SOCH

1/2 grandeur

Molettes et percuteurs ébauchés ou ayant servi, en grès gris-blanchâtre,
 • marteaux et percuteurs en silex, de Fleury-sur-Andelle (Eure)



1915
MAY 15
1915

TABLE DES LOCALITÉS

EXPLORÉES

LE BASSIN DE L'ANDELLE INFÉRIEURE ET SUR LES COTEAUX
DE LA LIEURE ET DU FOUILLEBROC

	Pages
ville-sous-les-Monts (Eure)	36
val id.	67
le id.	63
-sur-Andelle id.	63
id.	36
bois (Le) id.	68
id.	69
la-Forêt id.	70
queville id.	68
-Verclives id.	69
le-Champ-d'Oisel (La) (Seine-Inférieure)	35
(Eure)	37
saint-Pierre id.	60
ont id.	63
y-sur-Andelle id.	50
id.	69

suit est naturelle puisqu'elle est encore couverte par la gangue du silex. Le dessus, épais à gauche, s'amincit en allant vers le bord droit.

F. P. — Unie, mais incurvée de gauche à droite.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Serré entre le pouce et l'index.

OBSERVATION. — Lame à l'extrémité gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 43. — Silex épais gris jaunâtre avec patine très lustrée.

DESCRIPTION. — Absolument plate en dessous, cette pierre a une assez grande épaisseur qui atteint son maximum à la partie médiane du premier tiers supérieur.

F. A. — Limitée, en haut, par une légère concavité dont la corde serait légèrement oblique de gauche à droite. Cette inclinaison de l'arc provient de ce que son extrémité gauche est dépassée par une petite lame de ciseau dont le tranchant, obtenu par une seule taille habilement faite, est très acéré. — Le bord gauche donne une longue direction verticale suivie d'une petite arête s'obliquant vers le bord inférieur qui est extrêmement court puisqu'il n'est constitué que par la limite antérieure du plan de frappe. — Le bord droit est composé de trois arêtes. La première est inclinée de gauche à droite ; la deuxième, la plus longue des trois, a une direction oblique inverse dont la moitié supérieure contient une *petite dépression echancrée* ; la troisième s'inclinant davantage, dans le même sens que la précédente, rejoint le petit bord inférieur.

Le dessus du silex est sectionné en deux parties inégales par une arête qui partant de la lame du ciseau, monte rapidement au point culminant de la pierre et redescend plus lentement au bord inférieur où elle se bifurque pour contourner un petit triangle de gangue. On peut ajouter, pour compléter la description, que ces deux versants principaux contiennent autant de surfaces déclives ou de sillons que le polygone limitatif a de côtés. Il est bon cependant de remarquer la longue *cavité digitale* à droite de l'arête médiane.

F. P. — Très plate, avec conchoïde de percussion près du bord inférieur.

PRÉHENSION. — La forme, l'épaisseur de ce silex ne contribuent pas à en faire un outil de maniement très facile. De plus, je pourrais ajouter que des marques préhensibles *indiscutables* lui font défaut. Néanmoins il pourrait être pris de la *main droite*, comme je vais l'indiquer. La moitié inférieure de sa face plate étant appuyée sur les deux dernières phalanges de l'index et les deux premières du médius, la première phalange du premier de ces doigts se replierait alors contre la *petite dépression échancrée* du bord droit et la phalangette du médius embrasserait le bord gauche. Le pouce en s'opposant prendrait son point d'appui, soit sur la partie la plus saillante de la face antérieure, soit dans la *cavité digitale* dont il a été question.

OBSERVATION. — Lame à gauche du bord supérieur.

REMARQUE. — Cet outil, probablement fait avec un nucleus, a une lame si bien taillée qu'il ne peut y avoir doute sur l'intention de son fabricant. Mais peut-être n'a-t-il pas été terminé quant à son adaptation à la main qui devait s'en servir ?

PROVENANCE. — Champs de la Madeleine, faubourg d'Evreux (Eure).

N° 44. — Eclat de silex gris jaunâtre avec bord épais couvert de gangue.

DESCRIPTION. — F. A. — Cette face a la forme d'un quadrilatère irrégulier limitant une surface convexe dont les bords supérieur et droit seraient réduits à une arête, tandis que les bords gauche et inférieur iraient en augmentant d'épaisseur jusqu'à leur intersection. — Le bord supérieur, oblique de gauche à droite, est dépassé à son extrémité gauche par une lame de ciseau dont le tranchant est incliné dans la même direction. Le biseau est très nettement découpé par des tailles dont de fines retouches avivent le tranchant. La différence de niveau des deux arêtes supérieures produit une échancrure de dégagement de la lame. — Le bord gauche obliqué en arrière et augmentant d'épaisseur à mesure qu'il descend est recouvert de la croûte du silex. Il forme donc un *grand plan triangulaire* favorable à la prise de l'outil. — Le bord inférieur à peu près parallèle au bord supérieur, présente une épaisseur décroissante limitée par trois lignes. La surface enfermée entre ces limites a servi certainement de plan de frappe. — Le bord droit, sans épaisseur, se dirige

presque parallèlement au bord gauche. Découpé, par des chocs, en quatre encoches successives, seule, la *première* de ces *échan-crures* doit être intentionnelle parce qu'elle est obliquement excavée en arrière.

Le dessus ayant une convexité générale se creuse, cependant, un peu en arrivant vers le bord inférieur.

F. P. — Unie, mais donnant une concavité qui fait saillir le dessous de la lame nettement découpé de ce côté.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Pouce contre le *grand plan triangulaire* formant le bord gauche. Base de l'outil s'appuyant sur les plis que la peau forme entre le pouce et l'index lorsque ces deux doigts se rapprochent l'un de l'autre. — Première phalange de l'index traversant obliquement le dessus de la face antérieure du silex, repliant son articulation phalango-phalangienne sur la *première échancre* du bord droit, et serrant la pierre en dessous avec sa phalange et sa phalange.

OBSERVATION. — Lame saillant de l'extrémité gauche du bord supérieur. Elle a une obliquité assez prononcée de gauche à droite.

PROVENANCE. — Blosseville-Bonsecours.

N° 45. — Eclat plat; provenant d'un rognon de silex noir avec taches grises. Croûte sur l'épaisseur droite et inférieure ayant la forme d'une demi circonférence.

DESCRIPTION. — F. A. — Le bord supérieur commence à gauche par un tranchant de ciseau très habilement aiguisé par une taille retouchée de chaque côté, et donnant ainsi un biseau très net. Ce tranchant est suivi par une longue concavité formant et dégageant le côté droit de la lame de l'outil. — Le bord gauche est vertical. Réduit à une simple arête en haut, il augmente d'épaisseur à mesure qu'il se rapproche du bord inférieur. Celui-ci et le bord droit, qui se confondent en une convexité commune, sont assez épais et recouverts de la gangue du silex primitif dans lequel l'instrument a été taillé.

Le dessus est uni et forme un vaste conchoïde en creux très favorable à la prise de l'outil.

F. P. — Plate, convexe en sa totalité moins le dessous de la lame du ciseau qui devient légèrement concave. Cette courbure favorise singulièrement l'action de l'arête coupante.

PRÉHENSION. — *Main droite.* — Entre les phalanges du pouce en dessus, et de l'index et du médus en dessous.

OBSERVATION. — Lame très saillante à l'extrémité gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 46. — Petit éclat de silex gris jaunâtre avec gangue sur l'épaisseur du côté droit.

DESCRIPTION. — F. A. — Ce ciseau possède une lame dépassant du côté gauche, le bord supérieur qui, presque rectiligne, n'a qu'une assez faible épaisseur. — Le bord gauche contient, en haut, une petite arête coupante qui forme le long côté de la lame du ciseau et qui descend en se dirigeant vers le grand axe de l'outil. Cette arête est suivie d'une *dépression retouchée* qu'une nouvelle arête verticale continue pour se terminer à une dernière direction oblique parallèle à la première. — Le bord droit est assez épais et bien que sa limite postérieure soit presque verticale, il s'oblique vers la face antérieure. — Le bord inférieur est petit et à peu près horizontal.

Le dessus forme un long *sillon médian* dominant trois versants allant vers les bords gauche, droit et inférieur.

F. P. — Plane, mais légèrement arquée de haut en bas.

PRÉHENSION. — *Main gauche.* — Posé perpendiculairement à la direction des deux phalanges de l'index et du médus, le pouce serrant le dessus en se plaçant, soit dans le *sillon médian* de la face antérieure, soit dans la *dépression retouchée* du bord gauche.

En plaçant cet outil entre le pouce et l'index et presque parallèlement à eux on peut facilement faire couper la lame supérieure du bord gauche.

OBSERVATION. — Lame dépassant le côté gauche du bord supérieur mais *avec inclinaison du même côté* du tranchant de la lame.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 47. — Très petit éclat de silex blanc.

DESCRIPTION. — F. A. — Bord supérieur retouché sur son épaisseur en toute son étendue et dépassé, à gauche, par une petite lame de ciseau, dont le biseau est délicatement œuvré. —

Bord gauche présentant d'abord une petite concavité pouvant être accidentelle ou ayant eu pour but de dégager la lame de l'outil, suivie d'une arête assez rectiligne, qui a pu servir de lame coupante, puis d'une nouvelle concavité. — Bord droit de direction verticale. — Bord inférieur formant un angle obtus à sommet saillant.

Le dessus est divisé en deux parties inégales par une arête se dirigeant irrégulièrement de haut en bas. La plus large division, celle de droite, forme un *conchoïde en creux*.

F. P. — Unie, mais convexe de haut en bas. Cette convexité est donnée par le conchoïde de percussion, qui paraît en relief de ce côté.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Extrémité du pouce, dans le conchoïde en *creux* de la face antérieure ; phalanges de l'index et du médium, l'un au-dessous de l'autre sur la face postérieure.

Lorsqu'on examine, avec attention, le biseau du ciseau appartenant au bord supérieur, on voit que le côté, formant un angle droit avec lui et commençant le bord gauche, a été également taillé par de petites retouches. La netteté de cette nouvelle lame est cependant altérée en arrière. Si l'on croit que ce deuxième tranchant a servi et que l'usage soit la cause de sa détérioration, on est obligé d'admettre que pour faire couper cette deuxième lame il fallait qu'on tint l'outil de la *main gauche*, le pouce en dessus, l'index et le médium en dessous, le grand axe du silex prenant alors une position horizontale.

OBSERVATION. — Pour la première position seulement. Lame occupant l'extrémité gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Ce minuscule outil a été recueilli par M. Quenouille, à Fleury-sur-Andelle (Eure).

N° 48. — Silex gris blond.

DESCRIPTION. — F. A. — Semblant être la contre-partie du ciseau décrit sous le n° 41, cet instrument est fort intelligemment fabriqué et possède une lame très saillante. Vu antérieurement, il présente un bord supérieur oblique de haut en bas et de droite à gauche. Du côté le plus élevé de ce bord, sort une assez longue lame terminée par un biseau de coupe triangulaire. — Les bords gauche et inférieur forment un angle droit, dont le sommet est abattu. Ces deux limites sont amincies. — Le bord droit commence

au tranchant du ciseau et se dirige verticalement jusqu'au bord inférieur qu'il rejoint par une assez courte obliquité.

Le dessus a été obtenu par l'enlèvement d'éclats ayant produit, à gauche et à la base de la lame, une *cavité triangulaire* et *deux sillons* obliquement et parallèlement juxtaposés sous le bord supérieur. Ces trois creux donnent d'excellentes surfaces de préhension.

F. P. — Unie. Le bord, continuant la saillie de la lame, dont l'épaisseur est visible de ce côté, est suivi d'une dépression verticale très favorable à la prise de l'outil. En allant vers la droite, cette cavité se comble par la convexité d'un conchoïde de percussion.

PRÉHENSION. — *Main gauche*. — Placé sur les deux phalanges réunies de l'index et du médium, le pouce vient s'opposer en se plaçant, selon la force à exercer sur l'outil, dans la *cavité triangulaire* ou dans l'un des *deux sillons* indiqués plus haut.

OBSERVATION. — *Lame* à l'extrémité droite du bord supérieur.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

N° 49. — Eclat épais de silex gris blanchâtre avec trace de gangue en-avant.

DESCRIPTION. — F. A. — La forme de ce ciseau serait à peu près rectangulaire si son côté droit n'était, en son tiers supérieur, dépassé par une protubérance formant un angle droit saillant et si son bord supérieur, formant la lame du ciseau, n'était très légèrement oblique de haut en bas et de droite à gauche. — Le bord gauche, de direction verticale, est un peu saillant en haut, puis creusé très légèrement, en son milieu, par une *échancreure retouchée* sur toute sa longueur. — Le bord inférieur a une coupe légèrement arquée. — Le bord droit ne présente d'intéressant que l'angle saillant dont il a été question.

Le dessus possède une arête saillante qui, partant de l'angle droit de la lame, se dirige vers le bas où elle aboutit presque à l'extrémité gauche du bord inférieur. Cette ligne saillante partage donc la face antérieure en deux versants allant vers les bords gauche et droit. Sur le premier, le plus large des deux, rien à dire. Le second est interrompu dans sa partie supérieure par une sorte de plateau triangulaire formant le dessus de la protubérance saillante. Sous ce plateau et appartenant à l'épaisseur du silex, il

y a un *plan* qui réunit le sommet de l'angle saillant avec la *longue portion inférieure* du versant droit. Ce plan et cette surface donnent une excellente place pour mettre le pouce dans la préhension de l'outil.

F. P. — Plane, avec, près de la base et contre le côté gauche, une *cavité* ayant un *bord inférieur* se relevant brusquement.

PRÉHENSION. — *Main gauche.* -- Entre le pouce, contre la *longue portion inférieure* du versant droit, l'ongle butant contre le *plan* formant l'angle supérieur de cette surface. L'index porte son articulation phalango-phalangienne contre la *longue échancrure retouchée* du bord gauche et replie obliquement en arrière ses deux dernières phalanges, pendant que l'extrémité interne de ce doigt vient s'appuyer dans la *cavité* de la face postérieure, où le *bord inférieur* l'empêche de glisser.

Il serait possible de se servir de ce ciseau de la *main droite*, mais il couperait avec assez de difficulté et ne fournirait, certes, pas un travail aussi franc que celui que permettrait d'obtenir la préhension senestre.

OBSERVATION. — Lame occupant la totalité du bord supérieur, avec légère inclinaison de droite à gauche.

PROVENANCE. — Mont-aux-Malades, près Rouen.

N° 50. — Demi-section d'un long rognon de silex engangué sur la plus grande partie d'une de ses faces.

DESCRIPTION. — A premier examen, cette pierre ne semble pas mériter qu'on y prête une grande attention, mais lorsqu'on analyse les diverses tailles qu'elle contient, et tout particulièrement celles situées sur ses bords; quand on constate combien les cavités et les protubérances de la face couverte de croûte sont favorables à la prise de l'outil, on n'hésite plus à le classer parmi les ciseaux longs à lames larges.

F. A. — La face antérieure est plate, mais semble avoir subi une torsion. — Son bord supérieur forme un angle obtus à sommet arrondi. C'est d'ailleurs un simple éclat qui a produit la lame coupante et le fabricant n'a rien fait pour égaliser ou régulariser cette arête tranchante, au-dessous de laquelle il est bon de remarquer une *cavité digitale* obtenue par l'enlèvement d'un éclat, suivie, plus bas et à droite, d'une petite *cupule triangulaire* donnée par trois tailles contiguës. — Le bord gauche

présente trois directions. La première, très légèrement oblique de haut en bas et de droite à gauche, est très retaillée sur son épaisseur, ainsi qu'en revenant vers la face antérieure. La deuxième direction, inversement inclinée et plus longue que la précédente, est également retouchée sur son bord, mais avec retailles profondes en arrière. Il n'y a rien à ajouter pour la troisième direction ainsi que pour le bord inférieur, qui sont simplement déterminés par la forme naturelle du silex de la croûte, duquel ils sont encore enveloppés. — Le côté droit serait presque vertical si le bord n'était comme martelé par des retailles avec arêtes écrasées, produisant deux longues échancrures à peine creusées, placées l'une sous l'autre.

F. P. — La face postérieure est largement dégagée de la gangue sous la lame, ainsi que sur la plus grande partie du bord gauche et du bord droit. Sous la partie supérieure dénudée, existe un *creux naturel* non dégarni de la croûte du silex. Cette cavité donne une excellente surface de prise.

PRÉHENSION. — *Main droite.* — Face postérieure, moins la partie supérieure taillée, posée obliquement sur la phalange de l'annulaire, l'articulation phalango-phalangienne du médus et l'articulation phalangino-phalangettienne de l'index. Les deux dernières phalanges de ce dernier doigt embrasse le dessous de l'outil en passant dans le *creux naturel* de la face postérieure, pendant que la phalange et la phalangette du médus, (cette dernière revenant sur la face antérieure), serrent la partie inférieure du manche du ciseau. Selon la force à employer, le pouce vient s'opposer aux doigts en se portant : soit sur l'arête oblique et retaillée du bord gauche, soit dans cette *cavité digitale* existant au-dessous du tranchant formant le côté droit de l'angle coupant de la lame du ciseau, soit encore dans la *cupule triangulaire*.

Cet instrument pourrait aussi servir de la *main gauche*, en posant sa face postérieure sur les premières phalanges de l'index, du médus et de l'annulaire, le côté gauche contre le pli de la peau qui se forme dans l'intérieur de la main, à la naissance des doigts, lorsqu'on ferme ceux-ci ; les dernières phalanges des mêmes doigts maintenant le dessous et serrant le bord droit. Le pouce viendrait alors s'appliquer dans la *cavité digitale* ou dans la *cupule triangulaire*, déjà citées dans la préhension dextre.

Dans cette occurrence, ce serait le côté droit de l'angle coupant,

dont le bord extrême gauche forme, peut-être, une troisième arête tranchante, qui aurait pu servir avec efficacité.

OBSERVATION. — Deux lames obliquées inversement.

REMARQUE. — Outil double pour usages identiques.

PROVENANCE. — Ce ciseau, appartenant à la collection de M. Coutil, des Andelys, a été trouvé dans la briqueterie Liorel, près de cette ville.

N° 51. — Long morceau de silex entièrement blanc mat.

DESCRIPTION. — Comme pour le précédent échantillon, ce grossier silex n'appellerait guère l'observation du préhistorien, un examen attentif des tailles existant sur ses surfaces ne venait révéler combien la nature aurait été prévoyante si, seule, elle avait produit et groupé des accidents ayant pour résultat un outil si facilement utilisable, aussi bien de la main droite que de la main gauche.

F. A. — En haut, un tranchant de ciseau, formant un arc peu accentué, ou plutôt un angle obtus très ouvert, à sommet arrondi. — A gauche, une arête allant du haut au bas de l'outil, en donnant une ligne brisée, composée de quatre droites, formant deux angles saillants. De la première de ces droites appartenant à la fois à la face antérieure et au côté opposé, rien à dire, mais la deuxième arête sépare la première face du bord qui va s'épaississant et donne ainsi naissance à un dessous triangulaire que prolongera, en changeant de direction, l'épaisseur à peu près rectangulaire adjacente à la troisième droite. La quatrième arête s'incline vers la très courte direction oblique formant le bord inférieur. Les trois dernières arêtes de la ligne brisée, déterminant la direction générale de cette limite gauche de la face antérieure, sont guillochées par des retouches et des tailles assez grossières. — A droite, en partant de la lame du ciseau, existe d'abord une convexité, suivie d'une convexité se raccordant à l'angle inférieur par un dernier renflement. Tout ce bord est assez épais.

Le dessus de cette face contient, sous la lame, une facette hexagonale et au-dessous de celle-ci, près du bord droit qu'elle pénètre assez profondément, une cavité digitale.

F. P. — Le dessous de la lame est convexe et cette courbure est le résultat d'un clivage spécial qu'on remarque sur un certain

nombre de silex. Immédiatement après ce biseau inférieur de l'outil, vient une *cavité triangulaire*, dont un sommet touche le bord gauche et un des côtés forme une partie du bord droit. A gauche et contiguë à la première, une seconde *cavité trapézoïdale*, dont la grande base appartient au bord du même côté. Sous la *cavité triangulaire*, on aperçoit, tournées obliquement de ce côté, les épaisseurs du deuxième angle saillant, dont les limites antérieures ont été décrites à l'analyse de la face précédente.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Face postérieure, posée obliquement sur le médus et l'annulaire, l'angle inférieur appuyé contre le fond de la main, la phalange de l'index venant se placer dans la *cavité triangulaire* de la face postérieure, pendant que le pouce s'oppose sur la *facette hexagonale* de l'autre côté. Les extrémités de l'index et du médus se replient sur le bord gauche de l'outil, tandis que le bord droit pose obliquement sur les métacarpiens des trois doigts médians.

Main gauche. — Manœuvre absolument opposée, mais, dans ce cas, l'extrémité de l'index devait se placer de préférence contre la *cavité trapézoïdale* de la face postérieure.

Lorsqu'on voulait donner plus de force à l'action et faire agir en levier le ciseau, on devait sortir davantage des doigts l'outil, afin de placer le pouce dans la *cavité digitale* commune au bord droit et à la face antérieure.

La main droite agissait-elle ainsi qu'il vient d'être dit ? C'était le côté gauche de l'angle coupant qui devait inciser la matière à œuvrer. C'est, au contraire, l'autre côté qui taille lorsque la main gauche servait de moteur.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter qu'en tournant un peu la main, soit à droite, soit à gauche, on aurait pu faire agir les côtés tranchants opposés, mais ces mouvements eussent certainement été moins naturels et, conséquemment, le résultat désiré n'aurait pu se produire qu'avec plus de difficulté.

L'examen attentif de cet outil, d'aspect si fruste et dont l'exécution semble, à première vue, si grossière, indique une troisième manière de s'en servir, en faisant agir alors la totalité de la lame. La moitié inférieure de la face postérieure, posée presque perpendiculairement à la direction des deux premiers doigts, dont les phalanges se replient contre le bord droit ou le bord gauche, selon que l'une ou l'autre main agit, le pouce

au-dessus, de façon que son ongle vienne buter contre la saillie supérieure de la *cavité digitale* indiquée sur la face antérieure.

Dans cette hypothèse, l'outil agit non plus comme un ciseau à deux tranchants, mais comme une gouge. Peut-être a-t-il été fabriqué à ces deux fins ?

OBSERVATION. — Cet outil pouvant donner lieu à deux interprétations sur son ou ses usages probables, je ne ferai pas sur son compte une observation me permettant de dégager des conséquences, de formuler des probabilités, ayant pour but de pouvoir distinguer, *à priori*, l'usage et le maniement d'un outil quelconque, à la seule condition qu'il soit complet et qu'il réponde à des sortes de travaux ayant des rapports avec ceux qu'on exécute encore.

PROVENANCE. — Cet outil, appartenant à M. Desloges, de Rugles, a été trouvé par lui dans le département de l'Orne.

Pl. VI. — N° 52. — Assez grand silex gris mat, avec lame à patine lustrée.

DESCRIPTION. — Le grand axe de cet outil doit être considéré comme horizontal, en raison de la position que doit occuper le silex dans la main.

F. A. — Cette face est divisée en deux parties par une arête formant un arc irrégulier, dont le grand axe de l'outil serait la corde. Au-dessus de cette arête, existe, à gauche, la plus grande partie du corps de la lame du ciseau, dont l'extrémité se termine par un biseau dont le tranchant est émoussé. A droite de ce biseau et un peu au-dessous, on voit une petite lame très acérée qui donnait un second ciseau à côté du premier. Puis viennent une petite encoche de dégagement et une grande échancrure de préhension retouchée sur tout son pourtour. Cette échancrure, remontant jusqu'à la partie la plus haute du silex, est suivie par un bord convexe s'arrêtant à la surface de frappe que forme le bord droit de l'outil. Au-dessous de l'arête médiane, on trouve trois plans successifs : l'un oblique à gauche sous la lame des ciseaux, le second moins incliné dans le même sens, enfin le dernier obliqué inversement et se terminant à la surface de frappe.

F. P. — Unie avec conchoïde de percussion.

PRÉHENSION. — *Main droite seulement.* — Pour se servir de la



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

lame de ciseau, dont le tranchant n'existe plus, on devait mettre la face interne du pouce contre le *plan moins incliné* au-dessous de l'arête du côté antérieur de l'outil, l'index et le médium, repliant chacun leur articulation phalango-phalangienne sur le bord de la grande *échancrure*.

Lorsqu'on voulait se servir aisément de la seconde petite lame, les doigts restaient dans la même position, mais le pouce devait se porter sous le *plan oblique à gauche*, situé au-dessous d'elle.

OBSERVATION. — Lame à gauche de l'outil.

REMARQUE. — Outil multiple servant très probablement à des actions identiques.

PROVENANCE. — Collection de M. Coutil, des Andelys.

N° 53. — Silex gris à marbrures blanchâtres.

DESCRIPTION. — En raison de sa forme générale, on peut prendre cette pierre pour une pointe moustérienne. En effet, ne contient-elle pas tous les caractères observés sur les silex taillés pendant cette période paléolithique? Face antérieure déterminée par deux longs éclats que sépare une arête médiane; côté postérieur uni et contenant un conchoïde de percussion, ainsi qu'une cavité produite par l'esquille d'éclatement; surface de frappe formant le bord inférieur: tout semble concourir à lui donner cette haute antiquité. Je ne crois, cependant, pas que ce silex ait été façonné à une époque antérieure à celle de la pierre polie.

F. A. — Le sommet de la pointe est abattu par une taille triangulaire dont le sommet coïncide avec l'arête traversant la pièce de haut en bas. La base de ce petit triangle devait former une assez grande lame de ciseau dont plus de la moitié a dû être intentionnellement émoussée, car la fracture forme une suite de petites retouches. La petite lame coupante restée intacte, ainsi que l'horizontalité retouchée forment le bord supérieur. — Le bord gauche présente une *échancrure*, profondément retouchée, dégageant non-seulement la lame mais formant une excellente surface de préhension. Puis vient une longue convexité retaillée avec moins de soin allant jusqu'au bord inférieur. — Celui-ci, presque rectiligne, est formé par le bord antérieur du plan de frappe. — Le bord droit commençant à la lame du ciseau donne une *longue direction oblique* très

légèrement concave, soigneusement retouchée sur toute son étendue, suivie d'une *arête creusée* sans retouche ; il se termine par une petite lame de grattoir assez régulièrement convexe.

F. P. — Comme je l'ai déjà dit, la face postérieure est relativement plate. Elle ne contient rien qui mérite d'être signalé.

Après avoir examiné avec soin ce très intéressant silex j'ai acquis la conviction qu'il servait à la fois de *ciseau*, de *scie* et de *grattoir*. C'est donc un triple outil. Aussi, devrais-je examiner sa préhension à ces divers points de vue si ne m'occupant en ce moment que des ciseaux, je ne me réservais de revenir plus tard sur cet instrument.

PRÉHENSION. — Comme ciseau il pouvait servir de l'une ou l'autre main. — *Main droite*. — Presque toute la face antérieure couverte par la main : le pouce s'appuyant contre l'*échancrure* supérieure du bord gauche, l'index, le médium et l'annulaire se recourbant sur le bord droit et maintenant l'outil en dessous. — *Main gauche*. — Il est probable que cette position était celle qu'avait eu particulièrement en vue le fabricant car elle explique la diminution à gauche de la lame du ciseau et l'utilisation de l'*échancrure*, ainsi que de l'*arête creusée*. La moitié inférieure de la face postérieure de l'outil se posait sur les phalanges mi-ployées des trois derniers doigts, pendant que l'extrémité de l'index s'appuyait contre l'*échancrure* du bord gauche et que la phalange du pouce serrait l'*arête creusée* du bord droit.

OBSERVATION. — lame horizontale, le grand axe de l'outil étant considéré comme vertical.

REMARQUES. — Outil multiple : ciseau, scie, grattoir.

L'instrument qui vient d'être analysé et dont le maniement probable a été indiqué a, je le répète, toutes les apparences d'une pointe du Moustier. Pour préciser la discussion à laquelle il pourrait donner lieu, il est de mon devoir d'ajouter que toutes les retouches et tailles de ses bords ont exactement la même patine que le reste du silex. Cet outil n'a donc pas été le résultat de l'appropriation, aux temps néolithiques, d'une lame de la période moustérienne. Si réellement sa taille complète remonte à une époque très antérieure à celle de la pierre polie, cela nous donnerait à supposer que dès les premiers âges l'art de tailler les pierres et la perfection de l'outillage auraient été les mêmes qu'à l'aube des temps protohistoriques. Cette idée n'offrira certaines

probabilités que lorsque de nombreuses preuves, prises en des milieux intacts, seront venues élucider cette question.

PROVENANCE. — Lillebonne (Seine-Inférieure).

Ce silex a été recueilli par M. Raoul Fortin.

N° 54. — Silex gris à parties blanchâtres.

DESCRIPTION. — F. A. — Cet outil possède un facies très spécial. Qu'on suppose une sorte de carré dont les diagonales seraient, l'une verticale et l'autre horizontale. L'angle supérieur de ce carré serait prolongé au-delà du quadrilatère par une lame prismatique d'une longueur presque égale à la hauteur du corps de l'outil. Cette lame est terminée par un tranchant légèrement arrondi en arc. Les deux bords supérieurs du corps de l'instrument, formant d'excellentes surfaces de prises, sont arrondis. Il en est de même des côtés et du dessus de la lame.

F. P. — Plate, avec conchoïde de percussion.

PRÉHENSION. — *Main droite.* — Phalangette du pouce sur le bord supérieur gauche du corps de l'outil; l'index passant en dessus et recourbant son articulation phalango-phalangenienne sur le bord supérieur droit porte ses deux dernières phalanges en dessous pendant que le bord inférieur droit s'appuie sur le côté latéral, en regard du pouce, de la 1^{re} phalange du médius.

Main gauche. — Maniement exactement inverse au précédent.

OBSERVATION. — Tranchant en arc dont la corde est horizontale.

PROVENANCE. — Mainemare, commune de Sainte-Geneviève-en-Bray. Appartient à la collection de M. Ternisien, de Saint-Saëns.

N° 55. — Silex gris à mouchetures noirâtres.

DESCRIPTION. — F. A. — Ce ciseau a l'aspect d'un tranchet dont la lame, extrêmement mince, forme un angle dièdre très aigu avec la face postérieure. Cette lame est arrondie en arc. Les deux bords gauche et droit, s'obliquant l'un vers l'autre, sont entièrement retouchés. Le bord inférieur, fort aminci, donne naissance à un second tranchant de ciseau beaucoup plus petit que le premier mais aussi coupant.

Le dessus taillé par éclat contient au-dessous de la lame, mais du côté gauche seulement, une *dépression cupuliforme*.

F. P. — Plate. Les retouches des bords ont abattu l'arête

vive du côté gauche en formant des *tranchants* dont on constate l'utilité lorsqu'on essaie de se servir de l'outil.

PREMIER CAS. — En raison de sa convexité le *tranchant supérieur* pouvait servir en employant l'une ou l'autre main, la moitié droite occupant lorsqu'il était tenu de la main droite, et l'autre moitié, au contraire, servant dans l'autre cas.

Mane de la. — Extrémité du p. placée dans la *dépression capillaire*; phalangette de l'index contre les *sautes* de bord de la face postérieure; phalange unguéale de médus en dessous.

Main gauche. — Poerce comme précédemment; l'index et médus en dessous.

Le petit *tranchant inférieur* ne pouvait servir que de la main droite: le pouce placé dans la même *dépression* dont il a déjà été question; les extrémités des trois premiers doigts maintenant l'outil en arrière.

OBSERVATIONS. — Grand *tranchant* en arc dont la flèche coïnciderait avec le grand axe de l'outil.

Petit *tranchant* à l'extrémité gauche du bord et oblique vers la droite.

REMARQUE. — Ce double outil a incontestablement l'aspect d'un tranchet. Les retouches des bords latéraux semblent indiquer qu'il a pu être muni d'un manche dont elles auraient facilité la ligature. Mais la ténuité de sa grande lame; l'existence du second *tranchant* qui n'aurait plus alors de signification; la concordance des tailles des bords et de la face antérieure avec sa double utilisation me poussent à le classer parmi les ciseaux qui furent utilisés sans emmanchement.

PROVENCE. — Moray, commune de Saint-Martin-Omonville.

Cette pièce appartient à la collection de M. Ternisien, de Saint-Saëns.

N° 56. — Petit silex gris.

DESCRIPTION. — F. A. — Ayant l'aspect d'un triangle isocèle presque régulier, plus haut que large, dont le sommet serait occupé par une petite lame horizontale fort bien aiguisée, et dont la base serait formée par une autre lame très tranchante. Les côtés latéraux, de peu d'épaisseur en leur partie médiane, s'amincissent aux biseaux des lames; sont retouchés dans toute leur étendue et légèrement *creusés* en leurs milieux.

Le dessus est produit par quatre tailles se succédant horizontalement. La première et la dernière de ces facettes forment les biseaux des deux lames de ciseau ; la deuxième, assez petite, n'a rien d'intéressant, mais la suivante, la plus grande de toutes, produit une sorte de *plateau* ayant une concavité très favorable à la préhension de l'instrument.

F. P. — Unie, avec petite incurvation.

PRÉHENSION. — *Grande lame*. — *L'une ou l'autre main* : pouce sur le *plateau* du dessus, index sur la face postérieure.

Petite lame. — *Main droite*. — Pouce sur le *plateau* ; index contre le *creux* retouché du bord droit ; médus en arrière. — *Main gauche*. — Pouce sur le *plateau* ; index et médus en arrière.

OBSERVATION. — Tranchants horizontaux.

REMARQUE. — Double outil pour travaux presque identiques. J'aurais certainement classé cet outil dans les petits tranchets ou les pointes de flèches à tranchants transversaux, si l'habileté avec laquelle a été obtenue la petite lame du sommet du triangle ne m'avait poussé à croire qu'elle avait dû servir de ciseau.

PROVENANCE. — Cet outil a été trouvé à Sainte-Agathe-d'Aliermont (Seine-Inférieure), par M. Ternisien, de Saint-Saëns.

N° 57. — Silex noirâtre ayant quelques parties du dessus et de la base recouvert de sa gangue.

DESCRIPTION. — Sorte de prisme triangulaire de forme assez irrégulière à grand axe un peu courbé. Le *côté antérieur* est composé de deux versants obliques séparés par une arête rugueuse, se bifurquant, en haut, pour produire un assez long biseau de lame. Le côté gauche contient une cavité de dégagement de la lame suivie d'une *échancrure de préhension*. En face, du côté droit, existe une *encoche* analogue ayant la même fonction.

F. P. — Cette face, plane sous la lame est ensuite irrégularisée par des *cavités* permettant de tenir l'outil plus solidement lorsqu'on veut l'employer avec une certaine force.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Pouce dans l'*échancrure* gauche ; index replié contre l'*encoche* droite ; base de l'outil maintenue contre la main par l'extrémité du médus. — *Main*

gauche. — Pouce en dessus sur une partie où l'arête s'élargit en petite table ; phalange unguéale de l'index en dessous ; base contre la première phalange du médus.

OBSERVATION. — Lame à peu près perpendiculaire à l'axe rectifié.

PROVENANCE. — Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure), lieu dit du Campigny, fond de cabane fouillé par M. Ch. Fréchon, de Rouen.

REMARQUE. — La plupart des outils trouvés dans les fonds de cabanes de l'époque néolithique sont facilement reconnaissables par la netteté de leurs tailles et leurs patines noires peu lustrées. Ils semblent presque toujours qu'ils viennent de sortir des mains de leurs fabricateurs. — Celui-ci a un aspect tout différent. Il paraît avoir beaucoup servi et ses arêtes sont probablement arrondies par un long usage. Peut-être, lors des fouilles a-t-il glissé de la couche superficielle du sol dans le fond de la tranchée?

N° 58. — Silex gris noirâtre moucheté de blanc.

DESCRIPTION. — Cet outil qui peut aussi bien agir comme coin que comme ciseau n'est pas un silex plat mais une pierre assez épaisse. Son *côté antérieur* comprend en sa partie médiane, une face obliquement dirigée vers le tranchant. Cette face est suivie par deux tailles contiguës formant une sorte de petit plateau auquel succède une grande surface unie allant jusqu'à la base de l'outil.

Chaque côté est formé par deux directions obliques inverses allant vers les bords gauche et droit. A gauche, et assez près de la lame existe un creux formant une sorte de *cavité digitale*. A droite, tout contre le tranchant une *première taille incurvée* suivie d'une *seconde* de même nature. Ces trois excavations ont d'excellentes surfaces de préhension. — Le bord inférieur a une assez grande épaisseur régularisée par l'enlèvement de quelques éclats.

F. P. — Plate, avec retouches assez grossièrement exécutées.

PRÉHENSION. — Ce silex pouvait être utilisé des deux mains.

De la *main droite* : le pouce dans la *cavité digitale* gauche ; la phalange de l'index contre la *seconde taille incurvée* du côté droit, la phalange se repliant en dessous ; la base de l'outil s'appuyant contre le fond de la main.

S'il est vrai que de la *main gauche*, on pouvait employer ce ciseau, en lui donnant une position symétriquement opposée à celle qu'il occupait dans la main droite; je crois qu'il devait plutôt servir en le posant dans le creux que forment l'index et le médius lorsqu'ils tendent à rapprocher leurs phalanges de la paume de la main. Le pouce s'opposait alors à ces doigts, en plaçant la face interne de sa phalange unguéale sur la *grande surface unie* du côté antérieur du silex.

S'agissait-il de faire agir l'outil comme coin? Il était pris entre le pouce et l'index de la main gauche; la main droite appuyait ou frappait avec un maillet sur l'épaisseur du bord inférieur.

OBSERVATION. — lame horizontale dont une petite partie à droite a dû être abîmée par l'usage.

PROVENANCE. — Blangy-sur-Bresle, lieu dit du Campigny, surface du sol. (Appartient à la collection de M. Ch. Fréchon, de Rouen.

N° 59. — Silex plat blond recouvert de sa gangue dans la plus grande partie de sa face antérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — En forme de disque très irrégulier dépassé en sa partie supérieure, par une lame de ciseau terminée en biseau arrondi qui est aiguisé par plusieurs petites tailles plates. La gangue n'a été enlevée que sur la lame du ciseau et le bord du côté droit.

F. P. — Unie dans sa plus grande étendue. Le tranchant du ciseau a été retouché et aminci de ce côté. Les portions supérieures des bords gauche et droit sont retaillées pour faciliter la préhension.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Le pouce en dessus, l'extrémité de l'index affermie dans les tailles du bord supérieur gauche de la face postérieure, et le médius placé à côté. — *Main gauche*. — Position symétriquement inverse à la précédente.

OBSERVATION. — Tranchant arrondi, coupant sur tout son contour.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

Cet intéressant outil qui est presque semblable à celui que j'ai décrit dans le bulletin de 1899, sous le n° 29, appartient à la collection de M. Abel Blondel, de Rouen.

N° 60. — Silex gris mat sans aucune patine lustrée.

DESCRIPTION. — F. A. — Sorte de trapèze dont la petite base donnerait, à ses deux extrémités, naissance à deux petites lames de ciseau s'obliquant légèrement en sens inverse. Les deux côtés latéraux se terminent chacun par deux autres lames : celle de gauche très étroite et coupant plus particulièrement sur son épaisseur, celle de droite plus large et pouvant tailler comme les deux premières, le silex posé à plat sur le bout des doigts.

F. P. — Plate, sans rien pouvant appeler l'attention.

PRÉHENSION. — La *main droite* fait agir la lame supérieure gauche et le petit ciseau coupant dans le sens de l'épaisseur. Dans le premier cas, l'outil est pris entre les extrémités du pouce en dessus et de l'index et du médium en dessous. Dans la seconde occurrence, l'outil devait être retourné, de sorte que la face postérieure s'appliquât contre le pouce et que les deux autres doigts pussent maintenir le silex de l'autre côté (le bord inférieur ayant pris la place du bord supérieur).

La *main gauche* pouvait utiliser les deux autres lames, tournant le silex entre le pouce en dessus et l'index et le médium en dessous. Le plus large de ces deux derniers ciseaux devait alternativement servir de l'une ou l'autre main.

REMARQUE. — Ce très curieux outil, rappelant la clef multiple des horlogers, est un quadruple instrument dont les diverses lames ont des fonctions identiques. Il rappelle, comme forme, les perçoirs à plusieurs pointes, trouvés en assez grande quantité dans la station néolithique de Baron (Calvados).

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen. Appartient à la collection de M. Abel Blondel, de Rouen.

N° 61. — Long éclat de silex blond translucide en sa partie supérieure.

DESCRIPTION. — Le bord supérieur est oblique de haut en bas et de droite à gauche. La partie la plus élevée forme une très jolie lame de ciseau à deux versants coupant aussi bien l'un que l'autre. Le versant gauche est suivi d'une petite échancrure de dégagement qui est obtenue par une taille concave régularisée par deux retouches ; une sorte de petite arête, qui est la continuation de celle du ciseau située du même côté, termine la limite supérieure de l'outil. — Le bord gauche donne une convexité générale

qu'on peut diviser en trois directions à peu près rectilignes. La première, la plus courte, est produite par une petite lame très coupante se terminant par un très court bord oblique inférieur donnant un petit cran d'arrêt. La deuxième, un peu en retrait sur la première, s'incline d'abord très peu en dehors pour revenir ensuite en dedans. La dernière est presque verticale. — Le bord droit commence au tranchant droit du ciseau, suit d'abord une direction verticale, puis saillit un peu, s'arrondit en longue convexité dont la courbure est peu sensible. Il se termine verticalement. — Le bord inférieur, presque horizontal et de très petite dimension, est la limite antérieure de la surface de frappe de l'éclat ayant servi à fabriquer l'outil.

Le dessus de la face antérieure est formé par trois longs éclats, dont le médian, plus large que les deux autres, produit un *sillon* très favorable à la préhension.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Pouce en dessus, dans le *sillon*, index et médius s'opposant en arrière. Dans ce cas, c'est la lame droite du ciseau qui peut tailler.

Main gauche. — Position symétriquement semblable à la précédente, permettant alors de faire couper la lame gauche.

OBSERVATION. — Lames saillant au bord supérieur droit du silex, mais formant deux tranchants de directions opposées.

REMARQUE. — La partie supérieure du bord gauche, terminée en bas par un petit cran d'arrêt, forme une très bonne lame coupante qui a pu servir en tenant l'outil de la *main gauche*, le pouce en dessus, l'ongle butant sous la saillie inférieure ou cran, l'index et le médius soutenant le silex en arrière. Dans ce cas, l'outil serait triple ; deux lames auraient servi à produire des effets semblables, mais opposés de direction, et la troisième à un effet différent.

PROVENANCE. — Trouvé par M. Quenouille, à Pitres (Eure).

N° 62. — Petit silex gris brun admirablement taillé.

DESCRIPTION. — F. A. — Cette très jolie petite pierre est, antérieurement, taillée par trois longs éclats, dont l'un se ramifie, en haut et à droite, pour former une petite lame de ciseau aiguisée par un petit plan oblique. A gauche de cette lame, on remarque une *échancre*, qui, en raison de sa position, semble

avoir été faite pour dégager la lame ou faciliter la préhension de l'outil, mais un attentif examen porte l'observateur à supposer plutôt que cette concavité, donnant une arête très vive avec la face postérieure, est une lame creuse comme j'aurai, plus tard, l'occasion d'en présenter de nombreux exemples. A la suite de cette échancrure, une arête d'abord verticale, puis légèrement oblique, continue et termine le bord gauche de l'outil. — Le bord inférieur, très court, est formé par la limite antérieure du plan de frappe. — Regardé de profil, le bord droit, très coupant, produit un S allongé dont la courbure inférieure donne naissance à une sorte de gouge.

Le dessus du silex est creusé, au milieu par un sillon formant un plateau qu'entourent, à gauche et à droite, deux versants allant vers ces bords.

F. P. — Concave sous la lame et les deux tiers supérieurs de l'outil; convexe sur le reste formé par un conchoïde de percussion.

PRÉHENSION. — *Main droite.* — Phalanges de l'index et du médius placées en dessous de l'outil; pouce s'opposant sur le plateau de la face antérieure.

OBSERVATION. — Lame en haut et obliquée vers la droite.

REMARQUE. — Si l'échancrure à gauche de la lame a servi d'outil ainsi que la base de l'S en gouge, dans ces deux cas, le silex n'aurait pu servir qu'étant tenu par la *main gauche*.

PROVENANCE. — Recueilli à la surface du sol, au Campigny, près Blangy-sur-Bresle, par M. Ch. Fréchon.

N° 63. — Petite lame en silex noir.

DESCRIPTION. — F. A. — Admirablement taillée par longs éclats obtenus dans le sens du grand axe de l'outil qui est vertical. — Le bord supérieur est légèrement oblique du côté droit et forme le tranchant d'un petit ciseau dont le biseau a été produit par une taille ayant donné une petite coupe trapézoïdale. — Le bord gauche comprend trois arêtes dont la première oblique gauche et assez petite dégage la lame du ciseau; la deuxième beaucoup plus longue est verticale; la troisième, à peu près de même dimension que la première, s'incline en sens opposé pour aboutir au bout inférieur qui est très petit et remonte obliquement vers le bord gauche. — Celui-ci est formé par une arête

coupante de direction presque verticale. Le dessus du silex contient en sa partie médiane deux tailles contiguës (formant *plateau*) entourées de tous les côtés par des versants allant vers les bords qui sont tous tranchants.

F. P. — Unie avec *incurvation* courbant la lame dans le sens de la hauteur.

PRÉHENSION. — *Main droite*. Extrémité de l'index en dessous dans l'*incurvation* et pouce en dessus posé sur le *plateau*.

OBSERVATION. — Tranchant du ciseau oblique à droite.

REMARQUE. — Ce petit éclat est une exemple de ciseau obtenu avec un simple éclat sans aucune retouche. C'est certainement une des formes les plus simples d'un de ces genres d'outils.

PROVENANCE. — J'ai choisi ce silex parmi quelques éclats venant des sables de l'Oued-R'ir (Algérie) que je dois à l'obligeance de M. Montier. Il semble indiquer qu'à l'époque néolithique les hommes habitant le nord de l'Afrique, aussi bien que ceux qui vivaient en Europe, devaient avoir, dans la confection de leurs outils, des préoccupations identiques.

N° 64. — Petit silex ocreux très lustré et translucide.

DESCRIPTION. — F. A. — Ce très petit outil a un bord supérieur arrondi à gauche et oblique à droite, coupant sur tout son pourtour. Il n'y aurait rien à dire sur les bords gauche et droit s'ils ne contenaient l'un et l'autre dans leurs tiers inférieurs deux petites encoches situées l'une en face de l'autre. — Le bord inférieur est presque horizontal.

Le dessus est taillé par éclat.

F. P. — Unie. Conchoïde de percussion sous le bord supérieur.

PRÉHENSION. — Les deux encoches et la diminution de largeur du silex à partir de ces deux échancrures sont peut-être des indices que cet outil était emmanché. Si j'en excepte le ciseau que j'ai précédemment publié sous le n° 4, sur lequel on pourrait faire une observation à peu près identique, c'est le seul outil de cette catégorie qui porte des traces d'un emmanchement probable.

Néanmoins pris entre le pouce, l'index et le médius de la *main droite* ou de la *main gauche*, il aurait, tel quel, pu fournir un excellent travail donné, selon l'occurrence, par l'une ou l'autre lame.

CHAPITRE I

GOUGES

Les ciseaux analysés dans l'étude précédente, ne sont-ils pas des preuves évidentes que les hommes de la période néolithique des âges de la pierre se rendirent compte et surent profiter de toutes les ressources que présentaient des outils contenant une ou plusieurs lames rectilignes, plus ou moins étroites, qui saillaient d'un corps allongé qui tenait lieu de poignée, ou des bords de silex plats, facilement préhensibles ?

C'est avec ces instruments qu'ils purent creuser, évider, dégrossir, inciser les matières qu'ils éprouvèrent le besoin de façonner. Avec leurs ciseaux de pierre, prototypes de nos ciseaux à lames métalliques, ne durent-ils pas exécuter des travaux analogues à ceux que, déjà depuis des siècles, nous taillons avec nos tranchants d'acier ?

Mais de même que nos ouvriers modernes ne seraient pas sans éprouver quelque embarras pour creuser de courbes concavités ou pour arrondir des saillies convexes, s'ils n'avaient à leur disposition que des outils à lames plates, les néolithiques, beaucoup plus artistes, à mon avis, qu'on ne se plaît à le supposer durent rencontrer les mêmes difficultés dans l'exécution de quelques travaux que leur commanda moins un réel besoin que le désir de satisfaire un certain idéal.

Ils inventèrent alors la gouge : c'est-à-dire le ciseau à tranchant curviligne.

L'existence de cet outil ne laisse aucun doute car les grandes collections paléoethnographiques contiennent de superbes spécimens dont les tranchants polis ont la forme exacte de nos gouges métalliques.

Le Musée préhistorique de MM. de Mortillet donne sous les nos 478 et 479 deux exemplaires remarquables de ce genre d'outil. L'un, en diorite, a été recueilli en Finlande et appartient à l'université d'Elsingfors. L'autre vient du Danemarck et figure dans les vitrines du Musée de Saint-Germain sous le n° 178.

Ces deux grandes gouges mesurant : la première, 0^m15 de

PRÉHENSION. — *Main gauche.* — Pouce en dessus, index en dessous dans la *cavité du conchoïde*, l'extrémité du médius appuyée contre le *bord concave* inférieur.

OBSERVATION. — Lame en saillie en haut et à droite de l'axe de l'outil.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

Avec le n° 66 se termine l'étude des ciseaux.

Les différentes formes sur lesquelles j'ai appelé l'attention de l'observateur ne sont, certainement, qu'une faible partie de celles qu'ont pu prendre ces sortes d'outils dont on peut recueillir tant de spécimens différents mêlés à la poussière du passé.

Entre les nombreux ciseaux que j'ai ramassés ; parmi ceux que quelques-uns de mes confrères en préhistoire ont obligeamment mis à ma disposition ; je n'ai choisi, comme exemples, que ceux de moyennes ou de petites tailles, parce qu'on les trouve plus fréquemment que les grands ; qu'ils ont été taillés avec plus de soin ; et que n'offrant pas ou peu de résistance aux chocs des instruments aratoires, ils ont pu parvenir presque intacts jusqu'à nous.

Peut-être me reprochera-t-on, ou la minutie des descriptions que j'ai données, ou les nombreuses répétitions dans lesquelles je suis fatalement tombé ?

Qu'on veuille bien considérer, d'une part, l'aridité d'un sujet encore tout d'observation et, d'un autre côté, l'obligation que j'ai moralement contractée de donner à ceux qui désirent me suivre dans ces études nouvelles, non consacrées par des autorités scientifiques, tous les renseignements pouvant les guider dans leurs recherches personnelles.

Sous le titre *Observation*, j'ai indiqué, pour chaque ciseau, la position et la direction des tranchants afin de pouvoir, par des rapprochements, des comparaisons, faire des déductions qui, je le pense, pourront présenter quelque intérêt. Je renvoie ce petit travail statistique après le court chapitre des gouges : ces outils n'étant en réalité, que des ciseaux à tranchants curvilignes.

7-11-68
NEW YORK
LIBRARY



Gouges néolithiques

plan perpendiculaire à la face postérieure de l'outil, mais encore arqué dans le plan même de cette face.

PROVENANCE. — Boisguillaume, près Rouen.

N° 2. — Silex grix.

DESCRIPTION. — C. A. — Cet outil est fait avec un fragment de hache polie, plus haut que large, aminci du côté de la lame par un seul éclat ayant donné une cavité assez régulière. Vers le milieu du bord droit existe une protubérance : sorte de sommet d'une pyramide très irrégulière d'où partent quatre *versants* allant de chaque côté des limites de la face postérieure. Quatre plans triangulaires sont ainsi déterminés. Le versant supérieur contient le tranchant de la gouge. Celui de *gauche* est un peu concave. Celui de *droite*, presque perpendiculaire à la face postérieure est rendu rugueux par quelques tailles assez grossières. Ces deux derniers plans donnent d'excellentes surfaces de préhension. Le triangle inférieur est poli dans sa plus grande partie.

F. P. — Assez plate mais contenant, néanmoins, des concavités très peu profondes séparées par des arêtes à peine accusées. Deux traces de polissage sous la lame que quelques légères retouches contribuent à arrondir.

PRÉHENSION. — Pour la *main droite* seulement. Tenu entre le pouce dont l'extrémité est appuyée contre le *versant gauche* du côté antérieur et l'index replié de telle sorte que le *versant droit* coïncide avec la face interne de la phalange de l'index pendant que la phalangine du même doigt se replie contre la face postérieure et que la phalangette prend un solide point d'appui sur la limite inférieure du bord gauche du silex vu par son côté antérieur.

OBSERVATION. — Lame à gauche du bord supérieur.

PROVENANCE. — Saint-Léger-du-Bourg-Denis, près Rouen (Hameau de la Bretèque.)

N° 3. — Silex gris assez épais.

DESCRIPTION. — F. A. — Cet outil fabriqué avec un fragment de silex assez informe, n'offrirait, sur ce côté rien de très intéressant si son bord le plus haut n'était aminci de l'intérieur à l'extérieur, d'abord par de larges éclats auxquels succèdent des tailles beaucoup plus fines destinées à parfaire le tranchant de la gouge.

F. P. — Rendue principalement convexe au coupant de l'outil par un clivage particulier que l'on remarque assez fréquemment sur les silex.

PRÉHENSION. — *Pour les deux mains.* — Le pouce en dessus ; l'index appuyant sa phalange sur le bord droit si c'est la main droite qui agit, sur le côté gauche dans le cas contraire ; les deux autres phalanges du même doigt en dessous.

OBSERVATION. — lame coupante occupant le bord supérieur.

REMARQUE. — C'est à un clivage spécial qu'est due la courbure de la lame.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 4. — Eclat de silex gris jaunâtre très lustré.

DESCRIPTION. — F. A. — C'est le côté uni de l'éclat qui forme la face antérieure parce que ce côté serait en dessus si l'on essayait de se servir de la gouge située à l'extrémité gauche du bord supérieur. Cette lame très coupante est excavée par de petits éclats. Elle occupe l'extrémité gauche du bord supérieur qui descend obliquement vers le bord droit. Celui-ci ainsi que le bord gauche se dirigent à peu près verticalement vers le bord inférieur déterminé par trois petits côtés. A l'exception du bord gauche qui, sous la lame de l'outil, contient une *suite de retouches* qui le rendent un peu concave, les autres limites extérieures ne contiennent rien méritant de fixer l'attention.

Il en est de même du dessus de la face antérieure qui est complètement unie. Elle possède cependant, près du bord inférieur un petit conchoïde de percussion avec la cavité produite par l'esquille d'éclatement.

F. P. — Cette face est taillée par trois longs éclats. Celui du milieu part du dessous de la lame, traverse obliquement le silex dans sa plus grande longueur et aboutit au bord inférieur. Il forme un long et étroit plateau dont les deux autres tailles au-dessus et au-dessous sont les versants. Le *bord supérieur* qui de ce côté, descend obliquement vers le bord gauche, est *retouché* dans toute sa longueur.

PRÉHENSION. — *Main droite.* — Pour pouvoir se servir assez facilement de cet outil, il est nécessaire de le saisir entre les phalanges unguéales du pouce et du médius serrant, le premier

en bas et le second en dessous, la partie inférieure de l'outil reposant sur le premier et de l'index appuyé sur le bord supérieur de la lame.

Il est possible que cet outil ait été utilisé pour fendre le bois qui fut coupé dans cette nouvelle phase de l'occupation de la bordure inférieure pour ainsi dire de la bordure supérieure, entre la base des premières phalanges et celle des secondes, en appuyant sa face postérieure sur le premier et les deux phalanges puis sur la seconde et la troisième de l'index traversant obliquement le premier et le second en avant s'appuyant sur son point de contact avec le troisième en avant un peu le bord gauche de la lame et le premier de l'index.

Le bord supérieur de la lame à l'extrémité gauche du bord supérieur est droit.

Le bord inférieur de la lame obtenu par un enfoncement de la lame n'est pas absolument courbé, mais il est courbé en un mentonnière au lieu de la forme habituelle des lames obtenues par le enchet typographique, les angles de la lame se terminent des angles obtus avec la partie supérieure.

Les deux extrémités de la lame ont été entièrement retouchées et les deux faces retouchées.

Objet n° 10. — Aiguille en silex, près Rouen.

Objet n° 11. — Aiguille en silex, avec gangue recouvrant sa partie supérieure.

Objet n° 12. — Aiguille en silex. — Le grand axe de l'outil étant dirigé vers le haut, la partie supérieure forme, à la fois, deux lames qui se rejoignent que forme un petit plan triangulaire à l'extrémité supérieure, à peine une courbure à peine sensible, qui se termine en pointe de la partie de gauche. Celle de droite, qui est la partie supérieure, se dirige sur sa destination car, elle est dirigée vers le haut, en avant, est obtenue par un enfoncement de la lame. — Le bord gauche contient, à la partie supérieure, dans une direction verticale, une petite saignée qui se continue à dégager cette lame, en avant, jusqu'à une surface de prise. — Le bord inférieur de la lame est la limite externe d'une sorte de petite

crosse recouverte de gangue. — Le bord droit, descendant presque parallèlement au bord gauche, est dentelé par des chocs.

Le dessus, taillé par trois longs éclats, donne naissance à un long sillon médian et à deux *versants*.

F. P. — Unie. Incurvée comme si elle avait subi une sorte de torsion. Conchoïde de percussion en haut.

PRÉHENSION. — *Gouge*. — *Main droite*. — Entre la phalange unguéale du pouce, en dessus, et les phalangettes de l'index et du médius, en dessous. Le silex devait être légèrement incliné du côté gauche afin que l'arête coupante pût prendre une direction à peu près horizontale.

Ciseau. — *Main droite*. — En retournant l'outil de telle sorte que la face postérieure devienne la face antérieure, et que le grand axe prenne une direction horizontale. Pouce sur la partie concave de la face unie; index sur l'autre côté et dans l'échancrure près de la lame; médius contre l'index.

OBSERVATIONS. — *Lame de gouge* inclinée à droite du bord supérieur. *Lame de ciseau* ayant la même direction puisque l'outil doit être retourné pour utiliser ce taillant.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 6. — Silex gris, assez plat, excepté en sa partie supérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — Cet outil est certainement un des plus curieux qu'il m'ait été donné de recueillir. Son grand axe doit être supposé légèrement oblique de droite à gauche. Il forme extérieurement, une sorte de pentagone très irrégulier. Le plus haut côté de ce polygone constitue le bord supérieur et est de position horizontale. Ce bord, commençant vers le milieu de la largeur du silex, est épais tout d'abord et va vers la droite en s'amincissant. La plus grande épaisseur produit un *plateau triangulaire*, auquel succède le profil d'une lame de gouge semblant découpée, comme à l'emporte-pièce, en arrière aussi bien qu'en avant. — Le bord gauche, oblique de haut en bas et de droite à gauche, produit, sur son épaisseur recouverte de la gangue de la pierre, deux triangles séparés par le profil d'une cavité en forme de V. — Le bord droit, de direction verticale est assez mince. — Le bord inférieur donne un angle obtus concave, dont

le premier côté à gauche, est moitié plus long que l'autre limite de l'angle et contient en son milieu une petite *encoche* arrondie. L'autre côté remontant vers la droite, est *retouché* dans toute son épaisseur.

Le dessus présente, à la jonction du bord supérieur avec le bord gauche, une petite éminence qui est le sommet d'une pyramide quadrangulaire dont les deux triangles juxtaposés appartenant à ces bords sont les deux premières faces. La troisième face de ce solide saillant est très importante. Placée au-dessous de celles qui viennent d'être décrites elle produit un *talus* dont la base, partant du point le plus bas du profil en V, traverse horizontalement plus de la moitié du silex. Parallèlement à cette base existe un assez *profond sillon*. La quatrième face de la pyramide n'a pas de limite inférieure parce que de ce côté elle se confond avec le plan qui descend lentement vers le bord droit. A l'intersection des bords supérieur et droit est située la lame de gouge, dont la cavité, vue de ce côté est si nettement circonscrite.

F. P. — Unie, avec convexité générale. Une profonde rainure isole la lame du reste. Il a fallu une extrême habileté pour produire d'un seul coup la convexité de la gouge.

PRÉHENSION. — Cette gouge pour la *main gauche* a dû être tenue de deux façons différentes selon les genres de travaux qu'on voulait lui faire accomplir.

1^{re} *hypothèse*. — Portion de la face postérieure opposée à la lame posée sur la phalangine et la phalangette pliées de l'index ainsi que sur la première phalange du médium qui repliait son articulation phalangino-phalangettienne dans l'*encoche* du bord inférieur ; pouce sous le *talus* formé par la face inférieure de la pyramide.

2^e *hypothèse*. — Le silex était serré entre : l'index placé sur le plateau triangulaire du bord supérieur et le pouce s'appuyant sur le *côté retouché* du bord inférieur. Le sommet de l'angle produit par l'intersection du bord gauche avec le bord inférieur prenait son point d'appui dans l'intérieur de la main contre l'articulation de la phalange de l'index avec son métacarpien.

OBSERVATION. — Lame à l'extrémité gauche du bord supérieur.

REMARQUE. — Paraissant spécialement faite pour un gaucher

cette gouge a très bien pu servir à un droitier qui la maintenant dans la position senestre faisait agir en arrière, en se servant de la main droite, la matière qu'il voulait creuser.

PROVENANCE. — Blossesville-Bonsecours, près Rouen.

N° 7. — Silex épais dont les parties découvertes sont très lustrées et marbrées de noir, de gris et de blanc. La gangue recouvre la plus grande partie du côté antérieur.

DESCRIPTION. — Fabriquée avec une moitié de rognon de silex, cette gouge présente une assez grande épaisseur, qui va en s'amortissant tout particulièrement sur le bord supérieur et le bord gauche. Son grand axe doit être considéré comme étant horizontal.

C. A. — Ses limites extérieures donneraient assez l'aspect d'une surface rectangulaire dont les angles auraient été doucement arrondis, à l'exception de l'angle inférieur gauche dont la longue section oblique détermine un cinquième côté, à la base duquel on voit une *échancre* peu profonde. En dehors de cette remarque, il n'y a rien d'intéressant à signaler relativement aux bords de l'outil. C'est à l'intersection arrondie du bord supérieur avec le bord droit qu'a été fabriquée la lame de la gouge. Cette lame est creusée par un sillon assez profond et d'autres tailles ayant permis d'obtenir une concavité d'une certaine régularité; une suite de petites retouches a rendu coupant son bord arrondi.

Le dessus du côté supérieur de l'outil n'est découvert de sa croûte que sous trois directions convergeant vers la lame de la gouge et formant *trois sillons* produits par l'enlèvement de longs éclats.

F. P. — Assez plane, excepté sous la lame de la gouge, où la fracture a donné une convexité naturelle dont le fabricant a su profiter habilement.

PRÉHENSION. — *Main gauche.* — Moitié gauche du bord supérieur appuyée contre la première phalange de l'index, dont les phalanges suivantes passent en dessous; le médius soutient l'outil en bas de sa face postérieure et plie son articulation phalangino-phalangetienne dans l'*échancre* du cinquième bord. Le pouce s'oppose aux deux premiers doigts en portant la face interne de son extrémité dans un des *trois sillons* qui occupent le dessus de l'outil et son côté droit.

OBSERVATION. — lame à l'angle gauche du bord supérieur.

REMARQUE. — Convexité de la lame obtenue par un clivage naturel.

PROVENANCE. — Mont-aux-Malades, près Rouen.

N. 8. — Rognon de silex plat, dégagé de sa gangue dans le haut de sa face antérieure et sur la plus grande partie de la face postérieure.

DESCRIPTION. — F. A. — La face antérieure de cette gouge est limitée par six côtés, formant un hexagone très irrégulier. — Le bord supérieur comprend deux de ces arêtes avivées par une large taille, ayant enlevé la croûte sur une bande de silex égalant environ le cinquième de sa superficie. Cet espace dénudé forme, à gauche, un *plan* de préhension suivi, à droite, par une partie creusée, dont le bord extrême est le tranchant de la lame. — La limite gauche de la pierre est verticale et produite par la gangue formant un *bord arrondi*. — La limite droite, sous le tranchant de la gouge, a une direction à peu près parallèle à celle qui vient d'être décrite, sauf en haut, où saillit une petite *protubérance retillée* en dessous et située à l'extrémité de la partie coupante. — Le bord inférieur, produit par les deux autres limites obliques inversement, ne présente rien de particulièrement intéressant.

F. P. — Obtenue par un seul éclat à clivage convexe qui a laissé une notable portion de la gangue à droite et en bas du silex.

PREHENSION. — *Main gauche*. — La face postérieure posée sur le côté interne des phalanges et phalangettes de l'index et du médius, la phalange unguéale de ce dernier doigt se repliant sur la partie la plus élevée du bord intérieur, alors que le *bord arrondi* gauche s'appuie contre les phalanges des mêmes doigts. Le pouce vient alors s'opposer, selon l'occurrence, soit en portant son extrémité sur le *plan gauche* du bord supérieur, soit sous le bord extrême droit de la lame, où l'ongle trouve un point d'appui sous la *protubérance retillée* en dessous.

OBSERVATION. — Lame au bord supérieur droit de l'outil.

REMARQUE. — Convexité de la lame obtenue par un clivage naturel.

PROVENANCE. — Nétreville, hameau d'Evreux.

N° 9. — Eclat de silex gris avec marbrures noires et blanches. Gangue sur les bords gauche et inférieur; traces sur les bords supérieur et droit.

DESCRIPTION. — Le grand axe de cet outil doit être considéré comme ayant une direction voisine de l'horizontalité.

F. A. — Le bord supérieur peut se sectionner en trois parties, dont la plus longue, située au milieu, est horizontale, alors que les deux autres s'obliquent inversement. L'extrémité gauche de ce bord est assez fortement creusée par l'enlèvement d'un éclat, ce qui a formé la concavité de la gouge, dont l'avivement de l'arête coupante a été obtenu par une suite de petites retouches. — Le bord gauche est arrondi par les limites naturelles de la croûte du silex. — Il en est de même pour le bord inférieur qui, assez étroit en commençant, s'élargit de plus en plus en se dirigeant vers le bord droit. — Celui-ci présente, en haut, une sorte de concavité, suivie d'une plus grande convexité. Des tailles assez grossières occupent toute l'étendue de ces deux courbures.

Le dessus se réduit à un long sillon horizontal, obtenu par l'enlèvement d'un seul éclat.

F. P. — Unie, mais se creusant doucement pour se relever en bosse du côté droit. Cette dernière convexité est un conchoïde de percussion ayant servi à former la convexité du dessous de la lame de gouge.

PRÉHENSION. — *Main droite.* — Index et médius dans la concavité de la face postérieure ; phalange de ce dernier doigt s'appuyant contre la partie la plus large du bord inférieur. Pouce dans le sillon horizontal du dessus de la face antérieure.

OBSERVATION. — lame au bord supérieur gauche.

REMARQUE. — Conchoïde en relief, produisant naturellement la convexité de la lame.

PROVENANCE. — Blossville-Bonsecours, près Rouen.

N° 10. — Petit silex gris noirâtre.

DESCRIPTION. — **F. A.** — Bord supérieur horizontal contenant, en commençant par la gauche, une petite lame de gouge à peine creusée par de fines retouches, suivie d'une encoche de dégagement à laquelle succède une arête horizontale. — Le bord gauche est formé par deux arêtes donnant un angle très obtus. — Le bord inférieur, légèrement convexe, est produit par la surface de frappe qui donne un peu d'épaisseur à ce bord et n'est seulement visible qu'en arrière. — Le bord droit a une direction verticale sans rien appelant spécialement l'attention.

Le dessus est taillé par éclats, produisant à la partie médiane et supérieure une sorte de *plateau*.

F. P. — Eclatement ayant produit un conchoïde de percussion. Le dessous de la lame a été incurvé par des retouches.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — La phalange unguéale du pouce sur le *plateau* de la face antérieure, la phalangette de l'index contre la face postérieure et celle du médius, soutenant en dessous, la surface de frappe épaississant le bord inférieur.

OBSERVATION. — lame à l'extrémité gauche du bord supérieur.

REMARQUE. — La lame de la gouge est arquée par des retouches.

PROVENANCE. — Saint-Jacques-sur-Darnétal, près Rouen.

N° 11. — Grossier fragment de rognon de silex gris ayant conservé sa gangue sur presque la moitié de sa superficie.

DESCRIPTION. — Rappelant beaucoup, par son aspect général, le ciseau décrit précédemment sous le n° 37, cette gouge est, comme ce dernier, un exemple frappant de l'intelligente utilisation d'une forme naturelle. C'est un silex assez épais, surtout à la partie pouvant être considérée comme la poignée ou le dos de l'instrument; il est seulement aminci au tranchant de la lame et au bord supérieur.

Côté antérieur. — De forme quadrangulaire, il est limité, dans le haut, par un bord de direction horizontale contenant la lame de la gouge, une échancrure de dégagement, une convexité, puis une seconde échancrure. — Le bord gauche forme d'abord le côté gauche et le dessous du corps de la lame, dégagés de la croûte du silex qui enveloppe la continuation de ce bord jusqu'au sommet d'angle qu'il forme avec la seconde limite du bord droit. — Celui-ci, très épais, commence par une direction presque verticale, dénudée, striée et piquetée par des chocs répétés, prouvant que cette épaisseur a dû servir comme surface frappante de l'outil antérieurement employé comme marteau ou percuteur. Cette épaisseur verticale est suivie d'une plus longue limite se dirigeant obliquement vers l'angle inférieur.

Le dessus du même côté contient, en haut et à gauche, le tranchant creusé par une assez grande retouche et une autre plus petite, puis deux longues tailles à peu près parallèles, formant

le dessus du corps de la lame. Le milieu est couvert de la gangue et forme une longue *dépression naturelle*, qui donne une excellente surface de préhension. Le côté droit présente le silex mis à nu par de grandes tailles assez grossièrement exécutées, dont une *plus creusée* servait à maintenir le pouce en l'empêchant de glisser.

Côté postérieur. — Très épais à gauche et en bas, où la croûte existe encore ; fortement creusé en son milieu par une seule taille puissamment enlevée qui, d'abord *concave*, devient convexe. L'échancrure de dégagement, précédant le tranchant de la gouge, pénètre profondément de ce côté, obliquant le bord et lui donnant ainsi une arête vive.

PRÉHENSION. — Le bord épais droit du côté antérieur s'appuie contre les deux premières phalanges et le métarcapien de l'index, pendant que la phalangette de ce doigt se replie dans la *concavité* du côté postérieur ; le médius soutient et serre l'outil en dessous, pendant que le pouce vient placer sa phalange unguéale dans la *dépression naturelle* ou la taille la *plus creusée* du dessus du côté supérieur.

OBSERVATION. — Lame à l'extrémité gauche du bord supérieur.

REMARQUE. -- Si l'on compare cet outil avec le ciseau décrit sous le n° 37, on est frappé de l'analogie de construction et de forme existant entre ces deux instruments ; on pourrait les croire produits par le même fabricant, s'ils avaient été trouvés au même endroit, mais ils gisaient dans des terrains distants d'environ 6 kilomètres. Ceci me donne occasion de réparer un oubli relatif à la provenance du ciseau en question que j'avais trouvé au Mont-aux-Malades, près Rouen.

PROVENANCE. — Bihorel, près Rouen.

Pl. VIII. - N° 12. — Silex noir d'un si beau lustrage qu'on pourrait le prendre pour un éclat d'obsidienne si quelques petites traces de gangue blanchâtre ne venaient rappeler l'observateur à la réalité.

DESCRIPTION. — F. A. — Cet admirable outil peut s'inscrire dans un triangle scalène obtusangle. Il a, conséquemment, trois bords principaux. Le premier, ou bord gauche, supposé vertical, égale, à lui seul, presque la somme des deux autres ; il présente d'abord, dans sa première moitié supérieure, une direction très rectiligne n'ayant qu'une très faible épaisseur visible seulement en

arrière, puis une *échancreure* très allongée arrivant presque de suite à son maximum de creusement pour revenir, par une longue obliquité dans la continuation exacte de la première direction rectiligne. L'échancreure dont il vient d'être question est retouchée dans toute son étendue, aussi bien en avant qu'en arrière. — Le bord droit enveloppé par l'angle obtus du triangle circonscrit est retouché d'un bout à l'autre et se compose de deux parties principales répondant aux côtés de l'angle. La première commence, au point le plus haut du bord gauche, par une très petite obliquité qui descend presque horizontalement vers la droite, en formant une lame de gouge. Cette petite arête coupante est suivie d'une direction, se rapprochant de la verticalité, qui se raccorde avec une inclinaison formant avec elle un angle obtus à sommet rentrant dont le second côté se termine au sommet arrondi qui raccorde les deux directions principales du bord droit. Ces trois obliquités sont retouchées en dessus comme en dessous. La partie inférieure de ce même bord égale en longueur environ une fois et demie la première : elle reproduit à peu près, mais inversement, la forme de la précédente pour se terminer en bas à une pointe coupant à droite et à gauche. Il est bon de remarquer que ce bord droit est très aminci à ses deux extrémités, et qu'il va en augmentant d'épaisseur jusqu'au sommet arrondi de l'angle. Il ne faut pas non plus oublier de constater l'*excavation du bord inférieur droit* en face de l'*échancreure du bord gauche*.

Le dessus de l'outil est séparé en deux versants par une arête formant une courbe presque régulière commençant, en haut, au bord gauche de la lame de gouge pour se terminer en bas entre les deux petites lames coupantes formant une pointe. Cette courbe donne une sorte d'arc dont le bord gauche du silex serait la corde.

On peut dire que cette pierre est un outil ayant un corps médian d'où sort, en haut et en bas, deux assez longues lames.

F. P. — Si la face postérieure a presque entièrement été retouchée avec un soin admirable, le maniement de l'instrument prouve que la fantaisie de l'ouvrier n'est entrée pour rien dans sa construction si soignée. Ainsi la convexité du dessous de la lame de gouge a été, contrairement à beaucoup de cas, obtenue par plusieurs retouches qui forment des plans contigus d'obliquités diverses ; l'arête correspondant de ce côté avec la *direction rectiligne* de la partie supérieure du bord gauche de la face antérieure, est

touchée dans toute sa hauteur par de petites tailles contiguës afin de donner une excellente *lame de scie* ; l'espace compris entre l'échancrure de la partie inférieure du bord dont il vient d'être question et l'*amincissement* du bord opposé est creusé assez profondément pour qu'en diverses positions de préhension, le multiple util soit saisi avec plus de force ; enfin, toute l'épaisseur de l'angle à sommet arrondi est soigneusement creusé en concavités juxtaposées dont les arêtes empêchent les doigts de glisser quand on se sert du silex pour accomplir un des genres de travaux auxquels il était destiné.

PRÉHENSION. — Les qualités préhensibles de cet instrument, curieuses, doivent être analysées en raison des divers usages auxquels il devait servir. Aussi verrons-nous successivement comment on devait le tenir lorsqu'on faisait usage de la *gouge*, des *deux ciseaux* ou de la *scie*.

Usage de la gouge. — C'était de la *main droite* qu'on pouvait utiliser avec avantage la gouge. La face postérieure de la lame du ciseau double était posée presque verticalement contre la face interne des phalanges des trois derniers doigts, rapprochées horizontalement. La phalange unguéale de l'index s'appuyait en arrière de l'épaisseur située au-dessus et près du sommet arrondi séparant les deux portions du bord droit, le pouce s'opposait aux doigts réunis en prenant son point d'appui sur l'arête médiane de la face antérieure.

Usage du ciseau droit. — Lorsqu'on voulait faire usage du ciseau placé à la droite de la ligne médiane (l'outil ayant changé de position, c'est-à-dire la double lame des ciseaux étant en haut : la lame de gouge en bas), on obliquait le silex de façon que la lame du ciseau et celle de la scie occupassent une situation presque horizontale. Alors l'arête de la scie se plaçait sous l'articulation métacarpo-phalangienne du médium, et l'index plaçait la même articulation dans l'*échancrure du bord gauche* de la description. La main se fermant, le pouce venait s'appliquer dans l'*excavation du bord droit* placée vis-à-vis l'encoche dont il vient d'être question.

Usage du ciseau gauche. — Si c'était le ciseau opposé qui devait agir il ne le pouvait utilement qu'en changeant de main. Dans le cas précédent la main droite était motrice, dans celui-ci cette tâche revenait à la *main gauche*.

Le bord de la lame de la gouge opposée à la scie se plaçait

dans le creux formé par l'articulation de la phalange du médius avec son métacarpien, le bord épais précédant le sommet arrondi occupant une situation analogue relativement à l'index qui repliait sa phalangette dans l'échancrure située près de la scie. Le pouce s'appuyait sur le bord épais suivant le sommet arrondi. La main étant fermée la lame des ciseaux dépassait les doigts et était dans une disposition très favorable à l'exécution d'un minutieux travail.

Usage de la scie. — Sans parler, par avance, d'une sorte d'outil dont je donnerai plus tard de nombreux échantillons de formes très différentes mais contenant tous certains caractères ne permettant pas de se méprendre sur leur destination, je dirai, dès à présent, qu'il n'est pas douteux, pour moi, que cette lame amincie, taillée d'un seul côté et de direction absolument rectiligne ait été construite pour pouvoir scier. Lorsqu'on l'employait ainsi elle devait être tenue, à très peu de chose près, comme lorsqu'on voulait se servir de la gouge : la lame des ciseaux entre le pouce d'un côté ; le médius et l'annulaire de l'autre ; l'extrémité de l'index sur le bord épais. Les seules différences consistaient en ce que le troisième et le quatrième doigts devaient être, dans le cas nous occupant en ce moment en une position moins perpendiculaire à la direction de la lame des ciseaux et que la phalangette de l'index s'appuyait non pas en arrière mais sur le bord épais précédant le sommet arrondi. Si dans le premier cas, les os de l'avant-bras étaient en demi-pronation, dans le second, le mouvement croisant les deux os s'était encore accentué.

OBSERVATIONS. — *Gouge.* — Lame occupant le bord supérieur et inclinée vers la droite. — *Ciseaux.* — Lames obliquées inversement et situées au bord supérieur.

REMARQUE. — Quadruple outil ayant deux fonctions similaires et trois différentes.

PROVENANCE. — Saint-Maclou, arrondissement de Pont-Audemer. Cet admirable outil appartient à M. Montier, maire de Pont-Audemer.

Le petit nombre de gouges que j'ai recueillies en plus de dix ans de recherches, semble prouver l'extrême rareté de cet ou^{til}

COLLECTION A. MONTIER



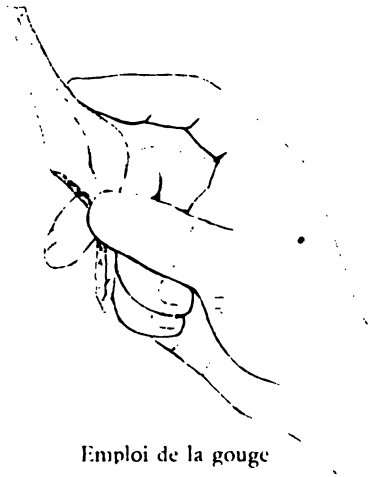
Emploi du ciseau gauche



Emploi du ciseau droit



face antérieure



Emploi de la gouge



Face postérieure

IMP. LECHE, BOUEN

NEW YORK
LIBRARY
1911

En effet, si dans le même espace de temps, j'ai pu ramasser des ciseaux complets par centaines je ne suis parvenu à réunir que quelques instruments à lames coupantes curvilignes.

Encore m'a-t-il fallu, pour pouvoir décrire des échantillons remarquables, user de la complaisance de quelques collègues en préhistoire.

La difficulté de taille de cet outil est certainement une des principales causes de la pénurie de cet instrument. Je ne doute pas cependant que des chercheurs attentifs n'en trouvent des échantillons qui leur permettront à leur tour, de faire de curieuses remarques.

Après la *description* et la *préhension* de chacun des outils successivement analysés, j'ai donné, sous le titre d'OBSERVATION la position qu'occupe la lame du ciseau ou de la gouge par rapport à l'axe principal ou au corps de l'outil.

Si l'on veut se donner la peine de comparer ces différentes petites notes on verra qu'elles permettent de déterminer presque immédiatement de quelle main les hommes de la période néolithique devaient se servir de ces divers instruments.

Pour mettre un peu d'ordre dans ces observations il est bon, je crois, de parler d'abord des outils dont la plus grande dimension diffère beaucoup de la petite. Je qualifie ces pierres de silex *hauts* leur grand axe étant, dans la plupart des cas, supposé vertical.

Un des petits côtés de ces outils, forme, presque toujours, la lame coupante. Cette lame est-elle perpendiculaire au grand axe du silex c'est-à-dire à la verticale imaginaire qui partagerait en deux sa largeur ? Est-elle arrondie en demi-circonférence coupant sur tout son pourtour ? Enfin, ce même bord supérieur contient-il à la fois deux petites lames obliquées en sens inverse ? L'outil servait très vraisemblablement des *deux mains*.

Si la lame, au lieu d'être horizontale est obliquée vers la *gauche* : l'outil ne pouvait être avantageusement utilisé que de la main *gauche*. L'obliquité est-elle *inverse* ? C'est la *main droite* qui était le moteur du ciseau ou de la gouge.

Après ces outils dont la hauteur est la dimension dominante, qui sont quelquefois minces lorsqu'ils ont été faits avec un simple éclat de silex, et souvent épais lorsque le manche doit agir avec une certaine puissance viennent les outils dont les deux axes diffèrent peu ou ne diffèrent pas de grandeur. J'appellerai ces

documents recueillis par l'Ecole d'Anthropologie. Lors une fouille antérieure, dans le fond de cabane néolithique du Campigny: on voulait prouver que les fonds de cabanes de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Oise et autres départements voisins, où le tranchet se rencontre généralement, en plus ou moins grande quantité, sont antérieurs à l'apparition de la pierre polie et qu'il serait utile d'établir une coupure dite *période campignienne*, pour désigner cette prétendue époque de transition.

La fouille du 19 août a donné quelques objets en bronze, rencontrés à la surface et dans un foyer, des grattoirs allongés, grattoirs doubles, à bec, grattoirs-racloirs, lames à dos abattu, cinq tranchets (ce qui est bien peu, relativement à la proportion des autres instruments), un très petit tranchet dit flèche à tranchant transversal, des burins grossiers, perceurs, pics, perceurs, broyeurs, molettes, débris de poterie fine et de poterie grossière, pas de débris de haches ou de haches entières, mais un *pointon en os poli*, ce qui est cependant bien caractéristique de la période néolithique.

Des ossements humains furent recueillis dans le voisinage.

M. Capitan a insisté sur l'absence de haches polies dans les 4 mètres cubes de terre remués, mais il a négligé de dire que, vers 1870, M. Ponthieux fit de nombreuses fouilles au même endroit et découvrit de très belles haches polies et même des gânes d'emmanchement.

Lorsque des fouilles complètes auront eu lieu au Campigny, au camp de Catenoy et sur divers autres points, et non une simple apparition de quelques heures, alors des théories pourront être présentées et discutées sérieusement.

Pour nous tous, archéologues et chercheurs normands, qui observons les labours exécutés à 50 centimètres de profondeur sur nos plateaux de la Normandie, qui suivons attentivement les tranchées de nos chemins vicinaux et des chemins de fer, les très nombreuses briqueteries et tous les terrassements, nous avons à opposer aux 4 mètres cubes de terre remués des innombrables observations en contradiction avec ces hypothèses. Nous n'insistons pas plus longtemps ici sur cette question que nous avons discutée, avec M. Adrien de Mortillet et M. Fouju, au Congrès. Lorsque la vérité aura été démontrée, nous nous inclinons devant de nombreuses et patientes recherches, mais non devant une seule observation faite dans une excursion.

Séance d'ouverture, du Lundi 20 Août

M. Alexandre Bertrand, président du Comité d'organisation, a rappelé l'évolution de la science préhistorique et montré les progrès successifs que l'on peut constater, du reste, dans les divers programmes des Congrès ; il a souhaité la bienvenue aux délégués étrangers, aux membres présents, et a déclaré ouvert le XII^e Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.

M. le Dr Verneau, prenant ensuite la parole, a rendu hommage à la mémoire des membres du Comité d'organisation récemment décédés : MM. Milne Edwards, le général Pothier et Ph. Salmon.

M. Verneau a indiqué ensuite, sommairement, les différentes phases suivies par l'organisation du Congrès et le succès qu'il a obtenu (250 souscriptions dont 153 d'étrangers, parmi lesquelles 24 délégations émanaient de gouvernements et de Sociétés savantes).

Un des doyens du Congrès et l'un des fondateurs avec M. G. de Mortillet et M. le Dr Hamy, le professeur Capellini, de Bologne, a pris ensuite la parole ; il a rappelé l'intervention du roi Humbert, lors du Congrès de Bologne, en 1891, ainsi qu'aux fouilles de Marzabotto ; il s'est associé au deuil national de l'Italie et a ajouté que le jeune roi Victor-Emmanuel III, fervent numismate, s'intéressait aussi aux études traitées par le XII^e Congrès d'anthropologie.

Le comte Bobrinskoy a ensuite salué la France et ses collègues du monde entier, en montrant l'importance toujours croissante des études préhistoriques.

Sir John Evans, un des habitués de nos Congrès, a exprimé aussi, avec son humour habituel, ses souhaits à tous ses collègues et, s'inspirant des recherches récentes et si curieuses de son fils, en Crète, il a appelé l'attention sur les origines de l'écriture, sujet qui nous promet d'intéressantes révélations pour le prochain Congrès.

M. Capellini a été élu président d'honneur de ce Congrès, qui aura lieu sans doute en Autriche.

L. C.

IV^e QUESTION

PASSAGE DU PALÉOLITHIQUE AU NÉOLITHIQUE

(*Le Campignien*)

PAR LÉON COUTIL

Le fond de cabane de Campigny-sur-Bresle (Seine-Inférieure) proposé comme coupure entre le paléolithique et le néolithique se trouvant dans la zone de recherches de la Société normande d'Études préhistoriques, il était assez rationnel qu'un de ses membres vint vous confier les impressions de ses nombreux collègues, dont plusieurs assistent au Congrès.

Il est utile de vous rappeler qu'avant les fouilles récentes exécutées au Campigny, on parlait déjà d'une *époque Campignienne*. Plusieurs de nos collègues normands, connus par leurs recherches personnelles reçurent des lettres de M. Ph. Salmon pour les présenter sur cette coupure ; mais son questionnaire n'avait alors pour but qu'une simple enquête scientifique, sans aucun parti pris ; M. Salmon supposait que la présence du tranchet pouvait servir à déterminer l'ancienneté des stations néolithiques.

La mort de M. Salmon étant survenue peu de temps après la reprise des fouilles que M. de Morgan avait entreprises jadis dans un fond de cabane à Campigny, on voulut imposer cette coupure à tous les préhistoriens.

Certes, nous serions flattés qu'un des gisements de notre pays servit de type à une évolution dans l'industrie de la pierre. Hélas ! pour nous, qui depuis près de vingt ans peinons et interrogeons les labours profonds, les nombreuses briqueteries et les tranchées de toutes espèces, rien ne nous permet d'être aussi affirmatifs. Les enquêtes qui furent faites auprès de nos collègues ont révélé que partout les tranchets ou ciseaux taillés s'y trouvent en plus ou moins grande proportion, associés aux grattoirs, retouchoirs, haches taillées assez rares et aux instruments polis représentés par quelques pièces seulement, tandis qu'on compte les autres par centaines et par milliers.

Nous pourrions présenter de nombreux tableaux offrant la proportion des instruments recueillis dans nos stations néolithiques normandes.

Après avoir sollicité ces renseignements pour établir leur hypothèse, les parrains de la nouvelle division paléthnologique essaieront peut-être de les récuser, sous prétexte qu'ils proviennent des couches supérieures (généralement de 0^m.40 à 0^m.50 de profondeur, sauf toutefois pour les stations observées dans des tranchées de briqueteries.)

Alors nous répondrons qu'à côté de nos centaines d'observations, les parrains du *Campignien* n'ont à nous opposer qu'une modeste fouille faite au Campigny (Seine-Inférieure) et une autre au camp de Catenoy (Oise). Le fond de cabane du Campigny (Seine-Inférieure) exploré jadis par M. de Morgan, et repris en 1897, n'a été exploré que sur une faible partie, deux autres fouilles y ont été exécutées après, au même endroit, et ont fourni d'autres séries ; ce fond de cabane mesure 2^m.90 de diamètre sur 1^m.20 de profondeur, ce qui est une faible surface.

Nous pouvons rapprocher de cette fouille, celle du camp de Catenoy, qui a porté seulement sur 4 mètres carrés ; ces deux fouilles n'ayant pas fourni de haches polies, mais tout l'outillage néolithique, on en a conclu que la hache polie est apparue plus tard.

A notre tour, nous rappellerons une autre fouille faite aussi dans un oppidum, au camp Harrouard, près de Marcilly-sur-Eure, à la limite de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. Les archéologues de Dreux ont fait avec beaucoup de soin des recherches à la surface en ce point, depuis 25 ans, leurs collections renferment de nombreuses séries ; les haches polies y sont aussi extrêmement rares et les tranchets abondants. Les fouilles que nous y avons exécutées ne nous ont pas prouvé autre chose.

Que pouvons-nous en conclure ? c'est que les haches taillées suffisaient et qu'on les polissait dans certains cas très rares ; ce travail était fort long, tandis qu'en quelques minutes on pouvait exécuter un outil taillé dont on avait besoin.

La présence du tranchet ne peut donc servir de base pour classer nos stations ; le nombre des instruments variait suivant les besoins.

L'exposition de 1900, si restreinte pour le préhistorique, montrait l'évolution extrêmement variée de ces stations : si l'espace eut été plus grand les progrès de l'outillage eussent été mieux représentés.

Nous avons exposé la station de Saint-Julien-de-la-Liègue

pour montrer l'apogée de l'industrie paléolithique ; nous aurions pu (si la place eut été moins restreinte) exposer la station du Vieux-Rouen, près Saint-Pierre-du-Vauvray, située sur les argiles servant à fouler les draps et reposant sur les sables granitiques, au confluent de l'Eure et de la Seine, à l'altitude de 140^m, elle a fourni une hache acheulécenne, de nombreuses lames moustériennes, des silex, de nombreux grattoirs rebenhausiens dont quelques uns portent de profondes entailles, qui paraissent destinées à produire des contours humains ou d'animaux.

Aucun tranchet, ni instrument poli ne s'y est trouvé ; tandis qu'à 50 ou 60 mètres plus haut, et presque au même niveau stratigraphique, mais avec une patine toute différente, nous avons recueilli des grattoirs, pics, tranchets et une hache finement travaillée, ayant la forme de celles qui sont polies.

Cette station sans tranchets, avec des lames du type de Moustier, ses grattoirs rebenhausiens est franchement une étape entre le paléolithique et le néolithique ; sa patine ocreuse, si curieuse, se retrouve à 10 kilomètres plus loin dans la station de l'Orlé, près de Saint-Julien-de-la-Liègue (Eure).

Nous avons exposé les différents types d'instruments de cette station dont l'outillage est franchement néolithique, les tranchets sont très variés de forme, on y a trouvé aussi quelques haches polies.

Les stations à patine blanche des coteaux de l'Epte sont dans le même cas ; celles de Manneville-sur-Risle, des environs des Anceles et de Pirres (Eure) sont aussi dans les mêmes conditions.

Nous ne voulons pas prolonger les citations, et, pour nous résumer, nous dirons que l'ensemble de l'outillage de nos stations néolithiques de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de l'Oise est le même ; le silex seul a amené quelques différences d'aspect et quant à la proportion des instruments, elle est due à l'industrie exercée par les habitants ; l'instrument poli est toujours une exception et ne peut servir de base, pas plus que tout autre instrument néolithique compris dans l'ensemble de cet outillage spécial.

FOUILLES AU CAMPIGNY

COMMUNE DE BLANGY-SUR-BRESLE

(Seine-Inférieure)

En 1897, 1898 et 1899

Les silex et les différents objets que j'ai l'honneur de présenter à la Société normande d'Etudes préhistoriques proviennent du fond de cabane de Campigny, fouillé en 1897 par l'Ecole d'Anthropologie de Paris, grâce à une subvention accordée par l'Association française pour l'avancement des Sciences.

Pour être juste, je devrais dire à demi fouillé, puisqu'en 1898 M. Fréchon, de Rouen, continua la fouille, et qu'en 1899, M. Charles Blin et moi, nous avons pu recueillir, toujours dans le fond de cabane, plus de 600 silex taillés, parmi lesquels ceux que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

1897 — FOUILLES DE L'ÉCOLE

Les fouilles de l'Ecole d'Anthropologie ont duré deux jours, les 24 et 25 juillet 1897. J'y pris part, en compagnie de MM. d'Aulx du Mesnil, Capitan et Salmon. M. Gabriel de Mortillet se rendit aussi au Campigny, mais n'assista qu'aux travaux du premier jour. Le deuxième jour, nous eûmes la visite de plusieurs personnes d'Amiens, parmi lesquelles M. le Conservateur du Musée de cette ville.

Le travail de la première journée consista à enlever, sur une surface de 2 à 3 mètres carrés, la terre végétale et le gravier qui se trouvaient au-dessus du fond de cabane, dont l'emplacement était indiqué, sur la coupe de la carrière, par une terre un peu plus foncée que la terre environnante. On trouva, pendant ce travail, quelques silex néolithiques dans la couche végétale et un assez beau coup de poing acheuléen dans la couche de graviers.

Ce fut l'après-midi de la deuxième journée que les ouvriers arrivèrent à la couche archéologique proprement dite, d'une épaisseur de 0^m35 à 0^m40, formée d'une terre grisâtre, onctueuse, mélangée de cendres et de charbons, dans laquelle se trouvaient empâtés des silex et des poteries. Cette terre se soulevait par

plaques épaisses et plusieurs blocs de cette terre furent recueillis et emportés ; l'un d'eux, mesurant environ 25 centimètres carrés, figure actuellement dans une des vitrines du Musée d'Amiens.

C'est par petites pelletées que les ouvriers nous jetèrent cette terre qui nous passa par les mains et tout ce qui fut trouvé fut soigneusement emporté, par M. le Dr Capitan, à l'Ecole d'Anthropologie.

La découverte des terres au-dessus du fond de cabane, malheureusement, n'avait pas été assez étendue. Nous voyions très bien que la couche archéologique se prolongeait sous les graviers, mais, obligés chacun de rentrer le soir même, soit à Amiens, soit à Paris, la fouille resta inachevée. Quelques-uns de mes collègues de fouille devaient revenir à Campigny pour la terminer au plus vite.

Cela semblait avoir été fait, puisque dix-huit mois plus tard, dans le numéro de décembre 1898 de la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, parut un mémoire dû à la collaboration de MM. d'Ault du Mesnil, Capitan et Salmon, intitulé : *Le Campignien*. Ce mémoire fut, à la séance du 19 janvier 1899 de la Société d'Anthropologie, l'objet d'assez vives critiques.

A la suite de cette publication qui me rendait libre vis-à-vis de mes compagnons de fouille, j'eus la curiosité de retourner à Blangy. M. Charles Blin, secrétaire de la Société d'Excursions scientifiques, voulut bien m'y accompagner.

Le 2 avril 1899, nous étions au Campigny. De suite, je vis que la fouille avait été agrandie et que la couche archéologique que nous avions laissée, se prolongeant sous les graviers, n'existait plus. Mais quelle fut notre surprise lorsque, grattant un peu les déblais, nous mîmes à jour de magnifiques grattoirs et d'irréprochables tranchets !

Devant ces objets si caractéristiques, il était évident que la fouille avait été terminée par quelqu'un ne connaissant pas les silex, surtout les tranchets. Ce ne pouvait donc être l'un des premiers fouilleurs qui l'avait terminée. L'ouvrier qui travaille à la carrière de Campigny et, plus tard, M. Fréchon, de Rouen, nous fournirent à ce sujet des renseignements intéressants.

1898 — FOUILLES FRÉCHON

Dans le courant de septembre 1898, M. Charles Fréchon, artiste peintre et paethnologue rouennais, se trouvant en villé-

giature à Blangy, son pays natal, apprit, par l'ouvrier de la carrière du Campigny, que des personnes venues de Paris avaient fait des fouilles dans la carrière pour avoir des silex, qu'elles en avaient emporté, mais qu'elles en avaient laissé, et l'ouvrier conduisit M. Fréchon devant la fouille qui se trouvait telle que nous l'avions abandonnée le 25 juillet 1897.

M. Fréchon, qui s'est intéressé aux premières recherches faites au Campigny par MM. de Morgan, qui, lui-même, depuis plus de vingt-cinq ans, recueille avec soin les silex de cette station, prit immédiatement l'ouvrier avec lui et, toute une journée, fouilla sans arriver encore à la fin de la couche archéologique.

Un peu plus tard, une personne venant d'Amiens, qui connaissait l'existence du fond de cabane, manifesta devant l'ouvrier l'intention de reprendre la fouille et de la terminer complètement.

Craignant que cette reprise se fit avant le retour de M. Fréchon à Blangy, par conséquent, au détriment de ce dernier, l'ouvrier se mit à faire la fouille lui-même. Il y consacra deux journées entières, recueillant la poterie et ce qui, dans les silex, lui semblait bon à conserver. Le tout fut emballé et envoyé à M. Fréchon. C'est grâce à cet ouvrier, ignorant les formes des silex taillés, que nous devons, M. Blin et moi, chacun une belle série d'objets venant du fond de cabane de Campigny.

RÉCOLTES FRÉCHON

M. Fréchon, qui a eu l'extrême obligeance de me montrer ce qu'il avait recueilli dans ses fouilles et ce que lui a donné depuis de nombreuses années la surface de la station, a bien voulu m'adresser l'inventaire des objets provenant du fond de cabane.

Le voici :

1° *Silex*

Nuclei.	3
Percuteurs	9
Broyeurs ou molettes en silex.	4
Grattoirs à dents.	2
» carrés, deux côtés retouchés	2
» allongés	19
» doubles.	4

Craignons retouchés presque tout autour.	5	
" "	2	
" "	23	
" "	2	
" "	33	83
Trançons.	9	
Neus.	3	
Craillons longs.	6	
" "	7	
" "	1	
" "	1	18
Lancettes et crochets à la pointe, bec de perroquet. . . .	7	
" "	9	
Épingles-crêpes, forme triangulaire.	2	
" "	1	
" "	1	
" "	2	
" "	4	10
Épingles de formes et grandeurs diverses, portant des traces de retouches ou d'usage.		103
Épingles de formes et grandeurs diverses, sans traces de retouches ou d'usage.		145
Total général.		193

2° Poteries

La poterie recueillie par M. Fréchon, comprend 526 fragments de toutes grandeurs, elle est rouge, noire et grise, avec dans la pâte ces petits fragments de quartz ou de coquilles pilées. Trois fragments sont ornés de dessins géométriques tracés avec une pointe dure sur la terre avant la cuisson du vase. Ils sont de même aspect que ceux figurés dans la Revue de l'École; fig. 87, 88 et 89. Deux sont striés et deux portent des mamelons pleins.

Une soixantaine d'éclats en pâte rouge, épaisse et bien moins cassante que les précédents semblent provenir d'une sorte d'assiette plate ou de couvercle. M. Fréchon, grâce à sa belle récolte, a pu reconstruire, sans le fond qui manque, une de ces supposées assiettes. Elle mesure 0^m24 de diamètre. Avec des fragments de bords de vase, ayant le même galbe, M. Fréchon a reconstitué le col d'un de ces vases lequel mesure 0^m18 de diamètre. Avec leurs

dimensions respectives on voit que ces poteries pouvaient bien servir, l'une de couvercle à l'autre,

Dans ce fond de cabane où tant d'objets, presque 3,000, ont été trouvés, M. Fréchon pense qu'il devait y avoir un rangement relatif à seule fin que les habitants puissent s'y reconnaître. Il se base pour émettre cet avis que dans la partie qu'il a fouillée, il y avait des endroits plus ou moins riches. Un de ces endroits lui a donné tout un amas de poteries, dans un autre les grattoirs étaient plus nombreux et que s'il a trouvé peu de tranchets et aucun objet en grès, c'est que ces objets se trouvaient dans une partie qu'il n'a pas fouillée.

1899. — FOUILLES BLIN ET FOUJU

Nos fouilles ont eu lieu les 2 et 3 avril 1899. Je les ai terminées seul le 11 mai suivant. Elles ont simplement consisté à reprendre les déblais provenant des fouilles de M. Fréchon et de de l'ouvrier de la carrière. Nous avons négligé les déblais provenant des fouilles de l'Ecole, sachant avec quel soin nous les aurions examinés en 1897.

Si notre récolte en silex a été nombreuse, témoin l'inventaire que nous en avons dressé, notre récolte en poterie a été moins bonne. Elle consiste, en majorité, en petits fragments brisés au courant des fouilles précédentes ou négligés, vu leurs modestes dimensions, par l'ouvrier de la carrière. Cependant ils sont bien suffisants pour avoir une idée de cette poterie néolithique, nous avons des bords de vases et des fragments de ces sortes d'assiettes ou de couvercles dont M. Fréchon a pu déterminer la grandeur. Nous avons aussi parmi nos poteries un fragment portant une ornementation formée de petites lignes parallèles tracées en creux.

RÉCOLTES BLIN ET FOUJU

1° *Silex et Grès*

Grattoirs de toutes formes et grandeurs.	125
» cassés.	3
» épais, irréguliers, dits nucleiformes.	4
Tranchets de toutes tailles.	19
Pics.	2
Retouchoirs ou petits pics entiers et brisés.	16

Lames ou couteaux à dos abattu	4
» retouchées à la pointe	4
Perçoirs	3
Racloirs	4
Nucléus	1
Percuteurs et blocs martelés sur les arêtes	16
Eclats avec bords martelés.	7
Débris, objets brisés mais retouchés.	4
Lames et éclats avec quelques retouches, dits outils de fortune.	17
Lame avec bord adouci par usure	1
Broyeurs et molettes en grès	4
Fragment de meule en grès	1
Eclats sans aucune retouche, silex craquelés.	400
Total général	636

Parmi les éclats sans retouches, figure une belle lame en silex de meulière.

2° Poteries

Un fragment orné.

Une centaine sans ornements, parmi lesquels des bords de vases et des bords d'assiettes.

Comme complément au mémoire publié par la Revue de l'École, j'ai dressé un inventaire complet des objets provenant des différentes fouilles qui ont été faites au fond de cabane de Campigny. On arrive au chiffre de 2,837 objets en silex et en grès, sur lesquels aucune trace de polissage n'a été observée.

On n'y a pas trouvé de haches polies, ni d'éclats provenant de haches polies, ni de haches préparées pour le polissage, ni de haches simplement ébauchées.

Ce fond de cabane était très riche, plus riche, je crois, que tous ceux qui ont été fouillés par MM. de Morgan, si riche même que, vu la quantité d'un seul outil (330 grattoirs), je me demande si ce n'était pas là l'habitation ou l'atelier d'un néolithique habile à tailler des outils bien déterminés, tels les grattoirs et les tranchets. Ils sont si frais, les arêtes sont si vives, qu'ils semblent n'avoir jamais servi. C'est une supposition que, timidement, j'émet et qui m'expliquerait l'absence de haches polies dans cet atelier spécial.

Nous savons que dans divers ateliers de taille, au Grand-Pressigny, par exemple, la taille de certains outils était localisée; il pouvait en être de même au Campigny. Il y a au Grand-Pressigny des ateliers où l'on ne trouve pas de haches polies et qui sont cependant des ateliers néolithiques.

Avant de terminer cette trop longue présentation, je dois rectifier la coupe et les dimensions du fond de cabane publiées par la Revue de l'Ecole. La coupe figurée représente une sorte d'entonnoir, avec 4^m30 de largeur au sommet et 2^m10 de largeur à la base sur 1^m20 de hauteur. Si la hauteur est exacte, la base n'est pas, l'ouverture est hypothétique ainsi que la stratigraphie du sous-sol du fond de cabane, puisque les fouilles de l'Ecole n'ont pas été jusque là.

M. Fréchon a pris soin de relever les dimensions du fond de cabane, et les voici exactes et non reproduites de mémoire : Profondeur : 1^m20 ; comprenant terre végétale et graviers : 0^m80 ; couche archéologique : 0^m40 ; largeur de la couche archéologique, par conséquent largeur du fond de cabane : 2^m90. Je dois ajouter que lorsque je suis retourné au Campigny en compagnie de M. Blin, le trou où se trouvait le fond de cabane, de forme arrondie, mesurait 3^m25 dans son plus grand diamètre et 3 mètres dans son plus petit. Les parois, sur lesquels ne s'était pas encore produit d'éboulis, étaient presque perpendiculaires au fond.

G. Fouju.

**INVENTAIRE DES OBJETS PROVENANT DES DIFFÉRENTES FOUILLES
FAITES AU FOND DE CABANE DE CAMPIGNY**

	1897	1898	1899	Total
	Ecole	Fréhon	Biin-Fouju	général
Racloirs.	12	2	4	18
Encoches.	22	»	»	22
Burins.	19	»	»	19
Projectiles nucléiformes. . .	8	»	»	8
Lames à dos abattu.	20	9	4	33
Perçoirs.	16	4	3	23
Becs perroquet.	6	7	»	13
Scies.	6	3	»	9
Grattoirs simples.	127	78	126	331
Grattoirs doubles.	2	4	3	9
Grattoirs nucléiformes. . .	8	2	4	14
Pics.	14	»	2	16
Pics-ciseaux.	7	18	»	25
Tranchets.	36	9	19	64
Pointes.	21	»	»	21
Râpes.	11	»	»	11
Percuteurs.	20	9	16	45
Nucléi.	5	3	1	9
Broyeurs.	6	4	»	10
Eclats sans retouches. . . .	1003	145	400	1548
Eclats à bords ébréchés. . .	421	109	33	563
Retouchoirs.	»	»	16	16
Meule.	1	»	1	2
Molettes.	4	»	4	8
	<u>1795</u>	<u>406</u>	<u>636</u>	<u>2837</u>
Poterie, frag ^{ts} ordinaires. . .	300	520	100	920
» ornés et striés.	5	5	1	11
» mamelons troués.	2	»	»	2
» mamelons pleins.	»	2	»	2
	<u>307</u>	<u>527</u>	<u>101</u>	<u>935</u>

L'INDUSTRIE PRIMITIVE
DU CUIVRE ET DU BRONZE
EN NORMANDIE

ANALYSES DES PRINCIPALES FORMES D'INSTRUMENTS

PAR L. COUTIL

La récente chronologie de l'époque du bronze dans l'Allemagne du Nord et la Scandinavie proposée par M. Montelius, a été divisée en cinq périodes :

- 1° Celle du cuivre à peu près pur ;
- 2° Celle du bronze où l'étain se trouve en plus ou moins grande quantité, se subdivisant elle-même en quatre autres catégories, basées sur la concordance de formes identiques, recueillies dans les mêmes cachettes.

Jusqu'ici, en France, nous avons très peu d'analyses de bronzes permettant d'établir une classification, ou du moins des rapprochements basés sur la présence ou l'absence de l'étain.

C'est pour remédier à cette lacune que nous offrons aujourd'hui quelques documents recueillis dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

1° INSTRUMENTS EN CUIVRE. — Nous connaissons peu d'analyses de haches plates, sans bords droits, dont la forme rappelle celle des haches polies en pierre.

Le musée de Carcassonne en possède trois de cette forme, provenant de l'Aude et trouvées à Foulhe et Plavilla, la troisième vient des environs de Faujeau, en 1835, elle a été analysée par M. Berthelot, en 1894, l'aspect rougeâtre du métal semble indiquer qu'elle est en cuivre rouge.

Ces haches sont identiques de formes à celles de Leubécourt, près Forêt-la-Folie (Eure), dont nous donnons l'analyse :

Haches plates arrondies sur les côtés :

Leubécourt, commune de Forêt-la-Folie (Eure), cuivre : 98,8, étain : 0,4.

Leubécourt, commune de Forêt-la-Folie (Eure), — cuivre : 95,4, étain : 3,8.

On remarquera la différence très sensible des trois centièmes d'étain, entre ces deux haches, de même provenance, ayant à peu près les mêmes formes et les mêmes dimensions.

Cette différence peut provenir des impuretés accidentelles de l'oxyde d'étain ; car l'analyse exécutée à l'École des Mines, sous la direction de M. Carnot, par M. Goutal, a été faite avec une quantité très faible de métal, qui ne lui a pas permis de contrôler la constitution de l'oxyde.

Par la suite, nous espérons faire analyser les autres haches de même forme que nous connaissons, ainsi qu'un poignard à soie du musée de Cherbourg ; car M. Montelius a classé cette forme archaïque dans l'âge du cuivre. Malheureusement, jusqu'ici, il est fort difficile d'obtenir des collectionneurs ou des conservateurs des musées qu'ils prélèvent sur leurs instruments quelques parcelles de métal ; ils craignent de les déformer.

2° INSTRUMENTS EN BRONZE. — Nous avons fait analyser trois autres instruments, aux formes voisines des précédentes, et désignées ordinairement sous le nom de haches à bords droits.

Haches à bords droits :

Fresne-l'Archevêque (Eure), collection Dobigny, — cuivre : 83,2, étain : 12,7.

Giverny (Eure), collection Coutil : cuivre, 85,0, étain : 13,8.

Gasny (Eure), " " " 84,6. " 13,6.

Comme on pourra le voir plus loin, l'analyse de ces haches, d'un type de transition entre les haches plates et les haches à talon (beaucoup plus perfectionnées comme disposition et sans doute d'un emploi plus récent) n'est pas concluante, puisqu'elles contiennent presque autant d'étain que ces dernières.

Quelques haches à talon paraissent former un autre type de transition entre la hache à bords droits et la hache à talon ; ces haches intermédiaires contiennent plus de cuivre que les haches à talon bien caractérisées, ornées ou non de dessins triangulaires sous l'épaulement.

Haches à talon sans dessins :

Gisors (Eure), coll. Coutil, -- cuivre : 86,3, étain : 10,1.

Mont-Roty (Seine-Inférieure), coll. Coutil, — cuivre : 87,3, étain : 12,4.

Près Eragny, rive droite de l'Epte (Eure), collection Coutil, cuivre : 88,9, étain : 11,4.

Dans une autre série de quatre haches plus ornées, plus perfectionnées comme mode d'emmanchement, la proportion de cuivre est plus faible et celle d'étain est plus élevée; le bronze se rapproche davantage de la série des haches à bords droits et la teneur en étain tend aussi à être sensiblement plus forte; nous la trouverons encore plus élevée pour d'anciennes analyses d'instruments analogues.

Haches à talon avec triangle en dessous :

Orival (S ^{ne} -Inf ^{re}), coll. Coutil, —	cuivre :	85,0,	étain :	14,6.
» » » — »		85,5,	»	14,4.
Boulay-Morin (Eure) » — »		85,0,	»	15,4.
» » » — »		82,3,	»	18,1.

A ces analyses récentes de haches à talon, il convient d'en ajouter trois autres, faites en 1846 et 1852, par un chimiste rouennais, M. Girardin, sur des haches semblables.

Haches à talon avec triangle en dessous :

Forêt de Roumare (Seine-Inférieure), musée de Rouen (1), cuivre : 77,77, étain : 19,61, zinc : 1,44, plomb : 1,18.

Environs d'Elbeuf (Seine-Inf^{re}) (2), cuivre : 74,9, étain : 25,1.

Le Tilleul, commune d'Antifer (1852), musée de Rouen (3), cuivre : 85,85, étain : 14,15, fer et plomb : traces.

Girardin comparait la teneur métallique de cette hache à celle d'un poignard antique provenant de Passalacqua (Egypte), appartenant aussi au musée de Rouen, il contenait : cuivre, 85; étain, 14,0; fer, 1,0.

Cette analogie avait été déjà constatée, au début du siècle par le chimiste anglais, Clarke, qui avait comparé les bronzes de la Grande-Bretagne et de la Gaule, avec ceux de la Grèce et de l'Egypte. (*Archæologia*, vol. XIX, p. 57.)

(1) *Recueil de l'Acad. des Inscript. et belles-lettres*, T. VI, 1^{re} partie. Séance du 29 mai 1846.

(2) *Bulletin monumental*.

(3) Girardin. *Analyse de plusieurs produits antiques*, 2^e mémoire, p. 16. — *Précis analytique des trav., Acad. de Rouen*, 1852, p. 157.

Nous attirons l'attention sur les traces de fer relevées, dès 1846, par Clarke et Girardin ; car récemment, en analysant quatre de nos épées pistilliformes, M. Goutal, chimiste à l'École des Mines, y a trouvé aussi des traces de fer très appréciables ; tandis qu'il n'en a pas constaté dans les douze haches, ci-dessus, malgré le soin tout spécial qu'il a mis à rechercher ce métal.

Aussi, nous nous proposons de voir, si sur d'autres épées, il en serait de même. On sait que ces lames fort minces avaient besoin d'être très résistantes ; mais nous n'osons supposer que le fer ait été ajouté intentionnellement, car cela impliquerait la connaissance de ce métal ; nous avons été frappé de la dureté très grande de cet alliage, en le perçant avec un foret d'acier.

Trois des épées signalées ci-dessous, sont à poignées faisant corps avec la lame, on les désigne sous le nom de pistilliformes ; une seule n'a pas de poignée, elle porte des encoches à la base de la lame ; cette forme est considérée comme plus ancienne et, chose curieuse, sa proportion en fer et en étain est aussi plus forte que pour les autres épées pistilliformes plus récentes, comme emploi.

Epées à encoches :

Dans la Seine, les Andelys (Eure), musée des Andelys, cuivre : 80,5, étain : 12,4, fer : 4,2.

Epées pistilliformes :

Pont-de-l'Arche (Eure), musée des Andelys, cuivre : 87,1, étain : 8,9, fer : 2,0.

Ile Ratagambe, les Andelys (Eure), musée des Andelys, cuivre : 87,2, étain : 10,4, fer : 1,9.

Vernon (Eure), cuivre : 86,2, étain : 11,8, fer : 1,8.

Les coefficients 4, 2 et 1,9 de fer retrouvés dans ces quatre épées sont supérieurs à ceux que l'on rencontre dans tous nos cuivres bruts, laitons ou bronzes modernes. Les cuivres bruts actuels peuvent contenir du fer 0,8 0/0 ; de l'antimoine 0,5 0/0 ; de l'arsenic 2 0/0, en même temps que de petites quantités de soufre, d'étain, de zinc, de bismuth, de plomb, etc. La présence simultanée de ces métaux donnerait, par la méthode d'analyse employée pour ces essais, un résidu complexe d'oxyde d'antimoine et d'étain, ainsi que de sulfate de plomb, qui serait compté comme oxyde d'étain pur, ce qui pourrait fournir par conséquent

une teneur en étain plus élevée que la véritable ; et comme les proportions de métal fournies étaient très faibles, il était impossible d'effectuer des séparations exactes de ces divers métaux (antimoine, plomb, zinc, bismuth) ; c'est ce qui expliquerait peut-être la teneur un peu extraordinaire en étain de la hache de Leubécourt 3,8, dont l'aspect du métal semble cependant indiquer qu'elle est aussi en cuivre rouge pur.

Ces quelques analyses nous montrent qu'il y a encore beaucoup d'essais à tenter et que la classification des instruments par leur teneur en étain n'est pas décisive.

Les remarquables travaux de MM. Chantre, pour la France et le Caucase, de M. Montelius, Masden et Hildebrand pour la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Allemagne du Nord, ont ouvert des horizons nouveaux aux travailleurs ; il reste à vérifier si leurs classifications résisteront aux nouvelles découvertes ; mais il faut leur savoir gré de leurs très importants travaux sur l'apparition des métaux à l'aurore des temps historiques.

OSSEMENTS HUMAINS

DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

DÉCOUVERTS AU CHANTIER, PRÈS LES ANDELYS (EURE)

Plusieurs journaux ayant parlé d'une découverte d'ossements humains, nous nous sommes empressé de vérifier leurs différentes assertions qui n'avaient malheureusement pas l'importance que leur avait accordée le *Journal des Andelys*.

Au bas d'un vallon situé près de la Roche-à-l'Ermitte, entre la ligne de Saint-Pierre-du-Vauvray aux Andelys et la route, on a trouvé, le 8 octobre 1900, plusieurs squelettes, au hameau du Chantier, dans la propriété de M. Montier.

On a prétendu qu'il y en avait cinq, mais il ne restait que le crâne et la cavité thoracique d'un enfant qui a été enlevé avec le terrain où il reposait, à 1^m50 de profondeur.

Pour appuyer cette assertion que nous avons publiée le 14 octobre suivant (1), nous avons présenté depuis, au D^r Manouvrier, chef du laboratoire d'anthropologie à l'École des hautes Etudes, le fragment de squelette ; il confirma notre détermination et ajouta qu'il s'agissait bien d'un enfant de 8 à 10 ans.

Nous avons insisté sur le peu d'épaisseur du crâne qui n'avait pas résisté à la pression de la terre et s'était aplati ; sur le faible volume des os longs, et sur les épiphyses à peine formées ; en étudiant la dentition, on voyait que les molaires n'étaient pas tombées et que la canine de la seconde dentition était dans l'alvéole.

Le crâne que le *Journal des Andelys* donnait comme anormal, était au contraire bien conformé et ne pouvait être attribué à une *race comme au profil simiesque*.

Quant à la date de l'enfouissement de ces ossements, le même journal disait qu'il était *antérieur aux époques celtiques et gallo-romaines*. C'est encore là une erreur, car les os étaient dans le même niveau intermédiaire, d'aspect noirâtre, où furent recueillis

(1) *Impartial des Andelys*, n° du 14 octobre 1900.

les débris de tuiles et de poteries romaines (fragments d'olla en terre noire).

Puisque cette seconde couche renferme des vestiges pouvant appartenir à l'un des quatre premiers siècles de notre ère, c'est-à-dire à l'époque romaine, le squelette n'est pas plus ancien ; il pourrait toutefois être plus récent, si on l'y avait placé après coup.

Nous avons tenu à déposer dans le petit musée préhistorique que nous avons fondé à l'Hôtel-de-Ville des Andelys ce squelette qu'un reporter ignorant voulait classer de suite dans la série dite néanderthaloïde.

Deux crânes présentant la même déformation ont bien été trouvés dans une région voisine ; l'un à Marcilly-sur-Eure et l'autre dans la même vallée de l'Eure à Bréchamps ; ils sont tous deux au Muséum de Paris.

Malheureusement, le squelette du Chantier ne peut rentrer dans cette intéressante série.

Nous avons déjà signalé d'autres squelettes inhumés à l'époque franque, à peu de distance, dans le même côteau, à la Vacherie ; leur découverte remonte à 1846. Près de l'usine à gaz des Andelys, nous avons recueilli, pour le musée des Andelys, un crâne gallo-romain également déterminé par les poteries qui l'accompagnaient.

Nous avons cru devoir mentionner ces découvertes pour éviter plus tard des recherches inutiles, si par hasard l'article fantaisiste du *Journal des Andelys* venait à frapper les yeux de quelque personne s'intéressant à l'anthropologie. Ce journal a du reste le monopole des canards scientifiques et quelque temps avant, il a publié la découverte sensationnelle, au Petit Andely, d'un champignon fossile, qui a eu le don de provoquer l'hilarité de nombreux géologues.

ANALYSE

DES LIMONS BELGES

D'après les récentes analyses du Dr Petermann, directeur de la station agronomique de l'État, à Gembloux ⁽¹⁾ la partie minérale du limon hesbayen se compose de :

115 à 204 pour mille d'argile,
781 à 867 pour mille de sable,
1 à 27 pour mille de calcaire.

La moyenne de 16 analyses a donné :

157 pour mille d'argile,
830 pour mille de sable.
Soit 1 d'argile pour 5 de sable.

L'origine du limon hesbayen doit être attribuée, d'après MM. Rutot et Van den Broeck, à la précipitation verticale d'éléments limoneux en suspension dans les eaux d'inondation ; on ne peut expliquer la richesse croissante en argile vers le bas des dépôts que par l'entraînement de celle-ci, après le dépôt du limon.

Ce qui caractérise le limon, en dehors de sa richesse en argile, c'est l'extrême ténuité du sable. Le sable grossier ne passant pas au tamis de 5/10 de millimètre, et le sable fin ne passant pas au tamis de 2/10 de millimètre, entrent dans la composition du limon pour une toute faible proportion. En effet, 98 0/0 du sable total passe au tamis de 2/10 de millimètre, produit qui, dans les analyses, a été dénommé « *poussiéreux* ».

Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons aux *Bulletins de la Société Géologique de Belgique* t. XIX, p. 50, note de M. Briart ; — aux analyses du Dr Petermann publiées dans ce même recueil (2^e sér. t. IV, 14^e année, t. XIV. 1900, p. 262 à 264), et aussi à la *Note sur la formation des limons*, de M. Jaumani, publiée dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences de Belgique* (2^e sér. t. XXXI. 1871, n^o 6, séance du 3 juin 1871, p. p. 484-492).

(1) *Recherches de chimie et de physiologie appliquées à l'Agriculture*. t. III.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ARCHÉOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUES

(*Musée d'Ethnographie du Trocadéro.*)

CATALOGUE SOMMAIRE DES OBJETS EXPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

PAR L. COUTIL.

La Société normande d'Études préhistoriques était représentée à l'Exposition universelle par sept de ses membres, MM. Collin, Coutil, Fouju, Giraux, Piette, Quenouille et Romain.

Organisée au dernier moment dans les salles disponibles du musée d'ethnographie, gracieusement offertes par M. le D^r Hamy, membre d'honneur de notre Société, cette exposition n'a pas été aussi visitée que celles de 1867, 1878 et surtout 1889; il est permis de se demander pourquoi on n'a pas donné à la Société et à l'École d'Anthropologie, la vaste salle d'entrée du Petit-Palais, qui était restée vide et qui cependant était toute désignée, car tout le monde a remarqué que les séries préhistoriques et gauloises faisaient à peu près défaut à l'exposition rétrospective du Petit-Palais.

Nous commencerons l'énumération rapide des collections exposées, par la plus intéressante.

M. Piette avait choisi dans ses précieuses collections une série remarquable de statuettes callipiges, aux hanches et à l'abdomen proéminents, aux seins pendants : ces figurines en ivoire de mammoth proviennent de ses fouilles dans des grottes du Midi de la France ; elles ont eu le plus grand succès de curiosité, mais si elles avaient été au Petit-Palais, les nombreux visiteurs en auraient profité pour leur instruction artistique.

Notre éminent collègue avait joint à ces sculptures si curieuses, des animaux en bas-relief et en simple gravure, pour montrer les phases de l'art de la sculpture primitive.

Une série de harpons, montrait aussi les perfectionnements ingénieux apportés pour la capture des poissons. Enfin, les énormes poteries des tumulus d'Avezac, complétaient cette remarquable exposition.

A chacune de nos grandes expositions, M. Piette nous montre des découvertes absolument sensationnelles ; on se souvient encore des galets coloriés du Mas-d'Azil, qui obtinrent tant de succès en 1889. Malgré son âge, nous souhaitons que notre collègue marche sur les traces de M. Moreau, et nous réserve encore de nouvelles surprises dans dix ans.

M. Collin avait exposé quelques instruments acheuléens provenant de Saint-Acheul (Somme) et même des silex craquelés par le feu, de Thenay (Loir-et-Cher) ; des coups de poing de Petit-Parc (Lot-et-Garonne), de la Celle-sous-Moret (Seine-et-Marne), Sartrouville (Seine-et-Oise), du Moustier, à Peyzac (Dordogne), de Villejuif (Seine), Le Perrenx (Seine), de Bergerac (Dordogne), de Solutré ; fonds de cabanes néolithiques de Villejuif ; objets provenant de l'allée couverte de Coppières (Seine-et-Oise), et des haches exotiques.

M. Coutil avait choisi dans ses séries paléolithiques de Saint-Julien-de-la-Liègue, publiées dans le 1^{er} bulletin de 1893, un groupe d'instruments taillés sur les deux faces, depuis la hache exceptionnelle de 0^m15 de longueur, jusqu'aux plus petits instruments mesurant seulement 0^m03, aux formes ovales, lancéolées triangulaires ou discoïdales, taillées sur les deux faces, des scies ou grattoirs latéraux, des pointes triangulaires plus ou moins allongées et des instruments taillés d'un seul côté, offrant les mêmes formes que ci-dessus.

De la station néolithique de l'Ortier, située aussi à Saint-Julien-de-la-Liègue, on voyait une série de pics, tranchets, retouchoirs, grattoirs, lames triangulaires, perceurs, scies et haches polies patinées profondément en rouge ocreux ; ce qui prouve bien que la hache polie est contemporaine des tranchets et autres instruments trouvés dans la même station.

Enfin étaient groupés 41 pics très variés de formes atteignant jusqu'à 0^m27, ils ont été recueillis dans les stations néolithiques des environs des Andelys (pl. IV des stations néolithiques du département de l'Eure, t. IV du bulletin).

M. Fouju avait envoyé un ensemble fort intéressant de silex paléolithiques venant du rocher de Beauregard, près Nemours

(Seine-et-Marne) ; leurs formes rappelaient celles de Solutré et de la Madeleine : c'étaient des burins simples ou doubles, burins avec grattoirs, grattoirs simples et doubles, étroits, taillés à l'extrémité d'une lame allongée, des perçoirs, des racloirs, des pointes retouchées dans le genre de celles du Moustier et des nucléus portant l'empreinte de fines lames, minces et allongées, si communes dans la grotte de la Madeleine.

Un autre groupe d'instruments consistait en grès taillés recueillis également par M. Fouju dans les sables, au rocher de la Vignette, commune de Bouron (Seine-et-Marne) ; plusieurs instruments ont été recueillis brisés ; mais avec des recherches minutieuses, M. Fouju a pu retrouver les fragments ; plusieurs de ces instruments brisés en trois morceaux et recolés étaient exposés. Les grès taillés de la Vignette affectent la forme de coins, de pics, un seul ressemble à un perçoir, un unique perceur en silex a été trouvé. Ces instruments proviennent du rocher de la Vignette ; ils ont été taillés sur place avec des éléments locaux.

A cet intéressant gisement il en avait joint un autre découvert aux environs de la station néolithique des Monts-Gagnants, commune de la Madeleine (Seine-et-Marne), composé de silex extraits du poudingue, roche également locale, comprenant des haches polies, tranchets, grattoirs, retouchoirs, perçoirs, perceurs, pointes de flèches et d'ébauches d'instruments portant presque tous des parties gréseuses plus ou moins apparentes. On se rappelle que M. Fouju a présenté ces instruments à la réunion de Rouen, en 1899.

Notre collègue avait ajouté des grattoirs venant des environs de Beauvais, des grandes lames de Pressigny, des tranchets de Spiennes, etc..

M. Giroux avait envoyé des coups de poing du Petit-Parc (Lot-et-Garonne), de la Somme, de grands disques de la Dordogne, d'Eu (Seine-Inférieure) et de grands éclats du Pecq (Seine-et-Oise).

M. Quenouille exposait des pointes moustériennes de Critot et des marteaux à encoches de diverses formes provenant du Lihut, du Quesnay et du Mesnil-Besnard, près Saint-Saëns, ainsi que de Saint-Martin-Osmonville.

La station sous-marine de la plage du Havre, exposée par M. Georges Romain, était parfaitement représentée — 56 instruments en silex, choisis parmi les plus typiques, donnaient un aperçu de la richesse de l'industrie dite acheuléenne ; ils étaient pour la

plupart recouverts de productions marines, telles que serpules, balanes, bryozoaires, cryptogames, bysus de moules, etc.. qui leur donnaient un cachet particulier et indiquaient par conséquent la profondeur approximative où ils avaient été recueillis.

Plusieurs ossements quaternaires y figuraient également, afin de montrer l'état de fossilisation auquel ces os étaient parvenus : ces débris d'animaux font partie d'une suite d'ossements tels que bassin, côte, fragment de crâne, dent d'*Elephas primigenius*, ossements divers de cheval, bœuf, cerf, etc... qui n'ont pu être exposés faute de place.

Cette station ayant été l'objet de plusieurs communications de M. Romain à la Société normande d'Etudes préhistoriques et à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, nous n'en parlerons que très brièvement.

Cet important gisement quaternaire sous-marin, situé sur la plage ouest du Havre, entre la nouvelle digue et la villa des Falaises, juste en face le boulevard Maritime, occupe une superficie d'environ 300 mètres de largeur sur plus de 800 mètres de longueur, et se continue même au-delà de la limite des plus basses mers d'équinoxe.

Visible autrefois à presque toutes les marées, il a perdu aujourd'hui les trois quarts de son étendue, par suite de l'ensablement des bancs.

Une vue et une coupe idéale du gisement quaternaire dressées par M. Romain, nous guidaient sur l'emplacement et l'importance du niveau géologique, dans lequel un nombre considérable de coups de poing, d'instruments, de racloirs, etc., ont été recueillis et fabriqués avec le silex de la craie cénomaniennne des falaises de la Hève.

Donner une description détaillée de chaque pièce nous entraînerait trop loin ; notons simplement quelques renseignements sur les pièces exposées.

Nous avons remarqué tout d'abord que ces instruments sont plutôt massifs et volumineux, ce qui n'exclut pas l'élégance, les bords sont fortement ondulés, la taille est à grands éclats, généralement soignée. Les coups de poing ou haches présentent diverses formes ; ils sont lancéolés, oblongs, en forme de poignard ; à sommet arrondi, ovale, en pointe et époinetés.

Les faces sont tantôt bi-convexes, tantôt convexes et quelquefois plates.

Ces instruments ont un talon situé à la base, au milieu du bord droit ou gauche; beaucoup n'ont pas de talon, ils sont arrondis à l'extrémité inférieure.

Nous avons également remarqué, d'énormes grattoirs et racloirs, de gros et grands éclats, des lames et certaines pièces indéterminées.

La dimension des coups de poing ou haches, varie beaucoup; à côté de pièces mesurant 0^m234 de longueur et 0^m154 de largeur, nous en avons vu qui mesuraient à peine 0^m083 de longueur et 0^m056 de largeur. Néanmoins, la moyenne des instruments est d'environ 0^m155 à 0^m068. Quand au poids de ces silex, il est fort curieux, on constate en réalité des coups de poing de 100 gr. et à côté, d'autres qui ne pèsent pas moins de 2 à 3 kilos.

Les silex ne sont point cacholonnés, ils sont simplement lustrés et ont conservé leur couleur primitive, la plupart sont noirs ou jaunes, quelquefois gris; certains possèdent encore leur gangue, qui est toujours cénomaniennne.

Cette collection a été des plus remarquées et faisait honneur aux études préhistoriques de la Normandie. Nous regrettons que M. Dubus n'ait pas envoyé aussi quelques-uns de ses remarquables instruments paléolithiques des limons des plateaux du Havre et prouvé ainsi la richesse de nos gisements paléolithiques des limons, puisque la Normandie est une des régions où cet outillage a été le plus souvent et le mieux étudié.

BIBLIOGRAPHIE

PAR I. COUTIL

GABRIEL ET ADRIEN DE MORTILLET. — *Le Préhistorique. Origine et antiquité de l'homme.* (Bibliothèque des sciences contemporaines), 3^e édition, 1900. Paris, Schleicher frères.

Depuis plusieurs années MM. G. et A. de Mortillet préparaient la troisième édition du *Préhistorique*, dont la première remonte à 1893 ; mais une ophthalmie avait retardé M. G. de Mortillet et sa mort vint en suspendre la publication.

Son fils a tenu à apporter à l'œuvre commune de nouvelles modifications et des documents nouveaux ; il en a fait le livre le plus complet que nous ayons actuellement sur cette science si récente.

Nous ne parlerons pas de leur classification, si claire pour les débutants et qui a rendu tant de services aux savants pour s'entendre dans leurs descriptions.

M. G. de Mortillet, qui était très bienveillant, avait admis les nouvelles divisions de *Carnacéen* et de *Campignien*, qui cependant ne lui paraissaient pas bien établies et ce sont précisément ceux auxquels il aplanit les premières difficultés, qui aujourd'hui attaquent ses théories pour les remplacer par d'autres qui sont de pures fantaisies archéologiques basées sur des fouilles sommaires.

Nous n'entreprendrons pas l'analyse de cet ouvrage qui, nous en sommes assuré, se trouve aujourd'hui entre les mains de tous les préhistoriens.

Nous rappellerons que plusieurs pages sont consacrées à la Normandie ; aussi nous tenons à les reproduire. A la page 566, nous lisons : « Les coups de poing en silex continuent à être abondants en descendant la Seine. Nous en connaissons de vingt communes de l'arrondissement des Andelys (Eure), grâce surtout aux actives recherches de L. Coutil. C'est lui qui a décrit le curieux et important gisement de Saint-Julien-de-la-Liègue (Eure), gisement qui se fait surtout remarquer par les petites dimensions de ses coups de poing ; il a signalé aussi un coup de poing triangulaire des Andelys et un de Gamaches.

En descendant encore la Seine, les carrières de sables et graviers de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure), nous ramènent aux grandes dimensions. Cochet et Thaurin ont signalé de cette localité, dès 1860, des coups de poing analogues à ceux d'Abbeville et de Saint-Acheul. On a recueilli des pièces semblables dans les gravières de Saint-Aubin, près Elbeuf. Dans Rouen même, on en a rencontré un, à 6 mètres de profondeur, dans la rue Jeanne-d'Arc. Les environs de Rouen et tout le département de la Seine-Inférieure contiennent aussi d'abondants coups de poing dans les argiles à brique, beaucoup plus élevées que les graviers du fond de la vallée, comme à Darnétal et à Saint-Léger du Bourg-Denis, gisements les premiers cités par Bucaille, qui y a fait d'amples récoltes. D'autres points ont été depuis explorés par R. Fortin, Gallois, Deglatigny, etc.

Les coups de poing en silex se rencontrent jusqu'au Havre, où Romain a indiqué un riche gisement, actuellement recouvert par la mer, non loin du boulevard Maritime, près de la batterie des Huguenots. D'autre part, Lennier et Dubus ont recueilli de beaux échantillons venant de la briqueterie de Frileuse à 100 mètres environ au-dessus de la mer. Les briqueteries de Bléville et de la Mare au « Clercs ont également fourni de nombreuses pièces ».

Plus loin (page 570), nous lisons encore : « Les vallées de l'Eure et de la Risle, ouvertes dans la craie abondent en coups de poing en silex. On en a recueilli en grand nombre dans les alluvions caillouteuses et plus encore dans les argiles à brique du quaternaire ancien. Beaucoup ont été ramassés à la surface. Ce sont surtout Doré-Delente et Coutil qui ont signalé les échantillons de la vallée de l'Eure et A. Montier, ceux de la vallée de la Risle. Un coup de poing triangulaire a été trouvé à Gauciel, près d'Evreux.

Plusieurs petites vallées des trois départements normands du Calvados, de l'Orne et de la Manche débouchent directement dans la mer. Mais elles sont bien moins riches en coups de poing que les diverses parties du bassin de la Seine. Malgré la puissante impulsion donnée par la Société normande d'Etudes préhistoriques, depuis 1863, les départements du Calvados et de l'Orne n'ont fourni des coups de poing que dans dix communes et la Manche seulement dans trois. Le gisement le plus intéressant est celui d'Olendon, dans l'arrondissement de Falaise, si bien étudié par C. Costard ».

A la page 600 nous relevons encore des notes précises sur la Normandie : « Les carrières ouvertes dans le limon des plateaux et des versants de la vallée de la Seine, pour la fabrication des briques, donnent presque toutes des silex acheuléens et plus souvent encore des instruments moustériens : disques, pointes et racloirs.

On n'a jamais trouvé dans la terre à briques le véritable chelléen, mais elle renferme toutes les industries intermédiaires entre le chelléen et le moustérien.

Là où on a fait attention aux niveaux, on a constaté la superposition d'au moins deux industries. Chédeville, à Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure), et Perrier du Carne, à Rolleboise (Seine-et-Oise), ont signalé la superposition du moustérien sur l'acheuléen : un lit supérieur de cailloutis contenant des pointes et des racloirs moustériens, avec des coups de poing finement taillés et un lit inférieur avec des coups de poing plus grossièrement façonnés et des grands éclats non retouchés. A. Dubus a même reconnu à la briqueterie de Frileuse (Seine-Inférieure), l'existence, à des niveaux différents, de trois petits lits de cailloutis, qui se retrouvent aussi dans d'autres briqueteries situées à flanc de coteau.

Dans la Seine-Inférieure, outre les pièces isolées, on peut citer un certain nombre de gisements assez riches en instruments moustériens. Dubas, Babeau, Romain, etc., en ont recueilli de fort beaux à Frileuse, Bléville et la Mare aux Clercs, dans les environs du Havre. Il en a également été récolté dans l'arrondissement de Rouen : à Blo-seville-Bonsecours, à Boisguillaume, aux Essarts, à Notre-Dame de Franqueville, à la Bretèque, etc., par Bucaille, Benner, de Vesly, R. Fortin, Gallois, Lancelevée, Lemarchand et autres chercheurs.

Ambroise Milet a découvert à Saint-Pierre-d'Épinay un atelier moustérien et Levezier a également trouvé du moustérien dans l'arrondissement de Dieppe, à Lamerville. Enfin, L. Quenouille possède de Critot, arrondissement de Neufchâtel, de très jolis instruments de plus petites dimensions et de travail plus délicat, appartenant à une industrie moustérienne plus avancée ».

Enfin (page 606) : « La Normandie étant une région riche en silex naturels est également riche en silex taillés. Les types moustériens y ont été rencontrés sur divers points, mais généralement mêlés à des pièces d'époques diverses. On les distingue habituel-

lement des silex plus récents par une patine beaucoup plus accentuée, l'altération des surfaces étant bien plus profonde.

Nous citerons particulièrement, pour l'Eure, parmi les gisements qui ont fourni des formes moustériennes : les briqueteries de Saint-Ouen-du-Tilleul (arrondissement de Pont-Audemer) et des environs d'Evreux, explorées par Montier ; la briqueterie de Radepont, qui a donné à Lancelevée, des pièces en silex et en quartzite gris foncé ; la ballastière d'Amécourt (arrondissement des Andelys) sur la rive droite de l'Epte, signalée par de Vesly et enfin, celle de la briqueterie de l'Ecole militaire des Andelys, qui a fourni des quantités de lames, quelques très grandes pointes triangulaires retouchées et seulement deux pièces plates retouchées sur les deux faces, avec quelques énormes nucleus, d'où ont été détachées ces lames : une faune variée accompagnait ces instruments recueillis depuis plus de dix ans par L. Coutil.

La Bretagne est l'inverse de la Normandie ; le silex naturel y fait défaut. Aussi les stations y sont beaucoup plus rares étant d'un aspect tout particulier ».

La lecture de ces quelques extraits montre qu'Adrien de Mortillet a analysé avec soin nos bulletins et examiné nos collections, c'est la meilleure démonstration que nous puissions offrir de la grande sincérité scientifique de ce travail, qui représente le travail le plus important et le plus complet que nous possédions ; sa place est indiquée dans toutes les bibliothèques des préhistoriens et devrait se trouver aussi dans les bibliothèques scolaires.

Nous attendons tous, avec impatience, le volume qui traitera du néolithique et du bronze ; mais on comprend aisément que des études de ce genre ne peuvent être publiées simultanément, bien que l'auteur y travaille depuis plus de vingt ans.

A. THIEULLEN. — *Les pierres figures à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées.*

Notre collègue vient de nous offrir, un nouveau travail sur un sujet traité jadis par Boucher de Perthes, mais qui depuis avait été presque délaissé.

Jusqu'ici, nous avons été plutôt un adversaire des théories de M. Thieullen, mais nous devons reconnaître la parfaite sincérité de ses recherches.

Notre collègue est un patient chercheur ; il veut sortir des sentiers battus et comme Boucher de Perthes qui a eu, lui aussi, des luttes à soutenir contre la routine, il dépense une grande énergie et beaucoup de talent pour faire triompher sa cause.

L'originalité de ses théories nous surprend, mais nous croyons qu'il est impossible de les nier, comme l'ont fait trop aisément des préhistoriens éminents ; car de nos jours encore, en Nouvelle-Calédonie, les Ouebias ont des pierres fétiches qu'ils choisissent parmi celles qui affectent naturellement la forme des animaux ou offrent un sens symbolique.

Parmi les silex néolithiques, il existe incontestablement des silhouettes nombreuses d'animaux, car on ne peut s'expliquer leurs contours sinueux et leurs bords abrupts, comme instruments tranchants.

Mais tandis que M. Pérot et quelques autres préhistoriens, croient voir des silhouettes humaines ou animales, parmi certains grattoirs ou racloirs, M. Thieullen cherche les pierres figures dans les alluvions caillouteuses de nos vallées : ses silex ont généralement conservé leur gangue ; quelques retouches sommaires précisent leurs contours.

Doit-on affirmer que ce sont des retouches intentionnelles ? toute la question est là.

Nous reconnaissons la valeur de ces recherches personnelles, qui ont provoqué en Belgique les observations de M. Rutot et d'autres géologues belges sur le même sujet.

M. L'ABBÉ GODET. — *La station néolithique de Céton et son mobilier.*

Un des derniers numéros de la Revue normande et percheronne a publié une notice consacrée à la station néolithique de Céton (Orne) ⁽¹⁾, débutant par la phrase suivante : « L'art que l'on est convenu d'appeler préhistorique, bien qu'il appartienne tout entier aux temps historiques est peu étudié dans l'Orne... »

Cette phrase nous rappelle la notice consacrée par M. l'abbé Hamard au gisement quaternaire du Mont-Dol, où parlant des débris osseux appartenant à environ 300 éléphants étudiés par M. Siraudot, l'auteur prétend que ces éléphants quaternaires sont ceux que César a désignés dans ses *Commentaires* et plus loin,

(1) M. l'abbé Godet. — *La Station néolithique de Céton et son mobilier.* (Ext. de la *Revue normande et percheronne* — n° 5, septembre et octobre 1899, p. 294 à 305.

parlant du grand menhir du Champ-Dolent, à Dol, il ajoute que c'est une stèle relative à un combat du moyen-âge.

Il est impossible de ne pas voir le parti pris avec lequel sont écrits ces travaux. Du reste, d'autres prêtres prétendent trouver dans la Genèse l'explication de toutes les découvertes paléontologiques. L'arche de Noé ayant sauvé du déluge un couple de tous les animaux, cet évènement appartenant à l'histoire, il doit être daté (1). M. de Royaumont a fixé la date du déluge en 1656 ou en 3344 (av. J.-C.), tandis que l'Histoire Sainte de Th. Benard, admise dans nos écoles chrétiennes, fixe cette date, en 3308 ; il est donc permis de se demander si chaque historien peut ainsi varier une date aussi importante.

Mais puisque Noé passe pour avoir conservé un couple de tous les animaux, comment se fait-il que nous n'ayons plus dans nos régions cette race d'éléphants de 6 mètres de hauteur retrouvée à Durfort, en entier, et par fragments dans de nombreuses localités ou encore des lions, tigres, hyènes, ours, hippopotames, rhinocéros, dont les espèces ont disparu de la terre, et qui étaient contemporaines d'une civilisation des plus primitives représentée par des armes de pierre taillée. Si, comme le prétend M. l'abbé Hamard, ces animaux vivaient en Gaule, sous César, que viennent faire ces armes très primitives en silex qui sont associées à leurs débris osseux ; ce sont des armes en fer et des riches parures romaines qui devraient les accompagner, si ces animaux étaient réellement contemporains de César.

En Arménie et en Babylonie, on a retrouvé les vestiges d'un art des plus florissants : la sculpture, la gravure sur pierres fines, l'émaillerie y étaient en honneur, 3,000 ans avant J.-C.

Dans les couches archéologiques contemporaines de cette période, on ne retrouve aucun vestige de déluge, ni d'armes grossières en silex : la date de 3344, comme celle de 3308 est donc absolument inexacte.

M. l'abbé Godet s'est abstenu de faire de la chronologie pour *Les temps qu'il prétend historiques*, et il a été bien avisé ; mais il a été fort téméraire, lorsqu'il a divisé les silex de la station néoli-

(1) *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, par de Royaumont, prier de Sombrival, chez Pierre Anbouyn, libraire de S. M. catholique, Philippe V, etc., 1702. *Abrégé de Chronologie sainte*, p. 533.

thique de Céton en *mobilier civil*, *mobilier guerrier* et *mobilier religieux* ce sont des hypothèses que rien ne justifie.

Dans le chapitre consacré aux *Objets de l'âge du bronze* ; trois pièces sans caractère, sont désignées ensuite comme étant *mérovingiennes* ! L'auteur nous reproche d'avoir appelé dans notre *Dictionnaire paléontologique de l'Orne*, (p. 62), un de ces instruments *une hache à douille*. Nous nous étions basé sur le dessin que nous avait envoyé M. Godet, mais nous ignorions que cet instrument avait quatre trous à sa douille : nous l'avions décrit du reste comme *ciseau* et non comme *hache* trouvée au Pas-Saint-Lhommer, parce que M. Godet avait indiqué lui-même cette provenance. Si quelqu'un s'est trompé, c'est l'auteur, qui nous a fourni alors un dessin incomplet et une provenance inexacte.

Ainsi que nous l'avons maintes fois répété, nous avons fait tout notre possible pour donner des renseignements complets et exacts ; nous n'avons pu contrôler tous les renseignements et par suite, il reste encore du travail pour ceux qui voudront développer nos travaux, les premiers qui aient été tentés pour la Normandie.

NÉCROLOGIE

M. IZAMBERT

Nous avons eu la douleur de perdre, le 28 février 1901, notre archiviste, M. E. Izambert, qui fut un des seize fondateurs de notre Société.

Ses multiples occupations professionnelles ne lui permettaient pas souvent, à son grand regret, de poursuivre ses goûts pour la botanique et la géologie ; ce n'est qu'aux excursions de la Société des sciences naturelles de Rouen ou aux nôtres, qu'il pouvait se livrer à ses chères études.

Dans l'excursion que nous avons faite à Louviers, le 16 juin 1895, nous avons pu voir sa belle collection d'orchidées, en fleurs, près de son imprimerie.

Notre collègue avait du reste publié un travail, tiré à petit nombre et illustré des photographies, sur ces fleurs si étranges et sur les fougères.

A la même excursion géologique de la briqueterie du cimetière et de la côte Blanche, les géologues purent faire une ample récolte de fossiles de la craie sénonienne, grâce aux nombreux exemplaires qu'il avait fait recueillir par les carriers et les doubles exemplaires de sa collection qu'il nous offrit.

Avec sa grande activité, il ne prenait aucun soin de sa santé un peu ébranlée, et il se confia à un médecin qui ne comprit pas sa maladie. A partir de ce moment, nous vîmes ses forces décliner lentement ; il fit alors tout pour se prolonger et transmettre à ses chers enfants la maison à laquelle il avait consacré toutes ses forces et sa santé.

Ses derniers moments furent remplis de tristesse pour les siens et pour lui-même, car il vit la mort l'étreindre lentement.

Notre collègue était aussi secrétaire et fondateur de la Société d'Etudes diverses de Louviers, à laquelle il avait donné une étude sur le Père d'Incarville, botaniste normand, né à Rouen, au commencement du XVIII^e siècle.

Sa compétence commerciale l'avait fait nommer membre de la Chambre de commerce d'Evreux ; ses confrères le réélurent même quelques jours avant sa mort, sachant bien qu'il ne pourrait plus siéger, mais voulant lui témoigner jusqu'au dernier jour leur estime.

L. COUTIL.

COURS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

COURS DE PALÉONTOLOGIE. — M. Albert Gaudry, *professeur*, membre de l'Institut, a commencé ce cours le mercredi 13 mars 1901, à 3 heures et demie, et l'a continué le vendredi et le mercredi de chaque semaine à la même heure.

Dans la première partie du cours, M. Albert Gaudry a parlé des applications de la théorie de l'évolution à la détermination des terrains. Les leçons ont été faites les mercredis, dans l'amphithéâtre des nouvelles galeries, place Walhubert, et les vendredis, dans la galerie de paléontologie.

Dans la seconde partie du cours, M. Marcellin Boule, docteur ès-sciences, professeur intérimaire, a fait l'histoire des animaux quaternaires. Les leçons ont eu lieu les lundis, mercredis, vendredis, à 3 heures et demie.

COURS D'ANTHROPOLOGIE. — M. E. T. Hamy, *professeur*, membre de l'Institut, a commencé ce cours, le mardi 19 mars 1901, à 3 heures, dans l'amphithéâtre des nouvelles galeries, rue de Buffon, n° 2, et l'a continué les samedis et jeudis suivants, à la même heure.

Les leçons de cette année ont été consacrées à l'étude de de l'Anthropologie de l'Asie et de ses dépendances. Le professeur a insisté plus particulièrement sur l'étude des races de l'Extrême-Orient, Chine, Indo-Chine, etc.

COURS DE MINÉRALOGIE. — M. A. Lacroix, *professeur*, a commencé ce cours le vendredi 15 mars 1901, à 4 heures trois quarts, dans l'amphithéâtre de la galerie de minéralogie et l'a continué les mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Le professeur a traité de la minéralogie de Madagascar et de la Nouvelle-Calédonie. Après avoir exposé dans ses grands traits la constitution minéralogique de ces deux colonies, il a passé successivement en revue les minéraux, de leurs roches éruptives, métamorphiques, sédimentaires et enfin de leurs gîtes métallifères, en insistant surtout sur ceux qui ont un intérêt théorique ou une utilité pratique.

Des conférences, destinées à développer quelques parties du cours, ont eu lieu au laboratoire de minéralogie, rue de

Buffon, n° 61, les jeudis, à 10 heures du matin, à partir du 21 mars 1901.

COURS DE GÉOLOGIE. — M. Stanislas Meunier, *professeur*. — Le professeur a étudié les formations éruptives et les formations filoniennes, il a résumé les théories auxquelles elles ont donné lieu. Ce cours a eu lieu les mardis et samedis, à 5 heures, dans l'amphithéâtre de la galerie de géologie, pendant le semestre d'été; il a été complété par des excursions géologiques annoncées par des affiches spéciales.

COURS DESTINÉS AUX VOYAGEURS NATURALISTES

- 18 avril. — M. HAMY : L'homme dans ses rapports zoologiques.
20 avril. — M. VERNEAU : L'homme dans ses travaux et son industrie.
21 mai. — M. Stanislas MEUNIER : Notions géologiques.
23 mai. — M. LACROIX : Notions minéralogiques.
25 mai. — M. MARTEL : Spéléologie.
30 mai. — M. BOULE : Paléontologie.
13 juin. — M. J. DYBOWSKI : Outillage et organisation d'un voyage.
-

BIBLIOGRAPHIE DES ANNÉES 1898 ET 1899

*Liste des ouvrages déposés par M. Montier à sa sortie de fonctions
de présidence, le 25 février 1900.*

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Société belge de géologie de Bruxelles, tome x, fasc. II, III, IV
et dernier.
- Société belge de géologie de Bruxelles, tome XI, fasc. I, II, III.
- Société d'archéologie de la Manche, 15^e et 16^e volumes.
- Recueil de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, 1897 et 1898.
- Société des Sciences naturelles de Rouen, 1^{er} et 2^e semestres 1897.
- Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, 1895, 1896,
1897.
- Bulletin de la Société naturelle d'Autun, 10^e bulletin, 2^e partie.
11^e bulletin, 1^{re} partie.
- Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1897.
- Bulletin trimestriel de la Société de Mâcon, nos 8, 9, 10, 11, 12,
13, 14.
- Congrès archéologique de France. Séances tenues en 1891.
- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1897, fasc. 5 et 6.
— — — 1898, f. 1, 4, 5 et 6.
— — — 1899, fasc. 2, 3.
- Revue de l'École d'anthropologie, depuis le 15 février 1898,
manque le 1^{er} numéro, 15 janvier. — 1899, complète. —
1900, fascicules du 15 janvier et 15 février.
- Comité des travaux historiques. Bulletin de ses publications au
31 décembre 1897.

DONS

- Par M. Coutil. — Inventaire des dolmens de la Seine-Inférieure,
1898.
- L. Coutil. — Don à la bibliothèque des Andelys des œuvres de
M. Boivin-Champeaux, 1898.
- L. Coutil. — Notes pour servir à l'histoire des Andelys, 1898.
- L. Coutil. — Notice biographique sur le peintre Chaplin, 1893.
- H. Besnard. — Notice biographique sur M. Coutil père, 1873.

- Par M. le général de la Noë. — Principes de la fortification antique, 1898.
- Fouilles exécutées dans trois enceintes fortifiées de l'Aisne, 1890.
- Principes de la fortification antique pour servir au classement des enceintes, 1890.
- Compte-rendu des fouilles exécutées dans la Somme, 1891.
- Compte-rendu d'une exploration de quelques enceintes fortifiées antiques, 1893.
- Les enceintes vitrifiées et les enceintes calcinées, 1893.
- Par M. de Vesly. — Légendes, superstitions et vieilles coutumes. — I^o Les mégalithes tournants, 1895. — III^e Le Buisson Saint-Sauveur à Boos, 1896.
- Par M. Fortin. — Dix notices sur la géologie normande.
- Par M. Piette. — Fouilles de Brassempouy en 1896. — Secondes fouilles de 1897.
- Par M. Fouju. — Excursion aux environs de Dreux. Compte-rendu, 1898.
- Par M. Adrien de Mortillet. — Vases en pierre ollaire de l'époque mérovingienne. (Extrait du bulletin de la Société d'anthropologie de Paris).
- Campigny et le Campignien. (Ext. du bull. Soc. d'anthrop. de Paris).
- Par M. Chauvet. — Silex taillés du Nil et de la Charente (comparaison), 1899.
- Chauvet et E. Rivière. — Station quaternaire de la Micoque (Dordogne), 1898.
- Par M. Thieullen. — Les véritables instruments usuels de l'âge de la pierre, 1897.
- Lettre à M. Chauvet, pour faire suite aux véritables instruments de l'âge de la pierre, 1898.
- S. Meunier. — Lettre de M. Stanislas Meunier sur les théories de M. Thieullen.
- Silex anticlassiques présentés à la Société normande d'Etudes préhistoriques.
-

BIBLIOGRAPHIE DE L'ANNÉE 1901

OUVRAGES REMIS PAR M. COUTIL ET OFFERTS PAR LES AUTEURS

-
- C. FOUQUET. — Carte agronomique de l'arrondissement de Bernay, notice explicative, tableau récapitulatif des analyses des terres, description sommaire de chaque canton, description géologique de chaque commune, 6 cartes. — Brionne, Amelot, 1900.
- A. DUBUS. — Note sur des moules de hachettes de bronze recueillis par M. Toutain-Mazeville à Gonfreville-l'Orcher, près Harfleur, Le Havre, 1900. — Ext. du bul. Soc. normande d'Études préhistoriques, 1900 et publié également dans le bul. Soc. normande de géologie, Le Havre, 1900.
- M. CAPITAN. — La science préhistorique. — Ext. Revue de l'École d'anthropologie, 1899.
- A. DE MORTILLET. — Catalogue de l'exposition de la Société d'anthropologie de Paris (Exposition universelle de 1900), 41 p. — Ext. des bul. et mém. de la Société d'anthropologie de Paris.
- THEULLEN. — Les pierres figures à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées. (Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de 1900).
- Deuxième étude sur les pierres figures à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées quaternaires. Paris, Larousse, 1901, 28 p., fig. Séance des 21 février et 7 mars 1901 de la Société d'anthropologie de Paris.
- A. VOISIN. — Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche. Cherbourg, Le Maout, 1901, 198 p.
- A. RUTOR. — Sur des silex pliocènes trouvés en Birmanie. Bruxelles, 1898, 2 p. — Ext. bul. Soc. anthropologie de Bruxelles, 1897-1898, t. xvi.
- Matériaux pour l'étude du quaternaire et des industries paléolithiques de Bruxelles, 1900, 12 p. — Ext. bul. Soc. belge de géologie, t. xiv, 1900.

- A. RUTOT. — Sur l'aire de dispersion actuellement connue des peuplades paléolithiques en Belgique, Bruxelles, 1900, 11 p.
— Ext. bul. Soc. d'anthropologie de Bruxelles, t. XIX, 1900-1901.
- Sur l'homme préquaternaire. Bruxelles, 1901, 18 p. — Ext. Soc. anthropologie de Bruxelles, t. XIX, 1900-1901.
- Sur la formation des champs ou tapis de silex ayant fourni aux populations paléolithiques primitives la matière première des instruments et outils constituant leurs industries. Bruxelles, 1901, 48 p. — Ext. bul. Soc. belge de géologie de Bruxelles, t. XV, 1901.
- Sur une preuve de l'existence de l'homme sur la crête de l'Artois avant la fin du pliocène. 5 p., Bruxelles, 1901. — Ext. bul. Soc. belge de géologie de Bruxelles, t. XV, 1901.
- Nouvelles observations sur le Flandrien. — Ext. bul. Soc. belge de géologie de Bruxelles, t. XI, 1897, 6 p.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

BELGIQUE

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

T. XII, livr. III et IV.

T. XIII, livr. I, II, III et IV.

T. XIV, livr. I, II, III et IV.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Annales de 1898, 1899, 1900.

Tome XIV, livr. I et II, 1900.

Annuaire 1901, t. XII.

Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie (Bruxelles).

2^e Série, t. I, 11^e année, t. XI, fasc. IV, 1897.

2^e Série, t. II, 12^e année, t. XII, fasc. II, 1898.

2^e Série, t. III, 13^e année, t. XIII, fasc. I et II, 1899.

2^e Série, t. IV, 14^e année, t. XIV, fasc. I, II, III, IV, 1900.

2^e Série, t. V, 15^e année, t. XV, fasc. I.

ITALIE

Bullettino di palethnologia italiana.

Série III, T. IV, anno XXIV, 1898, frontespizio n^{os} 4 à 6, 7 à 9, 10 à 12.

Série III, T. V, anno XXV, 1899, frontespizio, n^{os} 1 à 3, 4 à 6, 7 à 9, 10 à 12.

Série III, T. VI, anno XXVI, 1900, frontespizio, n^{os} 1 à 3, 4 à 6, 7 à 9, 10 à 12.

Série III, T. VI, anno XXVII, n^{os} 1 à 3.

AUTRICHE

D^r JANKO JANOS. — Magyar typusok, Elso sorozat : A balaton mellekerol. — Magyarische typen erste serie : die umgebung des balaton zusammengestellt von D^r Johann Janko.

FRANCE

Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 10^e année, III. n^{os} de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre.

Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, v^e série, T. I, fasc. I, II, III, IV, de 1900.

Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, T. X, IV^e série, 1899, fasc. 6^e.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 1^{er} et 2^e sem. 1898, 1^{er} et 2^e sem. 1899.

Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon, n^o 15 de 1899 et les n^{os} 16 et 17, 1900. (Spécimens).

Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de la Charente, année 1899, 6^e sér., T. IX.

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, 17^e vol. 1899, — 18^e vol. 1900.

Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan, années 1898 et 1899.

Bulletin de la Société Géologique de Normandie, T. XVIII, années 1896, 1897. — T. XIX, années 1898 et 1899.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés par M. Babelon, membre de l'Institut et M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique.

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

Recettes :

En caisse le 31 mars 1900	Fr.	1.122	67
Vente de bulletins		16	10

Cotisations encaissées :

Exercice 1899-1900	Fr.	10	
» 1900-1901		660	
» 1901-1902		60	730 »»
Intérêts de la Caisse d'épargne (31 déc. 1900)			27 20
	Fr.	<u>1.895</u>	<u>97</u>

Dépenses :

Facture Izambert, imprimeur	Fr.	480	60
» Lecerf, »		267	20
Frais de poste et de recouvrement		35	»»
Dépenses diverses		8	»»
Espèces en caisse		111	78
» à la Caisse d'épargne		993	39
	Fr.	<u>1.895</u>	<u>97</u>

Rouen, le 31 mars 1901.

Le Trésorier,

LOUIS DEGLATIGNY.

Vu : Le Président,

L. COUTIL.

Nous rappelons aux membres de la Société que pour simplifier la comptabilité et la rédaction des procès-verbaux, on a décidé à l'unanimité, à la séance tenue à Rouen, en 1900, et rappelé à celle de Pacy, en 1901, qu'à l'avenir l'exercice financier commencerait chaque année le 1^{er} janvier, au lieu du 1^{er} avril, comme cela avait lieu précédemment.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES D'HONNEUR

- MM. CARTAILHAC, rédacteur de la *Revue L'Anthropologie*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.
- GAUDRY, membre de l'Institut, professeur de Paléontologie au Muséum, 7 bis, rue des Saints-Pères, Paris.
- HAMY, membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Muséum, directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, 40, rue de Lubeck, Paris.

BUREAU

- MM. COUTIL, Président ;
- | | |
|----------|---------------------|
| MONTIER, | } Vice-Présidents ; |
| FÉRAY, | |
- FORTIN, Secrétaire ;
- D^r OURSEL, Secrétaire-Adjoint et Archiviste ;
- DEGLATIGNY, Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | | |
|------------------|--|--------------|
| MM. CHÉDEVILLE ; | | MM. FORTIN ; |
| MOREL ; | | BIGOT. |

COMITÉ DE PUBLICITÉ

- MM. COUTIL, MONTIER, FORTIN, CHÉDEVILLE, ROMAIN.

MEMBRES

- MM. D'ACY, 40, boulevard Malesherbes, Paris.
- ANGÉRARD, notaire, Président de la Société d'Etudes diverses rue du Quai, Louviers.
- D'AULT DU MESNIL, conservateur du Musée Boucher de Perthes, à Abbeville, 228, Faubourg Saint-Honoré, Paris.
- BACHELAY, E., agriculteur à Brémontier-Merval, par Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
- BENNER, C., conseiller d'arrondissement, rue de Blainville, 5, et rue Pouchet, 18, Rouen.
- BIGOT, professeur de géologie à la Faculté de Caen.

- MM. BOULE, M., assistant de paléontologie au Muséum, 57, rue Cuvier, Paris.
- BOURY (Comte de), conseiller général, château d'Amfreville-la-Campagne (Eure), et rue Marbeuf, à Paris.
- BRASSEUR, conducteur des ponts et chaussées à Gournay-en-Bray.
- BRUNON (Dr), directeur de l'Ecole de médecine, 1, rue de l'Hôpital, Rouen.
- CAHAINGT, professeur au lycée, 117, rue de Montivilliers, Le Havre.
- CAHEN, 36, rue du Grand-Croissant, Le Havre.
- CARREY, D., Saint-Paul-sur-Risle (Eure).
- CHASSANT, conservateur de Musée, Evreux.
- CHIAUVET, notaire, Président de la Société Archéologique et Historique de la Charente, Ruffec (Charente).
- CHÉDEVILLE, inspecteur des lignes de l'Eure, Gisors.
- COLLIN, E., correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, 35, rue des Petits-Champs, Paris.
- COSTARD, artiste peintre, Verson (Calvados).
- COUTIL, membre du Comité des travaux historiques et de la Commission des monuments mégalithiques, Les Andelys (Eure).
- DAMIENS, 32, rue Vilaine, Evreux.
- DECHERVOIS H., conseiller d'arrondissement, Conches.
- DEGLATIGNY, rue Blaise-Pascal, 11, Rouen.
- DELCROIX, V., entrepreneur de travaux publics, Pont-l'Evêque.
- DESCHAMPS, instituteur, Condé-sur-Risle.
- DESLANDRES, E., Verneuil (Eure).
- DESLOGES Armand, publiciste, Rugles (Eure).
- DOBIGNY, Les Andelys (Eure).
- DOLLFUS, Président de la Société géologique de France, 45, rue Chabrol, Paris.
- DOUVILLE, à Salverte, près le Gros-Theil.
- DUBUS, économe de l'Hospice, rue Gustave-Flaubert, Le Havre.
- DUCLOS, instituteur, Campigny (Eure).
- FÉRAY, conseiller général et maire d'Evreux.
- FORTIN, R., ancien Président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.

- MM.** FOUQUE, instituteur, Neaufles, par Gisors (Eure).
FOUCHER, fabricant d'orgues, 17-19, rue de la Vêga, Paris.
FOUJU G., membre de la Société d'Anthropologie, Vice-Président de la Société des Excursions scientifiques, correspondant du Comité des monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris.
FOUQUET, C., Député, 161, boulevard Haussmann, Paris, et château du Chamblac (Eure).
GADEAU DE KERVILLE, H., homme de sciences, 7, rue Dupont, Rouen.
GALLERAND, instituteur, le Plessis-Sainte-Opportune (Eure).
GIRAUX, L., secrétaire de la Société des Excursions scientifiques, 22, rue Saint-Blaise, Paris.
GOSSART, architecte départemental, Evreux.
GOSSELIN, 20, route du Havre, à Bolbec.
GOUJON, Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).
GRATRY (l'abbé), curé de Macé, près Sées.
GUEVEL, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).
HOMMEY (D^r), médecin de l'Hopital, Sées.
ISAMBART (D^r), député, 4, rue Brochant, Paris, et à Pacy-sur-Eure.
IZAMBERT, Archiviste de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, imprimeur, Louviers (Eure).
LAINÉ, instituteur à Pont-Audemer (Eure).
LAUNAY, Saint-Aquilin-de-Pacy (Eure).
LE BRETON, G., conservateur des Musées d'Antiquités, de céramique et de peinture, rue Thiers, 25 B, Rouen.
LECŒUR, manufacturier à Evreux.
LECOQ (D^r), chanoine honoraire, Guiseniers (Eure).
LEHARDI, Rots, par Bretteville-Norrey (Calvados).
LE MARCHAND (Augustin), ingénieur-constructeur, les Chartreux, Petit-Quevilly, près Rouen.
LENNIER, conservateur du Muséum d'histoire naturelle du Havre et Président de la Société géologique de Normandie, Le Havre.
LERENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, Bernay.
LEROUX, banquier à Saint-André (Eure).
LEROY, 88, rue Saint-Germain, Pont-Audemer.
LOISEL, A., architecte, rue du Fardeau, Rouen.
MARCELLIN, géologue et chimiste, Gisors (Eure).



INDEX

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ NORMANDE
D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME IX. — ANNÉE 1901

LOUVIERS

IMPRIMERIE DE G. ZAMBELET, 11, RUE DE LA Vierge

1902





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

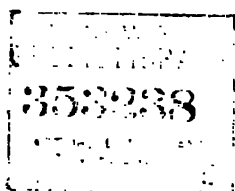


TOME IX. — ANNÉE 1901

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

—
1902



RÉSUMÉ DES SÉANCES

EXCURSION DE PACY-SUR-EURE, LE DIMANCHE 28 AVRIL 1901

La première excursion annuelle a eu lieu à Pacy-sur-Eure. Dès l'arrivée, nous avons visité le bourg et la coquette église bâtie d'un seul jet au début du XIII^e siècle et remarquable par la variété de ses chapiteaux.

Après le déjeuner, servi à l'hôtel du *Lion-d'Or*, a eu lieu une courte séance à laquelle assistaient : MM. Coutil, président, Blin, Cahen, Chédeville, Deschatres, Deslandres, M. et M^{me} Desloges, M. et M^{me} Dulud, Ferray, Fouju, M. et M^{me} Giraux, MM. Graves, Langlassé, Normand, D^r Oursel, Quenouille, Thierry, de Vasconcellos, directeur du musée d'Archéologie de Lisbonne, et Védie.

S'étaient excusés par lettre : MM. Douville, Fouquet, député, Gallerand, Lecœur, Montier, A. de Mortillet et Ternisien.

M. Coutil, président, remercie les membres de la Société des Excursions scientifiques, en regrettant l'absence de M. A. de Mortillet, leur sympathique président, qui s'était excusé, et en priant les membres du Bureau de cette Société, MM. Blin, Fouju et Giraux, de lui transmettre les regrets unanimes de la Société.

Il est tout d'abord procédé à l'élection d'un Secrétaire. M. de Vesly ayant fait savoir qu'il lui était impossible, pour des raisons de santé, de continuer ses fonctions de secrétaire, le président se fait l'interprète des sociétaires et exprime ses vifs regrets de cette décision irrévocable.

M. R. Fortin est élu à l'unanimité des membres présents pour le remplacer jusqu'au renouvellement du bureau, en 1902.

M. Chédeville présente quelques objets, éclats, outils entiers et fragments de poterie recueillis par lui, à la surface du sol, sur les plateaux de Caillouet et d'Orgeville ; il croit qu'il s'agit de fonds de cabanes néolithiques qu'il se propose d'explorer. Il remet aux membres présents une notice extraite du Bulletin de la Société des Sciences naturelles d'Elbeuf et intitulée : *Géologie et*

Paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure, renfermant la description de nouveaux gisements fossilifères du bassin de Paris, à laquelle sont jointes plusieurs coupes et enfin une carte au 80.000^e sur laquelle sont indiqués les points où l'on doit s'arrêter.

M. Coutil signale les découvertes récentes, faites par M. Gallerand, aux environs de Beaumont-le-Roger, dans la vallée, où il a recueilli environ une quinzaine de couteaux en silex noir, deux *nucleus*, une pointe de flèche ayant la forme d'un triangle très allongé et finement taillée, mesurant 40 millimètres de longueur sur 27 de large; les grattoirs, si communs d'ordinaire, font défaut en ce point. — Également à la surface, il a recueilli une pointe du type du Moustier et une hache acheuléenne; ces instruments se trouvaient mélangés par suite des dénudations du sol. Dans le voisinage, il avait précédemment trouvé d'autres pièces paléolithiques également associées à des instruments néolithiques.

A une heure nous partions en excursion. On distingue tout d'abord sur la hauteur, une butte dominant Saint-Aquilin, située à la pointe d'une sorte de cap; comme elle n'a pas été fouillée, on ne peut rien dire de son origine; toutefois elle pouvait correspondre à celle de Mérey, mieux caractérisée par son vallum qui l'isole du plateau.

Devant le hameau de Fains, M. Coutil rappelle qu'il a cité dans son *Inventaire des Mégalithes de l'Eure*, d'après MM. A. Le Prévost, de Pulligny et Pellaton, la présence, au bord de l'Eure, de deux menhirs jumeaux en poudingue, d'environ 2^m90 de hauteur. Dans une première visite, il n'a pu obtenir de renseignements sur ces prétendus menhirs. M. Chédeville, qui connaît bien la région, affirme que ces pierres ne lui ont jamais été signalées et qu'il est nécessaire de les rayer de la liste.

En arrivant à Mérey, nous gravissons un coteau, au sommet duquel existe une butte déprimée au centre et séparée du plateau par un vallum; quelques fouilles peu profondes ont été faites dans les talus formés par le rejet des terres; on y a recueilli quelques ossements humains; ceux qu'on nous présente sont trop fragmentés pour pouvoir être étudiés utilement. Les photographes reproduisent la falaise crayeuse supportant la butte au sommet de laquelle furent trouvés les ossements; les amateurs de monuments reproduisent un vieux manoir entouré de fossés pleins d'eau et flanqué de tours.

On remonte en voiture et à deux kilomètres plus loin, on

s'arrête au château de Lorey pour étudier la *Pierre frite*; elle a été décrite par M. Coutil dans le Bulletin (t. iv, p. 41); c'est un grès-poudingue, méplat, bien orienté nord-sud dans son grand axe et parallèlement à la rivière; il mesure 3^m20 de hauteur sur 2^m80 de largeur à sa base, et 1 mètre d'épaisseur. Cette pierre se trouve à 60 mètres de l'Eure et à environ 200 mètres du château.

Plus loin, à 2 kilomètres, nous gravissons le coteau, où, sous un bloc calcaire, furent trouvés en 1856, treize squelettes rangés sur des pierres plates.

M. Izarn a rendu compte de cette découverte et sa notice a été reproduite dans notre Bulletin (t. iv, p. 81 et 82), dans l'*Inventaire des monuments mégalithiques de l'Eure*. A côté de ces ossements, on trouva une trentaine de fragments de poterie appartenant à des vases en forme de tronc de cône; trois petites haches en silex et diorite et des poignards remarquables par leur taille régulière; le seul qui ait été conservé se trouve au musée d'Evreux; il est en silex brun noirâtre et mesure 25 centimètres de longueur.

Continuant de suivre la rive gauche de l'Eure, à 1500 mètres plus loin, nous observons au centre d'un vallon une butte renfermant de nombreux squelettes; d'après une légende ce serait une partie des soldats tués à la bataille d'Ivry; cette butte se trouve à la limite des communes de Neuilly et de Garennes et sur cette dernière commune.

Nous rendons ensuite visite à la *Mère Jeanne* située à 80 mètres environ de la ligne du chemin de fer, près d'une étable; c'est un bloc de grès, incliné vers l'Est, sa longueur est de 1^m75, sa largeur à la base de 1^m65, le sommet offre un peu l'aspect d'une tête humaine, c'est ce qui lui a valu son nom.

En revenant vers Bueil, M. Chédeville nous montre des éminences situées à flanc de coteau; il en a perforé une qui n'offrirait rien de particulier et nous croyons que les autres sont de formation naturelle.

Enfin, en face de la gare et dans la côte, près de la ferme de Chanu, nous voyons l'emplacement d'un cimetière mérovingien qui doit être assez vaste. Dans une tranchée, une pierre attire notre attention; en dégageant la terre avec nos cannes, nous découvrons un cercueil carré d'enfant, formé par la réunion de quatre blocs équarris.



Cette excursion a laissé un excellent souvenir parmi les membres de la Société, qui se sont promis de revenir dans ces parages ; il y a, en effet, beaucoup de recherches à faire dont pourrait profiter notre archéologie normande.

Le Président,

L. COUTIL.

EXCURSION A LAIGLE ET A RUGLES (EURE)

LE DIMANCHE 30 JUIN 1901

L'excursion de Rugles a eu lieu à la date fixée aux réunions tenues à Rouen et à Pacy-sur-Eure, c'est-à-dire le 30 Juin. Les nombreux et violents orages qui sévirent dans la région à cette date en ont compromis le succès.

La Société était représentée par M. Desloges, organisateur de l'excursion, par MM. Gallerand et Giraux, ainsi que par M. Normand, de Paris ; M^{me} et M^{lle} Desloges, ainsi que M^{me} Giraux suivaient aussi l'excursion.

S'étaient excusés : MM. Coutil, Deglatigny, Montier, Fouquet, député, A. de Mortillet, Blin, Cahen, Douville et Lecœur.

Aussitôt après l'arrivée à Laigle, on a gravi le coteau du Jarrier, dominant la commune de Saint-Sulpice-sur-Risle, où se trouve le dolmen situé dans l'angle d'un bois de sapins, à 200 mètres d'un vieux manoir. La table en poudingue mesure 4 mètres de longueur sur 2^m45 de largeur et 0^m50 d'épaisseur ; elle porte sur quatre supports, dont deux sont enfoncés dans le sol, ce qui lui donne une inclinaison prononcée. Ce monument a été fouillé en 1828 par Galeron qui trouva deux lits d'argile reposant sur un pavage de silex plats sur lequel il y avait des débris de charbon, de vases et des ébauches de haches brisées.

De là on s'est rendu au menhir de la Chevrolière, à 3 kilomètres de l'église de Saint-Sulpice, à 1 kilomètre de Laigle ; il est situé sur le vallon opposé au dolmen, c'est un poudingue siliceux, un peu pointu, de 2^m80 de hauteur, de 1^m50 à 2 mètres de largeur à la base et de 0^m60 au sommet.

Ces deux monuments ont été décrits et reproduits par M. Coutil dans son *Dictionnaire palethnologique de l'Orne* (Bulletin, t. III, page 75 et 76).

Le retour s'est effectué par Rugles, et après le déjeuner à l'hôtel de *l'Etoile*, on est allé visiter la nouvelle collection préhistorique de M. l'abbé Déhais ; l'ancienne est, comme on le sait, au Musée d'Evreux, qui l'a acquise au décès de M. Perdrix ; elle est surtout riche en instruments néolithiques recueillis à Manneville-sur-Risle, et en pointes de flèches qui furent observées pour la première fois par lui dans cette région.

Ensuite, on se rend chez M. Desloges pour étudier ses instruments paléolithiques et néolithiques. Il présente une meule dormante recueillie par M. Poirier. Ses documents fort curieux sur l'industrie du fer dans la région, une nombreuse série de bois destinés jadis à imprimer les enveloppes des paquets d'épingles.

La visite de l'église avec sa chapelle Renaissance et sa tour remarquable, classée comme monument historique, retiennent les visiteurs.

On se rend ensuite au dolmen de la Forge, à Ambenay, actuellement composé de deux tables : l'une de 3 mètres sur 2^m90, portant sur trois supports, et l'autre de 3^m20 sur 2^m20 reposant sur un support et s'affaissant vers le Nord sur le sol ; l'axe de la chambre est orienté Nord-Sud. Ce dolmen classé comme monument historique se trouve à la limite des communes de Rugles et d'Ambenay, mais c'est à tort qu'on l'a souvent classé sur la commune de Rugles ; il est presque au niveau de la Risle, dont il n'est éloigné que d'environ 30 mètres (Bulletin, t. IV, p. 64-65, planche III).

En remontant la rivière on arrive à Neaufles-sur-Risle, et dans la prairie on admire le beau menhir portant le nom de *Pierre de Gargantua* ou *Pierre affilatoire de Gargantua* ; c'est un bloc de grès mesurant 3^m90 à 4 mètres de hauteur, sur 2^m10 de largeur moyenne et 0^m85 d'épaisseur. Cette pierre est désignée sur un titre de 1298 sous le nom de *Longa petra* ⁽¹⁾ ; c'est un des plus beaux menhirs de la Normandie.

Le retour s'est effectué par la Neuve-Lyre et on doit regretter que des empêchements nombreux aient privé les Membres de la Société de cette très intéressante et fort pittoresque excursion, qu'il sera, du reste, possible de reprendre une autre année.

Le Président,

L. COUILLÉ.

(1) Bulletin, t. IV, p. 44 et 45, et Planche : L. COUILLÉ, Inventaire des Membres et Dolmen de l'Eure.

RÉUNION A FÉCAMP LE 29 SEPTEMBRE 1901

Dès l'arrivée à Fécamp, les Membres de la Société, auxquels se joignent quelques personnes de la ville, se rendent à l'Hôtel de Ville pour la visite des collections municipales.

Parmi une grande quantité d'objets présentant un véritable intérêt au point de vue de l'histoire rétrospective de Fécamp, mais n'ayant avec les études préhistoriques aucun rapport direct, je ne retiens que ce qui a trait à la préhistoire et j'en donne ici un rapide aperçu.

Une fibule en forme de C et un stylet en argent, deux pendeloques triangulaires dont la forme rappelle celle de l'époque du bronze, deux têtes d'épingles (?) en or, des fils d'or avec un coulant également en or, trouvés vers 1880 dans une sépulture découverte dans la propriété appelée « Les Capucins » appartenant alors à M. Emile Le Borgne.

Une épée en bronze, du type de Hallstad, des hachettes, un poignard ; un marteau de forme naviculaire, de provenance inconnue, offert par Madame veuve Paul Vasselin.

Une hachette en bronze trouvée en 1863, aux Grandes-Ventes, dans la forêt d'Eawy ; don de l'administration forestière.

Une hachette en silex, trouvée à Montigny, hameau de Bailly-en-Rivière, canton d'Envermeu, donnée par M. Léger.

Une meule en poudingue, provenant du Bec-de-Mortagne, curieuse à cause de la forme particulière du trou.

Un ançon, un couteau et deux scramasaxes en fer, une boucle en bronze, cinq petits vases en terre, dont un de teinte blanche, et quatre de teinte noire, provenant d'une sépulture mérovingienne découverte près du chemin des Murs-Fontaine, dans la propriété de M. E. Delauney, lors de la construction du chemin de fer du littoral.

Tels sont les objets des époques préhistorique et proto-historique que nous avons pu voir dans les vitrines du Musée, où nous étions guidés par le Conservateur, M. Dieterle.

En sortant de l'Hôtel de Ville, la Société s'est rendue à l'établissement de la *Bénédictine*, où elle a pu visiter, avec l'autorisation de MM. Legrand, les caves, les ateliers et le Musée où ceux-ci ont su réunir des collections intéressantes. La composition de la liqueur que l'on fabrique dans cet établissement serait due, si l'on

Au sujet de cette communication, M. A. Montier dit qu'il ne partage pas entièrement la manière de voir de notre collègue sur la station de Saint-Léonard ; il pense qu'il y a un mélange, car, avec le néolithique on trouve des pièces paléolithiques, notamment moustériennes.

La même communication donne lieu, de la part de MM. Quenouille, Fouju, Montier et Coutil, à d'intéressantes observations sur la taille du silex.

M. ROUXEL, de Cherbourg, a ensuite la parole pour la lecture d'un travail sur la *Station préhistorique de Biville-Vasteville* ⁽¹⁾. Cette lecture, portant sur un grand nombre d'observations, est accompagnée de la présentation de nombreux silex taillés.

M. Montier attire l'attention de ses collègues sur les caractères spéciaux des silex de la station de Biville, qui sont tous très petits. Le faciès de ces silex les rapproche de ceux de l'Afrique.

M. L. Coutil communique une lettre de M. Gallerand, empêché d'assister à la réunion, dans laquelle celui-ci signale la découverte de deux éclats de silex ; l'un trouvé à Barc (Eure), est donné comme étant une pierre-figure. Le second éclat a été trouvé à Grosley (Eure), et porterait, d'après M. Gallerand, des traces de retouches intentionnelles pour figurer un œil. La description qui est faite de ces deux pièces laisse subsister des doutes sur leur attribution. Dans la même localité, a été recueillie une géode brisée en deux ; une protubérance, qui existe sur le côté, aurait servi de poignée, et l'objet aurait été ainsi une coupe à boire.

Au sujet des pierres-figures et des géodes, ou silex creux, l'opinion de plusieurs des membres présents est que l'on ne saurait être trop prudent en leur attribuant une destination ou un usage aux temps préhistoriques.

M. L. Coutil résume ensuite deux chapitres d'une communication qui avait été annoncée par M. l'abbé GRATRY, de Macé, près Sées (Orne), mais qui n'a pas été envoyée. — Cette communication a trait à la découverte aux environs de Sées, de onze haches de bronze et d'une hache énorme trouvée dans la forêt d'Ecouves.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le docteur

(1) Cette note est publiée *in extenso* dans le Bulletin.

Dufour pour sa communication sur la présence de *l'homme à Fécamp depuis les temps préhistoriques jusqu'à la période proto-historique* (1).

M. le docteur L. DUFOUR s'excuse de ce que ne connaissant pas les limites dans lesquelles se renferment les communications faites à la Société, il avait eu l'intention d'indiquer les différentes manifestations du passage, à peu près ininterrompu, de l'homme à Fécamp, dans sa vallée et ses environs les plus immédiats, depuis les temps les plus reculés. Archéologue d'un jour et fort ignorant, dit-il avec une grande modestie, il remercie M. le Président de la bienveillance qu'il a eue de lui donner la parole et réclame de tous une grande indulgence. — Cette communication est accompagnée de l'exposition sur le bureau d'un certain nombre d'objets fort intéressants, notamment d'objets en bronze : gouge polie pour l'usage, hachettes en bronze unies à anneau, hachettes à nervures saillantes, culot de fondeur et enfin un poignard en bronze. Cette dernière pièce est unique en son genre, à cause de son mode d'emmanchement, tout à fait différent de ce que beaucoup d'entre nous ont pu voir dans les collections normandes.

M. Montier engage vivement M. le Dr Dufour à continuer les recherches concernant la cachette du bois d'Yport.

M. L. QUENOUILLE présente une nombreuse collection de silex taillés et polis comprenant des haches, des pointes de flèches, des ciseaux, des pierres-figures, etc., provenant de Saint-Saëns, Fréville près Daubeuf, Pitres, Romilly-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Radeport, Lisors, etc. (2).

M. DUBUS expose de très beaux spécimens d'outils et d'armes en silex appartenant aux époques paléolithique et néolithique et provenant de Bléville et de la Mare-aux-Clercs (2).

M. GOSSELIN présente un crâne d'Inca, provenant de fouilles actuellement en cours au Pérou. Ce crâne offre au Dr Dufour l'occasion de faire d'intéressantes et instructives observations.

M. L. Coutil communique une demande de M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux, tendant à obtenir des membres de la Société le don des pièces préhistoriques qu'ils pourraient avoir en double, afin de former, pour le Lycée, une collection d'enseignement.

(1) Cette note est publiée *in extenso* dans le Bulletin.

Cette demande est prise en considération par la Société parce qu'elle est de nature à préparer, pour nos études, des adeptes qui pourront continuer l'œuvre que nous avons entreprise et M. le Président la recommande à la générosité des sociétaires.

M. R. Fortin annonce que notre collègue, M. G. Morel, l'a chargé d'informer la Société qu'il se propose de donner prochainement la suite de ses *Études sur la préhension des silex*.

M. A. Montier, à l'occasion de l'érection d'un monument à la mémoire de Gabriel de Mortillet, fait appel aux souscriptions privées.

M. L. Deglatigny annonce que le monument d'Aubergenville, pour le déplacement et la conservation duquel la Société a voté une subvention, a été transféré à Saint-Germain-en-Laye. Nous devons nous féliciter de l'heureux résultat obtenu grâce aux démarches et à la générosité de M. Deglatigny et à l'initiative de la Société. Des remerciements sont adressés à notre collègue.

Notre dévoué trésorier, M. L. Deglatigny, donne lecture de la proposition suivante, relative à la fixation de l'époque où commenceront désormais les exercices du bureau de la Société :

PROPOSITION DE FIXATION AU PREMIER JANVIER DU COMMENCEMENT DES EXERCICES

La Société normande d'Études préhistoriques a été fondée le 26 mars 1893.

L'article 10 des statuts dit que les Membres du bureau sont soumis à la réélection tous les deux ans.

Les premières élections ont eu lieu le 26 mars 1893, mais ce premier bureau n'a été soumis à la réélection que le 16 juin 1895, soit avec un retard de près de trois mois sur la date réglementaire.

Les élections suivantes eurent lieu le 3 octobre 1897 (au lieu du 26 mars) c'est-à-dire avec plus de six mois de retard.

Et enfin, les dernières élections n'ont eu lieu que le 25 février 1900 (au lieu du 26 mars 1899), c'est-à-dire avec un retard de 13 mois.

Les différents bureaux sont donc restés en fonctions 26, 27 et 28 mois, au lieu des deux années prévues par les statuts et aucun de ces bureaux n'a été élu à la même époque.

Ce manque de régularité dans les dates de renouvellement des bureaux présente des inconvénients et est de nature à nuire au développement de notre Société.

En admettant qu'à l'avenir les élections aient lieu de manière à ce que les bureaux nouveaux puissent entrer en fonctions à l'anniversaire de la fondation de la Société, c'est-à-dire le 26 mars tous les deux ans, l'adoption de cette date laisserait encore subsister un inconvénient grave au point de vue financier.

Depuis l'origine de notre Société, les cotisations ont porté sur deux années.

La première cotisation encaissée s'appliquait à la période comprise entre le 26 mars 1893 et le 25 mars 1894 ; la dernière va du 26 mars 1900 au 25 mars 1901.

Il en résulte un peu de confusion dans les comptes et l'obligation pour votre trésorier, d'entrer souvent dans de longues explications pour faire comprendre à ses collègues que la cotisation d'une année, 1901 par exemple, porte aussi sur les trois premiers mois de l'année 1902.

En revanche, nos bulletins ne publient que les procès-verbaux des séances comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année dont ils portent le millésime.

Nous vous proposons, pour porter remède aux inconvénients que nous venons d'exposer, de décider qu'à l'avenir le point de départ de nos exercices sera toujours le 1^{er} janvier et que les élections pour le renouvellement du bureau auront lieu dans la dernière séance de l'année.

Comme mesure transitoire, nous conviendrions que l'exercice financier de 1901 prendrait fin le 31 décembre 1901, au lieu d'être prolongé jusqu'à fin mars 1902, et en outre, qu'une assemblée générale serait convoquée le plus tôt possible, soit vers la fin de l'année 1901, soit dans les premiers jours de 1902, afin de procéder à l'élection du bureau pour une période de deux années, mais que ce nouveau bureau, quelle que fût la date de son élection, cesserait ses fonctions le 31 décembre 1903.

Le bureau appelé à lui succéder, serait élu dans la dernière Assemblée de 1903, pour entrer en fonctions le 1^{er} janvier suivant.

Il nous a paru nécessaire de vous faire cette proposition, afin d'apporter un peu plus de régularité dans le fonctionnement de notre Société. Les raisons qui justifient cette fixation d'un point

non précisé par nos statuts sont trop évidents pour que nous les développiions plus longuement.

Septembre 1901,

Le Trésorier,

L. DEGLATIGNY.

Après diverses observations, la proposition de M. L. Deglatigny, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par mains levées.

Il est en outre décidé que la prochaine réunion aura lieu le 15 décembre prochain et qu'elle sera tenue à Evreux.

M. L. Coutil donne ensuite lecture du compte-rendu que M. Marcellin Boule, assistant au Muséum de Paris, a publié sur notre Société dans l'*Anthropologie*, 1901, T. XII, nos 3 et 4, p. 439. Il annonce ensuite que notre collègue, M. L. de Vesly a fait, dans la forêt du Rouvray, des fouilles qui ont eu pour résultat la découverte d'un petit *fanum* analogue à celui qui a été trouvé, il y a quelques années, dans la propriété de M. Power, à Saint-Ouen-de-Thouberville. M. de Vesly a aussi retrouvé, au cours de ses fouilles, une grande partie de l'ancienne voie romaine.

Sont proposés pour faire partie de la Société : M^{me} E. Izambert, MM. Dieterle, conseiller d'arrondissement, conservateur du Musée de Fécamp, le docteur L. Dufour, Legros et Lhonoré. Leur admission est prononcée séance tenante.

Avant de lever la séance, M. le Président adresse à M. le maire de Fécamp ses remerciements pour la bienveillance qu'il nous a témoigné en mettant à notre disposition une des salles de la mairie.

Enfin, M. V. Quesné demande que la Société émette un vœu pour la conservation du *Marbre de Thorigny*, qui est classé parmi les monuments historiques.

La Société s'associe au désir exprimé par notre collègue, et M. Montier propose de signaler au Musée de Saint-Germain l'abandon dans lequel est laissé ce marbre, afin que le nécessaire soit fait au plus tôt pour en assurer la conservation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

R. FORTIN. *

SÉANCE TENUE A FIVREUX, LE 15 DÉCEMBRE 1901

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, dans une des salles de la Mairie, sous la présidence de M. L. Coutil.

Sont présents : MM. L. Coutil, président, Damiens, L. Deglatigny, trésorier, Desloges, Dabigny, Ferray, vice-président, R. Fortin, secrétaire, Fouju, Fouquet, A. Le Marchand, G. Morel, D^r Oursel, Plaisance, V^{or} Quesné, Régnier, Rouxel et Védie.

Sont excusés : MM. le Comte de Boury, Cahen, Chédeville, Dubus, Lerenard-Lavallée, A. Montier et G. Romain.

Le compte-rendu de la réunion tenue à Fécamp, le 29 Septembre dernier, est lu et adopté.

M. Desloges, qui n'a pu assister à la réunion de Fécamp, où il a été donné lecture du compte rendu de la réunion de Rugles, demande qu'il soit fait mention de l'offre que lui avait faite M. Poirier, juge de paix ; celui-ci avait, en effet, proposé de montrer aux excursionnistes sa collection de préhistorique. Quoique les circonstances s'y soient opposées, il est certain que les membres de la Société auraient été heureux de voir cette collection. — M. Desloges ajoute que, d'ailleurs, M. Giraux a bien voulu prendre l'engagement de proposer à la Société des Excursions scientifiques, pour l'année prochaine, une nouvelle excursion à Rugles, et il pense que la Société pourra s'entendre avec nos collègues de Paris, pour refaire en commun cette excursion.

Au sujet des votes par correspondance adressés pour la réunion de ce jour, M. L. Deglatigny fait observer que ce mode de votation n'est prévu par les statuts que pour le Président ; il demande que l'on s'en tienne à la lettre des statuts et qu'en conséquence les votes, autres que ceux émis pour l'élection du président, soient annulés.

M. L. Coutil, président, qui a rédigé l'ordre du jour de la présente séance et a fait adresser les bulletins de vote, répond qu'aux élections qui ont eu lieu à Saint-Saëns, à Louviers et à Rouen, le vote par correspondance a été admis pour la totalité des membres du bureau et demande que les bulletins de vote reçus aujourd'hui soient valables, comme ils l'ont été par le passé.

M. le D^r Oursel dit que si les choses se sont passées ainsi que

le dit M. le Président, il y aura lieu, en raison de l'absence de dispositions prévues aux statuts pour les élections des membres du bureau, autres que le Président, il y aura lieu, dis-je, d'examiner cette question et de la mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance, mais il pense que l'on doit, en la circonstance, suivre les précédents errements.

M. L. Deglatigny ajoute qu'ayant échangé plusieurs lettres avec M. le Président, au sujet du vote par correspondance, il a eu le regret de trouver dans l'une de ces lettres un passage sur lequel il est obligé de demander des explications en présence de ses collègues.

D'après la lettre en question, des bulletins provenant de votes antérieurs auraient permis de constater certains agissements peu corrects dans les élections du bureau.

M. Deglatigny proteste d'abord contre l'irrégularité commise en conservant des bulletins de vote et tient à déclarer hautement qu'il n'a absolument rien à se reprocher et que sa conduite a toujours été correcte en toutes circonstances. Il insiste pour obtenir, de la part de l'auteur de l'allusion, une rétractation formelle de l'allusion qu'il a cru dirigée contre lui.

Les membres présents sont d'avis que l'irrégularité commise par le Président est très regrettable et sont très heureux d'entendre celui-ci déclarer que l'accusation contenue dans une phrase de sa lettre ne vise nullement M. Deglatigny et que, dans la circonstance, l'expression dont il s'est servi a dépassé sa pensée.

L'assemblée constate l'erreur qui s'est produite dans le mode de votation par correspondance, décide qu'à l'avenir on s'en tiendra à l'observation stricte des statuts et est d'avis que, pour cette fois, les votes par correspondance seront admis tels quels.

La séance est alors suspendue pendant quelques instants et est ensuite reprise pour procéder aux élections.

Le dépouillement des votes par correspondance et de ceux des membres présents donne le résultat suivant, le nombre des votes exprimés étant de 36 :

M. E. Ferray est élu président par 20 voix.

M. A. Montier est élu vice-président par 22 voix.

Pour l'élection d'un deuxième vice-président, au premier tour, M. L. Coutil obtient 15 voix et M. G. Romain 11 voix. Au second tour, M. L. Coutil est élu vice-président par 8 voix des membres présents, contre 7 à M. G. Romain.

Sont ensuite nommés : secrétaire, M. R. Fortin, par 24 voix ; trésorier, M. L. Deglatigny, par 25 voix ; archiviste, M. le Dr Oursel, par 19 voix.

Sont en outre élus membres du conseil d'administration, pour la partie renouvelable : MM. G. Romain et A. Desloges.

M. Rouxel demande que le résultat des élections soit communiqué à chacun des membres de la Société. Cette proposition est adoptée et il est décidé que ce renseignement sera joint à la lettre de convocation pour la première réunion de 1902.

M. L. Coutil demande que l'on ajoute aussi l'indication des réunions pour le courant de l'année prochaine. Cette proposition est également adoptée et il est décidé que les réunions auront lieu comme suit :

La première à Saint-Germain-en-Laye ;

La seconde à Rugles ;

La troisième à Fécamp.

Les dates en seront fixées ultérieurement.

M. G. MOREL présente une nombreuse série d'outils en silex taillé, adaptés à un mode de préhension déterminé, et expose, à ce sujet, de très intéressantes observations⁽¹⁾.

M. ROUXEL présente une série de silex taillés néolithiques et paléolithiques provenant de la station de Saint-Vaast-la-Hougue, station qui a déjà été signalée, et accompagne cette exposition de ses observations.

M. L. COUTIL fait passer sous les yeux de ses collègues une hache en silex, polie, longue de 0^m36, un type de hache à bouton provenant de Bretagne, ainsi qu'une grande hache-marteau.

M. le Dr OURSEL expose une hache en diorite, remarquable par deux saillies circulaires, en forme de bourrelet, ménagées sur la partie destinée à l'emmanchement.

M. DESLOGES présente une grande hache chelléenne, une autre hache chelléenne, de forme amygdaloïde, un broyeur en diorite provenant de Lauray-le-Bocage (Seine-et-Marne), et un silex taillé, provenant de Rugles, identique au coup-de-poing figuré par G. de Mortillet dans ses *Origines de la Nation française*.

M. le Président communique une lettre de M. L. Quenouille réclamant un de nos Bulletins, en remplacement d'un Bulletin

(1) Ce travail est publié dans le présent Bulletin.

détérioré. L'assemblée décide dans quelles conditions il pourra être fait droit à cette demande.

M. le Président donne lecture de la proposition suivante, qui lui a été adressée par notre collègue, M. G. Romain, empêché d'assister à cette séance :

Havre, 13 Décembre 1901.

Messieurs et chers Collègues,

Vous avez dû remarquer, à notre belle réunion de Fécamp, combien il était regrettable d'avoir un ordre du jour si chargé.

Tout notre temps a été pris par les communications diverses, et, certainement la très intéressante étude de notre collègue de Cherbourg, sur les petits silex taillés provenant des dunes, méritait qu'on s'y arrêtât un peu plus longuement ; de plus, une excursion avait été projetée à deux pas de la ville, et une excursion à la recherche de silex taillés plait à tout le monde ; c'est, du reste, le meilleur moyen de se former une opinion lorsqu'on est sur le terrain même ; mais elle n'a pu avoir lieu.

Ceci démontre que nous devrions remédier à cet accroissement de choses intéressantes, qui montrent toute l'activité de notre Société, par une réunion supplémentaire.

Nous ne nous voyons pas assez, c'est là le point faible ; aussi, veuillez me permettre, mes chers collègues, de vous soumettre les quatre propositions suivantes, pour lesquelles, je m'empresse de le dire, je n'y attache aucun amour-propre exagéré.

1^o Sur la nécessité de faire, tous les ans, une réunion supplémentaire à la fin de l'année, pour y discuter les intérêts de la Société, entendre toutes les communications qui n'auraient pu être lues aux différentes réunions de l'année, et présenter toutes les pièces scientifiques que le peu de temps de nos séances ne nous laisse pas le loisir d'examiner. — Cette réunion aurait lieu à Rouen, et on s'entendrait avec la Compagnie de l'Ouest pour obtenir le retour gratuit.

2^o Prier nos collègues qui auraient des travaux à présenter dans nos réunions dites d'excursion, de les faire aussi courts que possible, *lorsqu'ils ne concernent pas la localité où la Société se trouve réunie*, afin de ne pas trop charger la séance — ce qui est généralement le cas — et permettre ainsi de faire une excursion après

le déjeuner, ou de visiter sans trop se presser les musées ou collections particulières.

3° Ne jamais changer, en aucune façon, le programme de la réunion, sauf bien entendu dans le cas de force majeure, afin d'éviter parfois des froissements et une perte de temps.

4° Fixer, à la fin de l'année, les mois où la Société se réunira pour tenir ses séances.

Agréez, Messieurs et chers collègues, l'assurance de mon entier dévouement.

G. ROMAIN.

L'assemblée se rallie à la demande de notre collègue, notamment en ce qui concerne le respect de l'ordre du jour arrêté, et il est décidé que l'on prendra à l'avenir les mesures propres à donner satisfaction à cette juste réclamation.

M. L. Deglatigny rappelle qu'à la réunion tenue le 29 septembre à Fécamp, il a annoncé que le transfert du monument d'Aubergenville à Saint-Germain-en-Laye avait été effectué. A ce sujet notre collègue dit qu'il a reçu, du conservateur-adjoint du Musée de Saint-Germain, une lettre dans laquelle celui-ci le charge de transmettre les remerciements du Musée à ceux qui ont contribué aux frais de déplacement. Les frais se sont élevés à la somme de 570 fr., qui ont été fournis comme suit :

Louis Deglatigny	Fr. 255
Subvention de l'Association française pour l'avancement des Sciences.	200
Société normande d'Etudes préhistoriques. . .	50
A. Montier	20
L. Coutil	10
L. Quenouille	10
V. Quesné	10
A. Dobigny	5
R. Rortin	5
Ternisien	5
Total.	Fr. 570

Sont élus membres de la Société :

M. Apel, chef de section à la construction des chemins de fer de l'Ouest, présenté par MM. R. Fortin et A. Le Marchand.

M. l'abbé Dubois, curé de Menneval, près Bernay, présenté par MM. Lecomte-Lavalée et L. Couil.

Avant de lever la séance, M. le Président adresse, au nom de la Société, à M. Ferray, maire d'Evreux, tous ses remerciements pour avoir accueilli la Société dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

La séance est ensuite levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

STATIONS NÉOLITHIQUES

DANS

LES ENVIRONS DE FÉCAMP

PAR G. ROMAIN

Les vestiges de l'industrie néolithique se rencontrent un peu partout dans les environs de Fécamp, et notamment, dans les communes de *Vattetot-sur-Mer*, de *Froberville*, d'*Yport*, de *Criquebeuf-en-Caux*, de *Saint-Léonard*, de *Ganzeville*, et enfin de *Senneville-sur-Mer* ; mais en réalité, on ne trouve de véritables stations humaines que sur les plateaux situés au sommet des falaises, depuis *Yport* jusqu'à *Senneville-sur-Mer*, sur une longueur de 12 kilomètres environ.

Les silex taillés sont généralement disséminés à la surface du sol, et presque tous très soigneusement ouvragés ; de couleurs variées ils présentent un cachet particulier.

D'*Yport* à Fécamp, deux stations sont à signaler sur les communes de *Criquebeuf* et de *Saint-Léonard* ; et de Fécamp à *Senneville-sur-Mer*, un vaste périmètre qui s'étend depuis le champ de courses jusqu'aux échelles de *Senneville* ; mais, l'endroit le plus intéressant à explorer, est incontestablement sur la commune de *Saint-Léonard*, au lieu dit *La Ferme-d'Argent*, occupée par M^{me} veuve Alexis Recher, cultivatrice, qui, avec une grande amabilité, a bien voulu autoriser notre Société à chercher sur ses terres les pierres taillées qui l'intéressent.

Cette station se trouve à vingt minutes environ de la gare de Fécamp ; elle occupe, au-dessus du Casino, tout le plateau S.-E., entre la vallée de Fécamp et le vallon de *Grainval* ; située à 85 mètres d'altitude, elle repose sur la craie blanche à silex zonés.

J'ai eu déjà l'occasion de citer la richesse de l'industrie néolithique à *Saint-Léonard*, comme une des plus intéressantes de la contrée, et, si j'y reviens aujourd'hui, c'est uniquement pour vous donner un aperçu de tout ce que vous pourrez y trouver lorsque nous explorerons cette localité.

L'outillage en général, a des dimensions plus volumineuses

que celui de nos autres stations, et, certaines pièces, rappellent assez bien des formes paléolithiques.

On trouve dans cette station, un grand nombre de ciseaux, tranchets, perçoirs, lames de silex, percuteurs et nuclei.

La pointe de flèche, la flèche à tranchant transversal et la pierre polie y sont assez rares ; par contre, la pointe de silex s'y rencontre plus souvent, ainsi que le grattoir en creux, le retouchoir et le racloir.

On y recueille également en quantité, une très grande variété de grattoirs très bien taillés.

En dehors de ces outils connus, il existe un certain nombre de pièces indéterminées dont la plupart sont admirablement façonnées.

L'importance de la station de la Ferme-d'Argent est due certainement à sa situation exceptionnelle et à la nature de son sol, qui permettait au tailleur de pierre d'extraire assez facilement les matériaux nécessaires pour fabriquer son industrie.

Il est du reste à remarquer que les stations ou ateliers qui reposent sur la craie Turonienne ou Sénonienne, sont très riches en silex taillés, et offrent une variété de formes et de coloris que l'on trouve rarement dans les stations reposant sur un tout autre gisement géologique.

J'ai le plaisir de vous soumettre un certain nombre de silex taillés qui représentent à peu près l'ensemble de l'outillage de cette station.

Tout d'abord, vous remarquerez de jolis ciseaux et tranchets, à biseau droit, arrondi ou oblique, à poignée plus ou moins longue ou épaisse ; d'élégants perçoirs dont la pointe retouchée est, soit rectiligne, soit tournée à droite ou à gauche, quelquefois elle est recourbée en avant, la poignée est plate, large ou massive.

Ensuite une série de beaux grattoirs de forme allongée retouchés avec soin, quelques silex à encoche, de belles lames à double tranchant ou simplement tranchant sur un des bords, des nuclei et des percuteurs assez volumineux.

Enfin une série d'instruments et outils très bien ouvrés qui attendent un nom propre à leur usage.

Voici également quelques hachettes polies et des objets préparés probablement pour le polissage. Je m'empresse de dire que les pierres polies sont assez rares dans nos stations, et même ici où l'industrie est très variée, sur 3,000 silex taillés que M. Dubus

et moi avons recueillis, nous en comptons une demi-douzaine à nous deux.

Quant à la pointe de flèche, de forme triangulaire, ovale ou lancéolée, avec ou sans barbelures et pédoncule, elle s'y rencontre plus fréquemment que la hachette polie.

En dehors de ces pièces de choix, la pointe de silex, qui assurément est une sorte de flèche moins luxueusement travaillée, y est très abondante, il est assez naturel de penser qu'un simple éclat en pointe, pouvant être emmanché, devait suffire au chasseur néolithique.

A côté de ces dernières, vous remarquerez un certain nombre de pointes de silex de grandes dimensions, plus épaisses que les précédentes, et qui devaient servir de tête de lance.

Enfin la flèche à tranchant transversal, dont voici quelques spécimens, est très rare ici, il en est de même dans toutes nos stations, sauf à La Coudraye, près de Montivilliers, où elle constitue avec le tranchet un véritable atelier.

Si nous quittons Saint-Léonard, pour nous diriger sur la commune de Criquebeuf-en-Caux, nous atteignons un vaste plateau après avoir gravi le vallon de Grainval par un sentier rocailleux et escarpé.

En explorant les champs jusqu'à Yport nous retrouvons la même industrie qu'à Saint-Léonard, les silex sont plus clairsemés et en moins grande quantité, néanmoins c'est encore un endroit très intéressant à explorer.

Maintenant voulons-nous parcourir les champs sur la commune de Senneville entre le phare et la Valleuse appelée les échelles de Senneville, il faut d'abord escalader la côte N.-O. de Fécamp dont le sommet est à 125 mètres d'altitude par suite du relèvement de la faille de Fécamp.

Nous retrouvons là, dans une grande étendue de terrain, les mêmes formes et les mêmes types d'outils que sur la côte S.-E., cependant nous avons cru remarquer qu'on y trouvait en plus grande abondance des nuclei, des percuteurs et surtout des lames de silex.

En résumé, c'est sur la région côtière de Fécamp, que je viens de signaler, et plus particulièrement sur celle de Saint-Léonard, où l'industrie néolithique acquiert des formes que nous n'avons pas rencontrées ailleurs dans l'arrondissement du Havre, et il est certain que les champs avoisinants la côte fournissent un bien

plus grand nombre de silex taillés, que ceux situés dans l'intérieur du pays.

Le chercheur y fera toujours une ample moisson d'outils de toutes sortes, surtout lorsque les terres auront été labourées, hersées et lavées par de fortes pluies, de plus, les charmants environs de Fécamp lui offriront un vaste champ d'études tant au point de vue préhistorique que géologique, et de jolies promenades dans ces délicieux petits coins et recoins verdoyants, dont il conservera un bien bon souvenir.

Septembre 1901.

G. ROMAIN.

LA
STATION PRÉHISTORIQUE
DE
BIVILLE - VASTEVILLE (MANCHE)

PAR GEORGES ROUXEL

La présence de l'homme primitif sur le coin de terre que nous habitons est démontrée aujourd'hui d'une manière péremptoire. En effet, depuis quelques années, de belles découvertes sont venues attester que notre pays avait eu non seulement son âge de la pierre, mais encore qu'une population très dense y vivait dans ces temps si reculés.

D'abord, en 1879, tandis que l'on procédait au creusement du bassin des Subsistances de la Marine, M. l'ingénieur Clavenad, chargé de la direction de l'ouvrage, recueillit à une grande profondeur, dans un lit de sable entrecoupant la tourbe, un éclat de silex en pointe de flèche, des ossements striés, fendus et des cornes de *bos primigenius*, une corne de *cervus elaphus* et un crâne humain duquel il ne restait guère que la calotte ⁽¹⁾.

La même année, M. Henri Menut rencontra à Bretteville-en-Saire, pendant la construction de la batterie de la Pointe-du-Heu, une station préhistorique qui fournit à son inventeur une certaine quantité de silex travaillés ⁽²⁾.

En 1886, M. Bigot découvrit à la Pointe de la Hougue une autre station avec foyers ⁽³⁾.

M^{gr} Le Nordez transmit, en 1898, à l'Académie des Sciences, une notice intitulée : « *Une station préhistorique au mont de Huber-*

(1) Note sur les objets préhistoriques trouvés dans les fouilles récemment opérées à Cherbourg ou dans les environs et notamment dans les déblais du bassin des Subsistances de la Marine. — *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*. T. XX, 1879.

(2) Henri Menut. *Essai sur la station préhistorique de Bretteville*.

(3) *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*. T. XXV, 1886. — A. Bigot. *De l'existence d'une station préhistorique à la Hougue (Manche)*.

ville, près Falognes ». Il ressort du travail de l'érudit prélat qu'une pièce de terre dépendant de la ferme des Brülins fournit, lorsque la charrue y passe, de nombreux objets de l'âge de pierre, tels que grattoirs, couteaux, etc. (1).

Enfin, M. Harmois, adjudant au 25^e de ligne, durant deux séjours au camp de Biville en 1897-1898, reconnut une vaste station ou plutôt un atelier de fabrication d'outils en silex. M. Harmois voulut bien nous faire part de sa trouvaille et ensuite guider le début de nos recherches. Nous nous arrêterons davantage sur cette dernière découverte parce qu'elle est moins connue que les précédentes et qu'elle nous semble devoir les dépasser comme importance. Notre collègue, M. Voisin, l'a signalée à la Société normande d'Études préhistoriques (2).

Les sables ont envahi dans l'anse de Vauville une grande étendue de terrains ; ils forment le long du littoral des communes de Siouville, Héauville, Vasteville, Biville et Vauville, des monticules élevés en maintes places à une hauteur considérable.

C'est sous Biville et Vasteville que les dunes atteignent leur maximum de puissance (3) ; là, elles sont parvenues jusqu'au sommet des coteaux qu'elles ont franchis et même la masse de sable s'est répandue sur le versant opposé. Un travail lent mais incessant agite les dunes ; sous l'influence des vents du large, elles se désagrègent pour se reformer plus loin, menaçant de couvrir de fertiles vallons. A peine si quelques rares plantes marines poussent ; seules des touffes de « milegreux » (*psamma arenaria*) ornent de-ci de-là, de leur maigre végétation, le gigantesque bouleversement.

Sur divers points de cette solitude, on constate un mouvement rétrograde des sables. Des plateaux rocheux et leurs premières inclinaisons du côté de la mer sont à présent dégagés ; or le sol à nu se montre tout jonché d'éclats de silex qui accusent une taille intentionnelle des plus manifestes.

La nouvelle station préhistorique, telle qu'il nous est permis

(1) Académie des Sciences. Séance du 7 mars 1898.

(2) *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, t. VII, 1899-1900.

(3) Le village de Biville occupe le point culminant d'une colline qui a 125 mètres d'altitude.

de l'étudier à l'heure actuelle, est située à deux kilomètres de l'église de Biville, par delà l'éminence où, pour les tirs de combat, les troupes de la garnison de Cherbourg dressent leurs tentes. Elle est à cheval sur les communes de Biville et de Vasteville.

Le premier gisement remarqué occupe la surface d'un plateau dont la partie déblayée mesure 150 mètres de long et 50 mètres de large. Un ravin contigu descend à la plage ; l'épais lit de sable qui le couvre renferme de nombreux éclats amenés sans doute là par l'écoulement des eaux de pluie.

Moins étendus, les autres gisements sont disséminés un peu partout à travers les dunes. On les observe au sud sur un long espace, presque en ligne droite, avec des intervalles variant entre 300, 400 et 500 mètres. Leur base est toujours une portion de plateau à laquelle souvent s'adjoint la pente d'un ravin.

Chaque fois qu'une parcelle de terrain affleure, on trouve, mêlés à la pierraille, des indices appréciables de continuité, la preuve qu'il y eut dans ces lieux, à l'époque néolithique, un centre considérable d'activité.

Toute la région avoisinante fournit d'ailleurs des restes de la primitive industrie de l'homme. A Siouville, une petite falaise argileuse livre de très intéressants débris ; Vauville qui a donné bon nombre d'objets préhistoriques offre à notre étude les ruines curieuses de ses mégalithes ; les landes de Sainte-Croix et de Beaumont font voir des vestiges de tombelles d'où à plusieurs reprises on a extrait des pointes de flèches finement taillées et barbelées, véritables bijoux.

D'innombrables éclats, débris et déchets de silex caractérisent le vaste atelier de Biville-Vasteville. Beaucoup d'instruments ébauchés s'y rencontrent, mais les pièces terminées et entières sont rares ; néanmoins nous avons pu recueillir d'assez jolis spécimens.

A l'extrémité Est et sur le versant de l'élévation au pied de laquelle coule le ruisseau de Clairefontaine, les silex ouvrés abondent davantage. Notre sentiment est que nous touchons ici à l'un des points essentiels de l'atelier. Malheureusement de ce côté, le sable n'a encore guère été balayé.

La grande majorité des silex sont recouverts d'une épaisse patine : blanche lorsqu'ils sont en contact avec le sable pur, et jaunâtre si celui-ci est mélangé d'argile. Les autres sont de diverses couleurs : gris, rouges, roses, jaunes, bleus, laiteux,

panachés ; il y en a d'opaques et de translucides. Le frottement du sable les a lustrés et a quelque peu émoussé leurs arêtes. En général, ils sont de dimension exigüe. Jusqu'ici aucun gros morceau façonné n'est sorti des fouilles. Les principaux types que nous avons ramassés au cours de nos explorations se composent de grattoirs, poinçons, racloirs, perçoirs, lames et pointes de toutes formes et de toutes grandeurs. A cette nomenclature, il faut ajouter une série d'objets dont le but nous échappe, objets dignes pour la plupart de fixer l'attention. Nous parlerons tout à l'heure des uns et des autres. Nombre d'éclats ayant subi l'action du feu sont craquelés.

L'atelier de Biville-Vasteville appartient à la période néolithique bien déterminée par une accumulation de pointes de flèches. Nous n'avons relevé aucune trace de paléolithique de nature à faire croire à une succession des différentes époques de l'âge de la pierre.

D'où la peuplade qui avait choisi ce lieu pour y exercer son industrie tirait-elle la matière première, car le terrain qu'elle foulait, constitué par des grès siluriens traversés de filons de quartz est dépourvu de toute pierre de silex ? Sans doute du rivage de la mer qui alors était éloigné. Ne voit-on pas du reste le long de la plage actuelle, au milieu de galets que le flot a roulés, de gros rognons de silex semblables à ceux qui gisent, à l'est des dunes, dans le fond de plusieurs ravins.

Nous avons observé, tant sur le versant ouest que sur le versant est, des cailloux que le feu a rougis, des morceaux de poterie grossière ; des coquilles friables notamment de patelles qui tombent en poussière ; des fragments d'os qui s'émiettent, véritables rejets de cuisine qui indiquent des foyers dont il serait fort intéressant de retrouver la place.

L'examen des différents objets que nous avons réunis montre des armes, outils, instruments caractéristiques et des modèles indéterminés. La première catégorie de beaucoup la plus nombreuse se divise en :

Grattoirs, racloirs. — Les grattoirs affectent une forme discoïdale plutôt qu'allongée, ne dépassent guère 0^m065. Leur pourtour est retaillé. Par racloirs, nous comprenons des instruments, les uns quasi-rectilignes avec un seul taillant longitudinal, 0^m060 sur 0^m030 ; les autres, triangulaires, ont un tranchant concave, hauteur 0^m050, largeur à la base 0^m045.

Tranchets. — Ils ont un ou deux taillants droits à simple biseau. Un fragment paraît appartenir à une sorte de couperet. Dimensions restreintes ; à peine 0^m035 de taillant.

Perçoirs, poinçons. — Diverses espèces : 1^o simples éclats de silex dont une extrémité a été appointie ; 2^o éclats entièrement travaillés, larges de base, la pointe en téton est bien dégagée. Tiennent entre le pouce et l'index. Les pointes allongées et arrondies dénotent des poinçons.

Lames, pointes. — Si les instruments ou outils que nous venons d'énumérer sont clairsemés, il n'en est certes pas de même des pointes et lames dont on rencontre à profusion les ébauches et les débris. L'atelier confectionnait surtout des pointes de flèches. Tous les genres et toutes les dimensions (depuis 0^m013) sont représentés. Il y a des pointes triangulaires, ellipsoïdales, ovoïdales, à faces parallèles, à pédoncules, en forme de feuilles, à pointes effilées, à pointes rondes, à bases droites, convexes ou concaves. Un modèle a une grande analogie avec le canif-grattoir du moderne bureaucrate, c'est-à-dire que l'un des bords est plus arrondi que l'autre.

Certaines pointes, trop grandes pour être confondues avec les pointes de flèches, devaient garnir des armes lancées à la main, soit des javelots. De ce nombre sont des pointes mesurant entre 0^m060 et 0^m070 de longueur, 0^m020 et 0^m030 de largeur, à deux tranchants avec arête médiane et quelquefois un ou deux crans. Notons une belle pointe ovoïdale de 0^m055 sur 0^m033 avec pédoncule ; ses bords ont été retouchés.

Quant aux lames que nous possédons, nous n'hésitons pas à les assimiler aux pointes de javelots, tellement leur exiguité ne nous semble pas s'approprier à des couteaux par exemple ; elles sont triangulaires avec un seul coupant et une coche pour fixer l'emmanchement. Un spécimen intact mesure 0^m059 sur 0^m012 et a une entaille de 0^m020 à la base. Divers fragments rentrent mieux par leurs dimensions dans le genre des couteaux.

Nuclei. — Les nuclei sont nombreux mais petits. Ils n'offrent rien de particulier ; c'est toujours le noyau de silex duquel ont été détachées des lamelles qui, ensuite retouchées, se transformaient en délicates pointes de flèches.

Nous avons relaté que l'usage de différents objets se dérobaît à notre compréhension mais que ceux-ci affectant des caractères

particuliers méritaient d'être signalés. Nous citerons donc entre autres :

Un petit morceau de silex rouge de 0^m040 sur 0^m020, bien évidé et taillé en biseau à l'une des extrémités ;

Un instrument en silex patiné blanc ivoire (0^m035 sur 0^m030) également évidé. L'un des bouts est taillé en biseau, l'autre est diminué sur les côtés comme pour un emmanchement. Le biseau porte cinq entailles très régulières en forme de dents ;

Des fragments de silex rosé, de peu d'épaisseur et à surface unie, montrent chacun une cupule que l'on a essayé de creuser. Les cupules parfaitement ovales ont de 0^m030 à 0^m015 de longueur. On a tenté de percer une petite rondelle de même nature de 0^m017 de diamètre ; au centre, se voit le commencement de deux trous minuscules ;

Des cailloux de quartzite usés par le frottement ont des formes allongées, presque d'olives. Ils ont plusieurs faces, généralement trois. Ils mesurent entre 0^m020 et 0^m030 de long, 0^m015 et 0^m025 de large. Était-ce des pierres de fronde ? Quoi qu'il y en ait de bien modiques, on serait tenté de le croire si l'examen d'une usure accentuée existant à certaines places ne suscitait la notion d'un outil qui aurait servi à unir, à polir quelque chose.

Mais les deux pièces capitales que nous avons recueillies sont deux fragments de silex portant des traces indéniables d'ornementation. L'homme primitif a en effet reproduit avec exactitude, même avec art, une tête de chien et une tête de cheval. C'est la première fois, du moins que nous sachions, que semblable œuvre est constatée sur pareille pierre. Selon nous, les deux fragments appartiennent à des poignées de lames. Les têtes sont de profil ; celle du chien tournée à droite n'est qu'une ébauche car les détails manquent, néanmoins les contours du crâne, l'orbite de l'œil, le museau et le cou sont taillés avec hardiesse par éclats successifs, le museau est soigné. L'aspect général est frappant.

Longueur du fragment de silex, 0^m036.

Largeur, du bout du museau au derrière de la tête, 0^m033.

Épaisseur : au sommet de la tête, 0^m014 ; au cou, c'est-à-dire à la cassure, 0^m006.

Museau : longueur, 0^m013 ; largeur à la base, 0^m013.

La tête de cheval, allongée et tournée à gauche, accuse un travail plus fini. Le petit morceau de silex dans lequel elle est

taillée mesure 0^m032 de long et 0^m017 de large. La partie inférieure est droite et tranchante ; la partie supérieure épaisse de 0^m007 est droite pendant 0^m009 puis remonte légèrement, mais à partir de 0^m016, c'est-à-dire du sommet frontal elle s'abaisse en s'amincissant jusqu'à l'extrémité du naseau lequel a au bout 0^m005 de largeur. L'orbite de l'œil est bien fouillé, le naseau est marqué ; la mâchoire, la région frontale et l'oreille, d'une exécution parfaite, sont formées par des éclats enlevés avec adresse.

En résumé, ces deux dernières pièces offrent un grand intérêt au point de vue des préoccupations artistiques de l'humanité à son enfance.

Voilà, quant à présent, les résultats obtenus. Nous sommes assuré que le vaste atelier préhistorique que nous avons essayé de décrire n'a pas dit son dernier mot et que les dunes cachent encore plus d'un secret. Aussi nous proposons-nous de suivre attentivement la marche des sables et de compléter, autant qu'il nous sera possible, l'étude du séjour que nos vieux ancêtres firent sur les plateaux rocheux de Biville et de Vasteville.

Cherbourg, Juin 1901.

DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS

DU PASSAGE

DE L'HOMME A FÉCAMP

PAR LE DOCTEUR DUFOUR

Le D^r Dufour s'excuse de ce que ne connaissant pas les limites dans lesquelles se renferment les communications faites à la Société, il avait eu l'intention d'indiquer les différentes manifestations du passage, à peu près ininterrompu, de l'homme à Fécamp, dans sa vallée et ses environs les plus immédiats, depuis des temps très reculés.

Archéologue d'un jour, et fort ignorant, il remercie Monsieur le Président de la bienveillance qu'il a eue de lui donner la parole et réclame de tous une grande indulgence.

Au *Trou à la Monnaie*, sis sur la côte Nord de la ville, près du champ de courses, il a trouvé quelques silex manifestement taillés volontairement et qui paraissent être de la période acheuléenne. Cet emplacement semble avoir été un atelier de fabrication, car les pièces finies ne s'y rencontrent guère, tandis que celles qui ont subi un commencement d'ébauche sont les plus fréquentes.

Les belles collections que vient de présenter aux membres de la Société leur distingué collègue M. Romain et qui proviennent de Saint-Léonard et du plateau de Senneville immédiatement au-dessus de l'endroit indiqué, sont, à ce qu'il semble, la confirmation de cette idée, et en tout cas la preuve de la présence de l'homme dans ces régions à la période chelléo-moustérienne.

A l'extrémité Est de la vallée de Fécamp, dans la briqueterie de M. Gayant, on a trouvé divers silex taillés de facture élégante et figurant des tranchets et autres instruments coupants : ils sont en beau silex turonien (période moustérienne).

Des silex polis ont été trouvés sur différents points de la ville, dans des champs et dans des jardins, par MM. Gayant, Dessoles, Leroux.

L'âge du bronze a fourni de beaux échantillons appartenant à quelques personnes de la ville et provenant tous du bois que

M. Dieterle, maire de Criquebeuf, possède sur la côte d'Yport. Ce sont, diverses hachettes (quatre) et un poignard, malheureusement en quatre morceaux. A ces objets, vient s'ajouter la découverte, au même endroit, d'un culot de fondeur que possède M. Lccourt et qu'il veut bien présenter aux membres de la Société.

Les objets présentés appartiennent à MM. Dieterle, Lhonoré et Dufour.

Au milieu de ces divers instruments figure une belle hachette en silex poli, trouvée au même endroit.

La *période Gauloise* a laissé des traces de son existence à Fécamp, à la côte du Canada, où dans un camp retranché, on a trouvé des monnaies d'or et des armes de bronze actuellement déposées au musée de Rouen.

La *période Gallo-romaine* vient à son tour fournir la preuve que notre pays était habité : cette fois c'est tout un cimetière qui en fait foi. Il a été mis au jour dans le vallon dit le Val-aux-Vaches, sur le côté gauche de la route de Dieppe, par l'abbé Cochet, qui y a trouvé quantité de sépultures de corps inhumés jusqu'à 7 ans et incinérés après cet âge. Il a indiqué que ce cimetière devait exister dans la période comprise entre le 1^{er} et le 4^{ème} siècle.

Plus tard, c'est une sépulture de jeune fille dont les ossements, les bijoux, un coffret ont été présentés ce matin même aux membres de votre Société dans le musée de la ville.

Ces différents objets ont été trouvés dans la propriété de M. Augustin Le Borgne. Au milieu d'eux vous avez remarqué une belle monnaie d'argent portant l'effigie d'Eugène, tyran de l'empire, qui permet d'indiquer que la sépulture date de 400 environ.

Viennent ensuite les invasions *de Saxons*. Le cimetière découvert dans l'usine de M. Delaunay, au bas de la côte du Canada a mis à découvert une quinzaine de tombes renfermant des ossements, des armes, des vases d'eau lustrale, etc., qui sont très nettement de la période franque (6^{ème} siècle).

Enfin les temps *protohistoriques* continuent à laisser des traces parmi nous, mais celles-là plus précises avec le duc Angésire, trisaïeul de Charlemagne (6^{ème} siècle) et Woneng, secrétaire et favori de Clotaire III (7^{ème} siècle).

On voit encore les vestiges importants du couvent que ce

dernier fit construire et qui se rencontrent sur la route de Valmont.

A partir de cette époque commence l'histoire du monastère de Fécamp autour duquel s'élève peu à peu, très timidement, notre ville. Soudain la Révolution ruine le cloître, la ville renfermant une population active, indépendante et industrielle, prend une vive extension, et en moins d'un siècle, passe du simple au double, laissant prévoir un essor beaucoup plus puissant dans le siècle actuel.

NOTE

SUR DE

RÉCENTES DÉCOUVERTES D'OBJETS PRÉHISTORIQUES

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EURE

PAR L. QUENOUILLE

Dans le *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, tome VIII, à la fin du compte-rendu de nos recherches sur Pont-Saint-Pierre, nous avons promis de signaler, en temps opportun, les découvertes néolithiques que nous pourrions faire encore sur le territoire de cette belle commune.

La réunion de Fécamp, le Dimanche 29 Septembre dernier, était une occasion toute naturelle de tenir cette promesse que nous n'avions pas faite à la légère ; d'ailleurs on connaît assez nos habitudes de chercheur, et, pour la science préhistorique, leurs résultats, souvent heureux, qui, en récompensant nos efforts, augmentent de jour en jour nos collections.

Seulement nous avons compris, et tous l'ont compris comme nous, que notre promesse de communiquer nos découvertes successives ne devait pas se borner exclusivement au territoire de Pont-Saint-Pierre, mais s'étendre, à tous les riants et fertiles pays que nos simples promenades pouvaient atteindre ; car nous sommes un peu de l'école de MM. Romain et Dubus, du Havre, ces consciencieux et infatigables pionniers excursionnistes.

Depuis que le Bulletin a publié notre travail intitulé : « *Etudes et recherches néolithiques dans le bassin de l'Andelle inférieure et sur les coteaux de la Lieure et du Fouillebroc* », nous avons, soit trouvé nous-même, soit acquis des charretiers et des fermiers, environ 150 haches polies et taillées, surtout dans l'arrondissement des Andelys et dans celui de Louviers.

Nous ne mentionnons ici que les objets les plus intéressants, présentés à la réunion de Fécamp :

NOTE D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

SUR LES

STATIONS DE BLÉVILLE ET DE LA MARE-AUX-CLERCS

(Près le Havre)

PAR A. DUBUS

Ainsi que nous l'avons déclaré à la réunion de Fécamp, en présentant quelques-uns des types provenant de Bléville et de la Mare-aux-Clercs, notre intention était de soumettre à la Société préhistorique de Normandie l'exposé de nos observations sur les pièces qui ont été recueillies dans ces stations et de faire connaître les niveaux où elles ont été trouvées.

Disons tout d'abord que nous n'avons cessé de visiter assidûment les travaux d'exploitation des terres à briques à Bléville, jusqu'au jour où cette briqueterie a été fermée.

De même qu'à Bléville, nos visites à la Mare-aux-Clercs ne sont pas moins fréquentes et ce sont les observations décrites au jour le jour sur notre catalogue, que nous nous proposons d'analyser.

I. — STATION DE BLÉVILLE

Altitude 101 mètres

L'exploitation de la terre à briques a été faite à Bléville sur une superficie d'environ six hectares.

Déjà, dans une communication que M. Gabriel de Mortillet voulut bien faire en notre nom à la Société d'Anthropologie de Paris (1), nous signalions les nombreux outils provenant de cet endroit.

Comme dans cette note, nous allons donner un relevé stratigraphique des différentes couches dans lesquelles les outils ont été trouvés.

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie* (année 1898, tome IX, IV^e série).

Ces différentes couches peuvent se résumer comme suit dans leur ensemble :

1. Terre végétale.
2. Limon décalcifié.
3. Limon jaune mélangé de sable.
4. Lit de cailloutis anguleux.
5. Limon rouge avec rognons de silex et petits blocs de craie en décomposition.
6. Lit de cailloutis plus épais que le premier.
7. Limon rouge plus compact avec nombreux rognons de silex et de craie.
8. Argile à silex.

Il nous est arrivé de trouver souvent à la base de la terre végétale, une petite couche de limon blanc jaunâtre très mélangé de sable, d'une épaisseur variant entre cinq et huit centimètres. C'est dans cette couche que nous avons recueilli la très grande partie des outils appartenant à l'époque néolithique et un certain nombre aussi se rapportant, par les types, à l'époque magdalénienne.

Nous avons récolté de ce niveau plus de trois mille pièces parmi lesquelles nous avons fait un choix que nous avons catalogué.

Il nous est arrivé assez souvent de trouver dans le sens horizontal des couches, plus particulièrement vers le premier lit de cailloutis, soit un talon, soit une pointe de hache ou coup de poing et l'autre partie plus ou moins rapprochée et quelquefois même à une distance de dix et vingt mètres. Les deux morceaux, soit cacholonnés ou patinés, aussi bien à la cassure d'époque, que sur les autres parties, se complètent parfaitement en les rapprochant. Nous conservons d'ailleurs un certain nombre des outils ainsi cassés comme pièces de démonstration.

Nous avons trouvé par contre, à une différence de niveau de dix mètres, dans le sens vertical, deux fragments d'outils se complétant aussi parfaitement. Il convient de dire que nous n'avons fait cette remarque qu'une seule fois.

L'explication est simple pour qui a l'habitude de suivre ces terrassements de près.

Disons de suite que la pointe de cette hache ou coup de poing de forme très lancéolée, cacholonnée, blanc jaunâtre et de plus

bien *patinée*, a été trouvée dans le niveau 4 alors que le talon, cacholonné, blanc *grisâtre* et *très peu* patiné, reposait sur l'argile à silex.

Nous avons constaté à cet endroit, ainsi que sur deux autres points restreints de la briqueterie, qu'un affaissement ou ravinement s'est produit dans les couches inférieures, entraînant les couches supérieures jusqu'à l'argile à silex, puis, le nivellement de la cavité s'étant fait avec les apports des couches supérieures, rien d'étonnant par conséquent, que le talon de la pièce en question quoique trouvé sur l'argile à silex, appartienne en réalité au niveau 4, où la pointe était restée en suspens.

ENUMÉRATION

1° Instruments Chelléens ou Acheuléens :

Du niveau 3 = 19 outils.

» 4 = 43 »

» 5 = 66 »

» 6 = 24 »

» 8 = 4 » } dont 2 dans l'argile à silex remaniée; 1 à 0^m20
et 1 à 0^m40 dans l'argile à silex ne paraissant pas remaniée.

156

Ces 156 outils, haches ou coup de poing, sont représentés par les formes suivantes :

34 amygdaloïdes.

7 triangulaires à talon épais.

1 triangulaire plate.

9 torses.

31 lancéolées à talon brut.

19 lancéolées à talon arrondi.

3 grands et gros tranchets.

1 ovale allongé.

10 talons biais.

30 discoïdes.

9 formes diverses.

2 broyeur, dont l'un provient de la couche 4 et l'autre de la couche 5.

156

Les longueurs de cinq en cinq centimètres sont les suivantes :

de 6 à 10 centimètres.	62
de 11 à 15 » 	52
de 16 à 20 » 	29
de 21 à 25 » 	7
de 26 à 30 » 	5
au-dessus.	1

Le poids varie entre cinquante-sept grammes et deux kilog. six cents grammes.

2° *Instruments Moustériens :*

Du niveau 2 (base), 9 outils divers.

» 3 =	15	»
» 4 =	121	»
» 5 =	83	»
» 6 =	51	»
» 7 =	1	»
	<hr/>	
	280	

Ces 280 pièces se divisent comme suit :

76 éclats dits de Levallois, de 0^m07 à 0^m25 de longueur.

110 pointes de 0^m04 à 0^m14 de longueur.

53 grandes lames droites de 0^m07 à 0^m16 de longueur.

26 racloirs de 0^m045 à 0^m16 de longueur.

2 scies.

7 pointes à couper.

2 nuclei.

4 divers.

280

3° *Outils se rapportant plus particulièrement par la forme à ceux de la Madeleine. Ils proviennent de la base de la terre végétale. (Lit de cinq à huit centimètres blanc-jaunâtre) :*

10 lames droites.

10 lames à dos retouché pour main droite.

11 » » pour main gauche.

3 perçoirs très fins ayant pu servir au chas des aiguilles.

7 divers.

30

4° *Instruments Néolithiques. (Terre végétale).*

- 9 tranchets.
 - 5 perçoirs longitudinaux.
 - 6 » pour main droite.
 - 5 » pour main gauche.
 - 6 percettes.
 - 44 couteaux à dos retouché pour main droite.
 - 47 » » pour main gauche.
 - 62 lames diverses.
 - 13 retouchoirs.
 - 63 éclats en forme de pointes.
 - 11 pointes de lances de différentes formes.
 - 25 pointes de flèches diverses, à barbelures et pédoncules,
etc., etc., absolument remarquables par le fini du travail.
 - 6 pointes de flèches à tranchant transversal.
 - 4 outils épais retouchés en forme de croissant.
 - 14 pointes à couper à dos épais.
 - 2 burins.
 - 5 ciseaux.
 - 1 javeline.
 - 9 haches polies.
 - 1 lissoir.
 - 5 pierres de jet.
 - 11 couteaux grattoirs courts.
 - 3 percuteurs.
 - 138 grattoirs longs de toutes formes
 - 122 » courts »
 - 103 » discoïdes.
 - 3 » en creux.
 - 15 outils divers.
-
- 738 ●

} Ce choix de grattoirs com-
porte 18 séries de formes
différentes.

5° *Epoque Romaine.*

Une sépulture à incinération comprenant (1) :

1° Très jolie coupe en verre bleu foncé renfermant les os incinérés et

2° Une petite fibule.

(1) Communication de cette découverte a été faite à la Sorbonne, en 1898, par M. Coutil, Président de notre Société.

3° Une bouteille en verre vert.

4° Une bouteille en verre bleu (brisée).

5° Une grosse perle en verre blanc ornée de filets de pâte de verre blanc.

6° Une seconde grosse perle en verre grenat ornée aussi de filets pâte de verre blanc.

Plusieurs autres vases en verre bleu ont été brisés par les ouvriers.

Nota. — Le musée de Saint-Germain possède une grosse perle de verre blanc exactement semblable à celle décrite sous le n° 5, elle a été trouvée à Saintes (Charente-Inférieure), elle est inscrite sous le n° 24.639.

II. — MARE-AUX-CLERCS

Altitude 92 mètres

On peut évaluer à environ douze hectares la superficie sur laquelle se fait aujourd'hui l'exploitation de la terre à briques à la Mare-aux-Clercs.

Sur les six fouilles plus ou moins importantes ouvertes aux terrassements, une seule, dont les travaux remontent à plusieurs années a présenté des divisions de terrain que nous n'avons rencontrées nulle part ailleurs. Nous remarquons depuis quelque temps déjà, à certains endroits de cette fouille que ces divisions disparaissent pour faire place aux couches normales que nous rencontrons sur les autres points.

Ayant recueilli un grand nombre d'outils, des premiers de cette station et de cette fouille, entrés dans notre collection, nous nous proposons d'en donner une coupe spéciale avec indication des niveaux ainsi que la provenance des outils recueillis au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Nous ferons de même pour l'ensemble des cinq autres fouilles qui représentent les mêmes divisions stratigraphiques que celles reconnues à Bléville.

Première fouille.

1. Terre végétale.
2. Limon décalcifié.
3. Limon jaune d'ocre.
4. Limon jaunâtre avec légers mélanges de sable.

5. Lit irrégulier et non constant de petits cailloutis anguleux.
6. Limon blanc grisâtre mélangé de sable.
7. Limon jaune avec mélange de sable.
8. Limon blanc très gras au toucher mélangé de sable.
9. Lit irrégulier et non constant de cailloutis.
10. Limon rouge.
11. Sorte de glaise, gris bleuté, avec concrétion ferrugineuse.
12. Limon jaune mélangé de sable et gros silex.
13. Argile à silex et sable.

Outils recueillis dans cette fouille :

	Chelléen	Moustérien
Du niveau 4.	46	44
» 5.	»	1
» 8.	65	18
» 10.	2	»
» 11.	23	22
» 12.	19	24
	155	109

Coupe sur l'ensemble des cinq autres fouilles :

1. Terre végétale.
2. Limon décalcifié.
3. Limon jaune mélangé de sable.
4. Lit de cailloutis anguleux.
5. Limon rouge.
6. Lit de cailloutis ou quelquefois de cailloux variant de cinq à dix centimètres d'épaisseur.
7. Limon compact avec nombreux rognons de silex et craie.
8. Argile à silex et poches de sable.

De ces fouilles nous avons récolté :

	Chelléen	Moustérien
Du niveau 4.	41	72
» 5.	14	5
» 6.	10	1
» 7.	9	2
» 8.	1	»
Niveaux indéterminés . . .	1	3
	76	83

Soit en tout 231 instruments chelléens et 192 moustériens.

1° *Les 231 instruments Chelléens se divisent par les formes comme suit :*

- 23 amygdaloïdes.
- 15 triangulaires à talon épais.
- 1 triangulaire plate de 0^m20 sur 0^m14.
- 6 torses.
- 53 lancéolés à talon brut.
- 22 » à talon arrondi.
- 28 grands et gros tranchets.
- 24 ovales allongés.
- 22 talons biais.
- 6 discoïdes.
- 31 formes diverses.

231

Les longueurs de cinq en cinq centimètres sont les suivantes :

de 6 à 10 centimètres.	43
de 11 à 15 »	91
de 16 à 20 »	76
de 21 à 25 »	18
de 26 à 30 »	2
de 305 millimètres.	1

231

Le poids varie entre 73 grammes et 2 kilog. 110 grammes.

2° *Instruments Moustériens.*

Les 192 instruments sont représentés par :

- 28 éclats dits de Levallois, de 0^m07 à 0^m17 de longueur.
- 36 pointes de 0^m05 à 0^m16 de longueur.
- 39 racloirs de 0^m07 à 0^m16 de longueur.
- 67 grandes lames droites et à dos retouché à larges éclats de 0^m07 à 0^m23 de longueur.
- 10 grandes lames à extrémités tronquées.
- 3 grandes lames avec larges retouches sur un bord.
- 2 pointes à trancher.
- 2 grattoirs à très larges retouches.
- 5 divers.

192

3° *Epoque Néolithique.*

Cette époque, très peu représentée à la Mare-aux-Clercs, nous a procuré seulement 83 outils divers dont 7 haches polies, une de 0^m25, 14 pointes de flèches à pédoncule et barbelure, à base verticale, en amande, etc., etc.

4° *Epoque Romaine.*

Une sépulture à incinération avec bouteille en terre jaune et vase de terre grisâtre. Plusieurs autres vases en terre de cette sépulture ont été détruits par la pioche des ouvriers.

Patine et Cacholong.

En général toutes les pièces trouvées dans nos briqueteries provenant, soit de la base du limon jaune mélangé de sable, soit du premier lit de cailloutis ou immédiatement au-dessous, sont cacholongées ou patinées de diverses couleurs indistinctement.

Celles provenant des assises inférieures sont généralement patinées gris et celles reposant sur les argiles à silex, ou s'y trouvant mélangées, sont cacholongées blanc porcelaine.

Nous avons recueilli à la Mare-aux-Clercs, vers la base de la première fouille, quelques pièces chelléennes couleur cire, ainsi que toute une série de pièces moustériennes de couleur jaunâtre, cela tient au milieu où elles ont été trouvées en raison des oxydes de fer que nous y rencontrons.

Jusqu'à présent nous n'avons découvert aucun ossement pouvant nous venir en aide pour bien confirmer l'époque de ces deux stations.

Industrie.

Toutes les formes décrites dans les ouvrages spéciaux parus, soit en France ou en Angleterre, tant pour le Chelléen que pour le Moustérien, sont représentées, sans exception aucune, dans les gisements de Bléville et de la Mare-aux-Clercs.

Nous y avons aussi recueilli toute une série fort intéressante d'outils de passage de la pierre taillée des deux côtés jusqu'aux outils éclatés du Moustérien.

1^{er} Octobre 1901.

L'ÉPOQUE GAULOISE
DANS LE SUD-OUEST DE LA BELGIQUE
ET LE
NORD-OUEST DE LA CELTIQUE

SÉPULTURES ET MOBILIER FUNÉRAIRE

DES CALETES, VÉLIOCASSES, EBUROVICES, LENOVII, ESUVII
VIDUCASSES, BAÏOCASSES, AMBIVARETI ET UNELLI

Après avoir étudié les différentes phases des industries paléolithique et néolithique dans les cinq départements de la Normandie et décrit les découvertes se rattachant à l'industrie primitive du cuivre et du bronze, nous sommes amené à décrire les armes, les parures et la céramique recueillies dans cette région, dont les analogues ont été retrouvées dans les nécropoles classiques où le fer apparaît, à *Hallstatt*, dans la *Marne* et l'*Aisne*, à la *Tène* et au *Mont Beuvray*.

Le cimetière d'*Hallstatt*, situé dans la Haute-Autriche, auprès de mines de sel gemme exploitées depuis un temps immémorial, semble former la continuation de l'industrie mycénienne et remonter au VI^e siècle avant notre ère; il est considéré comme une sorte de transition entre l'industrie primitive du bronze et l'apparition du fer. L'ornementation est étrusque et les formes adoptées pour les armes de bronze s'y retrouvent en fer. Von Sacken a décrit ce cimetière qui renfermait un millier de sépultures; environ 6000 objets, en or, bronze, verre et ambre; 182 vases en bronze, dont quelques-uns portent des lettres étrusques archaïques.

Dans les sépultures de la *Marne*, décrites et reproduites par MM. Motel, Nicolle et Fourdrignier, et celles de l'*Aisne*, par MM. Fleury et Moreau, la transformation industrielle est plus accusée, elle a pu se transmettre par les affluents du Pô, les Alpes et la vallée du Rhône. L'absence de monnaies, la présence des chars de guerre, la copie de médailles italo-grecs à formes géomé-

triques distingue cette nouvelle transformation de la précédente, qui peut remonter au III^e siècle, avant notre ère.

L'industrie retrouvée à la Tène, près de Neufchatel, et à la Tiefenau, près Berne, sont un peu similaires ; elle est surtout caractérisée par l'absence de l'industrie ancienne du bronze, la première époque du fer et par la présence de monnaies gauloises, et celle des ornements à figures humaines ou d'animaux styli-formés, qui existent dans les sépultures de la Marne ; elle se poursuit jusqu'à l'arrivée de César en Gaule.

G. de Mortillet a désigné cette époque sous le nom de *Période de la Monnaie*.

A partir de cette époque, jusqu'à la défaite d'Alésia et même jusqu'au second siècle de notre ère, on retrouve dans la Celtique et en Belgique une légère modification, désignée sous le nom d'*Industrie Breuvaysienne*, que l'on a constatée aussi dans les vallées du Rhône et du Doubs, surtout dans la Nièvre, au mont Beuvray (*Bibracte*), dans la Campine Belge et dans un centre que nous signalons pour la première fois, au confluent de l'Eure et de l'Andelle dans la Seine, entre Pont-de-l'Arche, Pitres et Notre-Dame-du-Vaudreuil, arrondissement de Louviers (Eure).

Dans la description des sépultures de la Normandie, nous aurons à comparer certains objets avec ceux qui ont été trouvés à Hallstatt, dans la Marne ou l'Aisne, à la Tène et au mont Beuvray ; mais comme généralement ces objets ne proviennent pas de fouilles méthodiques et qu'ils ont été découverts dans des tranchées faites pour la culture et des travaux de vicinalité, nous ferons seulement quelques rapprochements, qui s'imposent, par exemple les grosses fibules à arc de Notre-Dame-de-Livoye et les poteries à décor de Genest (Manche), qui sont de style Marnien, tandis que les groupes de sépultures des *Véliocasses* découvertes dans le canton de Pont-de-l'Arche, sont de style Beuvraysien, et par les moyens bronzes romains des règnes de Trajan (98-117) à Marc Aurèle (161 à 180), trouvés dans les incinérations, nous savons que l'industrie gauloise se perpétua presque sans mélange dans ce canton, jusque vers la fin du II^e siècle de notre ère.

ETHNOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE

Les cinq départements de la Normandie étaient habités, plusieurs siècles avant notre ère, par deux races distinctes ; les Belges occupaient la rive droite de la Seine et les Celtes, la

rive gauche ; cette région était connue des Romains, lors de la conquête, sous le nom de Ligue Armorique ou des Onze Cités du *Belgium*.

Seine-Inférieure

La partie de territoire formant aujourd'hui le département de la Seine-Inférieure était alors habitée par les *Belges*, qui se subdivisaient en *Velicasses* et en *Caletes* ; ces derniers occupaient l'ancien pays de Caux et de Bray, leurs pagi étaient CALETVM (Caudebec), JULIADONA (Lillebonne) et le port de CARACOTIVM (Hâfleur). On a voulu attribuer, sans preuves suffisantes, les monnaies gauloises portant les légendes CALEDV, SENODON et ATEVLA VLATON aux Caletes.

Les Caletes fournirent 6,000 hommes pour la guerre de l'indépendance en 52.

Les *Velicasses* dont la métropole ou pagus était ROTOMAGVS (Rouen) ont donné leur nom au Vexin, leurs autres villes ou pagi étaient VODADÉ Caudebec-lès-Elbeuf, RITVMAGVS que nous avons identifié à Richerville, Eure.

Les *Caletes* et les *Velicasses* faisaient partie des quinze peuples désignés par Strabon, comme composant le *Belgium*, avant César. Pline les désigne sous les noms de *Galleti* et de *Fellicasses*, dans la *Lugdunensis prævincia*.

Les *Caletes* promirent à César, 10,000 hommes pour la guerre de Belgique, en 57, et furent imposés, pour la révolte générale des Gaulois, en 52, à 6,000 hommes.

Le nom des *Velicasses*, d'après E. Devardens, varie souvent sur les manuscrits de César ou il prend les formes suivantes : *Velicassæ, Felicassæ, Uolocassæ, Fellicassæ, Fellicassæ, Fellicassæ*. Et l'on les désigne sous le nom de *Venelocassii*. Les manuscrits de Pline offrent *Fellicassæ, Fellicassæ, Fellicassæ* et *Felicassæ* : c'est l'inscription de l'église de Vaise à Lyon qui a donné la forme adoptée définitivement.

DEI OPTIMO MAXIMO
 et memoria æternæ
 Pater Aprius Iulia-
 nus, ex civitate Velicassæ,
 scribitur in numero
 colonarum Lugdunensium, corpora-
 to inter ceteros in Lugduno
 constantium,
 qui vixit annis LXXXV, sine ul-
 lo anno sui lætione
 Aprius Illiomare filius, pa-
 tris huius, suæ pietatis gratia
 et sua aetate edificavit.

Aux Dieux Mânes
 et à la mémoire éternelle
 d'Illiomare Aper (ou Aprius)
 fabricant de toiles, originaire de la cité
 des Velicasses, inscrit au nombre
 des colons de Lyon,
 incorporé dans l'association des fabri-
 cants d'outres établis à Lyon.
 Il a vécu 85 ans sans aucun
 affaiblissement de ses facultés.
 Aprius Illiomare, son fils, a pris soin
 de faire élever ce monument à son père
 très chéri et l'a consacré sous l'ascia.

Les *Veliocasses* promirent à César 9,000 hommes, en 57, et furent imposés pour la guerre nationale, en 52, à 3,000 hommes.

Eure

Les *Veliocasses* n'occupaient pas seulement une partie du territoire du département de la Seine-Inférieure, mais aussi l'arrondissement des Andelys, appartenant au département de l'Eure, dans la région duquel se trouvait le pagus de RITV-MAGVS, que M. Desjardins et beaucoup d'autres auteurs ont fixé sans aucuns documents archéologiques, à Radepont, mais que nous croyons plutôt devoir être placé à Richeville (Eure), où les sépultures et constructions romaines sont abondantes. Les *Veliocasses* devaient aussi occuper les cantons de Pont-de-l'Arche et d'Amfreville-la-Campagne de l'arrondissement de Louviers.

Les *Veliocasses* fournirent 3,000 hommes à Vercingetorix en 52 av. J.-C., pour l'indépendance nationale.

Les *Auleri-Eburovices* avaient pour ville principale MEDIO-LANVM, la CIVITAS EBVROVICES de la Notice des Provinces ; les autres villes étaient CONDATE (Condé-sur-Iton), BREVIODVRVM (Brionne), GISACVM (le Vieil-Evreux) et CANETONVM (Berthouville) ; ils occupaient une partie de l'arrondissement de Louviers et d'Evreux.

L'Evrecin et le pays d'Ouche correspond à leur ancien territoire ; ils formaient avec les *Cenomani* (Manceaux) et les *Diablinthes* (habitants du Bas-Maine), la confédération des *Auleri*.

En l'an 57 avant l'ère chrétienne, Publius Crassus, lieutenant de César, profitant des troubles et des divisions qui existaient, non seulement entre les cités, mais encore entre les villages et même entre les chefs de chaque famille, envahit la Gaule et soumit les Unelli, les Esuvii, les Auleri et les autres peuplades armoricaines.

Un an s'était à peine écoulé que les *Unelli*, les *Lexovii* et les *Curiosolitæ*, impatientes du joug romain se soulevèrent ; les sénateurs des *Lexovii* et des *Eburovices* dévoués aux intérêts de Rome ayant refusé de prendre part au mouvement national furent égorgés par les habitants de ces deux cités, qui allèrent grossir les rangs de l'armée de Viridovix et attaquer le camp de Titurinus Sabinus ; ils s'étaient alliés aux *Unelli* et aux *Esuvii*, aux *Redones*, aux *Curiosolitæ*, aux *Osimi* et aux *Veneti*.

César qui se trouvait alors aux environs de Vannes, accourut

à la tête de ses légions, battit les révoltés, ramena sous son obéissance les cités armoricaines et prit chez elle ses quartiers d'hiver.

En 51, les Aulerques (Ebuovices), les Calètes, les Velio-casses, les Ambiens et les Atrebatés s'unissent aux Bellovaques contre les Suessions, ils étaient 7,000, commandés par Correus et Commius. Mais César disposait de 10,000 hommes aguerris, il battit les Bellovaques et tua leur chef Correus (1).

En l'an 52, les *Ebuovices*, les *Lexovii* et les *Veliocasses* se joignirent à l'armée de Vercingetorix, qui avait soulevé son peuple et s'était fait investir du commandement militaire. Ce soulèvement ne réussit pas mieux que le précédent. L'Aulerque Camulogène, qui commandait l'armée du Nord, voulut précipiter dans la Seine les légions de Labienus, mais il fut vaincu et périt avec presque tous ses guerriers. Vercingetorix assez heureux d'abord, fut complètement battu sur les bords de la Saône et se réfugia à Alésia, où après cinq semaines, il fut obligé de se rendre à César.

Pour faire accepter son pouvoir, César laissa aux Gaulois leurs lois, leurs magistrats, leur administration civile et religieuse ; les changements ne commencèrent que sous Auguste. La religion des druides, prohibée d'abord, fut abolie ensuite et remplacée par le paganisme romain dont les idoles furent à leur tour renversées par Taurin, Nicaise et les autres apôtres de la Normandie.

Auguste divisa la Gaule en trois provinces et comprit le territoire qu'occupent les départements de la Seine-Inférieure, Eure, Orne, Calvados et Manche, dans la Lyonnaise. Lorsque Dioclétien divisa cette province en deux, les cinq départements normands furent englobés dans la Seconde Lyonnaise, qui avait *Rotomagus* (Rouen) pour métropole, avec les *Veliocasses* retranchés dans la Belgique et qui embrassait en outre la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Bretagne.

La subdivision en *pagi* réservait pour le département de l'Eure, le *pagus Ebroicensis* intégralement et, en partie, les *pagi Lexoviensis, Madriacensis, Rotomagensis* et *Vilcassinus*. La Neustrie devint ensuite la Normandie. La partie orientale de la Normandie appelée Haute-Normandie et la partie septentrionale du Perche provenant de la Moyenne-Normandie, ont composé depuis le

(1) Livre VIII, chap. 7 à 23.

département de l'Eure ; elles comprenaient des subdivisions presque aussi connues, l'Evrecin, le comté d'Evreux, le Vexin normand, le Roumois, le pays d'Ouche et de Madrie ou Longueville, les campagnes du Neubourg et de Saint-André, ainsi qu'une part considérable du Lieuvain et des terres françaises du Perche.

Les *Carnutes* ont pu aussi occuper une partie des cantons de Saint-André, de Damville, Verneuil, Breteuil, Rugles, Beaumesnil, car l'abondance de leurs monnaies trouvées dans ces régions, surtout aux environs de Verneuil, permet de supposer que les rives de l'Avre et de nombreuses sources qui alimentent l'Eure furent occupées par les Carnutes.

Calvados

Les Lexovii, les Esuvii, les Viducasses et les Baiocasses occupaient jadis le territoire composant aujourd'hui le département du Calvados.

Le pays des *Lexovii* correspond de nos jours au Lieuvain et au pays d'Auge ; il faisait partie jadis de la Celtique transligérine et des vingt-deux cités d'Auguste. Les Lexovii, entraînés par les Vénètes, comme auxiliaires, se joignirent aux Unelli dans la troisième campagne et prirent part à la guerre nationale de 52, à laquelle ils fournirent 3,000 hommes : ils avaient rang de *Civitas* et leur territoire devint cité romaine, comme le prouve le texte de Ptolémée, qui le désigne sous le nom *Lexoubioi* et lui donne pour chef-lieu *Noiomagus* (Lisieux). Strabon, César et Pline citent *Noviomagus* comme chef-lieu de la *Civitas* des *Lexovii* ; son nom a dû disparaître au IV^e siècle, pour faire place à celui du peuple ; aussi dans la *Notice des Provinces*, lit-on *Civitas Lexoviorum*. *NOVIOMAGUS* devait déjà exister au temps de César, puisqu'il dit : (*Bell. gall.* III, 17.) « Aulerici Ebuovices, Lexovii que, Senato suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas cluserunt seque cum Viridovice conjuxerunt. »

Les *Lexovii* habitaient les cantons de Lisieux (Calvados) et dans l'Eure, une partie des cantons de Beuzeville, Cormeilles, Saint-Georges-du-Viévre, de l'arrondissement de Pont-Audemer et du canton de Thiberville, c'est-à-dire à l'ancien diocèse de Lisieux.

Les monnaies recueillies dans la région des Lexovii font connaître le nom de deux chefs ou vergobètes, *MAVFENNOS* et *CISIAMBOS*.

Les *Viducasses* et *Esuvii* ⁽¹⁾ se contendent dans les récits des auteurs, à cause de leur proximité. Dans César, (Chap. 34 du livre II) les *Esuvii* ⁽²⁾, *Sesuvii* ou *Essui* tiennent le rang d'une *civitas*. Dans deux autres passages, où leur nom est cité, ils figurent comme un peuple de quelque importance, chez lequel on envoie faire les approvisionnements de blé et où l'on fait hiverner une légion.

Dans Pline, le seul nom qu'on puisse rapprocher des *Esuvii* ou *Essui* de César, est celui des *Etesui* ; dans Plotémée, il n'en est aucun, à moins qu'il s'agisse des *Viducasii* qui se trouvaient sur le bord de la mer, que ses Tables nomment deux fois. Dans le premier passage (§ 2 du chap. VIII, al. VII, liv. II) : « *Aregenua Viducasiarum*, 18°-50°, 30' » dans le second (§ 5), il cite les *Caletes*, les *Lexovii* et les *Unelli* : « Après ces derniers, dit-il, sont les *Viducasii*. » Ces deux mentions se rapportent à une même cite, dont le chef-lieu, *Araegenuae*, l'*Aregenue* de la Table de Peutinger était à Vieux, près de Caen. Ptolémée cite parmi les positions de la côte ARIGENSES des *Biducasii* ; le mot de *Biducasii* doit être interprété par *Viducasses* ; l'ARIGENUS des *Viducasses*, l'ARAEGENUE de la Table de Peutinger a été placé à Vieux, où l'on a trouvé le fameux marbre dit de Thorigny, avec l'inscription *ordo civitatis Viducassium*, remontant à 238, sous Gordien III.

La cité des *Viducasses* dut s'étendre, pendant les trois premiers siècles, sur toute la région maritime comprise entre les *Unelli* (Cotentin), les *Lexovii* (Lieuvin) à l'est, et le territoire des *Bodioncasses*, avec son *vicus* d'*Augustodurus*, ne formait alors qu'un simple pagus ou canton, placé dans sa dépendance.

Ce fut seulement au début du IV^e siècle que l'importance d'*Augustodurus* se développe au dépens d'*Aregenue* et s'y substitua comme chef-lieu de *Civitas*.

Les *Baiccasses* dont le chef-lieu romain fut *Augustomagus* (Bayeux), n'apparaissent comme cité distincte, qu'à une époque assez basse et dans un temps où les *Viducasses* cessent d'être mentionnés ; ils se seraient donc substitués à ces derniers avec un centre différent ⁽³⁾.

(1) E. Desjardins. *Géographie hist. et administr. de la Gaule romaine*, t. II, p. 491.

(2) Ce nom se retrouve sur une monnaie trouvée à Jersey et portant : *ESVVIOS* d'après M. A. de Barthélemy, et *ESVVIOS* (Rev. Celt., III, p. 249.)

(3) E. Desjardins. *Loc. cit.*, t. II, p. 492.

Les *Baiocasses* sont mentionnés dans Pline sous le nom de *Bodiocasses*, mais ils ne le sont pas par Strabon, ni César.

Si les *Viducasses* et *Bodiocasses*, pour *Baiocasses*, figurent dans Pline, cela n'implique nullement qu'il y ait eu deux *civitates*; il n'y en aurait eu qu'une seule alors, celle des *Viducasses*, qui aurait eu pour cliente la peuplade des *Bodiocasses* ou *Baiocasses*. Or, le territoire de ces *Viducasses*, qui était assez vaste, sans doute, pour comprendre aussi le pays de Séez (*la civitas Sagiorum* du iv^e siècle, démembrement de la précédente), ne peut correspondre qu'au domaine des *Esviii*, *Sesuvii* ou *Essui* de César. Le pays des *Esviii* devait donc comprendre le Bessin, la vallée de l'Orne, le Bocage, le Houlme et correspondre à la partie médiane et occidentale des départements du Calvados et de l'Orne.

Les *Esviii* étaient compris dans les *vingt-deux peuples* de la Celtique Transligerine, comprise entre le Belgium, la Loire et la Province, qui ont formé les vingt-deux cités sous Auguste : les *Unelli* et les *Ambivareti*, dont nous allons nous occuper faisaient partie de cette confédération.

Manche

Les *Unelli* qui occupaient le Cotentin, aujourd'hui répondant aux arrondissements de Coutances, Cherbourg et Saint-Lô, formaient aussi une des *Civitates maritimae Armoricae* ⁽¹⁾; ils étaient étroitement unis avec les *Lexovii* et les *Eburovices*, les *Calètes* et les *Ambivareti*, ainsi que nous l'avons montré précédemment pendant la guerre des Bellovaques.

En l'an 56 avant J.-C., unis aux Aulerce-Eburovices, aux *Lexovii* et commandés par Viridovix, ils vinrent se camper à deux milles (2 kil. 962 m.) de Sabinus qui s'était retranché; un gaulois, espion du légat romain persuada à Viridovix de tenter l'attaque, alors qu'elle était prévue et ordonnée par Sabinus, aussi elle échoua. On a voulu voir dans le camp du Petit Celland, ou celui de Châtel-Ogi, près Gavray, les retranchements des légions romaines.

Les *Unelli* furent imposés, comme les cités armoricaines, à 3,000 hommes dans la guerre nationale ⁽²⁾.

Les noms de *Crociatonum* ou *Crouciaconnum* (Carantan), dont

(1) César, *Bell Gall.*, II, 34; VII, 75.

(2) César, *Bell Gall.*, VII, 75.

Ptolémée fait le chef-lieu de la cité romaine au II^e siècle et de *Coriallo*, dans la partie enfermée dans la Hague-Dicke, sont Gaulois et rappellent probablement, l'un et l'autre, des établissements fort anciens.

Croxiatonum a été identifié au port de Barbaflot, situé sur un des gués de la Vire, dans le *vicus Carentonus*.

Nous ne saurions affirmer que *Coriallo* signalé seulement sur la Table de Peutinger soit une ville contemporaine de la conquête. On retrouve cette ville encore mentionnée au VIII^e siècle de notre ère dans la Chronique de Fontenelle (c. XIV), sous le nom de *pago Coriaillois*, situé sur le rivage occidental du Cotentin aux environs de Port-Bail. C'est plus au Nord que nous conduisent les mesures de la Table. Mais quelle était exactement la situation de *Coriallo*? D'Anville le plaçait dans les environs du cap de la Hague et s'il était démontré que ce fut un port, comme l'a prétendu M. de Rostaing, ce serait dans l'anse de Saint-Martin-Hague, à l'opposé de Goury, où d'Anville proposait de le placer. Cependant on n'a trouvé aucune substruction romaine, ni à Goury, ni à Saint-Martin-Hague. D'autres auteurs ont fait des suppositions différentes; c'est ainsi que Sanson et de Foncemagne l'ont placée à Cherbourg; l'abbé Belley a repris la thèse de Sanson et de Foncemagne, en faveur de Cherbourg. Dans ses *Recherches sur la Hague-Dicke*, M. de Gerville a attaqué l'hypothèse de d'Anville. M. Desardins, sans préciser, fait remarquer qu'à cause du *pago Coriaillois*, cette localité se trouvait forcément dans cette partie de la Hague, sans doute limitée par la Hague-Dicke, à moins que le mot *Coriallo* ou *Coriavallum* ait précédé celui de *pago Coriaillois*, la dernière partie du mot rappelant le vallum de la Hague-Dicke.

Les *Ambilatani* occupaient l'Avranchin, arrondissement d'Avranches, région qui, suivant Pline et Ptolémée, était occupée par les *Ambriani*, mot qui se rapproche du reste davantage du nom moderne; ils ont dû faire partie de la famille des *Aulerici*.

NUMISMATIQUE GAULOISE

Si grâce aux auteurs anciens, l'histoire primitive des Grecs et des Romains est suffisamment établie et précisée par quelques détails fournis par leurs monnaies; par contre, les historiens et géographes romains nous apprennent peu de chose sur les Gaulois.

La plupart de leurs monnaies sont anépigraphe et les quelques légendes qui s'y trouvent parfois sont très concises et souvent incomplètes, par suite de la frappe défectueuse. Les symboles nous fournissent d'utiles renseignements pour l'art et la décoration et c'est en vain qu'on y a cherché des indications sur les idées religieuses ou philosophiques entre les peuplades, car César nous apprend qu'elles différaient non seulement par la langue, mais aussi par les lois.

La numismatique gauloise est loin d'être assez étudiée pour que l'on puisse classer par peuples la série déjà nombreuse de pièces qui la compose. Les attributions proposées par MM. de Saulcy, Muret, Chabouillet et de La Tour, dans le catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale ne sont pas définitives.

Les noms de chefs et de villes, surtout ceux-ci, sont de véritables exceptions et il est indispensable d'indiquer les deux époques bien caractérisées pendant lesquelles ont été frappées les pièces qui portent des vocables de peuples ou de villes.

La première période comprend le temps écoulé entre le commencement du monnayage en Gaule et l'apparition des monnaies romaines dans la Transalpine, deux siècles environ avant l'ère chrétienne.

A l'exemple de Marseille et de Rhodes, les peuples de la Gaule méridionale gravaient leurs ethniques en caractères grecs sur leurs monnaies.

A l'appui de ce qui précède, M. de Barthelemy cite douze de ces peuples et ajoute : « Sous l'influence romaine, l'usage des caractères latins s'établit et se répandit dans l'Est et dans le Nord. Nous trouvons alors : AVLIRCVS, AVLIRCO, EBVROVICO, CABE-COL, LEXOVIQ, LIXOVIATIS, LVGDVNI, MEDIOMA, NEM-COL, RATVMAGVS, REMO, SEGVISIAVS, SEQVANOIOTVOS, SOTIOTA, VELIOCATI, VOL, VOLCAE AREC. Dans son travail intitulé : *Les légendes des monnaies Gauloises*, publié en 1887, M. de Barthelemy (1) signale aussi EBVROVICO pour les Ebuovices et RATVMAGOS au lieu de RATVMAGVS ou RATVMACVS (2) pour les Veliocasses et il y ajoute la forme LIXOVIO pour les Lexovii (3).

(1) A. de Barthelemy. *Légendes des monnaies gauloises. Revue Celtique*, 1887.

(2) L. Coutil. *Inventaire des monnaies gauloises de l'Eure*, p. 6, 7, 55.

(3) L. Coutil, *loc. cit.* p. 9 et 46.

M. Châbouillet¹⁷, dans sa préface, nous met en garde contre les interprétations trop promptes des légendes : il cite à ce propos le *Mémorial sur les chefs Gaulois mentionnés par César*, publié par F. de Sauloy¹⁸. À l'article TASSATIUS, il rappelle que c'est M. de La Saussaye¹⁹ qui le premier attribua les monnaies aux légendes ELAGBOVIX et TASCITIVS à TASSATIUS, roi des Carnutes et qu'il a cru pouvoir reconnaître dans cet ELAGBOVIX, nouvel ami de César, « l'ancêtre dont TASSIET revendiquait les états. »²⁰

Nous citerons encore ANDECOM et ANDECOMBO, lu par Duchalais, sur une monnaie du Cabinet des médailles et retrouvée plusieurs fois en Normandie²¹.

F. de Sauloy en a fait ANDETOMBORIVS, chef Rème, ami de César, chargé de reorganiser et de maintenir dans le devoir la cité des Carnutes²².

La légende EPAD a été aussi trouvée dans l'Eure ; on l'a attribuée au chef arverne EPASNACTVS, mentionné par César (liv. 5, chap. 14), et il le qualifie « amicissimus populi romani »²³ et qui ne faut pas confondre avec EPADVN, chef Vellocisse dont une monnaie a été trouvée près de Louviers et reproduite par E. Lambert (Musée de Rouen), dont la légende a été fixée par M. A. de Barthélemy²⁴.

Ces quelques considérations exposées, nous citerons les différentes légendes qui ont été attribuées provisoirement aux groupes ethniques anciens dont nous avons retrouvé les monnaies sur le sol de la Normandie ; un certain nombre se trouvent indiquées dans notre inventaire du département de l'Eure.

Celtique — Les légendes CALEDU et SENODON, ont exercé les numismatistes²⁵.

¹⁷ *Journal de numismatique française*, de la Bibliothèque Nationale, rédigé par E. Muret, Paris, 1886.

¹⁸ F. de Sauloy, *op. cit.*, de la Société française de numismatique, 1867, p. 13 et 14.

¹⁹ La Saussaye, *Revue de numismatique*, 1887, p. 1 et suiv. ou ce savant cite les Commentaires de César.

²⁰ *Revue de numismatique*, p. 5 et 12.

²¹ *Revue de numismatique*, t. 2, p. 22, 23.

²² *Revue de numismatique*, Nouv. série, t. 3, p. 145.

²³ *Revue de numismatique*, t. 2, p. 22 et 23.

²⁴ A. de Barthélemy, *Monnaies gauloises Belges*, Extr. Congrès international de numismatique, 1888.

²⁵ Nous avons pu se préparer des renseignements qui vont suivre, dans le *Catalogue des monnaies gauloises* de la Bibliothèque Nationale, rédigé par M. E. Muret et

M. de Lagoy regarde le mot CALEDV comme le nom d'un chef inconnu et la légende SENODON comme celle de la ville principale des Senons.

M. de la Saussaye estime que pour adopter l'opinion du marquis de Lagoy, il faudrait rapporter la fabrication de la monnaie à l'époque à laquelle la ville d'*Agedicum* perdit son nom particulier pour prendre celui de la cité elle-même. Or, on ne peut admettre que le droit de monnayage fut resté aussi tard en possession d'aucune cité des Gaules. Il vaudrait mieux supposer, suivant M. de la Saussaye, qu'une autre ville du Sénonais portait le nom de *Senodunum*, car il paraît impossible de méconnaître le rapport frappant qui existe entre la légende SENODON et le nom des Senons.

M. Duchalais a vu dans CALEDV et SENODON, deux noms de chefs et il fait ensuite l'attribution de CALEDV à un lieu nommé CALADVNVM du *pagus Dablinticus* ; mais comme les monnaies armoricaines sont sans légendes, cette version n'est pas admissible.

M. L. Fallue a attribué ces légendes à l'ancienne cité des Calètes.

M. de Longpérier a relevé le nom de Senodouna, fille de Cintugnatus et de Gematua, sur une inscription de Bordeaux et croit difficile l'application de sa légende SENODON à un nom de lieu.

M. de Saulcy, a proposé aussi d'attribuer définitivement les légendes SENODON, CALEDV et ATEVLA VLATOS aux Calètes.

M. Hucher a rapproché ces monnaies de celles de SVTICOS, RATVMACOS (Veliocasses) et de MAGVRIX (Carnutes), qui offrent la même particularité ; il y aurait là une affinité de types monétaires provenant du voisinage de ces peuplades.

A ces observations, nous rappellerons que M. le Dr Guérout a affirmé aussi cette détermination, parce qu'un coteau de Caudebec-en-Caux, sur lequel se voit un camp composé de fossés entourant environ 25 hectares et près duquel se trouvent les chemins des Caillouets et la fosse Caillot, on y a recueilli environ une dizaine des monnaies portant la légende CALEDV et ATEVLA.

Le premier, M. Lesage, qui a écrit une histoire de Caudebec-en-Caux en 1837, (272 p. avec plan et 20 planches) avait attiré

publié par M. Chabouillet, en y ajoutant nos observations personnelles sur les découvertes faites en Normandie.

... d'après les découvertes faites par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1866 et 1867, et par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1871.

... d'après les découvertes faites par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1866 et 1867, et par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1871.

... d'après les découvertes faites par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1866 et 1867, et par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1871.

... d'après les découvertes faites par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1866 et 1867, et par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1871.

... d'après les découvertes faites par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1866 et 1867, et par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1871.

... d'après les découvertes faites par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1866 et 1867, et par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1871.

... d'après les découvertes faites par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1866 et 1867, et par M. de la Tour, dans les environs de Caudebec-en-Caux, en 1871.

1. Cf. E. Guadet, *Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec-en-Caux*, 1867. Extr. de *Bull. de la Société des Antiq. de Normandie*, p. 202, 7^e ann. t. IV, 1866 et *Notes sur les Antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux*. Le Havre, Lepelletier, 1871. 2 plans et une planche de monnaies gauloises.

Quant aux monnaies portant la légende ATEVLA VLATOS, elles se rapprochent des monnaies attribuées aux Remi (n° 8084 et n° 8085 du Catalogue de M. de La Tour). Pour la première, notamment, il est impossible de ne pas reconnaître le même profil tourné à droite, au lieu de la gauche, avec un torques à boules au cou, deux mamelons sur la poitrine et des ailes ouvertes fixées derrière le cou ; le revers est identique et porte la légende ATESOS, (trouvée à Reims) ; sur la seconde, la légende KRACCVS se lit sur le droit.

En résumé, un petit nombre seulement de monnaies à la légende CALEDV ont été trouvées jusqu'ici dans le pays des Calètes, (10 environ au Calidu, près de Caudebec, et environ autant à Limesy et à Cailly ; d'autres ont été trouvées dans la région des Véliocasses. Mais comme on en a trouvé tout autant dans d'autres régions, on ne peut jusqu'ici attribuer plus spécialement cette légende aux Calètes. L'attribution de MM. Lesage et D^r Guéroult repose sur des indications peu précises, surtout ces dernières, et on ne doit même pas tenir compte de ses monnaies, puisqu'il a donné au musée de Caudebec deux haches de bronze fausses comme ayant été trouvées au Calidu.

Quinze monnaies, avec les légendes précédentes, que l'on a proposé d'attribuer provisoirement aux Calètes, figurent sur l'Atlas de M. de La Tour, pl. xxviii, n°s 7169, 7170, 7171 et pl. xxix, n°s 7173 à 7224.

Véliocasses. — Parmi les monnaies attribuées aux *Véliocasses*, il en est deux qui sont indiscutables ; celle qui porte d'un côté SVTICOS et de l'autre RATVMACOS et une seconde, avec le même nom SVTICOS et au revers ELIOCATI ou VELIOCATI, la première, trouvée à Louviers (Eure), la seconde à Rouen, dans le pays des Véliocasses.

Le Cabinet des médailles en possède d'autres, avec les mêmes légendes. Le département de l'Eure a fourni plusieurs SVTICOS, une à Heudreville, trois à Verneuil (1), une à Brionne, une au Vieil-Evreux ; une à Sainte-Beuve-Epinay (Seine-Inférieure), et la légende VELIOCATI trouvée à Rouen. La légende de STRATOS a été trouvée une fois à Verneuil.

(1) L. Couil. *Loc. cit.*, p. 6, 30, 46.

Il convient d'y ajouter EPADVNA, qu'il ne faut pas confondre avec EPAD (EPASNACTVS), chef arverne, ami de César ; cette légende n'existe pas sur une monnaie trouvée près de Louviers dont le droit et le revers étant identiques aux trois qui ont été reproduites par M. de Barthelemy (1).

Le monnayage gaulois avec caractères latins ayant été en usage jusqu'à l'année 28 av. J.-C., date à laquelle l'Assemblée de Narbonne organisa les cités de la Gaule et les Belges ; nous sommes ainsi fixés sur leur émission dans le Belgium.

On a trouvé de ces monnaies à Louviers (Eure) (2) et dans la Seine-Inférieure à Cailly, à Epinay, Sainte-Beuve-en-Rivière ; dans l'Oise, à Hermes, à Saint-Georges-la-Chaussée.

Le catalogue du Cabinet des médailles mentionne aussi ATHDIAC (en grec) ; il décrit 145 monnaies des Veliocasses, des numéros 7229 à 7373 inclus, et l'Atlas de M. de La Tour en reproduit 31, des numéros 7230 à 7372, pl. XXIX et XXX.

Ebuovices. — Certaines monnaies de ce peuple sont absolument caractérisées par les légendes ; on lit d'un côté AVLIRCVS ou AVLIRCO et de l'autre EBVROVICOS (Verneuil), EBVROVICES (Vieil-Evreux), que nous avons décrites dans notre *Inventaire de l'Eure*, EBVRORICOM (Pellerin, Recueil, t. 1, pl. III, n° 12), IIBRVIX (Vieil-Evreux), IIBVROVIX (Verneuil).

La légende BIIINOC a été signalée dans les catalogues des monnaies gauloises ; elle a été ainsi interprétée BPIINOC, forme qui rappelle le nom de Brennus ; on l'a aussi interprétée par BELINOC. Ces monnaies offrent beaucoup d'analogie avec celles de PIXTILOS et de SVTICOS, ce devait être une localité ou un nom de chef.

La légende PIXTILOS a été fréquemment trouvée, nous en avons signalé 1 à Evreux, 1 à Louviers, 46 à Verneuil. Les environs de Chartres en ont donné aussi beaucoup. M. de Barthelemy croit, pour ces motifs, qu'il s'agit bien d'un chef des Ebuovices.

La légende AKA a été aussi parfois trouvée dans cette région.

Le Catalogue de MM. Muret et Chabouillet mentionne 126 médailles, n°s 7015 à 7141, et l'Atlas de M. de La Tour en reproduit 24, pl. XXVII, n°s 7015, et pl. XXVIII, n° 7017 à 7139.

(1) A. de Barthelemy. *Monnaies gauloises belges. Extr. du Congrès intern. de numismatique*, 1900.

(2) L. Coutil. *Loc. cit.* p. 31, sans la légende EPAD, mais avec les mêmes indications sur les deux côtés.

Lexovii. — Ainsi que nous l'avons indiqué, plusieurs peuples ont eu leurs noms mentionnés sur leurs monnaies, les Veliocasses (VELIOCATI), les Aulerce-Eburovices (AVLIRCOS-EBVROVICOS) ; les Lexovii eurent aussi des monnaies rappelant le nom de leur pays ; d'un côté on lit : CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO et de l'autre SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIO, avec un aigle ou un coq aux ailes éployées ; ou encore MAVFENNOS ARCANTODAN et SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIO. On a trouvé des monnaies avec ces légendes à Jort, près Falaise, à la cité de Limes, près Dieppe, à Caudebec-lès-Elbeuf ; nous en avons signalé deux à Berthouville et une à Verneuil, dans notre *Inventaire de l'Eure*.

La légende TOVA se trouve aussi signalée dans ce groupe sur le Catalogue des monnaies des Lexovii appartenant au Cabinet des médailles comme ayant été trouvées à Berthouville, près Bernay (Eure).

A propos de cette légende, on doit rappeler l'article publié par M. de La Saussaye, en 1841, dans la *Revue de Numismatique* (t. VI, p. 345) sur les monnaies inédites des Lexovii ; il n'avait lu sur l'exemplaire en sa possession que ...OVIX et au revers LIXOVIO qu'il avait traduit par Viridovix, chef de la cité des Unelles. En 1862, ayant eu un exemplaire portant sur les deux faces la légende LIXOVIATIS (n° 7141) il reconnut son erreur d'identification. Cet exemple est souvent cité pour les essais trop prompts d'identifier des légendes dans la numismatique gauloise.

Le Catalogue de MM. Muret et Chabouillet mentionne 28 monnaies des Lexovii, des numéros 7141 à 7168, et l'Atlas de M. de La Tour les reproduit, pl. xxviii, nos 7143 à 7166.

Essui. — Une légende grecque CEP se voit au revers d'une monnaie du Cabinet des médailles dont nous ignorons la provenance exacte, et une autre plus complète également en grec ECOVAGEGI, trouvée dans la Seine à Paris ; ces documents, on l'avouera, ne suffisent pas pour attribuer ces monnaies aux Essui.

L'Atlas de M. de La Tour en reproduit 6, pl. xxviii, nos 7166 à 7169.

Baiocasses. — Les monnaies des Baiocasses sont sans légendes, sauf sur les nos 6952 et 6954 de l'Atlas de M. de La Tour, mais elles n'ont pu encore être interprétées ; sur le droit, une tête de profil d'Apollon Belenus ou d'Ogmios et au revers parfois l'androcéphale avec le tableau quadrangulaire. Ces monnaies ont été

trouvées dans le Calvados, 2 à Caen, 1 à Aunay, 8 à Castillon près Bayeux, et 1 à Cherbourg dans le pays des Unelli.

Ces monnaies, au nombre de 44, figurent au Catalogue des monnaies gauloises de MM. Muret et Chabouillet sous les n^{os} 6947, et sur l'Atlas des monnaies gauloises de M. de La Tour, pl. xx, 6947 à 6954, pl. xxiv, 6947 à 6954 et pl. xxv, jusqu'au 6985.

Viducasses. — Un seul exemplaire a été jusqu'ici attribué à cette peuplade, il a été trouvé à la Maladrerie, près de Caen ; la tête est informe, de profil, avec des cheveux en désordre ; au revers, un cheval à droite, avec cercle perlé, n^o 6946 du Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale de MM. Muret et Chabouillet, reproduite par Lambert, (1^{re} partie, pl. vi, 24), et pl. xxiv, n^o 6946 de l'Atlas de M. de La Tour.

Unelli. — Les monnaies sont aussi sans légendes, 24 sont au Cabinet des médailles, elles présentent au droit une jolie tête d'Apollon de profil à droite, les cheveux frisés ; le revers paraît imité des monnaies de Milet d'Ionie, lion se retournant pour regarder un astre ; d'autres revers représentent un cavalier et sous les pieds du cheval se trouve une épée, ou un marteau. Une de ces monnaies, n^o 6941, trouvée dans le Calvados (près de Falaise) est curieuse, au revers on voit un personnage dansant avec un torques à la main devant une épée fichée dans le sol. L'Atlas de M. de La Tour en reproduit 6 à la planche xxiv, n^{os} 6924 à 6935.

A propos des Unelli, on peut rappeler qu'en 1841, M. La Saussaye avait attribué la légende LIXOVIO à Viridovix, chef de la cité des Unelli, qui fut élu généralissime des Etats confédérés contre la domination romaine, l'an 56 avant notre ère. Cette thèse fut soutenue jusqu'en 1862 par M. de Saulcy ; mais alors, il trouva la légende complète qui le força à l'attribuer aux Lexovii, il se rejeta sur une monnaie portant la légende URJORE (Revue numismat. t. VII, p. 186) qu'il attribua tout d'abord à Viridovix et ensuite au chef Eduen Viridomare ; actuellement, cette attribution n'est pas encore admise.

Ambivareti. — Les monnaies des Ambivareti, comme celles des Essui, n'ont pas encore été déterminées d'une manière précise, aucune légende n'ayant été trouvée.

Nous donnerons une description plus complète des monnaies gauloises dans des inventaires spéciaux, analogues à celui que nous avons consacré au département de l'Eure, en 1896.

CAMPS ET TUMULUS

Après avoir parlé des peuplades qui habitaient primitivement la Normandie, au moment de la conquête de la Gaule et du Belgium, nous devons indiquer les vestiges de fortifications en terre ou en pierre qui leur ont été attribués.

Pour cette région, le premier travail qui ait été fait remonte à 1835, il est dû à M. Fallue (1) ; il rejette l'hypothèse des *oppidum* et croit que ces remparts primitifs remontent à la fin du III^e siècle, alors que Constance Chlore avait à lutter contre les Saxons qui envahissaient la Seine et ses affluents.

Ammien Marcellin a parlé des camps de Constance (2) et Zozyrne a signalé des *clausurae* qui pourraient désigner aussi nos camps.

L'historien Bède rapporte que sous Honorius, on fit exécuter contre les Pictes et les barbares du Nord des retranchements de pierre gazonnés (3) ; nos camps seraient donc du III^e ou IV^e siècle ?

Plus récemment, M. le général de La Noë, dans ses *Principes de fortification antique*, après avoir passé en revue les textes anciens et étudié les retranchements les plus connus, conclut aussi que la plupart ne sont pas des *oppidum* ; cette désignation étant employée par César pour désigner les *villes fortifiées importantes* où se réfugiaient des peuplades, ce qui n'aurait pu avoir lieu dans la plupart de nos Cateliers, dont les dimensions varient généralement entre 50 et 100 mètres de diamètre.

Les principaux *oppidum* gaulois nous sont du reste connus par César, ce sont : *Bibracte, Murcens, Alesia, Uxellodunum, Gergovie, Avaricum*, etc.. Aussitôt la conquête, les villes de la Gaule dont les noms nous sont transmis par l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger, furent aussi fortifiées à la romaine.

Parmi nos enceintes, il en est dont les remparts sont calcinés,

(1) Fallue. — Mémoire sur les travaux militaires antiques et sur ceux de la rive Saxonique. (Extr. des *Mém. de la Soc. antiq. de Normandie*, 1835, p. 180 à 327).

(2) Ammien Marcellin. *Lib. 15*, « *clausurae dicebantur ipsae munitiones quae fossis, muris et aggeribus alte extractis cingebantur* ».

(3) Bède. *Hist. eccles. gentis Anglorum*, chap. v.

tels que ceux de la Courbe, près d'Argentan (Orne), ou de Freneuse-sur-Risle (Eure), ce sont les plus anciennes ; leur construction semble s'être inspirée des murailles des oppidums connus. Cette calcination a pu se produire, soit par les feux allumés sur les talus pour des signaux ; ou plutôt, à la suite d'une attaque, les assiégés ayant allumé des fagots auprès des palissades pour entraver l'approche des assiégeants et faciliter leur fuite.

Ce sont les camps dont les dimensions sont vastes et permettraient d'abriter un grand nombre de combattants et qui ont en outre donné des substructions ou des objets gaulois ou romains qu'il sera permis de supposer contemporains de la conquête ou ayant pu servir aux Gaulois.

Les noms de *Camps de César* donnés à plusieurs retranchements de la Normandie, ne peuvent servir à les dater, car il existe aussi des *buttes des Sarrazins*, bien que ces derniers n'aient pas pénétré en Normandie ; quelques-uns s'appellent aussi *Camps des Anglais*, ce qui est admissible, puisque plusieurs de ces ouvrages ont été construits ou utilisés aux XI^e et XII^e siècles.

Des découvertes d'objets romains et même gaulois, dans ces enceintes, permettent de les faire remonter à l'époque gauloise et romaine ; mais on y a recueilli aussi des silex néolithiques, qui prouvent la succession de l'habitation en ces mêmes endroits.

Nous indiquerons seulement les camps où des découvertes d'objets gaulois ou romains ont eu lieu, notamment dans la Seine-Inférieure, la *Cité de Limes* ou *Camp de César*, mesurant environ 56 hectares, située sur les communes de Dieppe et de Bracquemont (1), au bord de la mer et sur les falaises de Puits. Les fouilles faites par Feret, en 1825, lui ont donné des débris de poteries et un vase entier (pl. v, fig. 1).

Michel Hardy les a continuées, en 1874, pour s'assurer des traces d'habitations gauloises, notamment contre les remparts et dans la prétendue chaîne de tumulus située à la pointe, vers l'ouest, et qu'il a cru n'être qu'un rempart intérieur. En 1891, M. Vauvillé les a encore reprises et il a vu que ces prétendues tombelles étaient des vestiges d'habitations néolithiques dont les foyers renfermaient de nombreux instruments en silex et

(1) *Grannona*. Station de la Table Théodosienne, aurait été située, d'après M. Liger, entre Dieppe et Arques ?? Cette identification de *Grannona* avec Arques ou Dieppe est loin d'être établie. (Voyez E. Desjardins. *Géog. hist. et admin. de la Gaule*, t. 1, p. 293, 294, 296, 297, 304 et t. III, p. 492, pour *Grannorum* et *Grannona* (Guérande ?).

des fragments de poterie ; dans ces trois fouilles et les nôtres, de 1898, on a trouvé des poteries, des monnaies gauloises et au-dessous d'une habitation gallo-romaine, un casque en bronze de forme gauloise.

Les Calètes ont peut-être occupé ce camp, mais il est difficile d'affirmer s'ils ont construit les remparts.

Parmi les autres camps importants de la Seine-Inférieure, nous citerons le *Camp de César* de Sandouville, près du Havre, qui a donné une monnaie gauloise en or et des poteries romaines ; on a prétendu qu'il aurait servi à Publius Crassus contre les Calètes.

Le *Camp de César* ou du *Canada*, d'une superficie d'environ 20 hectares, à l'intérieur duquel se trouvent deux autres enceintes carrées, l'une de 100 mètres sur 82 et l'autre de 87 mètres de côté se rapproche des enceintes gauloises de la Somme ; on y a trouvé des monnaies d'or gauloises.

A Saint-Nicolas-de-la-Taille, le camp de Boudeville porte aussi le nom de *Camp de César* et de *Catelier*.

Le *Camp de Mortagne*, près Eu, a donné des incinérations et des vases gaulois.

Dans les talus du *Château Robert*, près de Moulineaux, on a trouvé de nombreuses sépultures gauloises, avec armes en fer et vases (pl. iv, fig. 1 à 8).

M. le Dr Guérout a voulu voir dans les fossés du *Mont Calidu* près de Caudebec-en-Caux, l'oppidum des Calètes, parce qu'on y a trouvé quelques monnaies gauloises portant la légende CALEDV, mais ces simples indications sont insuffisantes.

Enfin le *Camp de Bon-Secours* ou du *Mont-Thuringe*, près Rouen, est classé, sans preuves, comme un camp contemporain de la conquête ; car jusqu'ici, aucune découverte ne permet de lui attribuer cette origine.

Pour le département de l'Eure, M. de Pulligny a cité deux *Camps de César* et d'autres camps gaulois, mais rien ne prouve ces attributions assez téméraires (1).

Dans la liste qu'il a donnée, nous ne devons prendre que des indications topographiques, car il se trouve dans cet ouvrage trop d'erreurs et d'amplifications.

(1) De Pulligny. *L'art préhistorique dans l'Ouest et notamment en Haute Normandie*, Evreux 1880, p. 415 à 419.

Le *camp du Thuit*, près des *Andelys* et l'*enceinte de la colline des Vignerons*, près de *Brionne*, pourraient être romains, ainsi que quelques autres ; des fouilles seules permettront de préciser. Nous y ajouterons la *levée calcinée de Freneuse-sur-Risle*, qui pourrait bien être contemporaine de la conquête.

Dans le département du Calvados, on signale beaucoup de camps romains sur la carte d'état-major ; quelques-uns peuvent remonter à la conquête, mais il en est dont les fossés n'existent plus, si toutefois ils ont existé jadis, lors de la confection de la carte. Les plus vastes sont ceux d'*Escures* et de *Castillon*, dans la vallée de la *Drôme* ; ceux de *Courseulles*, de *Banville* et de *Combet-Saint-Ursin* sur les bords de la *Seule* ; ceux de *Moult-Argences*, d'*Ouezy* et de *Quevrue* près de la *Dive*, et enfin ceux du *Mont-Héleri* et de *Saint-Désir* sur la *Touque*, qui mesure 1600 mètres de longueur, de *Campandré*, d'*Hottot* et de *Benouville* ; non loin de *Falaise*, sur la commune de *Sousmont-Saint-Quentin*, nous citerons, sous réserves, le *camp du Mont-Joly* ou de la *Brèche-du-Diable*, sur des rochers escarpés dominant le *Laizon* et défendu du côté de la plaine par deux tranchées latérales et un talus en pierres sèches.

Nous ne les indiquerons pas tous, la liste en serait trop longue, et les autres n'offrent pas assez d'intérêt.

Dans le département de l'Orne, nous citerons celui de *Merri*, portant le nom de *Château-de-Bazière*, il est plus connu sous celui de *Camp de Bières*, il mesure environ 365 mètres de longueur, il est entouré par deux ruisseaux sur trois côtés ; celui de *Montmerrei* est connu sous le nom de *Chatelier* ou *Camp de César*, il forme un segment d'ellipse dont le grand axe est de 432 mètres, les talus ont 13 mètres de hauteur, d'un côté il est défendu par les marais de *Blanche-Lande*. A peu de distance, se trouve le *Camp de Goult*, qu'une légende prétend avoir été occupé par *Titurius Sabinus*. L'*Enceinte vitrifiée de la Courbe*, peut-être contemporaine de la conquête, elle domine l'Orne et se trouve également dans l'arrondissement d'Argentan.

Enfin, pour la *Manche*, le *Chatelier* près du *Petit-Celland*, que l'on prétend avoir été occupé par le lieutenant *Titurius Sabinus*, en l'an 56 av. J.-C., envoyé par *César*, avec trois légions, pour soumettre les *Unelli*, les *Aulerce-Eburovices* et les *Lexovii* révoltés et commandés par *Viridovix*. Ce camp est situé près du *Petit-Celland*, à la limite des cantons de *Périers* et de la *Haye-du-Puis*,

on y a trouvé les os d'un cheval, d'un chien, d'un porc, d'un
l'Azas de l'Église de la Chapelle.

De la chapelle de la Chapelle, on va à la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle.

De la Chapelle de la Chapelle, on va à la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle.

De la Chapelle de la Chapelle, on va à la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et qui est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle.

Quant à la Chapelle de la Chapelle, elle est à l'ouest de la
M. de Gerville, et elle est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et elle est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle, et elle est à l'ouest de la Chapelle de la
Chapelle de la Chapelle.

Des vestiges de la Chapelle de la Chapelle, on trouve à
nord de Beaufort, à l'ouest de la Chapelle de la Chapelle, et
la direction de cette Chapelle de la Chapelle, et elle est à l'ouest
nord-ouest de la Chapelle de la Chapelle, et elle est à l'ouest
Manche, et elle est à l'ouest de la Chapelle de la Chapelle, et
Hague. Le *Hague* de la Chapelle de la Chapelle, et elle est à
suivant le plan de la Chapelle de la Chapelle, et elle est à l'ouest
les plus élevés, et elle est à l'ouest de la Chapelle de la
d'Erqueville. Ces retranchements, et elle est à l'ouest de la
loppement, et elle est à l'ouest de la Chapelle de la Chapelle,
9 kilomètres et demi de long, et elle est à l'ouest de la Chapelle

(1) Le Hericher. *Revue de la Normandie*, t. I, p. 100.
(2) Ill. Clouet. *Excursion de l'Église de la Chapelle de la Chapelle*, p. 100.
(3) De Gerville. *Recherches sur l'Histoire de la Normandie*, t. I, p. 100.
Normandie, 1831, 1832, 1833 et Ann. de la Normandie, t. I, p. 100.

Dans l'intérieur du *Coriovullensis pagus* du Moyen-Age, limité par le *Hague-Dicke*, existent plusieurs camps, des ruines nombreuses, et l'emplacement de deux villes, de CORIALLO et sans doute aussi d'ALAVNA ; le camp le plus important est le *Castel*, près du Nez-de-Jobourg, marqué sur la carte d'état-major sous le nom de Camp Romain, à 5 kilomètres au sud de la pointe de la Hague et que M. Desjardins a proposé d'identifier au *Grannum* de la *Notice des Provinces*, à moins que ce ne fut l'emplacement de CORIALLO, que M. Liger place à Corseul, dans les Côtes-du-Nord. Nous rappellerons, qu'en 1820, on a trouvé un grand nombre de monnaies armoricaines anépigraphes, à Urville-Hague.

Dans cette liste d'enceintes antiques, nous n'avons pas mentionné les Mottes ; les unes sont entourées de fossés remplis ou non d'eau : quelques-unes sont aplaties et portent au sommet des constructions plus ou moins anciennes ; d'autres renferment des caveaux du XI^e ou XII^e siècle, en forme de croix, où l'on accède par des escaliers. Nous en avons exploré plusieurs aux environs des Andelys (Eure) ⁽¹⁾. Enfin d'autres restent à explorer et dans le nombre, très probablement, il s'en trouvera de gauloises, comme le prouvent les quelques découvertes effectuées jusqu'ici.

Les tumulus ont été peu étudiés en Normandie, nous n'avons à signaler que ceux de la forêt d'Eu ⁽²⁾ qui ont été mentionnés, dès 1883, par Charma, à deux kilomètres du Bois-l'Abbé, près d'Aouste, ils avaient été fouillés déjà, en 1820, par M. Estancelin.

En 1867, l'abbé Cochet a donné lecture, au Congrès de la Sorbonne, d'une fouille de tombelle faite, en 1865, à Varimpré, dans la forêt d'Eu : elle avait la forme d'une ellipse de 10 mètres sur 7, un petit fossé l'entourait et un léger talus faisait saillie sur le sol ; elle avait été signalée par M. de Girancourt, qui fit exécuter les fouilles. A 1^m50, on trouva sous des charbons, une sépulture à incinération avec dix vases, un couteau à douille, des fibules à arc en fer, une hache identique ressemblant à un merlin et une sorte de marmite en bronze mince cerclée de fer avec des oreilles, à

(1) L. Coutil. *Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque*. Département de l'Eure, Arrondissement des Andelys, p. 23, Cléry ; 35, La Bucaille ; 51, Fourges ; 53, Mézières ; 55, Tourny ; 39, La Londe-Farecaux.

(2) Charma. *Les tumulus de la forêt d'Eu*. (Extr. bul. Soc. antiq. de Norm. 5^e année. t. III, 1864, p. 552.

moins que ce ne fut un casque ? car le métal était en fort mauvais état et la forme difficile à préciser.

Une autre sépulture avait été précédemment fouillée à la *Mare-aux-Cendriers*, en 1863.

Au sud de Criel (Seine-Inférieure) se trouvent plusieurs monticules, à l'altitude de 103 mètres ; ces buttes ressemblent à des tumulus, on les nomme *rocs-aux-Os*, parce qu'en labourant, la charrue retourne des ossements.

Les Mémoires de l'Académie celtique nous apprennent que, vers 1770, on fouilla la partie supérieure de la *Motte-du-Pougard*, située sur la commune d'Auppegard, canton de Bacqueville (Seine-Inférieure) ; on ouvrit la partie supérieure du tumulus, jusqu'à 2 ou 3 mètres de profondeur et on découvrit des morceaux de fer aplatis qu'ils prirent pour des fragments de marmite et que d'autres soutenaient être des fers de piques : en dessous se trouvait un grès de 1 mètre de longueur ⁽¹⁾.

Il reste donc encore beaucoup de recherches à faire pour préciser l'origine de ces enceintes et de ces mottes.

EQUIPEMENT DES GUERRIERS

LE CASQUE, L'ÉPÉE, LA LANCE, LE TORQUES, LES FIBULES

La Normandie qui occupait jusqu'ici une place assez effacée dans l'archéologie gauloise, surtout à côté des départements de la Marne et de l'Aisne, de la Savoie et du Jura, a cependant donné des objets remarquables ; il suffit de rappeler les casques de bronze dits de Falaise (Calvados), le casque d'or d'Amfreville-sous-les-Monts (Eure), le casque de fer de Notre-Dame-du-Vaudreuil et le casque de bronze de la cité de Limes, près de Dieppe (Seine-Inférieure).

CASQUES

Les casques de Bernières-d'Ailly (Calvados) (2)

En 1823, un laboureur nommé Maline, en labourant un champ voisin du château d'Ailly, situé au pied du mont d'Eraines et près

(1) M.-S.-B.-J. Noël. *Mémoire sur la motte du Pougard*, (Ext. Mem. acad. celt., n° 11, t. IV, XI^e de la collection, p. 231 à 241.

(2) Ces casques ayant été cités souvent comme gaulois, nous ne les avons décrits dans cette étude que pour essayer de prouver qu'ils sont plus anciens et probablement contemporains de l'époque du bronze.

du hameau de Sainte-Anne d'Entremont (Calvados), trouva, à 10 mètres du fossé du château, neuf casques en bronze engagés les uns dans les autres, la pointe en l'air ; ils étaient disposés en triangle, par groupes de trois. Deux casques furent offerts par M. de Vauquelin, propriétaire du château d'Ailly, l'un, à M. de Glanville, de Rouen ; un autre à M. d'Acy, de Paris ; les six autres casques sont au musée de Falaise (l'un d'eux a appartenu au D^r Canivet, de Falaise), le neuvième est au musée de Rouen.

Ces casques sont exécutés par le procédé de l'estampage, ils sont rivés et non soudés ; or on sait que ce procédé fut en usage à Hallstatt pour les seaux, les vases métalliques et pour les objets analogues les plus anciens trouvés en Etrurie. Ce détail est important, car Hérodote (1^{er} siècle), nous apprend que la soudure qui constitue un progrès, aurait été inventée par Glaucus de Chios, qui vivait vers le VI^e siècle ; mais la rivure dut continuer à être employée, puisqu'on s'en sert encore de nos jours, pour des objets usuels. La trempe des feuilles minces de bronze, durcies après l'estampage, fut un progrès immense dans l'industrie métallurgique.

Ces casques sont formés de deux feuilles minces de bronze légèrement jaunâtre, de un millimètre d'épaisseur, estampées sur un calibre et réunies vers le sommet du timbre, en forme de cône elliptique, contourné dans le sens du grand diamètre par une crête aplatie et saillante d'environ 0^m02, brusquement arrêtée à angle droit, à la naissance du rebras, et rayée au burin de plusieurs stries parallèles, à l'inclinaison du rampant : sur certains casques, cette crête est ornée de trois groupes de 4 et 5 lignes parallèles ; elle se termine en pointe aigue, ce qui donne au casque, vu de profil, l'aspect d'un triangle isocèle. Les demi crêtes sont réunies à l'aide d'un rabattu non rivé ; mais dans la partie basse, les demi rebras ou bandeau sont fixés par six pivots ou longues goupilles cylindro-coniques rivées en dedans du casque et saillantes de 0^m022 à l'extérieur (trois sont en avant et trois derrière). Deux ou trois filets repoussés et parallèles ornent le rebras mesurant 0^m05 de hauteur moyenne. Les flancs du timbre présentent au centre un léger renflement en arête, disparaissant au sommet et vers la base, où il aboutit à des écussons elliptiques bombés, fixés au casque par quatre clous rivés et servant de base à une oreille rectangulaire, évidée, que traverse une ouverture en ellipse très allongée. Ces oreilles en métal épais, longues de 0^m04, hautes en moyenne de 0^m036, saillantes de 0^m028, ont une lèvre retouchée



CASQUE DORÉ ET ÉMAILLÉ trouvé, en 1860, à Amfreville-sous-les-Monts (Eure).

(MUSEE DU LOUVRE)



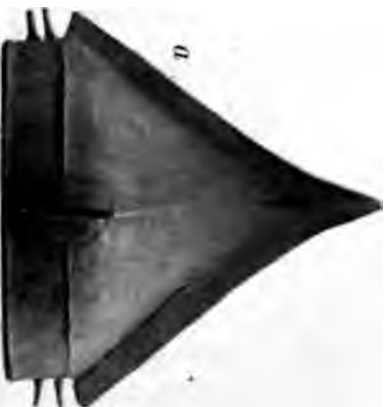
Le Casque est représenté sous ses deux côtés.



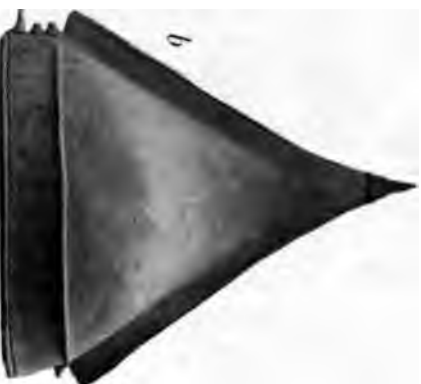
CASQUE EN FER AVEC SES DEUX OREILLETES

Trouvé au Vaudrecuil (Eure) en 1878.

MUSEE DE LOUVIENS (Ancienne Collection de M. GOUJON).



CASQUES VUS DE CÔTÉ



a a' Casque appartenant à M. de Glinville.
b b' Casque appartenant au Musée d'Antinville.



CASQUES VUS DE FACE



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

à la lime, la partie collée à l'écusson est généralement courbe et ornée d'un bourrelet strié. Ces appendices ont pu servir à fixer des ornements, plumes, ailes, crin, ou autres objets, au moyen de un, deux ou trois trous ; car, sur chaque casque, les trous sont différemment placés et ces appendices varient aussi un peu de forme et de grosseur : il y a aussi un trou en dessous d'un des appendices dont l'emploi est difficile à justifier. (Casque du musée de Falaise, pl. ix, fig. *d'*).

M. E. Grasset a tenté une restitution de ces appendices, en y plaçant des plumes et même en indiquant la forme d'un couvre nuque en peau (1).

A l'intérieur de la coiffure et juste en arrière des appendices, près du bord des deux côtés opposés, se trouve une bande étroite ou bride de bronze mince, longue de 0^m08 et rivée aux extrémités, elle a pu servir à fixer une jugulaire ; une troisième bande ou passant intérieur se voit sur plusieurs casques, des musées de Rouen et de Falaise. Au centre de la bordure existe, en outre, un trou qui a pu servir à fixer cette jugulaire et à maintenir un ornement mobile, à moins que ces pattes n'aient servi à retenir, à l'intérieur, une bande de cuir ou d'étoffe pour amortir la dureté du métal contre la tête, comme cela a été observé sur deux casques trouvés en Etrurie.

Ces casques offrent une légère différence entre les dimensions transversales extrêmes, ce qui permet d'ajouter qu'ils ont appartenu à des dolicocéphales. La moyenne des mesures varie peu, les hauteurs entre 0^m26 et 0^m283 ; les diamètres antéro-postérieurs, entre 0^m160 et 0^m215 ; les diamètres transverses, entre 0^m120 et 0^m165. Deux casques (pl. ix, fig. *c c'* et pl. x, fig. *b*) n'ont pas d'appendices latéraux ; l'un est au musée de Rouen et l'autre au musée de Falaise.

Un des casques du musée de Falaise porte une réparation près d'une des oreilles ; le morceau est fixé par des rivets, derrière et à côté de l'appendice gauche, il mesure 0^m12 sur 0^m06 (pl. ix, fig. *e*).

Le premier, en 1837, Ed. Lambert (2), de Bayeux, a publié une description de ces casques, sans parler de leur origine.

(1) E. Grasset. *Costumes de guerre de l'âge du bronze et de l'ère gauloise*. — Cahiers d'enseignement illustrés, n° 7, pl. 1 et p. 1. *Age du bronze guerrier*, pl. 3, p. 5, détail des costumes.

(2) Ed. Lambert. *Note sur des casques trouvés au mont d'Eraines (Calvados)*. Ext. *Bul. monumental*, t. III, 1837, p. 203-204, pl. IV, fig. 1.

Dans le rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de France, pendant l'année 1840, on signale la description donnée par M. Achille Deville de plusieurs *casques découverts près de Falaise*, dont un a été acheté pour le musée de Rouen. « Ils étaient tous de forme conique, sans nasal, faits de deux feuilles de cuivre battu, et couverts d'une belle patine. M. Allou, écrivit que « ces casques avaient précédé la forme par lui désignée sous le nom de casques normands et qu'ils devaient dater du *x^e siècle* » (1).

M. Allou (2) a signalé, dans sa première époque : « *casques franco-gaulois, de 507 à 1066* », un casque ayant quelque rapport avec ceux de Falaise ; mais l'auteur le donne plus loin, avec juste raison, comme anglo-saxon ; il se voit sur une peinture du *vii^e siècle* et il a été reproduit dans *l'Angleterre ancienne*, de Strutt, en 1789, dans *Ancient costumes of England* d'Hamilton Smith, en 1813, et par d'autres auteurs.

Dans son ouvrage, M. Allou indique et reproduit aussi les casques normands et anglo-saxons de la tapisserie de Bayeux qu'il place dans la 2^e époque : « *Casques normands, de 1066 à 1190* ».

Nous ne rappelons ces ouvrages que pour l'historique de la question et parce que M. de Linas a fait un rapprochement avec ce casque sur sa planche II (3).

M. de Linas ayant vu deux de ces casques, à l'exposition universelle de 1867, fit une enquête très minutieuse, et comme la Dive coule à peu de distance de l'endroit où ils furent découverts, il supposa que c'étaient des casques des Normands de l'armée de Rollon ou de Guillaume le Conquérant.

Son étude est très documentée, mais on y trouve souvent des contradictions ; c'est ainsi qu'il a prétendu (p. 25) que le nasal et le garde nuque apparurent en Scandinavie, vers le commencement du *xii^e siècle*. Aux pages suivantes, il cite les casques normands d'origine scandinave représentés sur la tapisserie de Bayeux qu'il attribue à la reine Mathilde, c'est-à-dire à la seconde moitié du *xi^e siècle*, et rapproche ces casques (qui se voient aussi

(1) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. xvii, 1844, p. xxxvj et xxxvij.

(2) Allou. *Casques du Moyen Age*. (Fxt. Mém. Soc. royale Antiq. de France, t. x, 1834, p. 286, pl. iii, fig. 1 et 14).

(3) De Linas. *Armures des hommes du Nord. Les casques de Falaise et d'Amfreville-ous-Monts (Eure)*. Arras, 1869. Tiré à 100 exemplaires.

bien sur la tête des normands que des anglo-saxons), de ceux de Bernières d'Ailly. Or, on sait aujourd'hui que cette tapisserie est plus récente et de la fin du XII^e, sinon du XIII^e siècle⁽¹⁾. L'exactitude de l'équipement, déjà bien sommairement indiqué, ne peut donc être invoquée, puisqu'elle fut exécutée deux siècles plus tard ; et c'est reste, il n'y a aucun rapport entre les casques de cette tapisserie et les casques de Bernières d'Ailly. Plus loin (p. 35), M. de Linas, oubliant cette citation, dit que l'usage des casques de bronze avait disparu dans l'armée de Rollon, lorsqu'il assiégea Rouen, à la fin du IX^e siècle, et qu'ils étaient remplacés par des « casques solides en fer forgé ».

Pourquoi alors avoir rapproché ces casques de bronze de ceux des normands et des anglo-saxons de la tapisserie de Bayeux ?

Nous ne citerons pas toutes les contradictions de cet ouvrage, ni la date 855, fixée par l'auteur pour « l'enfouissement des casques motivé pour l'accomplissement d'un acte religieux » (p. 37 et 38).

M. de Linas a poussé sa théorie normande très loin, puisqu'il a classé dans la même période les casques d'Amfreville-sous-les-Monts et même celui de Notre-Dame-du-Vaudreuil, qu'il cite ailleurs (p. 17), comme étant de la période impériale romaine et qui s'écartent encore plus, par leurs formes, des casques reproduits sur la tapisserie de Bayeux.

M. de Caumont a reproduit plusieurs planches et analysé le travail de M. de Linas, en adoptant sa théorie normande⁽²⁾ ; tandis que M. Fallue, s'étonne qu'un sculpteur ait coiffé Ambiorix avec une peau d'animal au lieu d'un de ces casques⁽³⁾.

M. Darcel croyait aussi à l'origine normande⁽⁴⁾.

L'Almanach archéologique français, de 1868, a donné une note et une planche sur un des casques du musée de Falaise.

Dans les *Antiquités gauloises du département de la Haute-Marne*, M. Flouest signale la différence existant entre la forme des

(1) A. Marignan. *La tapisserie de Bayeux*. étude archéologique et critique.

(2) De Caumont. *Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts (Normandie)*. Extrait de l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 361 et 362, 1870, p. 488-490, planches, et de la *Statistique monumentale du Calvados*, Arrond. de Falaise.

(3) Fallue. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. VIII, 1866, p. 269. — *Catologue de l'Histoire du travail à l'exposition universelle de 1867*, p. 268. — *Perse artistique et littéraire*, t. XIV, 1866, p. 83.

(4) E. F. Darcel. *Annuaire de l'enseignement de l'éducation de l'histoire du travail*, t. XXV, p. 310, et *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, p. 292.

d'un côté ou de l'autre, pour varier les effets d'ombre et de lumière; le cimier s'arrête à peu près à mi-hauteur du casque pour faire place à trois pivots tubulaires, placés parallèlement, l'un au-dessus de l'autre. La bombe porte une riche décoration de bosses alternant avec des rangées parallèles de points et quelquefois de cercles concentriques avec des oiseaux affrontés. *L'intérieur était garni d'une coiffe en tissu grossier dont on a retrouvé quelques lambeaux* (1).

La forme la plus simple, sans ornements, est plus basse, plus aplatie, également ogivale, sans filets, ni pivots sur la calotte; un exemplaire est au musée Kircher à Rome, il a été trouvé à Corneto, en Etrurie; l'autre est semblable, quoique plus aplati encore, il provient de la même localité et fait partie du musée municipal de la petite ville de Corneto, ancienne Tarquinia; ces deux exemplaires sont en terre cuite, ils servaient de couvercle à des urnes cinéraires (2).

En effet, dans les tombes étrusques les plus anciennes, au lieu de placer des casques de bronze, on y déposait parfois un casque symbolique en terre cuite imitant les casques de bronze, il servait souvent de couvercle aux urnes cinéraires.

Nous citerons encore celui du musée municipal de Corneto Tarquinia, n° 218, qui ressemble beaucoup pour la richesse et la similitude du décor au casque de bronze du musée du Louvre; il a été trouvé parmi les sépultures les plus anciennes de Tarquinia (Corneto).

Le même musée en possède un qui lui ressemble, n° 217.

Le musée municipal de Bologne en possède une autre analogue, aussi en terre cuite, n° 496, trouvé dans une tombe à Verucchio, près Rimini (3), il servait de couvercle à une urne cinéraire.

Les autres casques sont de forme analogue, mais en bronze; le plus richement décoré provient aussi d'Etrurie, il est au musée du Louvre, son cimier est orné de trois rangées parallèles de bosses séparées par des lignes de points dans la partie centrale sont

(1) J. Martha. *Loc. cit.* p. 60-61, fig. 40, et *Annali*. 1883, tav. d'agg., R, 1.

(2) Nous en reproduisons un des deux, extrait de l'*Art Etrusque*, de M. Martha,, édité par MM. Firmin-Didot, qui nous ont gracieusement prêté le cliché.

(3) *Revue de l'École d'anthropologie de Paris*; Alcan, éditeur, 5^e année, 1895, p. 126. M. Alcan a eu l'obligeance de nous prêter le cliché qui a paru dans cette revue, et que nous reproduisons ci-contre.

des cercles concentriques disposés symétriquement. Sur le casque lui-même, se trouvent deux zones de cinq lignes parallèlement séparées par des raies pointillées; sur le côté, deux gros boutons saillants; en avant et en arrière, trois pivots saillants, comme sur les casques du mont d'Eraines. Le timbre est rond, tandis que sur d'autres il se termine en pointe, il provient de la vente Castellani à Rome; mais la bombe est fortement réparée, si bien qu'il est devenu rond et trop grand pour un crâne humain; il aurait été trouvé dans l'Italie du Nord; il est très orné comme le casque en terre cuite de Corneto et porte des oiseaux affrontés⁽¹⁾.

Le musée municipal de Turin possède un casque de bronze trouvé à Tanaro, près d'Asti (Piémont), qui fait partie des collections des antiquités royales de Turin, il a été reproduit par G. et A. de Mortillet. (*Musée préhistorique*, pl. LXXXIV, fig. 955).

Un troisième casque existe chez un antiquaire de Paris, M. Canessa, il offre le même décor, mais il est beaucoup moins orné, il porte seulement deux rangs de bosses au cimier, séparées par une double rangée de petits points; l'ornementation est répétée sur la base de la bombe, mais les bosses sont plus grosses, il mesure 0^m32 de hauteur, le cimier 5 centimètres de largeur; le diamètre antéro-postérieur 0^m215, et le transverse 0^m225, il est donc arrondi, et l'intérieur devait être garni d'une coiffe. La provenance est Sala-Consilina, près de Salerno, à 41 kilomètres de Naples.

Le quatrième casque a été trouvé fort loin de l'Etrurie, et nous nous expliquons difficilement sa présence en Podolie (Russie); il a été présenté au Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistorique de Moscou (T. II, 1892, p. 348); il fait partie de la collection Poulaski. Son ornementation ressemble aussi au casque précédent, mais il est encore plus simple; le cimier porte une seule rangée de grosses bosses, sans petits pointillés et le pourtour du timbre, deux rangs des mêmes bosses séparées par un simple filet repoussé, comme sur le cimier: le bord porte une série de trous régulièrement espacés ayant servi à fixer la coiffe: il porte aussi, en avant et en arrière, trois petits tubes et il fut présenté à ce congrès, sans doute d'après l'attribution proposée par M. G. de Mortillet, comme appartenant à la première période du bronze.

(1) M. A. Bertrand. *Archéologie. Celt. et Gaul.*, 2^e édit., 1889, fig. 103, p. 355.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATION

primitifs forgerons étaient capables de faire des casques. Nous ne pouvons préciser à quoi servaient ces ornements mutilés ou repliés, mais il peut s'y trouver des fragments de casques, de boucliers, de bassines, sur lesquels se retrouvent des rangées parallèles de boutons ou de points, de cercles concentriques et même d'ornements en S opposés, comme on en voit sur les casques trouvés en Etrurie, que nous venons de signaler, ou encore sur les deux plastrons de cuirasses trouvées, en 1900, à Fillinges, canton de Reignier (Haute-Savoie) ⁽¹⁾; celle de Grenoble, du musée d'artillerie de Paris, porte un décor analogue, sans les oiseaux; ainsi que deux feuilles de bronze du musée de Chambéry, trouvées dans la station lacustre de Grésine (lac du Bourget, Savoie).

Les ornements en S ou en forme de serpents, à tête d'oiseau, tracés au pointillé, par paires, accompagnant la même décoration au repoussé se voient sur un vase de bronze trouvé en Scanie ⁽²⁾, et sur un vase semblable, découvert dans une tourbière de Ronninge (île de Fionie) ⁽³⁾ renfermant onze vases d'or. M. Montelius attribue cette trouvaille à la dernière partie de l'âge du bronze et considère ces vases comme importés d'Italie.

L'album de M. Worsae contient plusieurs figures analogues. Un bouclier danois reproduit encore le même motif, un peu plus compliqué.

Un vase de forme tronc-conique, trouvé en Hongrie ⁽⁴⁾, offre aussi la même ornementation. On la retrouve, en outre, sur des ceinturons estampés d'Este, de Corneto et du Predio-Benacci, à Bologne.

Mais ce qui n'est pas sans nous embarrasser, outre la rivure et l'estampage et une partie du décor retrouvés sur des plaquettes, dans des cachettes de bronze, ce sont deux objets qui ont été trouvés dans la cachette de Larnaud et se voient sur ces casques. Le petit pivot de bronze que M. G. de Mortillet a reproduit sur la planche LXXXIV, fig. 957 de son *Album préhistorique*, lui a servi

(1) O. Costa de Beauregard. *Les cuirasses celtiques de Fillinges*. Extr. de la Rev. arch., 1901.

(2) Montelius. *Les temps préhistoriques en Suède*, p. 123, fig. 171.

(3) Montelius. *Op. cit.*, p. 120 et 121.

(4) *Mitteilungen der Anthropolog. Gesellschaft in Wien*, Band., XXI, p. 113, cité par M. Hoernes; il a été mentionné par M. S. Reinach, *La Sculpture en Europe*, p. 119-124.

pour classer les casques de Bernières d'Ailly et leurs analogues dans l'âge du bronze, le Larnaudien ; or sur cette même planche est représenté, fig. 962, un crochet agrafe en bronze, dont le sommet figure aussi une tête d'oiseau, représentée sur le casque en terre cuite de Corneto et en bronze du Louvre.

En terminant, nous avons tenu à faire ces divers rapprochements, qui combattent l'origine gauloise des casques de Bernières d'Ailly, et doivent très probablement les faire remonter à la fin de l'âge du bronze.

Aussi, nous croyons que le grand sculpteur Frémiet, qui a consacré son beau talent à reproduire des scènes d'archéologie préhistorique basées sur les documents scientifiques et archéologiques, et qui a placé, en 1863, sur la tête du cavalier du musée de Saint-Germain le casque du musée du Louvre, trouvé dans l'Italie du Nord et la cuirasse de Grenoble, du musée d'artillerie de Paris, ne devra plus à l'avenir appeler ce groupe *Cavalier gaulois*, mais plutôt *Cavalier de l'époque du bronze*.

Nous ferons la même observation pour le *Costume de guerrier gaulois du Sud-Est de la France* reproduit par M. E. Grasset ; il porte le casque du musée de Turin et aussi la cuirasse de Grenoble.

Ces armes appartiennent par leur ornementation à l'âge du bronze ; mais cependant, ce décor a pu être en usage jusqu'au commencement de l'art gaulois, avant l'emploi des palmettes et des ornements en S adossés, si fréquents sur les casques, les cenochoés, et même les bracelets gaulois trouvés dans la Marne et l'Aisne, dont nous allons parler.

Casque d'or d'Amfreville-sous-les-Monts (Eure).

Au printemps de l'année 1841, les ouvriers de M. Bizet, propriétaire au château de Canteloup, à Amfreville-sous-les-Monts (Eure), trouvèrent un casque antique, à 3 ou 4 mètres de profondeur, dans la vase d'un ancien bras de la Seine. Il est composé d'une première calotte intérieure, d'un seul morceau, en bronze battu, sur laquelle sont appliquées deux zones d'émaux retenus par des cloisons et une bande de bronze repoussé ; le sommet se termine en cône, il est orné d'une rosace polylobée, au centre de laquelle se trouve un trou pouvant servir à ajuster un tube supportant une aigrette ou plutôt une petite boule, dans

le genre de celle qui surmonte le casque de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère), et toute une série de casques affectant la forme des casquettes de jockey.

Le couvre nuque ou visièrè est également revêtu d'un lame de fer, maintenue au moyen de rivets. Au milieu des côtés, et au-dessus de l'emplacement des oreilles, on reconnaît la trace d'ornements en S surmontés de palmettes, fréquemment employées dans l'art étrusque.

Au centre, est un turban en bronze battu, excessivement mince, sur lequel est appliquée une plaque d'or, qui a été repoussée en même temps que le bronze, les deux pièces étant rivées l'une à l'autre. Au contraire, dans le haut et dans le bas, existent des pâtes résinées, qui par suite de leur séjour dans le sol se sont altérées différemment. MM. de Linas, Viollet-le-Duc ⁽¹⁾ et Darcel ⁽²⁾ ont cru y reconnaître des émaux de diverses couleurs, blanc, vert, bleu et rouge. Tous les détails du dessin que devait avoir le casque y sont encore parfaitement conservés, avec une délicatesse étonnante, dans certaines parties; tandis que M. Bapst croit que le tout était recouvert d'une feuille d'or repoussée et ciselée en dernier lieu sur la résine, sur laquelle nous distinguons, à la partie inférieure du casque, les clous qui fixaient, en haut et en bas, le turban d'or repoussé. Ces clous ont une tête en or fondu et ciselé très finement, représentant de petites marguerites. Dans les parties détériorées, on voit sur la coiffe les trous où étaient rivés les petits clous en question.

Près de la pointe se trouve un détail qui a été signalé par M. G. Bapst ⁽³⁾ :

« L'ornementation de la partie composant cette pointe est formée d'une suite de turquoises fixées sur la résine, qui devaient être embâtées dans la plaque d'or recouvrant le tout. Ces turquoises se sont décomposées avec le temps et leur coloration s'est pour ainsi dire unifiée avec le ciment. Leur position indique suffisamment que tout ce ciment a dû se soulever de plusieurs millimètres et que, lors de la fabrication de l'objet, son épaisseur devait être excessivement mince ».

(1) Viollet-le-Duc. *Revue archéologique*, 1867, p. 225, t. v.

(2) Darcel. *L'illustration* n° du 15 juin 1861, t. xxxvii, p. 384, planche.

(3) M. Germain Bapst. *La Bossette d'Auvers et le casque d'Amfreville*. (Ext. de la *Revue archéologique*, mai-juin, 1884, p. 5.

Nous avons dit précédemment que M. Bapst, qui connaît admirablement la technique du travail des métaux avait étudié longuement le casque en présence des Conservateurs du musée du Louvre et cru que le prétendu émail n'était qu'un ciment sur lequel furent modelés et ciselés les ornements en or. Actuellement, le ciment employé par les orfèvres se compose d'un mélange de cire, de résine et de brique pilée; c'est au-dessus de cette matière qu'on applique la plaque de métal destinée à être repoussée. Dans le cas actuel, la plaque de bronze de dessous aurait d'abord été repoussée et enduite, en dessus, d'une couche mince de résine, sur laquelle on aurait appliqué la feuille d'or, et le dernier fini aurait été donné à la place même que la ciselure devait occuper. La plaque d'or enfin, était fixée d'une manière durable à l'aide de petits clous.

M. Bapst a prétendu que toutes les parties recouvrant le bronze sont de la même matière, tandis que M. de Linas a cru voir de fines cloisons de fer.

Nous avons obtenu de M. de Villefosse, l'autorisation d'examiner le casque et le savant Conservateur du Louvre a remarqué avec nous, notamment sur la visière où l'émail s'est détaché en partie, de fines cloisons en cuivre ou en bronze.

Du reste, si tout avait dû être doré, pourquoi aurait-on employé deux méthodes? on aurait aussi appliqué l'or directement sur un seul bandeau de bronze estampé, comme cela a été fait pour la partie centrale, sans employer pour les deux zones intermédiaires de fines cloisons et tout un travail délicat de pâtes embatées, qui offrait beaucoup plus de difficulté d'exécution et moins de solidité.

Le casque mesure 0^m17 de hauteur; le diamètre de l'extrémité du couvre nuque au frontal 0^m235 et vers la nuque 0^m16.

Après avoir analysé la technique du travail, nous allons résumer les différentes hypothèses émises au sujet de son origine.

Pour M. Thaurin, qui en a le premier parlé, dès 1860 (1), ce

(1) J. M. Thaurin. — III. *Notes et communications*. Note sur un casque en bronze orné d'émaux cloisonnés et d'or, du iv^e siècle. (Ext. *Bul. Soc. Ant. de Normandie*, 1^{re} année, 1^{er} trimestre. Caen 1864, p. 399 à 404, et *Journal de Rouen*, n^o du 2 juin 1861, *Notice historique et archéologique d'un casque en bronze*, par M. Thaurin, in-8^o, Rouen, 1861.

Anonyme. *Le casque d'Amfreville*, 30^e congrès de l'Association normande. Session de 1862, tenue à Elbeuf, p. 237.

De Caumont. *Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts* (Normandie). Extr. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 36^e année, 1870, p. 488, fig.

Casque remonterait à la première invasion des barbares, sous le règne de Constantin I^{er} ; il s'est basé sur une découverte de 15 à 20 kilos de monnaies romaines, presque toutes en bronze saucé des règnes d'Aurélien et de Tacite à Constantin I^{er}, faite en janvier 1852, à 200 mètres environ de là ! en face le château de Canteloup, au pied de la côte des Deux-Amants ; il s'appuyait aussi sur ce que dans le sol voisin du casque, on trouva un grand nombre de fers de chevaux, de bœufs et de mulets, d'armes en fer, entre autres, une sorte d'angon franc ? assez mal caractérisé ; sur la hampe, on a cru remarquer des piquants, ce qui la ferait ressembler à un *spiculus* ; sa longueur totale était de 52 ou 53 centimètres : nous croyons que les prétendus piquants sont très probablement des boursoufflures d'oxyde, comme cela se voit fréquemment.

Nous avons vu la photographie de cette arme au musée d'antiquités de Rouen, à côté d'un fragment d'ornement d'or du casque ; la lance paraît normande ou scandinave et peut remonter au XII^e ou au XIII^e siècle.

M. Viollet-le-Duc a supposé que le casque « avait appartenu à un chef des hordes venues d'Orient à la suite d'Attila » (1).

M. Darcel a indiqué le casque d'Amfreville comme étant probablement du Bas-Empire (2) ; et plus loin, il l'a cité comme étant persan ou byzantin (p. 38).

M. Penguilly l'Haridon, ancien Directeur du musée d'artillerie, le croyait aussi byzantin, il se basait sur un texte latin (qu'il a oublié de citer), où l'on rapporte que le comte des domestiques d'un empereur d'Orient était coiffé d'un casque d'or orné d'émail ? (3)

S'appuyant sur l'hypothèse d'émaux retenus par des cloisons de fer, émise par M. de Linas, on a proposé aussi de l'attribuer au III^e ou IV^e siècle de notre ère, parce que les fibules émaillées gallo-romaines retrouvées aux environs de Namur se trouvaient accompagnées de monnaies de cette époque.

En 1869, M. de Linas consacra une étude spéciale et très documentée aux casques antiques trouvés en Normandie (4) ; il les

(1) Viollet-le-Duc. *Revue archéologique*, p. 226-227.

(2) A. Darcel. *Exposition d'art et d'archéologie de Rouen*. — D. Brière, p. 2.

(3) Darcel. *Loc. cit.* p. 38.

(4) C. de Linas. *Armures des hommes du Nord. Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts* (Normandie), p. 61.

a rapprochés de tous les casques connus alors et de ce que ces casques avaient été trouvés dans le voisinage ou dans les rivières, il concluait qu'ils avaient appartenu à des envahisseurs normands. Pour celui d'Amfreville-sous-les-Monts, sa théorie avait quelque vraisemblance, par la proximité de *Pistis*, où Charles le Chauve avait fait construire une estacade pour arrêter l'incursion des pirates campés à peu de distance, dans l'île d'Oscellum, où Bjoern et Sidroc eurent leur quartier général; le voisinage de l'angon en fer du XII^e ou XIII^e siècle pouvait aussi l'aider à soutenir sa thèse.

M. de Linas, il faut bien l'avouer, possédait déjà des documents permettant de classer le casque d'Amfreville dans l'art gaulois; mais il poussa le parti pris jusqu'à vouloir que le casque trouvé à quelques kilomètres de là, à Notre-Dame-du-Vaudreuil, dans des sépultures gauloises à incinération et datées par des monnaies romaines de la fin du I^{er} siècle fut normand aussi, ainsi que les casques trouvés à Bernières d'Ailly (Calvados).

Depuis la publication de ce travail, de nombreux documents nouveaux permettent de faire des rapprochements entre l'ornementation du casque d'Amfreville et des casques ou ornements trouvés en Etrurie ou en Gaule.

Nous citerons particulièrement le fragment d'un casque trouvé par M. du Chatelier dans une habitation gauloise, à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère), qui offre une analogie frappante avec lui et sur lequel est appliquée une feuille de bronze richement décorée au repoussé, offrant cinq zones séparées par une rangée de cercles, avec point central placé entre deux lignes parallèles en relief. Ces zones alternent, comme dessin; la première, en haut, est composée de sortes d'ampoules au long col, et en dessous d'*h* minuscules ressemblant aussi aux casques grecs à haut cimier rabattu en avant.

Sur ce fragment, la bombe du casque est munie d'une boule, comme sur celui de Martres-de-Veyres (Puy-de-Dôme) et beaucoup d'autres que nous décrivons plus loin.

Bien que l'ornementation diffère peu de celle du casque d'Amfreville, la richesse du décor et l'ensemble composé de zones parallèles formées de lignes saillantes et de rangées de cercles avec point central et ornements en forme d'*h*, offrent un rapprochement frappant. Des fragments de fer ornés de plaques décorées aussi au repoussé et d'autres débris trop informes de fer n'ont

malheureusement pas permis de restituer le casque dans son entier (1).

Nous pouvons aussi rapprocher le casque d'Amfreville de celui du musée de Berlin, trouvé en Ombrie. Au dessus de l'oreille se voient des ornements en S surmontés de palmettes, qui se retrouvent sur les deux jugulaires, et le pourtour de la bordure (2).

Nous retrouvons des palmettes plus petites sur la jugulaire d'un casque de même forme trouvé à Weisskirchen, près Unterkrain, en 1882. (Musée de Laibach) (3).

Nous citerons aussi les autres casques affectant la forme dite casquette de jockey, trouvés en Gaule.

1° Le casque trouvé dans la cité de Limes, près Dieppe (Musée de Dieppe); diamètre antéro-postérieur 0^m205, diamètre transversal 0^m178, la visière et le pourtour sont ornés de deux rangées de petits cercles.

2° Casque trouvé, en 1882, dans les fondations du pont de chemin de fer, à Breuvannes, canton de Clefmont (Haute-Marne), le sommet a été déprimé par des chocs accidentels et non par des coups contondants, ayant amené la mort du guerrier qui le portait, comme l'ont prétendu MM. Morel et Flouest. A l'intérieur, il mesure du bord de la visière à la nuque 0^m205, son diamètre transversal est de 0^m175, sa hauteur est de 0^m15; mais il a perdu son bouton terminal; son poids est de 737 grammes; son épaisseur varie entre 6 millimètres au bord et seulement un millimètre au sommet. Il se trouve au musée de Saint-Germain-en-Laye (4).

Ce casque ayant l'intérieur de la coiffe très épais et oblong, comme celui d'Amfreville, et par suite n'ayant pas subi de déformation dans l'ovale primitif, on constate du côté de la visière une partie plus étroite correspondant forcément à la partie frontale, tandis que la partie la plus large doit naturellement correspondre à l'occipital. Ce casque et celui d'Amfreville fournissent des indications indéniables sur l'appendice des casques dits en forme de calotte de jockey; ils avaient donc des visières et non des couvre nuques.

(1) P. DU CHATELIER. — *Une habitation gauloise à Tronoën-en-Saint-Jean-Trolimon (Finistère)*. Extr. du Bulletin archéologique, 1896, p. 22, pl. IV.

(2) Franz Freiherrn. *Antike helme*, p. 227, n° 530.

(3) Franz Freiherrn. *Antike helme*, p. 231, n° 524.

(4) FLOUEST. — *Antiquités gauloises découvertes dans le département de la Haute-Marne*.

3° Casque trouvé à Coolus, dans la Marne, en 1873, à la suite de dragages ; il mesure d'un bord de la nuque au bord antérieur de la visière 0^m215 ; son diamètre transversal est de 0^m170 ; la forme intérieure est ovale, mais pas aussi tranchée que sur les précédents et ne permet pas d'être aussi affirmatif pour la visière ; sa hauteur est actuellement de 0^m120, parce qu'il est bossué, comme celui de Breuvannes ; son épaisseur varie entre un et quatre millimètres ; deux trous existent sur les oreilles et un sur le devant ; il pèse 710 grammes. Ce casque offre des dimensions intérieures assez grandes et a recouvert un crâne assez fort ; il est orné d'un dessin au pointillé. M. Morel a cru qu'il portait des traces de dorures ; il faisait partie de sa collection, acquise par le British Museum (1).

4° Le département de la Marne en a fourni un au musée de Saint-Germain, trouvé à Vadenay ; il est trop déformé pour que l'on puisse donner des renseignements précis sur les diamètres intérieurs.

5 et 6° Le même musée de Saint-Germain-en-Laye en possède un analogue, trouvé aux environs de Lyon, il est orné sur les bords de festons composés d'S. Diamètre longitudinal, 0^m21 et diamètre transverse, 0^m175 ; forme ovale, sans indication pour le frontal. Un casque analogue trouvé à Lyon est au musée d'artillerie de Paris.

7° Le musée de Clermont-Ferrand en conserve un ayant la même ornementation, trouvé à Martres-de-Veyres, en faisant les travaux du chemin de fer ; hauteur, 0^m18 avec le bouton, diamètre antéro-postérieur 0^m22, et diamètre transverse 0^m18, (n° 88 du catalogue de ce musée).

8° Le musée de Saint-Germain possède un autre casque, de provenance inconnue, l'intérieur est très allongé et ovale ; diamètre antéro-postérieur 0^m235, et transverse 0^m19.

9° Enfin, le cabinet des Médailles, à la Bibliothèque nationale, en possède un de même forme.

L'Autriche en possède deux, identiques de formes, reproduits dans les *Antike helme*.

10° Un casque trouvé dans le Sud du Tyrol est au musée Ferdinand, à Inspruck (2).

(1) L. MOREL. — *La Champagne souterraine*, pl. 39, fig. 2, p. 168 à 172.

(2) Franz Freiherrn. — *Antike helme*, p. 229, fig. 459.

11° Un autre casque trouvé à Kastelrut, dans le Sud du Tyrol⁽¹⁾.

L'Allemagne en a fourni quatre :

12° Casque de l'Antiquarium de Munich, p. 252, n° 38.

13° Casque du musée de Karlsruhe, p. 253, n° 25^a.

14° Casque du musée Frédérick, à Berlin, p. 257, n° 231^a.

15° Casque de Burgrheinstein, près Lingen, p. 259, n° 432.

L'Italie en a donné six :

16° Casque de Talmone, du musée étrusque de Florence, p. 233, n° 17.

17° Casque de Talmone, du musée du commandant Castellani, à Rome, p. 234, n° 92.

18° Casque de Talmone, du musée Grégorien, à Rome, p. 236, n° 84.

19° Casque de Talmone, du musée Grégorien, à Rome, p. 258, n° 83.

20° Casque de Talmone, du musée Kircher, à Rome, p. 250, n° 83.

21° Casques analogues⁽²⁾ de la nécropole de Montefortino, près d'Ancône (Ombrie), décrits par M. Drizio.

Soit actuellement, plus de 21 casques offrant de grandes analogies de forme et de décor avec celui d'Amfreville, et trouvés en Gaule, en Etrurie, dans le Tyrol ou en Bavière, c'est-à-dire dans une zone assez restreinte.

Avant d'aborder la comparaison de l'ornementation du casque d'Amfreville, nous ajouterons que dans les cimetières proto-étrusques de la Cisalpine, on a trouvé une situle qui fait partie du musée civique de Bologne, où des soldats sont coiffés de casques analogues, dans des cortèges mi-partie militaires et religieux⁽³⁾.

Si on étudie les casques placés sur la tête des chefs gaulois représentés sur les monnaies gauloises, on ne trouve pas exactement la forme de casque à visière, mais plutôt celle du casque en fer du Vaudreuil. Dans l'*Art gaulois de Hucher*, 1^{er} vol., on voit un statère d'or, trouvé au camp de Bonneuil sur la Vienne, attribué

(1) *Antike helme*, p. 230, fig. 457.

(2) Drizio. *Monumenti dei Lincei*, vol. IX, III^r, 1901.

(3) Zannoni. *Gli Scavi della Certosa di Bologna*, in-folio.

aux Pictons et Armoricains et dans le 2^e volume, une monnaie de Magurios, p. 45, n^o 63 et n^o 83 de la page 131, sur laquelle sont des têtes ornées de casques à visières. L'Atlas de monnaies gauloises, de M. de La Tour, en figure aussi pour les *Arvernes*, n^o 3775 ; les *Ædui*, 5253, 5267, 5277 ; les *Sequani*, 5629 ; les *Carnutes*, 6295 ; les *Eburovices*, 7046 ; les *Calètes*, 7221 ; les *Meldi*, 7658 ; les *Bellovaci*, 7951 ; les *Atrebatés*, 8671, 8673.

M. Morel a signalé une plaque de bronze du cimetière gaulois de Watsch (Carniole) faisant partie de la collection du prince Ernest de Windischgraetz⁽¹⁾, où se trouve figuré un cavalier portant un casque avec une visière.

Cette question d'attribution de l'appendice des casques est résolue, croyons-nous, car nous avons examiné si à l'intérieur des casques, la partie étroite correspond bien à la partie frontale. Comme l'appendice du casque offre peu de saillie, il aurait à peine abrité la nuque, tandis qu'en considérant cette partie comme une visière, son utilité semble démontrée pour protéger les yeux du soleil ; la courbe sus-auriculaire et non déformée des casques d'Amfreville et de Breuvannes prouve qu'il s'agissait certainement d'une visière, car il est impossible d'enfoncer le casque autrement sur la tête ; la partie correspondant à l'appendice est trop étroite pour occuper la partie occipitale.

Il nous reste à étudier les ornements d'or estampé trouvés dans des sépultures gauloises et dont le décor rappelle celui du casque d'Amfreville ; nous citerons :

1^o Le bandeau d'or estampé et circulaire, d'Eygenbilsen, village situé à 12 kilomètres de Tongres et à 8 kilomètres de Macstrich, sur la rive gauche de la Meuse ; sa largeur est de 0^m06. Cet ornement possède trois zones d'ornements que l'on retrouve sur le casque, perles, fleurs caliciformes, trèfles, cercles doubles, godrons, courbes, torsades⁽²⁾.

2^o La phalère d'or, d'Auvers (Seine-et-Oise)⁽³⁾.

3^o Le hausse-col, ou croissant en bronze, d'Étrechy (Marne).

4^o Les colliers d'or de Besseringen, près Trèves, et de Dürckheim, au sud de Mayence⁽⁴⁾.

(1) *Revue archéologique* de février 1884.

(2) H. Schuermans. *Objets étrusques découverts en Belgique*, Bruxelles, 1872, p. 4, pl. 1.

(3) R. de Lasteyrie. *Phalère en or trouvée à Auvers (Seine-et-Oise)*. — *Ext. Gazette arch.*, 1883.

(4) Lindenschmit. *Die altertümer*, II, fas. II, pl. 1.

5° Le bassin d'Armsheim, près de Mayence, sur les anses duquel se trouve la fleur à deux lobes.

6° La bordure du casque, de Berru (Marne).

7° La passoire à manche d'or et le vase en terre noire de style grec, sur lequel sont appliqués, trois par trois, de petits ornements en or, qui ont une certaine analogie avec les palmettes du casque d'Amfreville ; ces objets ont été trouvés dans le tumulus de Klein-Aspergle (Wurtemberg).

8° Un vase en bronze avec applique d'or de style étrusque, trouvé à Wald-Algesheim (Prusse rhénane).

9° Un fourreau de poignard orné d'une plaque d'or très mince découpée, avec ornements trilobés, trouvé à Weisskirchen, dans la même province ⁽¹⁾.

10° Un bandeau d'or avec fleur trilobée, trouvé près de Doerth, en 1852, dans un tumulus de la forêt de Gallscheid, (cercle de Saint-Goar), près Mayence (Prusse rhénane) ⁽²⁾.

11° Nous noterons tout particulièrement la similitude existant entre l'ensemble de l'ornementation du casque d'Amfreville et celle qui a été fréquemment employée sur les fourreaux des épées de la Tène ⁽³⁾.

Le premier, M. Bertrand, s'appuyant sur la forme et l'ornementation des vases de bronze et des œnochoés trouvés dans les sépultures gauloises, n'a pas hésité à les reporter au III^e ou IV^e siècle, avant notre ère, c'est-à-dire à cette époque où les peuples de la Gaule étaient en rapports suivis avec les peuples de la Haute-Italie. Les palmettes et les S adossés, qui se voient au-dessus de la jugulaire, sont un des motifs d'ornementation très fréquemment employés dans l'art étrusque ; nous citerons les nombreuses stèles funéraires, les pieds de candélabres, les frises de cistes du musée Grégorien et Kircher ; on les retrouve surtout à la partie inférieure des anses d'œnochoés où elles sont cerclées ou non de grenetis : or, ces palmettes sont formées de sortes de larmes que l'on voit sur la plupart des objets indiqués précédemment.

Nous ne citerons pas ici, car la liste en serait trop nombreuse, les objets trouvés en Italie, mais seulement ceux qui

(1) Lindenschmit. *Die allertümmer*. II, fasc. 2, pl. 1. n° 6.

(2) Schuermans. *Encore les objets étrusques d'Eygenbilsen*, I, p. 9, fig. 4. *Objets étrusques découverts en Belgique*, Bruxelles, 1872, p. 5 et 6.

(3) E. Vouga. *Les Helvètes à la Tène*, pl. 1, n° 11, 23, 26, 27, 30, 33, 34, 36 et 37, pl. II, fig. 3, 4, 7, Pl III, fig. 6, et la lance, pl. V, fig. 1,

portent ces ornements et qui ont été trouvés en Gaule, notamment une anse recueillie et achetée à Lyon pour le musée de Saint-Germain (1).

M. Schuermans a signalé seize œnochoés avec anses à palmettes, découverts en Suisse, dans la région du Rhin, de la Moselle et du Hanovre (2).

Pour la Gaule, nous citerons les œnochoés de Somme-Bionne (Marne), de Pouan (Aube), Mercey-sur-Saône (3), d'Eygenbilsen (Belgique) (4), de Rodenbach (Bavière Rhénane) (5), de la Hesse Rhénane, reproduit par H. Schuermans (6), le vase en bronze de Graeckwyl, près Berne (7).

Le timon de char trouvé dans la sépulture gauloise de la Bouvandau, commune de Somme-Tourbe (Marne) (8), offre un élégant revêtement en bronze ajouré dont la terminaison légèrement arquée est ornée d'une habile gravure représentant un fleuron polypétale allongé, analogue aux ornements situés au-dessus des oreilles du casque d'Amfreville. Nous retrouvons sur les plaques triangulaires apposées bout à bout, qui garnissent le timon, l'affrontement et l'adossement alternatif de figures sineuses rappelant la forme de la lettre S, constamment reproduite à l'époque gauloise, même sur les monnaies et qui pouvait peut-être, à cause de cela, avoir une valeur symbolique ; tandis que depuis, elle est devenue accidentellement un simple motif de décoration. Du reste, pour ce genre de décor, il faut chercher plus loin et comme les Gaulois avaient pénétré en Grèce, il ne serait point étonnant qu'ils l'aient copié sur les objets de luxe que le commerce ou le butin de guerre apportaient des contrées où l'influence du génie artistique de la Grèce régnait sans partage,

(1) S. Reinach. *Antiquités nationales*. Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine, p. 325, fig. 417.

(2) Schuermans. *Objets étrusques découverts en Belgique*, 1872, p. 57.

(3) *Revue arch.* Février 1882.

(4) H. Schuermans. *Objets étrusques découverts en Belgique*, 1872, p. 18, pl. III et IV, fig. 2.

(5) Lindenschmit. *Alterthümer*, t. III, liv. 5, pl. III, fig. 5.

(6) H. Schuermans. *Encore les objets étrusques d'Eygenbilsen*, p. 9, fig. 3.

(7) A. Bertrand. *Loc. cit.*, fig. 89, p. 326, (*le Village de Graeckwyl, commune de Meikirch, cercle d'Aarberg, canton de Berne*).

(8) E. Flouest. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 5^e série, t. 6, 1885, p. 99 à 111, plan.

car il est plus d'un produit de style classique où la même alternance des figures est un élément de décor (1).

L'ornementation gauloise n'est pas toujours symétrique, ainsi dans le timon de char, les dimensions d'un dessin ne correspondent pas à celui qui lui fait pendant. A l'aide de légers refoulements de bronze, on a ménagé des bâtes oblongues entre les moulures marginales tracées au repoussé, elles avaient reçu des vitrifications rouge cerise, déjà signalées pour des pièces de luxe de la Marne (2).

La richesse de décor de ce timon et l'émail qui le recouvrait évoque le souvenir du luxe des chars et des parures des chefs gaulois que l'on enfermait dans des sépultures, suivant le témoignage de César : (*Funera sunt pro cultu gallorum magnifica*) (3).

La palmette trifoliée sert de base, fréquemment, à une suite d'ornements en S, que l'on retrouve encore sur le torques en bronze de Cernay-lès-Reims, appartenant à M. Bosteaux-Paris (4).

Cette palmette se voit aussi sur le casque de Berru, dans la partie située au dessus du point d'attache de la jugulaire (5) et sur des plaquettes de bronze trouvées à La Gorge-Meillet, commune de Somme-Tourbe (Marne) (6).

Un autre objet métallique, la buire en bronze du tumulus de Wald-Algesheim, du musée de Saint-Germain-en-Laye, porte une décoration analogue (7). La palmette se voit au bas de l'applique ornementale du vase de Graeckwyl, sous les pieds de la femme, sorte de divinité protectrice des animaux.

On la retrouve encore plusieurs fois répétée sur la panse d'un vase en terre noire lustrée, trouvé en 1882, dans un tumulus près de Saint-Pol-de-Léon (Finistère), déposé au musée de Morlaix. Les fleurons opposés à polypétales limités par un décor

(1) R. de Lasteyrie. *La pbalère en or trouvée à Auvers*, (Extr. Gazette archéologique, 1883). *Bul. Soc. antiq. de France*, 1883, p. 164.

(2) J.-G. Bulliot. *L'art de l'émaillerie chez les Eduens avant l'ère chrétienne. Oppidum du Mont-Beuvray*. (Mém. de la Soc. Eduenne, p. 107).

(3) César. *De bello-gallico*, vi, 19.

(4) J. de Baye. *Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise*. Mém. Soc. des Antiq. de France, 5^e série. T. VI, 1885, p. 116-117.

(5) A. Bertrand. *Archéol. gaul. et celt.*, p. 356, pl. XI et XII.

(6) E. Fourdrignier. *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet (Marne)* pl. IV, fig. 8 et 9.

(7) *Revue archéologique*, 3^e série, T. II, 1883, p. 201.

ondulé, sont plusieurs fois figurés sur ce vase et même sur le fond. M. du Chatelier qui l'a reproduit et décrit croit que le décor du fond est la reproduction de celui qui ornait le couvercle d'un vase en bronze ; car généralement, ces gravures compliquées ornent des objets en bronze : il l'a rapproché d'un vase gaulois de sa collection, trouvé à Kélour-en-Plouhinec (Finistère), qui n'a pas de palmettes, mais seulement des ornements en S rappelant les zones tracées sur le vase de Saint-Pol (1). On peut aussi citer le vase peint de la Cheppe, découvert par M. Nicaise (2).

En Italie, ces ornements sont des plus caractéristiques et se montrent fréquemment sur les vases étrusques, comme on peut le vérifier, notamment sur plusieurs vases de cette catégorie au musée Ravestein (3), et au musée étrusque Grégorien du Vatican (4) ; celui-ci possède notamment plusieurs cartels d'anses identiques à celui d'Eygenbilsen où la palmette est associée aux doubles spirales entremêlées et opposées les unes aux autres, en sens inverse.

Cet ornement se retrouve aussi, mais plus compliqué, sur les vases de Pompéi (5).

On remarque sur la zone centrale dorée du casque d'Amfreville un motif formé d'un S, au centre duquel s'attache une troisième volute enroulée. On doit rapprocher cet ornement du principal motif de décoration du bracelet de bronze du tumulus de Montsaugéon (Haute-Marne).

Outre la description des fouilles de ce tumulus, M. Ed. Flouest a consacré une étude au *signe symbolique en S*, où il remarque le *triskèle*, ou signe en S à la troisième puissance, accostant de droite et de gauche le signe initial, lequel, se doublant par une ingénieuse disposition de la volute centrale, se constitue ainsi lui-même de trois éléments, sans modification de la forme essentielle.

(1) P. du Chatelier. *Vase trouvé dans un tumulus à Saint-Pol-de-Léon (Finistère)*. Revue archéol. 1891, et reproduit dans la *Poterie aux époques préhistoriques et gauloises en Armorique*, 1897, pl. 14 et 15.

(2) Auguste Nicaise. *L'époque gauloise dans le département de la Manche*.

(3) De Meester de Ravestein. *Catalogue descriptif*, n° 672, et suiv., I, p. 478.

(4) *Museum etruscum gregorianum musei etrusci quod GREGORIUS Pon. Max. in ædibus Vaticanis constituit monumenta* (Rome, 1842) pl. LVIII ; voy. aussi t., pl. VI, fig. 3 ; pl. XVI, fig. 3 et 5 ; II, pl. LVII fig. 2.

(5) *Real museo borbonico*, VI, pl. XXI, Barré et Roux, *Herculanum et Pompéi*. Recueil général des peintures, bronzes, mosaïques, etc., découverts jusqu'à ce jour. VII, pl. LXXI.

C'est un exemple du prestige que la combinaison ternaire a eu dès les temps les plus reculés⁽¹⁾ et souvent reproduit à la Tène.

MM. Schuermans, de Meester de Ravestein, de Witte, A. de Barthelemy et A. Bertrand, ont cité les différentes hypothèses pouvant expliquer la présence de ces objets de style étrusque⁽²⁾.

Du voisinage de ruines ou de sépultures romaines, on a prétendu que ces objets avaient été introduits en Gaule par de riches Romains, qui s'y étaient fixés et avaient été inhumés avec quelques-uns des objets qu'ils affectionnaient ; en se basant sur un passage où César dit que les Nerviens, Eburons et autres Germains qui habitaient la Belgique ne connaissaient pas, ou connaissaient peu l'emploi du fer et, de plus, qu'ils étaient hostiles au commerce étranger.

Quant à la loi des XII tables « *Neve aurum addito...* » elle a été trop souvent violée pour être rappelée.

Lindenschmit a combattu le premier cette hypothèse, en faisant remarquer qu'aux objets de style étrusque pur devraient alors être associés les objets usuels de l'époque gallo ou belgo-romaine des trois premiers siècles.

M. A. de Barthelemy a supposé que les Gaulois les avaient rapportés de leurs expéditions en Italie ; hypothèse admissible, puisque de nos jours, les guerres coloniales introduisent en Europe des objets, qui non seulement se mélangent à notre art indigène, mais que nous imitons parfois.

M. A. Bertrand a fait très judicieusement observer que les Gaulois, d'après le témoignage de Polybe, (II, 17) n'avaient pas de demeure fixe⁽³⁾ et se tenaient toujours prêts à plier bagage pour courir à une expédition nouvelle et que, par suite, des objets artistiques semblables à ceux qui ont été trouvés en Gaule n'ont pu être exécutés que par un peuple jouissant d'une civilisation avancée et en pleine paix intérieure ; il a rappelé l'introduction, en France, au XVI^e siècle, des objets d'art italien, à la suite de nos expéditions d'Italie. Ce qui s'est passé en Gaule, vers l'an 400 avant notre ère, est un fait très probablement analogue. Entre la première invasion gauloise en Italie, et l'arrivée de César

(1) E. Flouest. *Deux stèles de Laraire ; Le signe symbolique en S. — Les tumulus de Moutsaugeon (Haute-Marne)*, pl. 1, fig., p. 23.

(2) H. Schuermans. *Objets étrusques découverts en Belgique*, 1872.

(3) A. Bertrand. *Archéol. gaul. et cell.* p. 327.

en Gaule, 50 av. J.-C., les Gaulois du Nord-Ouest et de l'Est ont pu apprendre aussi à copier les modèles italiques, puisqu'ils ont bien imité les monnaies grecques et consulaires, et peut-être d'autres objets, qu'ils avaient rapportés.

La région qui a le plus fourni jusqu'ici de documents remarquables, est la vallée du Rhin, qui est du reste signalée par César ⁽¹⁾ comme une des plus riches de la Gaule.

Pour démontrer les relations commerciales, nous avons groupé les découvertes d'objets de style étrusque par régions :

1° En Suisse, celles des défilés du Grimsel, de Grauholz, Grachwyl, le miroir d'Avanches, le fragment de vase de Zurich, etc.

2° Le long du Rhin, les trouvailles de Wiesbaden, d'une localité non désignée de la Hesse-Rhénane, de Brumath, Remmesweiler, Otzenhausen, Weisskirchen (2 trouvailles), du Gallscheid, à Dorth près de Saint-Goar, d'Hermeskeil, Schwarzbach (2 trouvailles), Besseringen, Durckheim, Armsheim, Tholey, Beaumarais et Wallerfangen, Wald-Algeisheim, Weaweiler, et trois autres découvertes d'œnochoés à anses, dans les environs de Kempen, à 5 lieues de la Meuse, etc.

3° Dans le Hanovre, les six seaux de bronze de Nienburg, de Verden, etc., sur le Weser, vers lequel, en quittant le Rhin, devaient se diriger les chercheurs d'ambre qui, venus du Midi, tendaient vers la Baltique.

Nous devons ajouter que les peuples anciens, indépendamment des émigrations connues de l'histoire, entretenaient en temps de paix, des relations internationales.

Aristote parle d'une route sacrée, ou de commun accord, s'était établie une sorte d'immunité territoriale sanctionnée par des peines contre ceux qui l'auraient violée en portant préjudice aux voyageurs ⁽²⁾.

Polybe rappelle aussi que les Gaulois avaient franchi les Alpes avant Annibal (II, 18) et que par suite, ils avaient déjà établi des itinéraires, qui pouvaient même exister avant eux. Cet historien, au II^e siècle avant l'ère chrétienne, a signalé quatre routes à travers les Alpes : 1° par la Ligurie, près de la mer Tyrrhénienne ; 2° celle d'Annibal par le pays des Taurini ; 3° par le pays des

(1) César. *De bello gallico*, I, 31.

(2) *De admirab. auscult.*, LXXXV (édit. Didot, p. 88).

Salassi ; 4° enfin par la Rhétie (1). Strabon (iv. 6) a conservé ces itinéraires, auxquels il ajoute un embranchement vers le Rhin. Nous savons, en outre, par César (2) que la route du Valais était devenue dangereuse, onéreuse et qu'il dut envoyer Galba pour en assurer le passage ; il signale plus loin (iv, 3) la route du Rhin, très fréquentée des marchands, se rendant chez les Ubiens. Tacite (3) indique la route de l'Elbe, comme ayant été jadis très fréquentée.

Nous nous sommes un peu écarté du casque d'Amfreville-sous-les-Monts, en groupant les diverses considérations qui prouvent son origine gauloise et augmenteront encore par la suite ; car en archéologie, lorsqu'il s'agit de classer des objets trouvés isolément, il est nécessaire de présenter de nombreuses comparaisons avec d'autres objets de même style datés par des monnaies ou un mobilier funéraire important.

Le Casque en fer de Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure)

A quelques kilomètres à peine de l'endroit où fut trouvé le casque d'Amfreville, on découvrit, en 1858, un cimetière gaulois qui fut exploré avec soin par le Dr Goujon et l'abbé Cochet, au lieu dit la Conninière, il renfermait une épée ployée et un casque.

Le timbre est arrondi et la base un peu étranglée est munie de deux bourrelets séparés par deux gorges et des rebords saillants, deux jugulaires arrondies d'un côté avec deux échancrures sur le devant pour les yeux et la bouche et deux anneaux à la base permettent de les réunir sous le menton.

Ce casque a quelque rapport, comme forme, avec les casques de bronze d'Amfreville, de Coolus et de Brevannes ; il ressemble complètement à ceux qui furent trouvés à Alise, lors des fouilles ordonnées par Napoléon III, et aujourd'hui placés au musée de Saint-Germain. M. Verchère de Reffye les a décrits dans les *Armes d'Alise* (photographie 1, p. 17), il y eut dans ces fouilles plusieurs débris de casques analogues, avec plusieurs mentonnières ou jugulaires identiques à celles du Vaudreuil (pl. x), mesurant à l'intérieur 0^m20 sur 0^m18, tandis que celui d'Agen mesure 0^m215 sur 0^m18 ; ces casques très larges à l'intérieur étaient garnis d'étoffe.

(1) *Polybe*, édit. Didot, p. 116.

(2) *De bello gallico*, III, 1.

(3) *Mor. Germ.*, xli.

Cette forme se rapproche beaucoup des casques romains, mais il ne faut pas en être étonné, puisqu'on a trouvé dans les sépultures du Vaudreuil, une monnaie de Tibère (756 à 790), et une autre, avec *Urbs Roma* et l'autel de Lyon. Nous pouvons le rapprocher des casques décrits dans le *Hradisch de Stradonic* (Bohême) et d'un casque trouvé à Bibracte (Mont-Beuvray).

Le casque de fer de Notre-Dame-du-Vaudreuil a été reproduit et décrit par M. de Linas ⁽¹⁾ qu'il classe comme romain, ainsi que l'abbé Cochet ⁽²⁾.

Le casque d'Amfreville possède une décoration gauloise, mais sa forme est italique. Dans les *Monumenti dei Linci* (vol. IX, 3^o 1901), on y trouve plusieurs casques de même forme, mais moins richement ornés; ils proviennent de la nécropole de Montefortino, dans l'Ombrie, près d'Ancône. M. Drizio qui les a décrites les croit gaulois. M. Dechelette doit combattre prochainement cette hypothèse dans la *Revue Archéologique*, il les croit étrusques ⁽³⁾.

Nous pouvons rapprocher de ce casque, celui du musée d'Agen (Lot-et-Garonne), le sommet cependant est pointu et diffère sur ce point seul.

Dans les *Antike Helme* (p. 27, 5, n^o 18) il s'en trouve un, offrant des analogies, il se trouve au musée étrusque de Florence.

Dans le même ouvrage (p. 276 à 281), on voit six casques offrant des analogies avec celui du Vaudreuil; la visière ou couvre nuque est plus proéminente.

*Casque en bronze de la cité de Limes,
commune de Bracquemont, près Dieppe (Seine-Inférieure)*

Un casque à peu près semblable a été trouvé, en 1827, par M. Férét, en fouillant une sorte de fanum ou édifice à deux enceintes rectangulaires concentriques, dans le *Camp de César* ou *Cité de Limes*, au bord de la falaise qui domine le hameau de Puits, près Dieppe. Ce casque est malheureusement mutilé et déformé, ce

(1) De Linas. *Armures des hommes du Nord. Les casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts, Normandie*, p. 17.

(2) Abbé Cochet. *Revue des Sociétés savantes*, 3^e série, t. III, p. 611, fig.

(3) Le casque d'or d'Amfreville est cité encore dans la *Gazette archéologique*, VIII^e année, 1883, p. 53.

A. Bertrand. *Archéologie celtique et gauloise*, 2^e édition, Paris 1889, fig. 106, p. 370.

A. John Evans. *1. Jahrb. v. Chr.*

Wieser. 4. 3. *Jahrb. v. Chr.*

qui empêche actuellement de le reproduire ; il se trouvait à peu de distance d'un squelette, à proximité duquel on découvrit cinq passoires de bronze dont les trous sont très fins ; le métal en est très mince. Tous ces objets sont au musée de Dieppe.

Le casque était à plus d'un mètre en dessous des fondations de la construction romaine datée par des monnaies allant depuis Auguste (14) jusqu'à Valens (378). Le squelette est aussi daté par une monnaie de Constantin II (337) et une autre de Constant I^{er} (350), elles furent trouvées près des ossements (1).

L'auteur de la découverte a oublié de préciser si les vingt-quatre monnaies gauloises trouvées aussi dans les mêmes fouilles étaient au niveau et près du casque ou disséminées dans les déblais de l'édifice gallo-romain. Ce groupe important de monnaies gauloises, dont deux avec l'aigle et la légende CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO et au revers SIMISSOS CATTOS LIXOVIO, méritait une attention particulière, ce qui aurait permis de dater ce casque de bronze, au timbre arrondi, muni d'une visière assez saillante ornée de deux rangées de cercles parallèles, qui a la forme d'un chapeau et se voit sur un certain nombre de monnaies gauloises. Le diamètre antéro-postérieur est de 0^m205 et le diamètre transverse, d'une oreille à l'autre, de 0^m178, un trou existe sur chaque côté pour fixer la jugulaire ou une garniture intérieure.

Épées repliées

L'abbé Cochet a eu plusieurs fois l'occasion de remarquer et de signaler le premier, la présence dans les sépultures, d'épées en fer ployées intentionnellement ; ce travail était sans doute fait au moment de l'incinération du corps ; l'épée était mise dans le brasier et repliée sur elle-même pour indiquer, peut être, que la carrière du guerrier étant terminée, elle ne devait plus servir à d'autres, ou plus simplement pour la faire entrer dans une urne, ou encore pour l'entourer, comme dans un des tumulus d'Avezac-Prat (Hautes-Pyrénées).

L'abbé Cochet a justement remarqué pour la première fois, en 1858, l'usage de ce rite funéraire dans les sépultures gauloises du Vaudreuil (Eure). Deux épées, enfermées dans leur fourreau étaient ployées en trois sur elles-mêmes et placées à proximité d'un

(1) P.-J. Férét. *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, t. VIII, 1828 et l'Abbé Cochet. *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 2^e édition 1866, p. 262.

Une cinquantaine d'épées ont été rencontrées à Tiefneau (Suisse), lors de la découverte qu'il s'y fit, en 1851, d'armes et de chariots de guerre. M. de Bonstetten a reproduit dans son ouvrage consacré à cette découverte deux épées recourbées et ajoute que « l'usage de déposer une épée ployée au feu dans les sépultures des guerriers, était encore commun chez les anciens habitants du Danemarck et chez les Vendes. »

M. de Saint-Venant a signalé plusieurs épées repliées intentionnellement dans des sépultures gauloises Arécomiques, de la région du Bas-Rhône et spécialement dans le Gard :

1° A Saint-Siffret, près Uzès, une épée de 0^m88, ployée en deux dans une urne (pl. x, fig. 1) ;

2° A Campagnac, commune de Sainte-Anastasie, canton et arrondissement d'Uzès, une épée de 1^m05 ployée en quatre pour entrer dans un vase ;

3° Sépulture de Beaucaire à Nîmes, une épée de 1^m09 courbée en quatre ;

4° Sépulture de Complancier, près Nîmes, une épée de 0^m87 arquée en demi-cercle ;

5° Sépulture de Pissevin, près Nîmes, longue de 0^m85 et ployée en trois ;

6° Sépulture de Cavilsson, près Sommières, de 1 mètre de longueur, ployée en deux, comme celle de Saint-Siffret.

M. de Saint-Venant ajoute que presque toutes les épées trouvées dans cette région avaient dû être rougies au feu violent et que neuf exemplaires portaient des traces de courbure, en arc, en V, en S ou même en quatre parties (1).

Deux autres épées gauloises repliées, ont été signalées et reproduites par M. Vergnaud Romagnesi, elles ont été trouvées dans le tumulus de Mézières, près de Cléry (Loiret) (2).

Cette coutume a dû être observée ailleurs ; elle paraît fréquente à l'époque gauloise.

Épées en fer non ployées

Léry (Eure). — A un kilomètre du cimetière gaulois du Vaudreuil, qui a donné une épée repliée, la sépulture gauloise de

(1) J. de Saint-Venant. *Les derniers arécomiques, traces de la civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône*, spécialement dans le Gard. Ext. du *Bulletin archéologique*, 1897.

(2) C. F. Voignault-Romagnesi. *Mémoire sur la butte (tumulus) de Mézières et celle de Moncey, près de Cléry (Loiret)*, Orléans 1869, fig. 1

Léry a donné une épée engagée dans son fourreau, mais l'extrémité du fourreau et de la lame sont brisés, il a pu être aussi replié.

Cette épée ressemble à celle d'Eslettes (Seine-Inférieure). On peut la rapprocher de celles qui ont été décrites et reproduites par M. Verchère de Reffye, dans *les Armes d'Alise* (pl. 16, fig. 14, 2^e photographie); cette dernière mesure 0^m57, elle provient des fouilles faites, en 1863, sur l'ordre de Napoléon III.

Des épées analogues ont été trouvées à Zurich et à Mayence.

Dans les fouilles de la Tène, M. E. Vouga a reproduit un certain nombre d'épées analogues (1).

Au musée de Naples, parmi les épées trouvées à Pompéï, on en voit un certain nombre qui sont analogues.

De sorte que l'on peut admettre qu'un siècle avant et un siècle ou deux après l'ère chrétienne, en Gaule aussi bien qu'en Italie, les épées étaient semblables, ce fait n'a pas lieu d'étonner; puisque de nos jours, la forme de l'armement est à peu près le même parmi toutes les nations de l'Europe.

Alizay (Eure). — A deux ou trois kilomètres de Léry, mais sur la rive droite de la Seine, on a trouvé une autre épée en fer, au milieu des sépultures gauloises d'Alizay, explorées par l'abbé Cochet, en 1870, elle se trouve au musée de Rouen, dans la salle de la mosaïque de la forêt de Brotonne: elle est engagée dans son fourreau et mesure actuellement 74 centimètres, sans la soie, qui est presque entièrement brisée et pouvait mesurer 6 centimètres; la largeur du fourreau est de 5 centimètres, il porte une petite bordure sur toute sa longueur et trois petites bandes transversales et parallèles, vers la pointe, et une seule vers la garde, comme cela se remarque sur le fourreau de l'épée de Bouelles (Seine-Inférieure).

Sommery (Seine-Inférieure). — L'abbé Cochet rendant compte d'une découverte d'antiquités gauloises et franques faite à Sommery, signale une épée en fer trouvée dans cette localité en 1865 (2).

Épée de bronze d'Oissel

Dans notre étude sur l'Age du bronze en Normandie, l'impri-

(1) E. Vouga. *Les Helvètes à la Tène*, Neuchatel, 1885, (pl. 1, fig. 14, 19, 20, 38 a, et pl. II, fig. 1 b, pl. III, fig. 1, III et IV, fig. 2. Sur la planche III les fig. 1 et 3 ressemblent entièrement aux épées d'Alizay et d'Eslettes, ainsi que la fig. 4 de la planche IV.

(2) Abbé Cochet. *Antiquités gauloises et franques découvertes à Sommery (Seine-Inférieure)*. Ext. du *Bul. Soc. ant. de Normandie* 7^e année, 1866, t. IV, p. 594.

meur a laissé subsister par mégarde sur la pl. 1 *bis*, fig. 6 des épées de bronze du musée de Rouen, une épée trouvée dans la Seine, à Oissel, en 1853. Cette arme est pistiliforme, elle porte des crans à la naissance de la lame, d'où partent des filets se prolongeant vers la pointe.

La poignée porte trois rivets à tête concave, et deux de chaque côté de la garde, près de l'attache de la lame; sa longueur est de 0^m72, mais comme la pointe manque, ainsi que l'extrémité de la poignée, cette arme pouvait mesurer environ 76 à 78 centimètres (1).

Cette épée ressemble complètement à celles de Sainte-Cécile et de Jonquières (Vaucluse) reproduites par M. Morel, dans son album de *la Champagne souterraine* (pl. 42, fig. 5 et 6); ce qui donne de l'intérêt à ces deux épées, c'est qu'elles possèdent leurs bouterolles en forme d'accent circonflexe.

Près d'Orange (Vaucluse) et de la Rochette (Drôme), on en a trouvé d'analogues signalées par M. Morel dans le *Congrès archéologique de France*, XLIX^e session d'Avignon, 1882.

L'épée d'Oissel ressemble aussi à celles du tumulus des Barrières, à Miers (Lot), des tumulus de Gramat (Lot), de Baresia (Jura) et de la Combe d'Ain (Jura), et à une autre également du musée de Saint-Germain, trouvée dans les environs de Besançon (Doubs); elles sont reproduites dans le *Musée préhistorique* de MM. G. et A. de Mortillet (pl. xcvi, fig. 1199 et 1200). Le cimetière gaulois de Villement (2) en a donné d'autres, le n^o 6 reproduit pl. 1, provient de Déols, près de Châteauroux.

M. Buhot de Kersers a décrit une autre épée en fer, de même forme, de Luney (Loir-et-Cher). Une épée trouvée à Borgia (Jura) lui ressemble également.

Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* a reproduit des épées semblables sur la planche 59, trouvées dans les tumulus de Magny-Lambert et des Chaumes d'Auvenay, près de Nolay (Côte-d'Or).

On pourrait en indiquer d'autres analogues. Ce genre d'épées

(1) Abbé Cochet. *La Seine-Inférieure hist. et arch.*, p. 154, à l'article la Bouille, a reproduit cette épée, à côté de celles de la Bouille et de Rouen; il l'a simplement signalée à la page suivante, sans la décrire, ainsi que dans ses différentes éditions du *Catalogue du musée d'antiquités de Rouen*, édition de 1868, p. 71 et celle de 1875, p. 105.

(2) A. des Meloises. *Un cimetière gaulois à épées de bronze, découvert à l'illément, commune de Saint-Oustrille et Tbisay (Indre)*, pl. 1, fig. 1, 3, 5.

doit être de la fin de l'âge du bronze et son emploi s'est continué au début du premier âge du fer (période des tumulus).

LES TORQUES

Un des archéologues dont les nombreuses fouilles ont enrichi le musée de Saint-Germain de documents précieux pour les débuts de notre histoire, Frédéric Moreau, a terminé son *Album Caranda* par un *Dernier mot sur le port des torques par les Gauloises* dans les deux départements limitrophes, l'Aisne et la Marne.

Rendant hommage à M. Nicaise qui, le premier, signala dans les sépultures de femmes gauloises explorées par lui, la présence de torques à leur cou, il cite un passage consacré par le baron Charles Rémy, à la description de la collection de M. Léon Morel et au *port des torques par les femmes, à l'époque de la Gaule indépendante* (1).

Dans le principe, le torques était le signe de l'autorité ; les chefs des tribus et de famille le portaient. Dans la suite, il fut donné par un prince à un particulier qu'il voulait élever en dignité. Joseph aurait reçu ainsi le torques des mains de Pharaon, en l'établissant le second de son empire ?

Plus tard, nous savons qu'il fut accordé pour une action d'éclat, à Manlius Torquatus.

Dans la partie de la Gaule-Belgique correspondant à la Champagne, la coutume de porter des colliers était aussi en honneur, puisque M. L. Morel a pu en réunir cent dix, nombre considérable et qui n'existe qu'au musée de Saint-Germain. S'il a été à peu près établi qu'en Champagne, *les femmes gauloises*, comme leurs époux, portaient le torques, M. Morel a pu constater plusieurs fois, que les enfants le portaient également ; sa collection réunissait en effet, *trois torques d'enfants* recueillis par lui. La sépulture de Somsois (Marne) qu'il explora, renfermait, outre les petits crampons d'un cercueil d'enfant, un petit couteau en fer, deux fibules jumelles, un bracelet rond et un petit torques ovale, forme peu usitée ; ces trois objets étaient en bronze. A Courtisols (Marne), dans deux tombes féminines, le grand cercle de bronze que nous appelons torques n'était pas passé au cou, mais reposait au dessus de la tête, à quelques centimètres du crâne, formant ainsi une sorte de couronne funéraire.

(1) *Description de la collection Léon Morel* (installée à Reims, rue de Sedan, 37. Reims, 1893.

Les deux torques les plus remarquables de la collection Morel, acquise récemment par le British Museum, étaient ornés de têtes humaines. La coquetterie féminine était en outre représentée dans cette collection par plus de 250 bracelets ou anneaux de jambes, en bronze, en verre, en lignite, et par plus de 80 fibules en bronze richement décorés de gravures, ornées de coraux, d'émaux ou d'ambre ; plusieurs étaient jumelles, c'est-à-dire réunies par paires, au moyen d'une chaînette de bronze ; les fibules en fer étaient aussi nombreuses. Les perles de verre multicolore, les grains de verre bleu, d'ambre, de corail, au nombre de plus de 300, constituaient les bijoux ou parures des dames gauloises, ainsi qu'une paire de boucles d'oreilles d'or de Marson, et d'autres en bronze ; des anneaux de doigt, aussi en or, l'un de femme, de la sépulture du Mesnil-les-Hurlus, l'autre du chef gaulois inhumé sur son char à Somme-Bionne (Marne).

Il résulte de cette analyse du mobilier funéraire de la Marne, qu'à l'époque de la Gaule indépendante, les femmes, les hommes et les enfants portaient le torques ; cette opinion est confirmée par les nombreuses observations faites pendant vingt années, de 1873 à 1893, par Frédéric Moreau, dans une région voisine, non moins riche, le département de l'Aisne.

Cet archéologue avait pris soin d'insérer dans ses procès-verbaux de fouilles, les deux mentions que voici : *Torques sans armes, Armes sans torques* ; cette précaution était cependant insuffisante, car les hommes inhumés n'étaient pas toujours des guerriers ; un examen anatomique s'imposait donc pour préciser le sexe, mais F. Moreau ajoutait que la confusion n'était pas possible « *les sépultures de femmes étant séparées de celles des hommes* (1). »

Sur ce point seul, il a recueilli quarante torques de différentes formes et dimensions proportionnés sans doute à l'âge ou à la fortune de chaque défunte, il n'y avait pas d'armes avec eux.

Les arrondissements de Soissons et de Château-Thierry ont fourni plus de cent torques. Dans ce nombre, on en remarque une trentaine, au moins, de faibles dimensions et sans aucun ornement, trouvés au cou des jeunes filles. Une sépulture de femme explorée à Ciry-Salsogne (Aisne), en 1892, a même fourni

(1) F. Moreau. *Supplément à l'Album Caranda*. Un dernier mot sur le port des torques par les Gauloises, Saint-Quentin, 1894, p. 3.

- MM. FORTIN, R., ancien Président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.
- FOUQUE, instituteur, Neaufles, par Gisors (Eure).
- FOUCHER, fabricant d'orgues, 17-19, rue de la Vêga, Paris.
- FOUJU, G., membre de la Société d'Anthropologie, Vice-Président de la Société des Excursions scientifiques, correspondant du Comité des monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris.
- FOUQUET, C., député, 161, boulevard Haussmann, Paris, et château du Chamblac (Eure).
- GADEAU DE KERVILLE, H., homme de sciences, 7, rue Dupont, Rouen.
- GALLERAND, instituteur, le Plessis-Sainte-Opportune (Eure).
- GIRAUX, L., secrétaire de la Société des Excursions scientifiques, 22, rue Saint-Blaise, Paris.
- GOSSART, architecte départemental, Evreux.
- GOSSELIN, 28, route du Havre, à Bolbec.
- GOUJON, avocat, Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).
- GRATRY (l'abbé), curé de Macé, près Sées (Orne).
- GUEVEL, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).
- HOMMEY (D^r), médecin de l'Hopital, Sées (Orne).
- ISAMBART (D^r), député, 4, rue Brochant, Paris, et à Pacy-sur-Eure.
- IZAMBERT (M^{me}), imprimeur, (Louviers (Eure).
- LAINÉ, instituteur à Pont-Audemer (Eure).
- LE BRETON, G., conservateur des Musées d'Antiquités, de céramique et de peinture. rue Thiers, 25 B, Rouen.
- LECOEUR, manufacturier à Evreux.
- LECOQ (D^r), chanoine honoraire, Guiseniers (Eure).
- LEGROS, R., 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Fécamp.
- LE MARCHAND (Augustin), ingénieur-constructeur, les Chartreux, Petit-Quevilly, près Rouen.
- LENNIER, G., conservateur du Muséum d'histoire naturelle du Havre et Président de la Société géologique de Normandie, Le Havre.
- LERENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, Bernay.
- LEROUX, banquier à Saint-André (Eure).
- LHONORÉ, agrégé, avenue Gambetta, Fécamp.
- LOISEL, A., architecte, 19, rue du Fardeau, Rouen.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

avec un torques placé au cou, des bracelets, fibules, pendeloques, vases à décors incisés et un mors de bride placé aux pieds; ce qui prouve que les gauloises montaient à cheval et aussi qu'elles portaient le torques (1).

La Normandie est bien loin d'apporter pour ses cinq départements un contingent semblable à ceux de la Marne et de l'Aisne.

Nous allons passer en revue les différentes formes.

1° *Grand torques uni dont les extrémités soudées portent un bouton extérieur.*

Les sépultures de Léry (Eure) (pl. II, fig. 16) en ont donné deux, en 1898, mesurant 0^m21 de diamètre; l'un de notre collection porte un petit anneau destiné à suspendre une amulette. Dans l'*Album Caranda*, on voit un torques uni, muni de trois petits anneaux analogues supportant chacun un gros anneau en verre (2), il provient des gravières de Ciry-Salsogne (Aisne).

Notre collection et celle du D^r Marseille, à Notre-Dame-du-Vaudreuil, renferment deux torques de Léry (Eure).

A quelques kilomètres, aux Damps, en 1883, on en a trouvé un semblable, (pl. VII, fig. 1) et plus loin, un autre analogue, trouvé à Alizay, (pl. VI, fig. 1); il existe au musée de Rouen, qui en possède un autre analogue, mais un peu plus petit, de Saint-Vaast-d'Equiqueville (Seine-Inférieure) (pl. VI, fig. 3).

Des torques unis de même grandeur, sans bouton, ont été recueillis au Manoir (Eure) (pl. VII, fig. 5, collection de La Potterie à Rouville), et à Jouy-sur-Eure (pl. VIII), musée d'Evreux, et à Mondeville (Calvados) (pl. XI, fig. 14), musée de Caen.

Nous pouvons rapprocher ces torques de ceux du Val Thibault (Bul. Soc. arch. du Châtillonnais, 1^{re} année, 1881), et ceux du tumulus de Mont-Saugeon (Haute-Marne), décrits par MM. C. et J. Royer et Flouest, dans le 3^e vol. Mém. Soc. hist. et arch. de Langres, 1888, pl. 6 et du tumulus de Cosne (Côte-d'Or), et de Saint-Etienne-du-Temple (Marne), au musée de Saint-Germain.

Des torques unis mesurant seulement 0^m16 sur 0^m17 de diamètre ont été trouvés dans le Calvados, mais n'ont pas de provenance spéciale de commune (Musée de Caen, pl. XII, fig. 112 et 112 bis); un autre a été trouvé à Saint-Vaast-d'Equiqueville

(1) F. Moreau. *Loc. cit.* *Nouvelle série*, pl. 138 à 143; la planche 139 montre la place respective de chacun de ces objets.

(2) F. Moreau. *Loc. cit.*, pl. 117. *Nouvelle série*.

(Seine-Inférieure) (pl. vi, fig. 3) on peut les rapprocher de ceux du tumulus de Mont-Saugeon (Haute-Marne), décrit par C. et J. Royer et Ed. Flouest.

2° *Grands torques creux.*

Les sépultures de Jouy-sur-Eure (pl. viii), ont fourni deux torques creux, un assez épais comme tige et l'autre plus petit (musée d'Evreux, n^{os} 592 et 593); nous pouvons les rapprocher des bracelets de Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados), de notre pl. xii, fig. 109, du torques d'Armentières⁽¹⁾, de Bussy-le-Château, des Crous de Bergères-les-Vertus et autres localités de la Marne, au musée de Saint-Germain, et de ceux d'Anet, près de Berne⁽²⁾.

3° *Grand cercle très mince formé d'une tige fine aux extrémités ouvertes et terminées par une boule.*

Les sépultures d'Alizay (Eure), ont donné une sorte de torques dont nous n'avons vu d'analogue nulle part, il mesure 0^m23 de diamètre (pl. vi, musée de Rouen). Les sépultures de Mondeville (Calvados) (pl. xi, fig. 4), ont donné une tige mince formant un arc de cercle, moins ouvert, dont l'emploi est difficile à formuler, mais qui, à cause du trop grand écartement des branches lors de la découverte, ne peut être classé comme torques ou bracelet ouvert. On en a trouvé un analogue, mais avec une variante aux extrémités, dans le tumulus de Magny-Lambert⁽³⁾.

Quant au cercle ouvert (pl. vii, fig. 2), trouvé au Manoir (Eure), dont l'extrémité gauche est brisée et dont on voit seulement la partie droite, terminée par un bouton, doit-on y voir également l'extrémité d'un bracelet? Le département de la Marne a fourni deux bracelets s'en rapprochant, ils proviennent de Bussy-le-Château et Thusy (musée de Saint-Germain).

4° *Torques à fermoir.*

En 1832, des sépultures de Jouy-sur-Eure (pl. viii) ont fourni un torques de moyenne grandeur formé d'une tige mince terminée d'un côté par un bouton coudé et de l'autre par une plaquette avec ouverture, dans laquelle s'engage ce bouton (musée d'Evreux). Les sépultures du Manoir (Eure) (pl. vii, fig. 2), en ont donné un à peu près semblable, celles de la Cambe (Calvados), (pl. xii,

(1) F. Moreau. *Loc. cit.*, pl. 58, Nouvelle série.

(2) G. de Bonstetten. *Notice sur les tombelles d'Anet, canton de Berne*, 1849, pl. ix, fig. 1 et 2.

(3) A. Bertrand. *Archéologie celtique et gauloise*, pl. ix, x, p. 292.

fig. 93 *bis*), un autre. Enfin un bracelet de cette forme existe sur notre planche vi, fig. 3, il provient de Saint-Vaast-d'Equiqueville (Seine-Inférieure).

Sur notre planche xii, fig. 93 *bis*, se trouve un fragment de bracelet avec agrafe, ressemblant au précédent, il a été trouvé à la Cambe (Calvados). En Suède, on en a trouvé d'à peu près semblables ⁽¹⁾.

5° *Torques ornés de moyenne grandeur.*

Les sépultures des Damps (Eure), en 1885, ont donné un torques orné de perles saillantes séparées par trois ou quatre lignes parallèles (pl. vii, fig. 1, coll. Dupont, des Damps), deux d'Alizay (Musée de Rouen, pl. vi, fig. 1); deux de Jouy-sur-Eure (pl. viii, musée d'Evreux); deux provenant du Calvados (pl. xii, fig. 112 *bis*, musée de Caen); ils rappellent les bracelets de Saint-Jean-de-Belleville (Savoie).

6° *Torques avec ornements à jour.*

Ce qui manque surtout aux torques de la Normandie, ce sont les ornements extérieurs à jour, qui accompagnent ceux de la Marne et de l'Aisne; le seul qui s'en rapproche, provient de la Cambe (Calvados), (pl. xii, fig. 93 *bis*, musée de Caen). On remarque sur trois points deux annelets accolés en dehors du cercle; il est permis de se demander s'il n'y en avait pas un troisième au-dessus, comme sur celui des sépultures de Flavigny, canton d'Avize (Marne), décrit et représenté par J. de Baye dans la *Revue Archéologique*, 1877 (pl. xiv); le torques de Servigny (Doubs), du musée de Besançon ⁽²⁾, s'en rapproche aussi, ainsi que celui de Connantre (Marne) ⁽³⁾.

7° *Torques à tampons.*

Les musées et collections particulières de la Normandie possèdent seulement deux torques de cette espèce et très simples, sans aucun décor, ni gravures. L'un a été trouvé au Manoir (Eure) (pl. vii, fig. 8, collection de La Potterie, à Rouville), il est composé d'une petite tige cylindrique terminée par deux disques précédés d'un bourrelet, il rappelle celui du tumulus de

(1) *Manadsblad*. 1880, p. 101-105, mais ils sont généralement striés ou en spirale. — 1884, p. 183, 184, 186, 187, 189.

(2) Chantre. *Loc. cit.*, Pl. xxxix.

(3) L. Morel. *Loc. cit.*, Pl. xxxii, fig. 2.

Servigny (Doubs), du musée de Besançon (Chantre, pl. XXIX, fig. 1), qui a fourni aussi un autre torques à tige cylindrique décorée de moulures, l'extrémité de ses branches est terminée par deux petites sphères évidées, précédées d'un bourrelet. Nous retrouvons exactement cette forme sur notre planche VIII, pour un torques provenant des sépultures de Jouy-sur-Eure.

Le torques du Manoir, décrit ci-dessus, se rapproche aussi de celui de la grande forêt de Chatillon ⁽¹⁾, de Somsois (Marne) ⁽²⁾, de Connantre ⁽³⁾, de Bussy-le-Château ⁽⁴⁾ et d'un torques trouvé en Suède (en 1883) ⁽⁵⁾.

8° *Torques articulés.*

Les sépultures du Manoir ont donné une sorte de torques formé de deux branches cintrées et articulées au moyen d'anneaux placés aux extrémités (pl. VII, fig. 4, collection de La Potterie). Nous n'osons cependant affirmer que ce soit un torques.

9° *Torques en fer.*

La sépulture de Léry découverte, en 1890, au champ des Corvées, contenait une série d'objets en fer, épée, lances, bridons, mors, bride et deux couteaux, ainsi qu'un torques en fer épais dont les extrémités sont terminées par des têtes d'animaux assez frustes, d'une forme inédite jusqu'ici. Il est regrettable que l'on n'ait pas contrôlé cette fouille, qui pouvait être une sépulture à char.

En terminant la description des torques gaulois, nous avons encore présent à la mémoire le grand et beau torquesachéménide en or terminé par des têtes de tigre, trouvé à Suse par M. J. de Morgan et qu'il attribue au IV^e siècle av. J.-C. ; il n'y aurait rien d'étonnant que cette parure ne fut d'origine orientale.

BRACELETS

Bracelets à petites bosses extérieures. — La forme de bracelets la plus fréquemment recueillie en Normandie se compose d'une tige de bronze ronde ou légèrement aplatie en dedans, ornée de petites bosses extérieures séparées par trois, quatre ou même

(1) *Bul. Soc. arch. du Chatillonnais*, 8^e année, 1888.

(2) L. Morel. *La Campagne souterraine*, pl. XVII, fig. 8.

(3) *Idem.* pl. XXXII, fig. 3.

(4) *Idem.* pl. XXXIV, fig. 17.

(5) *Manadsblad.* 1884, p. 1.

cinq raies parallèles, plus ou moins saillantes. Le plus souvent, les raies sont plus ou moins profondes, mais le plus souvent les raies sont plus ou moins profondes. La parure est composée d'un petit pectoral enroulé sur le cou et sur les épaules. Nous pouvons rapprocher ces parures de celles de Saint-Jean-de-Belleville (Savoie), expédiées en 1861 par M. de Sarmet et Comte de Beauregard, elles représentent une série de sépultures dont la similitude de mobilier funéraire est remarquable à partir des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de l'Ain, de la Savoie, de l'Ann. de la Côte-d'Or, de Doubs, de la Saône, de Haut-Rhin, etc.

M. Chantre qui a décrit ces sépultures, en qu'il les sont bien gauloises, sans autres romans, qu'il y trouve peu de fer et qu'elles seraient de l'âge ou moment de Villanova, en Lombardie (714 à 671 av. J.-C.) on y trouve les corps, mais le mobilier y est beaucoup plus varié et plus riche qu'à Saint-Jean-de-Belleville où les tombes étaient faites de blocs de pierre durants de 1,40 en moyenne ; on n'en explore que dix caractères, les autres avaient été bouleversés antérieurement, l'orientation n'était pas régulière, les bras étaient allongés le long du corps ou repliés sur le bassin. Les anneaux étaient placés, tantôt au haut des bras, tantôt au bas du poignet, par deux ou par groupes de trois : on y a recueilli aussi des colliers d'ambre.

En Normandie, les observations ont été moins précises ; généralement, on brûlait le milieu du corps, sans doute pour faire disparaître les entrailles et les organes exposés à se corrompre le plus vite.

On a retrouvé cette forme de bracelets, en 1870, à Alizay, (pl. vi), et en 1858, aux Damps (Eure), localité qui en a fourni d'autres, en 1885 (pl. vii, fig. 1). Dans le voisinage et à quelques kilomètres, à Léry, au triage des Vignettes, en 1898, on en a recueilli d'autres ; et cinq réunis ensemble, au *Champ des Corvées*, ils ne figurent pas sur nos planches ; à Jouy-sur-Eure, en 1839, on en a trouvé deux autres, qui sont au musée d'Evreux. Comme on le voit, la vallée de l'Eure en a donné un certain nombre. Les sépultures du Calvados, découvertes à la Cambe et à Benouville en ont donné aussi quelques-uns.

Des parures analogues sont reproduites dans l'ouvrage de M. Chantre ⁽¹⁾ et dans celui de B. de Kersers ⁽²⁾.

(1) Chantre. *Le premier âge du bronze dans la vallée du Rhône*, pl. xviii, fig. 5 et 6.

(2) Buhot de Kersers. *Tumuli et forteresses en terre dans le département du Cher*.



Tourbe. On peut rapprocher notre numéro 23, du bracelet du catalogue du musée de Troyes, (pl. LVIII, fig. 768 et 772), orné de 24 perles, terminé par une plus grosse boule.

Bracelets à perles très saillantes. — Une autre analogie de nos formes avec celles de la Savoie et des tombes de Saint-Jean-de-Belleville, mais toutefois assez rare dans ces localités éloignées, relativement aux formes précédentes, c'est le décor composé de petites perles saillantes au dehors, plus ou moins espacées, ayant en moyenne, comme diamètre 0^m65, ils étaient par paires à chaque bras. M. Morel a prétendu que ces anneaux étaient toujours placés aux pieds et il les a rapprochés des khol-khal des femmes d'Orient.

Cette forme a été trouvée dans les sépultures de la Cambe, notre pl. XII, fig. 97, se rapproche aussi du n° 129 pl. xv du catalogue du musée de Troyes, de M. Leclerc, trouvé à Antigny-la-Toux (Vosges) et du n° 193, pl. LIX, trouvé à l'Île-d'Aumont (Aube), de Somsois (Marne)⁽¹⁾, et de la Vigne-aux-Morts, à Loisy-sur-Marne. Le n° 98 de notre planche XII de la Cambe (Calvados) rappelle aussi ceux de la planche XVII, fig. 141 et 142 du musée de Troyes, plats en dessous, avec grosses perles saillantes et écartées. Nous pouvons encore le rapprocher de ceux de Prosnes, de Somsois et de Courtisols (Marne)⁽²⁾, ou encore de ceux de la vallée de Barcelonnette⁽³⁾ et des sépultures du Valais⁽⁴⁾.

M. H. Corot en a trouvé dans les sépultures de Minot, tumulus de la Moloise, des Vendues de Fraignot (pl. 6 et 6 r) et des Vendues de Montmorot (Côte-d'Or).

Bracelets tors en or. — Cette forme a été observée quelquefois en Normandie ; nous citerons le gros bracelet creux en or avec léger mouvement de torsion, trouvé à Boisemont (Eure), en 1866, il pesait 65 grammes d'or, nous l'avons décrit et reproduit⁽⁵⁾ ; il faisait partie des collections du musée d'antiquités de Rouen, mais il a été volé, en 1901, avec le trésor gallo-romain de Cailly.

Deux autres bracelets en or, à tiges torses, existent au musée

(1) L. Morel. *La Champagne souterraine*, pl. XVII, p. 1, 5 et 12.

(2) L. Morel. *Loc. cit.* pl. XXIV, fig. 9 et pl. XXIX, fig. 24 et 25.

(3) Chantre. *Loc. cit.* pl. IX, fig. 4 et pl. X, fig. 5.

(4) *Id. id.* pl. XXI, fig. 7 et 8.

(5) L. Coutil. *Archéol. gaul. gallo-rom. et franq. du département de l'Eure. 1, Arrond. des Andelys*, p. 31, pl. Voir aussi procès-verbaux. *Com. départ. des antiq. de la Seine-Inf.* t. II, 1849 à 1866, p. 392, où il fut présenté par M. Pottier, le 28 mai 1866.

de Caen, ils ont été trouvés à Clécy-la-Bataille, près Trun (Calvados), (pl. xi, fig. 93); ils rappellent celui de Marson (Marne), reproduit par M. Morel, (pl. iii) et celui des Grevières de Ciry-Salsogne (Aisne) (1).

Un bracelet en or a été trouvé à Carteret (Manche), en 1896.

Un bracelet en bronze, également à tige torse, est reproduit sur notre pl. xii, fig. 93 *bis* ; les extrémités sont mal soudées, il a été trouvé dans les sépultures gauloises de la Cambe. On en retrouve d'analogues dans la Marne.

Bracelets de bronze formés d'une simple tige unie. — Notre pl. ii reproduit cinq petits anneaux ou bracelets d'enfant, presque tous ouverts, formés d'une simple tige unie, de bronze, provenant de sépultures trouvées aux Vignettes, près Léry (Eure), en 1898, et recueillies par nous ; à quelques kilomètres plus loin, les sépultures gauloises d'Alizay ont donné, à l'abbé Cochet, en 1870, des anneaux semblables ; notre planche vi, fig. 1, reproduit ceux du musée de Rouen.

On a retrouvé cette forme à Saint-Audebert, canton de Braisne, arrondissement de Soissons (2) ; plusieurs autres bracelets sont reproduits sur la planche 154, des fouilles de 1892.

M. Chantre en a reproduit aussi provenant des sépultures de Saint-Jean-de-Belleville (Savoie).

Bracelets creux. — Nous avons parlé des deux torques creux formés d'une feuille mince de bronze enroulée trouvés, en 1832, à Jouy-sur-Eure. En 1839, on a trouvé un bracelet fait de la même manière, pl. viii. Nous en rapprocherons les deux anneaux n° 109 de notre pl. xii, trouvés à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados). Suivant M. Morel, ce seraient des anneaux de jambes : nous supposons que son attribution repose sur des observations faites, lors de la découverte. Ces anneaux creux ressemblent à ceux de Marson, pl. iii ; de Charvais, pl. 36, fig. 3 ; de Saint-Rémy-sur-Bassy, de Wargemoulin et de Corroy (Marne), reproduits par M. Morel, dans sa *Champagne souterraine*, pl. 33, fig. 7 ; ces anneaux portent généralement de fines gravures au burin.

On en voit aussi d'analogues dans la sépulture de Corveissiat (Ain) (3) et du Val-Thibault (4).

(1) Moreau. *Album Caranda*, fouilles 1891, pl. 137, fig. 2

(2) Moreau. *Loc. cit.*, pl. 115, n^o série, fig. 2.

(3) Chantre. *Loc. cit.* pl. xxiv *bis*, fig. 41.

(4) *Bul. Soc. arch. du Châtillonnais*, 1^{re} année, n° 1, 1881.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

N° 37. — Silex gris jaunâtre translucide.

DESCRIPTION. — F. A. — C'est encore un outil de même espèce que les deux précédents mais de forme très différente. Plat, en sa partie intérieure et gauche que limite, en haut et du même côté, l'arête coupante et quelque peu creuse d'un bec tranchant, alors qu'à droite, la pierre s'épaissit et se prolonge, au-dessus, en une sorte de pyramide triangulaire qui forme un court manche. Une des arêtes de la pyramide sectionne en deux versants l'appendice de prise.

F. P. — Plate. A signaler seulement une *cavité échancrée* située au-dessous de la pyramide de préhension.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Face postérieure posée contre les faces internes des phalanges de l'index et du médium : cette dernière entrant dans la *cavité échancrée* ; pouce s'opposant en dessus, plus particulièrement sur le versant gauche de l'appendice pyramidal.

REMARQUE. — L'arête coupante du bec est très altérée. Est-ce accidentel ou intentionnel ? Est-ce le résultat d'un long usage ? Je ne saurais le dire. Il n'y a guère que l'extrémité qui donne un angle dièdre d'une acuité suffisante pour pouvoir tailler sans qu'on soit obligé d'employer un effort exagéré. S'il en a toujours été ainsi, cet outil fut plutôt un ciseau qu'une lame tranchante.

PROVENANCE. — Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

N° 38. — Beau silex noir lustré. Traces de cortex en arrière.

DESCRIPTION. — F. A. — C'est un ovale assez régulier dont on aurait, en haut et à gauche, enlevé une petite portion ayant laissé une échancre en forme d'angle obtus rectiligne. La régularité de la forme de ce silex provient de ce qu'on a taillé cet outil au dos d'un superbe grattoir presque discoïde. C'est un des côtés de l'angle rentrant, soigneusement retouché et dressé, qui sert de lame tranchante.

Un conchoïde de percussion rend convexe, le haut du dessus de la pierre alors que la moitié inférieure est concave.

F. P. — Un très beau grattoir dont la limite coupante est très régulièrement taillée et retouchée. — Trainée de gangue entourant deux côtés d'une belle *gouttière* de préhension.

PRÉHENSION. — *Main droite*. — Le silex placé de façon que la



